SOCIÉTÉ
AGRICOLE, SCIENTIFIQUE
ET LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DOUZIÈME VOLUME.

PERPIGNAN,
IMPRIMERIE DE J.-B. ALZINE,
Rue des Trois-Rois, 1.

1860.

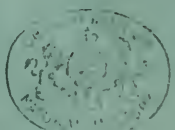

SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

XII.

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie : elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés *(franc de port)* à M. Louis Fabre, Secrétaire de la Société, rue Traversière-de-l'Ange, 4; et les objets d'histoire naturelle à M. Companyo, Conservateur du Cabinet, place Laborie, 5, à Perpignan.

S. 952.

SOCIÉTÉ
AGRICOLE, SCIENTIFIQUE
ET LITTÉRAIRE
DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

DOUZIÈME VOLUME.

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, 1er Bulletin, p. 4.)

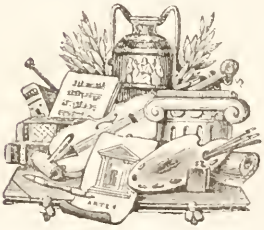

PERPIGNAN,

IMPRIMERIE DE J.-B. ALZINE,

Rue des Trois-Rois, 1.

1860.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

COMPOSITION DU BUREAU POUR LES ANNÉES

1859.

Président : M. LLOUBES (Auguste), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. Companyo, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. Fabre (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. Alart, secrétaire de l'Inspecteur d'Académie.

Trésorier : M. Siau (Antoine), négociant.

Archiviste : M. Sirven (Joseph) économe des Hospices.

1860.

Président : M. LLOUBES (Auguste), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. Companyo, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. Fabre (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. Alart, secrétaire de l'Inspecteur d'Académie.

Trésorier : M. Siau (Antoine), négociant.

Archiviste : M. l'abbé Delhoste, vicaire à la Cathédrale.

COMITÉ DE RÉDACTION :

1859.

M. l'abbé Fines, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire.

M. l'abbé Bensa, chanoine honoraire, prof. de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire de Perpignan.

1860.

M. l'abbé Fines, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire.

M. l'abbé Bensa, chanoine honoraire, prof. de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire de Perpignan.

SÉANCE PUBLIQUE DU 1er AOUT 1858.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LLOUBES.

La Société a tenu le 1er août sa séance annuelle pour la distribution des primes accordées sur les fonds du département, pour l'amélioration de l'espèce bovine, et elle a distribué dans cette même séance divers encouragements. La chaleur proverbiale du mois d'août n'avait pas empêché un auditoire nombreux de venir assister à cette fête modeste, qui a toujours le privilége d'intéresser vivement.

La musique des élèves des Frères de la Doctrine Chrétienne s'est fait entendre, à plusieurs reprises, avec beaucoup de succès.

Les autorités du département et de la commune étaient représentées, et siégeaient avec les membres du bureau.

M. Auguste Lloubes, président, a ouvert la séance par l'allocution suivante :

« Messieurs,

« C'est avec juste raison que notre époque peut s'énorgueillir des efforts qu'elle fait, sous l'inspiration d'un gouvernement éclairé, pour faire pénétrer le progrès dans

toutes les industries qui sont du domaine de l'activité humaine. De quelque côté que nous tournions nos regards, nous trouvons l'initiative gouvernementale ou l'initiative individuelle se posant le problème du mieux, et poursuivant sa mission avec une foi et une énergie sans précédents.

Pour ne parler que de ce qui rentre plus spécialement dans notre sujet, nous vous dirons avec quelle persévérance on poursuit les progrès agricoles, et avec quel soin tout particulier on organise les moyens de les provoquer dans les Concours régionaux, dont l'efficacité est reconnue; et l'heureuse pensée à qui nous les devons, a, tout à la fois, rendu hommage au caractère français, si avide de luttes intellectuelles et de distinctions honorifiques, et fourni à l'agriculture un levier des plus puissants pour obtenir les améliorations qu'elle appelle de tous ses vœux.

« Dans ces luttes pacifiques, où les concurrents n'apportent que des dévouements, le succès du but proposé ne peut être douteux; et à côté du bien agricole qui en résulte, il en est un tout aussi grand, celui que retirent toujours de leur communication des hommes mis en contact et obligés de se connaître et de s'apprécier.

« La Société des Pyrénées-Orientales a compris, dès le début, toute l'importance des Concours; et, dès que la région à laquelle elle a été rattachée a été définitivement fixée, elle s'est empressée de demander à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture de vouloir bien désigner Perpignan pour la tenue, en 1862, du Concours régional du Sud-Est, qui comprend onze départements. Son Excellence vient de nous faire connaître que cet acte

de justice distributive aura lieu. Les agriculteurs en seront prévenus en temps opportun; et comme la lutte sera grandiose, ce sera au département à se tenir à la hauteur de sa réputation. Ce ne sera pas aux tours de force qu'il faudra viser, mais aux améliorations que la pratique peut accepter facilement; ce ne sera pas aux races d'animaux les plus en renom ailleurs qu'il faudra s'adresser tout d'abord, il conviendra de procéder par tâtonnements et de ne présenter avec un brevet de naturalisation que les races éprouvées pendant deux ans au moins par le climat, la prédominence de la chaleur ou de l'humidité dans l'atmosphère, exerçant une influence décisive sur les caractères particuliers à chaque espèce. Qu'il nous soit permis de dire, à cette occasion, que le progrès le moins contestable, est celui qui consiste à obtenir des espèces indigènes les types les plus parfaits: on peut alors essayer avec fruit des races nouvelles, et arriver par voie de comparaison à faire des choix judicieux.

« La Société des Pyrénées-Orientales, en demandant un Concours, a rempli une partie de la tâche qu'elle s'est imposée, et dont depuis vingt-cinq ans elle poursuit l'accomplissement avec une union qui fait sa force et que n'ont pu ébranler les dissentiments politiques, qui n'ont jamais franchi le seuil de cette enceinte, où elle délibère depuis un quart de siècle. C'est fière de ses intentions, qu'elle s'adresse à ses concitoyens, pour leur demander de la seconder; c'est fière des adhésions qu'elle reçoit, qu'elle fait appel à toutes les intelligences et qu'elle est heureuse de les admettre dans son sein. La publication de ses travaux annuels, en mettant en relief l'aptitude de ses membres, la fait connaître au-

dehors, et lui vaut l'échange empressé des Bulletins des Sociétés françaises et étrangères.

« Elle poursuit lentement, mais d'une manière sûre, la mise en lumière des diverses richesses de notre beau département. Des commissions qui ont eu pour organe un rapporteur aussi dévoué que consciencieux, ont publié la statistique des cultures maraîchères et de l'éducation des abeilles; elles vont entreprendre prochainement le grand travail de la statistique des éducations bovine, ovine et porcine.

« La Société a procédé avec une extrême réserve à l'égard de toute innovation. Elle a eu à se prémunir contre l'esprit de système d'une part, et d'autre part contre l'enthousiasme qui entoure d'ordinaire ce qui est nouveau. Avant de défendre la cause du sorgo, elle a voulu connaître cet enfant du tropique dont on racontait tant de merveilles, et la notice publiée par un de ses membres, a démontré que l'on exagérait les qualités d'une plante qui restera cependant une bonne acquisition pour l'agriculture. Avant de se prononcer pour aucun des systèmes inventés pour le battage des céréales, elle a attendu que l'expérience en eût été faite d'une manière répétée; et si elle encourage des essais utiles, son jugement reste en suspens, la pratique étant loin d'avoir dit son dernier mot. Avant de recommander une méthode pour le traitement de la maladie de la vigne, elle a attendu qu'une commission d'hommes compétents, prise dans son sein, eût, dans un rapport lucide, constaté que les viticulteurs reconnaissaient le soufre comme le meilleur curatif, et son emploi préventif, préconisé par M. Lafforgue, comme le plus efficace.

« Si, par notre organe, elle invoque son passé, ce n'est point pour en tirer vanité, car elle croit n'avoir rempli qu'un devoir; mais c'est afin d'appeler sur ses actes le jugement des hommes impartiaux.

« Il nous est difficile dans cette circonstance, qui ne se produit qu'une fois l'an, dussions-nous nous faire accuser de monotonie, de ne pas parler de l'oïdium dans un département dont la vigne couvre un quart de la surface arable.

« La Providence, dans ses impénétrables desseins, nous a envoyé une abondante récolte de raisins : est-ce le prélude d'un décroissement marqué de la mucédinée? C'est l'opinion de beaucoup d'agronomes. Deux soufrages préventifs ont généralement suffi pour préserver le raisin de toute infection; et comme tout se lie dans l'enchaînement des faits heureux, on a beaucoup soufré parce qu'il y avait beaucoup de raisins, et il se récoltera beaucoup de raisins parce qu'on a beaucoup soufré. Vienne maintenant une protection douanière ardemment réclamée par tout ce qui produit, et l'aisance disparue des campagnes y reviendra petit à petit, car le vide qui s'est fait ne peut être comblé de sitôt.

« Il convient de dire que la calamité qui s'est abattue sur les vignobles de France, a éveillé toutes les sympathies de ceux qui pensent ou qui ont le droit d'agir. Les droits d'entrée sur le soufre ont été réduits; la science a, dans ses laboratoires, analysé ce précieux minéral, et elle vient de doter la société d'une découverte du plus haut intérêt. M. Chansel, professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier, est arrivé, à force d'observations, à inventer un instrument, aussi simple que précis,

pour connaître la nature, la qualité et la vertu du soufre. La tromperie ne sera plus possible avec cet indicateur, dont le prix est fort modique.

« La vigne n'a pas été seule à annoncer d'abondants produits, les arbres fruitiers ploient sous leur riche fardeau, et la locomotive impatiente, dont l'écho nous apporte les sifflets, attend chaque jour pour l'emporter dans son vol rapide le chargement que les maraîchers lui confient. Les bienfaits de l'ouverture de la voie ferrée ne seront guère sensibles que dans un an.

« C'est aux cultivateurs, maintenant, à étudier le goût des consommateurs du dehors, à cueillir les fruits à la main, à ne planter que de bonnes et belles espèces, et à choisir parmi celles-ci les plus hâtives. Un mauvais arbre demande autant de place et de soins que s'il était bon. Le jardinage proprement dit aura aussi une très-large part dans l'exportation : nous savons que nos maraîchers apprécient toute l'importance des semis hâtifs et des abris contre l'impétuosité des vents, et que leur intelligence des cultures les mettra à même d'obtenir une grande précocité dans leurs produits. Dans certains cas, le bas prix du transport des fumiers par chemin de fer, pourra leur permettre de s'en procurer à Narbonne.

« Entrevoyons donc des jours plus riants en présence de ces indications d'abondance, qui semblent annoncer le terme prochain d'une crise mystérieuse de la végétation tout entière, et admirons la main de Dieu, qui nous pose ces alternatives d'heur et de malheur, comme un frein pour nous faire rentrer dans la voie de la sagesse dès que nous voudrions nous en écarter. »

M. Companyo père a lu ensuite un mémoire sur l'industrie séricicole. Il a développé avec méthode les progrès de la maladie qui sévit si cruellement sur l'espèce bombycine. Il a fait ressortir l'importance relative du succès obtenu par M. A de Gonsalvo, d'Estagel, dans son élève de vers à soie.

M. Tastu-Jaubert, dans deux rapports élégamment écrits, a exposé les perfectionnements apportés par M. Raymond Bert, dans la fabrication du chocolat, et l'invention de MM. Rouffia frères, pour donner au papier à cigarettes un parfum aussi agréable que salutaire.

M. Alart a lu des fragments d'une notice sur les anciennes concessions de vacants, en Roussillon, au IXe siècle. Cette esquisse, qui a fait ressortir une fois de plus l'érudition de M. Alart, a été écoutée avec un intérêt soutenu.

M. l'abbé Delhoste a exposé, dans un langage simple et élégant, l'état de la récolte des céréales pour l'année 1858. Ses documents, puisés à bonne source, établissent que l'on n'a pas à redouter que le blé vienne à faire défaut à la consommation.

M. Tastu-Jaubert a repris la parole pour rappeler que le jeune Isidore Borrell persévérait dans la voie qui doit faire de lui, un jour, un sculpteur qui honorera son pays, et il a demandé pour lui un rappel de médaille.

M. Crova a lu, au nom d'une commission dont il était l'organe, un rapport détaillé sur le rouleau perfectionné

de M. Vilallongue. Cet instrument, qui fonctionnait pour la première fois, constitue un progrès, et paraît appelé à rendre des services aux agriculteurs qui pourront en faire l'acquisition pour le battage des céréales. L'association pourra, du reste, alléger les charges qu'impose toujours la première mise de fonds pour l'achat d'une machine, et l'emploi pourra alors s'en populariser.

La Société a reconnu qu'elle devait récompenser Monsieur Vilallongue de son heureux perfectionnement. Elle lui a accordé une médaille d'argent, grand module.

Elle a voulu aussi récompenser MM. de Gonsalvo, Bert et Rouffia frères : elle a remis à chacun d'eux une médaille de bronze.

M. Isidore Borrell a été aussi l'objet d'une distinction, en obtenant un rappel de médaille.

La distribution des primes a immédiatement suivi, et la somme de 1.980 francs a été répartie entre les éleveurs du département qui ont été reconnus les plus dignes lors du concours de 1857.

SÉANCE PUBLIQUE DU 31 JUILLET 1859.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LLOUBES.

Comme d'habitude, la Société a tenu sa séance publique annuelle, le dernier dimanche de juillet, pour la distribution des primes et autres récompenses accordées par le Gouvernement et par la Société elle-même. M. le Préfet, absent de Perpignan, était représenté par M. de Çagarriga, secrétaire-général de la Préfecture, qui occupait une des places d'honneur près de M. le Président, ainsi que M. Saisset, adjoint à M. le Maire de Perpignan, et la séance s'est ouverte à deux heures de l'après-midi, devant un auditoire nombreux.

Dans un discours plein d'idées élevées et dans un langage que tout l'auditoire a compris, M. le Président a, successivement, passé en revue toutes les questions agricoles, industrielles et économiques, qui peuvent intéresser l'opinion publique du département.

M. le Président s'est exprimé ainsi :

« Messieurs,

« Nous vous annoncions il y a un an, avec un véritable bonheur, que Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Agriculture, avait, sur notre demande, promis au dé-

partement la tenue du Concours régional pour 1862 : sa promesse s'est réalisée. Les prétendants à la prime d'honneur pourront faire parvenir, au plus tard le 1er mars 1861, leur demande à la Préfecture. Les fermes qui concourent sont examinées un an à l'avance. Nous espérons que, comme dans les autres départements, les concurrents seront nombreux. La variété et l'importance de nos cultures ouvrent les portes des concours à beaucoup d'agriculteurs. Le but de l'institution est d'encourager ceux qui font beaucoup avec peu et qui le font bien, l'amendement des terres, leur bon état, l'entretien d'un cheptel au-dessus des besoins de la ferme, l'extension des cultures fourragères, la tenue d'une comptabilité quelconque qui permette au cultivateur de se rendre compte, l'introduction d'animaux perfectionnés, l'adoption d'instruments nouveaux reconnus utiles, la bonne confection des fumiers, sont les éléments principaux qui fixent l'attention du Jury.

« C'est une grande récompense que la prime d'honneur; nous sommes certain qu'elle sera brillamment disputée. Mais avant cette époque, le département ne doit pas s'effacer aussi complétement qu'il l'a fait pour ses produits au Concours de Carcassonne. Les blés, les vins, les huiles, les laines, les soies, le miel, y auraient occupé une place d'honneur, nous pouvons le dire, nous étions du Jury. A Montpellier donc en 1860, pour prendre la revanche. Il est juste de dire toutefois que certains de nos éleveurs ont brillé d'un éclat qui se soutiendra nous l'espérons; ils feront revivre la vieille réputation du Roussillon, où venaient s'approvisionner, il y a un siècle, tous ceux qui, en France et jusqu'au fond

de l'Europe, voulaient obtenir la race mérine pure pour l'amélioration des espèces ovines indigènes. C'est du Roussillon que sont sortis les premiers béliers et brebis mérinos qui ont produit ces belles laines du nord, qui n'auront bientôt plus de rivales, grâces à l'habileté des cultivateurs.

« Nous savons que l'on se plaint généralement de l'insuccès de l'éducation des animaux de l'espèce ovine, que l'on prétend ne garder que pour le fumier qu'ils produisent. Mais est-il bien démontré que cette éducation soit faite comme il convient? Pour élever des animaux domestiques, il faut les avoir étudiés, connaître leurs mœurs et leurs maladies et les causes qui les produisent. Combien de propriétaires ont-ils fait cette étude et où leurs bergers ont ils pu la faire? Des préjugés, voilà leur guide principal; aussi avons-nous beaucoup de gardiens de troupeaux et peu de bergers. Sans avoir la sotte prétention de nous ériger en professeur, nous croyons pouvoir signaler deux des défauts principaux de notre éducation : sans aborder la question capitale de l'amélioration, l'insuffisance de nourriture, une stabulation vicieuse qui, dans un pays très-chaud, prive d'air des animaux que la nature a garantis du froid et les fait croupir sur leurs fumiers. Cette question nous amènerait trop loin, si nous voulions la développer. La Société s'emparant des idées du Gouvernement qui, dans les faits agricoles, veut que les récompenses arrivent partout où elles sont méritées, a découvert un bon paysan qui dans sa modeste position fait bien, et elle va le récompenser. Il a introduit et multiplié la race barbarine. Elle a ses défauts et ses qualités, mais les dernières l'emportent sur les premiers.

Elle est très-féconde. Les agneaux, jumeaux toujours, se vendent 7 francs en naissant, 20 francs à deux mois et demi, 60 francs à un an, et à cet âge, la boucherie les immole comme moutons; c'est deux tiers d'avance sur les autres races, dont les moutons ne sont faits qu'à l'âge de trois ans, et valent alors 40 francs au plus. Nous croyons que les agriculteurs feront bien d'étudier cette espèce, sans négliger cependant celles que nous connaissons, et dont nous devons viser à présenter en 1862 des types parfaits.

« La Société fera tous ses efforts pour qu'il soit joint au Concours régional un Concours de l'espèce chevaline et une exposition de l'industrie; elle promet dès ce moment une exposition maraîchère et florale, et elle espère d'avance être secondée dans ses bonnes intentions. Nous avons une grande réputation au-dehors, il convient de la justifier. Au point de vue agricole, on jugera de nos efforts par les difficultés que nous avons à vaincre, et dont certaines nous sont communes avec d'autres contrées.

« Parmi celles-ci, la maladie des vers à soie et celle de la vigne causent un véritable dommage aux agriculteurs, dommage qui s'accroît de la sécheresse, des intempéries, du bas prix des denrées, des mal-façons de la main-d'œuvre, réunion de fléaux qui font de l'agriculture, la plus précaire des professions. Dans un pays d'organisation rationnelle comme le nôtre, on doit s'attendre à une protection des plus efficaces. L'État nous l'accorde, il faut la demander aux autres pouvoirs publics. L'agitation provoquée à l'occasion du déficit successif de plusieurs récoltes de blé, a fait craindre un instant que ceux qui voulaient le triom-

phe d'une théorie, ne l'emportassent sur la masse des producteurs, qui voulaient conjurer une ruine. Mais le Gouvernement, voulant de bonne foi être éclairé, les efforts des conseils généraux, des sociétés d'agriculture, d'hommes considérables, leur persévérance, les protestations venues de tous les points de l'Empire, ont fait que cette grave question a été examinée sous son véritable jour; l'échelle mobile a été maintenue en principe; l'agriculture a été sauvée d'un désastre, grâces en soient rendues à tous ceux qui y ont contribué.

« Tout n'est pas fait cependant, si le blé national est protégé contre le blé étranger; il faut aussi qu'il soit protégé contre la mauvaise farine nationale, qui trouve d'autant plus de débit dans la boulangerie qu'elle est vendue à crédit. C'est d'une police vigilante que l'agriculture attend cette protection : elle l'attend d'elle aussi pour toutes les sophistications qui lui causent un préjudice des plus sérieux, telles que celles des soufres, des huiles et des vins. Les charges augmentant, le revenu doit les suivre, sans cela l'on avancerait au rebours.

« Comme nous le disions il y a un instant, le déficit des soies compte au nombre des pertes de l'agriculture : les mûriers et les vers à la fois sont malades. L'arbre est atteint comme la vigne; mais le ver? Depuis que la science a trouvé le moyen d'agglomérer dans un même local des masses énormes de vers, il s'est déclaré des maladies qui ne sévissaient pas. La réunion sur un point d'un trop grand nombre d'individus de la même espèce, semble être contre les vœux de la nature; aussi les petites éducations réussissent-elles généralement. Un rapport à ce sujet va dans un instant jeter du jour sur

cette question si intéressante. S'il y a eu des mécomptes pour nos sériciculteurs, ils leur s'ont communs avec tous ceux de la France, et le département n'en est pas moins aussi propice qu'autrefois à l'éducation de l'espèce bombycine.

« L'énumération des pertes comprend encore malheureusement la vigne : une lueur d'espoir avait brillé l'an dernier ; elle s'est évanouie cette année. Ce sont les viticulteurs les plus confiants qui sont atteints. Croyant à la cessation de l'oïdium, ils n'ont pas soufré préventivement, et le mal, rebelle à leurs efforts tardifs, a sévi. Cette circonstance prouve une fois de plus l'excellence du système de M. Lafforgue. On ne peut pas se rendre un compte bien exact de l'effet du soufre sur la vigne alors qu'on n'y voit aucune trace d'oïdium ; mais on ne peut contester qu'il ne prédispose les raisins à n'être pas malades. Quant à nous, nous croyons à plus que cela, nous croyons qu'il détruit l'oïdium qui existe en germe, pour n'éclater que lorsque l'état de l'atmosphère lui convient, de même que les mauvaises graines qui sont dans le sol ne germent que lorsque le moment opportun est venu. Il nous semble que physiologiquement l'oïdium n'est pas suffisamment étudié. C'est, d'après nos observations, une végétation parasite du printemps. Elle est commune à bon nombre de végétaux ; tant qu'on la remarquera sur eux dès le mois de mars, la vigne ne sera pas guérie. Aussi pensons-nous que ce n'est que pendant le printemps qu'il faut soufrer les ceps, en commençant de bonne heure. Si l'on songe qu'à la Saint-Jean, fin du printemps, le bien et le mal sont faits, on reconnaitra que notre observation a quelque fondement. Les viti-

culteurs expérimentés seront de notre avis, nous n'en doutons pas; ils penseront aussi, comme nous, que le soufre doit être employé sans mélange.

« Qu'il nous soit permis avant de terminer, d'appeler votre attention sur une date que nous ne pouvons pas laisser passer inaperçue. C'est le 7 novembre 1659 que le Roussillon fut réuni définitivement à la France, à la première des nations. Cet anniversaire, deux fois centenaire, va sonner dans peu de temps; nous sommes certain que comme nous vous le saluerez du fond du cœur, et que vous accorderez un souvenir à ceux de nos ancêtres qui ont coopéré à ce grand acte. »

Dans un premier rapport sur *l'éducation des vers à soie dans le département en 1859,* la commission, dont M. Siau s'est fait l'organe, a constaté qu'une amélioration notable avait eu lieu, et elle a pu se convaincre que les petites éducations ont les plus grandes chances de succès. C'est un fait acquis depuis longtemps, et confirmé de nouveau, cette année, par les détails que fournit M. Siau sur les éducations de MM. Lopez et Trilla, d'Ille; Llopet, de Serdinya, et Ange Delpech, de Millas.

M. Siau a lu un autre rapport sur la fabrication d'ouvrages en bois dans les ateliers de M. Hippolyte Servole, situés au faubourg des Tanneries. Les détails intéressants sur la vie artistique de M. Servole et sur les divers objets qu'il fabrique, ont été écoutés avec la plus vive attention; on comprend qu'avec un maître de ce mérite, et sous son habile et patiente direction, les apprentis apprennent vite, et la Société n'a pas hésité à leur témoigner sa

sollicitude, comme elle le fera pour d'autres industries également méritantes, qui existent dans la ville de Perpignan.

La question de la culture horticole a donné lieu à un troisième rapport de M. Siau, qui a commencé par signaler l'importance, de plus en plus grande, que prend la culture de nos jardins et celle des artichauts, principalement de la variété dite *blanche* ou *des quatre saisons*, dont le produit s'est élevé à des proportions considérables, depuis la fin de septembre jusqu'au 20 mai dernier. Il importait de connaître et de récompenser ceux qui, par leurs soins intelligents, ont le plus contribué à propager cette culture dans notre pays; et il résulte de l'enquête faite par la Société, que cette culture, entreprise sur une vaste étendue, dès 1818, par Jean Piquet, aujourd'hui décédé, reçut, peu d'années après, de plus grands développements par les soins d'Antoine Coll, Ignace Figuères et Jean Tarrisson. Des récompenses avaient été votées par la Société pour consacrer le souvenir des services rendus au Roussillon par ces trois anciens jardiniers. Depuis lors, d'importantes améliorations ont eu lieu dans la culture *forcée;* mais elle est encore trop peu étendue dans les diverses parties de notre département, où elle pourrait être développée à bien peu de frais, favorisée, comme elle l'est, par notre beau climat, par nos canaux d'arrosage, et surtout par notre position topographique. Comme preuve de ce que nous pouvons espérer dans ce genre, M. Siau cite les noms de ceux de nos compatriotes qui avaient fourni leurs produits pour l'exposition horticole de Carcassonne, et qui ont été jugés dignes de récompenses. Plusieurs de nos jar-

diniers préparent aussi leurs produits pour notre concours régional de 1862, qui pourra largement récompenser tous les méritants.

M. Siau fait ensuite connaître le mérite d'une variété de fraisier qui avait été également exposée au concours de Carcassonne, et que M. Philippe Massot a obtenue par l'hybridation du fraisier sauvage de l'Albère, et des grosses fraises de Paris, que M. Rouffia avait le premier introduites parmi nous. M. Massot a donné une grande extension à cette culture et à celle des asperges de Hollande et d'Allemagne, que M. Hippolyte Picas a indroduites dans le département.

M. le Rapporteur fait connaître également l'importance de la culture d'*asperges de Hollande,* pratiquée par M. Jean Roquefort, qui avait déjà fourni, pour l'exposition de Carcassonne, des asperges classées au premier rang par le Jury. M. Roquefort se recommande à d'autres titres, et M. Siau rappelle qu'il a, l'un des premiers, introduit la culture des micocouliers dans notre plaine. M. Massot s'est aussi fait remarquer par les perfectionnements qu'il a apportés à l'industrie des manches de fouet, qui occupe environ 150 ouvriers dans le département, et fournit par an 22.000 douzaines de manches de fouet, d'une valeur totale de 200.000 francs.

M. Siau présente encore une notice sur l'élève de la race *barbarine,* qui offre, sur les brebis ordinaires, des avantages qui ont paru évidents à la Société, et ont fait accorder au sieur Castres, dit *Général,* domicilié à Saint-Féliu-d'Avail, une médaille de bronze et une prime pour la propagation de cette espèce.

M. Siau termine ses lectures en faisant connaître les quatre maîtres-valets, dont les noms seront donnés plus loin, et qui ont mérité des récompenses pour leur conduite, leurs travaux intelligents et la durée de leurs services dans les exploitations rurales.

Après les lectures de M. Siau, M. l'abbé Delhoste a transporté l'auditoire dans un de ces jardins, où la main prévoyante du Créateur a réuni les plus beaux et les meilleurs fruits de la terre, — nous étions toujours en Roussillon, cela va sans dire, — à l'ombre, ou plutôt en face d'innombrables pêchers, dont les fruits savoureux sont l'ornement de nos tables, après l'avoir été de nos jardins. Ils sont, en outre, une source de richesse pour nos cultivateurs; c'est, du moins, ce que M. Delhoste voulait établir, et ses bonnes raisons ont dû convaincre tout le monde. Les 120 variétés de pêchers cultivées dans notre département, donnent, dans les années ordinaires, un revenu considérable, qu'il importe de ne pas laisser diminuer, et qu'il sera possible d'accroître encore. C'est, surtout, en envisageant la question à ce dernier point de vue, que M. Delhoste indique les espèces de pêchers les plus productives et les plus favorables à l'exportation, et par conséquent les plus utiles à notre département. De bons conseils sont donnés ensuite sur la culture du pêcher et sur les moyens de le préserver des ravages des insectes, et surtout de la fourmi, qui est son ennemi le plus acharné. Malheureusement, l'avenir et la prospérité de cette culture sont un peu compromis par la délicatesse de l'arbre lui-même, ou plutôt par sa vieillesse précoce, « car le pêcher ne vit guère que l'es-

« pace de douze à quinze ans, et encore ne donne-t-il, « vers la fin de sa vie végétative, que des fruits petits, « malades et peu nombreux. »

M. Crova nous a ensuite transportés au milieu de l'époque anté-historique, dans une notice *sur les ossements fossiles trouvés dans les travaux de la nouvelle route de grande communication de Perpignan à Canet.* Les terrains dont ces travaux ont mis en évidence la structure, font partie du bassin tertiaire de Perpignan, qui se continue vers Cabestany jusqu'aux environs d'Argelès, se rattache aux dépôts tertiaires marins de Banyuls-dels-Aspres, Thuir, Neffiach, Estagel, dont il n'est peut-être pas rigoureusement contemporain, et paraît s'étendre, vers le nord, jusqu'aux dépôts secondaires qui commencent à paraître à Opoul et au-delà de Vingrau. Des ravinements creusés par les eaux, à une époque reculée, y ont formé la dépression dans laquelle sont plantés les jardins de Saint-Jacques, et y ont fortement accusé un talus qui s'étend de Perpignan au voisinage de Canet, par Castell-Rossello. La nouvelle route est tracée le long de ce talus, sur un terrain dont la structure est composée d'alternances d'argile et de sables marneux. Au-dessus, se trouve un terrain tout-à-fait récent, où l'on découvre une assez grande quantité d'ossements se rapportant aux espèces actuelles et associés à des fragments de poterie et de débris de l'industrie humaine. M. Crova laisse à l'archéologie toute cette partie du terrain qui ne se rattache qu'à l'histoire de l'homme; il cherche beaucoup plus bas les traces des êtres qui vécurent les premiers sur les bords de la Tet. Ses recherches ont déjà produit

d'heureux résultats, que notre incompétence nous permet tout au plus de constater ici; encore nous mettrons-nous respectueusement à couvert sous la décision d'une des autorités scientifiques les mieux établies de la Faculté de Montpellier.

Les débris organisés contenus dans les argiles et les sables fossilifères de notre gisement, consistent principalement en ossements de mammifères, parmi lesquels les pachydermes sont surtout abondants. Parmi les genres déterminés jusqu'à présent par M. Gervais, se trouvent un rhinocéros, un antilope, un équidé du genre *hipparyon*, d'une espèce qui était complétement inconnue des savants, et que M. Gervais a appelé *hipparyon crassum;* enfin, de petits fragments de bois de dicotylédones parfaitement pétrifiés. Tous ces débris appartiennent aux terrains tertiaires, probablement au *miocené*. De nouvelles fouilles se feront dans ces lieux, que le monde scientifique de la France méridionale étudie avec le plus vif intérêt, et fourniront sans doute des faits importants et nouveaux pour l'histoire géologique de notre département.

Les fouilles de M. Alart ne s'opèrent pas aussi profondément dans la terre, et ses études ne s'étendent pas si loin dans la nuit des temps. Il s'arrête à la première moitié du XVe siècle, et jette un coup-d'œil sur la couche la plus superficielle du sol roussillonnais. Que s'y passait-il à cette époque? Les rhinocéros et les antilopes avaient disparu depuis nombre de siècles sous d'épaisses couches de sable et d'argile, et c'étaient de bonnes gens, des hommes créés, comme nous tous, à l'image de Dieu,

qui vivaient alors près de la Tet et sur nos montagnes. Mais il y avait entre ces *manans* roussillonnais, *hommes propres, solius* et *amansats*, asservis à mille redevances et servitudes, et le *pagès* de nos jours, toute la distance qui sépare le serf de l'homme franc et libre; et cette différence, quelque grande qu'elle fût, finit par disparaître en Roussillon pendant les cinquante années qui précédèrent l'occupation française de Louis XI. Ce résultat ne s'obtint néanmoins qu'après un long siècle de guerres, de pillages, de famines, de pestes et de calamités de toute espèce, qui réduisirent de moitié la population rurale de ce pays, rendirent les *manses* inhabitables, et en imposèrent l'affranchissement complet, comme le seul moyen qui pût conserver aux seigneurs les revenus de leurs possessions. Telles furent, selon M. Alart, les causes et les circonstances qui transformèrent en Roussillon les conditions de la propriété foncière, et rendirent nos propriétés territoriales ce qu'elles étaient en 89, ou à peu près ce qu'elles sont de nos jours. Pour faire voir l'importance de cette révolution, dont il fallait aussi expliquer les causes, M. Alart a été obligé de montrer la misérable condition des anciens tenanciers roussillonnais et les terribles épreuves qu'ils durent subir pour être affranchis, et c'étaient nécessairement des couleurs sombres et sévères qui formaient le fond de ce tableau.

L'auditoire a été ramené à des scènes plus riantes; mais nous n'avions pas quitté les champs, et la Muse se tenait encore au village, pour une fête, dont le Père Vanière a fait les premiers frais, et que M. Fabre a traduite en vers français. Le *Mariage de la Villageoise* est

un des plus gracieux épisodes du *Prædium rusticum*. Le poète de Béziers aimait beaucoup les travaux de la campagne; mais il était presque impossible qu'un auteur qui connaissait à merveille les poètes anciens, ne laissât pas percer quelques réminiscences païennes dans un poëme que l'on peut dire uniquement inspiré par les *Géorgiques* de Virgile. Notre compatriote s'est attaché à atténuer autant que possible toutes ces réminiscences, qu'il ne dépendait pas de lui de faire disparaître entièrement. Cependant la traduction est aussi fidèle qu'une traduction peut l'être : elle ajoute quelques traits gracieux, en atténue d'autres d'un goût assez équivoque, et ces modifications paraissent heureuses, celles-ci entre autres :

> Elle, les yeux baissés, des fleurs à la ceinture,
> Marche timidement, gênée en sa parure.

Les fleurs à la ceinture, qui ne sont pas dans le texte latin, ne nous déplaisent pas, et la fiancée gênée en sa parure, remplace avantageusement le

> *Novis sudore madet sub vestibus,*

du P. Vanière. Les divers incidents de la fête sont ainsi passés en revue, sans oublier quelques gens mal appris qui toujours, on le sait,

> Sont prêts à s'égayer sur le sort des maris,

et le tableau du repas final retentit d'une franche gaîté, qui contribue au bon effet de l'ensemble.

La séance a été terminée par la lecture de quelques bonnes stances de M. Sirven, qui les appelle son dernier amour. Ne vous effarouchez pas. Il ne s'agit pas de ces amours de cœur ou de tête, qui forment, dit-on, le roman de la vie de jeune homme, mais dont on poursuit vainement les feuilles volantes, lorsque tous les chapitres sont lus. M. Sirven chante aujourd'hui son pays, *son dernier amour*, sentiment vieux comme le monde, mais toujours nouveau; c'est le *Dulces reminiscitur Argos*, qui renaît chez Guillem de Cabestany,

On li remembre doussa terra e 'l pais.

Notre chevalier troubadour du XIIe siècle n'avait pas lu Virgile, mais le naturel retrouve partout et dans tous les temps les mêmes expressions pour chanter les mêmes sentiments, et M. Sirven, qui, depuis bien longtemps, aime son *doux* pays, retrouve aujourd'hui ses inspirations premières, car *on revient toujours à ses premières amours*.

Immédiatement après ces lectures, M. le Président a distribué les médailles, primes et récompenses accordées par le Ministère de l'Agriculture, par le Conseil-Général et par la Société des Pyrénées-Orientales.

ÉDUCATION DES VERS A SOIE.

M. Llopet, de Serdinya, médaille de bronze, grand module; — MM. Lopez et Trilla, d'Ille, médaille de bronze; — M. Ange Delpech, de Millas, médaille de bronze.

FABRICATION D'OUVRAGES EN BOIS.

Médaille de bronze, grand module, à M. Hippolyte Servole; — mention honorable et prime à ses trois apprentis, Maurice Durand, François Pierson et Jacques Basia.

CULTURES HORTICOLES.

Médaille d'argent à MM. Antoine Coll, Ignace Figuères et Jean Tarrissou; — médaille de bronze à M. Étienne Gaillard, dit *Estève*, d'Olette; — mentions honorables à MM. Louis Ribes, Jean Coll, François Taillade; — mention honorable et prime à MM. Joseph Noguès et Jacques Badie.

CULTURES HORTICOLES ET DES MICOCOULIERS.

Médaille de bronze, grand module, à M. Philippe Massot; — médaille de bronze à M. Jean Roquefort.

AMÉLIORATION DE LA RACE OVINE.

Médaille de bronze et prime à M. Castres, dit *Général*, de Saint-Féliu-d'Avail.

SERVICES RURAUX.

Mention honorable et prime à MM. Bonaventure Bonis, dit *Palau*, premier maître-valet, depuis trente-cinq ans, au service de Mme Ramband, à Pia; — Michel Ribeil, premier maître-valet, depuis trente-deux ans, au *Mas-Leclerc*, près d'Argelès, chez Mme Miquel de Riu; —

François Bié, premier maître-valet, depuis vingt-neuf ans, à la métairie dite de *Malloles*, chez M. Pre Saisset; —Matthieu Carbasse, premier maître-valet, depuis vingt-neuf ans, à la métairie *de las Llobères*, chez M. Joseph Jaume.

ÉPIGRAPHIE ROUSSILLONNAISE,

Par M. **Louis de Bonnefoy**, Membre résidant.

PREMIER ARRONDISSEMENT. — SUITE.

(Voir les 10me et 11me Bulletins.)

CLAYRA.

142. — Porte de l'église. 1279.

† : ANNO : DOMINI : MILLESSI *(sic)*
MO : DVSSENTESIMO *(sic)* : SEPTVA
GESIMO : NONO : QVINTO : IDV
S IVNII : OBIIT DOMINA ER
MENGARDIS CONDAM VXO
R : RAYMVNDI IAVBERTI :
DE CLAYRANO : CVIVS AN
IMA REQVIESCAT : IN PACE :
DIC : PATER NOSTER PRO ME :

La première syllabe du mot IAVBERTI est douteuse.

143. — Porte du cimetière. 1344.

ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C̊C : XL : I̊I̊II :
QVARTO : DIE : NOVEMBRIS :
OBIIT : PETRVS · MARTINI :
O TV : QVI : ME : LEGIS : DIC : PRO :
ANIMA : MEA : SI : TIBI : PLACET :
PATER : NOSTER :

Sur la pierre, l'épitaphe et l'acclamation sont placées en regard, et séparées par la branche supérieure d'une croix fleurdelisée. Au-dessous, deux écussons semblables à celui de l'ordre de la Merci, qui portait de gueules à la croix d'argent, coupé d'Aragon. Pierre Marti fut donc membre religieux ou laïque de l'ordre. Est-ce de lui que fait mention Ribera, sous la date de 1525, avec le titre de Seigneur d'Aldea près d'Amposta? (*Nuestra Señora de la Merced*, centur. 1ª, page 405).

144. — Cimetière. 1246.

: † : VII : K̄ : MADII : ANN
O : XP̄I : M̊ : C̊C : X̊L :
V̊I : O HOMO : QVI : ME : LEGIS
CINIS : ES : ET : IN : CINEREM : REVERTER
IS : VIDES : ME : QVOD : SVM : ERIS : QVOD :
ES : FVI : DIC : PATER : NOSTER : IN : REMISSI
ONEM : ANIME : MEE : FAC : PENITENCIAM :
OBIIT : PETRVS : .....RI : REMVNTERII : : † :

Formes inusitées : les N armées d'une traverse horizontale et semblables à nos H, le B différant à peine du K par une légère inflexion de la panse inférieure vers le bas de la haste, des P et des R à panse ouverte dans le haut comme la branche supérieure du K, des O à panses distinctes ou reliées seulement par le bas. On en jugera par le *fac-simile* des trois mots ANNO · OBIIT · PETRVS.

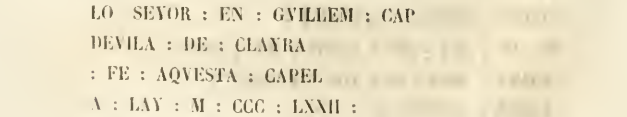

145. — Cimetière. 1572.

LO SEYOR : EN : GVILLEM : CAP
DEVILA : DE : CLAYRA
: FE : AQVESTA : CAPEL
A : LAY : M : CCC : LXXII :

Au-dessus de l'inscription, les armes parlantes du fondateur, divisées en deux écussons, l'un au buste de femme *(cap)*, l'autre au château sommé de trois tours *(vila)*.

146. — Cloches. 1328.

Sur la plus grande (diamètre : 1m,04.— Sol.) :

† : ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊C : X̊X : VI̊II :
† : XP̄E : FILI : DEI : VIVI : MISERERE : NOBIS : AMEN :

Sur l'autre (diamètre 0m,95. — Si bémol.) :

† ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊C : X̊X : VI̊II :
† MENTEM : SANCTAM : SPONTANEAM : HONOREM :
DEO : ET : PATRIE : LIBERATIONEM :

Reste à déchiffrer le nom du fondeur inscrit en légende, autour d'une petite cloche, dans un médaillon circulaire; je l'abandonne à des yeux meilleurs ou plus exercés. L'épaisseur relative de ces deux cloches est à noter : la première est en quinze bords, la seconde en douze bords et demi, et cependant elles sont jumelles, tout le dit, même abstraction faite de la date.

MAS-ROVIRA.

147. — Au-dessus de la porte. 1193.

ANNO ⁝ M ⁝ C ⁝ XC ⁝ III ⁝ XP̄I INCARNACIONIS
VII ⁝ K̄L ⁝ .....BRIS ⁝ OBIIT ⁝ BERENGARIVS ⁝ PRIOR ⁝
SANCTI ⁝ PETRI ⁝ DE ⁝ VILARIO ⁝
ORAT..... ME ⁝ FRATRES

Ce marbre a été tiré du prieuré de Saint-Pierre-du-Vilar dont on voit encore la chapelle à un kilomètre environ du Mas-Rovira. L'inscription court sur le cadre autour d'un personnage en bas-relief couvert d'un vêtement qui s'arrête à mi-jambe. Les sept premiers mots sont champlevés, le reste est gravé en creux. C'est le plus ancien document qui nous soit parvenu sur le petit prieuré de Saint-Pierre dont nos archives constatent la décadence dès le XIIIe siècle, et la réunion à la cure de Clayra vers le milieu du XIVe siècle. En 1352 on trouve un Guillaume de Pia qualifié de *Prior seu Rector ecclesie sancti Vincentii de Clayrano,* en 1408 Guillaume Brenach *presbiter, obtinens prioratus parrochialis ecclesie sancti Vincencii;* et d'une date à l'autre, et postérieurement, c'est toujours *Prior de Clayrano*, ou *Prior sancti Vincentii,* lorsque le titre du prieuré est exprimé, jamais *Prior de Vilari.*

ESPIRA-DE-L'AGLY.

148. — Cimetière. 1280.

: ✝ ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C : L̊X̊X : VIIII : III̊ : NO
: MARCH : OBIIT : DOMINA : BERNARDA : VXOR : GAV
CELMI : MILITIS : DE : VILLALONGA : QVI : TVMV
LVM : CERNIS : CVR : NON : MORTALIA : SPERNIS :
TALI : NAMQUE : DOMO : CLAVDITVR : OMNIS : HOMO
DIC : PATER : NOSTER : PRO : ANIMA : MEA : AMEN

Sur les bandes verticales de la bordure, deux étoiles à huit rais, deux écussons chevronnés, une main bénissante, un feuillage enroulé. Voir, pour la date, l'observation faite au n° 104.

149. — Cimetière. 1286.

† : ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C
LX̊ : III̊ : V̊I : YDVS : IANVARII
OBIIT : IOHANNES : NATALIS : DE
PERPINIANO : CVIVS : ANIMA : RE
QVIESCAT : IN : PASCE *(sic)* : CVIVS
CORPVS : FVIT : TRANSLATVM
ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C : LXX̊X : V̊I
III̊ : K̄L̄ NOVEMBRIS · POST : FESTVM · OMNIVM ·
SANCTORVM QVI : ME : LEGIT : PATER : NOSTER : DICAT.

Je ne crois pas qu'on puisse lire autre chose que POST FESTVM OMNIVM SANCTORVM dans les quatre mots ainsi abrégés et disposés sur le marbre :

POS : FEST.
OM̄V · SC̄O9

Mais alors comment expliquer la contradiction dans les termes que présente cette leçon : le 4 des calendes de novembre (29 octobre) *après* la Toussaint (1er novembre)? Par une distraction du lapicide qui lui a fait substituer le nom des calendes à celui des nones, K̄L̄ à N̄N̄, c'est-à-dire le 29 octobre au 2 novembre.

Cette formule surérogatoire ne serait donc, à mon sens, qu'une rectification telle quelle du faux quantième III̊I K̄L̄. Au reste l'inspection seule de la dernière ligne prouve que le *post festum omnium sanctorum* n'appartenait pas à la rédaction primitive. Régulièrement ces mots ne pouvaient y trouver assez de place qu'aux dépens de la prière finale *qui me legit*, etc. Pour ne rien sacrifier il a fallu écrire le supplément inattendu en petits caractères, sur double ligne, et recourir, quant au reste, à toutes les ressources de la brachygraphie.

La bordure de cette inscription est ornée de feuillages courants et de quatre écussons chargés d'une coquille. Il faut appliquer à la première date, celle de la mort de Jean Nadal, la règle établie au nº 104, et lire 1264.

150. — Cimetière. 1316.

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ I̊I ⁝ V̊II ⁝ ID9 ⁝ APRILIS
OBIIT ⁝ VENERABILIS ⁝ DOMINVS ⁝ ARNALDVS ⁝ CAYOTI ⁝ DEI ⁝
GRATIA
PRIOR ⁝ HVIVS ⁝ MONASTERII ⁝ PRO QVO ⁝ ET ⁝ SE ⁝ ET ⁝
SVIS ⁝ PETRVS ⁝ PEREGRI
NI ⁝ RECTOR ⁝ ECCLESIE ⁝ SANCTI ⁝ NATSARII ⁝ INSTITV
IT ⁝ ANNIVERSARIVM ⁝ QVORVM ⁝ ANIME ⁝ REQVIESCANT ⁝
IN PACE ⁝ AMEN ⁝ † TRANSLATIO ⁝ DICTI ⁝ DOMINI ⁝ ARNALDI ⁝
FVIT ⁝ FACTA ⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ CC̊C ⁝ X̊V ⁝ X̊II
K̄L ⁝ FEBRVARII ⁝ DIC ⁝ PRO EIS ⁝ PATER ⁝ NOSTER ⁝ ET ⁝
AVE ⁝ MARIA ⁝

Sur la bordure, des feuillages enroulés; à chaque angle, un écusson chargé d'un loup (?). Voir pour la date de la translation la remarque faite au nº 104.

Un parchemin des archives du Domaine nous a conservé l'acte de l'élection d'Arnaud Canyot, à la date du 14 des calendes de février 1279 (19 janvier 1280). Voici la substance de cette pièce : L'évêque diocésain, Bernard de Sala, se rendit au monastère, accompagné de deux chanoines, fondés de pouvoirs du chapitre d'Elne; la communauté désigna de son côté trois de ses membres, et les cinq élus, après délibération, proclamèrent Arnaud Canyot, dont le choix fut approuvé par l'évêque.

Deux mots sur l'origine du prieuré d'Espira-de-l'Agly. Les titres 378, 387 et 389 de l'*Apendix* au *Marca Hispanica* nous apprennent : 1º. Que le 5 des ides de

juin 1150, Udalgar, évêque d'Elne, consacra l'église d'Espira, nouvellement construite, sous le vocable de Notre-Dame; 2° Que le 5 des ides de novembre 1154, l'abbé de Saint-Michel-de-Cuxa et ses moines cédèrent à l'évêque Udalgar, déjà nommé, et au chapitre d'Elne, l'église d'Espira, en échange de celle de Saint-Vincent de Ria; 3° Que le 8 des calendes de janvier 1156, le même évêque fonda, pour desservir l'église d'Espira, un chapitre assujetti à la règle de saint Augustin, et qu'il plaça la communauté naissante sous la direction de Pierre Arnaud, chanoine d'Elne, avec le titre de prieur. Dans ce dernier acte est établie pour l'avenir la forme d'élection ci-dessus. Vers la fin du XIVe siècle (6 octobre 1381), le chapitre d'Espira fut transféré à l'église de la Réal à Perpignan : toutefois le prieuré fut maintenu comme prieuré détaché, après cette translation.

Je signale, en passant, à l'attention des archéologues la curieuse église d'Espira; ses murs épais revêtus de marbre de la base au faîte; ses absides jumelles, obstruées maintenant par une tribune; sa porte digne sœur de celle de Cornella-de-Conflent beaucoup plus connue et seule citée, à cause du voisinage de l'établissement thermal de Vernet. Le plein cintre règne partout jusqu'à la voûte qui est ogivale, ainsi que le clocher.

151. — Cimetière. XIVe siècle.

⁝ BOFAT ⁝ FVSTER ⁝ DE ⁝ BAYXAS ⁝ ⁝✝⁝ ⁝

Sur la traverse d'une croix tréflée, en marbre blanc. Ce débris, qui voyage d'une tombe à l'autre, périra infailliblement, si on ne prend pas la précaution de l'encastrer dans le mur d'enceinte du cimetière, à côté des inscriptions précédentes.

NOTRE-DAME-DE-PÈNE.

152. — Citerne. 1414.

A IIIS : XPS
: LAY : MCCCCXIIII : FOV
FEYTA : LA CISTERNNA *(sic)*
: PER MA : DEN BERNAT : ANGL
ES PEYRER : DE PERPENYA
AM LAVMOYNE : DE LA
BONA : GENT :

En deux pièces superposées, celle de dessus formant corniche; l'acclamation est gravée dans un cavet. Sur la pièce inférieure, le reste de l'inscription d'abord, en gothique carrée à pointes lancéolées, comme aux nos 36 et 54; au-dessous un losange en relief retenu par des griffes sur ses quatre faces et chargé d'une truelle, attribut de profession. La gravure fait honneur au ciseau de Bernard Angles.

On doit la conservation de ce monument à M. Jaubert de Passa qui l'ayant trouvé hors de place et menacé de destruction, le fit apporter chez lui à Perpignan jusqu'à l'entier achèvement des réparations entreprises à la citerne. Il a été réintégré par les soins de M. L. Just, dont on connaît le zèle pour nos ermitages.

BAIXAS.

153. — Ancien hôpital. 1337.

ANNO · DOMINI · M̊ · CC̊C . XX̊X · VII̊ · FO · HEDIFICAT · LO · ESPITAL · PER · R · ERMENGAV · PARAYRE · DE · PERPENYA · FIL · DEN · ERMENGAV · SA ENTRAS · DE · BAYXAS · AB · VIII · LITS · DE · DRAPS · TOT · FAYT ·

ASSA · PROPI · MESSIO · A · HONOR · DE · NOSTRE · SENYOR · DEV · IHESV · XPIST · E · DE · LA · VERGE · MARIE · MARE · SVA · EN · QVE · ELS · POBRES · SIEN · RECVLITS · E · ALBARGATS · PER · TOTS · TEMPS · AL · DIT · ESPITAL · AB · LOS · VIII · LITS · DE · DRAP · DEV · TENIR ..... TOSTEMPS · LA · COMVNITAT · DE · BAYXAS · COM.....ES · PER · EN · IOHAN · ..... RAS DE · BAYXAS · AYSO · FO FAYCT.....

Cette inscription et les deux suivantes (nos 154 et 155) ont été prises dans un ancien recueil auquel j'ai déjà fait quelques emprunts. C'est assez dire que les marbres sont perdus, ou que du moins je les ai vainement réclamés sur les lieux pour collationner et compléter la leçon.

154. — Église. 1210.

ANNO DOMINI M̊·CC̊·X̊· IDVS APRILIS
HIC IACET BERNARDVS PVBENS.....
LOCO IACET.....

155. — Église (?). 1503.

A ..... DEL MES DE IVNY 1·5·0·3· EN ESSENT CONSOLS GREGORI || ROG MAIOR DE DIES Y MIQVEL LLIMOS Y ANTICH COLELL Y || OBRES IOHAN PRATS Y ANTONI GVIRART..... AB TOT LO CONSELL.

MILLAS.

156. — Église.

On conservait dans la sacristie de l'église de Millas une armoire dont l'intérieur (fond, côtés, ciel et vantaux)

était couvert d'anciennes peintures. Au fond Dieu le fils, assis, bénissant de la main droite, tel en un mot qu'il est partout représenté; sur le vantail de droite, le mystère de l'Annonciation avec ces mots : ECCE ANCILLA DOMINI. Mes souvenirs ne vont pas au-delà. C'est bien peu sans doute, mais rien ne pouvait me faire prévoir, la dernière fois que j'ai vu ce joli meuble, qu'il passerait à l'improviste dans l'atelier d'un brocanteur, et me laisserait le regret de n'avoir pas arrêté par écrit des notes précises en temps opportun. L'armoire de Millas brossée, lavée, rafraîchie, orne déjà sans doute le cabinet d'un heureux amateur qui l'a payée à chers deniers. Loin de moi la pensée de provoquer le bruit ou ce qu'on ne manquerait pas d'appeler du scandale, autour de ce fait sans remède; mais il a eu ses précédents, et l'on a jugé qu'il valait mieux se taire : le silence indéfini deviendrait complicité. Bornons-là ces réflexions; aussi bien seront-elles autant de coups d'épées dans l'eau.

S'il faut en croire la rumeur publique, une autre inscription nous échappe non loin de Millas. Elle fut découverte, dans les derniers mois de 1858, au milieu des travaux de terrassement entrepris à Force-Réal, pour agrandir la plate-forme de l'ermitage, et disparut la nuit suivante sans qu'il ait été possible d'en retrouver la trace. Cet enlèvement réveilla le souvenir d'une tradition séculaire de trésor enfoui sous les ruines de l'ancien château dont les restes sont encore debout. On se raconte même tout bas les mystérieux détails de séances nocturnes de magnétisme et de baguette divinatoire tenues auprès de la chapelle. Les *Esprits* n'ont pas donné des nouvelles de la pierre; quant aux révélations qu'il leur a plu de faire sur l'existence et le gîte du trésor, elles ne sont pas de mon sujet. Le public attend avec impatience une double notice religieuse et monumentale sur la chapelle et le château de Force-Réal, qu'on dit être sous presse.

CORBÉRA-D'AMONT.

157. — Vieille église de Saint-Pierre. XIVe siècle.

..... IOHANNES : RES.....
: ECCLESIE : SANCTI : PETRI : DE CORBARIA
.....

Au-dessus, le défunt en habits d'officiant.

158. — Vieille église de Saint-Pierre. 1544.

LO RETAVLA SE POSA
A X DE DESEMBRE
1544.

Peint en rouge sur le tympan de la porte. On cherche vainement le retable à l'intérieur de l'édifice, tout y est dévasté; les murailles ont perdu même partie de leur revêtement de calcaire rouge : la voûte se crevasse et n'abrite plus que deux tombes récentes.

159. — Cloche de l'église paroissiale. 1585.

AVE MARIA GRATIA PLENA DOMINVS TECVM. 1585.

160. — Puits du château. XVe SIÈCLE.

HONORAT DOMS.

J'hésite à croire que cette pierre ait toujours appartenu à la margelle du puits dont elle fait partie. Au reste, le nom d'un membre de la famille d'Oms ne peut causer ici de surprise. Le château de Corbéra, avec ses dépendances, fut apporté dans cette maison par Huguette de Ça Garriga (voir nº 180) qui donna sa main à Bernard, quatrième du nom, d'après une généalogie tenue pour authentique.

On trouve au même lieu, depuis quatre ans, l'inscription des CORNELIVS et celle de *Jean Blancha*, déjà rapportées ci-dessus (nos 52 et 53).

CORBÉRA-DEL-MIG, OU, LES CORTALS.

161. — Puits communal. XIe siècle.

	.....
	.....
	....
DEI ⁝ ET SANCTI PE	.....
RVS ⁝ GALTERII	.....
ORE SVA	.....
EORVM	.....
REME	.....

D'après les souvenirs d'un vieillard de Corbéra, ce marbre est descendu de l'église abandonnée de Saint-Pierre dont il vient d'être question (no 158). J'accepte ce témoignage d'autant plus volontiers que le parement intérieur du vieil édifice a été souvent mis à contribution, que notre fragment n'est pas à sa place, et qu'il me semble appartenir à l'inscription commémorative d'une consécration. Serait-ce en effet trop accorder aux conjectures que de compléter ainsi la formule : *Anno incarnationis dominicæ..... consecrata fuit hæc ecclesia in honorem* DEI ET SANCTI PE*tri*.....? L'identité d'âge entre le monument et l'écriture fournit un dernier motif de probabilité. En groupant plusieurs rectangles, dont un seul représente ce qui existe, j'ai voulu, s'il se pouvait, rendre sensible l'idée que je me fais de l'inscription entière. Elle était gravée sur le mur et couvrait plusieurs

pièces de l'appareil. Le fragment sauvé serait une de ces pièces, partie aliquote de l'ensemble. L'examen le plus attentif ne m'y a fait reconnaître aucune trace de mutilation.

SAINT-FÉLIU-D'AMONT.

162. — Église. Table d'autel.

CAMOS, *Jardin de Maria*, p. 343.

L'église de Saint-Féliu-d'Amont est dédiée à Notre-Dame de la Salvetat, appelée aussi Notre-Dame des Lettres *(Nostra-Senyora de las Lletras)* à cause de quelques noms propres gravés sur la table du maître-autel, entremêlés de monogrammes, croix et autres signes. On pressent une légende; je la copie dans l'historien des sanctuaires de Notre-Dame en Catalogne, Fra Narciso Camos. « Le « ciel opère une grande merveille sur la table de l'autel « de cette Vierge sainte. On y voit apparaître, pendant « la nuit de l'Annonciation, des lettres gravées comme « avec la pointe d'une aiguille, à peine visibles d'abord, « se formant peu à peu et s'approfondissant jusqu'à ce « qu'elles soient parvenues à leur entier développement; « difficiles à lire néanmoins, car il y en a d'hébraïques, « de grecques et de latines, les unes petites et les autres « plus grandes. Dans le nombre on distingue quelques « noms comme *Salamo, Berto* et *Albekik,* et çà et là des « croix entremêlées. Entr'autres singularités qui accom- « pagnent ce prodige, on a observé que les lettres appa- « raissent au nombre de trois, de cinq, ou de sept, « suivant les années, et que ce dernier nombre est tou- « jours le signe d'une récolte abondante. Ces lettres sont « répandues sur toute la surface de l'autel, et dans cer- « taines parties on reconnaît qu'elles ont été effacées; « rien de plus naturel d'ailleurs, car s'il en était autre- « ment, la table serait pleine depuis longtemps, tandis

« que, au contraire, il reste toujours un espace vide. La « nuit de l'Annonciation, un grand concours de peuple « se presse et veille dans l'église, louant Dieu et sa « sainte Mère. » (Camos. *Loc. Cit.*)

Telle est la légende qui avait cours il y a plus de deux siècles. Camos n'invente pas; pieux visiteur, il observe, il interroge, il prend des notes pour son *Jardin de Maria*, et ce qui peut être aujourd'hui contrôlé dans cet ouvrage est d'une si scrupuleuse exactitude qu'on s'en rapporte pleinement à la bonne foi de ses récits. Mais laissons le merveilleux et venons à la réalité, c'est-à-dire aux noms propres gravés sur l'autel. On y lit encore bien clairement :

IVLIA · SALAMON · ALBARICVS ·

Du BERTO cité par Camos on distingue les trois dernières lettres. A part quelques syllabes isolées, tout le reste est confus, et la lecture en pourrait être facilement contestée. Le bon chroniqueur ne se doutait pas que ces caractères mystérieux avaient été tracés de main d'homme par des pèlerins qui l'avaient précédé de plusieurs siècles au sanctuaire vénéré de Notre-Dame de la Salvetat. Suivant un usage qui remonte bien haut dans l'antiquité, ils avaient laissé le témoignage de leur pieuse visite, mais la tradition de cet usage s'était perdue. « On sait, dit « M. Edmond Le Blant, qu'en visitant un lieu, un mo- « nument célèbre ou vénéré, les païens y laissaient « souvent la trace écrite de leur passage. Ces actes « d'adoration ou de visite, ces proscynèmes, comme ils « se nomment eux-mêmes, se retrouvent particulièrement « en Égypte, sur les pyramides, sur le colosse de Memnon « et dans les syringes de Thèbes. Aux premiers siècles « de l'Église, les pèlerins chrétiens, continuant l'usage « antique, ont gravé sur des monuments sacrés leurs « noms, et, parfois aussi, quelques lignes empreintes « d'un pieux respect. La chapelle centrale du cimetière

« de Saint-Calliste, récemment découverte par le savant « M. de Rossi, présente plus de trois cents inscriptions « ainsi gravées par les visiteurs. La Gaule me paraît « apporter de même plus d'une preuve de l'antiquité des « pèlerinages. » *(Inscript. chrét. de la Gaule,* tome I, p. 185.)

Les proscynèmes de Saint-Féliu seront sans doute une des preuves apportées par M. Edmond Le Blant, mais seulement pour établir la perpétuité de l'usage après les temps qu'il étudie. Son cadre n'embrasse que les sept premiers siècles, et je ne crois pas que nos signatures atteignent la limite la plus rapprochée de cette période. Il n'est et ne peut être ici question que des trois mots intégralement conservés. J'ai dit qu'un grand nombre d'autres laissaient apercevoir leur silhouette incertaine, et ce ne sont pas les moins anciens. Les sigles, les monogrammes, les croix sont entassés sur les bords; ils deviennent très-rares au contraire vers le milieu de la table, où l'ardoise, en s'effeuillant, a perdu la bonne part de ses plus vieux souvenirs. Nous aurons le dernier mot sur l'autel de Saint-Féliu dans le deuxième volume de l'excellent ouvrage déjà cité. Mais sans attendre l'opinion du savant épigraphiste sur l'âge approximatif de nos proscynèmes, nous pouvons d'avance les ranger parmi nos inscriptions les plus intéressantes. A ce titre ils se recommandent d'eux-mêmes à la sollicitude de MM. les Curés qui se succèderont à la desservance de la succursale.

163.—Église. Chapelle de Notre-Dame du Rosaire. 1385.

: VIII : YDVS : IVNII : ANNO : NA
TIVITATIS : DOMINI : M : CCC : LXXX : V : OBI
IT : VENERABILIS : BERTRANDVS
IORDANI : FILIVS : HONORABI
LIS : DOMINI : GVILLELMI : IORDANI : CVIVS
ANIMA : REQVIESCAT : IN PACE : AMEN

Gothique carrée. Je signale ce genre d'écriture chaque fois qu'il se présente au XIVe siècle, où, chez nous, il fait encore exception. La bordure est ornée de guirlandes et de quatre écussons, l'un, celui de l'angle supérieur à gauche, carré, posé sur pointe et adiré; les autres, de forme ordinaire, chargés de trois fasces.

164. — Église. Dalmatique. 1551.

On trouve dans le modeste mobilier de l'église de Saint-Féliu-d'Amont, deux dalmatiques en soie rouge, relevée de quelques broderies. Sur le devant est la date

ANY 1551.

Derrière, en haut, saint Gaudéric à mi-corps, barbu, nimbé, un épi de blé dans la main droite et le pouce de la main gauche engagé dans la ceinture, simple courroie d'où pend une aumonière. Il est enfermé dans un médaillon circulaire, parsemé d'étoiles dans le champ. En bas, une bordure assez large en festons de bon goût au centre desquels, l'inscription suivante :

SANTE · GAV
DERICE . ORA

ajoutons PRO NOBIS sommairement représenté par la barre horizontale jetée au-dessus du dernier mot. L'extrémité des épaulières porte également des broderies. Une frange en soie jaune et rouge suit les bords du vêtement.

165. — Église. Chape. 1552.

Avec l'ornement qui précède est conservée une chape en velours rouge à grandes fleurs, vulgairement connu sous le nom de velours d'Utrecht. Les broderies y sont plus riches que celles de la dalmatique. Une bande à fond bleu, relevée de jolis dessins en soie jaune, descend per-

pendiculairement des deux côtés en guise d'orfroi. Le chaperon est d'une seule pièce d'épaisse broderie : sous un édicule assez lourd soutenu par deux colonnes massives, saint Gaudéric en pied, nimbé, une poignée d'épis dans la main droite, et s'appuyant de la gauche sur une fourche à trois branches. Le champ est parsemé d'étoiles et de rinceaux. Au-dessous du chaperon, vers le bas de la chape, au milieu d'un cadre rectangulaire :

SANCTE : GVALDE
RICE : ORA PR
O NOBIS · ANY · 1552

Chape et dalmatiques appartenaient, dit-on, jadis à la sacristie de Saint-Martin-de-Canigó, d'où elles passèrent à celle de Saint-Féliu, après la sécularisation du monastère, vers la fin du siècle dernier. L'image représentée sur l'une et l'autre confirme cette tradition, moderne d'ailleurs et dont on trouverait peut-être encore quelque témoin vivant. On sait que les reliques du saint laboureur, déposées aujourd'hui dans une chapelle de la cathédrale à Perpignan, étaient honorées et conservées de temps immémorial à Saint-Martin. On recourait à leur intercession, comme on le fait encore, contre le fléau des sécheresses brûlantes qui désolent trop souvent nos plaines. La châsse descendait alors processionnellement, portée par les moines, jusqu'à Perpignan et même jusqu'à la mer. (Voir pour les détails les *Mémoires* de la communauté de Saint-Jean de Perpignan.)

166. — Église. Mur de l'ouest. XIIe siècle.

⁝ XVI ⁝ K̄ IVNII ⁝
OBIIT ⁝ GAVFRE
DV ..... R
..... R ⁝

L'église de Saint-Féliu-d'Amont fut longtemps desservie par des religieux de la congrégation de Saint-Ruf, sous la direction d'un prieur. Les fastes de la communauté ne vont pas, à ma connaissance, plus haut que les premières années du XIIIe siècle, mais l'origine est plus ancienne. Notre inscription qui remonte certainement aux premières années du XIIe, est peut-être l'épitaphe d'un prieur. La position défavorable de la pierre jointe à son état de dégradation, m'ont empêché de déterminer ce qu'il y a de vrai dans cette hypothèse. Elle se trouve au ras du sol et le salpêtre la ronge; il est à désirer qu'on l'encastre quelques pieds plus haut perpendiculairement au même gîte, il n'y aurait pas déplacement pour ainsi dire; d'ailleurs les motifs très-sérieux qui s'opposent, en thèse générale, au déplacement des monuments épigraphiques, ne peuvent prévaloir contre le principe de conservation.

SAINT-FÉLIU-D'AVALL.

167.—Église. Autel de Notre-Dame du Rosaire. 1318(?).

† ANNO : DOMINI : M̊ : CC̊C : XV̊II : K̄L : FEBROARII : OBIIT FELIX : GILABERTI : SACRISTA : CONDAM : ISTIVS : ECCLESIE : QVI : INSTITVIT : SACERDOTEM : ET ANNIVERSARIVM : IN : ISTA : ECCLESIA : ET : EODEM : ANNO : OBIIT : GVILLELMVS : GILABERTI : FRATER : EIVS :

Grâce à sa position derrière les gradins de l'autel, ce marbre est sans blessure. D'après les observations ci-dessus (nos 101 et 104), il faut lire à la date, ou 1301, le 17 des calendes de février, ou 1318, le jour des calendes de février.

LE SOLER.

168. — Église. 1554.

PERE MIQVELL FABRE
† · A · 5 · DEL · MES
DE · IVLIOL · 1554
CE · COMENSA ·
LA · PRESENT · ESGLE
SIA · I POSA LA PRI
MERA · PETRA

Je transcris ces lignes dans l'ordre qu'elles ont sur la pierre. A ne consulter que le sens et la syntaxe, la première devrait être la dernière. Elle a été gravée, en dehors du champ, sur la bordure supérieure, et peut-être avec intention, pour attirer le premier regard du lecteur. L'écriture est la majuscule romaine, généralement employée dans nos inscriptions du XVIe siècle.

Le sanctuaire de l'église du Soler est surmonté d'une coupole. L'édifice, malgré ses étroites dimensions, ne fut construit que peu à peu. Un marbre errant et voué à une destruction prochaine, témoigne de travaux entrepris au XVIIIe siècle. Il est calqué sur le précédent, moins l'irrégularité signalée :

ALS · 15 · 7BRE
1763 · COMENCA
LA · PRESENT · CAPE
LLA · ANTON · VALS · V PO
SA · LA · PRIMERA · PEDRA · LO
REVERENT · BERNAT · QVES ·

PÉSILLA-DE-LA-RIVIÈRE.

169. — Église. Cloche. 1371.

† SANCTVS DEVS SANCTVS FORTIS SANCTVS ET IMMORTALIS MISERERE NOBIS. ANNO DOMINI M CCC LXXI.

Ce n'est pas une cloche du XIVe siècle qui dirige les pas de l'archéologue vers Pésilla-de-la-Rivière. Tout le monde connaît le monument gallo-romain communément appelé *Autel de Diane;* il a été souvent décrit et je ne fais que le rappeler. Les projets d'agrandissement de l'église, projets encore entravés, mais trop sérieux pour être abandonnés, permettent d'espérer d'intéressantes découvertes.

THUIR.

170. — Statue de la Vierge. XIIe siècle.

CAMOS, *Jardin de Maria*, p. 345.

MATER DEI.

En relief sur le socle d'une statue de la Vierge. Cette statue est en plomb et haute de cinquante centimètres. La Vierge est assise, tenant sur ses genoux l'enfant Jésus. La main droite a été coupée, nous saurons bientôt à quelles fins; Camos qui l'avait vue avant cette mutilation, dit qu'elle reposait à plat sur le genou; la main gauche se rapproche de la même position. La tête est ornée d'une couronne fermée, sommée d'une boule et relevée de crochets et de perles : il s'en échappe un voile qui encadre la figure et descend jusqu'aux épaules où il s'arrondit en forme de guimpe. L'enfant divin, assis sur les genoux de sa mère, se présente de face, la main droite élevée, la paume tournée en dehors et marquée

du stygmate, si toutefois il ne faut pas attribuer à un accident la dépression du métal et le petit trou qu'on y remarque. Sa main gauche tient un livre appuyé contre le genou, ses pieds sont nus. Il est vêtu d'une tunique et d'un manteau; comme sa mère, il porte une couronne. La Vierge est assise dans un fauteuil en bois où l'on découvre encore quelques peintures, vers la partie supérieure, seule visible depuis que le siége a été encastré dans un grand piédestal assez moderne qui a doublé la hauteur de l'ensemble.

J'ai décrit la statue dans sa simplicité native, telle qu'on la vit longtemps exposée à la vénération des fidèles, c'est-à-dire, dépouillée des étoffes dont elle est maintenant couverte. Sous ces vêtements qui descendent jusqu'à la base du socle moderne, la Vierge paraît être debout, et proportionnellement de haute taille. On n'aperçoit plus que sa tête, et, au-dessous, dans la perpendiculaire, la tête de l'enfant qui se fait jour à travers une ouverture de la robe de sa mère. Tous les deux portent, par dessus leur couronne de plomb, une couronne d'argent, royale pour l'enfant, rayonnante pour la mère. La main droite enlevée à la Vierge a été soudée à un avant-bras d'argent que l'on a fixé, dans le bois du siége, à la hauteur convenable pour produire l'illusion. Les doigts ont été repliés et tiennent un sceptre.

Les artistes du moyen-âge n'auraient certainement pas traité avec autant de soin les draperies des statues si nombreuses de la Vierge qui sortirent de leurs mains, du XIIe au XVIe siècle; ils ne les auraient pas relevées d'or, de couleurs et d'incrustrations si l'usage d'alors eut été de cacher sous d'inutiles étoffes leurs plus délicates sculptures. On aurait donc tort de croire que cet usage soit fort ancien, mais il serait difficile de déterminer où, comment et à quelle époque il prit naissance. Après avoir lu Camos, on reste persuadé que, de son temps encore,

il était peu répandu. Cet auteur a décrit plus de cent cinquante statues, et pour douze ou quinze, au plus, son dernier coup de pinceau est celui-ci : *Adornanla con diferentes mantos,* ou bien : *Tiene vestidos diferentes con que la visten y adornan.* Or, l'exactitude minutieuse qu'il apporte dans ces descriptions ne laisse pas supposer que cette particularité ait échappé, ou n'ait pas eu de valeur à ses yeux; et l'induction tirée de son silence peut être regardée comme rigoureuse.

Genre espagnol! disons-nous : les touristes l'ont dit, et nous le répétons après eux. Va pour le genre espagnol! mais n'allons pas croire que l'imitation soit restée circonscrite à notre province. On lit dans un rapport de M. de Caumont à la Société Française d'Archéologie, qu'il dirige et préside si habilement : « La Vierge-Noire-de-Notre-« Dame est couverte de vêtements, *comme la plupart* « *des madones.* » (*Bull. monum.* XX. 120.) La madone dont parle M. de Caumont est celle de Dijon; la mode aurait donc fait bien du chemin de proche en proche. Est-ce par forme de protestation contre le *genre espagnol,* qu'on a chassé de la niche centrale du joli retable de Notre-Dame-de-la-Malgrana, à Saint-Jean de Perpignan, l'ancienne statue de la Vierge? Il aurait suffi de lui enlever ses vêtements d'emprunt. La statue qui l'a remplacée a le défaut capital de n'être pas en harmonie avec les peintures du XVIe siècle qui l'entourent.

La Vierge de Thuir est connue sous le nom de Notre-Dame-de-la-Victoire, et ce nom lui vient de loin, s'il faut en croire les récits de nos pères. Charlemagne, prêt à marcher contre les Sarrasins, avait placé la sainte image au milieu de son armée. En présence de l'ennemi, sur les hauteurs de Passa, les Francs, brûlés par une soif ardente, laissent tomber leurs armes. Charles, plein de confiance en la patronne qu'il s'est choisie, l'invoque, et, plongeant son épée dans le sable d'un torrent dessé-

ché, en fait jaillir une source abondante. Les soldats épuisés se désaltèrent, volent à l'ennemi et le refoulent au-delà des monts. Le monarque victorieux fonda sur le lieu témoin du prodige une abbaye qu'on appela Monestir-del-Camp. Mais Charlemagne ne fut pas toujours là pour défendre nos frontières; l'infidèle porta de nouveau le fer et la flamme dans ces champs témoins de sa défaite. Notre-Dame-de-la-Victoire fut alors soustraite à leurs profanations, et sa trace resta longtemps perdue. Un berger, à la recherche d'une brebis égarée, retrouva la statuette dans un bois épais qui couvrait la place où s'élève aujourd'hui Thuir. On bâtit une chapelle en mémoire de cette invention, et peu à peu les habitants de Thuir, alors distant d'un millier de pas, vinrent grouper leurs habitations autour du sanctuaire.

Le respect dû à cette légende n'a pas étouffé tous les doutes. On avait lu dans la chronique d'Adon, qu'en 772 « le glorieux roi Charles détruisit chez les Saxons « le temple d'Adermensul, et que là, son armée souf- « frant d'une soif cruelle, tout-à-coup, en plein jour, « du milieu d'un torrent, jaillirent des eaux abondantes « où se désaltérèrent hommes et chevaux. » *(Histor. des Gaules*, v. 318.) Et tandis que les annales de Fulde, la chronique d'Herman et autres attestaient le même fait en termes presque identiques, l'auteur du *Philomena* s'en emparait à son tour pour le transporter au centre de la Septimanie. Est-ce en Allemagne, est-ce à Carcassonne, est-ce au pied des Pyrénées qu'il faut placer le renouvellement du prodige d'Horeb? On se demande en outre si, malgré les affirmations de Tomich, Pujades et bien d'autres, il n'est pas permis de croire que Charlemagne n'a jamais visité nos contrées (voir le *Publicateur,* 1855, p. 42). Quant à l'origine du Monestir-del-Camp, elle est plus moderne : l'occasion d'en dire un mot va se présenter dans les numéros suivants.

Revenons à notre statue. A part la mutilation déjà signalée, elle est dans un bon état de conservation. Sa couleur la place parmi les statues que l'on appelle *Vierges noires;* mais il n'en a pas été toujours de même. On aperçoit encore des restes de peinture sur les figures et sur les mains, et des traces de dorure sur les draperies. Quel est son âge? Un archéologue espagnol, M. le duc de Solferino, la croit du VIIIe ou du IXe siècle; se trouvant à Thuir, il y a quelques années, il y développa cette opinion devant quelques habitants de la localité. Ses arguments n'ont laissé d'autre souvenir que la conviction des auditeurs; j'ai pu voir seulement le fort joli dessin de la Vierge en bois du château de Centellas qu'il envoya plus tard à l'appui de sa thèse orale. Mais a-t-on bien compris la pensée de cet archéologue? La figure calme et régulière de notre Vierge, le naturel des poses, le mouvement des draperies, tout annonce la bonne époque de la fin du XIIe siècle ou des premières années du XIIIe. L'inscription MATER DEI, dont voici le *fac-simile,* ne contredit pas cette date.

On ne l'a pas gravée après coup; elle est en relief, elle est sortie du moule avec le socle qui la porte, en même temps que la statue qui fait corps avec le socle.

Les statues en métal sont rares dans nos pays; Camos n'en cite que deux, celle de Thuir et une autre qui est en cuivre.

171. — Église. XIIIe siècle.

: + : ANNO : DOM.... : M̊ : C̊C : LXX̊X.... I : X̊I : K
L̄S : OCTOBRIS : ..... VLIER

⁝ PET ..... M ⁝

CERNI ..... SPER

NIS ⁝ T ..... VDIT

VR ⁝ OM..... ⁝ NOS

TER ⁝ P... ⁝ ANI..... ⁝ EI..... ⁝

Les lacunes de cette inscription, à partir du milieu de la troisième ligne, peuvent être facilement restituées au moyen de la formule si connue : *Qui tumulum cernis,* etc.

CAMÉLAS.

172. — Porte de l'église. XIIe siècle.

VIII ⁝ K̄ ⁝ MAI ⁝ OBIIT ⁝ GVILA

MATER ⁝ PETRI ⁝ DE ⁝

CAMELIS ⁝

Au-dessous, une croix inscrite dans un cercle.

173. — Cimetière. 1592.

Au milieu du cimetière de Camélas, contigu à l'église, s'élève une croix en fer à branches égales formées d'enroulements légers, et montée sur une hampe octogone de dix-huit millimètres d'épaisseur. Sa hauteur au-dessus de la pierre cylindrique qui lui sert de base est de deux mètres. Sur une plaque du même métal, large de huit centimètres, haute de cinq, et soudée à moitié hampe, est buriné le nom du donateur avec la date :

MOSSEN · IOAN · PERE · CI

GVET · FEV · FER ·

1592.

Jean-Pierre Ciguet, natif de Camélas et prêtre bénéficier de Saint-Jean de Perpignan, avait été interdit à la

suite d'une rixe accompagnée de meurtre. Il se retira dans sa famille et demeura suspens toute sa vie, quoique la victime l'eût justifié, avant de mourir, en s'avouant coupable de provocation. Il faut lire ce détail biographique dans les mémoires naïfs qu'écrivait, il y a plus de deux siècles, Mossen Honorat Cuiro, prêtre et natif aussi de Camélas. On y trouve l'éloge de Pierre Ciguet comme peintre et comme calligraphe; je cite ce dernier trait textuellement parce qu'il est très-court : « Foneh molt « bon scriva, o tenia molt bona pluma, del qual da « testimoni lo llibre dels bautismes..... era tambe pintor, « testimoni la figura de un Christo de pinsell ab Nostra- « Senyora y sant Johan, loqual esta devant la porta de « la iglesia. »

174. — Cloche. XVe siècle.

† XPS REX VENIT IN PACE DEVS HOMO FACTVS EST. AVE MARIA

† IHS AVTEM TRANSIENS PER MEDIVM ILLORVM IBAT

FORQUES.

175. — Porte de l'église. 1542.

† ANNO : DOMINI : M : CCC : XLII : NONS : NOVEMBRIS : OBIIT : DOMINVS : GVILLELMVS : GER || ARDI : EBDOMADARIVS : DE : FVRCHIS || QUI : INSTITVIT : ANNIVERSARIVM : V *(quinque)* : SOLIDORVM : DIE : OBITVS : SVI : IH : PRO MIS || SIS : ET : II : PAVPERIBVS : X *(Christi)* · IN PANE || FRACTO

Sous une ogive trilobée que couronne un fronton garni de feuilles rampantes, le défunt, gravé au trait, revêtu d'ornements sacerdotaux, la tête nue, les mains jointes. Aux deux angles d'en haut, dans le champ, écussons chargés d'un lion. L'épitaphe part du bas de la bordure à gauche, fait le tour, et rentre dans le champ au mot

FRACTO, placé immédiatement au-dessous de la date. Deux autres mots gravés auprès de la tête du défunt sont à peu près mutilés; l'un d'eux pourrait être CLERICI.

176. — Église. Cloche. 1435.

IHS XPS VENIT IN PACE DEVS HOMO FACTVS EST
SANCTE MARTINE ORA PRO NOBIS LANY MIL·CCCC·XXXV·FV FET

PONTELLA.

177. — Ancien cimetière. XIIIe siècle.

HOC IACET IN TVMVLO BERNARDVS IVNGE
SEP..... T ⁝ SVPERIS ⁝
.... FESTINA ⁝

Et deux autres lignes, où l'on ne distingue plus que des lettres isolées.

178. — Ancien cimetière. XIIIe siècle.

Deux autres pierres tumulaires ne portent que le nom du défunt. L'une existe encore :

HIC IACET GVILLELMVS GVINARDI.

L'autre est perdue ou recouverte par le nouveau crépi jeté sur l'extérieur de l'église. La voici d'après un estampage pris il y a quelques années, et qui me laisse des doutes sur le dernier mot :

HIC IASCET *(sic)* ARNAVDVS DVOATA

179. — Tour-des-Vents.

Publicateur. 1853. N° 49.

Au territoire de Pontella, près la métairie de Saint-Nicolas, lieu dit *Tour-des-Vents*, M. Jaubert de Réart

découvrit, en 1835, des substructions antiques. Le sol légèrement fouillé à l'aide d'un bâton, rendit au jour quelques débris de poterie rouge, et, parmi eux, le fond d'un vase avec cette estampille :

CN · ÆL ·	(CN*eius* ÆL*ius*)

Le numéro du journal où ce cachet de potier fut publié porte ÆI au lieu de ÆL. La variante ÆL m'est fournie par une copie faite au moment de la découverte, et, dit-on, de la main de M. Jaubert de Réart lui-même. ÆI serait donc une faute d'impression. Je n'ai pu découvrir ce qu'est devenu le vase.

Sur un autre fragment était le premier mot d'une seconde estampille :

OF ·	(*Officina.*)

La *Tour-des-Vents* est retombée à tort dans l'oubli depuis 1835; je n'ai pas appris qu'on y ait tenté de nouvelles fouilles.

MONESTIR-DEL-CAMP.

180. — Église. 1303.

⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C̊ ⁝ X̊C ⁝ H̊ ⁝ X̊I ⁝ L̅I̅L̅ (*sic*) ⁝ MARCH ⁝ OBIIT ⁝ DOMINA ⁝ BEATRIX ⁝ DE ⁝ TAVTAVLLO ⁝ FILIA ⁝ CONDAM ⁝ GVILLELMI ⁝ DE ⁝ SARAGVOSSA MILITIS.

⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C̊C ⁝ H̊ ⁝ X̊H ⁝ L̅I̅L̅ (*sic*) ⁝ MARCH ⁝ OBIIT ⁝ DOMINA ⁝ SIBILIA ⁝ DE ⁝ ATCIAO ⁝ FILIA ⁝ CONDAM ⁝ GVILLELMI ⁝ DE ⁝ SARAGVOSSA ⁝ MILITIS ⁝

Entre ces deux épitaphes qui occupent les bordures horizontales, un bas-relief représente Jésus-Christ sur la croix, entre sa mère et saint Jean. On remarquera l'abréviation L̅I̅L̅ pour *calendas*, deux fois répétée si clairement

qu'il n'y a pas à se méprendre. Je ne l'ai rencontrée nulle autre part. Les dates doivent être lues 1293 et 1303, suivant la règle posée au n° 104. Nous dirons un mot tout à l'heure (n° 183), de la famille Saragossa.

On a vu (n° 170) quelle origine l'*Évangile des quenouilles* donnait au Monestir-del-Camp. Il y a beaucoup à décompter de cette glorieuse antiquité. Les cendres du grand Roi étaient depuis longtemps refroidies, lorsque l'évêque d'Elne, Artal II, fonda la communauté del Camp et la mit sous la direction d'un de ses chanoines, avec le titre de prieur, vers la fin du XIe siècle. Il est vrai de dire que l'église était déjà construite et qu'elle avait été donnée à l'évêque par Raymond-Guillaume de Rocaberti. Ce prieuré fut sécularisé, avec tous les monastères de la règle de saint Augustin dans le Roussillon et la Cerdagne, par bulle de Clément VIII donnée aux calendes d'août 1592, à la prière de Philippe II, roi d'Espagne. Il fut régi depuis lors par des prieurs séculiers dont le dernier, Antoine de Lante-la-Rovère, prit possession de la commende, le 1er juillet 1789. « Il n'en reste plus aujourd'hui, disait le docteur Carrère à la fin du dernier « siècle, que le titre prieural, qui est en commende, et « rapporte 3.000 livres; et celui d'un curé ou vicaire « perpétuel avec le titre de chanoine, qui jouit d'environ « 1.200 livres. L'église subsiste encore avec quelques « portions des bâtiments qui servent aux fermiers. » La porte en marbre blanc, à double archivolte, est dans un bon état de conservation. Les chapiteaux de ses colonnes sont curieux; le baron Taylor en a donné le dessin dans son grand ouvrage.

181. — Cloître. 1307.

ANNO : DOMINI : M : CCC : VII :
ACTA : FVERVNT : HEC :
CLAVSTRA

L'A final et moitié de l'R qui le précède sont à peine tracés à la pointe. Pourquoi ces lettres inachevées? Qui arrêta le ciseau prêt à graver le nom du Prieur sous lequel fut élevé le cloître ou le nom du maître-d'œuvres qui le construisit? Ces questions ont été posées, discutées, mais non résolues : je ne me charge point d'éclaircir le mystère, si mystère il y a.

Le cloître du Monestir-del-Camp, le plus petit des cloîtres qui nous restent, est un quadrilatère irrégulier. On y compte vingt-sept arcades, portées sur des colonnettes simples, et maintenues aux quatre angles par des piles carrées. Le dessin de l'arcade est un tribobe ogival renfermé dans une plus grande ogive. Nous devons la conservation de ce monument aux soins intelligents du propriétaire, M. Jaubert de Passa, trop tôt enlevé à son pays et à la science. D'autres mains l'eussent probablement laissé tomber de lui-même en ruines; les arcades poussaient au vide sous le poids de l'appentis qui couvre les galeries; il était urgent de les relever. On souleva l'appentis, et sans déposer une seule pierre, le frêle appui fut remis en son aplomb. Cette opération délicate a parfaitement réussi.

182. — Cloître. 1196.

DE VILLA LONGA BERTRANDVM ;
PETRA SIGILLAT ·,· OSSA LAPIS
RETINET ; SPIRITVS ALTA PETIT
MILITAT IN CELIS ; QVI MILE
S ; IN ORBE REFVLSIT ·,·
CVI CORVS ANGELICVS GA
VDET ADESSE COMES : · IIII
CESSIT ID9 IVNII ; SVB MILLE
DVCENTIS ANNIS XPI ; SVNT
IIII INDE MINVS ·,

Nous n'avons pas trouvé et nous ne trouverons pas de marbre aussi barbarement gravé (celui de Pia, n° 153, n'est rien auprès). Il se distingue en outre par le genre de l'écriture qui est la minuscule des manuscrits de l'époque; on y retrouve cependant l'E oncial, et une seule majuscule D placée en tête. Le type de la ponctuation a été pris à la même source; c'est le point, simple ou double, mais toujours accompagné de la virgule, sauf à la septième ligne où l'on trouve les trois points posés en triangle. Le lapicide improvisé, qui fait ici son apprentissage, n'avait jamais écrit que sur le vélin. Dans une transcription dont il existe plusieurs copies, l'abréviation $\overline{\text{IN}}$ de la dixième ligne a été rendue par INFRA; j'aime mieux INDE. Le sens est peut-être plus clair avec *infrà*, mais la leçon n'est pas régulière. On pourrait ajouter que la prosodie s'accommode mieux de *indè*, si les règles de la quantité avaient quelque chose à voir dans la poésie du XIIe siècle, témoin ici même *idus* et *junii*, qui font tache après les deux premiers distiques.

185. — Cloître. 1269.

⁝ † ⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C ⁝ L̊X ⁝ V̊III ⁝ XII̊ ⁝ KL̄S ⁝ FE
BROARII ⁝ OBIIT ⁝ DOMINA ⁝ BERENGVARIA ⁝ DE SARA
GOSSA ⁝ CVIVS ⁝ IN HOC TVMVLO ⁝ PERSISTV
NT ⁝ OSSA ⁝ SEPVLTA ⁝ QVI TVMVLVM CERNIS
⁝ CVR NON MORTALIA SPERNIS ⁝ MVNDO
NE CREDAS ⁝ QVIA NESCIS QVANDO RECEDAS ⁝
ROGVO *(sic)* ⁝ DIC PATER NOSTER ⁝ PRO ANIMA MEA ⁝

Le 8 des calendes de juillet 1269, une autre Bérengère de Saragossa, veuve de Guillaume (celui de l'inscription 180 sans doute), fait aveu de féauté à Bernard, fils d'Arnaud Bertrand de Corbéra, pour les fiefs qu'elle possède aux terroirs de Saint-Pierre de Corbéra et de

Saint-Julien de Vallventosa. Le 29 janvier 1412, le seigneur de Corbéra, dame Huguète de Ça Garriga, appelle à reconnaissance féodale, pour les mêmes fiefs, Jacques de Saragossa, domicilié à Millas, descendant de Guillaume. On retrouve ainsi très-souvent cette famille dans nos vieilles écritures pendant quatre siècles. Citons un dernier trait de ses annales : En 1324, François de Saragossa donna un rare exemple de fidélité, au milieu des trahisons qui souillèrent cette époque, et précipitèrent la chute de la dynastie Mayorquine. Gouverneur du château majeur de Perpignan, il n'en rendit les clefs que sur un ordre écrit de la main du roi Jacques déjà dépossédé par Pierre IV d'Aragon, et prisonnier de ce prince à Elne.

Voir pour la date de cette inscription l'observation faite au nº 104.

184. — Cloître. 1306.

⁝ ✝ ⁝ ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊CC ⁝ V̊I ⁝ V̊III ⁝ K̄LS ⁝ MAY ⁝
PETRVS ⁝ IOHANNIS ⁝ BAIVLVS ⁝ DE PACIANO ⁝ TRANSLA
TAVIT ⁝ OSSA ⁝ MARIE ⁝ TALAVIS ⁝ CONDAM ⁝ DE
LVPIANO ⁝ AVIE ⁝ SVE ⁝ ITEM ⁝ OSSA ⁝ ARNALDI ⁝ TALAVIS ⁝
SACRISTE ⁝ PACIANI ⁝ FILII ⁝ DICTE ⁝ MARIE ⁝ QVI ⁝
INSTITVERVNT ⁝ HVIC ⁝ MONASTERIO ⁝ XII ⁝
SOLIDOS ⁝ BARCHINONENSES ⁝ ET ⁝ VI ⁝ DENARIOS ⁝ PRO
ANNIVERSARIIS ⁝ SVIS ⁝

En 1510, on trouve un membre de cette famille, Jean Tallavis, nommé Bailli de Passa par Renaud de Martigny, administrateur perpétuel du prieuré.

185. — Cloître. 1311.

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊CC ⁝ X̊I ⁝ X̊III ⁝ KALS ⁝ IVNII ⁝ OBIIT
GVILLELMVS ⁝ TEVLICH ⁝ DE VILLA ⁝ MVLACHA ⁝ QVI ⁝ MIGRAV

IT ⁝ DIE ⁝ ASCENSIONIS ⁝ DOMINI ⁝ QVI ⁝ TVMVLVM ⁝ CERNIS
CVR ⁝ NON ⁝ MORTALIA ⁝ SPERNIS ⁝ MVNDO ⁝ NE ⁝ CRE
DAS ⁝ QVIA ⁝ NESCIS ⁝ QVANDO ⁝ RECEDAS
ROGO ⁝ DIC ⁝ PATER ✝ NOSTER ⁝ PRO ⁝ ANIMA ⁝ MEA
ROGO ⁝ DIC ⁝ ET ⁝ AVE ⁝
MARIA ⁝ ✝

186. — Cloître. 1323.

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M° ⁝ CC°C ⁝ III° ⁝ II NNS
AVGVSTI ⁝ OBIIT ⁝ DOMINA ⁝ AVDA
VXOR ⁝ RAYMVNDI ⁝ FABRE ⁝ DE ⁝ BVLA ⁝
QVI ⁝ TVMVLVM ⁝ CERNIS ⁝ CVR ⁝ NO
N ⁝ MORTALIA ⁝ SPERNIS ⁝ MVNDO
NE ⁝ CREDAS ⁝ QVIA NESCIS ⁝ Q
VANDO ⁝ RECEDAS ⁝ ROGO ⁝ DIC
⁝ PATER ⁝ NOSTER ⁝ PRO ⁝ ANIM
A ⁝ MEA ⁝ DISENDO *(sic)* ⁝ SIC ⁝ AVE ⁝
MARIA

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M° ⁝ CC°C ⁝ XX°III° ⁝
III° ⁝ KALS ⁝ NOVEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝ PETRVS ⁝ DE
BVLA ⁝ CANONICVS ⁝ QVI
TVMVLVM ⁝ CERNIS ⁝ CVR
NON ⁝ MORTALIA ⁝ SPERNIS
MVNDO ⁝ NE ⁝ CREDAS ⁝ QVI
A ⁝ NESCIS ⁝ QVANDO ⁝ RE
CEDAS ⁝ ROGO ⁝ DIC ⁝ PATE
R ⁝ NOSTER ⁝ PRO ⁝ ANIMA ⁝
MEA ⁝

Ces deux épitaphes ne sont pas sur le marbre, comme dans la copie, à la suite l'une de l'autre, mais en regard et séparées par une moulure.

On est étonné de ne trouver au cloître du Monestir aucune tombe de prieur. Avaient-ils leurs caveaux dans l'église? Il n'y en reste pas plus de traces que dans le cloître.

ORTAFA.

187. — Église. XIe siècle (?).

PETRVS ⁝
AMELI ⁝ SACE
RDOS ⁝ PRESBITERI ⁝
AD ECLESIAM HONO
RE SANCTE EVGENIE ⁝

Je me suis trouvé assez embarrassé pour classer chronologiquement cette inscription. Les fautes de syntaxe m'ont déterminé pour le XIe siècle, autant que l'écriture, dont voici un spécimen :

Il faut y joindre un E cursif et le C carré, quoique cette dernière forme persiste chez nous jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, et soit par conséquent très-peu caractéristique, prise isolément.

Quant à la syntaxe, je ne trouve pas après le XIe siècle une série de solécismes comme celle-ci : *Sacerdos presbiteri ad ecclesiam honore.*

SAINT-PAUL.

188. — Porte de l'église. 1307.

ANNO ⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C̊C ⁝ VII ⁝ III ⁝ ID9 ⁝ DECEMBRIS ⁝ OBIIT ||
DOMINVS ⁝ IOHANNES ⁝ NOEDES ⁝ RECTOR ⁝ ECLESIE ⁝ SANCTI ||
PAVLI ⁝ CVIVS ⁝ ANIMA ⁝ EIVS *(sic)* ⁝ REQVIESCAT ⁝ IN ⁝
PACE ⁝ AMEN ⁝ DICATIS ⁝ PATER · NOSTER || PLANGITE ⁝ QVI ·
CVPITIS ⁝ MORTEM ⁝ VITARE ⁝ SEVERAM ⁝ QVOD ⁝ SVM ⁝ VOS ⁝
ERITIS || QVIPPE ⁝ VOS ⁝ ESTIS ⁝ ERAM ✝ O TV ⁝ QVI TRANSIS ⁝
DOMINVM ⁝ ROGARE ⁝ MEMENTO || PRO ME ⁝ QVI ⁝ IACEO ⁝
TVMVLATVS ⁝ IN HOC ⁝ MONVMENTO ⁝ AGITE ⁝ PENITENCIAM

Sous le point de vue paléographique, cette inscription est une variété, à cause du grand nombre de petites lettres gravées en interligne. On n'y en compte pas moins de quatre-vingt-sept, et la plupart ne sont pas abréviatives. Il n'y a pas de règle uniforme pour la lecture des mots, dont la moitié est ainsi superposée à l'autre moitié. $\frac{\text{IAI}}{\text{DCTS}}$ *(dicatis)*, $\frac{\text{LNIE}}{\text{PAGT}}$ *(plangite)*, $\frac{\text{OAE}}{\text{RGR}}$ *(rogare)*, par exemple, doivent être lus dans un autre ordre que $\frac{\text{TIS}}{\text{ERI}}$ *(eritis)*, $\frac{\text{TE}}{\text{AGI}}$ *(agite)*, $\frac{\text{IVS}}{\text{CV}}$ *(cujus)*, et des uns comme des autres se distingue $\frac{\text{MEN}}{\text{METO}}$ *(memento)*.

189. — Porte de l'église. 1313.

ANNO | DOMINI | M̊ | C̊C̊C ✝ X̊I̊I̊I | I̊I̊ | ID9 | MADII
FVIT | INCEP TA | ECLESIA | SANCTI
PETRI APOSTOLI |

Deux cercles concentriques, sommés d'une petite croix au pied fiché, prennent toute la hauteur de la pierre entre les bordures, de sorte que les trois lignes de l'ins-

cription sont coupées au milieu, la première par la petite croix, les deux autres par la circonférence du grand cercle. Du centre de cette roue symbolique, dont le sens m'échappe, partent des rayons qui s'arrêtent à la circonférence du petit cercle. Est-il besoin d'ajouter que très-positivement ce n'est pas un cadran solaire, comme je l'ai entendu soutenir?

190. — Cloche. 1548.

LANY MIL CCCCC XXXXVIII . SANCTE PAVLE ORA PRO NOBIS

Le cinquième C pourrait bien être une L, ce qui changerait la date de 1548 en 1498. Je n'ai pas vu la cloche d'assez près pour éclaircir ce doute.

Sur une autre plus grande, mais plus moderne, on lit ces deux vers connus :

✝ LAVDO DEVM VERVM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERVM
DEFVNCTOS PLORO PESTEM FVGO FESTA DECORO.

suivis de l'acclamation : SANCTE PAVLE ORA PRO NOBIS.

NOTRE-DAME DE LA VALL.

191. — Oratoire de Sainte-Anne. 1483.

LANY MIL CCCC
LXXXIII A XIII
DE MARS FOC CO
MENSAT LORATORI.

On rencontre l'oratoire de Sainte-Anne à un kilomètre environ de Caudiès, au bas du plateau sur lequel s'élève l'église de Notre-Dame de La Vall, dont il est fait mention dans la bulle de Serge IV constitutive du monastère de Saint-Paul-de-Fenollet, en 1011 : *Et ecclesiam sanctæ Mariæ de Valle.* Notre-Dame de La Vall n'est plus qu'un ermitage.

DEUXIÈME ARRONDISSEMENT.

CÉRET.

192. — Église, petite porte. 1284.

: ANNO : DOMINI : M : CC : LXXXIIII : I (?) : AVG
VSTI (?) : OBIIT : DOMINA : BERENGARIA : DE : VALCROSA : V
XOR : RAIMVNDI : TRILES : MILITIS : DE : CERETO : CVIVS :
ANIMA : REQVIESCAT : IN : PACE : SEPE : RECO
RDERIS : BONE : FRATER : QVOD : MORIERIS : CVM
TE RES : PVLCRA : BLANDITVR : CERNE : SEPV
LCRA

Au-dessous une croix pattée, au pied fiché, accompagnée de deux écussons chargés aussi d'une croix.

193. — Église, près de la grande porte. 1321.

ANNO : DOMINI : M° : CC°C : XXI° : V° : ID9 : APRILIS : OBIIT : BER
NARDVS : SALINI (?) : DE : CERETO : ITEM : XII° : KLS :
AVGVSTI : ANNO : DOMINI : M° : CC°C : IIII° : OBIIT : DOMI
NA : SAVRINA : VXOR : EIVS : QVORVM (?) : ANIME : PER :
DEI : MISERICORDIAM
REQVIESCANT : IN : PACE : AMEN :

194. — Église, grande porte. 1398.

LANY : DE NOSTRE : SEYOR : M°
CCC : LXXXXVIII : FO FEYTA
AQESTA : PORTALFRA :

Porte à quatre archivoltes soutenues par des colonnes, seul ornement des parois verticales. C'est, avec le clocher, tout ce qui reste de l'ancienne église; mais en la respectant on l'a écrasée sous une grande niche à plein cintre et fronton brisé, type du style architectonique à l'époque de la reconstruction.

195. — Cloches. 1488.

MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE LIBERATIONEM · LANY MIL CCCC LXXXVIII.

Sur une autre plus petite.

† IHS XPS ME FECIT IOHA GIL LAY M CCCC LXXXVIII.

Nous connaissons déjà *Johan Gil* (nº 59); nous trouverons bientôt la génération antérieure de cette famille de fondeurs.

TALLET.

196. — Église. 1254.

OBIIT ⁝ BERNARDVS ⁝
TEXTORII ⁝ VIIII ⁝
KL ⁝ APRILIS ⁝ ANNO ⁝ X
⁝ M ⁝ CC ⁝ XLIIII ⁝
⁝ VII ⁝ KL ⁝ MAI ⁝ ANNO ⁝ X ⁝
⁝ M ⁝ CC ⁝ L ⁝ IIII ⁝ OBIIT ⁝ SE
⁝ BILLA ⁝ VXOR ⁝ EIVS ⁝

D'après une copie figurée qui m'a été communiquée par M. Alart.

SAINT-JEAN-PLA-DE-CORTS.

197. — Église. 1225.

✝ ANNO ⁝ M̊ ⁝ C̊C̊ ⁝ X̊X̊V̊ ⁝ VII K̄L̄ APRILIS ⁝ FVIT TR
ANSLATATA HIC ⁝ SAVRINA ⁝ VT ANIMA
EIVS REQVIESCAT IN PACE ⁝

Au-dessus, à l'intérieur du cadre, dans l'angle de droite, une main bénissante, et dans l'angle de gauche, une main portant un encensoir.

198. — Cloches.

✝ SANCTA BARBERA ORA PRO NOBIS ⁝ SAN IOAN BATISTA TOMĪLS

J'ignore la signification des cinq dernières lettres. Les caractères de cette inscription sont semblables à ceux du bourdon de Saint-Jean de Perpignan, fondu en 1418 (nº 56).

Sur une autre, aussi sans date, mais plus ancienne, de forme très-évasée, sans aucun ornement :

✝ MENTEM ⁝ SANTAM *(sic)* ⁝ SPONTANEAM ⁝ HONHOREM *(sic)* ⁝
DEO ⁝ ET ⁝ PATRIE ⁝ LIBERACTONEM *(sic)*

Une autre cloche, du XVe siècle, et du poids d'environ cent kilogrammes, se voyait encore, il y a dix ans, dans un grenier à foin de l'ancien château du lieu. On y lisait :

XP̄S REX VENIT IN PACE DEVS HOMO FACTVS EST

LE VOLO.

199. — Église, à côté de la porte. 1220 (?).

Baron Taylor, *Voy. Pittores.*, planches.

· ANNO ⁝ XPI ⁝ MILLESIMO ⁝ CC ⁝ VIGESIMO ⁝ SECVNDO
⁝ IDVS ⁝ NOVEMBRIS ⁝ OBIIT ⁝ PETRVS ⁝ DE CASELLIS
QVI SVI NEPOTIS ARTE IACET HIC TVMVLATVS ⁝
HIC SEMPER FRETVS ⁝ OFICIO PRESBITERATVS

En chef, à l'angle de droite, une main bénissante; au milieu, une croix grecque au pied fiché, accostée de deux chandeliers. Une guirlande de feuillages encadre ces ornements et l'inscription. Le sens de la quatrième ligne a besoin de commentaire. En prose on aurait écrit simplement : *Instituit presbiterum perpetuum*, formule ordinaire de la fondation d'un *obit*, telle que nous la trouvons à chaque pas (voir nos 90, 101, 106, 109, etc.).

200. — Cloche. 1436.

† PATER EST PAX FILIVS EST VITA SVIRITVS SANCTVS EST
REMEDIVM MAESTRES YPOLIT GIL E IACME GIL ME FECERVNT
LANY·MIL·CCCC·XXXVI·

Diamètre de la cloche : 1m,02. J'ai signalé déjà cette autre génération de la famille *Gil* (voir no 195).

201. — Maison Vilar, auge du puits. 1347.

⁝ VIR ⁝ CIRCVMSPECTVS ..... PRO ⁝
VIDENCIE ⁝ HONORABILIS ⁝ BERNARDVS ⁝ IORDANI ⁝
QVONDAM ⁝ BAIVLVS ⁝ HVIVS ⁝ LOCI ⁝ IACET ⁝
HIC ⁝ QVI ⁝ OBIIT ⁝ X ⁝ DIE ⁝ IVLII ⁝ ANNO ⁝
DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C̊C ⁝ XLVII ⁝ CVIVS ⁝ ANIMA ⁝ REQVI
ESCAT ⁝ IN ⁝ PACE ⁝ AMEN ⁝

Sarcophage converti en auge auprès du puits de la maison Vilar. L'inscription est accompagnée de deux écussons à trois fasces ondées, armes parlantes des

Jorda, par allusion au fleuve célèbre de la Palestine que nous appelons aussi *Jorda* dans notre langue catalane. L'inscription est en creux, les écussons et la bordure de feuillages courants, qui encadre l'ensemble, sont champlevés. Le sarcophage n'a qu'un mètre de long sur largeur et hauteur proportionnelles. Ces dimensions paraissent avoir été généralement adoptées chez nous, au XIVe siècle, si nous en jugeons par les modèles qui sont restés. Ils ne recevaient que la charpente osseuse du défunt après qu'on avait laissé aux chairs le temps de se consumer dans la terre. On m'a signalé dernièrement un sarcophage semblable dans la banlieue de Perpignan : c'est la tombe de Pons des Barres enlevée au couvent de la Merci depuis 89. J'en ai donné ci-dessus (nº 75) l'inscription très-infidèle, d'après une ancienne copie. Je corrigerai plus tard cette leçon, mais dès à présent je demande asile dans notre musée pour un monument qui en est digne, et que le propriétaire échangerait volontiers, je n'en doute pas, contre une auge de même capacité.

SAINT-MARTIN-DE-FENOLLAR.

202. Église. Pointures murales. XIIe siècle.

L'église de Saint-Martin-de-Fenollar forme deux parallélogrammes rectangles, d'inégale grandeur. Le plus petit, qui était autrefois l'abside, a 3m,22 de longueur et 2m,45 de largeur; il est couvert par une voûte en berceau qui prend naissance à 2m,05 au-dessus du sol. Le développement du chevet, de la voûte et des parois latérales offre une surface de 34 mètres carrés, ornée aux quatre cinquièmes de ces peintures murales du moyen-âge dont le Poitou garde la plus belle page à Saint-Savin. Elles ont souffert du temps et de la main des hommes surtout, mais il en reste assez pour faire bien comprendre l'ensemble de la composition.

La représentation de Dieu le fils, avec son cortége ordinaire, occupe un gros tiers de la voûte : il est assis au milieu d'une auréole elliptique, la tête couronnée du nimbe crucifère, les pieds nus, bénissant de la main droite et tenant la main gauche appuyée sur un livre que porte le genou. Les quatre évangélistes l'accompagnent; saint Matthieu, saint Marc et saint Luc tiennent dans leurs bras l'animal qui les symbolise. Chacun d'eux est en outre appelé par son nom dans une inscription de quatre vers écrite sur les deux plus longues bandes du cadre rectangulaire qui embrasse tout le sujet. Voici ce que j'en ai su lire :

MATEVS NATVM DE VIRGINE PREDICAT AGNVM

MARCVS .....AVREM .....PER DESERTA .....AM

.....VERBO PETITA SANCTVS (?) IOANNES

.....HS MEDICVS LVCAS TENET ORE VIVENT... (?)

Avec ces autres fragments disposés en cette forme sur la ligne du petit axe de l'auréole :

D	C		PE	V
E	A		CT	I
X	T		VS	N
T	E		···S	O
R	T		TA	S
A				

A droite et à gauche de ce tableau central, dans l'espace compris entre les longs côtés du cadre et la ligne de naissance de la voûte, sont assis quatorze personnages couverts d'amples vêtements et les yeux tournés en haut, vers l'image du Sauveur. De la main gauche ils tiennent élevée une coupe à pied, ou calice, et de la main droite une sorte de violon à trois cordes percé de deux ouïes : leur coiffure est un bonnet cylindrique, terminé quelque-

fois par un cône applati et ressemblant alors à une mitre.

Sur la paroi verticale, du côté de l'évangile, au-dessous de deux arcades surbaissées, la mort de la sainte Vierge (?) et celle de saint Joseph (?). La peinture est très-altérée. Du côté de l'épître, les rois mages conduits par l'étoile, et quelques lambeaux d'inscription qui laissent deviner ce texte connu : *vidimus* STELLAM *eius in* ORIEN*te*, ET VE*nimus* CVM MV*neri*BVS *ador*ARE *Dominum* (*Office de l'Épiphanie*).

On entrait jadis dans l'église par une porte au midi de la nef; mais on a trouvé plus à propos de murer cette porte, de transporter l'autel à l'ouest et d'ouvrir le fond de l'abside. Le pire inconvénient de cette combinaison est d'avoir détruit la moitié des peintures du chevet. Nous y trouvons encore, au-dessus de la porte, la sainte Vierge assise dans une auréole en losange, les mains élevées, la tête couverte de la coiffure cylindrique signalée plus haut. Immédiatement au-dessous venaient se rejoindre en s'abaissant vers la pointe inférieure du losange, plus basse que leur niveau, les personnages peints sur les bandes latérales de la voûte; on en distingue encore deux au retour d'équerre, de chaque côté de la porte. Dans le bas était l'adoration des bergers, faisant suite à l'adoration des mages.

Dans un pays plus jaloux que le nôtre de ses monuments, les peintures de Saint-Martin-de-Fenollar seraient déjà calquées, dessinées, gravées. Nous nous contentons de savoir qu'elles existent et nous ne paraissons pas nous soucier de l'apprendre aux autres. Il est encore temps de réparer cette négligence, mais il faut se hâter, n'attendons pas qu'un épais badigeon, ou tout autre agent destructeur, nous en aient ôté les moyens.

L'église de Saint-Martin-de-Fenollar est appelée *La Mahul*. L'origine de ce nom a été l'objet de vives dis-

cussions dans les colonnes du *Publicateur* de 1832. Cette polémique ne touche en rien à mon sujet.

LA CLUSA.

203. — Église. 1292.

+ : TERCIO : DECIMO : KLS : MARCI
I : ANNO : DOMINI : M : CC : NONAGE
SIMO : PRIMO : OBIIT : PONCIVS : DE
CAPITE : MAGNO : DOMICELLVS :
: DOMINVS : CASTRI : DE : CLVSA :
: ROGO : TE : VT : ORES : DEVM : PRO : ME :

Le cadre est orné de croix à douze pointes pommetées.

L'église de La Clusa a trois nefs terminées par des absides en hémicycle. A l'extérieur on ne voit qu'un chevet plat, percé de trois petites fenêtres; il est construit sur la ligne du mur d'enceinte du vieux château à l'est, et c'est peut-être uniquement à cette circonstance qu'il doit sa forme droite, comme plus favorable au système de défense. Le château de La Clusa fut un des points militaires les plus anciens de nos comtés; nous n'avons pas, dans ce département, de ruines aussi imposantes par leur étendue.

ARGELÈS.

204. — Église. Fonts baptismaux. XIIIe siècle.

MAGISTER : GVILLELMVS : MARCHI : DE
VOLONO : ME : FECIT :

La cuve baptismale, où se lit cette inscription, ressemble beaucoup à un grand bénitier. Son réservoir hémisphérique est creusé dans une table polygonale qui

engendre par-dessous une pyramide renversée du même nombre de côtés. Ainsi faite, elle ne pouvait se tenir debout sans un appui étranger; on l'a scellée dans le mur auprès de la porte de l'église. Sa date nous est donnée par l'inscription qui est du XIIIe siècle. Guillem March a signé son œuvre en caractères si élégants et si purs qu'on aimerait à retrouver son nom sur un monument plus digne de lui.

205. — Cloche. 1470.

IHS · MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE
LIBERACIONEM · LANY · M · CCCC · LXX · TE DEVM LAVDAMVS ·

Sur une autre cloche, de plus fort diamètre, ancienne aussi, mais sans date :

LAVDO DEVM VERVM PLEBEM VOCO CONGREGO CLERVM
DEFVNCTOS PLORO ·

ERMITAGE DE SAINTE-MAGDELAINE.

206. — Église, derrière l'autel. 1444.

ACI IAV NANTONI MELER
QVI PASSA DAQVESTA VIDA · A ·
VI · DE GINER LANY MIL · CCCC ·
XXXX IIII ·

Sainte-Magdelaine, ou, comme on l'appelle plus communément aujourd'hui, Notre-Dame-de-Vie, est un lieu de pèlerinage situé dans le territoire d'Argelès, au sud-ouest et à demi-lieue de ce village.

207. — Sacristie. XIIIe siècle.

Sous le lavoir de la sacristie de Sainte-Magdelaine a été mis pour évier un marbre qui n'avait pas été destiné

sans doute à cet usage, quoique sa forme s'y prête on ne peut mieux. La salutation angélique y est gravée, partie dans le fond de la cuvette, partie sur le cadre, en écriture des premières années du XIIIe siècle, au plus tard. Au milieu du fond, une croix latine, accompagnée, vers les angles, de quatre croix plus petites, à branches égales, inscrites dans un cercle; aux quatre coins du cadre, des croix semblables. A quoi servait autrefois ce marbre? On ne le sait pas; la génération vivante l'a toujours vu, on croit l'avoir toujours vu sous le robinet de la fontaine.

COLLIOURE.

208. — Église. XIVe siècle.

A XIII ..... ANTONI .....

..... PREGA ⁝ DEVS ⁝ PER ⁝ EL ⁝

Première et dernière ligne d'une inscription funéraire placée à la plus haute marche du maître-autel, et s'effaçant peu à peu sous le frottement des pieds; on n'y lit plus rien avec confiance dans les lignes intermédiaires.

209. Église, ancienne sacristie. XIVe siècle.

...M ⁝ CCC ⁝ .....OBIIT ⁝ DOMINVS ⁝ GVILLELMVS ⁝ GAVSELMI...

.....REQVIESCAT ⁝ IN PACE.....DICATIS ⁝ PATER ⁝ NOSTER ⁝

Entre ces deux lignes, gravées sur les tranches horizontales du cadre, un bas-relief représente Jésus-Christ en croix, la sainte Vierge et saint Jean, sous des arcades trilobées.

210. — Église du couvent. 1451.

ACI · IAV · LO · HONORABLE · EN · IOHAN · CASSES · MERCADER

DE · PERPENYA

LO · QVAL · MORI · CONSOL · A · V · DE . AGOST · ANY · M · CCCC · SI
NCANTA · IIV

Grande dalle de 2m,50 de long et 0m,90 de large. On l'a coupée en deux, au tiers environ de sa longueur; le plus petit fragment est resté dans l'église du couvent; l'autre couvre au cimetière une tombe assez récente. L'inscription, en gothique carrée, haute et serrée, fait le tour de la pierre; aux quatre angles, un écusson renfermant une R dont la haste est prolongée au-dessus de la panse, et croisée; dans le champ, deux groupes de quatre maisons placées en quinconce, armes parlantes de *Cases*.

On trouve mémoire de la mort de Jean Cases dans le cartulaire municipal de Perpignan, appelé livre des *Ordinations,* à la date du 23 octobre 1451 : « Com nos « altres Frances Andreu, Frances Castello, Thomas « Monner e Johan Barrau, consols lany present elets « de la vila de Perpinya, ensemps ab lo honorable en « *Johan Cases*, apres de sa electio mort, etc. » (*Ordin. I*, 338 vo). Pierre Vedrinyans paraît à sa place dans le même registre, en qualité de troisième consul, le 9 décembre suivant.

MADALOTH.

211. — Lieu dit *le cimetière.*

P. Puiggari, *Publicateur,* 1832, no 42. — Henri, *Guide en Roussillon,* page 152. — De Gazanyola, *Hist. du Roussillon*, page 25.

VA·F·P P·M·I·V·S·C·L·I·E
EM·

M. P. Puiggari a donné l'explication suivante de ces sigles :

« VAlerius Flaccus, PRaefectus PRaesidii, MOnumentum
« IUssit, VIvus, SIbi COndi, LOco INtersepto Et EMunito.

« Valérius Flaccus, commandant de la forteresse, s'est « fait construire, de son vivant, ce tombeau dont la « place a été circonscrite et défendue par un mur. »

Cette interprétation fut publiée, en 1832, sous la protection d'un *si quid novisti melius,* auquel personne encore ne s'est chargé de répondre. Les variantes que l'on a proposées n'offrent rien de sérieux; elles ne changent ni le sens ni le style du premier thème, et l'énigme reste entière. Quelques personnes ont suspecté l'authenticité de l'inscription elle-même, d'après de vagues données, et probablement sans l'avoir vue. Les amateurs qui voudraient éclaircir leurs doutes à cet égard, trouveront le monument à 800 mètres environ, nord-est, de la tour de Madeloth, entre le *puig de Tallaferro* et le *coll de Molló,* sur un étroit plateau que les gens du pays appellent *lo sementeri.* Ces indications ne les dispenseront pas de prendre un guide pour s'éviter des recherches pénibles et peut-être sans résultat.

Les rares habitants de ces côteaux solitaires connaissaient depuis bien longtemps la *pierre écrite;* dans leurs idées, elle couvrait ou indiquait le gîte d'un trésor caché, mais après avoir inutilement bouleversé le sol à plusieurs reprises, ils ne faisaient plus cas du signe menteur. En 1823 des bergers, encore abusés par la vieille tradition, entreprirent de nouvelles fouilles avec une ardeur qui les trahit. M. Pi, de Cosprons, propriétaire du terrain où se poursuivaient les recherches, vint les interrompre en se rendant sur les lieux. Il y trouva nos sigles gravés sur une grande dalle de pierre schisteuse dont il avait ignoré jusqu'alors l'existence. Près d'elle gisaient deux autres dalles de même longueur, mais plus étroites, qu'on lui dit avoir été posées autrefois de champ et recouvertes par la plus grande. M. Pi

remarqua en outre qu'à six pieds environ à l'entour de ces dalles, perçaient les fondations d'une enceinte continue. C'est de ces circonstances, et du voisinage de quelques ruines appelées *lo Castellet,* que M. Puiggari conclut à la signification des quatre derniers sigles : *loco intersepto et emunito.*

TATSO.

212. — Porte de l'église. XIIIe siècle.

.....KALENDAS MADII OBIIT BERENGARIVS TACITONIS.....

.....FAMA VIRI FLORET ET MILITAT EIVS HONORI.....

.....ATQVE NESCIT CVM MORIENTE MORI.....

D'après une copie de la main de M. P. Puiggari. Je n'ai pas su retrouver cette inscription.

LA ROCA.

213. — Porte de l'église.

⁝ INTVS ⁝ CLAVSVRAM ⁝ HVIVS
TVMVLI ⁝ ATQVE ⁝ STRVCTVRAM
TRANSLATA SVNT CORPORA BERNARDI
COREDI ET VXORIS ET OMNIS GENERIS EIVS
ET ⁝ BARTOLOMEI ⁝ GRAMATICI ⁝ ET ⁝ VX

Au-dessous un espace égal pour cinq autres lignes qui n'ont jamais été remplies.

214. — Cloches. 1407. 1426. 1439.

ANGELE DOMINI PENTESON QVI CORPVS DOMINI NOSTRI IHV̄ XP̄I IN MONVMENTO CVSTODISTI

CVSTODI NOS AB OMNI ADVERSITATE ET FVLGVRE ET TEMPESTATE ✝ P ✝ X ✝ D ✝ N ✝ LAN MIL · CCCC VII

Cette cloche a 0m,97 de diamètre, et donne le *la*. Les sigles P · X · D · N · signifient : *pax Christi Domini nostri*. Je trouve cette formule sur une autre cloche plus moderne. *Angele Penteson* pourrait se rendre par : Ange de la douleur, ou Ange du deuil, du mot grec πενθέω, *je pleure, je suis dans le deuil*.

XPS ⁝ VINCIT ⁝ XPS ⁝ REGNAT ⁝ XPS ⁝ IMPERAT ⁝ XPS ⁝ NOS ⁝ DEFENDAT ⁝ || LANY ⁝ MIL ⁝ CCCC ⁝ XXVI ⁝ MAESTRE ⁝ POLIT ⁝ GIL ⁝ ME ⁝ FEV ⁝

Hippolyte Gil est sans doute celui qui a fondu la cloche du Volo en compagnie de son parent et associé Jacques (voir nº 200).

† IHS : MENTEM : SANCTAM : SPONTANEAM ✠ HONOREM : DEO : ET PATRI || † ANNO : DOMINI : M : CCCC : XXXIX : XPS REX VENIT IN PACE DEVS HOMO

Les deux formules sont incomplètes faute d'espace.

VILALLONGA-DELS-MONTS.

215. — Église. Cloches. 1410.

XPS VINCIT XPS REGNAT XPS IMPERAT XPS AB OMNI MALO NOS DEFENDAT AMEN · M · CCCC · X ·

MENTEM SANCTAM SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIE LIBERACIONEM · M · CCCC · X ·

LE VILAR DE VILALLONGA-DELS-MONTS.

216. — Porte de l'église. 1245.

⁝ XV ⁝ KL ⁝ SEPTEMBRIS ⁝ ANNO ⁝
⁝ DOMINI ⁝ M̊ ⁝ C̊C ⁝ XL ⁝ III ⁝ OBIIT
⁝ RAIMVNDVS DE ⁝ ORVLO ⁝ PREPOSITVS

« Des prud'hommes ruraux, dont les noms sont restés « dans l'oubli, élevèrent jadis non loin de Villelongue- « dels-Monts, et à la partie dite aujourd'hui le *Vilar*, « une église qu'ils dédièrent à la sainte Vierge. Des « chanoines réguliers de Saint-Augustin furent appelés « dans cette solitude et y fondèrent un monastère dont « le chef porta le titre de *Prévôt*. Cette colonie monasti- « que était déjà établie le 10 des calendes de novembre « de l'an 1117, époque ou Adroer et Vera, son épouse, « donnèrent à la prévôté du Vilar, un champ au territoire « de Villelongue, lieu dit *Puig Cabell* ou *Calbell*, con- « frontant d'un côté avec le torrent *dels Serrahius*. » (Renard de Saint-Malo, *Publicat.*, 1855, n° 22.)

L'église du Vilar fut consacrée, le 17 des calendes d'avril 1142, par Udalgar, évêque d'Elne, qui la plaça sous la dépendance du monastère de Notre-Dame-de-Llado, dans le diocèse de Girone, en la retenant toutefois sous sa juridiction.

De nos jours, l'abolition des droits féodaux avait tellement réduit les revenus de la Prévôté du Vilar, que l'impôt et les frais d'entretien ou de culture absorbaient en entier le revenu du seul ténement rural dont elle eut conservé la propriété. Pour en finir avec cet état de choses, le prieur de l'église séculière et collégiale de Notre-Dame-de-Llado, dûment autorisé, vendit, le 30 juillet 1802, au prix de 4.000 francs, la montagne dite du Vilar, avec l'église, dont on a fait une bergerie.

217. — Porte de l'église. 1250.

IDVS OCTOBRIS ANNO DOMINI M̊ C̊C̊

L̊ ⁝ OBIIT ⁝ RICSENDIS ⁝ DE ⁝ FVRCIS

218. — Porte de l'église. 1262.

V · IDVS AVGVSTI ANNO

DOMINI · M̊ · C̊C · L̊X · H̊ · OBIIT ·
PETRVS : GERAVDI · DE VILA-
RI ·

MONTESQUIU.

219. — Enclos devant l'église. 1298.

ANNO : DOMINI : M̊ : C̊C : X̊C : VIII : QVINTO : IDV
S : NOVEMBRIS : OBIT *(sic)* : DOMINVS : GVILLELMVS : IOERII : CAP
ELLANVS : DE : MONTESQVIVO : QVI : DIMISIT : V
NAM : LAMPADEM : SEMPER : ARDENTEM : ET : VNVM : TORTI
CIVM : CEREVM : SEMPER : AD : ELEVANDVM : CORPVS :
X̄PI : IN : ECCLESIA : SANCTI : SATVRNINI : PRO : QVIBVS : OBLI
GAVIT : DVAS : CLAVSAS : AFRONTAT : CVM : ORT
O : ECCLESIE : ALIA : CVM : F : CELERA : ET : IACES *(sic)* :
HIC : CVM : OMNI : SVO : GENERE : HOMO : QVID : ASPICIS :
QVOD : ES : FVI : QVOD : SVM : ERIS : MEMENTO : MEI ✝
E D I G A S : I (?) PAT..... NOST.....

Sur la bande verticale du cadre, à droite, sont disposées, quatre par quatre, douze petites croix. Le G du mot GENERE (9e ligne) est minuscule. La dernière ligne est gravée sur le cadre; elle m'a paru de la même main que le corps de l'épitaphe; et comme les deux premiers mots appartiennent au catalan, je dois modifier l'opinion inexacte émise aux nos 21 et 44 sur l'introduction de cette langue dans nos monuments épigraphiques. La remarque faite au no 72 tombe donc aussi d'elle-même.

L'épitaphe de G. Joer est protégée par une grande arcade ogivale que soutiennent quatre colonnes, au-dessus d'une fosse profonde. Les tombeaux-arcades étaient nombreux, mais presque tous ont disparu parce qu'ils gênaient les abords des églises où l'on avait l'ha-

bitude de les placer. Parmi ceux qui restent encore, deux ou trois à peine ont conservé l'inscription funéraire. La cupidité n'a pas été toujours étrangère à cette destruction.

220. — Cimetière. XIIIe siècle.

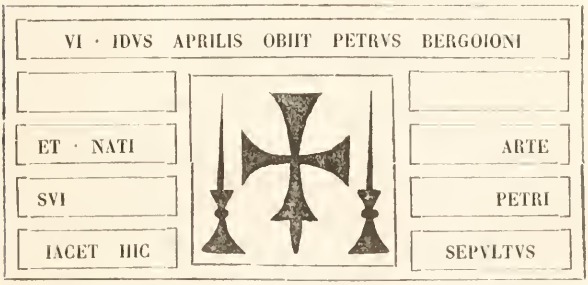

Voilà bien exactement l'inscription, moins la forme de l'écriture. Point de millésime : on en remarque l'absence parce que les deux petits cadres de la seconde ligne, qui lui avaient été réservés, sont restés vides; mais on est encore plus frappé de la ressemblance des caractères avec ceux de l'épitaphe de Pierre Casells, au Volo (n° 199). S'ils étaient mobiles, on pourrait sans inconvénient les transposer d'une inscription à l'autre, et la substitution ne se trahirait que par une légère inégalité de hauteur. La croix et les chandeliers que l'on voit sur le marbre de Montesquieu sont la copie en grand de la croix et des chandeliers du Volo. Je trouve un dernier trait d'air de famille dans le mot ARTE, formule nouvelle dans notre épigraphie. Je suis très-porté à croire que le *fils* de Pierre Bergonyos était le *neveu* de Pierre Casells. Les deux tombeaux furent élevés *par ses soins*, ou construits de *sa propre main*, suivant la signification que l'on attache au mot *arte;* mais dans le pre-

mier cas, c'est au même lapicide qu'il s'est adressé pour graver les deux épitaphes.

221. — Cimetière. 1524. 1574.

ANNO DOMINI M CCC XXIIII
QVARTO KL SEPTEMBRIS
ARNALDVS GVILLELMI DE MONTES
QVIVO FECIT ISTVD PITAFILVM ET IA
CET HIC MATER SVA CVM GENERE SVO.

PITAFILVM ne se trouve ni dans Calepin ni dans Du Cange. N'est-ce pas EPITAPHIVM que l'on a voulu mettre, en le prenant dans le sens de *tombeau?* Orelli propose la même acception pour ce mot. (*Inscr. Rom.*, n° 4518.)

Sur la bordure inférieure :

⁝ ANNO M CCC LXXIIII MORI ⁝ EN ⁝ FER (?) ⁝ VALS ⁝ NET ⁝ DEN ⁝ ARNAV ⁝ GVILLEM ⁝ E FE ⁝ PINTAR ⁝ LO ⁝ CAP ⁝ DE ⁝ LAGLESA

Quoique l'on ait gravé ces deux inscriptions sur le même marbre, elles sont entièrement distinctes, et la seconde est en réalité de cinquante ans moins vieille que la première. Il ne reste plus trace, dans l'église, des peintures dues à la libéralité de Ferrer Valls; de la porte à l'abside règne la blanche uniformité du lait de chaux.

SAINT-GENIS-DES-FONTAINES.

222. — Église. Linteau de la porte. 1020.

Gallia christ., t. VI, col. 1103. — *Bullet. de la Soc. des Pyr.-Orient.*, t. VIII, p. 272 et pl. 3. — *Bulletin monum.*, t. 22.

† ANNO VIDESIMO *(sic)* QVARTO REENNANTE ROTBERTO REGE WILIELMVS GRATIA DEI ABA *(sic)*

ISTA OPERA FIERI IVSSIT IN ONORE *(sic)* SANCTI GENESII CENOBII QVE *(sic)* VOCANT FONTANAS

Le linteau de l'église de Saint-Genis est un monolithe de 2m, 20 de longueur, sur 0m, 70 de largeur moyenne. La différence de hauteur entre les deux extrémités de la pierre est très-sensible à l'œil; mais on rencontre à chaque pas tant d'exemples de l'indifférence des artistes de cette époque pour la symétrie de certains détails, qu'on ne s'en étonne plus. Notre quadrilatère irrégulier n'en est pas moins couvert d'intéressantes sculptures. Au centre, Dieu le fils, assis, barbu, pieds nus, couronné du nimbe crucifère, bénissant de la main droite et la main gauche appuyée sur un livre fermé, que soutient le genou. L'auréole perlée qui l'environne est formée par deux cercles inégaux, qui se coupent et sont raccordés aux points d'intersection par une touffe de feuillage; deux anges agenouillés la soutiennent. L'*alpha* et l'*oméga* n'y sont point oubliés. Une guirlande de feuillages courants encadre tout le sujet. Immédiatement au-dessous de la bordure supérieure, l'inscription, sur deux lignes, interrompues au milieu par le grand cercle de l'auréole, qui touche à cette bordure. Elle est gravée en creux; tout le reste est en relief plat de l'époque.

La vingt-quatrième année du règne de Robert, date de notre monument, est comprise entre le 24 octobre 1019 et pareil quantième de 1020, en prenant la manière la plus commune de compter les années du règne de ce prince, qui les fait partir de son accession au trône. Guillaume, premier du nom dans la série des abbés de Saint-Genis, dressée par le *Gallia*, n'est connu par aucun autre document que l'inscription du linteau de son église.

L'abbaye bénédictine de Saint-Genis-des-Fontaines, à laquelle le village de ce nom doit son origine, paraît avoir été fondée au commencement du IXe siècle. Les Normands la ruinèrent dans le siècle suivant; mais elle se releva bientôt après sous le gouvernement et avec l'aide de Gausfred Ier, comte de Roussillon. Réunie à l'obédience de Montserrat par le pape Jules II, en 1507, elle fut régie depuis cette époque par des abbés triennaux, conformément à la règle de Valladolid. *(Gall. christ.)*

J'ai déjà publié cette inscription et quelques autres de Saint-Genis, dans le tome VIIIe du Bulletin : je puiserai sans scrupule dans ce travail. Les leçons REENNANTE et ROTBERTO ont été notées comme mauvaises; j'ai donc à les justifier, puisque j'ai cru qu'elles pouvaient être maintenues. Le trait lié à la haste du premier E de *reennante,* entre la barre supérieure et celle du milieu, n'est pas un G conjoint, mais un trait général d'abréviation. On le trouve lié dans le même mot, à l'A, où il représente l'N qui doit suivre, et tenant la place de plusieurs lettres dans deux autres mots : GRATIA, SANCTI, comme on peut s'en assurer par les *fac-simile* suivants de *reennante* et *gratia.*

RENNATE
GRADEI

Sans doute ce trait général pourrait aussi bien représenter le G que l'E, mais le doublement de l'N m'a semblé appeler le doublement de l'E, plutôt qu'une nouvelle consonne. Quant au T de ROTBERTO, je l'avais écrit sans hésitation, parce que le signe d'abréviation lié au premier O est identique à celui qui demande le T de *jussit.*

223. — Porte de l'église. 1271.

: ANNO XPI : MILLESIMO DVCENTESI
MO : SEPTVAGESIMO : PRIMO : V° :
KLS : DECEMBRIS : DOMINA DVLCIA DE MONTE
RVBEO : IN HOC FVIT : TVMVLO TVMVLATA : DIC
PATER : NOSTER : PRO ANIMA SVA : FAC BENE DVM
VIVIS POST MORTEM VIVERE SI VIS :

224. — Porte de l'église. 1307.

ANNO DOMINI : M° : CCC : SEPTIMO : SEXTO : IDVS : APRILI
OBIT *(sic)* : FRATER : MICHAEL : SACRISTA : SANCTI : GENESII

Moitié au-dessus, moitié au-dessous d'un bas-relief qui représente Jésus-Christ sur la croix, entre sa mère et saint Jean. Le bas-relief a beaucoup souffert; l'inscription très-peu.

225. — Porte de l'église. 1307.

ANNO DOMINI : M° : CCC : VII : VI : ID9 : IVNII : OBIIT :
FRATER : || BERENGARIVS · DE PVLCRO VESPERE CAMERARIVS
ISTIVS LOCI : ET DOMINA MA || THIA EIVSDEM HVMILIS
SOROR : QVORVM ANIME REQVIESCANT || IN PACE : AMEN :
QVOD ES FVI : QVOD SVM ERIS VIGILA NE DE || VOREris :
QVI STATIS CORAM PROPERANTES MORTIS AD HORAM :
IBI || TIS ABSQVE MORA : NESCITIS QVA TAMEN HORA :
SIC EGO || NESCIVI : NISI QVANDO RAPTVS ABIVI : SED
ANNIVERSARIVM STATVI :

226. — Porte de l'église. XIVe siècle.

RAIMVNDVS DE POLLESTRIS.....
QVO. .. . .

Le reste de l'inscription a été enlevé proprement au ciseau par quelque désœuvré. Un bas-relief, que l'on a respecté, représente le défunt couché, tête nue, les mains croisées sur le ventre. Deux personnages se tiennent debout, l'un à la tête, l'autre aux pieds du lit funéraire; ils portent une crosse, et l'un d'eux bénit de la main droite.

Auprès de ce marbre est une autre image en bas-relief; l'inscription est fruste.

227. — Église. Chapelle de Notre-Dame de Montserrat. XIIIe siècle.

Bullet. de la Soc. des Pyr.-Orient., t. VIII, p. 275.— *Bullet. monum.*, t. XXII.

Nous venons de voir comment le ciseau de nos sculpteurs du XIe siècle traitait sur le marbre la représentation du Christ glorifié; voici le même sujet, confié, deux siècles et demi environ plus tard, à la palette d'un peintre qui nous a dit son nom. Ce tableau, caché dans le fond du transept méridional, est un devant d'autel. Il a 1m,65 de longueur et 0m,78 de hauteur, le cadre non compris.

Au milieu, Dieu le fils, assis, barbu, la tête ornée du nimbe crucifère, la main droite élevée, bénissante, la main gauche appuyée sur un livre, où l'on voit écrit :

EGO SUM
LVX MVN
DI :

Sous ses pieds nus, des croissants et des quatrefeuilles d'or, cernés d'un rayonnement blanchâtre, nagent dans un fond d'azur, comme des astres au ciel : *Sub pedibus ejus... quasi cælum* (Exode). L'auréole elliptique et dorée qui l'environne est brodée de petites perles en relief du même émail, et de cabochons plus gros, alternativement

rouges et bleus. Le fond du nimbe, aussi d'or, est rehaussé de perles et de rinceaux finement dessinés. L'auréole est cantonnée du tétramorphe, l'ange et les trois animaux symboliques sont nimbés, et chacun d'eux porte sur un lambel le nom de l'évangéliste qu'il représente.

A droite et à gauche paraissent les douze apôtres, six de chaque côté, disposés trois par trois, sur deux rangs parallèles, debout, nimbés, les pieds nus. Tous sont nominativement désignés, à l'exception de saint Pierre, qu'on distingue à l'attribut de la clef à double panneton.

Vient enfin la signature de l'artiste, écrite sur un étroit ruban qui traverse horizontalement le tableau, à droite et à gauche de l'auréole, sous les pieds des apôtres du rang supérieur :

MAGISTER ALEXANDER : ISTA OPERA FECIT.

Peut-être un ruban parallèle, placé dans le bas, sous les apôtres du second rang, donnait-il la date précise de l'œuvre; mais l'humidité salpétreuse du sol n'a laissé d'un bout à l'autre ni peinture, ni toile, ni bois, sur une largeur de cinq à six centimètres.

D'autres sujets recouvraient les faces latérales de l'autel. Du côté de l'évangile, tout est détruit; le panneau, correspondant, du côté de l'épître, est en fort mauvais état. On y distingue cependant saint Genis décapité : comme notre saint Denis, il marche portant sa tête dans ses mains. Un grand nombre d'exemples paraissent démontrer que l'iconographie du moyen-âge avait ainsi consacré le symbolisme de la décollation. On lit dans un coin de la toile :

S · GENESIVS :

A droite, un ange descend du ciel, tendant vers le saint un objet (palme ou couronne) que la confusion de cette partie du tableau rend méconnaissable. Trois guerriers, vêtus du haubert et chaperon de mailles, considèrent le

prodige avec un étonnement mêlé de crainte. Ce sont les bourreaux : deux d'entre eux tiennent à la main l'épée nue et sanglante.

J'ai dit ailleurs, et je crois encore, que ces peintures datent de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du XIV. Cependant, je ne dois pas taire qu'un homme connu par un grand nombre de mémoires sur diverses branches de l'archéologie, M. de Barthélemy, membre de plusieurs sociétés savantes, les a jugées beaucoup plus anciennes *(Bullet. mon.,* t. 22). Les connaisseurs apprécieront. Je verrais sans regret mon opinion condamnée par eux, et l'importance du tableau de Saint-Genis accrue par cela même.

228. — Église. Crosse d'abbé. XIIIe siècle.

Quelques années après la révolution, lorsque l'église de Saint-Genis fut rendue au culte, on trouva, derrière le maître-autel, parmi des décombres de tout espèce entassés dans l'abside, une volute de crosse abbatiale, seul débris du genre sauvé des ruines de nos monastères. Cette volute, en cuivre doré, date du XIIIe siècle. On peut en voir le dessin dans les mémoires de notre société (t. VIII, pl. 2). Elle est figurée par un serpent couvert d'écailles, à la croupe hérissée de crochets, se repliant en orbe vers lui-même et broutant le feuillage. Dans la courbe gracieuse qu'il décrit, au milieu d'un quatrefeuilles perlé, se tient l'agneau divin triomphant, la tête tournée vers la croix, qu'il semble soutenir de sa jambe gauche repliée. Sur la banderole qui flotte attachée à la hampe de la croix, sont burinés ces mots :

AGNVS
DEI

La douille où s'emmanchait le bâton de la crosse, a conservé la couleur rougeâtre du métal, la trace des

morsures de la lierre et les trous où passaient les têtes des goupilles. Une gaine dorée et sculptée recouvrait cette partie de la volute et formait le nœud.

229. — Cloître. 1197.

Gallia christ., t. VI, col. 1105. — *Soc. des Pyr.-Or.*, t. VIII, p. 275 et pl. 2.

VERAX FACVNDVS FONS MANANS : FLO S RVBICVNDVS	FRVCTV FECVN DVS NVLLI PROBI TATE SECVNDVS	QVEM PIA LVX MAR TIS · DECASEPTIMA DVXIT IN ASTRIS
HOSPES IOCVND VS : MISERORVM PASCVA FVNDVS	PRE MVNDIS · MVN DVS FVIT : ABBAS ISTE RAIMVNDVS	QVATVOR EXEM TIS ANNIS DE MI LLE DVCENTIS

Telle est la disposition de ces vers sur le marbre; un cordon perlé trace les lignes de séparation. L'élégance des caractères et la fermeté de la gravure font de cette inscription un contraste frappant avec celle du Monestir-del-Camp (ci-dessus, n° 182), plus vieille de dix mois à peine, et pourtant si barbare.

Au quatrième vers, le *Gallia* écrit PREMVNDI en un seul mot, au lieu de PRE *(præ)* MVNDIS; la phrase n'a pas de sens avec cette variante. La gloire de l'abbé Raymond est tout entière dans son épitaphe; on le trouve à peine mentionné par le *Gallia* en 1184 et 1187. Le millésime de sa mort est 1197, d'après la règle posée au n° 104.

230. — Cloître. 1234.

Gall. christ., t. VI, col. 1106. — *Bull. de la Soc. des Pyr.-Or.*, t. VIII, p. 278.

ABBAS GAVSIBERTVS *(sic)* IACET HIC BONVS ET BENE CERTVS
MORIBVS ORNATVS · POLLESTRIS IN OPIDO NATVS
VITA FVIT CVIVS ORBIS SALVS ET DECVS HVIVS ⁝
DANDO GAVDEBAT · PROPRIVM SIBI NON RETINEBAT ⁝
SET DABAT ABSQVE MORA MISERIS SVA QVALIBET HORA
MORIBVS HORNAVIT *(sic)* SOCIOS QVOS SEMPER AMAVIT *(?)*.
ET MVNDANORVM CREVIT PRO POSSE BONORVM ·
ANNIS TERDENIS OCTO MINVS ORDINE PLENIS ⁝
DVX FVIT ECCLESIE : COMPLENS DOCVMENTA SOPHIE ⁝
ANNO MILLENO ⁝ BIS : C : TER ⁝ X ⁝ BISQVE SECVNDO ⁝
EIVS NOVEMBRIS · IIII · KALD · MORS DATA MEMBRIS ⁝
QVESVMVS O XPE TECVM CONGAVDEAT ISTE ⁝
QVOD VT CONCEDAT : PATER NOSTER QVISLIBET DICAT ⁝
QVOD ES FVI QVOD SVM ERIS ⁝ VIGILA NE DEVOREBIS ⁝

Dans le cours de leurs immenses travaux, les Bénédictins, ne pouvant tout voir par eux-mêmes, durent accepter souvent de confiance et les yeux fermés, les documents qui leur étaient fournis, et souvent aussi, chez leurs correspondants, la science fut au-dessous du zèle. Ici, par exemple, leurs confrères de Saint-Genis, plus fervents cénobites qu'habiles paléographes, ont dénaturé le sens du quatrième vers, en substituant QVANDO à DANDO. Au même vers et au douzième, ils ont remplacé par des points des mots très-lisibles encore aujourd'hui.

PRIVS *(proprium sibi)*. QS O *(quæsumus O)*.

Mais on ne s'explique pas comment les savants auteurs n'ont donné au BISQVE SECVNDO (10e vers) que la moitié de sa valeur, ce qui les a conduits à fixer les vingt-deux années de l'abbatiat de Gausbert entre 1210 et 1232, tandis qu'elles devraient être comptées de 1212 à 1234.

J'ai mis le signe du doute après le dernier mot du sixième vers, parce que la leçon AMAVIT n'est pas régulière. A la rigueur, c'est ANNAVIT qu'il faudrait lire. La prétendue M n'est qu'une N double, identique à celle du mot ANNO dans une inscription d'Elne de la même époque (nº 102) :

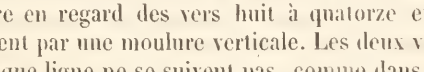

C'est probablement une erreur du lapicide; mais elle importe peu : le sens de la phrase demande AMAVIT, et l'on peut s'y tenir.

Les vers un à sept de notre inscription sont placés sur la pierre en regard des vers huit à quatorze et séparés seulement par une moulure verticale. Les deux vers écrits sur chaque ligne ne se suivent pas, comme dans l'inscription grecque du reliquaire de saint Jean-Baptiste (nº 15) : c'est un livre ouvert dont il faut lire la première page avant la seconde.

231. — Cloître. 1281.

Gallia christ., t. VI, col. 1106.

ANNO · DOMINI · M̊ · C̊C̊ · LXX̊I · PRIDIE · CALENDAS · IVNII · OBIIT · DOMNVS · SAPTE · DE · POLLESTRIS · ABBAS · HVIVS · LOCI · QVI · REXIT · HANC · ECCLESIAM · XXIX · ANNIS · ET · ADQVISIVIT · CASTRVM · DE · BRVLLIANO · DE · MARI · DECIMAM · PISCIVM · HONOREM · BERNARDI · OLIBE · DE · VILLALONGA · CONDAMINAM · PETRI · DE · TACIONE · MANSVM · ET · HONOREM · ERMENGAVDI · DE · INSVLA · CAMPOS · DE · GRADV · DE · VLMO · DE · VERNADELLA · DE · LORTALI · DE · MOLINO · DOMOS · DE · ARGILERIIS · ET · ISTIVS · MONASTERII · REPARAVIT ·

COOPERVIT · ECCLESIAM · CONSTRVXIT . DOMVM · NOVAM ·
SVPRA · BVATVM · STABILIVIT · CVILIBET · MONACHORVM ·
QVATVOR · OVA . OMNIBVS · DIEBVS · MERCVRII · ET ·
VENERIS · ET · SVVM · ANNIVERSARIVM · ET · PATRIS · ET ·
MATRIS · ET · FRATRIS · SVI · AVBERTI · BAIVLI · DE ·
ROCA · CVIVS · AVXILIO · CASTRVM · DE · BRVLLIANO ·
FVIT · EMPTVM · ANNO · CHRISTI · M̊ · C̊C · LXX̊XI ·
MENSE · OCTOBRI · TRANSLATVS · EST · SVB · HAC · PETRA ·
QVEM · CHRISTVS · TRAXIT · AD · ETHERA · ORATE · PRO · EO ·

Je copie cette inscription dans le *Gallia*, ne pouvant mieux faire. On voit dans le mur du cloître, auprès des inscriptions précédentes, les traces du descellement de deux pierres; l'une de ces pierres devait être l'épitaphe de Sapte de Pollestres. C'est du reste la place que les Bénédictins lui assignent : *Hoc ipsius epitaphium in claustro ad ingressum ecclesiæ legitur*. On la retrouverait sans doute en retournant les seuils et les linteaux des ouvertures modernes, qui ont défiguré l'ancien cloître. Le château de Brulla, dont il est parlé, fut acheté en 1269 à Pons Hugues, comte d'Ampurias, au prix de 10.000 sols melgoriens.

232. — Cloître. 1307.

Gallia christ., t. VI, col. 1106. — *Bull. de la Soc. des Pyr.-Or.*, t. VIII, p. 280.

V̊ · IDVS · OCTOBRIS · ANNO · DOMINI · M̊ · C̊C̊C · SEPTIMO
OBIIT · FRATER · GVILLELMVS · DE ABBATIA HVIVS
MONASTERII · ABBAS · CVIVS ANIMA REQVIE
SCAT IN PACE · CVIVS CORPVS RECONDITVM EST IN HAC TVMBA

Sur le devant d'un sarcophage de même dimension à peu près que ceux de Bernard Jorda et de Pons des Barres, signalés ci-dessus (n° 201). Cette tombe n'a pas été violée; on ne peut la déplacer ni même en soulever le couvercle, sans étançonner solidement un arc de la voûte du cloître, qui s'appuie sur la face encastrée dans la muraille.

Avec une bonne copie de cette inscription sous les yeux, les Bénédictins n'auraient pas créé un abbé de Saint-Genis imaginaire : *B. de Abbatia*, disent-ils, *haud aliundè innotescit quam ex epitaphio,* et ils rapportent à la suite l'épitaphe de Guillaume. Le G est pourtant à fleur de coin sur la pierre, et le doute impossible. Il faut donc rayer de la liste du *Gallia* ce faux Bernard, et lui substituer Guillaume II, désigné comme son prédécesseur dans le même ouvrage, avec cette courte notice : *Guillelmus II reperitur Abbas S. Genesii annis 1283, 1291, 94, 98, 1302 et 1305. (Loc. cit.)*

235. — Cloches. XVe siècle.

Bullet. de la Soc. des Pyr.-Or., t. VIII, p. 280.

Sur la plus grande :

+ QVI SINE PECCATO ⁝ VESTRVM ⁝ EST ⁝ PRIMVM ⁝ LAPIDEM ⁝
MITAT *(sic)* ⁝
FOV FET EN LANY ⁝ M ⁝ CCCCLI ⁝ ABAT ⁝ PER LA GRACIA ⁝
DE DEV ⁝ FRA ⁝ BERNAT ⁝ PVGOL
TE DEVM LAVDAMVS ·

Quatre médaillons : IHS, *Ecce Homo,* la sainte Vierge portant l'enfant Jésus, saint Michel combattant le dragon.

Sur le cerveau de la plus petite :

DICOR MARIA MEVM NOMEN VIRGINEVM

Sans date, mais autant que je puis en juger, un peu plus vieille que la précédente.

234. — Territoire de Saint-Genis.

Publicateur, 1833, nº 8.

PREPO

Marque de potier sur une petite lampe en terre cuite, trouvée à Saint-Genis, dans une propriété de M. Bosch. Le même territoire a fourni plusieurs *specimen* de briques à estampille, qui ont été perdues, et grand nombre de médailles consulaires et impériales.

Erratum, *page* 32. — Une erreur typographique a fait rapporter à l'an 1524, au lieu de 1344, la date bien connue de la chute de la dynastie majorquine.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **B. Alart**, membre résidant.

PÉRIODE GALLO-ROMAINE.

Populations primitives.

Les premières populations des pays qui forment aujourd'hui la France et l'Espagne appartenaient sans doute à une même famille. Mais, dès que les premières lueurs de l'histoire permettent de distinguer un peu leur physionomie et leur caractère, on reconnaît en elles certaines différences de langage, de mœurs et d'institutions, qui en forment deux peuples distincts : le premier, établi au sud des Pyrénées, s'appelle le peuple *Ibère;* l'autre prend le nom de peuple *Celte* ou *Gall,* sans que leur limite commune ait été en aucun temps exactement déterminée.

La masse imposante des Pyrénées attira de bonne heure l'attention des anciens historiens, qui se figurèrent que cette barrière avait éternellement séparé les peuples Gaulois de ceux de l'Ibérie. Pour Polybe, Diodore de Sicile, Tite-Live, Strabon et Ptolémée, cette limite naturelle a été unanimement considérée comme une limite ethnographique ou politique; et, pour tous ces auteurs, le pays au nord des Pyrénées s'appelait la *Celtique,* habitée par les Celtes ou *Galls,* et tout ce qui est au midi appartenait à l'*Ibérie.* Cependant cette erreur avait été reconnue, dès l'antiquité, par Jules César, et cet auteur, qui était en mesure de connaître la vérité à cet égard, n'a pas hésité à rattacher les peuples aquitains à la race Ibérienne. Mais,

c'est surtout pour la partie orientale des Pyrénées, que cette erreur est manifeste. L'histoire démontre que cette partie de la chaîne n'a jamais réellement séparé les populations qui en occupent les deux versants. Les peuples du Roussillon et du Conflent ont toujours reconnu des frères d'une même famille dans ceux de la Cerdagne et de la Catalogne; les montagnes n'ont été pour eux qu'un moyen de communication ou plutôt le boulevart d'une nationalité commune, et c'est seulement du jour où Louis XIV a dit : *Il n'y a plus de Pyrénées,* qu'elles se sont dressées comme une barrière définitive pour séparer deux peuples constamment unis jusqu'alors.

On ne saurait donc entendre que dans un certain sens les noms de *Celtes* ou de *Gaulois,* appliqués par beaucoup d'auteurs anciens aux premières populations des pays qui forment les Pyrénées-Orientales. Il existe, en effet, même pour les temps les plus reculés, des indications importantes et précises sur l'origine des premiers habitants du Roussillon, et tout démontre qu'ils appartenaient, comme les Aquitains, à l'ancienne race des Ibères. Le *Périple* de Scylax, dont les témoignages se rapportent aux premiers temps de l'histoire occidentale (vers le VIe siècle avant notre ère), nous apprend que toute la côte, « depuis la limite des Ibères jusqu'au fleuve du « Rhône, était alors habitée par un mélange de peuples « *Lighyens* et *Ibères*[1]; » et Skymnos de Chio nous représente ce même pays comme occupé par les *Lighyens*[2].

1 Ἀπὸ δὲ Ἰβήρων ἔχονται Λίγυες καὶ Ἴβηρες μιγάδες, μέχρι ποταμοῦ Ῥοδανοῦ. *Ex Periplo Scylacis*, p. 3.

2 Εἶτα Ἴβηρες
....Ἔπειτα παραθαλάττιοι κάτω
Λίγυες ἔχονται, καὶ πόλεις Ἑλληνίδες....
Πρώτη μὲν Ἐμπόριον, Ῥόδη δὲ δευτέρα.
Skym. de Chio, *Orbis descript.* v. 100, 101, 103.

On sait, d'autre part, que ces *Lighyens* ou *Liguriens* étaient un peuple d'origine ibérienne, que les migrations des Celtes en Espagne avaient déterminé à s'épancher dans les Gaules par les *ports* des Pyrénées [1]. Il est donc bien certain que le fond des populations primitives de l'ancienne Narbonnaise appartenait à la race qui avait peuplé l'Espagne, et formait un mélange d'*Ibères* et de *Lighyes*, au milieu desquels vivaient aussi quelques tribus d'origine celtique. Voilà le témoignage de l'histoire, et tous les faits que l'on peut observer encore aujourd'hui ne font que le confirmer.

Qu'était-ce donc que ce peuple *Ibéro-Ligurien* de l'ancien Roussillon, et à quels traits peut-on reconnaître encore sa parenté avec les Ibères-Wascons des Pyrénées occidentales? Depuis près de trois mille ans, il s'est passé trop d'événements dans ce pays, pour que les traits physiologiques, les monuments, les mœurs, le caractère et les institutions des populations, dont les éléments remontent peut-être à l'époque la plus reculée, puissent être, aujourd'hui, facilement reconnus, et en assez grand nombre, pour permettre de décider si le peuple roussillonnais, tel que nous le voyons, se rattache aux populations ibériennes, plutôt qu'à celles de la Gaule. Il y a place sans doute pour des systèmes bien opposés dans ce vague mélange de débris du passé; mais il y a un guide certain qui peut diriger les recherches au milieu des difficultés et des incertitudes : c'est la linguistique. Car il existe encore aujourd'hui des témoignages certains de l'occupation de notre pays par la race des Ibères, dans les noms de quelques cours d'eau, de montagnes et de quelques villages, qu'on ne peut expliquer par la langue d'aucun des peuples que l'histoire signale en Roussillon depuis le VIe siècle avant notre ère; et ces dénominations ne sauraient dès lors appartenir qu'à des populations antérieures à l'époque historique proprement dite.

[1] *De la Civilisation Gauloise*, etc., par M. Giraud

On a diversement apprécié la valeur des interprétations étymologiques, et, depuis longtemps, on a essayé d'expliquer, d'une manière habile et savante, par les langues orientales ou par celles de l'antiquité classique, beaucoup de noms du Roussillon dont le sens est encore inconnu. Mais tout ce qu'on peut conclure de ces tentatives plus ou moins heureuses, c'est, qu'en pareille matière, on ne saurait procéder avec trop de précautions. Cependant, quand on voit un grand nombre de ces noms rationnellement expliqués par l'histoire, la grammaire et l'archéologie, au moyen de la langue *euscuara,* qui présente tous les caractères d'une haute antiquité, et qui est encore parlée par un peuple que toutes les traditions rattachent à l'ancienne famille ibérienne établie sur toute la ligne des Pyrénées; peut-on s'empêcher de rapporter à ce même peuple, ou du moins à une de ses branches, les anciennes populations du Roussillon qui parlaient évidemment ce même idiome, puisqu'on en reconnaît encore quelques débris dans les noms des lieux qu'elles avaient habités? N'est-il pas rationnel d'appliquer alors les principes de l'étymologie et d'en accepter les conséquences, et peut-on rejeter ce moyen scientifique de porter un peu de clarté dans la nuit des siècles passés? Les travaux de G. de Humboldt et de Fauriel ont déjà montré quel secours on peut espérer de l'étude de la langue des anciens Wascons, pour les origines espagnoles, françaises et même italiennes. En ce qui concerne le Roussillon, on peut citer les anciens noms de quelques-uns de nos villages, tels que *Llar, Baso* (Baho), *Astovere* (Astoher), *Llech, Ur, Asperi* (Aspira), *Iliberri* et bien d'autres, qui s'expliquent sans difficulté par la langue basque actuelle[1].

[1] Ces considérations se trouvent déjà émises, en partie, dans notre mémoire sur la *Géographie histor. du Conflent* (*Bull. de la Soc. des Pyr.-Or.*, X, p. 67). On sait que la langue basque n'a pas de mots commençant par la lettre R, et, s'ils empruntent des termes étrangers où cette consonne

Il ne faut point s'attendre d'ailleurs à ce que cette langue, qui n'est qu'un débris d'un dialecte ibérien, puisse nous donner aujourd'hui l'explication de tous les noms laissés en Roussillon par ces populations primitives. Les anciens Ibères formaient une famille de peuples, ayant chacun leur langue particulière, avec des mots et des constructions qui pouvaient souvent être étrangers à d'autres tribus, quels que fussent d'ailleurs les rapports et la parenté de ces dialectes et de ces peuples entre eux. Il existe, en effet, sur beaucoup de points du Roussillon, des noms qui ne s'expliquent ni par le basque ni par les langues sémitiques ou indo-germaniques [1], et on est fondé à les considérer comme des débris de l'idiome, éteint depuis longtemps, des peuplades Ibères qui occupèrent notre pays dans les siècles les plus reculés.

se trouve être la première, les Basques la font toujours précéder des voyelles A ou E. C'est ainsi qu'ils emploient, sous les formes *arriu, arrat*, les mots que nous prononçons *riu* et *rat*. On trouve des traces de cette particularité dans les noms de Ria, Ro, Rahur, Ralleu, etc., qui, dans les plus anciens documents, se trouvent toujours écrits *Arria, Arro, Arrahur, Areleu*. Il y a en outre bien des noms, latins ou romans, en apparence, qui se rattachent peut-être à l'ancienne langue des Ibères, tel est celui d'*Ille*, que les tabellions du moyen-âge s'empressèrent de latiniser sous la forme *Insula*, de même qu'ils rendaient celui de Canamals par *Canibus malis*. Cependant la situation de la ville d'Ille n'a aucun rapport avec ce que nous appelons une *île*, et ne retrouve-t-on pas ce nom sur plusieurs points du département? près du Perthus *(las Illas)*, en Vallespir (Sainte-Colombe de *las Illas)*, au-dessus de Joch *(Sa-hilla)*, et dans vingt autres endroits, où il ne peut être question d'*îles*, ni même de ruisseaux pour les former? Enfin, lorsque le nom d'Ille se montre pour la première fois, dans une charte latine du IXe siècle *(Marca*, n° 23), ce n'est pas sous la forme *Insula*, mais sous celle d'*Ila*, qui a un sens bien caractérisé dans la langue basque et tout-à-fait différent de celui que lui donneraient les idiomes latins.

[1] Tels sont les noms de *Narel, Bul, Volo*, etc., qui sont trop fréquemment employés dans nos dénominations territoriales pour n'avoir pas été appliqués, dans l'origine, à certaines cultures ou à des accidents de terrain, etc. *Volo* a le sens certain du mot catalan *riba*, celui de *Bula* semble se rapporter à un cours d'eau; mais on ne sait, ou du moins je ne sais, à quelle langue les rattacher.

Quelques noms roussillonnais conservent aussi des traces de la langue celtique, entre autres *Kexans* (Caixas, Quexans, Mar-quexanes), *Penn* (Pena), *Quer,* et bien d'autres que l'on signalerait dans notre département.

Ainsi donc, bien que les secours de la linguistique soient encore insuffisants dans bien des cas, ces explications sont cependant assez nombreuses et assez satisfaisantes pour faire admettre que les premiers habitants du Roussillon parlaient un dialecte ibérien mélangé de mots celtiques; et, dans son ensemble, cet idiome devait avoir de grands rapports avec la langue *euscuara,* dont les populations basques se servent encore de nos jours. Il est donc constant que les premiers peuples de notre pays *(Sordes* ou *Cérétans)* appartenaient à la famille ibérienne. Leurs descendants ont formé, de tout temps, le fond de la population des Pyrénées-Orientales; car les autres peuples, Phéniciens, Massaliotes, Romains, Wisigoths, Arabes et Francs, qui ont successivement parcouru ce pays, ont pu y établir des colonies, le dominer et y marquer leur influence d'une manière plus ou moins profonde; ils ont pu, comme le firent les Romains et les Wisigoths, modifier les mœurs, le caractère et les conditions de la race primitive; mais ils n'ont pu la détruire ni la chasser, ni par conséquent la remplacer. Il n'en faut pas moins examiner les circonstances particulières de ces dominations étrangères, ou les relations qui s'établirent entre elles et les peuples de cette contrée, et tâcher de connaître la part qu'il faut attribuer à chacune d'elles dans l'histoire de notre géographie.

Phéniciens.

Les navigateurs de Tyr qui, vers le xe siècle avant notre ère, parcoururent tous les rivages de la Méditerranée, ont laissé, dans l'histoire et les traditions de la

plupart des nations occidentales, des influences religieuses et commerciales, dont le souvenir n'est pas entièrement effacé. Il n'y a aucun intérêt à contester ces faits généraux, que la critique d'Heeren a historiquement démontrés, mais on ne peut non plus les admettre sans preuves en ce qui concerne le Roussillon, ni surtout leur donner une importance et des proportions que rien ne semble justifier; car il est certain que les historiens et les géographes anciens n'ont laissé aucune indication particulière sur le commerce ou les établissements des Phéniciens dans notre pays. Ce silence ne prouve rien sans doute en faveur de ces établissements; mais on ne peut non plus s'en appuyer pour les rejeter d'une manière absolue. Il ne fait que laisser le champ libre aux conjectures et aux preuves étymologiques ou autres que les savants modernes auraient pu présenter. Il s'agit donc d'apprécier la valeur des conjectures émises à ce sujet dans ces dernières années.

C'est surtout M. Puiggari qui a mis en avant les influences phéniciennes à propos du Roussillon. Sur de simples données étymologiques, savamment étudiées et soutenues par d'habiles explications, il en était venu à admettre comme histoire positive la fondation de *Ruscino*, d'*Illiberis* et de *Cancoliberi* par des colons phéniciens. Divers lieux du voisinage, tels que *Bercal* et *Madaloth*, auraient eu la même origine. M. Puiggari suivait ensuite les traces des Phéniciens dans le haut Vallespir, où il retrouvait ce nom de *Madaloth*. Il ne signalait rien dans le reste du Roussillon. Il indiquait quelques dénominations sémitiques dans le haut Conflent, et, comme couronnement de son système, il trouvait une véritable colonie de Crétois ou de Phéniciens, dans la Cerdagne, où les racines puniques se montreraient à profusion. En effet, M. Puiggari en cite un grand nombre, qu'il explique avec le concours de Bochart, dont la science n'est pas plus contestable que

l'habileté de notre archéologue [1]. Mais, tout en admettant que les noms de *Caucoliberi, Ur, Illiberis,* etc., puissent s'interpréter d'une manière savante, sinon certaine et décisive, par les langues sémitiques, on n'explique pas cependant comment ces dénominations, dont on comprendrait à la rigueur la présence sur les côtes roussillonnaises, qui ont pu être visitées par les Phéniciens, disparaissent presque complétement à mesure que l'on s'avance dans l'intérieur du pays, pour reparaître, tout-à-coup, en Cerdagne, dans des proportions extraordinaires. C'est une bizarrerie dont on ne rend compte que par de pures suppositions. Il y a, au contraire, une explication bien naturelle, si l'on prend pour guide la langue de l'ancien peuple que l'histoire signale réellement dans ces régions; car la langue basque explique presque tous les noms que M. Puiggari interprète par l'hébreu, ceux de la côte, comme ceux des montagnes, et on rattache ainsi les premiers aux seconds, par beaucoup d'autres noms laissés par l'ancien peuple ibère, dans l'espace intermédiaire qui reste en blanc sur la carte étymologique de M. Puiggari. Son opinion se trouve d'ailleurs formellement détruite par le témoignage de l'histoire. En effet, outre le silence des auteurs anciens, qui n'ont jamais signalé dans les parages roussillonnais la présence des nefs de Tyr ou de Sidon, nous avons déjà cité les géographes de l'antiquité d'après lesquels les côtes de la Narbonnaise furent peuplées par les Ibères. Quant au peuple cérétan, nous avons le témoignage d'Aviénus *(Ceretes, gens est Iberum)* et celui de Strabon, qui dit en propres termes: « On trouve, au milieu des Pyrénées, de belles vallées, « occupées, en partie, par les *Cerretans, peuple ibérien.* » (Liv. IV.)

Il faut donc rejeter, jusqu'à preuve nouvelle, toute

[1] *Publicateur,* année II, 2. 3. — IV, 25. 26. 40. — V, 24. *Statistique Pyrénéenne* de M. Du Mége.

influence phénicienne en Roussillon, et attendre que les progrès de la linguistique et l'étude des anciens idiomes ibériens nous révèlent le sens de quelques dénominations primitives de ce pays, qui résistent encore à toute interprétation par la langue *euscuara* actuelle.

Grecs-Massaliotes.

Les Grecs succédèrent aux Phéniciens dans les mers occidentales, qui, dès le VIIe siècle avant J.-C., furent presque uniquement parcourues par les Rhodiens, et plus tard par les Massaliotes. Ici, les données de l'histoire sont moins vagues : elles indiquent positivement les colonies grecques de *Rhoda* (Roses) et d'*Empories* (Castelló) au sud des Pyrénées; *Leucas, Agathé-Tyché* (Agde), etc., dans la Narbonnaise. Quant à la côte roussillonnaise proprement dite, il est probable qu'elle fut explorée, pour la première fois, par les navigateurs grecs, à qui nous devons quelques-uns de nos anciens noms géographiques, ou du moins la forme sous laquelle ils nous ont été transmis. D'après une ancienne tradition[1], les Massaliotes auraient fait jadis un grand commerce et entretenu d'importantes relations avec le *Port de Pyrène,* et on ne peut nier que leur influence n'ait dû s'étendre au loin dans l'intérieur même du pays. Mais on tomberait encore ici dans le domaine des chimères et des conjectures si on voulait faire l'application de ces données générales à des faits particuliers. On ne trouverait pas aujourd'hui dans notre département un seul nom géographique qui puisse être attribué avec certitude à la langue de Massalie; et ceux mêmes que les auteurs grecs ont cités ne se sont pas conservés sous la forme hellénique. Ainsi, tandis qu'en dehors du Roussillon et presque sur ses limites, on trouve encore aujourd'hui les noms grecs d'*Agde*,

[1] Festus Avienus, *Ora maritima.*

Leucate, *Roses* et *Empories*, nous n'avons pas conservé la forme grecque Sordi*kène* pour l'ancien fleuve de l'étang de Salses, ni même le nom grec d'*Aphrodite* au *Port des Pyrénées* connu maintenant sous le nom latin de la divinité de ces montagnes. Quant aux noms de *Biar*, de *Rouskino*, *Polille* et autres de la même côte, où l'on a cru trouver une étymologie ou du moins une tournure grecque, nous ne voyons rien qui puisse affaiblir nos doutes dans les explications fournies à cet égard. En sorte que s'il y avait une conclusion à tirer de cette absence complète de noms grecs sur la côte et dans l'intérieur du Roussillon, on comprend qu'elle ne serait guère plus favorable au système des influences helléniques qu'à celui des établissements phéniciens[1].

[1] On ne peut cependant mettre en doute le passage des Grecs sur nos côtes, leur établissement au voisinage des Pyrénées et leur influence sur la civilisation première des habitants de nos contrées, qui ont pu leur emprunter, tout comme aux Phéniciens, des expressions et des idées commerciales et religieuses, dont notre histoire et le catalan lui-même fournissent des preuves suffisantes; car il faut s'attendre à trouver des analogies de mots là où il a pu y avoir importation d'idées ou d'objets matériels : alors la vraisemblance morale vient s'ajouter à la vraisemblance philologique. Mais il est une classe de mots dont il faut exclure tout élément sémitique ou hellénique, tant qu'il n'est pas historiquement prouvé, tels sont les noms de rivières, de montagnes et en général les noms de lieux; car c'est pour désigner des localités d'un pays qu'on emprunte le moins volontiers à un idiome étranger, et il est certain que les établissements des Grecs, la conquête des Romains, et, plus tard, celle des Wisigoths, ont laissé subsister dans notre pays un grand nombre de noms ibériens et celtiques antérieurs à ces peuples. Il peut donc exister dans notre langue vulgaire bien des locutions laissées par les Grecs qui fréquentèrent nos parages; mais il ne reste, aujourd'hui, en Roussillon aucune trace des noms grecs que l'histoire avait transmis; et cette disparition, que nous croyons complète, doit réduire à des proportions insignifiantes, la question des origines ou des influences grecques dans ce pays.

Romains.

L'an 638 de Rome (118 avant J.-C.), les Romains envoyèrent une colonie à Narbonne, et, à partir de cette époque, toute la province, qui porta désormais le nom de cette ville, passa sous leur domination. Ils régnèrent dès lors en maîtres dans notre pays, jusqu'à la ruine de l'Empire d'Occident et à l'établissement des Wisigoths dans les provinces de l'Espagne et de la Gaule méridionale. Il ne faut donc pas voir ici des influences éphémères ou fabuleuses comme celles des Phéniciens, ou de simples relations commerciales, comme celles des Grecs de Massalie. C'est la domination d'un peuple qui s'est établi en maître dans le Roussillon, y a fondé des colonies, des villes et des villages, construit ou réparé des routes, des temples et des monuments de toute sorte, et y a régné pendant cinq siècles au moins, par les armes, les lois, les mœurs, les institutions, la religion, la langue, les lettres et l'action irrésistible d'une civilisation beaucoup plus avancée que celle des anciens Ibères. Aussi, c'est Rome, l'ancienne Rome, qui se montre partout dans le passé du Roussillon et dans le peuple qui l'habite encore. Le catalan qu'on y parle aujourd'hui, n'est, pour ainsi dire, que le latin privé de ses terminaisons; nos lois, jusqu'à l'époque moderne, sont presque exclusivement romaines; des traits de mœurs et les traditions populaires nous montrent Rome à chaque pas parmi nous, et une infinité de lieux portent dans les débris de leurs monuments, dans les médailles qu'on y découvre et jusque dans leurs noms actuels, des preuves irrécusables de la domination romaine.

Ce n'est point d'ailleurs, comme on pourrait se le figurer, sur nos rivages seulement ou sur le parcours de l'ancienne voie romaine, mais encore sur les points les plus

reculés de nos montagnes, que ces découvertes se font et se feraient, pour ainsi dire, tous les jours. Comment s'en étonner? Dès le premier siècle de notre ère, une colonie romaine était fondée à l'extrémité de notre province, au cœur du pays des Cerretans, dans la ville qui porte encore aujourd'hui le nom de *Livia*. Les Latins qui s'y étaient établis avaient dû nécessairement relier cette position à la colonie de *Ruscino* et à la ville d'*Illiberis*, et ce ne pouvait être qu'au moyen d'une voie qui suivait le cours de la Tet. Des témoignages certains et des débris encore conservés, prouvent en effet qu'il y a eu, dans cette direction, une voie importante qui partait d'*Illiberis* pour aboutir à *Livia*, et tout indique que sa création remonte au moins à l'époque romaine[1]. Notre province fut donc parcourue dans toute son étendue, par le peuple dont le souvenir remplit toutes les pages de nos annales; et n'est-il pas évident que, pendant une domination de plusieurs siècles, l'influence romaine a dû s'étendre, non-seulement sur le parcours de cette route, mais encore sur les points les plus reculés des vallées qui viennent y aboutir? On ne saurait dire assurément que les Romains se soient établis sur tous les lieux habitables de notre département, ni qu'ils en aient chassé ou exterminé les populations indigènes. L'histoire et la raison démentiraient hautement de pareilles assertions. Tout ce qu'on peut conclure des considérations qui précèdent, c'est que tous les points de notre pays ont été connus et parcourus par les Romains, qui ont pu, par conséquent, s'y établir, se mêler aux populations primitives, et par suite y laisser des traces de leur passage ou de leur séjour. On comprend dès lors quelles proportions atteindrait

[1] Nous aurons l'occasion de faire un jour l'histoire de ce *grand chemin;* pour le moment, nous nous bornerons à renvoyer à ce que nous en avons dit dans un mémoire sur la *Géographie hist. du Conflent* (Bull. de la Soc. des Pyr.-Or., X, p. 70).

l'étude de nos antiquités romaines, si on voulait les rechercher sur tous les points où il peut en exister encore des débris. Il n'y a pas de localité qui ne puisse en fournir d'une manière ou d'autre, et l'on est presque tenté de sourire en voyant les exclamations de certains archéologues, qui sont tout surpris de découvrir, sur le territoire de nos villages, des médailles ou des constructions appartenant à un peuple qui a occupé ce pays pendant plus de cinq cents ans, et l'a si bien occupé que, dès le premier siècle de l'ère chrétienne, Pline disait qu'il ressemblait plutôt à l'Italie qu'à une Province (liv. III, c. 3).

Il est évident qu'il y aurait d'intéressantes recherches à faire à ce sujet, et des études suivies jetteraient des lumières précieuses sur l'histoire de la domination romaine dans ce pays. On parviendrait sans doute, par ce moyen, à marquer pour notre département certaines régions ou zônes dans lesquelles l'influence romaine serait mieux constatée que dans d'autres, et l'on ne peut méconnaître l'utilité et l'importance de pareilles recherches, quelles qu'en soient d'ailleurs l'immensité et les difficultés. Mais il est certain, qu'à part les données générales que nous venons d'indiquer, les anciens ne nous ont laissé aucun témoignage particulier qui puisse guider les explorateurs; de sorte qu'au lieu d'émettre des conjectures plus ou moins fondées à ce sujet, nous nous bornerons à reconnaître et à préciser la place exacte du petit nombre de noms transmis par les anciens et que l'on peut inscrire avec certitude sur une carte de l'ancien Roussillon, vers le IVe siècle de l'ère chrétienne. Les inscriptions romaines et les travaux des savants modernes n'ont ajouté que des indications assez vagues et souvent inexactes, des conjectures et surtout beaucoup de difficultés aux rares témoignages des anciens géographes, et nous ne pourrions nous livrer qu'avec une extrême réserve à l'examen de nos antiquités et à la discussion des preuves, des explications et des travaux, dont elles ont été l'objet parmi nous.

Montagnes, Caps et Fleuves.

MONTAGNES.

La chaîne de montagnes qui sépare le bassin de l'Èbre de ceux de la Garonne, de l'Aude, de la Tet et du Tech, portait sous les Romains le nom de *Pyrénées*, et cette dénomination générale s'appliquait, alors comme aujourd'hui, non pas aux rameaux qui s'en détachent et la suivent quelquefois parallèlement, tels que les montagnes de Toses, de Pug-mal, de Madres ou du Canigó, mais à la chaîne principale, dont la ligne continue, malgré de fortes dépressions, sépare presque partout le versant espagnol du versant roussillonnais. Quelques auteurs catalans, ou français, guidés par des préoccupations politiques tout-à-fait étrangères à l'histoire et à la géographie, ont voulu voir la ligne principale des Pyrénées, tantôt dans les Corbières, ce qui n'a pas besoin de réfutation; tantôt dans les *serres de Toses*, qui renferment des sommités fort élevées et forment, au sud de la Cerdagne, une saillie bien plus imposante que celle du plateau de la *Perxa*. Mais cette opinion est formellement détruite par le témoignage de Pline, qui déclare que les rivières d'Illibéris, de Ruscino et de l'Aude prennent leur source dans les Pyrénées[1]. Il est donc évident que ce nom de *Pyrénées* s'appliquait, alors comme aujourd'hui, à la chaîne qui entre dans notre département au col de Puy-Morens, se dirige vers le Capcir, descend ensuite au midi, dans la direction de Nuria, et se prolonge, par les montagnes de Rojá et de l'*Albera*, jusqu'au cap de Creus.

[1] Flumen Atax è Pyrenæo Rubrensem lacum permeans (lib. 3, c. 4).

Il faut observer aussi, relativement au nom de ces montagnes, que Polybe et Tite-Live sont les seuls auteurs anciens qui en parlent une fois au pluriel (τὰ Πυρηναῖα ὄρη, *Pyrenæi montes*[1]).

CAPS DES PYRÉNÉES.

La description de la côte maritime du Roussillon est fort incomplète dans les auteurs anciens; mais elle ne peut offrir de difficultés que dans la partie comprise entre l'embouchure du Tech et celle de la Muga. On sait qu'il existe, entre ces deux fleuves, une côte sourcilleuse qui s'avance en pointe vers le sud-est, en décrivant une ligne semée de promontoires, entre lesquels se dessinent de petites anses et des ports plus ou moins importants. Tous ces accidents sont produits par des rameaux que la chaîne des Pyrénées projette dans tous les sens avant de disparaître dans la mer, et plusieurs d'entre eux se prolongent encore par des masses rocheuses, dont la tête se montre au-dessus des flots et forme des écueils à une petite distance de la côte. Mais ces sinuosités n'ont pas été décrites avec beaucoup de détails par les anciens, et l'on ne s'est guère attaché, dans les temps modernes, à chercher ce qu'il peut y avoir d'exact dans ces descriptions, pour fixer les points auxquels ces indications pourraient se rapporter encore aujourd'hui. Voici donc le relevé de cette partie de la côte, avec le petit nombre de données que les auteurs anciens fournissent à ce sujet.

A partir de la ville de *Rhoda*, que tout le monde s'ac-

[1] Partout ailleurs, ces deux écrivains, ainsi que Strabon, Ptolémée, Méla, César, Salluste, Dion Cassius, Pline et Aviénus, en parlent au singulier : *Pyrene, le mont Pyrène* ou *Pyrenée*. Cette observation peut avoir son importance, et nous y reviendrons ailleurs.

corde à trouver dans celle de *Roses* et qui est, par conséquent, un point bien déterminé, Polybe, Strabon et Pomp. Méla signalent divers promontoires, qu'ils appellent *les caps des Pyrénées* (ἄκρα τῆς Πυρήνης, *Pyrenæi promuntoria)*. On trouve, en effet, en partant de Roses, les pointes du château *de la Trinité* et *del Falcó*, les caps *d'en Orfeo*, de *Cadaquers*, de *Creus*, de *Calaprona*, de *Lladó*, de *Port bó*, et, sur le territoire français, les caps de *Candell*, de *Peyre fite*, de *Rederis*, de l'*Abelle*, de *Llestrell* et de *Biar*. Les anciens ne les ont ni comptés ni nommés; mais il faut admettre qu'ils en ont signalé deux au moins. Le premier, et le plus important, est celui que Tite-Live appelle *Promuntorium Pyrenes*, lorsqu'il dit, qu'en l'an 218 av. J.-C., P. Cornelius Scipion traversa *le golfe gaulois, fit le tour du Promontoire de Pyrène*, et alla débarquer ses troupes à *Empories*[1]. Ce promontoire ne peut être que la pointe extrême du cap dit aujourd'hui de *Creus;* car il n'existe, sur tout ce littoral, aucun autre point saillant dont le parcours mérite de figurer dans une narration historique. C'est-là que nous retrouverons ce *rocher qui s'élève si haut* (ou *s'avance si loin dans la mer)*, et que Méla dit *très-rapproché de Cervera*, en le signalant au navigateur comme point de repaire *entre la limite des Gaules* et l'embouchure du *Thicis*. Pour Méla, *la limite des Gaules* est à *Cervaria*. Le *rocher* ou promontoire en question se trouve donc plus au sud, et cette situation convient parfaitement au *cap de Creus*, qui est justement *plus rapproché de Cervaria* que du fleuve *Thicis*, qui se jette dans la mer à l'O. de Roses[2].

[1] Deindè Pyrenes circumvectus promuntorium, Emporiis, urbe Græca, copias exposuit (lib. 26, c. 19).

[2] « Cervaria locus, finis Galliæ... A Cervaria proxima est rupes quæ in altum Pyrenæum extrudit. Dein Thicis flumen » (lib. 2, c. 6).

On corrigerait volontiers ce passage, en mettant *quam* au lieu de *quæ;* cette correction, qui rendrait le sens plus clair, n'a d'ailleurs aucune importance au point de vue de la géographie.

C'est le cap principal de toute cette côte, celui que Pline se contente d'appeler « *le promontoire,* au-delà duquel se « trouve *Vénus Pyrénéenne*[1]. »

Vient ensuite le *lieu Cervaria,* dont le nom se conserve encore aujourd'hui dans celui de *Cervera.* En suivant la côte, on trouve le cap sur lequel était bâti le temple d'Aphrodite. Strabon semble l'appeler une fois l'*Aphrodision;* mais il est douteux que ce fût-là le nom propre de ce promontoire. Le même auteur l'appelle, dans un autre endroit, *le cap Aphrodision de Pyrène,* et Ptolémée le nomme, à plus juste raison sans doute, *le Promontoire de Pyrène, sur lequel est bâti le Temple Aphrodisien* (Ptol., lib. II). Il est bien évident que nous ignorons le nom propre que ce promontoire portait dans les temps anciens; il n'est déterminé pour nous que par le temple qui le surmontait. C'est donc à ce monument seul qu'il faut appliquer le nom d'*Aphrodision, temple* ou *hieron Aphrodisien, fanum Veneris,* et *Venus Pyrenæa,* que lui donnent les géographes anciens. C'est ce temple qui avait jeté un certain éclat sur le *Port* de *Vénus* et sur son Promontoire, qui était peu important par lui-même, et n'aurait sans doute jamais été mentionné sans cette particularité.

Pomponius Méla ayant placé le *Portus Veneris* dans les Gaules, dont il fixe la limite à *Cervaria,* on ne peut songer à chercher ce port au sud de Cervera, ni le placer sur la côte française dans un lieu plus convenable que celui qui s'appelle encore aujourd'hui *Port-Vendres.* « Ce nom, dérivé de *Portus Veneris,* donne une sin- « gulière force à l'opinion que nous soutenons. En effet, « il est aussi probable que l'on a désigné ce port par le « nom de la déesse dont le temple avait été élevé dans « le voisinage, qu'il le serait peu qu'on lui eût imposé

[1] Pyrenæi montes Hispanias Galliasque disterminant, *promontoriis* in duo diversa maria projectis... Flumen Tichis. Ab eo Pyrenæa Venus in latere *promontorii* altero XL M (lib. 3, c. 3, *Description de l'Espagne*).

« un pareil nom, si cet édifice eût été construit dans un « endroit éloigné de sept à huit lieues[1]. »

D'après toutes ces considérations, nous placerons l'*Aphrodision* sur le cap *Biar,* qui forme un des points les plus remarquables de cette côte, au sud de Port-Vendres. Il est vrai qu'aucune découverte de ruines romaines n'est venue signaler jusqu'ici, sur ce point ou ailleurs, la place du *Temple d'Aphrodite;* mais les raisons énoncées ci-dessus peuvent tenir lieu de preuves matérielles. Quoi qu'il en soit, les anciens noms des *deux promontoires pyrénéens* dont nous avons essayé de déterminer la position, demeurent inconnus, et le nom d'*Aphrodisium* ne peut s'appliquer à aucun d'eux, puisqu'il appartenait seulement au monument élevé près du port de Pyrène à la divinité de ces montagnes.

CÔTE ROUSSILLONNAISE. — FLEUVES.

Festus Aviénus est le seul écrivain de l'antiquité qui nous ait laissé une description de la côte maritime du Roussillon, description bien incomplète sans doute, mais fort importante, si l'on tient compte du temps auquel se rapportent ces renseignements, puisés, selon toute probabilité, aux écrits des navigateurs de Massalie, qui parcouraient les côtes de la Celtique et de l'Ibérie vers le ve siècle avant l'ère chrétienne. Le poëme des *Ora maritima* se rattache donc aux premiers temps de l'histoire et de la géographie.

Après avoir suivi les côtes de Barcelone et du pays des Cérètes (Ampourdan), le poète géographe arrive aux Promontoires de Pyrène, et continue ainsi sa description :

« A partir de ce point, *s'étendait le peuple Sordus,* vivant « dans des repaires d'un accès difficile, *depuis l'endroit où « les sommets de Pyrène* couverte de pins... *plongent dans*

[1] De Gazanyola, *Hist. du Rouss.*, p. 38.

« *les flots de la mer*. Dans les confins du *rivage Sordicène*
« avait existé, à ce qu'on dit, la riche cité de *Pyrène*...
« *Après le mont* Pyrénéen, s'étendent les sables du *littoral*
« *Cynétique*, que sillonne la rivière *Roschinus*; c'est-là,
« *comme nous l'avons dit, le sol de la Terre Sordicène*.
« Vient ensuite un *étang* et un marais d'une vaste étendue,
« *que les habitants appellent Sordicène*. De ce même étang
« coule la *rivière Sordus*, entraînant quelque fois avec elle
« les eaux agitées de ce vaste golfe, dont les bords sont
« tellement étendus et ouverts que la fureur des vents y
« pénètre et en soulève les vagues [1]. »

La description d'Aviénus s'applique parfaitement à l'état actuel de la côte roussillonnaise, et l'on n'a pas même besoin, pour la suivre, de prendre en considération, comme l'a fait M. de Gazanyola [2], les changements que ces lieux ont pu éprouver dans un intervalle de plus de vingt siècles. Il n'y a donc qu'à expliquer et compléter cette relation

[1] Gens est Iberum. *Sordus* inde denique
Populus agebat inter avios lucos;
Ac pertinentes usque ad interius mare,
Qua pinifertæ stant Pyrenæ vertices
Inter ferarum lustra decuba[ntium]
Et arva late et gurgitem ponti premit.
In *Sordiceni cespitis* confinio
Quondam Pyrenæ civitas ditis laris
Stetisse fertur: hicque Massaliæ incolæ
Negotiorum sæpè versabant vices.
. . . . . Post *Pyrenæum jugum*
Jacent *arenæ littoris Cynetici*,
Easque latè sulcat *amnis Roschinus*.
Hoc *Sordicenæ*, ut diximus, glebæ solum est.
Stagnum hic palusque: quippe diffusè patet,
Et incolæ istam *Sordicen* cognominant;
Præterque vasti gurgitis crepulas aquas
(Nam propter amplum marginis laxæ ambitum
Ventis tumescit sæpe percellentibus)
Stagno hoc ab ipso *Sordus amnis* effluit. (*Ora marit*, v. 552 à 599.)

[2] *Hist. du Rouss.*, p. 3.

par les autres indications que fournissent les auteurs anciens.

A partir des *Promontoires des Pyrénées,* la côte roussillonnaise se dirige vers le nord et prend une ligne presque régulièrement droite, jusqu'aux rochers du promontoire de *Leucas*. Elle offre partout une plage sablonneuse, dont une partie au moins, celle qui s'étend entre l'embouchure du Tech et celle de l'Agli, portait, dès les temps les plus reculés, le nom de *côte Kynétique,* ou *terre de Kynet* ou *de Kyn*[1].

La côte Cynétique donnait passage à trois cours d'eau importants, que les auteurs anciens décoraient déjà du nom de *fleuves* et dont nous allons nous occuper.

Par une singularité fort bizarre, aucun des historiens

[1] Ce nom a la terminaison ordinaire de l'adjectif helléuique, et si le radical se rattachait à la langue grecque, il pourrait dériver du nom κύων ; κύνος (chien), dont tout le monde saisira le rapport avec le nom latin du village de *Canet,* qui se présente un des premiers dans ces parages. On pourrait en conclure que le nom de ce village remonte au moins à l'époque des Rhodiens ou des Grecs de Massalie, et les Romains, venus ensuite, n'auraient fait que le traduire dans leur propre langue, comme ils l'ont pratiqué pour le *Port de l'Aphrodision,* dont la traduction latine, *Portus Veneris,* s'est seule conservée dans le nom actuel de Port-Vendres. L'analogie est frappante, mais on ne saurait l'accepter; car un examen attentif prouve que l'adjectif κυνήτικος dériverait très-irrégulièrement du substantif κύων. On ne peut donc attribuer en ceci, aux navigateurs grecs, autre chose que la terminaison τικος, qu'ils auront donnée au nom indigène *Kyn* ou *Kynet,* dont le sens nous est inconnu, et qu'ils avaient sans doute trouvé en usage, parmi les habitants de la côte, comme nom propre et primitif de ce pays. Ce sont les seules conjectures raisonnables à émettre sur ce point, et si l'on voulait à toute force admettre une influence phénicienne quelconque sur ce littoral, on comprendrait que le peuple de Tyr ou de Carthage eût appelé *Rous-Kyno (Capitale* du pays de *Kyn),* la ville la plus importante de cette contrée; car le mot *Râs, Rôs, Rous,* signifie *tête, chef, capitale,* dans toutes les langues sémitiques. C'est une conjecture qui en vaut peut-être bien d'autres; mais ce ne sera jamais qu'une conjecture.

ou géographes anciens n'a mentionné les trois fleuves roussillonnais. Chacun s'est borné à n'en citer que deux, et bien qu'ils l'aient fait en termes assez différents, il se trouve cependant qu'ils nous ont transmis, en définitive, le nom primitif et original de chacun de nos cours d'eau.

Le premier, en partant des Pyrénées, est appelé : le fleuve *Ilebernis*, par Polybe; — *Ilybirrhis*, par Strabon; — *Illérios* et *Illiberis*, par les manuscrits de Ptolémée; — *Tichis* ou *Thicis*, par Méla; — *Tecum* ou *Tichis*, par Pline. C'est aujourd'hui le *Tech*.

Le second est appelé : *Roskynon*, par Polybe; — *Rouskinon*, par Strabon; — *Rouskynon*, par le même (éd. de Casaubon); — *Rouskion*, par Ptolémée; — *Roschinus*, par Aviénus; — *Telis*, par Méla (pour *Tetis*). C'est aujourd'hui *La Tet*.

Le troisième est mentionné par Pline seulement, qui l'a nommé : *Vernodubrum*. C'est aujourd'hui l'*Agli*.

Les géographes grecs qui ont parlé des *fleuves d'Illibéris* et *de Ruscino* ignoraient les noms que leur donnaient les habitants du pays. Ils se sont contentés de les appeler du nom des villes qui étaient près de leur embouchure, et dont ils baignaient les murs. Il y a donc apparence que si ces fleuves ont, en effet, porté dans l'antiquité les noms de *fleuves d'Illibéris* et *de Ruscino*, ce sont les villes qui ont donné leur nom aux fleuves, et non pas les fleuves aux villes [1].

[1] Un seul écrivain, à notre connaissance, a été d'un avis contraire. M. Tastu (*Notice sur Perpignan*, n° 1) a cru trouver pour le mot *Rouskino* une étymologie grecque (*cours vagabond, impetueux*), qui, en effet, conviendrait avec plus de raison à un fleuve qu'à une ville. Mais cette étymologie ne peut s'appliquer régulièrement au mot *Kino* ou même *Kyno*, comme on le trouve écrit quelquefois. Elle est donc loin d'être convaincante; et, d'un autre côté, serait-elle admissible pour *Rouskino*, qu'elle ne pourrait l'être pour *Illiberis*; car ce dernier nom a une étymologie certaine, se rattachant à l'ancienne langue des populations ibériennes, avec le sens de *Ville-Nouvelle*, qui convient parfaitement à un centre de population plus moderne peut-être que *Rouskino*, et ne saurait dans aucun cas s'appliquer à un fleuve.

Le fleuve qui passait à Illibéris porte aujourd'hui le nom de *Tech*. Les documents diplomatiques les plus anciens l'appellent *flumen Techus* ou *Thecus* (833), *Tecus* (878), *flumen Theci* ou *Tixsi* (968), et nous en concluons que son nom véritable est celui de *Tichis* ou de *Tecum* (au radical *Tech)* que lui donnent Méla et Pline.

Le fleuve qui passait à *Rouskino* s'appelle dans les anciens documents : *fluvium Teda* (850), *Teucdum, Tedo* (833), *Tede* (950), (*Ted* 937), *Tete* (870). Il porte aujourd'hui le nom de *La Tet,* qui se trouve déjà, muni de l'article et sous la même forme, dans une charte de l'an 966. C'est le *flumen Tetis* de Méla ; car, malgré les remarques grammaticales de M. Puiggari, il semble difficile de voir autre chose qu'une faute de copiste dans la leçon *Telis* du géographe latin [1]. En sorte que le nom de La Tet, qui se conserve encore aujourd'hui, remonte aux premiers peuples du Roussillon.

Ce fait est certain pour *Illibéris,* et tout porte à croire qu'il en est de même pour *Rouskino.* En outre, Polybe, Strabon et Ptolémée déclarent que chacun des deux fleuves avait près de son embouchure *une ville qui portait le même nom.* Le premier de ces écrivains fournit même un argument dicisif à cet égard, car il ne se borne pas à mentionner les deux *fleuves d'Illiberis* et *de Rouskino,* et il parle dans la même phrase *du fleuve de Narbona,* qui ne peut s'entendre que de l'*Atax.* Or tout le monde sait l'origine du nom de *Narbona,* qui s'appliquait, non pas au fleuve de l'Aude, mais à la colonie fondée dans son voisinage, l'an 118 av. J.-C.

Il faut donc regarder comme un fait incontestable l'ignorance ou le silence des écrivains grecs relativement au nom propre des fleuves du Roussillon. Ils se sont bornés à leur donner celui des villes dont ils arrosaient le territoire, et ce sont les écrivains de Rome qui nous en ont transmis les noms primitifs.

[1] « Le nom de *Thelis,* a dit M. Puiggari *(Notices sur Elne).* n'est autre chose qu'un archaïsme ; car les anciens, au rapport de Varron, permutant *t* en *l,* disaient précisément *Thelis* pour *Thetis,* en parlant toutefois de la déesse et non de notre rivière. » M. Puiggari a dit ailleurs *(Ruscino. Publie*, II, 2) : « *Telis,* au lieu de *Tetis,* ne peut être qu'une de ces nombreuses fautes de copiste, avec lesquelles l'ouvrage de Pomponius Méla nous est parvenu. »

Le troisième fleuve roussillonnais est formé de la réunion de trois affluents presque égaux, portant tous des noms qui remontent à une haute antiquité. Le premier, sur la rive droite, qui porte, depuis le XIVe siècle au moins, le nom d'*Adesig,* est appelé *flumen de Adadig* dans une charte du 3 des cal. de juillet 1142 (*Cart. du Temple,* fol. 78, r°). Le second affluent, qui est le plus important, porte déjà le nom de *flumen Aquilinum* en 961 (*Marca,* n° 96). Le troisième affluent, sur la rive gauche, appelé aujourd'hui *Verdoble,* porte le nom de *Verndoble* dans une charte de l'an 1358 (Reg. I de la *Proc. real*, fol. 115, et V, fol. 131), et rien n'empêche d'y retrouver le *Vernodubrum* de Pline. Cet affluent est le plus rapproché de la côte, et il n'est pas étonnant qu'à une époque où les Romains ne connaissaient peut-être que très-imparfaitement le pays dit aujourd'hui de Fonollet, ils aient donné au fleuve qui l'arrose le nom d'un de ses principaux affluents. On voit cependant que, dès le Xe siècle, le fleuve portait le nom d'*Aquilinum* dans sa partie inférieure, comme près de sa source au XIIe [1], et ce nom se montre dès l'an 1278 sous la forme actuelle de l'Agli [2]. On trouve un lieu *de Monte Aiglino,* dans le pays de Fonollet, mentionné en 1211 [3].

Enfin, Aviénus a signalé sur la côte roussillonnaise un quatrième cours d'eau, *Sordus amnis,* que beaucoup d'écrivains modernes ont confondu avec l'Agli. La description d'Aviénus ne permet pas la moindre confusion à cet égard, puisque, à la suite du *fleuve Roschinus,* qui ne peut être que la Tet, il cite encore dans le pays du

[1] Monasterium S. Pauli, super ripas *Aquilini* (Bulle de l'an 1120 — Baluze, *Bulles,* n° 15. — *Hist. de Languedoc,* to. II, preuv. 382).

[2] Propriétés à Saint-Hippolyte, *ad ripam de l'Agli .. in flumine de l'Agli* (*Cart. du Temple,* fol. 88 r°).

[3] *Ibid,* fol. 16.

peuple Sorde, un *étang entouré de marais*, que les habitants appellent *Sordikène*, et c'est de ce même étang que sortaient les eaux de la *rivière Sordus*. On ne peut reconnaître ici que l'étang mentionné également par Polybe, Strabon et Méla, et appelé aujourd'hui *étang de Salses*, dans lequel se jettent, en effet, deux véritables cours d'eau, auxquels la dénomination d'*amnis* peut parfaitement convenir[1].

Il faut donc voir dans notre *Font Estramer*, cette *fontaine de Salses* signalée par Desclot comme limite du Roussillon; c'est le *fons Salsulæ* de Méla, la *rivière Sordus* d'Aviénus, et rien n'empêche d'appliquer à notre littoral actuel la description que les Grecs de Massalie en faisaient il y a plus de deux mille ans[2].

[1] Pour que la rivière *Sordus* d'Aviénus fût l'Agli, il faudrait admettre que, cette rivière se jetait anciennement dans l'étang de Salses. C'est une opinion que rien ne justifie, car l'histoire n'a mentionné aucun fait qui puisse s'y rapporter; la disposition topographique du pays s'y oppose, et M. de Gazanyola a prouvé historiquement l'impossibilité du passage de l'Agli dans tout autre lit que celui qu'il a de nos jours. Aucun géographe ancien n'a fait mention de l'Agli à l'exception de Pline. Aviénus a donc pu le passer sous silence, comme il l'avait fait pour le Tech. Il s'est borné à signaler sur ce littoral cette source merveilleuse et abondante, cette *fontaine de Salsulæ*, mentionnée par Méla, et qui mêle ses eaux avec celles de la mer dans l'étang de Salses.

[2] Il y a quelques observations importantes à faire sur les noms primitifs des rivières et des cours d'eau du Roussillon. On peut remarquer, qu'à l'exception de ceux qui appartiennent évidemment à la langue et à la période latine, ils sont presque tous monosyllabiques, et qu'ils se retrouvent souvent sous des formes identiques sur les deux versants des Pyrénées orientales. Ainsi les anciens nomment déjà, au nord et au sud de ces montagnes, les fleuves *Tichus* ou *Tecus*, et on y retrouve le *Tezer* du moyen-âge, la *Ter* de nos jours, dont l'analogie avec la *Tet* ne peut échapper à personne. Il en est de même de la rivière *Sordus*, qui semble se retrouver dans le nom de certains cours d'eau mentionnés dans des documents d'une date assez ancienne, et dans quelques ravins connus encore aujourd'hui dans notre plaine et jusque sur les flancs du Canigó, sous le nom de *correchs d'aygues sourdes*. Le mot *sorre* ou *sourre*, dont nous ignorons l'origine, mais qui a

Quel était le nom propre du pays dont nous venons de parcourir le rivage? Nul ne le sait. Tout porte à croire, cependant, qu'au VIe siècle av. J.-C. les habitants désignaient sous le nom de *terre de Cynet* ou *de Kyn*, la partie du rivage comprise entre les embouchures du Tech et de l'Agli, sans que l'on puisse déterminer si cette dénomination s'appliquait à la côte seulement ou à l'intérieur du pays. Quant aux écrivains grecs ou latins, ils ne l'ont désigné que par le nom qu'ils donnaient aux populations de la côte, qu'ils appelaient *Sordones*. Ils connaissaient donc, depuis le VIe siècle av. J.-C. jusqu'au IIe de notre ère, sous les noms de *regio*, ou même *ora Sordonum*, tout le littoral qui s'étend des caps des Pyrénées jusqu'à la fontaine de Salses. Ce nom fut-il maintenu dans la suite, et à quelle époque celui de *Pagus Ruscinonensis* lui fut-il substitué? Les anciens auteurs sont complétement

tant d'analogie avec le nom de la *fontaine de Salses* et de l'ancien peuple de notre littoral, s'emploie aujourd'hui en Roussillon pour désigner le *sable* ou gravier déposé par les torrents et les rivières. Dans le patois de Béziers, *sourro* signifie eau trouble et bourbeuse. Le mot *sorde* désignait, peut-être, chez les peuplades primitives de nos Pyrénées, une eau trouble et limoneuse, stagnante ou saumâtre, et correspondait au mot *Vassa*, qui désigne aujourd'hui des cours d'eau de cette nature à Prades, à Perpignan, à Tatzo, à Cornella-del-Vercol, dans la Salanca, etc. Nous ferons même observer que la *Vassa* de Perpignan est appelée *flumen Vasse Stremere* dans un acte de l'an 1309 (Hôp. de Perp., liasse 24, nº 25). L'on sait que l'ancienne *rivière Sordus*, le *fons Salsulæ*, porte aujourd'hui le nom de *Font Estramer*.

Tout le monde aussi sera frappé de l'analogie qui existe entre le nom de la rivière Adasig et celui d'*Edux*, *Atace*, *Atax*, anciennes dénominations de la rivière d'*Aude*, et celui d'*Adesate*, porté au IXe siècle par le bourg d'*Axat*, dans le pays de Fonollet. Enfin, on trouve dans une charte de l'an 898 un *rivulo Veruedupei* (il faudrait lire peut-être *Vernodupli*) dans les montagnes du Ternenes ou du Pierre-pertusès, où le *Vernodubrum* des anciens prenait aussi sa source. Ces derniers noms, qui semblent de la même famille, indiqueraient peut-être, pour les populations primitives de l'ancien pays de Fonollet, une origine distincte de celle des anciens habitants du Roussillon proprement dit et de la Cerdagne, où les noms primitifs sont presque toujours monosyllabiques, et semblent se rattacher à un idiome différent.

muets à cet égard. Il n'existe donc aucun témoignage qui puisse autoriser à faire remonter cette dénomination à l'époque romaine, et il est certain que le nom de *Pagus Ruscinonensis*, ou plutôt de *Comitatus Rossolionensis,* se trouve écrit, pour la première fois, dans une charte recueillie par M. Fossa, qui l'attribue à l'an 801[1]. Ce ne serait donc que sur de simples conjectures qu'on pourrait inscrire le nom de *Pagus Ruscinonensis,* à la place de celui de *Regio Sordonum,* sur une carte historique de la Gaule antérieure au VIIe siècle de notre ère.

Noms de Peuples et Limites.

Nous laissons de côté les *Miromandui,* les *Taleti,* les *Perpinianœi* et autres peuples fantastiques, établis, avec plus ou moins de crédit et de raison, par divers écrivains modernes, dans l'ancien pays de Roussillon. Les médailles, les inscriptions et les auteurs anciens n'apprennent absolument rien à cet égard, et il est certain que les seuls peuples mentionnés par les écrits de l'antiquité classique, qui peuvent être réellement placés dans ce pays, sont les *Ceretani* et les *Sordones.*

SORDONES.

Comme nous l'avons vu, Aviénus, dont le témoignage se rapporte au moins au VIe siècle avant J.-C., place le *peuple Sorde* sur la côte qui s'étend des Pyrénées à l'étang de Salses. Il appelle cette côte, *Sordicène,* et nous apprend que *les habitants donnaient ce même nom à l'étang* et aux marais qui livraient passage à la rivière *Sordus.*

Cet état de choses n'avait pas changé au siècle d'Auguste ou de Claude, et Pomponius Méla, décrivant les

[1] *Docum. inédits sur l'Hist. de France,* extraits de la Biblioth. Roy. et des Arch. et des Biblioth. des Départ., to. III.

côtes de la Narbonnaise dans un ordre diamétralement opposé à celui d'Aviénus, arrive à la fontaine de Salses (liv. II, c. 5), où commençait, d'après lui, la *région des Sordones*[1], dont il parcourt la côte maritime jusqu'au *lieu de Cervaria, limite des Gaules,* et sans doute aussi du peuple en question. Enfin, un demi-siècle après, Pline-l'Ancien, décrivant à son tour la Province Narbonnaise, y inscrit quelques noms qu'il semble emprunter à une table géographique, et en se dirigeant des Pyrénées vers Narbonne, il place « *la région des Sordones*[2] *sur la côte,* « et celle des *Consuarani*[3] *dans l'intérieur.*» Voilà les seuls

[1] Il y a *Sordonum* dans les meilleurs manuscrits de Méla, et c'est la leçon qu'à choisie le dernier et savant éditeur (Tzschuck, *Ed. de Méla,* t. II, p. 406, — Walckenaër, *Géographie des Gaules,* to. II, part. II, c. 4). Le mot *Sordones* est une nouvelle forme latine du mot *Sordi* d'Aviénus; mais il désigne évidemment le même peuple.

[2] *In ora regio* Sardonum, *intusque Consuaranorum* (liv. III, ch. 3). Tous les éditeurs de Pline se sont obstinés à écrire *Sardonum* au lieu de *Sordonum* que portent les meilleurs manuscrits, ainsi que l'avoue le P. Hardouin; aussi les critiques les plus savants n'ont-ils pas hésité à considérer la leçon *Sardonum* comme une erreur, soit qu'elle provienne de Pline lui-même, soit qu'il faille l'attribuer aux copistes de ses manuscrits. Quoi qu'il en soit, tous identifient ce peuple avec celui des *Sordones* mentionné par Méla.

[3] Ces *Consuarani* que Pline a mentionnés en deux mots, à la suite des *Sordones*, ont donné lieu à divers systèmes qui ont tour-à-tour promené ce peuple depuis les terres dites aujourd'hui du Conflent, jusqu'aux rives de la Garonne. M. de Marca a distingué les *Consuarani* des *Consoranni*, en plaçant les premiers dans le Conflent et le Capcir, les seconds sur la rive droite du haut cours de la Garonne. Dom de Vic, Dom Vaissète, MM. Henry, Puiggari, de Gazanyola et bien d'autres, ont adopté cette opinion, rejetée par d'Anville, et acceptée, sous certaines réserves, par M. Walckenaer. Par des raisons que personne n'a sérieusement combattues, d'Anville, a placé les *Consuarani* et les *Consoranni* dans le pays appelé plus tard *le Couserans,* et tout-à-fait en dehors des Pyrénées-Orientales. Quant à M. de Marca, il s'est borné, pour toutes raisons, à citer le passage de Pline. Dom Vaissète et tous les auteurs venus à la suite ont adopté l'opinion de Marca sans autre examen, et tous ces écrivains se sont ainsi bornés à s'appuyer sur l'opinion de leurs devanciers, sans y ajouter aucune preuve ou considération nouvelle.

témoignages que l'antiquité nous ait transmis sur le peuple de notre littoral. Polybe et Strabon ajoutent que ce pays était peuplé par des *Celtes*, par des *Gaulois* selon Tite-Live, et Ptolémée étend les *Volsques Arékomiques* jusqu'aux Pyrénées : ce qui veut dire, tout simplement, qu'aux yeux

On se retrouve donc en face de Pline lui-même, et il peut être bon d'examiner si son témoignage n'a pas été interprété d'une manière arbitraire et par suite erronée. Pline nomme tout simplement, parmi les peuples de la Narbonnaise, « les *Sardones* sur la côte, et les *Consuarani* dans l'intérieur. » Mais quel est le sens du mot *intus?* Demandons-le à Pline lui-même. Le procédé de cet auteur, dans ses descriptions géographiques, consiste à inscrire d'abord les noms des villes qu'il trouve *sur le bord de la mer*, pour donner ensuite ceux de *l'intérieur des terres*. C'est ainsi qu'après avoir décrit les côtes de l'Espagne citérieure, il place, *à l'intérieur*, les *Ausetani*, les *Lacetani*, les *Cerretani* et les *Vascons*: « Post eos... *intus* recedentes radice « Pyrenæi, Ausetani, Lacetani, etc. *In ora* autem colonia Barcino. » *(Hist. Nat.*, III, 4.) De même pour la Narbonnaise, dont *l'intérieur*, était occupé par les *Tricolli*, les *Vocontii*, les *Segovellauni*, les *Allobroges*, etc. « Et *intus* « Tricollorum, Vocontiorum et Segovellaunorum : mox Allobrogum. At « *in ora* Massilia, etc. » *(Ibid.*, III, 5.) Tous ces peuples étaient considérablement éloignés du rivage; mais, comme on le voit, ce sont toujours les mêmes expressions qui reviennent *(in ora, intùs)*, et tout ce qu'on peut logiquement inférer du langage de Pline sur le point que nous examinons, c'est que, vers les Pyrénées, la limite de la Narbonnaise était occupée, aux deux extrémités, par les *Sordones* à l'est et par les *Consuarani* à l'ouest, sans que le géographe ait fixé le point qui aurait pu leur servir de limite commune, ni mentionné aucun autre peuple dans l'espace qui pouvait les séparer. Reste à savoir si, en portant au cours de la Garonne les limites de la Narbonnaise, nous demeurons dans les données géographiques de Pline. Or, cet auteur se borne à indiquer les monts *Gebenna* comme une des limites de cette province, dans laquelle il place d'ailleurs les *Tolosani sur les confins de l'Aquitaine* : « A reliquâ verò Galliâ latere septemtrionali montibus « Gebenna et Jura... In mediterraneo coloniæ : Arelate Sextanorum,... « *Tolosani Tectosagum*, Aquitaniæ contermini. » (*Ibid.*, III, 5.) — Il n'y a donc rien, dans ce que nous avançons, qui ne soit pleinement d'accord avec le dire de cet écrivain, et, si ces raisons sont logiquement déduites, il en résulte que le peuple *Consuaran* doit être définitivement fixé sur la rive droite de la Haute-Garonne, et qu'on ne saurait s'appuyer sur le témoignage de Pline pour le placer dans le Conflent ou dans toute autre partie du département des Pyrénées-Orientales.

de ces écrivains, les villes d'Illibéris et de Ruscino se trouvaient comprises dans le pays qu'ils appelaient *Gaule* ou *Celtique*[1].

[1] Il n'est plus question du peuple *Sorde* après le premier siècle de l'ère chrétienne, et cette disparition du nom d'un peuple, qui n'a laissé aucune trace dans le pays qu'il a occupé, fait naître des doutes assez légitimes sur la justesse de cette dénomination. On observe, en effet, qu'en général, les noms des peuples gaulois de la période romaine se sont conservés pendant tout le moyen-âge, et souvent jusqu'à nos jours, et l'on s'explique difficilement que des noms nationaux aient fini par disparaître, lorsque les peuples qui les portaient n'ont pas été complétement détruits. On remarque, au contraire, que les noms qui tombent ainsi en oubli, sont souvent des dénominations arbitraires ou purement scientifiques, qui n'ont jamais été adoptées par les peuples auxquels on les appliquait. N'y a-t-il pas aujourd'hui, sur divers points des côtes d'Afrique et d'Amérique, des noms de peuple imposés par le caprice des navigateurs et dont les populations ne se doutent même pas? Pourquoi n'en serait-il pas de même des *Sordes?*

Les premiers navigateurs grecs qui parcoururent les côtes de notre *terre de Kyn*, y trouvèrent un peuple dont le nom propre leur était inconnu. Ils remarquèrent surtout, dans ces parages, un phénomène naturel qu'ils entourèrent de prodiges et de merveilles. L'imagination grecque accumula les fictions sur cette fontaine de Salses, qui surgissait à l'entrée du Roussillon. Ce n'étaient que contes et récits sur les lagunes qui l'entouraient, les îles ilottantes qui la dérobaient quelquefois aux regards des curieux, et les poissons fossiles que le trident frappait dans les cavités de ses champs suspendus. *Les indigènes lui donnaient le nom de Sorde*, ainsi qu'aux marais qui l'avoisinent. C'en fut assez pour les navigateurs de Massalie. Ils donnèrent à toute cette côte et à ses habitants le nom de cette source, dont la description tient plus de place que tout le reste du pays dans les ouvrages des géographes anciens. Les voyageurs modernes n'ont pas procédé autrement, pour beaucoup de pays et de peuples découverts dans les deux derniers siècles.

Les terminaisons mêmes (cespes Sordi*cenus*, gleba Sordi*cena*, stagnum Sordi*cen*) qui sont celles de l'adjectif hellénique, trahissent l'origine et l'histoire de ce nom, et tout concourt à prouver que son emploi remonte au moins à l'époque des Grecs de Massalie. Méla et Pline l'empruntèrent aux écrits des géographes qui les avaient précédés; mais rien n'indique que les habitants l'aient adopté, car, si c'eût été leur nom propre, ils l'auraient conservé, à la place de celui de *pays de Ruscino*, appliqué depuis plus de onze siècles au pays dont on attribue le rivage aux anciens *Sordes*.

L'opinion qui ferait venir ce nom d'une colonie de *Sardaigne* ne pourrait s'appuyer que sur la leçon des manuscrits de Pline, qui écrivent *Sardones*

CERRETANS.

Il est facile de reconnaître le peuple cérétan dans ces *Cérètes* et *Acrocérètes* qui, au ve siècle av. J.-C., étendaient leurs tribus jusqu'aux établissements d'Empories (AVIENUS, *Ora mar.*, v. 550)[1]. Ils occupaient alors toute la ligne des Pyrénées orientales, depuis le Sègre jusqu'à la mer, et s'étendaient, au pied de ces montagnes, dans les pays appelés aujourd'hui de Berga, de Vich et de Bésalu. Il n'y a aucune difficulté à admettre une communauté d'origine pour toutes les populations du versant méridional des Pyrénées, dans les limites que nous venons d'indiquer, et il n'y avait-là que des peuples d'origine cérétane ou ibérienne, comme le dit Aviénus, d'après les écrits des navigateurs de Massalie. Quant au versant septentrional, correspondant au Roussillon, nous avons le témoignage de Strabon, qui trouvait le versant espagnol des Pyrénées beaucoup plus boisé que celui de la Celtique.

le nom que les autres écrivains antérieurs écrivent *Sordones* et *Sordi*. Ce système doit s'écrouler et disparaître avec cette fausse leçon. Nous rejetons également l'étymologie qui ferait dériver ce mot d'une colonie de *Tyr*, parce qu'une pareille origine ne peut s'appuyer directement sur aucun témoignage positif de l'histoire, et surtout parce que la racine phénicienne *Tsor* ou *Tzour*, qui est, en effet, le véritable nom de Tyr, n'aurait jamais pu produire le dérivé *Sord* par les règles et les procédés connus des langues sémitiques. Le témoignage des auteurs anciens subsiste donc tout entier. D'après eux, le peuple appelé *Sorde* était d'origine celtibérienne, et c'est seulement dans les débris des anciennes langues ibères et celtiques qu'il faudrait chercher l'origine de son nom.

[1] Quelques éditions donnent *Aucoceretes*, au lieu d'*Acroceretes*, qui signifie en grec *Cerètes-de-la-montagne*. C'est sans doute sous ce nom que les connaissaient les habitants d'Empories; et comme Aviénus adopte ordinairement, pour les noms de lieux, les traductions et les terminaisons des écrivains grecs qu'il avait consultés, nous ne voyons aucune raison pour conserver la leçon *Aucoceretes*, qui n'est probablement qu'une erreur de copiste.

« Cependant, ajoutait-il, il y a *au milieu des Pyrenees* des « vallons parfaitement habitables, qui sont peuplés de « Cerretans-Ibériens [1]. » Dans la pensée de Strabon, ces magnifiques vallons, qui contrastaient avec les terres généralement dénudées du reste de la Gaule, au milieu desquelles ils faisaient exception, ne pouvaient être compris que sur le versant septentrional, et ne devaient s'entendre que des hautes vallées de l'Aude, de la Tet et du Tech, qui, pendant des siècles, ont eu, en effet, des souverains communs avec la Cerdagne, et bien distincts de ceux qui dominaient sur le littoral roussillonnais [2].

Quant aux *Atacini*, que l'on s'accorde à placer vers la partie supérieure du cours de l'Aude, ce n'est pas un nom de peuple proprement dit, c'est une manière de désigner les populations qui habitaient sur les bords de cette rivière, comme on appelait *Sordes* ceux qui se trouvaient aux environs de la rivière *Sorde*. Dans tous les cas, cette dénomination ne pouvait s'appliquer qu'à une partie infiniment réduite de notre province, et nous nous croyons fondé à conclure que le peuple *Cèrètan* est le seul qui

[1] Αὐτὴς δὲ τῆς Πυρήνης τὸ μὲν Ἰβηρικὸν πλευρὸν, εὔδενδρον..... τὸ δὲ Κελτικὸν ψιλόν. Τὰ δὲ μέσα περιέχει καλῶς οἰκεῖσθαι δυναμένους αὐλῶνας· ἔχουσι δ' αὐτοὺς Κερρητανοὶ, τὸ πλέον τοῦ Ἰβηρικοῦ φύλου. Lib III.

[2] La question de l'origine cérétane des anciens habitants du Conflent ne présente aucune difficulté. Quant à celle des populations du haut Vallespir, nous avons les noms, encore conservés, de *Céret* et Saint-Laurent-de-*Cerdans*. On a dit, il est vrai, dans l'*Annuaire de* 1854 : « *On présume* que ce village « fut une colonie de vassaux cerdagnais, transférés des sommités de la Perche, « où Notre-Dame de Vallespir avait prieuré et hospice. » C'est une simple conjecture. On trouve déjà, dans un acte du 18 août 1394, François Brudada, *rector Ecclesie Sancti-Laurencii de Serdanis* (Arch. de l'Hôp. de Perp, *plech* 59, n° 4), et on ne peut voir dans cette dénomination, comme dans celle de *Céret*, que des souvenirs de l'ancien peuple *Cerètan* que Strabon signalait déjà dans cette vallée.

ait été désigné par les anciens, comme ayant réellement occupé les pays du département actuel des Pyrénées-Orientales. Dès les temps les plus reculés, il en avait peuplé les hautes vallées que ses descendants occupent encore aujourd'hui sous le même nom. Nous n'insisterons pas davantage sur ce point.

Limites naturelles.

Les limites naturelles de la France et de l'Espagne sont aussi anciennes que le monde, et, s'il n'y avait à décider qu'une simple question de géographie physique, la discussion ne serait ni longue ni difficile. Mais la limite naturelle des Pyrénées a-t-elle été reconnue comme limite politique dans les temps qui ont précédé la visite des Grecs ou la domination de Rome? On peut en douter. Rien ne prouve que cette limite ait été reconnue, durant cette période, par les peuples qu'elle concernait, et l'histoire nous montre, au contraire, des populations de race identique, établies sur les deux versants des Pyrénées orientales. Ces montagnes ne furent jamais une barrière pour les populations ibériennes, qui ne purent, en aucun temps, les accepter comme les bornes de leurs établissements. Ne voyons-nous pas, en effet, pendant tout le moyen-âge, les Comtes de la Marche hispanique, à cheval, pour ainsi dire, sur ces montagnes et réunissant sous un sceptre commun les pays qu'elles semblent séparer? Le Roussillon proprement dit, soumis aux Comtes d'Empories; le haut Vallespir, à ceux de Bésalu; tandis que les Comtes souverains de Cerdagne, établis aux sources du Sègre, du Llobrégat et du Ter, de la Tet, de l'Adesig, de l'Aude et même de l'Ariége, dominaient sur les pays de Berga et de Ribas, comme sur le Conflent et le Capcir. Voilà les choses telles que les a comprises le génie des populations de notre ancien pays. Et ces faits parlent assez par eux-mêmes. Ils

ne se seraient jamais produits, sans les causes que nous avons indiquées, et qui seules ont pu les faire durer presque jusqu'à nos jours. Il n'y avait donc aucune différence d'origine entre les Ibères de la Catalogne ou du Roussillon, et la limite des Pyrénées ne fut jamais pour eux qu'une fiction de la politique ou de la littérature.

Limites historiques.

Cependant, lorsque les contrées occidentales commencèrent à être mieux connues, les historiens et les géographes ne tardèrent pas à y reconnaître deux races distinctes, quoique confondues sans doute à leur point de contact, qui ne fut jamais bien déterminé. Ils se bornèrent donc à diviser le territoire occupé par ces deux nationalités en deux contrées distinctes, celle du nord, dont ils firent la *Gaule Transalpine*, et celle du midi, qui forme l'*Espagne* ou *Ibérie*. La limite des deux races ne pouvant être déterminée, on leur imposa celle des Pyrénées, qui furent censées séparer désormais la Celtique de l'Ibérie, sans tenir compte des Ibères qu'on laissait au nord de la chaîne, ou des peuplades celtiques qui vivaient encore au milieu des Ibères, comme l'ont reconnu César et Strabon.

La limite des Pyrénées eut donc une existence historique dont il faut tenir compte, et c'est à ce point de vue que nous allons nous en occuper, en ce qui concerne la partie orientale.

L'historien Polybe en parle le premier, à propos de la seconde guerre punique; mais ce n'est guère à ses yeux qu'une simple *barrière naturelle, qui s'étend depuis la Méditerranée jusqu'à la mer extérieure*[1].

[1] Πυρηναίων ὀρῶν, ἃ διατείνει κατὰ τὸ συνεχὲς ἀπὸ τῆς καθ' ἡμᾶς θαλάττης ἕως εἰς τὴν ἐκτός... ἃ διορίζει τοὺς Ἴβηρας καὶ Κελτούς. Polyb., lib. III, 35 et 39

Strabon, Méla, Pline, donnent ensuite la chaîne des Pyrénées comme la limite de la Gaule et de l'Espagne, et Silius Italicus y a trouvé matière à trois vers excellents, où il consacre un mensonge historique, en désignant les Pyrénées comme la *limite éternelle des Celtes* et *des Ibères,* qui ne l'ont respectée en aucun temps :

> Pyrene celsâ nimbosi verticis arce
> Divisos Celtis latè prospectat Iberos,
> Atque æterna tenet magnis divortia terris. (Lib. III, 417 et sq.)

Nous l'avons déjà dit, la limite des Gaules et de l'Ibérie suivait anciennement la chaîne des Pyrénées. Elle est facile à suivre sur toute sa longueur, et c'est seulement à l'extrémité orientale et au voisinage de la mer Méditerranée que commencent les incertitudes ou les variantes; car les auteurs anciens indiquent, pour la limite extrême sur la Méditerranée, deux lieux différents qu'il importe de reconnaître exactement.

Strabon signale le désaccord qui existait déjà sur ce point parmi les écrivains de son temps (οὐ γὰρ ὁμολογεῖται). On désignait alors deux endroits pour cette limite, et il paraît se ranger à l'opinion qui la mettait *au Temple d'Aphrodite,* correspondant au cap Biar; Ptolémée adopte aussi cette limite, sans faire mention d'aucune autre.

Selon d'autres écrivains, dont Strabon rapporte l'opinion, la limite des Gaules se trouvait fixée *aux Trophées de Pompée,* situés sur la route qui conduisait d'Italie en Espagne. C'est l'opinion que Pline a adoptée, et il dit, à deux reprises différentes, que les *Trophées* de Pompée étaient situés sur *les limites (fines)* de l'Espagne ultérieure[1]. Enfin, Méla ne parle point des Trophées de Pompée; mais il se sert de la même expression que Pline; il

[1] Trophæis suis quæ statuebat in Pyrenæo... *ad fines Hispaniæ* ulterioris (*Hist. Nat.*, liv. III, 5 et VII, 26.)

indique le *lieu de Cervaria* comme *la limite de la Gaule (finis Galliæ)*, et nous espérons prouver plus loin que ce lieu, facile à reconnaître encore aujourd'hui, correspond exactement à celui qu'indiquent Pline et Strabon, sous le nom de *Trophées de Pompée*. Le cap de l'*Aphrodision* et *Cervaria* sont les seuls points signalés pour notre limite; mais on ne peut hésiter à adopter le second. Les *Trophées de Pompée* ou l'anse de *Cervera*, voilà donc le lieu que les Romains avaient adopté pour la limite de la Gaule et de l'Ibérie; c'est celui qui, de tout temps, a borné le territoire de Banyuls-sur-Mer, et qui sépare encore aujourd'hui la France de l'Espagne.

Limites et divisions particulières des peuples de l'ancien Roussillon.

Nous avons dû nous borner à indiquer la limite politique (dans le sens historique du mot) de l'ancienne Gaule et de l'Ibérie : à ce point de vue, il y a des données assez précises, qu'il n'était pas inutile de reconnaître. Quant aux limites ethnographiques des *Galls* et des *Ibères*, ce serait peine perdue que d'en rechercher le moindre indice dans la province roussillonnaise. Il ne serait guère plus utile de chercher les limites géographiques des anciens *Cerétans* et des *Sordes*, ou des autres peuples de la même famille qui ont pu s'établir, sous divers noms, dans ce pays; car tout le monde sait que les peuplades, plus ou moins indépendantes, fixées dans nos vallées, étaient souvent désunies par la passion ou par des intérêts, dont il serait impossible de suivre les vicissitudes. Tout porte donc à croire qu'au voisinage des Pyrénées, par un phénomène encore saillant de nos jours, les mœurs étrangères et indigènes se confondaient et se mêlaient comme les races. Nous avons vu, il est vrai, certaines cartes d'amateurs, qui placent chacun de nos peuples dans des espaces bien

déterminés, couverts de noms de villes et de villages, et M. Henry[1], entre autres, a suivi de point en point, avec toute la précision de la topographie moderne et sans autre guide que son imagination, les prétendues limites des Sordes, des Consuarans et des *Indigètes,* qu'il avait jugé à propos d'établir dans l'ancien Roussillon. Ce sont des tours de force que nous n'avons pas le courage de tenter. Les auteurs anciens n'ont absolument rien dit à ce sujet; ils n'ont indiqué nulle part les limites des Sordes et des Cérétans, en admettant qu'il en existât entre eux, ni celles qui pouvaient les séparer des autres peuples établis sur les bords de l'Aude. On ne saurait donc trouver mauvais que nous laissions cette question dans la profonde obscurité qui peut seule la caractériser, et que nous nous arrêtions aux limites que l'histoire elle-même s'est imposées.

Lorsque l'ancien Roussillon passa sous la domination de Rome, il ne pouvait exister que des divisions essentiellement variables entre les peuples qui l'occupaient; car les races étaient confondues, et leurs intérêts politiques variaient incessamment. Les limites politiques ou géographiques n'ont pas grande valeur dans l'état de barbarie; il n'y a de divisions réelles et nettes que celles qui répondent aux besoins d'un service civil, judiciaire, censitaire ou religieux, et ces divisions fixes ne purent être créées dans ce pays qu'à l'époque où Rome fonda son administration provinciale avec des pouvoirs circonscrits. Malheureusement nous ignorons complétement ce qui put être fait à cet égard dans l'ancien pays de Ruscino, pendant toute la durée de l'Empire Romain; et cette ville n'ayant pas joui du titre de *cité,* tout semblerait indiquer que, sous le rapport administratif, l'ancien Roussillon fut une simple dépendance de la *cité* de Narbonne.

[1] *Hist de Roussill.*, to II, p. 606

Le titre de *cité* seul ne nous apprendrait rien d'ailleurs sur les limites politiques que nous cherchons; car la *cité* romaine était morcelée d'une foule d'enclaves, sans territoires fixes. C'était l'idée de *propriété* qui dominait dans le système municipal de Rome, et nous voyons des cités *posséder* des domaines fort éloignés de leurs murs. Leur territoire ne fut irrévocablement limité, dans les Gaules, qu'à l'époque où les villes devinrent le centre de la surveillance épiscopale et de l'administration ecclésiastique. Enfin, on n'est point assuré de la transmission exacte du territoire des cités à l'autorité épiscopale du IXe siècle, et nous avons, en Lombardie, trois anciennes cités romaines, qui n'ont formé que deux diocèses[1]. Quant au diocèse d'Elne, les premiers titres certains que nous possédions sur son étendue ne remontent qu'au IXe siècle, et pendant les trois cents ans qui ont précédé ces documents, sommes-nous sûrs qu'il n'y ait eu aucun remaniement, aucun changement, aucune suppression? Ainsi donc, en résumé, y aurait-il eu au IVe siècle une ville du Roussillon portant le titre de *cité*[2], qu'il serait encore téméraire de décider que son territoire soit exactement représenté par celui de l'ancien diocèse d'Elne; à plus forte raison serait-il difficile d'affirmer que ce territoire représentât l'étendue et les divisions des anciennes populations de Sordes ou Cérétans qui avaient occupé ce pays.

Il est cependant une ancienne division romaine qui a pu subsister presque intacte, en raison même de son peu d'importance; c'est celle des cités en *pagi*. Le *pagus* était

[1] Émile Desjardins, *Alesia*. 1858.

[2] Le diocèse d'Elne ne fut érigé que dans le cours du VIe siècle, et la date seule de cette fondation, dont les causes sont d'ailleurs inconnues, prouve que, dans l'époque antérieure, aucune ville du Roussillon n'avait été décorée du nom de *cité*.

une espèce de canton, ayant sous l'Empire Romain[1], ses magistrats connus sous les noms de *préfets* ou *édiles du Pagus*, investis d'attributions clairement définies par le code théodosien. Le *pagus* n'a guère varié d'étendue pendant le moyen-âge; nous le retrouvons, avec ses anciennes limites, jusqu'au XVIIe siècle, dans nos anciennes *Vigueries* administratives et surtout dans les *Vicariats* ou *Décanats* de l'ancien diocèse d'Elne, petites métropoles paroissiales, reste de ces *vicariati* ou divisions baptismales des premiers temps[2], qui représentaient assez exactement les anciens *pagi* des cités. C'est donc le *pagus* romain qui a subsisté et qui pourrait se retrouver en principe dans les vicariats, et non la cité dans le diocèse.

Les *pagi* du territoire actuel des Pyrénées-Orientales, sont connus, dès le IXe siècle, sous les dénominations suivantes :

1° Le *pagus Liviensis*[3], partie de la Cerdagne et du pays de Livia, aux sources du Sègre, dans l'ancien diocèse d'Urgel;

2° Le *pagus Redensis*[4] ou *Reddensis* (Razès), s'étendant jusqu'aux sources de l'Aude, comprenait le pays connu, plus tard, sous le nom de *Capcir*, qui fit d'abord partie du diocèse de Narbonne;

[1] Au temps de César, les Gaulois habitaient de grands villages ou des cités fortifiées. Le territoire de ces habitations agglomérées formait une division géographique, que les Romains ont conservée, en donnant à l'ancien nom gaulois une désinence latine *(pagus)*.

[2] On sait que le baptême, dans la primitive organisation de l'Église, ne pouvait être administré que par les archiprêtres ayant sous leurs ordres plusieurs paroisses.

[3] On trouve le *suburbium Liviense*, dans une charte de l'an 878 *(Marca, VI.)*

[4] Le *pagus Reddensis* est connu dès l'an 788 *(Gallia Christiana*, tome VI, page 2)

3° Le *pagus Fenolietensis*[5] ou *Fonolietensis*, bassin supérieur de l'Agli, était aussi compris dans l'ancien diocèse de Narbonne;

4° Le *pagus Confluentis* ou *Confluentanus*, bassin supérieur de la Tet;

5° Le *pagus* ou *vallis Asperii*, s'étendait dans les bassins supérieurs du Tech, du Réard et du Boulès;

6° Le *pagus Ruscinonensis* ou *Rossolionensis*, comprenait toute la plaine ou partie inférieure de nos trois cours d'eau, entre les Corbières, la mer et l'Albèra.

Ces trois derniers pays formaient l'ancien diocèse d'Elne.

Rien n'empêche de croire que ces divisions territoriales existaient déjà sous l'Empire Romain; mais nous sommes loin de prétendre qu'elles eussent dès lors les mêmes noms et les mêmes limites, et surtout nous nous garderions bien de les inscrire sur une carte historique de la Gaule romaine. Si nous les indiquons ici, ce n'est que pour prémunir, dès ce moment, contre l'erreur trop souvent admise, que l'étendue de ces divers *pays* n'aurait jamais varié, et qu'elle était, dès le IXe siècle, telle qu'on la voyait encore en 1789. Il est bien vrai que les limites du diocèse d'Elne n'ont point varié pendant cette période, et, par conséquent, la frontière de la Cerdagne et du pays de Fonollet a dû rester la même à l'égard du Conflent et du Roussillon. Quant à l'étendue du Conflent et du Vallespir, elle a subi, dans le cours des siècles, des variations qui ne semblent pas avoir été suffisamment étudiées jusqu'ici et sur lesquelles les documents historiques peuvent seuls jeter quelques lumières. Cette question, qui est une des plus importantes de la géographie historique de l'ancien Roussillon, fera l'objet d'une dissertation particulière.

[5] On trouve le *pagus Fenulctus* dès l'an 872 (*Histoire de Languedoc* tome Ier, preuv. 56.)

Villes, Ports, Châteaux et autres lieux du Roussillon cités par les auteurs anciens.

RUSCINO (*CASTELL-ROSSELLÓ*).

Si l'on admettait le système de M. Puiggari sur les établissements des Phéniciens, la fondation de *Ruscino* remonterait au moins au XIe siècle avant notre ère, à l'époque où le commerce de Tyr semble avoir pris la plus grande extension dans la partie occidentale de la Méditerranée[1]. Malheureusement, comme nous l'avons déjà dit, l'histoire ne nous apprend absolument rien sur les prétendus établissements phéniciens de l'ancien Roussillon. Les géographes grecs, Skymnos et Skylax, gardent le silence le plus complet sur la ville de Ruscino; seulement, Aviénus ayant mentionné le *fleuve Roschinus*, qui, selon tout apparence, ne devait ce nom qu'à la ville dont il baignait les murs, on peut en conclure que *Ruscino* existait déjà vers le VIe siècle avant notre ère. Ce nom se montre, pour la première fois, dans le récit des événements de la seconde guerre punique, l'an 218 avant Jésus-Christ. Suivant Tite-Live (lib. XXI, c. 20), pendant qu'Annibal se disposait à franchir les Pyrénées, les ambassadeurs romains, chargés de lui susciter des ennemis sur sa route, ayant échoué dans leurs négociations avec les Espagnols, passèrent dans la Gaule, et se présentèrent à *Ruscinon* devant les Gaulois, qui, suivant leur usage, étaient venus tout armés à l'assemblée. On sait quels éclats de rire et quels murmures d'indignation éclatèrent parmi les jeunes guerriers, lorsque les députés leur proposèrent d'attirer la guerre sur leur pays, pour l'empêcher de passer en Italie, et pour servir la querelle de Rome contre ses ennemis. Toutes les sollicitations

[1] *Ruscino*, par M. Puiggari, dans le *Publicateur*, IIe année, nos 3, 4 et 5.

furent inutiles, et Annibal vint camper sous les murs d'*Illiberis* (Elne), après avoir opéré sans difficulté le passage des Pyrénées. Cependant, la crainte de la servitude avait fait prendre les armes à plusieurs peuplades de la Gaule, qui se rendirent à *Ruscinon*, et Annibal, qui craignait plus de perdre un temps précieux que de combattre de tels ennemis, envoya aux chefs une députation, pour leur demander un entretien. Ses démarches eurent un plein succès. « Après ces négociations, *les petits rois* « *de ces contrées* vinrent dresser leurs tentes près d'Illi- « béris et entrèrent sans crainte dans celles des Cartha- « ginois. Des présents achevèrent de les gagner, et ils « laissèrent l'armée traverser tranquillement leur pays, le « long des murs de *Ruscinon*. » (Tite-Live, l. XXI, c. 24.)

Nous n'avons pas d'autres détails sur la ville de *Ruscino* pendant la période qui précéda la conquête romaine; mais certaines circonstances du récit de Tite-Live, telles que la réunion des chefs du pays, et l'arrivée des ambassadeurs de Rome à *Ruscinon*, démontrent l'importance de cette ville à cette époque, et le rôle qu'elle joue à cette occasion, lui assigne évidemment le titre de capitale du pays.

L'antique importance de l'*oppidum* de *Ruscino* et, sans doute aussi, sa situation topographique, le firent choisir comme centre des établissements et de l'administration des Romains dans ce pays, lorsqu'il passa sous leur domination (118 av. J.-C.). Polybe, Strabon, Ptolémée et Tite-Live lui conservent alors le titre de πόλις ou d'*oppidum*; Méla y ajoute celui de *Colonie*, et Pline, qui écrivait son *Histoire Naturelle* peu de temps après l'avénement de Vespasien, se contente de l'appeler *Ruscino Latinorum* (lib. III, c. 4). On a cru voir une différence notable, et même une contradiction, entre le titre de *Colonie* et la jouissance du *Droit de Latinité* mentionnée par Pline. Cependant, le droit de cité romaine et de latinité était

venu dans la Narbonnaise par les colonies, et l'on sait que les colonies fondées par les Romains étaient composées, tantôt de *cives romani,* militaires ou non, tantôt de Latins, tantôt d'autres races d'hommes[1]. Or, dans ces cas divers, les colons communiquaient à leur patrie nouvelle les qualités juridiques qu'ils apportaient de leur patrie ancienne. Il n'y a donc aucune contradiction dans le dire des deux géographes romains, et l'on comprend que la *Colonie de Ruscino* ait pu se composer de *Latins,* jouissant, à ce titre, du *Jus Latii* qui laissait aux cités leur libre autonomie, avec la faculté d'y renoncer pour prendre la loi romaine elle-même[2]. Quant à l'autonomie des villes latines, elle avait pour base une constitution civile et communale analogue à la constitution romaine. C'est tout ce que nous pouvons en dire ici, le sol de Ruscino n'ayant encore fourni aucune inscription qui puisse donner le moindre éclaircissement sur ses magistratures et leur exercice, sur son culte religieux, ou sur ses pratiques civiles.

Un silence profond se fait, à partir de cette époque, dans les annales de notre ville, dont le nom ne figure plus que sur les Itinéraires romains. Les Notices Impériales du ve siècle n'en font aucune mention; le récit de l'expédition de Wamba garde le même silence, et les documents de la période Wisigothique, qui citent encore son nom, le présentent sous la forme corrompue, qui devait prévaloir pendant le moyen-âge, et se conserve encore aujourd'hui dans le nom de la province[3]. En 801,

[1] Illud agitabant (dit quelque part Tite-Live), utrum latinam an civium romanorum deduci placeret, postremò latinam potiùs coloniam deducendam Patres censuerunt.

[2] C'est ce que nous apprend Cicéron, *pro Balbo*, § 8.

[2] Le géographe anonyme de Ravenne, qui l'appelle *Ruscinone,* au liv. V, sect. 3, l'appelle *Ruscilone,* au liv. IV, sect. 8. La division des diocèses wisigothiques l'appelle *Rosinola*, sans doute pour *Rosilona*. (*Hist. rer. Franc*, to. II, p. 719.)

le roi Louis, fils de Charlemagne, s'établit avec un corps d'armée à Ruscellio [1], pour y attendre l'issue du siége de Barcelone, et une charte de l'an 816 prescrit le dépôt d'un décret impérial à *Rosciliona* [2]. A partir de cette époque, on ne trouve plus, à la place de l'ancien *oppidum* qui a transmis son nom à la province, qu'un simple *castellum* ou *castrum Rossilionis*, autour duquel se groupèrent quelques manses chétives; et le donjon de ce manoir féodal se voit encore à trois-quarts d'heure environ à l'est de Perpignan. Il ressort, évidemment, des textes que nous venons de relater, que la ville de *Ruscino* a subsisté sans interruption jusqu'aux premières années du IXe siècle; son importance seule a dû varier et décroître longtemps avant l'époque carlovingienne, et l'on peut admettre, pour cette ville, une décadence rapide, qui commença peut-être avant la chute de l'Empire Romain. Pourquoi Ruscino fût-elle délaissée, et comment *Illiberis* parvint-elle à lui ravir son importance et son titre de capitale du pays? Rien ne le dit et nul ne le sait. On a supposé diverses catastrophes, dont il n'est question nulle part dans les auteurs contemporains, et nous ne voulons rien ajouter aux conjectures assez nombreuses qui ont été faites à ce sujet, et que rien n'est venu confirmer jusqu'ici. Bornons-nous à jeter un coup-d'œil sur les lieux où quelques débris insignifiants marquent encore la place de Ruscino.

Sur la rive droite de la Tet, et parallèlement au cours de cette rivière, s'élève un rideau de collines qui courent de l'ouest à l'est, depuis Perpignan jusqu'aux environs de Canet, et forment l'extrémité d'un plateau assez uni, qui

[1] Unam quidem Ruscellioni ipse permanens secum retinuit. *Vita Ludovici Pii imperat.*, auctore Astronom. 13.

[2] Unum in Narbona, alterum in Carcassona, tertium in Rosciliona, quartum in Empuriis... haberi præcepimus (Baluz. *Capitular.*, tome I, col. 569).

s'étend jusqu'au Réard. Quelques ravinements, creusés par les pluies, ont déchiré, de distance en distance, la face septentrionale de ce talus, qui forme ainsi une suite de mamelons, d'une défense facile et d'une bonne exposition pour l'assiette d'une cité. La ville de *Ruscino* occupait la croupe d'un de ces coteaux, qui s'élève entre deux ravinements ouverts à l'est et à l'ouest, et se termine brusquement, au nord, par une pente rapide. Le ravinement de l'ouest est moins profond que celui de l'est, qui se développe sur deux côtés de l'ancien *oppidum,* et se rapproche du premier ravin, à son origine; il semble même lui avoir été uni, à une certaine époque, par un fossé ouvert par la main des hommes, pour compléter l'isolement de la ville, au milieu du plateau qui l'entoure de trois côtés.

Le sol de *Ruscino* s'avance donc du sud au nord-est, dans la direction de la Tet et en s'exhaussant légèrement, de sorte que la partie la plus élevée se trouve au point occupé aujourd'hui par l'église et la tour de l'ancien château. L'espace ainsi circonscrit est depuis longtemps livré à la culture; mais le sol n'en est pas parfaitement uni. Il est même facile d'y reconnaître, outre le premier fossé déjà mentionné, deux autres dépressions, qui vont aussi d'un ravin à l'autre, et sont, peut-être, les seules preuves encore existantes des décroissances successives de *Ruscino,* qui rétrécissait son enceinte à mesure que son importance diminuait, et finit par se trouver acculée au nord, dans l'espace, de plus en plus étroit, d'un manoir féodal.

« Que nous reste-t-il de l'antique splendeur de cette « cité? Ses dernières ruines même achèvent de dispa- « raître; car la tour est du moyen-âge. Des vestiges de « constructions, des débris de poterie, des médailles... « voilà à peu près tous les souvenirs que son sol offre, « parfois, sous le fer qui le sillonne ou qui le creuse[1]. »

[1] Peiggari. *Publicateur*, année 1853, n° 4.

Les découvertes faites jusqu'à ce jour, n'auraient diminué en rien les regrets que M. Puiggari exprimait en 1853; mais on peut répéter, avec M. Henry, que tous ces terrains sont encore vierges d'explorations régulières et suivies : et des richesses archéologiques reposent sans contredit sous la terre qui couvre les restes de Ruscino.

ILLIBERIS — HELENA (ELNE.)

L'origine d'*Illiberis* ne serait guère moins ancienne que celle de Ruscino, si l'on s'en rapportait à l'opinion de M. Puiggari, qui n'hésite pas à voir un nom phénicien dans Illiberis (*Ili* et *Beris*, pour *berith)*, et, dans notre antique cité, une des nombreuses fondations du peuple de Tyr *(Notices sur Elne)*. Nous avons déjà exposé les raisons qui s'opposent à l'adoption de ce système, et l'*oppidum* d'*Illiberis* demeure, pour nous, une fondation ibérienne, plus moderne peut-être que celle de Ruscino, si toutefois son nom de *ville-nouvelle (Ili-berri*, en langue *euscuara)* doit s'entendre de son origine, par rapport à sa rivale des bords de la Tet.

Le nom d'*Illiberis* se trouve, pour la première fois, dans Tite-Live, qui rapporte qu'Annibal campa sous ses murs, après avoir passé les Pyrénées, 218 ans av. J.C. C'était sans doute alors cette *ville opulente*, dont le souvenir se conservait encore trois siècles plus tard. Sous la domination romaine, Polybe, Strabon et Ptolémée semblent lui donner encore une certaine importance et la mettre sur la même ligne que Ruscino. Cependant, dès l'époque d'Auguste, Méla n'en parle que comme d'une petite bourgade, qui ne conservait qu'un faible vestige de sa splendeur et de son opulence passées[1]. Pline s'exprime à peu

[1] Colonia Ruscino : vicus Eliberri, magnæ quondam urbis et magnorum opum tenue vestigium (Pomp. Méla, liv. II. c. 5). Oppida : Illiberis, magnæ quondam urbis tenue vestigium; Ruscino Latinorum (Pline, III, 4).

près de même. Bien des conjectures ont été faites pour expliquer cette décadence, et l'on a imaginé des catastrophes sur lesquelles les auteurs anciens ne fournissent aucune indication. Toutes les suppositions sont possibles à cet égard; mais on n'en ignore pas moins aujourd'hui les causes, les circonstances et la date de cette décadence, qui ne fit sans doute qu'empirer sous la domination des Romains, dont les faveurs se reportaient naturellement sur leur établissement de Ruscino. *Illiberis*, traversée par la voie romaine qui conduisait de Narbonne à Barcelone, figure encore dans la Table dite *de Peutinger* (vers l'an 250), sous son nom ibérien *(Illiberre)* qui disparaît complétement, depuis cette époque, pour faire place à celui d'*Helena*, syncopé par la suite en *Helna* ou *Elna*. « Nous ne pouvons déterminer au juste le temps, l'occa« sion ni l'auteur de ce changement. On peut bien croire « toutefois que c'est au grand Constantin ou à quelqu'un « de ses fils qu'il faut l'attribuer. Constantin, plein de « vénération pour sa mère Hélène, en avait donné le nom « à plusieurs villes et même à une province entière de « l'Orient. Il est vraisemblable que, pour que l'Occident « ne restât point privé de la même distinction, Ilibéris fut « rétabli sous le nom de *Castrum Helenæ*[1]. » C'est ainsi qu'elle est désignée par Eutrope et par saint Jérôme; Aurelius-Victor et Paul Orose *(Hist.* liv. VII, 25) lui conservent le titre d'*oppidum*.

« Un événement tragique donna, en 350, une triste « célébrité au Château d'Hélène. Constans Ier *(Flav. Jul.* « *Constans)*, empereur romain, troisième fils de Cons« tantin, poursuivi depuis Autun par des émissaires du « traître Magnence, usurpateur de ses États, fut atteint « et assassiné, dans ce château, par Gaïson, le chef de « ces émissaires, tandis qu'il allait chercher un port en

[1] Pellegari, *Notices sur Elne*, n° 2

« Espagne, pour s'y embarquer[1]. On montre dans le cloître « d'Elne un fragment de pierre, d'environ 15 pouces sur « 12, où se trouve sculpté le monogramme grec de J.-C., « et que la tradition donne pour un reste du sarcophage « de Constant. Quelque bien fondée que paraisse cette tra- « dition, on ne peut se défendre cependant de quelque « doute, quand on voit tant de sarcophages de l'époque, « présenter le même monogramme et le même genre d'or- « nements que ces débris[2]. » Le *Castrum Helenæ* semble avoir remplacé, depuis cette époque, la ville de Ruscino dans les faveurs de l'administration impériale, et avoir atteint un degré d'importance extraordinaire[3]. Il est certain que Ruscino s'efface désormais devant sa rivale triomphante. L'histoire, il est vrai, ne fait mention ni de l'une ni de l'autre dans le siècle suivant; mais les

[1] Idatius, *Fastes*, — Eutrope. — Sex. Aurel. Victor, *Epitome*. — Paul. Oros. *Hist*. VII. 25. — Hieronymi Presbyteri *Chronic*. — Zozime, etc.

[2] Puiggari, *Not. sur Elne*. Nous ne savons ce qui faisait paraître si bien fondée à M. Puiggari une tradition qu'il finissait par rejeter. M. de Gazanyola (*Hist. du Rouss.*, p. 49) n'éprouve pas le moindre doute au sujet du tombeau de Constans; le docteur Carrère en avait fait autant, et M. Mérimée ajoute, pour son propre compte : *Ce sont des traditions que je respecte*. « On ne saurait mieux dire assurément, dit l'auteur de l'*Épi-* « *graphie Roussillonnaise* (n° 111); car il serait malaisé de s'inscrire en faux « contre la légende, et non moins ardu, sans doute, de la défendre « par de bons arguments, s'il y avait controverse : *In dubiis libertas*. » M. Henry n'hésite pas à la rejeter : « Le silence de Marca, au sujet de ce « tombeau, prouve que, de son temps, cette tradition n'avait pas encore « pris naissance, ou que, si elle existait déjà, il n'en faisait aucun cas. » — *Hist. de Roussill*, to. I, p. 37. — Le silence de Bosch nous paraît encore plus décisif en pareille matière.

[3] On lit dans tous les manuscrits d'Ammien Marcellin : « In Narbonensi, « Elusa, et Narbona, et Tolosa, principatum urbium tenent. » — Lib. XV, c. 2. Comme la ville d'*Elusa* (Éause) était en Novempopulanie et non dans la Narbonnaise, Lacarre (*Hist. Gall. sub Præfectis Prætorii*, p. 20) propose de lire *Clusa*, et cette leçon, qui n'est guère satisfaisante, pourrait être avantageusement remplacée par celle d'*Elena*, si l'on n'était presque certain qu'Ammien Marcellin a pu commettre une erreur grossière.

conjectures viennent encore suppléer à ce silence, et, depuis M. de Marca, tous nos historiens ont répété que la ville d'Hélène, comme celle de Ruscino, fut ravagée, en 408, par les Vandales, accompagnés des Alains et des Suèves, qui ne se sont peut-être jamais montrés dans cette partie des Pyrénées, et finalement, en 414, par les Wisigoths, qui vinrent, en effet, s'établir dans ces contrées, pour en restaurer les villes, et non pour les détruire. Toujours est-il que l'histoire n'a parlé ni d'Elne ni de Ruscino, à propos des Barbares germains et des ravages qu'on leur attribue dans ce pays. Elle nous apprend, au contraire, que la ville d'*Helena*, qui n'avait pas encore de siége épiscopal sous Honorius[1], jouit du titre de *cité* dans le siècle suivant, et possédait un évêque en 571[2], sous la domination des Wisigoths. On semble donc autorisé à reléguer dans la région des fables toutes ces destructions, dont nous sommes loin assurément de contester la possibilité, mais qu'il est, pour le moins, inutile d'imaginer, lorsque l'histoire n'en a rien dit, et qu'elle peut se passer de ce genre d'explications. Tenons seulement pour certain qu'*Helena*, restaurée dans les premières années du IVe siècle, prit de rapides accroissements et une importance, qu'elle conserva sans interruption jusqu'à l'époque où elle devint le siége épiscopal de notre diocèse. Les destinées d'Elne chrétienne sont étrangères à la période que nous embrassons dans cette partie de notre travail.

Les débris de l'antiquité sont presque aussi rares à Elne qu'à Château-Roussillon, et l'on peut à peine citer quelques pans de mur d'origine douteuse, des médailles de toutes les époques, quelques fragments de poterie sans importance, et deux ou trois sarcophages conservés

[1] *Notitia Galliarum sub Honorio.* Edid. Sirmond.

[2] JOHANNIS BICLAR. *Chronic.*, anno 571.

dans la ville ou aux environs. Les temples et autres monuments publics de l'antique Illibéris, occupaient sans doute l'acropole, ou partie haute de la ville, sur laquelle s'élève aujourd'hui l'église-mère du Roussillon, et il y a lieu de croire que la reconstruction de cette basilique amena la ruine complète des derniers débris des anciens monuments païens qui pouvaient encore subsister au XIe siècle.

SALSULÆ (*SALSES.*)

Au siècle d'Auguste, Méla (II, 5) cite la source salée de *Salsulæ (Salsulæ fons)*, à l'entrée du pays des Sordons[1]. Une population assez importante s'était sans doute groupée aux environs, on ne sait depuis quelle époque, sur le passage de la voie romaine, qui compte *Salsulas* parmi ses stations, à 30 milles de Narbonne. Ce même nom reparaît au moyen-âge[2], pour désigner la ville de Salses qui, selon toute apparence, occupe la même place que le lieu de *Salsulæ* de l'Itinéraire romain. Des débris d'antiquités y ont été signalés à diverses époques, et il s'est fait, il y a deux ans, près de la *Font-Dame*, une découverte importante de médailles consulaires, ce qui semble rapporter ce dépôt à l'époque qui suivit immédiatement la conquête de ce pays par les Romains.

[1] Salses figure dès le XIIe siècle comme la dernière commune du Roussillon, sur la limite du Narbonais. *Terra nostra à Salsis usquè ad Dertusam*, est-il dit dans le Traité de Paix et Trêve de 1173 (*Marca*, n° 466). Desclot cite *la font de Salses* comme l'extrême limite du Roussillon, au XIIIe siècle. (El rey dix : « Si nos podem tant cavalcar.... que passada « hagam *la font de Salses*, nos farem tal ardit que non viu llonch temps « ha pus bell. — E llavors, hagueren pensament quel rey volia anar à la « ciutat de Narbona. » *Cronica del rey En Pere*, capitol 134.)

[2] Le nom de *Salsines*, qui se trouve dans l'acte de consécration de l'église de Salses (*Marca*, n° 352) n'est sans doute qu'une erreur de lecture pour *Salsules*. Cette ville est communément appelée *Salsas*, pendant tout le moyen-âge, et ce nom (*villa Salsas*) se trouve déjà dans une charte de l'an 951 (*Gallia Christiana*, to. VI, p. 424).

COMBUSTA.

Entre *Salsulæ* et *Ruscino*, et probablement dans le voisinage de Saint-Pierre del Vilar, se trouvait le lieu dit *Combusta*, dont on ne connaît ni l'origine ni l'importance. On ne sait pas même si c'était un lieu habité. La dissertation sur la voie romaine fournira quelques développements à ce sujet. *Combusta* se montre, pour la première fois, dans l'*Itinéraire* romain dit d'*Antonin*, et, pour la dernière, dans le géographe anonyme de Ravenne, qui avait copié ce nom dans quelque document routier, et le rangea, sans façon, ainsi que *Pyreneum*, parmi les *cités* de la Septimanie (lib. V, sectio 3).

AD STABULUM.

Nous n'en dirons guère plus ici sur le trop fameux *Stabulum*, dont on avait voulu faire la ville du *Volo*, et qui, selon toute apparence, n'était qu'une simple et chétive étable, bonne à citer pour préciser les distances d'une carte routière, mais sans importance aucune pour la géographie historique. Ce nom ne se trouve que sur une des rédactions de l'*Itinéraire* dit d'*Antonin*, et M. de Gazanyola le place entre le Tech et Illibéris, presque sous les murs de cette ville (*Hist. du Rouss.*, p. 37).

AD CENTENARIUM — AD CENTURIONES.

La *Table* romaine dite de *Peutinger* cite également, sous le nom de *Ad Centenarium*, entre *Illiberis* et les Pyrénées, un lieu qui correspond, par sa position, à celui que l'*Itinéraire* appelle *Ad Centuriones*. Il ne peut y avoir la moindre difficulté à cet égard; il n'en est pas de même de la situation de ce gîte, qu'il sera impossible de retrouver, tant que les lieux par lesquels passait notre voie romaine n'auront pas été reconnus d'une manière

précise et certaine. Tout ce que l'on peut dire, dans l'état actuel de cette question et dans le système que nous avons cru devoir adopter, c'est que le lieu dit *Ad Centenarium,* se trouvait entre le Tech et les Pyrénées, aux environs d'Argelès ou de Tatzo. Quant au lieu lui-même, on suppose, avec quelque raison, que c'était un poste militaire, commandé par un *centenier* ou *centurion.* Mais ce renseignement n'apprend rien de certain sur l'importance de cette station, qui a bien pu se composer d'une simple demeure isolée, construite sur le bord de la route.

CAUCOLIBERI *(COLLIOURE).*

Le nom de *Caucoliberi* a trop de rapports avec celui d'*Illiberis* pour échapper à l'attention de M. Puiggari, qui a fait appel à toutes les ressources de l'érudition pour trouver encore ici une fondation phénicienne, antérieure, peut-être, à celles d'Illibéris et de Ruscino. L'opulence et les richesses d'*Illiberis,* tant vantées par Méla, n'auraient pas eu d'autre débouché. Nous sommes loin d'accepter l'origine phénicienne de *Caucoliberi ;* mais rien n'empêche d'y voir, en effet, l'ancien port de la ville d'Illibéris, et peut-être même cette *cité de Pyrène,* fréquentée par les négociants de Massalie quelques siècles avant l'ère chrétienne[1]. Une *Vie des Saints,* recueillie par les Bollandistes, y place le martyre d'un saint Vincent, vers l'an 306; mais le nom de *Caucholiberi* se montre, pour la première fois, dans le géographe anonyme de Ravenne *(lib. IV, sectio 8),* dont les renseignements se rapportent, en général, à l'époque de Théodoric le Grand.

En 672, le *Castrum Caucoliberi* est compté parmi les *châteaux Pyrénéens* dans lesquels s'étaient retranchés les partisans du duc Paul, révolté contre le Roi de Tolède. *Caucoliberi* fut soumis par les troupes de Wamba, et ses défenseurs, parmi lesquels on compte Leofred et Guidri-

[1] Festus Avienus, *Ora maritima,* vers 258 et sq.

gild, y furent faits prisonniers, ainsi que leurs épouses (*Histor. Wambæ, regis Toletani*, auctore Do. Juliano Toletanæ Sedis Archiepisc.). Le nom de *Caucoliberi* ne reparaît pas ensuite avant la fin du xe siècle (*Marca*, 128).

On n'a signalé jusqu'ici, à Collioure, aucun débris de constructions romaines, bien qu'on y ait recueilli des médailles de toutes les époques et quelques amphores antiques, ce qui semble indiquer que cette ville n'a jamais eu, dans les temps anciens, l'importance qu'elle acquit aux xive et xve siècles.

PORTUS VENERIS (*PORT-VENDRES*).

Le *Portus Veneris*, qui devait son nom au Temple de Vénus, élevé sur un des promontoires du voisinage, ne se trouve mentioné que dans la Géographie de Pomp. Méla[1]; car la *Pyrenæa Venus* de Pline (III, 3) ne peut s'entendre que du temple de la déesse. Il n'y reste, d'ailleurs, aucune trace du temple ni d'aucun autre monument qui rappelle l'antiquité, et la correspondance seule des noms et des positions peut faire retrouver aujourd'hui le *Portus Veneris* dans notre *Port-Vendres*, qui ne figure dans aucun[2] de nos documents antérieurs au testament de Jacques-le-Conquérant, de l'an 1272 (D'Achéry, *Spicileg.*, III, 673).

[1] Tùm inter Pyrenæi promuntoria Portus Veneris insignis fano (liv. II, c. 5).

[2] On a cité un document de l'an 1109 (*Hist. de Languedoc*, t. II, pr. 350), où il est dit : *A Nizza usque ad Portum Veneris.* Mais ce *Portus Veneris*, au lieu de désigner notre Port-Vendres, s'applique à *Porto-Venere*, sur la côte de *Gênes*. Un passage d'un autre traité de l'an 1153, qui n'est, pour ainsi dire, que le renouvellement du premier, rend toute confusion impossible. On y lit : *Quod ullus homo Januensis qui habitet a Portu Veneris usque ad Portum Monacum non donet in Tortosa ullum usaticum* (Arch. real de Barcelona, perg. n° 266. Publié par Boflarull). Il était temps de relever cette erreur adoptée par tous nos historiens : elle n'a pas grande importance au point de vue de la géographie, mais elle a donné lieu aux plus singulières assertions sur notre ancien droit commercial et sur la prétendue suprématie des Comtes de Toulouse sur l'ancien Roussillon.

CERVARIA *(CERVERA)*.—TROPHÆA POMPEII MAGNI.—PYRENÆUM ET SUMMUM PYRENEUM.

Le *lieu* de *Cervaria*, correspondant à l'anse actuelle de *Cervera*, est aussi mentionné par Pomp. Méla, qui ne nous apprend rien sur son importance, et se borne à le désigner comme le point extrême de la limite des Gaules *(finis Galliæ)*. C'est donc en ce lieu, ou dans le voisinage, que se trouvaient les *Trophées de Pompée*, mentionnés par Pline et par Dion Cassius, et placés, par Strabon, à la limite des Gaules et de l'Ibérie, près de la voie qui conduisait de l'Italie en Espagne. Ces désignations ne peuvent, à notre avis, convenir qu'au lieu appelé *Summum Pyræneum*, ou simplement *Pyrenæum*, par les *Tables itinéraires* de Rome; mais les notions des lieux parcourus par notre ancienne voie n'ont pas encore acquis un caractère de certitude suffisant, pour permettre de mieux préciser celui des passages de nos Pyrénées qui correspond à cette station de la voie romaine.

CASTRUM VULTURARIA *(CASTELL D'OLTRERA)*.

Le *Castrum Vulturaria* remonte incontestablement jusqu'à l'époque romaine, bien qu'il n'en soit question qu'en 672, dans le récit de Julien de Tolède, qui compte cette forteresse parmi les châteaux des Pyrénées qui essayèrent de résister aux armes de Wamba. Une charte de l'an 981, l'appelle *Castrum Vultrarium (Marca*, 129), et, pendant les trois siècles suivants, il figure sous les noms de *Vultraria*, *Volturarium*, *Vultreria*, *Ultraria (Marca*, 231, 329, 369, 375, 408.—*Spicileg.*, III, 598), et *Oltreyra*[1], parmi les principales fertés féodales de l'Albèra. C'est l'ancien château ruiné d'*Oltrera*, construit sur un rocher

[1] Berengarius de Oltreyra (*Cartul. du Temple*, fol. 115).

qui domine le vallon de *Montbram,* au-dessus de *la Pava.* « Le *Castrum Vulturarium,* dont le nom paraît bien « indiquer l'origine, est une véritable aire de vautours, « où l'on ne pénètre qu'après avoir disputé, pour ainsi « dire, le passage, sur les aiguilles d'une roche abrupte « et glissante; et on arrive à la partie la plus élevée, à « travers les décombres des murs, des voûtes, des cré- « neaux abattus et des casemates écroulées. » — JAUBERT DE RÉART, *le Vallon de Montbram.*

CASTRUM CLAUSURAS *(LA CLUSA).*

Dans le jugement promulgué contre les complices du duc Paul, on semble comprendre, sous le nom de *Clausuras,* tous les châteaux de la ligne des Pyrénées orientales. Cependant, le rédacteur de ce jugement, qui est le même que l'auteur de l'*Histoire du roi Wamba,* applique le nom de *Castrum Clausuras* à un château particulier, dont il parle en ces termes, sous l'année 672 : « Une « irruption fut faite dans le château que l'on appelle « *Clausuras,* par un corps de troupes détaché en avant, « sous la conduite de deux Ducs. On y fit prisonniers, « Ranosind et Hildegis, avec un grand nombre de rebelles, « qui s'étaient chargés de défendre ce château. On les « conduisit tous au Roi, les mains liées derrière le dos. » Les forces dirigées contre cette forteresse, montrent assez son importance, et font comprendre, sans le justifier, l'arrogant défi que le rebelle Paul, s'intitulant *Roi d'Orient,* adressait au Roi de Tolède : *Descende usque ad Clausuras; nam ibi invenies Oppopumbeum grandem,* etc. Le nom de *Clausuras*[1] se transforme ensuite en celui de

[1] Le concile célébré à Tolède en 694, prit des dispositions rigoureuses contre les Juifs, en exceptant, toutefois, ceux qui étaient établis en deçà des Pyrénées : « Illis tantumdem Hebræis ad præsens reservatis, qui « Galliæ provinciæ, videlicet intra clausuras noscuntur habitatores exis-

Clusas[1], et définitivement en celui de *La Clusa*[2], qu'il porte encore aujourd'hui. Selon M. Henry *(Le Guide en Roussillon,* p. 172) les anciens comprenaient sous le nom de *Clausuras* les deux châteaux qui se voient encore, l'un au village dit *La Clusa haute,* l'autre sur la rive gauche du ravin qui descend de Bellegarde. Cependant, malgré la forme plurielle du nom de *Clausuras,* les termes employés par Julien de Tolède *(Castrum quod vocatur Clausuras)* ne permettent d'y voir qu'une seule forteresse, correspondant au château dont l'église porte encore cette inscription : *XIII. Kls. marcii anno Do. M.CC.XC.I. obiit Poncius de Capite Magno domicellus, Dominus Castri de Clusa.* « Le château de La Clusa, dit M. de Bonnefoy, fut un des points militaires les plus anciens de nos comtés; nous n'avons pas, dans ce département, de ruines aussi importantes par leur étendue. » — *Épigraphie Roussillonnaise,* n° 203.

« tere, vel ad ducatum regionis ipsius pertinere. — *Collect. Max. Concil.* « *Hisp.*, p. 753. » L'éditeur des Conciles s'est imaginé que, dès cette époque, les Juifs de la Septimanie étaient parqués dans des vallons fermés, qu'il lui a plu d'appeler *clausuras.* « *Intra clausuras*, dit-il en note, *in* « *vallibus montibus circumseptis.* » Nous croyons qu'il s'agit ici de notre forteresse, et qu'il faut lire *ultra* au lieu de *intra*, c'est-à-dire, *en-deçà* des Pyrénées et du château *des clausures,* ou *au-delà,* par rapport aux Pères du Concile de Tolède. Cette expression revient souvent, à propos de cette forteresse. « Et *ultrà Clusa*, in comitatu Impuritanensium, » est-il dit dans une charte de l'an 889 (D'Acher. *Spicil*, VIII, p. 554), et en 916, l'Évêque d'Elne, donne à son Église ses possessions *citra Clusas Spaniæ* (*Marca*, n° 65).

[1] Dans une charte de l'an 844 : « Ecclesia Sci Martini ad ipsas Felonicas, in via quæ discurrit ad ipsas Clusas. — Baluz. *Append. ad Capitul.*, col. 1448 »

[2] Ce nom se trouve déjà en 889. Il reparaît au XIIe siècle, — mansos qui sunt ad *Clusam*, en 1144, *Cartul. du Temple*, fol. 45 ; — Petrus de *Clusa*, en 1170, *Ibid.*, p. 118, 97, 114, etc.; - Passus de *Clusa*, en 1288, *Hist. de Langued.*, preuves

SORDONIA.

Julien de Tolède nous a transmis, sur notre géographie du VIIe siècle, un dernier témoignage, dont la valeur semble avoir été assez mal comprise jusqu'ici. Il s'agit de la *Clausura Sordonia*. L'opinion émise, à ce sujet, par M. de Marca, a été répétée par tous nos historiens, et elle est aujourd'hui tellement accréditée, qu'il sera nécessaire, pour la réfuter, de citer en entier et d'examiner en détail le texte qui a donné lieu à ces fausses interprétations.

En 672, le duc Paul, révolté contre Wamba, roi de Tolède, se fortifie dans Narbonne, capitale de la province qu'il venait de soulever. Le Roi Wamba marche contre le rebelle, et part de Gérone, après avoir divisé son armée en diverses colonnes, pour attaquer les châteaux qui défendaient la ligne des Pyrénées. Julien de Tolède continue ainsi son récit : « Il attaqua et soumit, « par une admirable faveur de la victoire, les châteaux « Pyrénéens que l'on appelle *Caucoliberi, Vulturaria,* et « le *Castrum Lybiæ,* dans lesquels il trouva beaucoup « d'or et d'argent, qu'il abandonna à ses nombreuses « troupes, comme leur part de butin. En outre, une *irrup-* « *tion* fut faite dans le *château* que l'on appelle *Clausuras* « (La Clusa), par un corps de troupes, détaché en avant, « sous la conduite de deux Ducs. On y fit prisonniers, « Ranosind et Hildigise, avec un certain nombre de re- « belles, qui s'étaient chargés de défendre ce château; « on les conduisit au Roi, les mains liées derrière le dos. « Cependant, Wittimir, un des conjurés, qui *s'était établi* « *et fortifié dans Sordonia,* prit la fuite, aussitôt qu'il eut « appris *l'invasion* de nos soldats, et se rendit à Narbonne, « *pour apporter à Paulus la nouvelle de ce grand désastre*[1]. »

[1] Castraque Pyrenæica, quæ vocantur Caucoliberi, Vulturaria et Castrum Libyæ, mirabili victoriæ triumpho cepit atque perdomuit, multùm in his castris auri argentique inveniens, quod copiosis exercitibus in prædam cessit.

Julien de Tolède écrit avec une emphase qu'il serait difficile de recommander, au point de vue du goût et du style; mais son récit, si l'on ne tient compte que des faits, renferme des détails de la plus rigoureuse exactitude, et il n'y a pas une seule expression contestable, au point de vue de l'histoire et de la topographie, dans le passage que nous venons de citer. Mais, qu'était-ce que cette *Sordonia* où Wittimir exerçait son pouvoir *(constitutus)*, et dans laquelle il s'était fortifié *(se clauserat)*? Tous les auteurs, depuis M. de Marca, en ont fait une *tour*, qu'ils ont transportée à la *Torre Cerdana*, dont les débris insignifiants se voyaient encore, il y a quelques années, près de la Tour-de-Carol[1].

Nam in Castrum quod vocatur Clausuras, missis ante se exercitibus, per Duces duos irruptio facta est. Ubi quoque Ranosindus et Hildigisus cum cetero agmine perfidorum, qui ad defensionem Castri ipsius conflixerant, capiuntur; sicque devinctis post tergum manibus Principi præsentantur. Vvittimirus tamen, unus ex conjuratis, qui se in Sordoniam constitutus clauserat, nostros irrupisse persentiens, statim aufugit; et tantæ cladis nuntium Paulo in Narbonam perlaturus accessit. *Hist. Wambæ, regis Toletani*, auctore Juliano, Toletan. *Archiep.* (Ex veteri codice Ms. cœnobii Moissiacensis.)

[1] Les écrivains qui ont transporté *Sordonia* à la *Torre Cerdana*, ont accepté cette identification comme un fait acquis et ne pouvant soulever aucune difficulté. Ils se sont abstenus de donner la moindre raison à l'appui de leur opinion, et on ne pourrait leur en supposer d'autre que l'analogie apparente qu'il y aurait entre les deux noms. Mais cette analogie ne nous frappe en aucune manière, et l'on ne peut que trouver une différence complète entre les deux noms, si on les examine de plus près. Celui de la *Torre Cerdana* ne se montre que dans des documents assez modernes; il s'explique parfaitement par la situation même de cette forteresse en pleine Cerdagne, et, si cette tour existait déjà à l'époque romaine (ce que nous ignorons complétement), on peut bien admettre qu'elle portait déjà le nom qu'elle avait dans les derniers temps de son existence. Or, n'y a-t-il pas une différence complète entre les noms également anciens des *Sordones* et des *Ceretani* ou *Cerretani*, appelés *Kervetani* par Strabon, le premier qui en ait fait mention? Observons même que Julien de Tolède, le seul qui ait parlé de *Sordonia*, a établi une différence encore plus marquée entre ce nom et celui de *Cerdana*, en donnant à ce dernier la forme *Cirritania (Castrum Libyæ, quod est Cirritaniæ caput)*. L'assimilation des deux forteresses est donc tout-à-fait arbitraire, quant aux noms, puisqu'ils sont on ne peut plus différents

On comprend sans peine que les complices de Paul se soient fortifiés sur toute la ligne des Pyrénées, de manière à fermer tous les passages qui donnaient accès dans la Septimanie ou Gaule Gothique; et le *Castrum* de Livia, qui ouvre le port ou passage dit aujourd'hui *de la Perxa,* devait nécessairement être compris, comme il le fut en effet, dans cette ligne de défense. Il n'en était pas de même de la tour de Carol, située à une très-petite distance de la ville de Livia, pour fermer les communications entre la Cerdagne et le diocèse de Toulouse qui dépendait alors du royaume des Francs, et devait, par conséquent, rester tout-à-fait en dehors des opérations militaires d'une guerre civile entre les Wisigoths de l'Espagne et ceux de la Septimanie. Nous voyons, en effet, les troupes qui avaient opéré dans la Cerdagne, se diriger de *Livia* sur le *port de la Perxa,* pour rejoindre l'armée principale dans la plaine du Roussillon, sans se préoccuper autrement de la forteresse *Sordonia,* ni profiter du passage que la défection de Wittimir leur ouvrait vers le pays de l'Ariége, où les soldats de Wamba n'avaient rien à faire. La position de la Tour de Carol aurait donc été, dans cette occasion, un point de défense parfaitement inutile, et, en admettant que Wittimir eût eu l'idée de s'y fortifier, on ne saurait, vraiment, lui faire un grand crime de l'avoir abandonné.

La marche des faits s'oppose donc à ce que l'on mette *Sordonia* dans le voisinage de Livia; le sens du récit de l'expédition de Wamba s'y prête encore moins. L'Archevêque Julien était contemporain des événements qu'il raconte; il puisait à des documents, pour ainsi dire, officiels, et ce qu'il dit de la prise des *châteaux pyrénéens* est extrait du *jugement* même des complices de Paul. En voilà certes plus qu'il n'en faut pour ne pas faire dire à cet écrivain de véritables impossibilités. Il raconte que Wamba, sortant de Gérone, fait attaquer les forteresses des Pyrénées par divers corps de son armée, qui

s'emparent de *Caucoliberi*, de *Vulturaria* (Oltrera), du *Castrum Libyæ* et de *Clausuras* (La Clusa), dont les défenseurs sont faits prisonniers et amenés au Roi. C'est alors que Wittimir, qui s'était fortifié dans *Sordonia*, s'enfuit vers Narbonne, « pour apporter à Paul la nou-« velle d'un si grand désastre. » Mais, d'après le texte de Julien, la nouvelle que Wittimir voulait apprendre à Paul ne pouvait être que la prise (*irruptio*) des châteaux de l'Albèra (*nostros irrupisse persentiens, statim aufugit, tantæ cladis mentium perlaturus*); car l'historien n'applique ce mot qu'à la prise du château de *Clausuras* : « Castra « Pyrenæica... *cepit* atque *perdomuit*... in Castrum quod « vocatur Clausuras, per Duces duos *irruptio* facta est. » Or, si Wittimir eût été posté à la Tour Cerdane, il lui fallait au moins deux jours pour être informé de ce qui se passait à *La Clusa* ; il ne fallait guère moins de temps pour transmettre une nouvelle de la Tour Cerdane à Narbonne, tandis qu'on a pu, de tout temps, apprendre en un jour à Narbonne ce qui se passait à l'extrémité orientale des Pyrénées. On a donc fait dire à Julien de Tolède, que Wittimir avait quitté son poste de *Sordonia* et s'était dirigé vers Narbonne, pour porter à son souverain une nouvelle, que celui-ci devait savoir depuis quatre jours. Il n'y a aucune raison de prêter à l'un des complices de Paul cette mission ridicule et parfaitement inutile, et nous conclurons naturellement, de tout ceci que *Sordonia* ne pouvait être ni la *Torre Cerdane* ni aucun autre lieu situé dans la partie occidentale de notre département.

M. Walckenaër qui, à ce qu'il semble, n'avait jamais entendu parler de la Cerdagne [1] ni de sa Tour, avait eu

[1] Nous croyons devoir, au sujet de M. de Walckenaër, citer textuellement une note dont la méditation peut être de quelque utilité aux érudits qui décrivent magistralement les pays qu'ils n'ont jamais vus : « Le district des Sordones subsista jusqu'à la fin du xve siècle. Je trouve dans le procès-

le bon esprit de ne s'en rapporter qu'au témoignage de Julien de Tolède, pour retrouver la position de *Sordonia*. En conséquence, il plaçait, entre *Clausuras* et Narbonne, le château *Sordonia*, qui, suivant lui, pourrait bien être *Sournia*, dans le pays de Fonollet. Il existe, en effet, une grande similitude entre ces deux noms; mais la situation de Sournia ne paraît pas complétement en rapport avec les circonstances relatées par Julien de Tolède.

Tout ce qui semble résulter du récit de cet écrivain, et ce qui paraît complétement admissible, c'est que le rebelle Paul, en se retranchant dans Narbonne, avait bien pu distribuer ses principaux complices dans les châteaux des Pyrénées, qui formaient ainsi la première ligne de défense, derrière laquelle il avait pu en établir une seconde, en fortifiant quelques châteaux situés entre les Pyrénées et Narbonne. L'extrémité orientale des Corbières, qui formait la frontière des anciens *Sordes*, a été de tout temps la limite reconnue du Roussillon et du Narbonnais, et quoique le château de Salses, qui est censé la défendre aujourd'hui, soit de construction assez moderne, les forteresses ne manquaient pas sur cette frontière dans les temps anciens. On voit aujourd'hui, au N.-O., et à une faible distance d'Opol, un vaste coteau, tout couvert de ruines d'anciennes fortifications,

verbal manuscrit des États-Généraux tenus sous Charles VIII, en 1485 (Biblioth. du Roi, collection Dupuy, n° 521, fol. 17), la *Langue-d'Oc* et les provinces adjacentes désignées ainsi : « Quinta fuit portionum Lingua « Occitana, cum suis senescalliis, eique adhærentes fuerunt Delfinatua « Provincia, Ruscilio et Sardinia. » *Sardinia* est évidemment une faute de copiste et est mis pour *Sardonia* ou *Sordonia*. » (*Géogr. ancienne des Gaules*, par le baron Walckenaër, t. II, part. II, ch. 4.) M. de Walckenaer savait, comme tout le monde, que le mot *Sordonia* se trouve une seule et unique fois dans un écrivain du VIIe siècle; mais il aurait été bien surpris d'apprendre que le nom de *Ceritania*, qui n'a rien de commun avec *Sordonia*, se trouve dans des milliers de titres de toutes les époques, pour désigner un pays, connu de nos jours, comme dans tous les temps, sous le nom de Cerdagne.

vulgairement appelées le *château d'Opol*. C'était au XIIIe siècle le *Puig de Salvaterra*, anciennement appelé *Castart de Oped*. Le roi Jacques-le-Conquérant y fonda une *bastida* ou *pablacion*, qui obtint, par un privilége des ides de mai 1246, l'usage de la *coutume écrite* de Perpignan. Le nom de *Castart* prouve qu'il y avait eu déjà, en ce lieu, une ancienne forteresse, que le Roi d'Aragon voulait seulement rétablir et agrandir, pour la défense du Roussillon[1]. Au-dessous d'Opol, et dans un lieu beaucoup plus rapproché du village de Salses, se trouvent encore les ruines du *Castell-Vell*, qui servit aussi à défendre la frontière du Roussillon, jusqu'aux premières années du XVIe siècle où l'on construisit le château actuel de Salses. Le *Castell-Vell* remonte à une haute antiquité : ce nom se montre déjà au XIIIe siècle[2], à une époque où le manoir

[1] « Considerantes honorem et utilitatem totius Rossilionis in construc-« cione sive fortalicia Podii qui olim vocabatur *Castart de Oped*, et qui « modo dicitur *Salvaterra;* volentes eciam ut in dicto Podio Salvaterre sit « habitatorum copia... concedimus hominibus de Opedo et de Perellons, « omnibusque aliis populatoribus dicti Podii Salvaterre, etc. » *Reg. I de la Procuracio Real*, fol. 88, publié par M. J. Massot-Reynier, *Les Coutumes de Perpignan*, p. 65, Montpellier, 1858. « Accoutumé, dit, à son tour, M. Puiggari, à rencontrer des méprises de toute espèce dans les rubriques, les copies, les sommaires de diverses archives, je connais, depuis longtemps, la nécessité de compulser les originaux, tant qu'il est possible... Ainsi ai-je appris combien Puignau s'est grossièrement trompé, en disant que le château d'Opol s'appelait anciennement *Castar de Oped*, lorsqu'il aurait dû lire *Castlar de Opol (Castlar*, comme *Cattlar*, dans le Conflent, signifiait château. *Voir Ducange)*. Mais, quelques choquantes que soient ces erreurs, elles se répèteront encore, et peut-être éternellement, comme tant d'autres. » *Le Publicateur*, du 21 juillet 1852. — Comme on l'a vu, M. Massot a reproduit le texte de Puignau, qui nous paraît être le seul bon, quoi qu'en ait dit M. Puiggari ; car le lieu d'Opol s'appelait encore au XIIe siècle *Oped* ou *Opid*, dérivé d'*Oppidum*, et on peut lire, dans une pièce du 14 des calendes de décembre 1255, les confrontations de quelques propriétés situées à Bonpas et confrontées, du midi, *in honore qui fuit Clare de Opido*, *ab occidente in honore qui fuit Raymundi de Claira de Opido* (Cart. du Temple, fol. 266).

[2] La plus ancienne mention que nous en connaissions, se trouve dans

féodal de Salses est appelé simplement le *château*. Nous ignorons d'ailleurs à quelle époque la dénomination, relativement moderne de *Castell vell* fut mise en usage. On ne sait pas davantage le nom primitif de cette forteresse, qui devait remonter au moins à l'époque romaine. Mais, s'il est prouvé que *Sordonia* ne peut être la *Torre Cerdana*, la logique des faits et le sens de l'histoire amènent irrésistiblement à conclure que la *Clausura Sordonia* du VIIe siècle devait se trouver entre les Pyrénées et Narbonne, dans le voisinage de Salses et probablement sur la place même de l'ancien château d'Opol, dont l'antiquité se trouve suffisamment démontrée par son ancien nom de *Castlar de Oped* (ou d'*Oppidum*), ou de la forteresse non moins ancienne de *Castellvell*. On comprend ainsi que le rebelle Wittimir apprenne le premier la prise des châteaux de l'Albèra, et qu'il s'enfuie aussitôt pour porter la nouvelle de ce désastre à Narbonne. En un mot, cette opinion est la seule qui s'accorde avec toutes les circonstances du fait raconté par Julien, la seule qui puisse les expliquer et les faire admettre raisonnablement. Il ne lui manque qu'une confirmation, que la connaissance de l'ancien nom de la forteresse de Castellvell pourrait sans doute lui donner. Mais, à défaut de ce témoignage qu'il faut désormais renoncer à découvrir, n'avons-nous pas un fait dont l'importance ne peut être méconnue? C'est le voisinage même de cette rivière *Sordus*, qui donna son nom à l'étang qui la reçoit, à la côte qui l'avoisine, ainsi qu'au

un acte du 5 des ides d'août 1221 (Arch. de l'Hôp. de Perp., liasse 27, n° 73), à propos d'une propriété située à Labeja, dans la Salanca, et confrontant *à meridie in honore d'En Castelucl*. Ce n'est, il est vrai, qu'un nom d'homme; mais chacun sait, qu'à cette époque, le nom de la plupart de nos villages, n'est souvent connu que par les individus qui le portaient et qui en étaient originaires. Le nom de *Castellvell (Castro veteri)* se trouve, d'ailleurs, dès l'an 1159, dans nos documents, mais c'est pour désigner une famille catalane qui n'avait rien de commun avec notre *Castell vell*.

peuple qui l'habitait. Pourquoi ne l'aurait-elle pas donné également à une forteresse construite sur la montagne d'où elle jaillit, et n'aurait-on pas appelé *Sordonia*, la *clausura* qui fermait, pour ainsi dire, l'entrée de cette source et du pays des *Sordons?*

JULIA LIBYCA (LIVIA).

Pline[1] ayant divisé les *Cerretani* en *Juliani* et en *Augustani*, M. de Marca s'est cru autorisé à dire que ces peuples jouissaient du droit latin, qui leur aurait été octroyé par Jules-César[2]. Cette explication peut être admise, en partie; mais la ville de *Julia Libyca* se trouve mentionnée seulement dans la *Géographie* de Ptolémée, qui se borne à la citer comme la *ville des Cerritans* (lib. II, cap. 6). Elle tombe ensuite dans l'oubli pendant plusieurs siècles, à moins d'y voir cette *cité des Liviani*[3], où Sidonius Apollinaris fut exilé, vers l'an 476.

Sous la domination des Wisigoths, le *Castrum Libyæ* était encore la capitale de la Cerdagne, défendue, en 672, contre les troupes du Roi Wamba, par un évêque du nom de Jacinthus, et par Araugiscle, deux des champions du duc Paul[4]. Un autre ambitieux, du nom d'Abu-Nessa, s'y défendit aussi, mais sans plus de succès, contre Abd-er-Rahman, wali d'Espagne; et un chroniqueur contem-

[1] Cerretani qui Juliani cognominantur, et qui Augustani (*Pline*, III, 5).

[2] Juliani sunt veteres Ceretani qui Latii jure potiebantur, teste eodem Plinio. Istud vero assecuti beneficio Julii Cæsaris, unde eorum oppidum Julia Livia dictum (*Marca hispanica*).

[3] Sidon. Apollinaris écrivait vers l'an 476 : « Dum me tenuit inclusum « mora mœnium Livianorum (cujus incommodi finem post opem Christi tibi « debeo), non valebat curis animus æger saltim saltuatim tradenda percur- « rere, » lib. VIII, *Epist.* III, *Leoni*. — Ce Léon était de Narbonne et secrétaire d'Euric. Selon quelques éditeurs, la ville désignée dans ce passage serait le lieu de *Liviana* de la Table de Peutinger, entre Carcassonne et Narbonne.

[4] Castrum Libyæ, quod est Cirritaniæ caput... quem Iacinthus Episcopus cum Araugiselo .. post jus Pauli perfidi vindicabant. (*Jul. Hist. reg. Wamb.*)

porain[1], se contente de désigner cette ville par le titre d'*Oppidum Cerritanense*. A partir du IXe siècle, elle n'est plus connue que sous le nom de *Livia*[2], qu'elle porte encore de nos jours; mais il paraît que la ville actuelle de *Llivia* est moderne, et l'antique *Libyca* existait à une petite distance au N.-O., sur la colline où se voient encore les restes des murs dont elle était entourée (HENRY, *Guide en Rouss.*, 253).

Nous n'avons pas besoin d'ajouter que la ville de *Libyca* n'était pas comprise dans les *Gaules;* c'est aujourd'hui une ville espagnole, qui se trouve enclavée dans le territoire du département des Pyrénées-Orientales, et c'est pour cela, seulement, que nous avons cru devoir en parler.

1 Nempe ubi in Cerritanense oppidum reperitur vallatus, obsidione oppressus, etc. (*Chronic.* Isidori Episcopi Pacensis.)

2 Livia, en 819 (*Marca*, 1). — En 836, parrochia quæ dicitur Livia (*Ib.*, 11). — En 876, in suburbio Liviense (*Ib.*, 41).

Nous venons de passer en revue tous les noms géographiques cités dans les auteurs de l'antiquité, et qui peuvent être inscrits, avec certitude, sur une carte historique du pays des Pyrénées-Orientales, sous la domination romaine. Ces noms laissent entre eux des vides immenses, que l'étude de nos antiquités permettrait de remplir, jusqu'à un certain point; mais nous n'avons pas voulu faire ici une statistique monumentale, et le titre même de notre travail ne nous permettait pas de faire autre chose que ce que nous avons fait. Ce n'est pas que nous ne comprenions l'utilité d'un répertoire archéologique; malheureusement, lorsqu'il s'est agi de convertir en faits de géographie positive, pour notre département, les indications fournies par les médailles, les inscriptions, les étymologies et les débris de constructions romaines, nous avons rencontré des difficultés, qui n'arrêteront pas tout le monde, sans doute, mais que nous n'avons pas cru pouvoir aborder. Car la topographie historique veut autre chose que des conjectures, des probabilités et des points d'interrogation; et il nous semble impossible d'inscrire, sur une carte historique du Roussillon romain, autre chose que les noms transmis par les documents de l'histoire elle-même, ou par les inscriptions contemporaines.

LA VOIE ROMAINE DE L'ANCIEN ROUSSILLON,

Par M. **B. Alart**, membre résidant.

Nous aurons encore à combattre, au sujet de notre voie romaine, comme nous avons dû le faire pour certaines questions de notre topographie ancienne, les opinions d'hommes éminents, qui ont pu se tromper quelquefois, mais qui n'en doivent pas moins être considérés comme les véritables fondateurs de l'archéologie roussillonnaise. Les Fossa, les Saint-Malo et les Puiggari ne sont pas sans doute, en tout et toujours, des oracles infaillibles; cependant, ce n'est pas sans éprouver de pénibles regrets, que nous nous voyons obligé d'abandonner, pour une question particulière, des guides que nous voudrions toujours suivre, et dont on ne saurait trop écouter les leçons. Mais l'archéologie ne se fonde pas sur la tradition : ce sont ici les découvertes et les faits qui décident les convictions, et nous pouvons conserver religieusement le souvenir des maîtres, sans oublier que nous ne devons jamais les honorer aux dépens de ce que nous croyons être la vérité.

Il a pu exister plusieurs routes romaines dans le pays de Ruscino, pour aller de Narbonne en Espagne; mais les auteurs anciens n'ont parlé que d'une seule, et leurs témoignages, qui sont, d'ailleurs, peu explicites et en fort petit nombre, peuvent se résumer en quelques lignes. Les monuments archélogiques découverts jusqu'ici dans le département, sont aussi fort rares et d'un faible secours, pour la question dont il s'agit.

C'est avec ce petit nombre de documents incomplets, souvent incertains et diversement interprétés, que les savants modernes ont essayé de retrouver la voie romaine qui traversait le Roussillon. Mais les opinions émises à ce sujet sont aussi nombreuses que contradictoires; car certains auteurs ont vu deux voies là où d'autres n'en ont admis qu'une seule, et il n'existe pas moins de dix systèmes, souvent entièrement différents, sur la direction de notre route, et la situation des diverses stations signalées par les textes anciens.

On ne saurait, d'ailleurs, traiter aujourd'hui les questions qui se rattachent à cette partie de la *Voie Aurelia*, sans examiner les travaux des écrivains qui s'en sont occupés; et il importe de se tracer d'avance un plan pour la discussion de ces matières difficiles, afin d'éviter, autant que possible, la confusion. Nous procéderons par ordre chronologique, et nous commencerons par citer les textes anciens, dont nous tâcherons de faire comprendre le sens et la portée. La discussion des opinions émises jusqu'ici, indiquera les preuves de toute nature sur lesquelles on les a appuyées, et donnera l'occasion d'en apprécier la valeur et le caractère. Nous développerons, enfin, le système qui nous paraîtra le mieux s'accorder avec les témoignages authentiques des auteurs anciens, et avec les preuves fournies à ce sujet par la géographie, l'histoire et l'archéologie, en y ajoutant le petit nombre de preuves nouvelles et de considérations particulières, qui nous auront semblé venir à leur appui.

Il y aura peu de découvertes archéologiques à signaler dans notre travail; car il ne faut pas se dissimuler que, sous ce rapport, la question de notre voie romaine est une question à peine entamée, et le sol du Roussillon n'a pas encore été soumis à des explorations archéologiques dont la science puisse tirer quelque profit. Nous ne saurions, dès lors, avoir d'autre but que d'arriver, par l'in-

terprétation rigoureuse des textes anciens, à placer quelques jalons et à indiquer la direction de l'ancienne voie dans notre pays; et, si ce résultat se trouvait définitivement acquis, il serait facile d'en comprendre l'importance, par le simple exposé historique des systèmes contradictoires émis jusqu'ici à ce sujet.

État de la question de notre voie romaine, en 1859.

Malgré la diversité des interprétations, il n'y avait eu qu'un système longtemps adopté sur la voie romaine que les savants modernes traçaient à travers le Roussillon, dans une direction qui, au fond, restait toujours la même, entre Salses et le Perthus, lorsque M. Jacques de Saint-Malo publia ses *Études sur la Voie Romaine, conduisant de Narbonne en Ibérie*[1]. Notre archéologue envisageait la question sous un point de vue entièrement nouveau; il admettait deux voies, au lieu d'une, et leur assignait des stations presque toutes différentes de celles qu'on avait signalées jusqu'alors. « Il se trouvera peut-« être des juges sévères, ajoutait M. de Saint-Malo, qui « repousseront mes études, parce qu'ils ne verront que « *des conjectures* dans tout ce qui a rapport, *soit à la* « *direction* que j'attribue à la voie romaine, *soit à la* « *position des gîtes*. Mais les écrivains qui m'ont précédé « dans cette carrière, n'ont pas agi différemment. La « raison en est simple : *c'est qu'il n'y avait pas d'autre* « *moyen pour parvenir au but qu'ils s'étaient proposé;* « puisque l'objet qu'ils voulaient faire connaître avait « totalement disparu » — *Annuaire de 1854*, p. 252.

[1] Dans l'*Annuaire des Pyrénées-Orientales*, pour 1857, page 197 et suivantes.

Nous ne saurions assurément nous ranger, à aucun titre, parmi les juges sévères dont parle M. de Saint-Malo; mais il est permis de regretter qu'un critique aussi éminent n'ait pas vu d'autres moyens que des conjectures, pour résoudre la question qui nous occupe. Même, en admettant que la route romaine du Roussillon soit aujourd'hui complétement détruite, la saine critique pourrait toujours s'en tenir aux témoignages des auteurs anciens. Nous sommes convaincu qu'on peut encore arriver au but autrement que par des hypothèses et des conjectures, et le moyen consiste dans l'interprétation exacte et rigoureuse des anciens documents, dont il faut reconnaître le sens et la valeur, avant de songer à les mettre en œuvre. Par là, seulement, on peut espérer de savoir sur cette question *ce qu'il est possible d'en savoir aujourd'hui*, au lieu d'aboutir à de simples conjectures, plus ou moins vraisemblables, ou de procéder à la reconstruction exacte et complète d'un monument qui aurait totalement disparu.

Cependant, à l'époque même où M. de Saint-Malo semblait considérer le problème de cette *Voie* comme une question à peu près insoluble, il n'y avait plus qu'un pas à faire, selon nous, pour arriver à la solution définitive; et, ce pas, c'est M. de Gazanyola qui l'a fait. Son système n'était pas tout-à-fait inconnu à M. de Saint-Malo, qui semble y faire allusion, en parlant « des personnes qui « établissent la station *Summum Pyrenæum*, à l'extré- « mité méridionale du col de Banyuls, et *Centuriones*, en « vue de la tour de Madaloth[1]. » Il attendait, en conséquence, « qu'on signalât cette intéressante localité d'une « manière plus précise, et qu'on administrât des preuves « propres à transformer, en propositions incontestables, « les assertions relatives à la position des deux stations « ci-dessus mentionnées[2]. »

[1] *Annuaire* de 1854, page 225.
[2] *Ibid.*, page 224.

M. de Gazanyola répondit à cet appel, et son système se trouve exposé dans son *Histoire du Roussillon*, qui n'a paru qu'en 1857. Au lieu de chercher des preuves nouvelles, qu'il ne dépendait pas de lui de découvrir, il a cherché à comprendre celles qui avaient été fournies avant lui ; il a cherché surtout à pénétrer, sans parti pris, le véritable sens des textes où il est question de notre voie romaine ; et, c'est en partant de ce principe, en s'appuyant toujours sur les faits historiques et sur les monuments antiques découverts dans notre pays, qu'il est parvenu à retrouver la direction de la voie romaine, depuis son entrée dans le pays des Sordons jusqu'à son passage en Espagne. Les preuves données par M. de Gazanyola, ne sont pas toujours décisives, et celles qu'il emprunte à nos inscriptions romaines et qu'il a d'ailleurs longuement et savamment développées, sont, à notre avis, parfaitement inutiles pour le but qu'il se proposait. Néanmoins, son système est excellent dans son ensemble ; il est appuyé d'arguments sérieux et qui nous paraissent sans réplique. Aussi ne pouvons-nous que l'adopter en principe, en laissant de côté les considérations qui paraissent étrangères à ce sujet, et en le fortifiant des preuves nouvelles que nos recherches et l'étude particulière de cette question auront pu nous fournir.

On a fait depuis bien longtemps déjà l'histoire des *grands chemins de Rome*, et les érudits modernes ne nous ont rien laissé ignorer de ce qui concerne l'origine de nos voies romaines, les noms qu'elles portaient, les règles et les usages suivis dans leur direction et leurs dimensions, et les matériaux employés pour leur construction. Ce sont des détails importants, sans doute, pour d'autres chemins ; mais nous n'en voyons pas l'utilité pour l'étude de la voie qui traversait notre pays. Nous laisserons également de côté, pour le moment, tous les monuments archéologiques, signalés en Roussillon, d'au-

tant plus que personne n'a pu citer jusqu'ici, dans ce pays, le moindre fragment de chemin qui puisse être attribué d'une manière incontestable à une voie romaine; et ce genre de prétendues preuves n'a peut-être servi qu'à induire en erreur la plupart de nos devanciers. Nous admettrons donc, en attendant mieux, comme le disait M. de Saint-Malo en 1834, la destruction complète de notre ancienne voie; et même, sans chercher s'il a existé une ou plusieurs voies dans notre pays, nous nous bornerons à reconnaître la direction de la route, ou, s'il y a lieu, des deux routes, mentionnées par les auteurs dont les écrits sont parvenus jusqu'à nous, en étudiant les textes et les faits dans l'ordre chronologique où ils se sont produits, pour en interpréter le sens d'une manière rigoureuse.

Voici donc l'histoire de notre voie romaine, d'après les témoignages authentiques.

Faits et textes relatifs à l'ancienne Voie.

PASSAGE D'ANNIBAL.

« Le premier fait historique nous indiquant une route « à travers le Roussillon pour aller d'Espagne dans les « Gaules, est le passage d'Annibal, qui eut lieu 217 ans « avant J.-C. (Tite-Live, XXI, 24). Ce grand capitaine, « après avoir franchi les Pyrénées, campe *ad oppidum* « *Illiberim*. Quelques peuplades gauloises se réunissent à « *Ruscino*, sans doute, parce que ces deux villes étaient « situées sur le chemin que l'on suivait alors; et la posi- « tion du Carthaginois, dont le principal objet, pendant « qu'il traitait avec les Gaulois (réunis à Ruscino), devait « être de couvrir ses communications avec l'Espagne, « dénote assez que la route qu'il avait suivie, pour venir « à *Illiberis* ne devait pas s'éloigner de la côte. » *Hist.*

du Roussillon, page 43. — On ne peut qu'applaudir aux explications de M. de Gazanolya, en observant, toutefois, que les historiens de la seconde guerre punique, Polybe et Tite-Live, ne font mention d'aucune route, à propos du passage des Pyrénées par le général carthaginois.

TÉMOIGNAGE DE POLYBE.

Après cet événement, nous trouvons un témoignage précieux de l'historien Polybe, qui mourut au plus tard l'an 114 avant Jésus-Christ, trois ou quatre ans après la conquête de la Narbonnaise par les Romains. Voici les termes mêmes de ce passage, qui est de nature à jeter un jour essentiel sur la question qui nous occupe :

Ἀπὸ δὲ τοῦ Ἴβηρος εἰς Ἐμπορεῖον, χίλιοι σὺν ἑξακοσίοις (στάδιοις). Καὶ μὴν ἐντεῦθεν ἐπὶ τὴν τοῦ Ῥοδανοῦ διάβασιν, περὶ χιλίοις ἑξακοσίους· ταῦτα γὰρ νῦν βεβημάτισται, καὶ σεσημείωται κατὰ σταδίους ὀκτὼ διὰ Ῥωμαίων ἐπιμελῶς. Polyb. *Hist.* III, 39.

« De l'Èbre à *Empories*, il y a 1.600 stades, et, de « là, jusqu'au passage du Rhône, il y en a tout autant; « car tout ce trajet se trouve *maintenant* mesuré et *soi-* « *gneusement marqué de huit en huit stades par les Ro-* « *mains.* »

Les bornes milliaires qui avaient permis aux Romains de mesurer la distance entre le Rhône et *Empories*, n'avaient pu être établies que sur un chemin antérieur à leur conquête, et qui était sans doute l'œuvre des Gaulois. Il importe peu de savoir si cette route primitive était comparable, pour la construction ou les dimensions, aux voies que les Romains établissaient, dès cette époque, dans d'autres pays; mais on voit que le parcours en était marqué, *avec le plus grand soin*, par des bornes placées à 200 milles les unes des autres; et cette régularité des mesures, établies par les Romains, et relevées

d'une manière si précise par Polybe, prouve que cette route n'offrait alors qu'une seule voie dans tout son parcours, de même que sa direction par *Empories* montre qu'elle ne devait guère s'écarter du voisinage de la mer. « A cette époque *Illiberis* et *Ruscino* étaient les seules « ou du moins les principales villes du Roussillon. La « civilisation du pays avait commencé sur les côtes : « c'était donc là qu'on avait eu plutôt senti le besoin « d'une route, et qu'on avait eu plutôt les moyens de « l'entreprendre. Tout, en un mot, doit nous faire pré« sumer que le chemin dont parle Polybe était celui « qu'avait suivi Annibal, et qu'il passait par *Ruscino* et « *Illiberis*, traversant les montagnes dans le voisinage « de la mer [1], » pour aboutir à *Empories*.

TÉMOIGNAGE DE STRABON.

Le témoignage que nous fournit le géographe Strabon, au premier siècle de notre ère, n'est pas moins précieux, et il s'accorde parfaitement avec celui de Polybe.

Ἐντὸς δὲ τοῦ Ἴβηρος μέχρι Πυρήνης καὶ τῶν Πομπηΐου ἀναθημάτων, χίλιοι καὶ ἑξακόσιοι.... Μεταξὺ δὲ τῶν τοῦ Ἴβηρος ἐκτροπῶν, καὶ τῶν ἄκρων τῆς Πυρήνης, ἐφ ὧν ἵδρυται τὰ ἀναθήματα τοῦ Πομπηΐου, πρώτη Ταρακών ἐστι πόλις. STRAB., lib. III.

« Il y a, dit-il, de l'Èbre jusqu'à Pyrène et aux « Trophées de Pompée 1.600 (stades)... Entre les embou« chures de l'Èbre et les extrémités de Pyrène où sont « construits les Trophées de Pompée, la première ville « que l'on trouve est Taracon (Tarragone). » Strabon continue ensuite la description de *la côte* et arrive à *Emporion*. « C'est une fondation des Massaliotes, à « 400 stades de Pyrène et des limites de l'Ibérie et de

[1] *Hist. du Roussillon*, par M. de Gazanyola, p. 44.

« la Celtique (ὅσον τετρακισχιλίους διέχον τῆς Πυρήνης « σταδίους, καὶ τῶν μεθορίων τῆς Ἰβηρίας πρὸς τὴν « Κελτικήν). Toute cette région est bonne, et elle a des « ports excellents; c'est là que se trouve Rhodopè « (Roses)..... Une portion du pays qui appartient aux « Emporitains, dans l'intérieur des terres, est assez « fertile, le reste ne produit que du *sparthum*, espèce « de jonc qui se plaît dans les marais, et qui n'est pas « d'un grand usage : le terrain qui le produit porte le « nom de *champ Jouncaire* (καλοῦσι δὲ Ἰουγγάριον πεδίον). « D'autres, enfin, habitent aux extrémités de Pyrène, jus- « qu'aux Trophées de Pompée, par où l'on passe pour « aller de l'Italie dans l'Ibérie dite extérieure, ou plutôt « dans la Bétique. Τινὲς δὲ καὶ τῶν τῆς Πυρήνης ἄκρων « νέμονται μέχρι τῶν ἀναθημάτων τοῦ Πομπηΐου, δι' ὧν « βαδίζουσιν εἰς τὴν ἔξω καλουμένην Ἰβηρίαν ἐκ τῆς « Ἰταλίας. » Strab., lib. III.

Pour Strabon, comme pour Polybe, la situation de l'embouchure de l'Èbre est déterminée par la distance qui la sépare des extrémités des Pyrénées [1]. Il mesure de même la position de la ville d'*Empories*, qui se trouve

[1] « En traduisant par *sommets des Pyrénées* les mots que tous les traducteurs ont, ce me semble, rendus avec plus de fidélité par ceux-ci, *l'extrémité des Pyrénées* ou autres équivalents, M. de Marca change un passage clair, et qui indiquait fort bien la direction de la route et la situation des trophées, en un autre qui n'indique plus rien; et supposant, gratuitement, que la voie romaine passait au Perthus, comme y passe la route actuelle, il place les trophées vers ce point. » De Gazanyola. *Hist. du Roussillon*, page 498. — Dans la traduction latine de Strabon, Casaubon rend ainsi ce passage : *Quidam et extrema Pyrenes accolunt, usque ad trophæa Pompeii.* Il est certain que, dans Strabon, le mot ἄκρον est presque toujours employé dans le sens de *cap* ou *promontoire*, celui qui est à l'ouest de Massalie n'est pas désigné autrement, ἐπὶ ἄκρον εὐμεγέθη (lib. IV), et, dans le passage en question, les *extrémités de Pyrène* ne peuvent s'entendre que des *Promontoires des Pyrénées*.

à 400 stades de la limite commune des Gaules et de l'Ibérie, ou des Trophées de Pompée qui sont à l'extrémité des Pyrénées, sur le passage de la route. Dans toute cette description, Strabon ne perd pas de vue, un seul instant, la côte qu'il suit, depuis l'embouchure de l'Èbre jusqu'aux promontoires des Pyrénées. Il la suit de nouveau, mais dans un sens opposé, à partir de la limite des Gaules où il a trouvé la route d'Italie, car il continue ainsi, immédiatement après : « Cette route est parfois très-« proche de la mer[1]; d'autres fois elle s'en éloigne, surtout « dans les régions de l'ouest. A partir des trophées de « Pompée, elle se dirige sur Taracon (Tarragona), en « passant par le *champ Joncaire*, *Betterôn*[2] et le *champ* « *Marathonium* (Fonollères), ainsi appelé en langue la-« tine, à cause du *marathon* (fenouil) qu'il produit en « abondance. De Taracon, la route se dirige sur *Dertossa* « (Tortosa), après avoir passé l'Èbre, etc. » (Strab., lib. III.)

Comme on le voit, les mesures de Strabon sont celles de Polybe; les chiffres peuvent varier, mais les jalons *(l'embouchure* de l'Èbre et *Empories)* sont les mêmes, et, pour ces deux auteurs, le seul moyen de mesurer cette distance, consiste toujours à suivre la côte maritime, entre l'Èbre et l'extrémité orientale des Pyrénées.

[1] Αὕτη δὲ ὁδὸς, ποτὲ μὲν πλησιάζει τῇ θαλάττῃ.

[2] Un ancien traducteur a lu Βεττεροῶνων au lieu de Βεττέρων, mais ce lieu est aussi inconnu sous le premier nom que sous le second. Casaubon inclinerait à penser que le *Betterôn* de Strabon pourrait être le lieu de *Secerras* de l'*Itinéraire* d'Antonin, en admettant, bien entendu, une erreur chez l'un ou chez l'autre de ces auteurs. La corruption du texte de Strabon paraît évidente, mais peut-être, au lieu de Σεκερρῶν, faudrait-il lire Ἐμπορεῖῶν, ou tout au plus Γεροῦνδα, *Gerunda*, qui se trouve également sur le parcours de la voie romaine, entre les Pyrénées et Tarragone, d'après l'*Itinéraire*.

dans la direction de la route que Polybe signalait déja sur cette ligne, et que Strabon retrouve, en effet, sur la limite des Gaules et de l'Ibérie. Or, cette route, selon Strabon, suivait presque toujours le bord de la mer, et, si elle s'en écartait quelquefois, *c'était seulement dans les parties occidentales*, et après qu'elle avait dépassé l'Ébre. Elle côtoyait donc la mer au passage des Pyrénées; elle en était encore bien près, lorsqu'elle traversait *le champ Juncaire*, puisque Strabon désigne, sous ce nom, la côte basse et marécageuse qui entoure *Empories*. Il n'y a donc rien, dans cette description, qui ne soit en rapport avec le témoignage de Polybe, et il est impossible de chercher ailleurs qu'*au bord de la mer, a l'extrémité des Pyrénées*, et sur la *limite* des Gaules et de l'Ibérie, ces trophées de Pompée *par où passait la route qui conduisait de l'Italie en Espagne*.

Le langage de Strabon devient encore plus explicite, lorsqu'il décrit la Gaule Narbonnaise. « Le *rivage* de la « Celtique s'étend, dit-il, depuis le Var jusqu'à l'*hiéron* « *d'Aphrodite* Pyrénéenne, *qui est la limite* de ce pays « et de l'Ibérie. *D'autres, au contraire, fixent la limite* « *de l'Ibérie et de la Celtique à l'endroit où sont les tro-* « *phées de Pompée*. Il y a 65 milles de là à Narbonne. »

Ἐντεῦθεν (du Var) μὲν οὖν ἡ παραλία παρατείνει μέχρι τοῦ ἱεροῦ τῆς Πυρηναίας Ἀφροδίτης, καί τοῦτο δ' ἐστὶν ὅριον ταύτης τε ὑπαρχίας καὶ τῆς Ἰβηρικῆς· ἔνιοι δὲ τὸν τόπον ἐν ᾧ ἐστι τὰ Πομπήϊου τρόπαια, ὅριον Ἰβηρίας ἀποφαίνουσι καί τῆς Κελτικῆς· ἐστι δ' ἔνθεν εἰς Νάρβωνα μίλια ξγ. STRAB., lib. IV.

Strabon veut donner, dans ce passage, la mesure de la côte maritime des Gaules, comprise entre l'Italie et l'Espagne. Il part, évidemment, des deux points extrêmes situés *sur le bord de la mer*, soit l'embouchure du Var et le *Temple d'Aphrodite Pyrénéenne*, qui étaient

les deux limites de la côte maritime des Gaules. Il remarque, il est vrai, que la limite n'était pas bien établie du côté des Pyrénées, puisque certains auteurs la portaient *au-delà du Temple d'Aphrodite, à l'endroit où sont les Trophées de Pompée.* Mais, pour que Strabon tînt compte de cette seconde opinion, dans le calcul qu'il avait en vue, il fallait bien que le point des *trophées* de Pompée, fût également situé sur le bord de la mer; car, si on voulait aujourd'hui mesurer *l'étendue du littoral français,* compris entre Cette, par exemple, et la frontière espagnole, on s'arrêterait évidemment à *Cervera;* peut-être irait-on, par erreur, jusqu'au *Cap de Creus,* mais personne, à coup sûr, ne s'aviserait d'aller prendre sa mesure au Perthus ou à Puig-Cerda. Il faut bien croire que les anciens n'étaient pas plus arriérés que nous à cet égard.

Si nous lisions aujourd'hui, dans une géographie du Roussillon : « C'est le phare du *Cap Biar* qui forme la « limite de la France et de l'Espagne; d'autres, au con- « traire, fixent la limite à l'anse de Cerbéra, » nous nous bornerions à dire que la seconde opinion est la seule vraie. Mais si l'on écrivait, que, « pour quelques-uns, cette limite « est fixée à l'*anse de Cerbéra,* tandis que d'autres veulent « la mettre au fort de Bellegarde, » il serait permis de dire que ces deux opinions sont également fondées, en ajoutant, toutefois, qu'il est au moins inutile, pour ne pas dire plus, de donner, comme différentes, deux opinions qui s'accordent parfaitement. Or, nous nous demandons s'il est permis de prêter à Strabon une phrase équivalente; car on ne lui fait pas dire autre chose, lorsqu'on admet que les *trophées de Pompée* pouvaient se trouver au passage actuel du Perthus. Il nous semble que Strabon mérite d'autres égards, et si, dans le calcul qu'il faisait, cet auteur cite, comme également respectables, deux opinions différentes relatives à la limite de la côte des Gaules du côté des Pyrénées, il fallait bien que les deux points qu'on

lui signalait comme limite fussent situés *sur la côte et dans la même direction;* car, s'il se fût agi des limites intérieures, on aurait pu lui citer cent endroits différents, au lieu de deux, pour former la limite entre la Gaule et l'Ibérie.

On ne saurait donc trouver un sens raisonnable dans le passage de Strabon cité plus haut, qu'en plaçant les trophées de Pompée sur le bord de la mer, à l'extrémité de la côte des Gaules. En sorte, qu'en admettant que le *temple de Vénus* correspond à notre *Port-Vendres*, et la position des *trophées de Pompée* au lieu actuel de *Cervera*, situé un peu plus au sud et toujours sur la côte, le passage de Strabon reviendrait à ceci : « La côte de la Celtique s'étend jusqu'au Temple de Vénus (Port-Vendres), « qui est la limite de la Gaule et de l'Espagne (selon « Strabon, Ptolémée, etc.); d'autres, au contraire, fixent « cette limite (un peu plus au sud), à l'endroit où sont « les trophées de Pompée, par où passe la route qui « conduit de la Gaule en Espagne. » Ceci est parfaitement clair, et il résulte évidemment du langage de Strabon, que les trophées de Pompée, au lieu de se trouver au Perthus, à plus de quatre lieues dans l'intérieur des terres, devaient, au contraire, être situés, au voisinage de la mer, un peu plus au sud que *le Temple de Vénus, sur la route qui conduit des Gaules en Ibérie.*

C'est donc dans les environs de *Cervera* qu'il faut chercher les trophées. Nous ignorons pourquoi Pomponius Méla n'a fait aucune mention de ce monument; mais, pour lui, *Cervera* est encore le *finis Galliæ*, et son opinion, conforme à celle de *ces écrivains* dont parle Strabon, vient corroborer le langage du géographe d'Amasie, et la traduction que nous en avons donnée. Cette interprétation n'est d'ailleurs rien moins que nouvelle. Un érudit du XVIe siècle, qui n'avait aucune notion sur la topographie et sur les routes du Roussillon moderne; mais qui, en retour, avait le mérite de bien comprendre ses auteurs

anciens, Abraham Orthélius avait déjà reconnu que le passage de Strabon ne pouvait pas se comprendre autrement. Il plaçait par conséquent les *trophées de Pompée*, ainsi que la route des Gaules en Ibérie, près du cap des Pyrénées[1]. Ce qui prouve, une fois de plus, que, si nos savants avaient voulu interpréter les textes anciens d'après ce qu'ils disent réellement, sans trop se préoccuper de l'état du Roussillon au XVIIe siècle ou de nos jours, bien des erreurs auraient été évitées.

Itinéraires Romains.

TABLE DITE DE PEUTINGER.

Après Strabon, les historiens et géographes anciens, Pomponius Méla, Pline et Ptolémée, ne fournissent aucun renseignement sur la route qui traversait notre pays. Toutefois, M. de Gazanyola fait remarquer que ces auteurs n'ont mentionné, dans cette contrée, que des villes ou des lieux, tels que *Salsulæ, Ruscino, Illiberis, Portus Veneris, Cervaria*, qui, selon toutes les probabilités, devaient se trouver sur cette route ou dans son voisinage. Cela ferait supposer qu'en décrivant le pays des Sordons, ces écrivains avaient sous les yeux une de ces *Tables* géographiques qui, dès l'époque d'Auguste, représentaient, avec la configuration alors acceptée, les portions du monde qui étaient connues. Telle était cette sorte de Mappemonde, ou *Orbis pictus*, qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit peindre dans un portique. Pour en rendre l'usage plus facile, on les allongea en les déprimant, de telle sorte que la configuration des terres était considérablement changée; mais

[1] *Carte de l'Espagne ancienne*. Orthélius a placé les trophées de Pompée au promontoire de Cervera. « De la qual opinio nos te altra prova sino la « allegacio, sens restar algun vestigi, » a dit Bosch. *Titols*, etc., p. 121.

des lignes tracées sur la carte, indiquaient la route qu'il fallait suivre d'un lieu à un autre, avec le nombre des milles qui les séparaient. Outre les grands chemins, ces *tables dessinées (depictæ,* comme les appelle Végèce), insséraient le nom des diverses provinces, les montagnes, le cours des rivières et les mers voisines. Notre *Table* dite *de Peutinger,* est du nombre de ces documents routiers. L'exemplaire manuscrit qui avait apppartenu au praticien Conrad Peutinger, fut publié, en 1753, par Scheyb, qui l'attribuait à tort au règne de Théodose II. La copie actuellement existante paraît avoir été faite, en 1265, par un moine de Colmar, et Mannert a presque démontré que l'origine de cette carte remonte au temps de l'empereur Sévère (ou à l'an 230 de J.-C.). Dans tous les cas, sa date se trouve définitivement fixée entre les années 222 et 270. Il est probable qu'il y en eut plusieurs éditions antérieures à la chute de l'Empire Romain, et bien que le texte en soit fort corrompu, il est facile à rectifier pour la partie qui concerne notre pays. C'est là, d'ailleurs, un point peu essentiel. Mais, ce qu'il importe de faire remarquer, pour la question qui nous occupe, c'est que ce document, parfaitement authentique, n'offre qu'une seule route traversant le Roussillon pour aller des Gaules en Espagne. On y trouve les indications suivantes :

Ex Tabula Peutingeriana.

Beterris	XXI.
Narbone	
	VI
Ruscinone	VII.
Illiberre	XII.
Ad Centenarium	V.
In Summo Pyreneo	IIII
Declana	IIII.
Juncaria	[

Quelques lacunes et des erreurs évidentes rendent ce

document incertain, pour la mesure des distances; mais il est d'une parfaite exactitude, pour les noms des stations et la direction de la route. Il se trouve ainsi complétement d'accord avec les témoignages de Polybe et de Strabon qui, d'après nos inductions, faisaient aussi passer cette voie unique sur le bord de la mer, en partant de Narbonne, dans la direction (de Ruscino, d'Illibéris, et) d'Empories. Les positions de *Declana* et *Juncaria* sont sans doute les mêmes que celles de *Deciana* et *Iuncaria*, placées par Ptolémée (lib. II, cap. 6) chez les *Indigètes*, aux environs d'*Empories*.

Il n'existe donc aucune contradiction, aucune différence, dans les divers textes examinés jusqu'ici. On voit, au contraire, un accord frappant dans tous ces témoignages d'époques différentes, qui s'expliquent et se complètent les uns par les autres, et prouvent que tous ces auteurs et ces documents n'ont réellement parlé, pour notre pays, que d'une seule voie, dont la direction générale se trouve déjà suffisamment déterminée.

ITINÉRAIRES DITS D'ANTONIN.

Vient enfin le document connu sous le nom d'*Itinéraires d'Antonin*, que tous nos archéologues ont pris pour point de départ, dans leurs travaux sur la voie romaine du Roussillon, et qui a été la source de presque toutes les opinions erronées que nous aurons à discuter. Il importe donc, avant tout, de se rendre bien compte de la nature et de l'époque de ce document, dont l'authenticité ne saurait être contestée, mais dont on ne peut faire usage sans en avoir bien déterminé le sens et le caractère.

On n'a pas été toujours d'accord sur l'époque à laquelle il faut attribuer cet ouvrage, tel que nous l'avons. Les différents manuscrits nomment comme auteur ou protecteur de l'entreprise, les uns Jules César, les autres Cara-

calla, d'autres enfin Théodose[1], et personne ne pourrait aujourd'hui l'attribuer avec certitude au prince Antonin, dont il porte le nom, car on y trouve plusieurs endroits qui ne furent connus que sous ses successeurs. Cependant, tout le monde peut y reconnaître un de ces *itinéraires décrits (annotata)* dont parle Végèce, qui ne contenaient que les noms des lieux et des stations, avec la distance de l'un à l'autre; et son examen fait voir qu'il est tiré d'anciens et de nouveaux tableaux de route, dont on avait successivement publié de nouvelles éditions, toutes antérieures à Théodose. Ce sont de longues listes de noms de lieux, accompagnés de chiffres indiquant leurs distances respectives; et, dans l'opinion généralement admise par les critiques de nos jours, ce document représente la géographie du règne de Dioclétien. Il serait donc, sous sa forme actuelle, postérieur à la *Table* dite *de Peutinger*. Voilà ce que l'on sait sur l'époque de la composition de l'ouvrage dit *Itinéraires d'Antonin*.

Quant à l'usage auquel il était destiné, personne n'a pu le déterminer. Les matériaux primitifs qui servirent à le composer avaient certainement ce qu'on appellerait aujourd'hui un caractère officiel; car on peut admettre, sans difficulté, que l'administration romaine possédait, pour son service, des *Tableaux complets* de toutes les voies de l'Empire, indiquant non-seulement les cités, villes, bourgs et villages qu'elles traversaient, mais encore les relais de poste, les camps et postes militaires, hôtelleries, granges, fermes et mansions isolées, avec les fleuves, rivières, canaux, ponts, bacs, défilés et autres accidents de terrain qui se trouvaient sur le parcours des routes, et même certains points qui n'étaient marqués que par de simples bornes ou mesures itinéraires. Un simple coup-d'œil jeté sur nos *Itinéraires* dits *d'Antonin*, prouve que cet ouvrage

[1] SCHOEPFLIN, *Alsatia*, etc.

n'est pas un de ces *tableaux complets*, mais un recueil d'extraits pris sur des tableaux de cette espèce, car on y trouve des noms tels que *Stabulum*, *Horrea*, *Fines*, *Prætorium*, *Centuriones*, *Vigesimum* et d'autres, que les auteurs de ces extraits prenaient ou omettaient arbitrairement, ou plutôt dans des vues et pour des objets différents qui nous sont aujourd'hui inconnus. Il faut bien se garder surtout de croire, comme on l'a fait trop souvent, que ces extraits, tels que nous les avons, n'eussent pour but que d'indiquer les diverses stations ou relais de poste établis sur les routes romaines. On sait en effet que, dans tous les chemins bien administrés, les relais de poste ne peuvent être de quelque utilité, qu'à la condition d'être établis d'une manière uniforme et à des distances à peu près égales. On voit même que, dès le temps de Polybe, les Romains avaient mesuré, peut-être dans ce but, tout le parcours de la route qui conduisait des Gaules en Ibérie, et en avaient marqué les distances *avec le plus grand soin*, au moyen de *bornes* placées de huit en huit stades. On remarque au contraire, sous ce rapport, une disproportion effrayante dans les *Itinéraires d'Antonin* tels que nous les avons, puisque les distances qui séparent les diverses stations, offrent des différences allant souvent de quatre jusqu'à cinquante milles. Ces distances n'avaient donc pas pour but l'indication des relais de poste, et ces notes étaient évidemment destinées à un autre usage, que personne n'a pu déterminer jusqu'ici.

Enfin, il est assez naturel de conclure de tout ce qui précède, que deux ou plusieurs auteurs d'extraits de ce genre pouvaient relever ou omettre, dans la description d'une même route dont ils avaient la *Table complète* sous les yeux, les lieux ou les distances qui leur convenaient le mieux, et citer par hasard les mêmes noms ou en prendre d'autres, dans des vues et pour des destinations différentes. Il pouvait donc leur arriver de citer, pour un même tron-

çon de route, des noms tout-à-fait différents, sans qu'on puisse être autorisé à conclure pour cela qu'ils eussent suivi des directions différentes.

Tel est le caractère qu'il faut attribuer aux *Itinéraires* dits *d'Antonin,* pour en avoir une saine intelligence et en faire une juste application. C'est ainsi que nous expliquerons la partie qui se rapporte à l'ancienne voie du Roussillon, et cet examen fera mieux comprendre les considérations qui précèdent et pourra au besoin les justifier.

Il y a précisément dans les *Itinéraires d'Antonin* deux rédactions différentes, pour la route comprise entre Narbonne et Tarragone.

La première, qui se trouve dans la description de la route d'*Arelate* à *Castulone* (Cazlona), contient les indications suivantes, entre Narbonne et Barcelone :

Narbonem	
Ad Vigesimum	M. P. XX.
Combustam	XIV.
Ruscinonem	VI
Ad Centuriones	XX.
Summum Pyrenæum	V.
Juncariam	XVI.
Cinnaniam	XV.
Aquas Voconias	XXIIII.
Secerras	XV.
Prætorium	XV.
Barcinonem	XVII.

La seconde, qui comprend la route de *Narbonne* à *Legio VII Gemina* (Léon), comprend les noms suivants :

Narbonem	
Salsulas	M. P. XXX.
Ad Stabulum	XLVIII.
Ad Pyrenæum	XVI.
Juncariam	XVI.
Gerundam	XXVII.
Barcinonem	LXVI

Il est certain que le calcul des distances n'offre pas un résultat semblable dans ces deux rédactions, puisque la première compte 35 milles, et la seconde 94, entre Narbonne et les Pyrénées, tandis que la première porte encore 102 milles, et la seconde 109, entre les Pyrénées et Barcelone. Il faut donc reconnaître qu'il y a des inexactitudes, et même des erreurs manifestes, dans ces calculs : tout le monde est d'accord sur ce point. Mais ce qu'il y a d'évident aussi, c'est que ces variantes ne proviennent pas d'une différence de direction. En effet, outre qu'on ne comprendrait guère pourquoi les Romains partant de Narbonne pour *Castulona*, auraient suivi une autre route que celle qui allait à *Legio VII*, puisque, dans tous les cas, ils devaient passer par *Barcelone* et *Tarragone*, il est clair que, dans l'hypothèse de l'existence des deux routes, le point où elles auraient été le plus écartées l'une de l'autre se serait trouvé au passage des Pyrénées.

M. de Saint-Malo avait admis, d'après les deux rédactions des *Itinéraires*, l'existence de deux routes entrant en Ibérie, l'une à *Pyrenæum* (soit le Perthus), l'autre à *Summum Pyrenæum* (à l'est du Perthus, au *Coll de la Carbassera*), et se joignant à *Juncaria*, pour aboutir ensemble à Gérone; et, dans cette hypothèse, la première aurait dû prendre une direction à peu près semblable à celle de la route actuelle. Or, étant donné un point quelconque de cette ligne occidentale (soit *Juncaria*, à 16 milles au sud de la crête des Pyrénées), il est matériellement impossible d'en faire partir une seconde route, qui offre précisément la même distance, pour aboutir à un autre passage plus oriental des Pyrénées, tel que le *coll de la Carbassera* ou celui de Banyuls. Comment se fait-il alors que les deux rédactions des *Itinéraires* comptent également 16 milles, entre *Pyrenæum* ou *Summum Pyrenæum* et *Juncaria?* Les deux rédactions présentent, il est vrai, pour tout le parcours entre *Juncaria* et *Bar-*

celone, une différence de 7 milles, que nous n'avons pas à expliquer, mais elles sont parfaitement d'accord pour le trajet entre *Juncaria* et les Pyrénées, juste à l'endroit où elles auraient dû réellement présenter une différence, si les deux tronçons de route eussent traversé les montagnes dans deux endroits assez écartés l'un de l'autre, pour se joindre ensuite au lieu dit *Juncaria*. D'après l'état des lieux, cette harmonie de chiffres, entre *Juncaria* et les *Pyrénées*, n'a pu se produire que dans le cas d'une seule route.

Mais, objecte-t-on encore, s'il n'y avait qu'une seule voie à travers le Roussillon, comment se fait-il que, dans les *Itinéraires* la première rédaction présente 25 milles entre la station des Pyrénées et celle de *Salsulæ*, tandis que la seconde en compte 64 entre ces deux mêmes stations? La réponse est facile. En effet, tout le monde est d'accord, ceux qui admettent une seule voie, comme ceux qui en admettent deux, pour reconnaître que la notation de la seconde rédaction est erronée et complétement inadmissible. Mais, du moment où il y a une correction à faire dans le texte de l'*Itinéraire*, rien n'empêche de réduire les 64 milles de la deuxième rédaction à 24 ou même à 25, et de la rendre ainsi entièrement conforme, comme elle l'était sans doute dans le texte original, à la première rédaction, qui compte en effet 25 milles entre *Salsulæ* et *Pyreneum*[1].

[1] « Est-il probable que les Romains, si economes du terrain qu'ils consacraient à leurs voies militaires, ayant déjà de *Salsulæ* à *Juncaria* une route passant par *Ruscino* et *Illiberis*, les deux villes les plus considérables du pays, en aient construit une autre peu distante de l'ancienne, beaucoup plus longue et ne passant point par ces villes? Une seule communication dans cette partie, entre les deux royaumes, a toujours paru suffisante dans les temps modernes, où le mouvement commercial est certainement plus fort qu'il ne fut jamais sous la domination romaine. Pourquoi, sur un simple énoncé de l'*Itinéraire*, admettrions-nous une seconde route, dont on ne trouve aucunes traces sur le terrain, aucuns indices dans les chartes du moyen âge ni dans les traditions locales, et qui parait avoir etc inconnue

Il est donc bien démontré que les inexactitudes ou les erreurs de chiffres signalées dans les *itinéraires romains* de notre voie, ne peuvent provenir que de l'inadvertance des rédacteurs ou des copistes de ces documents; de sorte qu'en disposant typographiquement, les uns à la suite des autres et à leurs positions respectives, les noms fournis par la *Table* et les *Itinéraires*, on aurait, pour l'espace compris entre Narbonne et Gérone, le tableau suivant :

Narbone.
Ad Vigesimum.
Salsulas.
Combustum.
Ruscinone.
Illiberre.
Ad Stabulum.
Ad Centuriones.
In Summo Pyrenæo.
Declana
Juncaria.
Cinnania.
Gerunda.
Aquas Voconias.
. . . . . .

On aurait ainsi rétabli, pour la partie de la route romaine qui traversait le Roussillon, une *table*, incomplète sans doute, mais assez approchante du document primitif où puisèrent les auteurs des divers extraits qui nous restent aujourd'hui. Il est d'ailleurs inutile d'insister, pour faire voir combien ce document, ainsi rétabli, se trouve en accord parfait avec les données de Polybe et de Strabon. Il ne s'accorde pas moins avec les documents qui nous restent encore à examiner.

à tous les auteurs antérieurs à la chute de l'Empire d'Occident? Tous les lieux mentionnés par ces écrivains se trouvent en effet sur l'autre. » De Gazanyola, *Hist. du Roussill*, p. 55

Faits historiques.

« L'an 350 de notre ère, l'empereur Constant, fuyant « vers l'Espagne, fut atteint et massacré à Elne. Mais » ce prince ne pouvait fuir avec rapidité qu'en suivant la » voie militaire. Elne devait donc alors être située sur « cette voie [1]. »

Vers la fin du même siècle, saint Paulin écrit à son ami Sévérus, pour l'engager à venir le voir à Barcelone, et il ne parle que d'une seule voie pour aller de Narbonne en Espagne : « Tam brevis enim et facilis est *via*, ut nec « *in Pyrenæo* ardua sit; qui *Narbonensi ad Hispanias* « agger, nomen magis quàm jugum, horrendus inter- « jacet. » *Epist.* VII.

Témoignages de la Période Wisigothique.

Nous trouvons ensuite un témoignage dont personne jusqu'ici n'a fait mention, pour la question qui nous occupe, et qui cependant ne manque pas d'importance. Nous voulons parler du cosmographe *anonyme de Ravenne,* qui écrivait, selon toute présomption, au IXe siècle. Les matériaux dont il s'est servi semblent avoir été réunis pour représenter la géographie politique des premières années du VIe siècle (règne du grand Théodoric); mais comme ils proviennent eux-mêmes de sources beaucoup plus anciennes et empruntées directement à une table analogue, sinon identique, à notre *Table* de Peutinger, on peut en faire usage pour compléter certains points obscurs de cette carte. M. Alfred Jacobs s'en est servi, de nos jours, pour rétablir des voies romaines dont les anciens *Itinéraires* n'ont pas même fait mention. L'Ano-

[1] De Gazanyola, *Hist. du Roussill.*, p. 45

nyme parle en deux endroits du pays qui forme aujourd'hui le Roussillon; il mentionne (au liv. IV, *sect.* 8), entre autres lieux :

« Beteroris, Narbone, *Ruscilone*, Carcasona, *Cau-*
« *cholibéri*, »

et au livre V, *sect.* 5 :

« Narbone, *Combusta*, *Ruscinone*,... *Pyreneum*. »

Les noms de *Combusta* et *Ruscinone* se trouvent déjà dans les *Itinéraires d'Antonin*. Quant à celui de *Caucholiberi*, qui se montre ici pour la première fois, il s'applique à une localité qui se trouvait nécessairement sur le parcours de notre voie romaine, dans la direction que lui assignent Polybe et Strabon; et rien n'empêche de croire que l'*Anonyme* l'aura pris, de même que *Combusta* et *Ruscinone*, dans un de ces *itinéraires complets*, où la *Table* et les *Itinéraires d'Antonin* avaient également emprunté leurs indications.

Nous n'avons pu songer un seul instant, dans la discussion qui précède, à prétendre qu'il n'y eût pas, dans nos montagnes et dans notre pays, d'autres passages praticables pour des voies publiques, pendant la période romaine. Mais ces chemins, quelle que fût d'ailleurs leur importance, n'ont jamais été mentionnés par les géographes ni les itinéraires anciens, et nous n'avons eu d'autre but que de rechercher la direction de la seule route qui soit indiquée par les anciens auteurs et par les faits historiques. On ne saurait même douter que, pendant les cinq cents ans de la domination de Rome dans notre pays, la civilisation et l'administration romaines, en s'étendant loin du rivage de la mer et dans toutes les parties du Roussillon, n'aient établi des communications directes à travers tous les passages des Pyrénées. Mais rien ne doit faire supposer que cette diffusion administrative ait pu faire abandonner l'ancienne voie qui traversait nos montagnes. On ne connaissait pas, à cette époque, le besoin de créer

de nouvelles routes, dans le seul but d'établir des communications plus rapides. En outre, pendant toute cette période et longtemps après, *Ruscino*, *Elne*, *Collioure*, *Empories*, les principales villes et les seules qui soient citées dans cette région, se trouvaient toutes sur la voie primitive; et, comme les routes ne se créaient alors et n'existaient que pour le service et les intérêts des villes les plus importantes par leur richesse et leur population, il est évident qu'il n'y eut aucune raison de modifier la direction de l'ancienne route dont nous venons de parcourir les annales. Nous sommes donc convaincu que, pendant la domination romaine, et même sous l'administration des Wisigoths, le principal chemin pratiqué entre Gérone, Ruscino et Narbonne, était celui qu'avait suivi Annibal. Tout ceci, d'ailleurs, se trouve justifié par un passage de Julien de Tolède. M. de Gazanyola ayant cité tout de travers et d'une manière fort inexacte le texte de cet historien, il sera nécessaire de rétablir les faits, pour en faire mieux ressortir l'importance.

En l'an 672, Paulus, duc de la Narbonnaise, fit révolter cette province contre Wamba, roi des Wisigoths, et une partie de la Tarraconaise ne tarda pas à se joindre aux rebelles. Wamba accourut en toute hâte. Il soumit Barcelone, d'où il se dirigea sur Gérone, et c'est probablement dans cette ville qu'il prit ses dernières dispositions pour attaquer les rebelles, dont la première ligne de défense s'étendait le long de la chaîne des Pyrénées, depuis la Cerdagne jusqu'à la mer.

Wamba divisa son armée en trois colonnes, « voulant, « dit Julien de Tolède, que la première se dirigeât sur « *Castrum Libyæ*, qui est la capitale de la Cerdagne; la « seconde devait gagner le centre des Pyrénées par la cité « d'*Ausona* (Vich), tandis que la troisième s'avancerait « *par la voie publique, près du rivage de la mer.* — Les « corps d'armée ainsi disposés s'emparent des *châteaux*

« *des Pyrénées* que l'on appelle *Caucoliberi, Vulturaria*, « et du *Castrum Libyæ*. Deux Ducs, envoyés en éclai- « reurs, surprennent le château appelé *Clausuras*, et, « après avoir franchi les Pyrénées, Wamba descend dans « la plaine (du Roussillon), où il ne séjourne que deux « jours pour rallier tous les corps de son armée[1]. Il se « dirige ensuite sur Narbonne, et lorsque le rebelle Paul « eut été soumis, le Roi victorieux prit encore deux jours « de repos à *Helena*, d'où il rentra en Espagne[2]. »

Ce passage appartient à un historien contemporain de ces événements, et tout le monde sera frappé de son accord parfait avec les témoignages déjà rapportés.

Wamba part de Gérone, par où passait aussi la voie *des itinéraires d'Antonin*. Le principal corps d'armée se dirige de là vers le Roussillon, *par la voie publique*,

[1] « (Wamba) electis Ducibus, in tres turmas exercitum dividit : ita ut una pars ad Castrum Libyæ, quod est Cirritaniæ caput, pertenderet; secunda per Ausonensem civitatem Pyrenæi media peteret; tertia *per viam publicam juxta ora maritima* graderetur. Ipse tamen religiosus Princeps... subsequebatur... Gerunda subjicitur... Egressus post hæc Princeps de Gerunda civitate, belligerosis incursibus gradiens, ad Pyrenæi montis juga pervenit. Ubi duobus diebus exercitu repausato, per tres dies, ut dictum est, turmas exercitus Pyrenæi montis dorsa ordinavit, Castraque Pyrenæica, quæ vocantur Caucoliberi, Vulturaria et Castrum Libyæ mirabili victoriæ triumpho cepit, etc. Prædictorum castrorum subjugato exercitu, in plana post transitum Pyrenæi montis descendens, duobus tantùm diebus exercitum in unum congregaturus expectat.» *Hist. Wambæ, regis Toletani*, auct. Juliano archiep. — Le texte de Julien de Tolède n'est pas un modèle de pureté, peut-être y a-t-il quelques transpositions dans ce passage, qu'il serait convenable de rétablir comme il suit : « Gerunda subjicitur... ubi duobus diebus exercitu repausato, per *tres*, ut dictum est, turmas exercitum ordinavit, belligerosisque incursibus gradiens, ad Pyrenæi montis juga pervenit, castraque, etc. » Cette restitution n'a d'ailleurs aucune importance pour la question de la voie romaine qui s'agite ici.

[2] Ipse quoque Helenam perveniens, duorum ibi dierum immoratione detentus est. Sicque ex inde profectus, secundis potitus successibus Hispaniam rediit. *Ibidem*.

près du rivage de la mer, route déjà citée par Polybe et Strabon, dans la direction d'*Empories* et des anciens trophées de Pompée. Il s'empare tout d'abord de *Caucoliberi*, qui se trouvait en effet sur le parcours de cette voie, et deux Ducs, détachés du corps principal, vont surprendre les châteaux d'*Oltrera* et des *Clausures*, qui se trouvent dans cette même région, mais un peu écartés sur la gauche. Julien de Tolède n'entre dans aucun détail sur les opérations de la seconde colonne, qui pénétra sans doute en Roussillon, en remontant la vallée de Ripoll, par Campredon et le haut Vallespir. Mais il est bien évident qu'on ne saurait attribuer la prise du château des *Clausures* à un corps d'armée parti de Gérone, dans la direction de Vich; et la surprise de ce château, comme celle d'*Ultrera*, fut opérée, c'est Julien lui-même qui le dit, par deux Ducs détachés en éclaireurs de la colonne principale, qui s'était avancée vers *Collioure par la voie publique, près du rivage de la mer.* Wamba dut reprendre le même chemin, lorsqu'il partit d'*Helena* pour rentrer en Espagne.

Ce passage est le dernier où il soit fait mention de notre voie romaine, mais il est on ne peut plus explicite, et, à notre avis, il clôt définitivement la question. Il s'accorde complétement avec tous les témoignages fournis à ce sujet par les historiens et géographes de l'antiquité, depuis l'an 121 av. J.-C. jusqu'à l'an 672 de notre ère, et il prouve jusqu'à la dernière évidence que la *seule* route mentionnée dans notre pays, pendant toute cette période, partait de Narbonne, en passant par *Salses*, *Ruscino* (Castell-Rossello), *Elne*, *Collioure*, *Empories* et *Gérone;* et c'est seulement dans cette direction qu'il faudrait aujourd'hui chercher les débris qui peuvent en subsister.

Travaux et Systèmes modernes relatifs à la Voie Romaine.

Pendant tout le moyen-âge, les chartes et documents diplomatiques [1] parlent souvent de *vieux chemins* dans

[1] Quelques auteurs ont considéré comme des souvenirs de notre ancienne voie romaine, les mentions de *voies francesques* que l'on trouve assez souvent dans nos vieilles chartes. On sait que Charlemagne prit, en effet, des mesures pour entretenir des communications avec toutes les parties de son vaste empire. « Mais ces routes, dit M. de Saint-Malo, loin d'avoir été nouvellement « construites, n'étaient que des voies romaines, sans doute dégradées. On « trouve, entre Ruscino et Elne, les vestiges d'un grand chemin, vulgai- « rement appelé *la carrera de Carlos Magno*, c'est-à-dire *la voie de Charle- « magne*, dénomination qui annonce la grande route officielle choisie par « cet empereur pour aller en Espagne, dont il prescrivit la conservation, « ainsi que l'entretien, et sur laquelle furent exclusivement placés les relais « à l'usage des courriers ou des grands personnages, voyageant pour le « service du Roi ou par ses ordres. Telles sont mes idées relativement à ce « grand chemin. » Jacques de Saint-Malo, *Annuaire* de 1854, page 211. Ces idées, nous les partageons, bien qu'il soit difficile d'établir historiquement l'intervention de Charlemagne dans les travaux d'entretien des chemins roussillonnais, et surtout, sans attacher la moindre importance, pour le fait de notre route, à la dénomination de *carrera de Carlos Magno*, qui nous paraît d'origine romanesque et assez moderne. M. de Gazanyola (page 59) dit aussi, sans citer aucune autorité, que Charlemagne fit, *sans doute*, réparer notre ancien chemin, indispensable pour communiquer avec ses conquêtes au-delà des Pyrénées. Quant aux *voies francesques* de l'ancien Roussillon, elles feront l'objet d'un travail particulier, et, pour le moment, nous nous contenterons d'en signaler trois dans notre département: La première, partant d'Elne, dans la direction d'Ortafa, passait entre Bruilla et Saint-Jean-la-Cella, et se continuait vers Passa. Elle est mentionnée dès l'an 801 (*via* publica que dicitur *Francisca*, — Docum. inéd. sur l'Hist. de France, to. III), et le Cartulaire du Temple en parle encore en 1145 (*in camino Franceschi*, — fol. 158), et en 1161 (*in via Francescha*, — fol. 157). — La seconde, mentionnée dès l'an 841, sous le nom de *strata Francisca*, qu'elle conservait encore au xe siècle, s'appelle ensuite *la strada* ou *via Conflentana*. Elle partait d'Elne et se dirigeait vers la Cerdagne, en remontant le cours de la Tet. — La troisième partait également d'Elne, et se dirigeait vers les Pyrénées, en suivant la vallée de *La Roca*. Elle est encore

diverses parties du Roussillon. Mais ces chemins, qui pouvaient être anciens relativement à d'autres voies de communication, n'ont aucun rapport, soit par leur direction, soit par leur importance, avec la voie de l'époque romaine, et l'on peut être certain qu'avant le XVe siècle, personne, dans notre pays, n'avait songé à s'occuper de l'ancienne voie qui l'avait traversé. Il est même fort douteux qu'il s'en fût conservé à cette époque le moindre souvenir. Les *Itinéraires* dits *d'Antonin* portèrent l'attention de ce côté. Jean Moles de Margarit, évêque d'Elne et puis de Gérone, décédé en 1464, écrivit le premier, dans son ouvrage historique intitulé *Paralipomenon Hispaniæ*, que Perpignan était la station du nom de *Stabulum*, placée sur l'*Itinéraire* entre *Salsulæ* et *Pyrenæum*[1]. Mais Margarit ne tient aucun compte des distances; il n'en parle même pas, et son opinion, déjà critiquée par Louis Nonius, écrivain érudit et sensé, n'en fut pas moins répétée par notre chroniqueur Bosch, à une époque où il suffisait, pour le succès des écrivains, de flatter la vanité des grands, des peuples et des villes[2]. L'opinion de Margarit est au-dessous de toute discussion, et nous aurions pu nous dispenser de la mentionner, si elle n'avait été le point de départ de plusieurs systèmes erronés que nous aurons à discuter.

mentionnée dans un acte du 26 avril 1407 (in itinere *Francisco*, — Tholosa, notaire). Il y aurait d'autres indications à fournir à ce sujet, mais on voit que, soit par leur nombre, soit par leur direction, nos *voies Francesques* ne peuvent avoir rien de commun avec l'unique voie romaine, signalée dans notre pays par les auteurs anciens.

[1] Notre chroniqueur Bosch dit (page 383) au sujet de Perpignan : « Altres donan sa fundacio y nom, so es lo *Bisbe de Gerona* (*au Paralipo. « Hispan.*, lib. I, c. 1. — Pujades, lib. 2, c. 15), de aquell poble al « qual Antoni en lo Itinerari anomena *stabulum*. »

[2] P. Puiggari, *Le Publicateur*, 24 octobre 1833.

SYSTÈME DE Mgr DE MARCA.

M. de Marca est le premier écrivain qui ait fait briller le flambeau de la critique sur l'histoire du Roussillon, et qui se soit occupé, dans l'intérêt de la vérité, de notre voie romaine et de nos antiquités. Mais l'on n'ignore pas que les premiers essais en tout genre sont toujours imparfaits, et l'on est forcé de reconnaître que, malgré la supériorité que lui donnaient sa vaste érudition et la connaissance profonde de nos antiquités, son article des voies romaines offre des traces nombreuses d'imperfection [1].

En partant de Narbonne, Mgr de Marca établit la station *Vicesimum* ou *Vigesimum* aux Cabanes de Fitou; de là il arrive à Salses *(Salsulæ)* et gagne Rivesaltes, où il place la station *Combusta*, par la raison qu'on y passe l'Agli sur un pont qui peut avoir succédé à une construction romaine. Il conduit ensuite la route jusqu'à l'extrémité méridionale du *Pont de la Pierre*, d'où il la détourne vers l'orient pour gagner *Ruscino*. Il place la station *ad Stabulum* au Boulou, établit celle de *Centuriones* à Céret, et dirige enfin sa route par Maurellas et La Clusa, en la conduisant jusqu'au Perthus qu'il croit être le *Summum Pyrenæum* [2].

Mgr de Marca ne s'est pas beaucoup préoccupé des deux rédactions des *Itinéraires* qui ne peuvent, selon lui, se rapporter qu'à une seule et même route; il ne tient à peu près aucun compte de la *Table de Peutinger*, et ne fait aucune mention de la station *Illibere*. Quant

[1] Jacques de Saint-Malo, *Examen de divers systèmes publiés jusqu'à ce jour sur une des voies romaines conduisant de Narbonne en Ibérie* (dans *Le Publicateur* du 29 septembre 1852).

[2] *Marca hispanica*.

aux questions de distance, il s'est borné à dire que la deuxième rédaction des *Itinéraires* est très-fautive, sous ce rapport; et, d'accord avec Nonius, il propose de lire 28 milles, au lieu de 48, entre *Salsulæ* et *Stabulum*. Mais c'est par là surtout que son système ne saurait se soutenir, et M. de Saint-Malo a fait remarquer que, pour les distances, le savant Prélat se trouve en perpétuel désaccord avec les *Itinéraires* [1].

Dans notre conviction, le système de Mgr de Marca est complétement erroné; mais, comme il a eu de nombreux partisans, il importe de rechercher et de faire voir les causes de son erreur. M. de Marca n'avait pas cherché, d'ailleurs, à étayer son système par des preuves archéologiques; il ne s'était attaché qu'à retrouver la situation des *trophées de Pompée,* qui, selon Strabon, marquaient l'extrémité de la voie romaine à sa sortie de la Gaule. Tous les autres points, tels que *Vigesimum, Stabulum, Centuriones,* ne sont établis que sur de faibles ressemblances de noms; et l'auteur semble s'être laissé guider uniquement par l'importance des villes et des routes du Roussillon au XVIIe siècle, pour retrouver les stations et la direction de la route romaine. Comme on le voit, le tort de M. de Marca a été de considérer comme reconnus et incontestés, des lieux et des faits qu'il s'agissait de découvrir et de déterminer.

Enfin, M. de Marca semble avoir été surtout frappé de

[1] En effet, il y a 3 milles de trop entre Narbonne et *Vigesimum*, 2 milles de moins entre *Vigesimum* et *Combusta*, 2 milles de trop entre *Combusta* et *Ruscino*, 3 milles de trop entre *Ruscino* et *Centuriones*, et 4 milles de trop entre cette dernière station et *Summum Pyrenæum*. « En sorte que, pour adopter l'opinion de M. de Marca, il faudrait supposer que les distances énoncées par l'*Itinéraire* sont toutes fautives. Personne n'osera accueillir une pareille supposition, car alors on se priverait irrévocablement du seul guide qui reste pour déterminer la position des lieux par où passait la voie romaine conduisant de Narbonne en Ibérie. » JACQUES DE SAINT-MALO, *Le Publicat.*, loco citat.

ce fait, qu'à son époque et depuis des siècles, le passage le plus commode et le plus fréquenté, pour pénétrer en Catalogne, était celui du Perthus. D'autres passages, tels que celui de Banyuls et celui de la Massane, étaient aussi pratiqués au XVIIe siècle, mais ils avaient bien moins d'importance que celui du Perthus. Depuis longtemps, les villes d'Elne et de Ruscino avaient vu leur opulence et leurs habitants passer à Perpignan; et, de l'autre côté des Pyrénées, l'antique et célèbre cité d'Empories, réduite à la petite ville de Castelló, n'offrait plus que des ruines insignifiantes. Le mouvement et la vie s'étaient retirés, des bords de la mer vers l'intérieur du pays, à Perpignan, à Péralada et Figuères; la route publique les avait suivis, et, depuis des siècles, presque tout le transit, entre la capitale du Roussillon et les villes de Gérone et de Barcelone, s'effectuait par la route directe du col de Panissars. L'histoire ancienne de notre pays était loin d'être encore approfondie; et bien des savants du XVIIe siècle jugeaient et expliquaient les choses du passé par celles de leur temps, sans songer que les conditions imposées à la circulation publique par le commerce, les besoins administratifs et la civilisation de la période romaine, différaient essentiellement de celles qui existaient en Roussillon, lorsque cette province fut réunie à la France.

A cette première source d'erreurs s'en joignit une autre, c'était la ressemblance fortuite et peu étudiée, que l'on trouvait entre certains noms de lieux situés sur la route de Panissars et ceux des *itinéraires romains*. La route de Narbonne à Figuères présentait les noms de *Salses, le Boulou, le Perthus, la Junquèra*, qui avaient quelques rapports avec ceux de *Salsulæ, Stabulum, (Portus) ad Summum Pyrenæum* et *Juncaria* des Itinéraires anciens. Malheureusement, la position des villes précitées, à l'exception de celle de Salses, ne correspondait en rien avec les anciennes distances. On fit donc faire à la route

romaine des détours que rien n'indique, que rien ne peut autoriser, et comme on trouvait quelque ressemblance entre le nom de *Centuriones* et celui de *Céret*, on n'hésita pas à faire remonter la route, par la rive gauche du Tech, depuis le Volo jusqu'au pont de Céret, pour redescendre ensuite, par la rive droite, jusqu'à la route actuelle du Perthus. Ces circuits étaient encore loin de suffire. Il fallut torturer les textes; on supposa des erreurs de toute nature pour faire accorder le dire des *Itinéraires* avec le système de M. de Marca, et comme, malgré tous ces moyens, on n'arrivait pas à tout expliquer, on finit par déplacer le lieu actuel de *la Jonquèra*, que l'on fit descendre de quelques lieues vers le sud, le long de la Muga, pour lui trouver une place un peu plus en rapport avec celle que les itinéraires romains assignent à *Juncaria*.

L'assimilation du *Boulou*, de *Céret*, du *Perthus* et de *la Jonquèra*, avec *Stabulum*, *Centuriones*, *Summum Pyrenæum* et *Juncaria*, est insoutenable, si l'on ne tient compte que des distances : elle l'est bien davantage si l'on examine de plus près les noms des lieux en question[1].

[1] « Le nom du *Boulou*, a dit M. Puiggari, est étranger à la langue et « à l'orthographe du pays; tous les actes antérieurs à la réunion du « Roussillon à la France ne donnent à ce village que sa véritable déno- « mination *del Volo* (*de Volono* en latin), et ce nom n'a aucun rapport « avec celui de *Stabulum*, qui a pu produire uniquement *estable*, en cata- « lan, comme en vieux français. » *Le Publicat.*, II, 40. — Les chartes nous indiquent des *Volos* en plusieurs endroits; entre Castell-Rossello et Canet, à Saint-Féliu-d'Amont, à Néfiach, à Ille, à Vinça, à Finestret, à En, dans l'ancienne Viguerie de Camprodon, et, pour ainsi dire, dans le territoire de presque toutes nos communes. M. Puiggari croyait que ce mot générique signifie *bornes*. C'est une opinion que nous ne saurions partager, et il existe des preuves certaines qu'au moyen-âge, ce mot, dont la racine nous est d'ailleurs inconnue, était toujours employé en Roussillon pour désigner une *côte rapide*, ou la pente qui sépare brusquement deux étages de plaine. C'est ce que nous appelons vulgairement une *riba*. Quant au village même du *Volo*, sa situation à la descente rapide qui conduit au Tech, justifie parfaitement sa dénomination.

Le lieu du Volo se trouve déjà nommé *Volono* et *Volon*, dans une pièce de l'an 976[1], et dans tous les anciens documents; et ce nom, qu'il devrait porter encore aujourd'hui, n'a et ne peut avoir aucun rapport avec celui de *Stabulum*, dont l'origine purement latine, le sens bien connu, ainsi que la transformation dans le catalan et les langues modernes, ne peuvent donner lieu à aucune confusion.

L'assimilation de *Centuriones* et de Céret ne peut s'opérer que par un excès de bonne volonté, qu'il suffit d'exprimer pour en faire justice.

Quant au Perthus, voici ce que nous dit Mgr de Marca : « Au moyen-âge, on appelait *ports* les passages qui se « trouvent dans nos montagnes. Or, l'endroit par où la « voie romaine traversait les Pyrénées conserve encore « aujourd'hui la terminaison latine, et s'appelle *Perthus* « *(Portus)*, remplacé dans l'Itinéraire d'Antonin par les « mots *ad Summum Pyrenæum*[2]. »

Il est certain que, depuis fort longtemps, les habitants des deux versants pyrénéens appellent *ports* les divers passages de nos montagnes, et les noms de *Perthus*, *Port* de la Perche, *Porta*, etc., n'ont pas d'autre origine. Est-ce une raison pour chercher au *Perthus* le *Pyrenæum* des anciens? Les mots *Pyrenæum* ou *Summum Pyrenæum* sont applicables à un passage quelconque de la chaîne des Pyrénées. Quant à celui de *Portus*, c'est M. de Marca qui a jugé à propos de l'ajouter aux textes anciens, et on ne le trouve en réalité ni dans les historiens, ni dans les géographes, ni dans les itinéraires.

La ressemblance est frappante entre *Juncaria* et la *Jonquèra*, mais il est impossible de faire accorder la situation de ce village avec les distances données par les itinéraires,

[1] D'Achery, *Spicileg.*, to. III, page 705.

[2] *Marca hispan.*, c. 11.

même en adoptant le système du passage de la voie romaine par le col de Panissars. Rien ne prouve, d'ailleurs, que le nom de *Juncaria*, dans les itinéraires, s'applique précisément à une ville; et cette dénomination, dont le sens est bien clair et connu, peut s'entendre d'une plaine ou d'un lieu quelconque planté de joncs. Or, Strabon nous apprend, qu'au sortir des Pyrénées, la voie romaine parcourait une plaine couverte de joncs, que cet auteur lui-même appelle de sa dénomination latine Ἰουγγάριον πεδίον [1].

Le *Juncaria* des Itinéraires n'est donc pas applicable seulement au village actuel de la Jonquère; il peut également s'entendre, comme celui de *Fonollères*, de divers lieux situés de l'autre côté des Pyrénées, et surtout de la plaine marécageuse que Strabon signale, sous le nom de *Juncarium*, au voisinage d'Empories.

Ainsi donc, en résumé, le système qui ferait passer la voie ancienne par le col du Perthus, ne peut s'accorder ni avec les témoignages des auteurs anciens, ni avec les distances des itinéraires; et les ressemblances de noms sur lesquelles on voudrait l'appuyer, sont entièrement fausses ou arbitrairement interprétées, et ne peuvent offrir, dans aucun cas, des preuves décisives.

L'opinion de M. de Marca, tout inexacte qu'elle était, fut religieusement suivie par Dom Vaissète (*Histoire de Lang.*, to. I). Dom Bouquet n'a point dédaigné de l'a-

[1] La route traversait de même, dans le reste de l'Espagne, diverses plaines couvertes de certaines plantes qui leur donnaient leur nom. Strabon trouve ainsi, sur le parcours de l'ancienne voie, le *champ Juncaire*, le πεδίον Σπαρταρίου, et le πεδίον Μαραθῶνος qui produisait du *marathon* en abondance. Ce dernier nom se traduirait en latin par *Fœnicularium*, et en catalan par *Fonollères* ou *Fonollar*. Cette dénomination s'applique à diverses localités de la Catalogne et du Roussillon; telles sont *Fonollet* qui a donné son nom à une partie de l'ancien diocèse d'Alet, le lieu de *Fonollar*, sur la route actuelle du Perthus, et bien d'autres. On citerait de même plusieurs localités du nom de *Jonquères*, en Catalogne, en Roussillon et en Languedoc.

dopter, pour éclaircir l'itinéraire d'Antonin, qu'il rapporte dans le Recueil des *Historiens de France*. Mais ces savants ne fournissent aucune nouvelle preuve, en faveur du système qu'ils ont embrassé.

Wesseling a pris le même guide, avec lequel il diffère néanmoins au sujet de la station *Vigesimum*, qu'il place à Sigean. Cette rectification n'est pas heureuse; car, de Narbonne à *Vigesimum*, comme l'indique ce nom, on comptait 20 milles, tandis que de Narbonne à Sigean, on trouve 10.400 toises, valant un peu plus de 13 milles.

« Danville a également suivi M. de Marca, dont il a cru devoir modifier l'opinion sur deux points seulement. Le premier, c'est *Combusta*, station qu'il reconnait mal placée à Rivesaltes, et qu'il propose de chercher sur un point qui s'accorde mieux avec les distances respectives de *Vigesimum* et de *Ruscino*. En cela, sa remarque est parfaitement juste. Mais Danville aurait dû s'apercevoir que la station nommée *ad Vigesimum*, n'était pas mieux placée aux Cabanes de Fiton. Il veut, en second lieu, *qu'on cherche* la station de *Centuriones, près du vallon qui mène à Bellegarde*[1]. Ces deux rectifications, par la

[1] M. Henry déclare, dans son *Histoire de Roussillon* (to. I, p. xxv), que « *Locertetum* est le lieu désigné par Danville pour la station *ad Centenarium*. » Ailleurs, il convient que le lieu de *Locertetum* lui était tout-à-fait inconnu avant que M. de Saint-Malo lui eût signalé le document du IXe siècle où il en est fait mention, et qui avait été publié dans le recueil de Marca ; néanmoins, il affirme (*Hist. de Rouss.*, to. I, p. 440) que « de Céret, la voie ro- « maine devait aller joindre la montée de La Clusa et se rendre au Perthus par « Locertetum et Maurellas, » ce qui fixerait la position de ce lieu au-dessous de Céret, sur la rive droite du Tech. Il est permis de penser, après ces aveux, que l'opinion de M. Henry ne pouvait pas être trop bien assise à cet égard. La charte de l'an 833 (*Marca*, 8) nomme, en effet, parmi les confronts du territoire de Céret, à l'est, la *villa quæ vocatur Locertetum ;* mais ce lieu se trouvait *sur la rive gauche du Tech*, entre Céret et Vivers, au voisinage de Saint-Ferréol. Nous y trouvons, en effet, une pièce de terre ainsi désignée dans un acte de vente du 16 août 1373 : « Est autem infra terminos Castri de Viva- « riis, loco vocato *les Costes de Lasertet* » (Ar. de l'Hôp. de Perp., *pl.* 42, n° 23).

manière vague dont elles sont proposées, n'aplanissent aucune difficulté, et laissent, par conséquent, les curieux dans la même incertitude, dans la même ignorance.

« Don François Dorca, chanoine de la cathédrale de Gérone *(Martires de Gerona)*, n'a fait que répéter l'opinion de M. de Marca, sans entrer dans la moindre discussion. Il établit, cependant, la station *Vigesimum* à Leucate, à 18.000 toises (23 milles) de Narbonne, au lieu de 20 qu'il en faudrait, d'après les anciens itinéraires[1]. »

SYSTÈME DE M. DE WALCKENAER.

Nous devrions ici, pour suivre l'ordre chronologique, examiner les travaux des archéologues roussillonnais qui se sont occupés de notre voie romaine. Malheureusement, leurs écrits ne paraissent pas, jusqu'ici du moins, avoir dépassé les limites du département; et l'ouvrage le plus important qui ait été publié de nos jours, sur l'ancienne géographie des Gaules, celui de M. de Walckenaër, semble avoir été privé de ces matériaux, désormais indispensables pour traiter ces questions. Son travail n'est qu'un reflet de l'opinion de Marca et de Danville, et nous allons nous en occuper, pour terminer l'examen des systèmes des écrivains qui ont étudié notre pays et nos antiquités, sans avoir eu l'avantage de les voir de près; nous passerons ensuite aux savants qui sont allés au cœur de la question et l'ont étudiée sur les lieux mêmes, en s'entourant de tous les secours que peut fournir la connaissance exacte des lieux, de leur histoire et de leurs monuments.

M. de Walckenaër a émis quelques opinions nouvelles sur notre géographie ancienne[2], mais l'ensemble de son travail dénote, chez cet auteur, une médiocre connaissance

[1] Jacques de Saint-Malo, *Le Publicateur* du 29 septembre 1852.

[2] *Géographie ancienne des Gaules*, par le baron de Walckenaër, tome I, 2, 5 et 6; to. II, part. II ch. 7; to. III, pag. 59, 129 et suivantes

de l'histoire et de la topographie du Roussillon. Il n'a point fait, d'ailleurs, une étude spéciale de la question de notre voie romaine, et les renseignements qu'on trouve, à ce sujet, dans son ouvrage, semblent fort incomplets, confus, et même contradictoires.

M. de Walckenaër a fixé la position de *Ruscino* à Castell-Roussillon, d'où il conduit la route jusqu'à *Illiberis*, qu'il place à Elne ou *Elneya* (p. 105). Voici son itinéraire complet, dont nous supprimons seulement les indications des distances :

Ad Vigesimum	Pont de Treille, près l'étang de la Palme.
Salsulis	Fort Salas (lisez *Salses*).
Combusta	3.000 toises au sud de Salas.
Ruscinone	Castel-Roussillon.
Ad Stabulum, *Ad Centuriones*, *Ad Centenarium*,	La chapelle Saint-Martin, passage de *la* Tech, près le Boulou, au-delà de la rivière.
Ad Pyreneum	Château du Réart.
Summo Pyreneo ...	Bellegarde et l'Écluse, sommet des Pyrénées.
Juncaria	La Jonquière.

Enfin, dans une table particulière (p. 233), pour le premier segment de la carte théodosienne, il maintient au château du Réart le *Summum Pyrenæum*, confondu, dit-il, avec *ad Pyrenæum ; Declana* est placé à l'Écluse, et *Juncaria* à *Jonquière*.

Nous ne parlerons pas des noms mal écrits, tels que *la* Tech, *Elneya* ou *Alnéya, Salas* et son fort; mais, en ce qui tient à la question même, il serait inutile d'insister pour montrer que ce système renferme de graves erreurs. Bornons-nous à rappeler que le château du Réart est à trois lieues au nord de la chapelle de Saint-Martin, et que La Clusa est sur le versant nord des Pyrénées, et non pas sur le versant sud. La connaissance des lieux dont il s'agit, et le simple énoncé de ce système, suffisent pour le réfuter. Observons aussi que ce qu'il peut y avoir de bon se trouve déjà chez Danville. Les erreurs de M. de

Walckenaër, telles que la position de *Pyrenæum* au château du Réart, et celle de *Declana* à l'Écluse, n'appartiennent qu'à lui. Quant aux positions qu'il assigne à *Combusta* et à *Centuriones,* elles se trouvent déjà chez M. Henry, à qui M. de Walckenaër les a sans doute empruntées.

ÉCRIVAINS ROUSSILLONNAIS.

Il existe un manuscrit de l'an 1774, intitulé : *Description historique et géographique de la province du Roussillon,* dont l'auteur a suivi exactement les indications de M. de Marca, relativement à la voie romaine. Il observe, d'ailleurs, qu'il existait encore en Roussillon *quelques vestiges de la voie militaire pour la marche des troupes,* et il ajoute qu'au XVIIe siècle, on voyait *sur cette route, entre Céret et Maurellas, des restes de chaussée et des endroits pavés.* Enfin, pour expliquer la seconde rédaction de l'Itinéraire d'Antonin, il prétend « qu'apparemment, en ce temps-là, « lorsque le Tech était guéable, on allait droit de *Rusci-* « *none* au Boulou *(ad Stabulum)*, et on laissait, comme « aujourd'hui, le long détour de la ville de Céret. » De pareils arguments sont bien moins des secours que des embarras. C'est le jugement que l'on peut aussi porter sur les indications de Carrère (Joseph-Barthélemi-François), qui s'est aussi occupé de la voie romaine, dans sa *Description de la Province de Roussillon (1788)*, et n'a fait que reproduire l'opinion de M. de Marca, excepté pour la station *Combusta.* « On voit encore, dit-il, derrière La « Tour-bas-Elne, et entre Céret et Maurellas, des vestiges « de la voie militaire pour la marche des troupes romaines; « des restes de chaussées et des endroits pavés avec de « grandes pierres, donnent une idée de la beauté de ce « chemin. *Nous en trouvons l'itinéraire dans Tite-Live et* « *Strabon;* il commençait à *Salsalas* (Salses); il allait en- « suite *ad Combustam*, que les uns croient être Rivesaltes,

« les autres *Tora, village dont il ne reste aucun vestige;* « *ad Ruscinonem* (Château-Roussillon), après avoir passé « la rivière de la Tet sur un pont que l'on croit avoir été « dans le même endroit où est celui de Perpignan; *ad* « *Stabulum* (le Volo); *ad Centurionem* (Céret), où l'on « passait le Tech, sur un pont dont on voit des vestiges « au-dessus de celui qui existe aujourd'hui; *ad Pyrenæum;* « c'est le lieu où est aujourd'hui le *col de Pertus,* etc., » (p. 4 et 5).

On remarquera avec quelle assurance on débitait toutes ces assertions plus que contestables, et il était temps que la critique moderne vînt en démontrer la fausseté.

SYSTÈME DE M. HENRY.

Dès son arrivée dans le département des Pyrénées-Orientales, M. Henry s'empressa de diriger ses recherches sur la route de Rome en Espagne à travers le Roussillon, et il développa son opinion à ce sujet, dans un mémoire de 31 pages, intitulé : *Recherches sur la Voie de Rome en Espagne à travers le Roussillon*[1].

La nouvelle opinion se rattachait aux données générales du système de M. de Marca et de ses imitateurs, que nous venons de passer en revue, et il n'y avait de réellement nouveau, dans le système de M. Henry, que la fixation de la station *ad Centuriones,* qu'il plaçait à l'église de Saint-Martin-de-Fonollar. Quant à la position de *Tora,* qu'il croyait signaler pour la première fois, elle était déjà connue et adoptée par quelques érudits, à l'époque de Carrère (1788).

Après être parti de Narbonne et avoir fixé la station *Vigesimum* aux Cabanes de la Palme (à 20 milles romains de Narbonne), M. Henry place *Combusta* sur la rive gauche de l'Agli, à la chapelle de Saint-Martin-de-Tora (à

[1] Perpignan, chez Tastu, père et fils, imprimeurs, 1820.

14 milles romains des Cabanes de la Palme), et se dirige ensuite sur le *pont de la Pierre*, pour aller à *Ruscino*. Il rejette complétement la *Table* de Peutinger, et au lieu de passer à *Illiberis*, il dirige la voie prétorienne de Ruscino par Cabestany, jusqu'au-dessus du confluent de la rivière de Pollestres et du Réart, où il joint la route actuelle d'Espagne, qui le conduit au Volo *(ad Stabulum)*. Il y passe le Tech et parvient à la chapelle de Saint-Martin-de-Fonollar, où il place *Centuriones* (p. 17), après avoir parcouru 19.508 pas romains. Enfin, il compte, de cette chapelle au Perthus *(Summum Pyrenæum)*, la même distance que celle qui est indiquée dans l'Itinéraire d'Antonin.

On peut remarquer que c'est, en général, la seule idendité des distances qui guide M. Henry dans ses opérations, et décide pour lui la fixation des diverses stations. Il se borne à corriger en 28 milles les 48 qui, selon l'itinéraire, séparaient *Salsulæ* de *Stabulum*. Il tâche, en outre, de consolider son système par des considérations archéologiques qui, fussent-elles exactement fondées et convenablement interprétées, ne prouveraient absolument rien pour la solution du problème de notre voie romaine.

Ce système fut vivement combattu par M. Jacques de Saint-Malo [1]. Notre savant archéologue trouva, d'après les calculs auxquels il s'était livré lui-même, un excédant de 3 milles romains dans le chiffre donné par M. Henry, puisque en partant du premier torrent au midi du village de la Palme, en appréciant, autant que possible, les sinuosités de la route jusqu'à Salses, et en allant ensuite en droite ligne à St-Martin-de-Tora, il trouve 13.170 toises entre les deux points extrêmes, au lieu de 19.950, données par M. Henry. De même, il constate une différence de 1.000 toises en plus, dans le parcours de la route de Ruscino au Volo, et une différence de 2 milles en moins, dans la distance totale de Ruscino à Saint-Martin-de-Fonollar.

[1] *Le Publicateur*, 1re année, n° 36.

M. Henry n'en reproduisit pas moins son système en 1834, dans son *Histoire de Roussillon*. Il y persista, huit ans plus tard, dans son *Guide en Roussillon* (1841), où il maintint, pour toutes les stations de l'Itinéraire, la position qu'il leur avait assignée en 1820. Son assurance ne paraît avoir été troublée que relativement à la station *ad Stabulum*, pour laquelle il se contente de mettre en avant l'opinion de Marca, tout en ayant l'air de la rejeter. Il avait été lui-même plus affirmatif, à cet égard, en 1834. Il répondit, cependant, aux observations de M. de Saint-Malo; mais, pour ce qui tient aux distances, il en prit facilement son parti, en déclarant que, de quelque manière qu'on s'y prît, il était impossible de faire accorder les chiffres des itinéraires avec les distances et les positions des lieux sur lesquels on les avait rapportés jusqu'alors. On lui avait également objecté que les lieux nouveaux, qu'il indiquait pour les stations romaines, n'avaient été signalés par aucun monument archéologique, ni par aucun souvenir qui pût se rattacher à l'époque romaine. M. Henry eut le malheur de découvrir sur les points exigés, des ruines et des débris, qu'il n'hésitait pas à faire remonter jusqu'à l'époque voulue : ce qui ne fit que le confirmer dans l'opinion qu'il avait émise d'abord. Nous n'entrerons pas dans la discussion de ce genre de preuves; car ces ruines seraient romaines, qu'elles ne prouveraient absolument rien, telles qu'elles sont, pour la question qu'il y avait à déterminer.

Les critiques de M. Jacq. de Saint-Malo eurent encore un autre résultat sur M. Henry, et lui firent imaginer une nouvelle solution pour une des difficultés de l'Itinéraire. Il continua à ne tenir à peu près aucun compte des indications de la *Table* de Peutinger; mais la seconde rédaction de l'Itinéraire d'Antonin, qui ne pouvait concorder avec son propre système, lui fit chercher une seconde voie, qui se détachait de la première au pont de la Tet,

pour passer de là au pont de la Vasse, et successivement à *Villa Godorum*, Tuluges, Canohes, Pontella, Trullas et Tresserre, pour rejoindre la route d'*Illiberis* à *Stabulum* (au Volo)[1].

M. Henry parvint ainsi, sans fournir, il est vrai, la moindre preuve, à se rendre compte des 39 milles, et non des 48, comptés entre *Salsulæ* et *Stabulum*. Il n'y a qu'à promener un compas sur une carte, pour trouver des solutions pareilles et obtenir les distances proposées.

SYSTÈME DE M. JACQUES DE SAINT-MALO.

Après de profondes études sur la question qui nous occupe, M. Jacques de Saint-Malo publia le résultat de ses recherches dans l'*Annuaire pour les Pyrénées-Orientales, de 1834*. Son opinion différait essentiellement de toutes celles qui s'étaient produites jusqu'alors, et s'appuyait sur des considérations et des preuves savamment exposées : c'était le produit d'un travail prodigieux dont l'analyse la plus détaillée donnerait difficilement une idée suffisante.

Partant de cette donnée, que les Itinéraires d'Antonin renferment, en effet, deux rédactions différentes de la route qui traversait le Roussillon, pour aller de Narbonne en Ibérie, M. de St-Malo s'était, pour ainsi dire, uniquement attaché à expliquer ces deux rédactions, en négligeant presque entièrement les autres témoignages des historiens et des géographes anciens.

Il reconnaissait sans difficulté que, du temps d'Annibal, il y avait une route pour voyager, depuis l'Espagne, à travers les Pyrénées, jusqu'aux Alpes. « Plus tard, ajoute-t-il, « après la conquête de la Gaule *Braccata* par les Romains, « Domitius Œnobarbus fit construire un grand chemin qui « traversait entièrement la nouvelle province. *Peut-être*

[1] *Hist. de Roussillon*, Co. I, p. 140.

« même *que cette nouvelle voie n'était qu'une amélioration* « apportée à la route primitive, *en lui donnant sur certains* « *points,* sur certaines localités, *une direction nouvelle.* » En conséquence de cette hypothèse, M. de Saint-Malo pensait, qu'à l'exception d'une partie du chemin, en sortant de Narbonne, rien n'était commun entre les deux embranchements, pas même le point par lequel ils entraient dans le pays des Sordons, ni celui par où ils débouchaient en Ibérie. C'étaient donc deux routes distinctes, ayant chacune des stations particulières, au moins depuis *Vigesimum*, où elles se séparent, jusqu'à *Juncaria,* où elles aboutissent également, pour se diriger ensuite à travers la Péninsule Hispanique.

M. de Saint-Malo ne s'est pas occupé de celle de ces deux branches qui, dans son hypothèse, passait par *Salsulæ,* Saint-Saturnin, Pia et Bonpas, pour aboutir à *Ruscino,* et allait ensuite directement sur le passage actuel du Perthus *(Pyrenæum).* Sa dissertation avait principalement pour objet la branche qui, suivant lui, passait par *Ruscino* et *Illiberis,* et qu'il considérait comme la route primitive. Voici les résultats auxquels il était arrivé.

M. de Saint-Malo fait commencer la bifurcation des deux routes depuis *Vigesimum,* qu'il place à la Palme; il contourne l'étang de ce nom, en se dirigeant en droite ligne vers Leucate. Il s'avance entre l'étang de Salses et la mer, passe le *Grau,* et établit la station *Combusta* au lieu appelé *Tour* ou *la Tour* sur l'Agli, « qui, à cette « époque, et même plusieurs siècles après, au lieu de « se perdre dans la mer, se dégorgeait dans l'étang de « Salses. » La route arrive ensuite à *Ruscino,* en passant par *Mutationes* (Mudagons), dont le nom semble indiquer une *mutation,* ou maison de poste. A partir de *Ruscino,* le chemin suivait la *carrera de Carlos Magno,* dans la direction de Cabestany et de Salellas, jusqu'aux environs

du *Mas Rocabruna,* et arrivait à Tésa. « Au-delà de ce « lieu, la voie romaine fournit de nouveau deux branches : « l'une conduisait à *Caucoliberi* et *Portus Veneris,* à tra- « vers les territoires de Mossellos, St-Cyprien, La Tour- « bas-Elne et Argelès; l'autre, se dirigeait sur *Illiberis,* « en passant par Cornella-del-Vercol [1]. » Celle-ci, qui, selon notre auteur, serait celle de l'*Itinéraire,* s'en va, par un chemin bien connu, d'*Illiberis* à Tatzo-d'Amont, « *Tacio,* dans les plus anciens documents du moyen-âge, « corruption *incontestable* du mot latin *Statio,* désignant « un point d'itinéraire, et par conséquent le voisinage « d'une ancienne voie publique. » De Tatzo, le chemin parvenait sans difficulté à la vallée de Saint-Martin, en passant par la Pave « *Pausa,* dans les monuments du « moyen-âge. La dénomination de ce hameau et sa posi- « tion sembleraient indiquer un lieu de repos, établi pour « les voyageurs, sur la route *que parcourut un corps d'ar- « mée du roi Wamba* [2]. » Le hameau de La Vall serait la station *ad Centuriones.* Le chemin se perd, à quelque distance de là; mais l'inspection des lieux porte M. de Saint-Malo à croire que la voie romaine remontait le vallon de la rivière de la Massane, et parvenait au *coll de la Carbassera*, à l'est du *Roc* vulgairement appelé *dels quatre Termens.* Ce passage se trouvant élevé de 300 mètres de plus que celui du Perthus, explique, suivant notre antiquaire, pourquoi les Romains, reconnaissant la différence d'élévation de ces deux débouchés, voulurent la constater, sans doute, en appelant simplement *Pyrenæum* la première station (le Perthus), et *Summum*

[1] M. de Saint-Malo admettait donc l'existence de trois routes, partant toutes d'Elne, pour franchir les Pyrénées, l'une au Perthus, l'autre au *coll de la Carbassera*, et la troisième par le bord de la mer, en passant par Argelès.

[2] On a vu que, pour s'emparer de *Caucoliberi* et d'Oltréra, ce corps d'armée parcourut *la voie publique qui suivait le bord de la mer.*

Pyrenæum le second de ces passages. C'est donc dans le voisinage du *coll de la Carbassera* qu'il faudrait chercher la station *Summum Pyrenæum*, « lieu complétement inconnu « de nos jours. » Enfin, après être sorties de la Gaule, les deux voies aboutissaient à un même point, c'est-à-dire à la station nommée *Juncaria*, située à 16 milles romains de l'une et l'autre stations pyrénéennes. Une pareille situation ne pouvant convenir au village actuel de la Junquèra, M. de Saint-Malo propose de chercher ladite station vers les parties basses de l'ancien pays des Indigètes, où était jadis le *champ Juncaire*.

Nous n'entrerons ni dans la discussion des distances données par M. de St-Malo entre les diverses stations, ni dans l'examen des corrections qu'il propose de faire aux nombres fournis par les Itinéraires dits d'Antonin. On ne peut que s'incliner devant l'exactitude de ses chiffres, comme devant la justesse de ses observations scientifiques et géographiques, la profondeur et la variété de son érudition. On ne pouvait moins attendre d'un savant aussi versé que M. de Saint-Malo dans la connaissance du Roussillon et des documents de son histoire. Ce serait, d'ailleurs, nous écarter de notre sujet, que de relever, dans sa dissertation, un très-petit nombre d'assertions ou même de simples expressions, jusqu'à un certain point contestables, échappées dans l'ardeur de la discussion, et dont M. de Saint-Malo lui-même aurait, sans nul doute, modifié la portée ou atténué les conséquences. Telle est l'impression générale qui résulte, pour nous, de l'étude de ce mémoire : mais les observations historiques ou archéologiques dont il est enrichi, quels que soient d'ailleurs leur mérite intrinsèque et leur importance pour l'étude de nos antiquités, ne fournissent aucun argument décisif en faveur du système, adopté par M. de Saint-Malo, sur la direction présumée de la voie romaine en Roussillon.

Tout ce système n'a pas d'autre raison d'être que la double rédaction des Itinéraires d'Antonin, sur laquelle nous nous sommes déjà expliqué. M. de Saint-Malo s'appuie, en outre, sur la distinction qu'il établit entre le *Pyrenæum* de la première rédaction et le *Summum Pyrenæum* de la seconde : ce dernier aurait désigné le *coll de la Carbassera*, qui se trouve en effet beaucoup plus élevé que le passage du Perthus. Cette observation paraît justifiée par l'état des lieux ; mais nous ne pouvons l'accepter, car, dès l'époque romaine, il y avait sans doute des noms particuliers pour chacun des passages des Pyrénées, et il est permis de penser que ces dénominations ne se basaient pas sur l'altitude comparative des cols à franchir. Tout semble prouver, au contraire, que les mots *Pyrenæum* et *Summum Pyrenæum* désignent un seul et même lieu, dont le nom propre nous est inconnu ; et ce lieu ne peut être que le point culminant de la route, au passage de la chaîne des Pyrénées [1].

Nous avons prouvé d'ailleurs que, dans les deux rédactions, la distance de 16 milles qui sépare *Juncaria* de *Pyrenæum*, aussi bien que de *Summum Pyrenæum*, ne pouvait exister, et ne se comprend, qu'en admettant l'existence d'une seule voie. Nous sommes donc fondé à

[1] En voici une preuve convaincante, empruntée au parcours de la voie qui allait d'*Asturica* à *Burdigala*. Nous y trouvons encore un point désigné aussi sous le nom de *Summum Pyrenæum*, dont le sens est d'autant plus frappant qu'il n'y a qu'une seule rédaction, pour cette voie, dans les *Itinéraires d'Antonin*. On y lit :

Pampilonem.....	M. P. VIII.
Turissam	M. P. XXII.
Summum Pyrenæum.....	M. P. XVIII.
Imum Pyrenæum.....	M. P. V.
Carasam.....	M. P. XII.

Il est bien évident qu'ici l'*Imum Pyrenæum* désigne le pied de la montagne, tandis que le *Summum Pyrenæum* doit s'entendre de son sommet, de même que sur la route roussillonnaise.

conclure que les auteurs de ces deux rédactions, comme celui de la *Table de Peutinger,* ont suivi une seule et même voie, et qu'il ne faut voir qu'un seul et même lieu dans celui qu'ils désignent sous les noms de *Pyrenœum* et *Summum Pyrenœum*.

Les autres considérations archéologiques données par M. de Saint-Malo à l'appui de son système, ne présentent aucune preuve décisive relativement à l'existence des deux routes [1].

[1] Il y a cependant une indication dont il faut tenir compte. Il existe en effet, sur la rive droite de l'Agli, entre Clayra et Torreilles, un lieu de Mudagons, anciennement *Mutationes*, qui, selon notre auteur, serait le nom encore conservé d'une *mutatio,* ou relais de poste, de l'ancienne route romaine. Nous ignorons quelle est l'origine précise de cette dénomination, et nous sommes loin de contester le sens qu'on lui attribue, ni son rapport avec l'existence d'une ancienne route. Nous ferons seulement observer que ce nom se retrouve, presqu'identique, *(Mudaxos, Mudassos, campus de Mutationibus)* aux confins de Canohes et d'Anyils (De Saint-Malo, *Publicateur,* Ve année, no 36). Un acte de vente du 3 février 1461, mentionne encore une vigne au territoire de Canohes, au lieu dit *de Mudasos*, confrontant avec *une autre garrigue dite de Mudasos* (Bern. Fuster, notaire). Dans une autre vente du 3 des ides de février 1273, il s'agit d'un champ au territoire de Corneilla-de-la-Rivière, au lieu dit *ad Mugadas* (Hôp. de Perp., *plech* 44, no 3); et dans une reconnaissance du 7 des calen. de février 1297, il est question d'une pièce de terre au territoire d'Espira-de-Conflent, au lieu dit *la Mudada*. Comme il paraît assez difficile de rattacher toutes ces dénominations à des relais de grandes routes, il est permis de penser que leur origine est peut-être différente de celle qu'indiquait M. de Saint-Malo. Dans tous les cas, ce nom seul ne saurait autoriser l'existence d'une route qu'aucun autre monument n'indique, et que plusieurs contredisent formellement. — Il en est de même du lieu de *Casa Stationi*, qui semble en effet indiquer une ancienne station. Mais il est très-difficile d'en déterminer la situation, d'après les termes d'un document de l'an 854, le seul qui en ait parlé; d'autant plus que ce lieu est appelé *ad Casa Stationi*, dans l'édition de Baluze *(Append. ad Capitul.*, col. 1462), et *ad Casas Tationi*, dans celle du *Gallia christiana* (tome VI, page 416). Cette dernière leçon assimilerait ce *villar* à celui de Tatzo d'avail; et la situation de ce lieu, quelle qu'en fût l'origine, n'aurait rien que de très-favorable au système que nous avons cru devoir adopter.

M. Puiggari ne semble pas s'être occupé d'études particulières sur la question de notre voie romaine, et quelques-unes de ses assertions prouvent qu'à cet égard, il s'en tenait au système de M. de Saint-Malo[1], dont le principal mérite, à nos yeux, est d'avoir prouvé que cette voie pouvait traverser les Pyrénées, par un passage plus oriental et plus rapproché de la mer que celui du Perthus.

Tels étaient, jusque dans ces dernières années, les travaux et les interprétations auxquels avaient donné lieu les témoignages des auteurs anciens, relativement à l'ancienne voie romaine du Roussillon. Tous ces systèmes n'avaient fait que multiplier les difficultés et les incertitudes, lorsque M. de Gazanyola ramena la question sur son véritable terrain, et donna une solution qui, sans être complète, doit être le point de départ de la vérité. C'est l'opinion que nous avons adoptée, parce qu'elle est uniquement fondée sur l'interprétation naturelle et historique des textes anciens. Mais, si nous avons dû nous séparer, sur cette question, des opinions émises par des savants distingués, dont nous apprécierons toujours, comme ils le méritent, les services rendus aux études historiques, ce n'a été qu'après avoir étudié leurs systèmes et examiné leurs arguments avec la plus sérieuse attention. M. de Saint-Malo s'était trompé par un excès

[1] *Le Publicateur*, du 24 octobre 1855. — Il paraît que M. Al. du Mége avait déjà exprimé son opinion sur l'existence de nos deux routes, dans des Mémoires adressés à l'Académie des Belles-Lettres de l'Institut, en 1825. Nous n'avons pu nous procurer son travail : mais il est fort singulier que, dans la note qui nous fournit ce renseignement (*Histoire de Languedoc*, édit. nouvelle, Toulouse, 1840, to. Ier, p. 158), M. du Mége ait attribué à M. Puiggari les articles et la dissertation de M. Jacq. de Saint-Malo, insérés dans le *Publicateur* de 1852 et dans l'*Annuaire* de 1854.

d'érudition, s'il est permis de le dire ; quant à MM. Henry, Walckenaër, Dom Vaissète, etc., ils n'avaient fait que s'égarer sur les traces de M. de Marca : trompés le plus souvent, les uns et les autres, par des ressemblances de noms légèrement observées et trop facilement admises, ou par des débris plus ou moins authentiques d'anciennes voies ou de monuments, qui, malgré leur antiquité, ne peuvent absolument rien prouver, relativement au parcours de notre voie romaine. Ils étaient surtout trompés par cette fausse idée, que les nécessités administratives du Roussillon et les conditions d'existence des voies de communication étaient, à l'époque romaine, telles qu'on les voyait encore au XVIIe siècle ou de nos jours.

Nous croyons avoir prouvé que tous ces systèmes sont également inadmissibles ; celui de M. de Gazanyola est le seul qui soit conforme au sens des anciens documents, les seuls que l'on puisse invoquer en pareille matière. C'est ce que nous achèverons d'établir, en appliquant à l'état actuel des lieux les témoignages de l'antiquité, et en développant les preuves fournies par les recherches et les découvertes modernes, à l'appui du système que nous avons adopté.

Des mesures fournies par les *Itinéraires romains* relatifs à notre Voie.

Tous les renseignements fournis sur notre voie romaine par les auteurs anciens, ne pouvant se rapporter qu'à une seule voie, il semble assez naturel de croire que ces documents devraient se trouver parfaitement d'accord sur les chiffres des distances, comptés entre les diverses stations. Il n'en est pas tout-à-fait ainsi. Ces distances ne sont marquées que sur la *Table* dite *de Peutinger* et sur les deux rédactions des *Itinéraires* dits *d'Antonin*, et l'examen

de ces trois documents constate seulement, entre eux, les ressemblances suivantes :

1° Les deux rédactions des *Itinéraires* sont unanimes pour compter 16 milles entre *Juncaria* et *Pyrenæum* ou *Summum Pyrenæum*. La *Table* compte 8 milles entre *Summum Pyrenæum* et *Juncaria*, en mettant, à 4 milles de l'un et de l'autre, la station intermédiaire de *Declana*. Mais ces derniers chiffres sont évidemment erronés, et l'on peut, sans hésiter, corriger les deux nombres IIII en VIII, ou l'un des deux en XII ; ce qui donne les XVI milles fournis par les *Itinéraires;*

2° La première rédaction de l'*Itinéraire* et la *Table* s'accordent à compter 5 milles entre *Summum Pyrenæum* et *Centuriones*, ou *Centenarium* (selon la Table);

3° La première rédaction de l'*Itinéraire* compte 6 milles entre *Ruscinone* et *Combusta*. La *Table* présente aussi le nombre 6 entre *Ruscinone* et la première station qui venait à la suite, en se dirigeant sur Narbonne; et, bien que le nom de cette station soit omis, on ne saurait hésiter à restituer ici le nom de *Combusta*.

On constate, au contraire, les différences suivantes :

1° Entre *Ruscinone* et *Centuriones*, la première rédaction des *Itinéraires* compte 20 milles, tandis que la *Table* n'en donne que 19, entre *Ruscinone* et *Centenarium ;*

2° Entre *Salsulæ* et *Stabulum*, la seconde rédaction des *Itinéraires* devrait compter 19 milles, pour être d'accord avec les chiffres de la première rédaction, tandis qu'elle en porte 48, c'est-à-dire 29 milles de trop.

Cette seconde différence est tellement disproportionnée, que, pour trouver l'explication des 48 milles, il faudrait, non-seulement diriger la voie de Salses jusqu'au Perthus, mais encore lui supposer des contours extraordinaires à droite et à gauche, à moins de la faire revenir plusieurs fois sur elle-même. C'est une erreur évidente, reconnue

par tous ceux qui se sont occupés de notre voie[1], et l'on peut, sans aucune difficulté, corriger le nombre XLVIII en XVIII, ou même en XVIIII milles, si l'on veut que cette rédaction de l'*Itinéraire* soit tout-à-fait d'accord avec la première.

On ne saurait donc avoir une confiance absolue dans nos trois documents routiers, tels que nous les avons, pour ce qui concerne les nombres comptés entre les diverses stations. Nous ne chercherons pas d'où peuvent provenir ces variantes, et bien moins encore quels sont les chiffres qu'il faudrait adopter comme définitifs. Mais il est bien évident que la seule différence réellement constatée dans nos deux itinéraires (celle de 1 mille de moins entre *Ruscinon* et *Centuriones)*, n'est pas assez importante pour faire croire qu'elle puisse provenir de ce que les rédacteurs de ces documents auraient suivi deux routes distinctes entre les deux stations mentionnées, puisque ces trois itinéraires eux-mêmes prouvent qu'ils avaient tous suivi la même route, en donnant les mêmes nombres entre *Combusta* et *Ruscino, Centuriones* et *Summum Pyrenæum*, ce dernier point et *Juncaria*. Nous sommes donc parfaitement d'accord avec tous les témoignages des auteurs anciens relatifs à notre voie romaine, en concluant que les indications des trois itinéraires, comme celles de Polybe, de Strabon et de Julien de Tolède, se rapportent à une seule et même route, allant de Narbonne à Barcelone, en passant par Salses, *Ruscino, Illiberis, Caucoliberi,* les environs d'Empories et Gerone; et nous pouvons combiner, dans le tableau suivant, tous les noms et les chiffres fournis par les trois itinéraires, pour la partie de cette route qui concerne l'ancien Roussillon.

[1] Louis Nonius (Nunez) et M. Henry, réduisent les 48 milles à 38; M. de Marca, à 28; M de Saint-Malo propose aussi diverses corrections

NOMS DES STATIONS fournis par les trois itinéraires.	NOMBRE DE MILLES FOURNIS PAR		
	La Table de Peutinger.	La première rédaction de l'Itinéraire d'Antonin.	La deuxième rédaction de l'Itinéraire d'Antonin.
Narbona			
		20	
Vigesimum			30
Salsulæ		14	
Combusta			
	6	6	
Ruscinone			48 (lege 19?)
	7		
Iliberis			
		20	
Stabulum	12		
Centuriones *ou* Centenarium			16
	5	5	
Pyrenæum *ou* Summum Pyrenæum			
	4		
Deelana		16	16
	4 (lege 12?)		
Juncaria			

La concordance des nombres fournis entre certaines stations, dans la *Table* et les *Itinéraires,* prouve que ces documents ont fait usage d'une mesure identique, et le mille romain, qu'ils ont employé, a une valeur de 1.485 mètres, selon l'opinion généralement admise. C'est d'ailleurs, une question qu'il importe peu d'élucider ici; car nous serions fort embarrassé, s'il fallait appliquer aujourd'hui, sur le terrain, les données des itinéraires de l'époque impériale, et justifier l'emploi exact et rigoureux des 1.485 mètres du mille romain, pour retrouver la position précise des stations de notre voie. Sur quoi se baserait-on? Quel serait le point de départ de ces mesures, et comment pourrait-on en contrôler l'application? Notre ancienne voie est aujourd'hui entièrement détruite, et, tout au plus, peut-on conjecturer qu'il en existe de rares fragments, à quelques mètres au-dessous du sol actuel, dans la partie de la Salanque comprise entre le cours de l'Agli et celui de la Tet. Des fouilles difficiles et bien incertaines pourraient seules les faire découvrir. Quant aux débris signalés dans le voisinage de Saint-Cyprien, ils ne paraissent pas plus authentiques que ceux de l'ancien chemin de Maurellas. On n'en indique point ailleurs, qui puissent être admis d'une manière incontestable comme des restes de notre voie romaine, et il nous en coûte peu d'avouer que nous n'en avons pu découvrir le moindre indice. Dans un pareil état de choses, la connaissance rigoureusement exacte de la valeur du mille romain ne serait pas d'une grande utilité, et la recherche des distances réelles qui séparaient les stations anciennes, devient extrêmement difficile. Si on voulait, par exemple, opérer entre deux stations bien reconnues *(Ruscino* et *Illiberis),* et séparées par une distance de 7 milles, selon les itinéraires, on ne connaîtrait d'une manière précise ni le point de départ, ni celui où il faudrait s'arrêter, dans l'une ou l'autre de ces localités. Suivrait-on une ligne rigoureu-

sement droite, ou s'engagerait-on dans tous les contours des chemins, plus ou moins anciens, qui conduisent encore aujourd'hui d'Elne à Castell-Rossello? Les objections et les difficultés sont encore plus nombreuses pour les autres stations, surtout pour celles où les mouvements du terrain augmentent nécessairement les sinuosités d'une route quelconque; et l'on ne saurait quel compte tenir des pentes qui seraient inévitables dans nos calculs, et qui pouvaient être moins sensibles autrefois, à cause des ponts ou des terrassements qui ont pu exister, et disparaître depuis bien des siècles.

Ainsi donc, tant que des découvertes archéologiques n'auront pas fait reconnaître, d'une manière complète et certaine, le parcours exact de l'ancienne voie romaine en Roussillon, on ne peut songer à déterminer d'une manière précise la valeur du mille employé dans les anciens *Itinéraires,* ni désigner les lieux où il faudrait placer les stations mentionnées. Tous les calculs ne pourraient donner que des résultats approximatifs, et n'aboutiraient qu'à des données générales, dont il faut bien se contenter en ce moment, si l'on ne veut pas s'égarer dans le champ des conjectures et s'exposer à voir renversé, par une découverte imprévue, un édifice qui ne pourrait être bâti aujourd'hui que sur de pures suppositions. C'est un écueil que nous tâcherons d'éviter, et au lieu de tracer, pour le plan topographique de notre ancienne voie, une ligne d'un parcours bien déterminé, avec des chiffres et des noms bien certains, correspondant aux évaluations et aux stations des anciens itinéraires, nous nous bornerons à appliquer sur le terrain même, autant que possible, les indications fournies par les auteurs anciens, et que nous avons tâché d'interpréter, en prouvant que le petit nombre d'indications modernes recueillies jusqu'à ce jour, confirment toutes nos explications, et justifient les seules conséquences que nous prétendions en tirer.

Parcours de la Voie Romaine, de *Gerunda* à Narbonne.

Sans prétendre, en quoi que ce soit, contester la possibilité de l'existence de plusieurs routes en Roussillon, pendant la période romaine, nous croyons avoir établi que les documents anciens n'en ont jamais mentionné qu'une seule, qui allait d'*Empories*[1] au Rhône (Polybe), en suivant la côte autant que possible. Elle entrait dans la Gaule aux *Trophées de Pompée,* situés *au voisinage de la mer,* selon Strabon, et traversait le Roussillon, en passant par *Illiberis, Ruscino* et *Salsulæ,* selon les *Itinéraires.*

En partant de ces données, dont nous venons de démontrer l'exactitude, nous allons suivre sur les lieux mêmes le parçours de notre route.

En partant de *Gerunda* vers Narbonne, la *voie publique* se dirigeait *vers la côte maritime,* et arrivait à *Empories.* Les *Itinéraires* ne nomment pas cette ville, et, bien que

[1] Tout en admettant que les témoignages de l'antiquité, recueillis jusqu'ici sur cette question, ne se rapportent qu'à une seule et même route, on se demande, il est vrai, pourquoi certaines villes, telles qu'*Empories,* ne se trouvent pas même nommées dans les *Itinéraires* romains. Ces omissions sont faites pour surprendre; mais il ne faut pas oublier que les auteurs de ces documents, composés dans un but qui demeure encore inconnu, ne se proposaient nullement de nommer les villes plus ou moins importantes que traversaient les voies romaines; et, pour ne parler que du Roussillon, nous voyons que la ville d'*Illiberis* est omise par les deux rédactions des *Itinéraires,* celle de *Ruscino* est également passée sous silence par la 2e rédaction. D'autres villes, bien plus importantes, se trouvent aussi omises dans ces documents, qui sont remplis de noms vagues, tels que *fines*, désignant de simples limites, ou *Vigesimum*, qui n'était ni une ville ni un hameau, mais une simple borne marquant *le vingtième mille* à partir de Narbonne. Le silence de ces documents ne saurait donc affaiblir, en quoi que ce soit, la valeur du témoignage de Polybe.

leur silence ne prouve rien contre le témoignage formel de Polybe, on peut admettre que, sans arriver à *Empories,* la route de l'époque impériale laissait cette ville un peu à l'est, et traversait en droite ligne la plaine basse et marécageuse, qui l'entoure à l'ouest et au nord, et qui, dans Strabon, porte le nom de *Champ Juncaire.* Les trois itinéraires signalent précisément une station du nom de *Juncaria,* dont la position, d'après le chiffre des *Itinéraires* (à 16 milles des Pyrénées), correspond sans difficulté à un point quelconque du πεδίον Ἰουγγάριον. La voie se dirigeait ensuite vers les *Trophées de Pompée,* situés *sur la côte, au sud du Temple d'Aphrodite* et *sur la limite des Gaules et de l'Ibérie,* position qui ne peut convenir qu'au *lieu* de *Cervaria,* ou aux environs de l'anse actuelle de Cervera. Pour arriver en ce lieu, en partant de *Juncaria,* la route devait nécessairement franchir une chaîne de montagnes qui se détache des Pyrénées, entre le *col de Banyuls* et *la Massana,* et se prolonge jusqu'au *cap de Creus.* Rien n'indique aujourd'hui l'endroit où s'effectuait ce passage; car la station intermédiaire de *Declana,* citée par la *Table* de Peutinger entre *Juncaria* et *Summum Pyrenæum* (et corrigée en *Deciana* par les éditeurs modernes), pourrait correspondre au lieu actuel de *Delfià,* selon M. de Saint-Malo, ou à celui de *Llançà (Lanciana)* sur mer, selon d'autres. Nous n'avons pas à nous prononcer entre ces deux opinions, qui se fondent uniquement sur l'analogie que ces noms offrent entre eux. Cependant, c'est de là que dépend la connaissance du lieu dit *Pyrenæum* ou *Summum Pyrenæum,* qui correspondrait aux environs du *col de Banyuls* si la route devait venir de *Delfia,* tandis qu'en partant de Llança, et en suivant la côte, il faudrait le chercher vers le col qui débouche sur Banyuls, entre la tour de *Quer-Roig* et *Cervaria,* qui était *la limite des Gaules,* selon Méla. C'est là que se trouvaient les

Trophées de Pompée. On ignore d'ailleurs en quoi consistait ce monument, et l'on sait que, du temps de la République Romaine, on entendait par *trophées* de simples poteaux auxquels étaient suspendues les armes prises à l'ennemi, telles que casques, cuirasses et boucliers. Pline ajoute que, dans le monument élevé en ces lieux sous le nom de *trophées,* Pompée « s'était borné à « constater la soumission qu'il avait obtenue de 876 « villes, depuis les Alpes jusqu'aux frontières de l'Es- « pagne Ultérieure; » et Dion Cassius (liv. XLI) ajoute que Jules César passa aussi par le *Pyrenæum,* à son retour de Tarragone, « mais il n'y éleva pas de *trophées,* parce « qu'il se rappela que Pompée avait été repris à ce sujet; « il se borna donc à dresser un autel (βωμὸν) de pierres « taillées (ξεστῶν), non loin des *trophées* de son rival. » Personne, jusqu'ici, n'a pu indiquer, d'une manière certaine, la place exacte ou le moindre débris de ces deux monuments.

Quoi qu'il en soit, en partant des *Trophées de Pompée,* la route devait remonter la côte, dans la direction du *Temple d'Aphrodite* et du *Port de Vénus,* pour aboutir à *Caucoliberi* (Collioure). Ces deux noms ne se trouvent sur aucun itinéraire romain, mais l'anonyme de Ravenne nomme *Caucoliberi* parmi les *cités* de la Septimanie, au même titre que *Combusta* et *Pyrenæum,* qui, selon toute apparence, n'étaient pas même des lieux habités. On est donc fondé à croire qu'en ceci, ce géographe se bornait à transcrire ces noms tels qu'il les trouvait dans les documents routiers; d'autant plus que, d'après les récits de Julien de Tolède, nous voyons, celle des colonnes de Wamba qui avait suivi *la voie publique, le long de la mer,* arriver tout d'abord au *Castrum Caucoliberi,* et s'en emparer après être partie de *Gerunda.* C'est exactement le chemin que nous venons de parcourir. Notre voie parvenait ensuite à *Illiberre,* selon la *Table* de Peutinger, puis

à *Ruscinone,* selon ce même document, d'accord, en ceci, avec la première rédaction des *Itinéraires* dits *d'Antonin.*

Entre *Ruscinone,* dont la situation est bien déterminée, et le *passage des Pyrénées,* qu'il est encore impossible de désigner d'une manière précise, nous n'avons eu d'autre guide que les témoignages des auteurs anciens; car on ne peut faire aucun usage des inscriptions de Théza ou de Saint-André, des médailles ou autres monuments antiques découverts jusqu'ici, dans la région que nous venons de parcourir. Ces monuments n'ont aucun rapport avec une voie publique, et ne peuvent rien prouver dans cette question. On ne signale, d'ailleurs, ni là, ni sur aucun autre point du Roussillon, aucun vestige certain d'une voie romaine. Tout ce que l'on peut considérer, comme définitivement établi, se borne donc à la direction générale de la route, telle que nous venons de l'indiquer, et aux deux stations bien reconnues de *Ruscino* et d'*Illiberis*

Entre cette dernière et celle de *Summum Pyrenæum,* les documents routiers signalent encore la station dite *Ad Stabulum,* qui, d'après les nombres de la deuxième rédaction des *Itinéraires* d'Antonin, comparés à ceux de la première, devait se trouver à 1 mille d'*Illiberis,* vers le passage du Tech. Il serait bien difficile, et, dans tous les cas, fort peu important, de rechercher aujourd'hui la situation de cette *étable,* prise comme jalon d'une notation d'itinéraire, dans un but qui demeure inconnu; et il est bien certain que la connaissance de ce lieu ne serait d'aucun intérêt, sous aucun autre rapport. Il en est de même du poste dit *Ad Centenarium* ou *Ad Centuriones,* qui, d'après nos calculs, se trouverait à 12 milles de *Stabulum* et à 5 milles de *Pyrenæum :* ce qui se rapporterait à peu près au territoire de Collioure[1].

[1] Quelques mots d'une note, transportés, par erreur, dans le texte de la p. 119, feraient considérer comme nous appartenant, une opinion que nous sommes loin d'accepter, au sujet de la situation du lieu dit *ad Centuriones*

Il y a moins d'incertitudes pour la partie de la route qui reste à parcourir, entre *Ruscino* et la limite du pays des *Sordons*. Il est vrai, que plusieurs auteurs, comme on l'a vu, ayant considéré comme des ruines romaines quelques débris d'anciens ponts, qui se voient encore à Perpignan et à Rivesaltes, en ont conclu que la voie romaine, au sortir de Ruscino, se dirigeait vers le pont de Perpignan, pour y passer la Tet, et aller de là vers Rivesaltes et Salses. Mais on est loin d'avoir reconnu une construction romaine dans le pont dont une partie existe encore à Perpignan; et, l'importance de cette ville ne datant tout au plus que du XIIe siècle, rien ne peut autoriser à y faire passer la voie romaine qui conduisait de Narbonne à *Ruscino*. Les distances marquées sur les *Itinéraires* s'y opposent; la construction d'un pont comme celui *de la Pierre* n'offrait pas plus de difficultés à Castell-Rosselló qu'à Perpignan, et tous les témoignages concourent à prouver que la voie romaine allait directement de *Ruscino* vers *Salsulæ*, à travers la Salanca. Il existe des preuves certaines à cet égard. Pour aller directement de *Ruscino* à *Salsulæ*, la route passait nécessairement entre le village actuel de Bonpas et *Saint-Sauveur-de-Canomals*. « De là, elle se dirigeait vers le *pont Traucat*, « épithète indice d'une grande vétusté, qu'il portait déjà « en 1369, époque où le chemin qui venait y aboutir, en « partant de Pia, était appelé indifféremment *cami del « Pont traucat* ou *de la Caussade*, en langue vulgaire, « ou *Calciata*, en latin, dont la signification prouve assez « qu'une chaussée avait passé sur ce pont. De là, cette « chaussée pénétrait dans le territoire de Pia, traversant un « terrain boisé, appelé *la Femna morta*, jusqu'aux ruines « d'un *pont* dit *de Pacals*. C'est du moins ce que paraît « prouver un acte du 6 juin 1413[1]. » Après le passage de

[1] De Gazanyola, *Hist. du Rouss.*, p. 53 et 54. Nous ne connaissons l'acte

la rivière de l'Agli, la route se dirigeait, entre Saint-Pierre-*del-Vilar* et Clayra, à travers une plaine caillouteuse, aujourd'hui plantée en vignes, et atteignait le lieu de *Salsulæ*. Les souvenirs de l'ancienne chaussée abondent dans tout ce parcours.

Dès l'an 1159, nous trouvons mention de deux vignes situées au territoire de Canomals, au lieu dit *Calçada*[1].

Selon M. de Saint-Malo, un acte du mois de juin 1208 signale, dans la Salanca, « un vieux chemin, auquel on « donne le nom de *Calciata*, mot dont on se servait dans « la basse latinité pour désigner une chaussée ou, pour « parler plus clair, un chemin ferré, d'où l'on peut con- « clure qu'un chemin conservant encore quelques vestiges « propres à caractériser une voie romaine, ou du moins « suivant le gisement d'une de ces anciennes voies, exis- « tait au commencement du XIIIe siècle dans ces localités.» *Annuaire de 1854*, p. 222.

Le mot de *Strada* n'est pas moins significatif, et l'on trouve, dans un acte du 5 des cal. de mars 1260, une propriété des Templiers, située au territoire de Salses,

de 1415 que par la mention qu'en fait M. de Gazanyola, qui a lu *Pacats* au lieu de *Peracats*. Cette erreur s'explique assez, pour ceux qui ont quelque habitude des abréviations paléographiques de l'écriture roussillonnaise au XVe siècle; mais la correction que nous proposons est pleinement justifiée par la situation de la *villa de Peracats*, près de l'Agli, au voisinage d'*Ortotanes*. On lit, en effet, dans une donation de l'an 961 : « Dono... alodem... « quem habeo in Comitatu Rossilionense... in villa quæ dicitur Petra- « Calce, vel in suos terminos, id est, casas, curtes, et hortos, et hortalibus, « et ipse ferraginale, et ipse campus qui finitur in ipso cimiterio Sancti- « Saturnini, et terras, etc. » *Marca*, n° 96.

[1] Ce document, porté anciennement au n° 65 de la liasse 27 des archives de l'Hôpital de Perpignan, n'existe plus aujourd'hui. Il est ainsi noté, dans la *Rubrique générale* et au registre intitulé *Clau de Or* : « Venda de dos « vinyas situadas... en la adjacentia de Sc-Salvador de la vila ques nomena « Canamals, en lo lloch anomenat *Calçada*, any 1159. »

au lieu dit *a la Strada*, confrontant au midi avec le *chemin qui va à Salses*[1].

Enfin, nous trouvons encore un souvenir de l'ancienne voie ou chaussée, dans un acte de 1517, portant vente d'un champ situé au territoire de Clayra, au lieu dit *la Caussada,* confrontant avec le chemin qui va de Clayra à Saint-Pierre-del-Vilar[2], et avec *un autre chemin qui va vers la rivière* (de l'Agli), *et appelé lo Pas de l'Aygue,* à l'endroit, sans doute, où l'on *passait* anciennement ce cours d'eau.

Toutes ces preuves sont plus que suffisantes pour établir d'une manière incontestable la direction que nous attribuons à la voie romaine, dans la section comprise entre *Ruscino* et *Salsulæ.* La route sortait ensuite du pays des *Sordons,* et arrivait à Narbonne, située à 30 milles de *Salsulæ.* Les *Itinéraires* ne signalent dans cet intervalle qu'un seul point désigné seulement par le nom *du Vingtième* milliaire *(ad Vigesimum),* qui s'y trouvait placé.

[1] « Et dicta pecia terre est in adjacencia Sci Stephani de Salsis in loco « vocato *a la Strada*, et affrontat ab oriente in tenencia Arnaldi de Na « Guila, a meridie in via que vadit a Salsis, a circio in tenencia G. Portel « et aliorum, ab aquilone in terra Johannis den Pons et aliorum. » *Cart. du Temple*, fol. 36 v°.

[2] Cette propriété pourrait etre reconnue aujourd'hui, aussi croyons-nous utile d'en indiquer les confrontations aux amateurs qui seraient tentés de retrouver encore, à quelques mètres sans doute au-dessous du sol actuel, des débris de notre voie romaine.

« Ego Joannes Cabaner, parator ville Perpiniani... vendo honor. Fran- « cisco Pincart... quendam campum ex. II. partibus clausum... situm in « terminis loci de Clayrano, loco vocato *la Caussada,* continentem in se. V. « ayminatas terre vel circa, confrontatum ab uno latere cum itinere seu « via publica qua tenditur de dicto loco de Clayrano ad Scum Petrum, ab « alia parte cum ten^a heredis Joannis Vil[ ], ab alia parte cum ten^a « heredum Jacobi Vesti, ab alia parte cum ten^a Joannis Baget dicti loci de « Clayrano, et ab alia parte cum quadam via qua tenditur ad ripariam « appellatam *lo pas dela laygua (sic),* precio .CL. libr. monete Perpiniani, « etc., acta Perpiniani die prima augusti M.D.XVII. Francisc. Masdamont « notarius. » Arch. de l'Hôp. de Perpignan, parch. n° 8, liasse 49.

Que cette borne fût dans un lieu habité, ou dans un lieu désert comme nous serions porté à le croire, rien ne l'indique aujourd'hui. Mais personne n'admettra que le pays compris entre Narbonne et *Salsulæ* n'offrît aucun centre de population, au second siècle de notre ère; et cette manière vague d'indiquer la position de cette station, prouve combien nous ignorons encore dans quel but, et sur quelles données, étaient composés les *Itinéraires* romains qui nous restent aujourd'hui.

Il y en a une preuve plus frappante encore dans la station dite *ad Combusta*, qui se trouvait entre *Salsulæ* et *Ruscino*, à 4 milles de la première ville, et à 6 de la seconde, dans la plaine qui s'étend au nord du *Mas-Rovira*, et à la droite de la route qui va de Perpignan à Salses. On ne s'explique guère aujourd'hui que ces lieux aient pu être habités dans les anciens temps; mais rien n'indique, non plus, que le lieu dit *Ad Combusta* fût une ville ni un centre d'habitation quelconque. Peut-être, tout ce quartier était-il tout simplement couvert de bruyères, que l'on brûlait de temps en temps, comme cela se pratique encore aujourd'hui, pour les besoins de la culture, sur divers points du département connus sous le nom de *cremats* ou *cremadells* (brûlés, embrasés), pure traduction catalane des *Combusta* romains. Or, il existe encore aujourd'hui un chemin qui part de Salses, en se dirigeant vers le Mas-Rovira et Saint-Pierre-del-Vilar; et la partie comprise au nord du Mas-Rovira s'appelle *Camí del Pon cremat* (chemin du Puits brûlé)[1]. Nous ignorons l'origine de cette dénomination, mais nous ne pouvons y voir qu'un dernier vestige de l'ancien *Combusta*, dont la position correspond exactement à cette partie du chemin, de même que le mot catalan *cremat* est la simple traduction du latin *combusta*.

[1] C'est le nom que ce chemin porte encore sur le plan cadastral.

Conclusion.

La discussion qui précède indique assez quels sont les points de la question de notre voie romaine, que nous considérons comme définitivement acquis. Tels sont la situation des stations de *Salsulæ*, de *Ruscino* et d'*Illiberis*, le passage de la voie à une petite distance à l'est de la chapelle actuelle de Saint-Pierre-*del-Vilar*, et la direction générale de la route, le long de la côte, en partant d'Elne vers *Cervaria*.

Mais l'œuvre de l'archéologie est loin d'être terminée, puisqu'il reste encore à découvrir la situation exacte des stations dites *Ad Combusta*, *Ad Stabulum*, *Ad Centenarium* et *Ad Summum Pyrenæum*, ainsi que la ligne précise et autrement importante, suivie par la voie romaine, depuis son arrivée dans le pays des Sordons jusqu'à son entrée en Ibérie.

En se fondant sur de simples présomptions, il serait possible de tracer, sur une carte du département des Pyrénées-Orientales, une ligne qui serait censée représenter, tant bien que mal, le parcours de la Voie *Domitia*. D'autres l'ont fait, ou le feront sans doute. Quant à nous, si nous avions cette mission, nous marquerions la voie par une teinte tellement décolorée, qu'elle serait à peu près invisible à l'œil nu. On pourrait, tout au plus, en suivre la direction générale, par les points d'interrogation qui l'accompagneraient des deux côtés, depuis *Salsulæ* jusqu'au *Pyrenæum*. Encore cette insaisissable représentation nous semblerait-elle bien inutile, et capable de nous causer, à l'avenir, des embarras ou des regrets que nous avons voulu nous éviter, en nous abstenant de joindre une carte à notre travail.

ÉPHÉMÉRIDES

De l'Hôpital Saint-Jean et de l'Hospice de la Miséricorde

DE PERPIGNAN.

Par M. **Joseph Sirven**, membre résidant.

AVANT-PROPOS.

Il paraîtrait que l'Hôpital civil de Perpignan, à l'époque de sa fondation, aurait reçu le nom de Saint-Blaise, d'une confrérie qui y existait (liasse 1, nº 14); mais, lorsque divers hôpitaux furent créés dans cette ville (presque chaque corps de métier avait le sien), l'Hôpital Saint-Blaise dut perdre son nom primitif, et être appelé, comme de nos jours, Hôpital Saint-Jean, du nom de l'église contre laquelle il était bâti. Cette opinion ne m'a pas paru dénuée de fondement, et je l'ai adoptée, en attendant que des faits authentiqnes viennent la détruire.

La confrérie Saint-Blaise s'éteignit vers le commencement du XVIe siècle, et fut remplacée par celle de la Sainte-Croix, à laquelle Léon X accorda un privilége apostolique (liasse 1, nº 32). Cette dernière disparut dans la tourmente révolutionnaire.

Les chartres de Girard II, dernier comte du Roussillon, de l'Infant D. Jacques et de Jacques Ier, dit le Conquérant, que je publie, jetteront un grand jour sur l'histoire de l'Hôpital Saint-Jean. Celle de Girard, fils du premier lit de Gausfret III, comte du Roussillon, fera connaître les nombreux priviléges dont jouissait alors la maison hospitalière.

Bien qu'accordés moyennant finance, ils n'étaient pas moins précieux, ne devaient pas moins être considérés comme un grand bienfait, à la suite de la guerre de famille qui avait ravagé le Roussillon, sans même avoir respecté ni églises ni monastères, après que Gausfret eut répudié sa première femme [1], malgré les excommunications lancées contre lui par les deux Souverains-Pontifes, Eugène II et Adrien IV.

Lorsque Perpignan eut une charte municipale (1196), les Consuls créés par elle devinrent les patrons-nés de l'Hôpital Saint-Jean, comme l'étaient avant cette époque les *Bons hommes* ou les Notables de la ville : une foule de documents historiques le constatent. Ce patronage des Consuls s'est conservé sans interruption jusqu'en 1789, où un nouvel ordre de choses a brisé des liens que le temps avait respectés, et qui paraissaient indissolubles.

Ainsi, Jacques Ier, en vendant à son fils, D. Jacques, le patronat qu'il prétendait lui appartenir sur les biens et les revenus de l'établissement des pauvres, fit un acte arbitraire ; mais, quelques années après, mieux éclairé, et à la suite sans doute d'une supplique des Consuls, à laquelle durent se joindre les prières de l'Evêque d'Elne, ce monarque rendit la somme de 10.000 sols melgoriens que son fils avait reçue des frères hospitaliers.

Il est fâcheux que la charte de D. Jacques, dégradée dans plusieurs de ses parties, n'ait pas pu être copiée en entier.

Les fragments que je publie de l'édit du mois d'avril 1686, relatif à l'établissement d'un hospice ou hôpital général des pauvres, et union de cet hôpital à la Miséricorde, feront connaître les peines sévères qu'encouraient les individus qui étaient trouvés mendiant dans les rues de notre ville et dans la province du Roussillon,

[1] Ermengarde Trencavel, fille du Vicomte de Béziers.

comme aussi, les amendes infligées à ceux qui faisaient l'aumône publiquement.

Louis XIV, en ordonnant la séquestration des pauvres à la Miséricorde, rendit un service signalé à notre province, qui servait de refuge, comme aujourd'hui, à un trop grand nombre de vagabonds, de gens sans aveu, que nous envoyaient la Catalogne et le Languedoc, et dont l'édit nous débarrassa complétement.

Pour soutenir cette union, le Roi ordonna la levée d'une imposition extraordinaire de 1.000 livres, pendant six années, sur les habitants de la province, tant séculiers qu'ecclésiastiques; il établit à toujours celle de 2 deniers sur chaque livre de viande, soit bœuf, mouton, veau ou cochon, qui se débitait, et celle de 2 deniers par livre de tout ce qui était vendu à l'encan public dans la ville de Perpignan et dans la province, meubles ou immeubles, etc.; enfin, il fit don en faveur de l'hôpital général de tous droits d'amortissements à lui dûs pour les acquisitions, fondations, legs faits et à faire à cette maison, jusqu'à concurrence de la somme de cent mille francs. De plus, il ordonna l'établissement d'ateliers de différents métiers, pour occuper les pauvres, et prescrivit les punitions corporelles que ceux-ci devaient subir, le cas échéant.

Malheureusement, cette maison éprouva vers l'an 1759 des pertes considérables, qui mirent les administrateurs dans la rigoureuse nécessité de renvoyer les mendiants, faute de pouvoir les nourrir et les vêtir [1],

Avant de terminer, je dois relever une erreur importante, qui s'est glissée dans mes *Éphémérides*, 11e Bulletin, page 315, année 1250, au lieu de : *Mgr Béranger de Périllos, évêque d'Elne*, lisez : *Mgr Bernard de Berga, évêque d'Elne.*

[1] Voyez ma notice sur les Hospices, 10e Bulletin de la Société.

SUPPLÉMENT.

(Voir page 309 et suivantes du 41e Bulletin de la Société des Pyrénés-Orientales.

1278. — Dona Raimonde Matheu, de Cornella-del-Vercol, par son testament du 15 des cal. de novembre (Guillaume Adémar, notaire), lègue à Bernard-Martin, son fils illégitime, un *patus* situé à Cornella; à ses fils légitimes et à ses neveux, elle fait des legs particuliers; et elle institue l'Hôpital Saint-Jean son héritier, en rémission de ses péchés (liasse 35, nº 39).

1290. — Licence accordée par l'Official de la Cort ecclésiastique de la ville de Perpignan, avec la licence du Capitoul de l'Évêché d'Elne, qui permet à Guillaume Tolza, fabricant de draps, d'entrer en religion, bien qu'il soit marié, et qui recommande à la femme de ce dernier de vivre chastement.—4 des cal. de mai, Pierre Pagès, notaire (liasse 1, nº 2).

1297. — Charte de Jacques Ier, roi de Majorque, comte du Roussillon, du 6 octobre, permettant de construire, à Cornella-del-Vercol, un ruisseau connu sous le nom d'*agouille capdal*, pour arroser les terres appartenant à l'Hôpital (liasse 30, nº 5).

1330. — Nomination de Guillaume Albert, homme de Dieu, à la charge de Bailli de Cornella-del-Vercol, pour deux années, faite par le Prieur de l'Hôpital. — Pierre Montaigut, notaire (liasse 30, nº 11).

1345. — Rémission de deux meurtres, par Dona Maria, reine d'Aragon, moyennant la fondation de messes, de rentes en faveur des enfants des victimes, etc. Les coupables étaient au service de *Donzells* ou Chevaliers (liasse 4, nº 15).

1368. — Acte de pardon accordé par Pierre Jalabert, de Saint-Félieu-d'Avall, à Jean-Pierre Moner, à l'occasion de coups qu'il a reçus de ce dernier. — Notaire : Jean Bigorda (liasse 44, n° 40).

1395. — Guillaume Gorrich, jardinier, fait don à l'Hôpital de la somme de 4.000 fr. — Acte reçu par François Duran, notaire *(Livre des Bienfaiteurs,* fol. 8).

1407. — Nicolas Jalabert, maître apothicaire, lègue à l'Hôpital 1.000 florins d'or; il lègue une pareille somme à l'*aumône commune.* — Testament reçu par Guillaume Coma, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 9).

1408. — Privilége de Martin, roi d'Aragon, en date du 27 mars, accordant aux hospitaliers et à l'aumônier de l'Hôpital St-Jean et de l'*aumône commune,* la faculté de conserver leurs emplois pendant sept ans, si les seigneurs Consuls et le Conseil-Général de la ville de Perpignan le jugent convenable *(Livre Vert mineur,* fol. 353-368).

La restriction qu'on remarque à ce privilége, prouve que l'autorité municipale avait alors la haute main sur les établissements hospitaliers et de bienfaisance, et que le Monarque tenait à respecter et à maintenir ces prérogatives, basées sur la constitution de la ville.

Bien que je n'aie pas pu vérifier, faute de documents authentiques, si les Consuls et le Conseil-Général sanctionnèrent ce privilége, en tout contraire aux usages établis, je pense que jusqu'en 1716, les hospitaliers ont été extraits au sort, comme par le passé, à la maison consulaire, après deux ans d'exercice, sans pouvoir être réélus. (Voyez *Livre Vert mineur,* fol. 92.)

1515. — Jean Valenti, marchand, lègue à l'Hôpital une rente annuelle de 6 francs, pour être employée à l'achat d'étoffes devant servir à la confection de bonnets et coiffes pour les femmes malades. — Testament reçu par Jean Mas, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 14).

1530. — D. Bernard Xanxo, chevalier, lègue à l'Hôpital une rente annuelle de 60 fr., pour être employée en achat de linge. — Testament reçu par François Masdemont, notaire *(Livres de la Font,* fol. 48 et *des Bienf.,* fol. 15).

1532. — Antoine Devi, de Perpignan, lègue à l'Hôpital une redevance d'*un dourg* d'huile d'olives, ou 20 litres, mesure nouvelle. — Testament reçu par François Masdemont, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 15).

1538. — Guillaume Puig, prêtre, lègue à l'Hôpital une rente annuelle de 20 francs, qui doit servir à acheter des poules pour le régal des malades. — Testament reçu par Antoine Masdemont, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 17).

1538. — Jean Sabater fait don à l'Hôpital d'une grande quantité de linge et d'une rente annuelle de 50 francs. Il fonde, à perpétuité, l'entretien d'un lit, ne devant servir que pour les prêtres malades, à la charge par les hospitaliers de faire célébrer, tous les ans, un anniversaire pour lui et ses parents. — Acte reçu par Pre Fabre, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 19).

1644. — Dominique Pujadas, apothicaire, lègue à l'Hôpital toutes les drogues existant dans sa boutique au moment de sa mort. — Testament reçu par Guilhot y Marur, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 32).

1652. — Dame Guiomar-Llot, laisse tous ses biens aux religieux de Saint-Dominique, à condition qu'ils établiront, à Rigarda, une maison de leur Ordre et un professeur de philosophie. En cas de non exécution de ses volontés, elle nomme ses héritiers l'Hôpital Saint-Jean et l'Hospice de la Miséricorde. — Testament reçu par Arles et Carrère, notaire *(Livre des Bienf.,* fol. 33).

Les religieux se mirent en possession desdits biens; mais longtemps après, comme ils n'exécutaient pas les intentions de la testatrice, les deux Maisons les actionnèrent et les firent condamner par arrêt du 29 janvier 1742. Ces biens furent vendus et le prix partagé entre l'Hôpital et la Miséricorde.

1694. — M. de Chimènes, colonel du Royal Roussillon, donne à l'Hospice de la Miséricorde la somme de 1.700 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 2).

1697. — Raphaël Solaullong, prêtre, curé de Caldégas, fait donation à l'Hospice de la Miséricorde de ses droits sur une somme de 2.000 francs, montant d'une indemnité due par le Gouvernement, qui s'était emparé d'une de ses propriétés, nécessaire à la construction du fort de Bellegarde; il lui donne, en outre, les pensions et intérêts échus et à échoir de cette dette. — Acte reçu par Jacques Estève, notaire, le 12 juin (lettre N, nº 1; *Liv. des Bienf.*, fol. 3).

1723. — Jean Gispert, aumônier de l'hôpital, chanoine de la cathédrale et grand pénitencier, fait don à cette maison de la somme de 466 francs, qu'il lui avait prêtée; de plus, il déclare qu'il ne veut retirer aucun honoraire pour ses fonctions d'aumônier (1er *Registre des Délibérations*, fol. 159 et 175; *Livre des Bienf.*, fol. 45).

1768. — L'art. 20 de l'édit du Roi de l'année 1686, obligeait les maîtres chirurgiens de la ville de Perpignan à faire gratuitement le service à l'Hospice de la Miséricorde, y compris la rasure et la coupe des cheveux des pauvres; il leur était enjoint d'envoyer, à leur place, des élèves, qui, après six ans d'exercice dans cette maison, passaient maîtres à leur tour.

En 1768, les maîtres chirurgiens cherchèrent à se soustraire à ce service.

Plainte est portée contre eux par la Commission administrative devant le Conseil Souverain du Roussillon, qui, par son arrêt du 24 mars 1768, ordonne aux maîtres chirurgiens, aux termes de l'art. 20 de l'édit précité, de fournir un ou deux élèves ou compagnons capables et agréables à la Commission, pour servir gratuitement dans ledit hospice, en tout ce qui concerne leur état ou obligation; et ce, incessamment, sans délai aucun, si mieux

n'aiment les maîtres chirurgiens servir eux-mêmes gratuitement ledit hospice, à tour de rôle, le tout sous peine de 100 fr. d'amende au profit des pauvres, non comminatoire, mais exécutable à chaque contravention.

Les maîtres chirurgiens se soumirent à cet ordre formel (liasse P, nº 21).

1772. — Mme la marquise d'Aguillar, lègue à l'Hôpital la somme de 400 francs *(Livre des Bienf.,* fol. 56).

1779. — Aux termes de l'édit du Roi du 10 mars 1776, qui défend d'inhumer dans les églises, l'Hospice de la Miséricorde ouvre un cimetière à côté de la chapelle, qui est béni par M. Bastide, prêtre, aumônier de la Maison, le 24 mai 1779, avec la permission de M. Hyacinthe Girbau, chanoine, vicaire-général du diocèse d'Elne (liasse P, nº 4).

Le décret du 23 prairial an XII a régularisé le service des inhumations.

1781. — Mme Tabarié, veuve de feu Tabarié, marchand, fait don à l'Hôpital de la somme de 1.500 francs, le 14 octobre 1781 ; elle désire que la somme de 1.200 francs serve pour les besoins de la maison, et qu'avec celle de 300 francs on achète un ornement d'étoffe en or, fond rouge, qui se trouvait en pièces à la sacristie, et dont elle-même avait fait présent.

La Commission administrative, touchée de la plus juste reconnaissance, délibère que cette personne charitable serait mise au rang des bienfaiteurs de l'Hôpital, et qu'on lui rendrait les mêmes honneurs qu'aux directeurs et administrateurs, le cas échéant (3e *Reg. des Délib.,* fol. 149 ; *Livre des Bienf.,* fol. 60).

1790. — M. et Mme Bonaure, donnent un dais pour le service de la chapelle de l'Hôpital *(Liv. des Bienf.,* fol. 69).

1791. — M. Bessière, prêtre, aumônier de l'Hôpital, fait, en le quittant, don et remise, le 26 juin 1791, de

la somme de 500 fr., qui lui était due pour ses honoraires. Indépendamment du zèle et de l'exactitude qu'il avait apportés dans l'exercice de ses fonctions, l'Hôpital lui était encore redevable de plusieurs aumônes particulières qu'il avait faites, et qui, d'après le dépouillement, s'élèvent à 525 fr. (*4e Reg. des Délib.*, fol. 73; *Livre des Bienf.*, fol. 69).

1806. — M. François Durand, banquier, fait une aumône de 200 fr., le 19 juin, à l'occasion de l'admission à l'Hôpital d'un pauvre estropié (*Livre des Bienf.*, fol. 73).

1810. — M. Jean Salvan, prêtre, ancien économe de l'Hôpital, par son testament olographe du 1er mai (Jaume, notaire), lègue à cet établissement la somme de 1.000 fr., pour être employée en achat de draps de lit et de chemises à l'usage des malades (*Livre des Bienf.*, fol. 78).

1817. — M. Sauveur Jaume, notaire, par son testament du 1er janvier, lègue la somme de 600 fr., à partager entre l'Hôpital et l'Hospice de la Miséricorde (*Idem*, fol. 79).

1818. — M. François Bonafos, médecin en chef des Hospices, depuis le 4 février 1779, décédé le 1er juillet 1818, recommande à ses héritiers de remettre à l'Hôpital, après son décès, la somme de 200 fr., destinée à l'établissement d'une orangerie dans le jardin de la maison (*Livre des Bienf.*, fol. 81).

1820. — Un bienfaiteur, qui désire rester inconnu, fait don, le 19 novembre, de la somme de 500 fr., pour être employée à l'achat de lits en fer, à l'usage des pauvres de l'Hospice de la Miséricorde (*Livre des Bienf.*, fol. 82).

1821. — M. Jacq. Vassal, administrateur, et Mme Vassal-Frigola, son épouse, font, le 20 mars, don aux Hospices d'une reconnaissance de liquidation de la somme de 1.000 francs, avec un coupon d'intérêts de 25 francs, à l'échéance du 22 mars de la même année (*Livre des Bienf.*, fol. 82).

1826. — M. François de Llaro-Cellés, administrateur, après avoir constamment donné des preuves de zèle pour les hospices, et leur avoir rendu, par ses lumières et son

travail infatiguable, de très-grands services, recommande à sa famille, avant son décès, survenu le 10 août 1827, une aumône en leur faveur de la somme de 300 francs *(Livre des Bienf.,* fol. 90).

1830. — M. l'abbé Eychenne, chanoine, grand pénitencier, fait l'aumône de 500 fr., destinés aux réparations urgentes à faire aux bâtiments ruraux des hospices *(Livre des Bienf.,* fol. 92).

1831. — M. Siau, docteur-médecin, par son testament olographe du 30 avril, lègue la somme de 1.200 francs, à partager entre l'Hôpital et l'Hospice de la Miséricorde *(Livre des Bienf.,* fol. 96).

1834. — M. l'abbé Vialar, chanoine, curé de La Réal, fait don à l'Hôpital, le 19 septembre, pour une personne qui veut rester inconnue, de la somme de 1.000 francs *(Livre des Bienf.,* fol. 95).

1835. — M. Puiggari, économe de l'Hôpital, verse à la caisse des Hospices, pour une personne qui désire rester inconnue, la somme de 1.000 francs, destinée à la Miséricorde *(Livre des Bienf.,* fol. 96).

1836. — M. l'abbé Raymond, par son testament du 12 février, lègue la somme de 6.207 fr. 50 c., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde *(Livre des Bienf.,* fol. 96).

1841. — M. François Durand, administrateur, fait l'aumône de 400 fr., destinée à l'achat de linge pour le service de l'Hospice de la Miséricorde *(Livre des Bienf.,* fol. 97).

1846. — M. Michel Bruguère, avoué, verse à la caisse des hospices, au nom de Mme Eulalie Raymond, veuve Anglada, la somme de 1.000 fr., léguée à l'Hospice de la Miséricorde, par testament mystique du 19 mars 1839 *(Idem,* fol. 99).

1848. — M. Lucia-Garau, propriétaire, fait don de 1.200 f., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde *(Id.,* fol. 100).

1849. — M. Louis de Bonnefoy, administrateur, fait l'aumône de 200 fr., à partager entre l'Hôpital et l'Hospice de la Miséricorde *(Livre des Bienf.,* fol. 101).

CHARTE DE GIRARD II, DERNIER COMTE DU ROUSSILLON.

In Dei nomine. Notum sit cunctis presentibus et futuris quod ego Girardus Comes Rossilionis, per me et per omnem posteritatem nostram, dono et laudo atque concedo Domino Deo et Ospitali de Sco Iohanne de Perpiniano, et omnibus pauperibus eiusdem Ospitalis presentibus et futuris et tibi Raimundo de Garridz, qui hoc accipis per predictum Ospitale, omnem illum honorem quem *h*odie habet predictus Ospitale in aiacentia S^i^ Iohannis Perpiniani, et totum quantum adquire *(sic)* poterit vel poterit habere ab ac die in antea *infra villa* Perpiniani *et* extra in cunctis locis, ad utilitatem huius domus predicte de Ospitale: Et ad huc dono predicto Ospitali et pauperibus eius licenciam *emendi et captandi vel qui eis dare voluerit de feuodis vel de alodiis in predicta villa Perpiniani vel in cunctis aliis locis.* Et adhuc dono predicto Ospitali ut bestie eius habeant pascua in omnem terram. ita ut non faciant talam, et si facerent talam: emendent illam consilio bonorum hominum, et non faciant ullum usaticum de pascuis *nec de omnibus adquisitis vel adquirendis ab ac die in antea; sed sit liberum et franchum de predicto Hospitali totum quantum adquirere poterit in perpetuum.* Et ultra hoc totum, accipio predicto Ospitale et omnes res eius presentes et futuras in mea custodia et in mea deffensione et in mea baiulia et in mea manutenentia semper ad honorem Dei et predicti Ospitalis et omnium pauperum presencium et futurorum. Et propter hoc donum predictum. et hanc laudacionem. et concessionem predictam, quam feci Deo et predicto Ospitali, habui et recepi ego G*u*irardus predictus de elemosinis predicti Ospitalis de manibus *Ramundi* de Garridz c. sol. Malgur. Et est manifestum. Si quis contra hoc venire teptauerit agere non valeat quod requiret. sed in duplo componat, et pusea *(lege* postea) firmum et stabile permaneat omni tempore. Actum est hoc. iij. nonas. Iannarii. anno incarnacionis Domini. M̊ · C̊ · L X̊ · vij̊. regnante Lodoico rege. Sig✝num Girardi Comitis Rossilionensis qui anc cartam donacionis laudacionis et concessionis fieri iussi firmavi laudavi et testes firmare rogavi. Sig✝num Arnaldi

Radulfi. Sig✝num Stephani Sabors. Sig✝num Poncii Calo. Sig✝num Bernardi Espolegati. Sig✝num Dalmacii de Garridz. Sig✝num Berengarii de Garridz. Sig✝num Bernardi de Sco Laurencio.

Nicholaus Lenita qui hoc scripsit rogatus atque iussus sub die et anno quo supra :, *(Arch. de l'Hôp. de Perp.*, liasse 2e, no 4.)

Ce texte a été suivi par une copie de l'an 1309, contenue au n° 5. — Le n° 6, qui a été suivi par Marca, paraît aussi ancien que le n° 4. — Les mots soulignés manquent ou offrent quelques variantes dans le n° 6.

CHARTE DE DON JACQUES.

Noverint universi quod Nos Infans Jacobus, Illustris Regis Aragonum filius, heres Maioricarum et Montispelii Rossilionis Ceritanie et Confluentis, per nos et nostros damus licentiam et plenum posse vobis, fratri Petro Pagesii Comendatori hospitalis pauperum de Perpiniano et aliis universis fratribus dicti hospitalis, quod vendatis, bladum et bestiarium et omnia alia bona mobilia dicti Hospitalis usque ad complementum Quindecim milium solidorum Malgur. illa videlicet que modo habetis, deductis inde omnibus necessariis vestris et dicti hospitalis usque ad festum Sci Johannis Junii proxime venturum. Et si precium quod inde habebitis non sufficiet ad summam dictorum quindecim milium solidorum, Concedimus vobis quod vendatis cui et quibus volueritis tot et tanta de bonis inmobilibus dicti hospitalis, scilicet, domos, ortos, campos et vineas, quod precium eorum sufficiat ad complementum dicte quantitatis pecunie simul cum precio quod habebitis de bonis mobilibus supradictis. Volentes quod venditiones omnium predictorum faciatis cum consilio et voluntate Guillemi Carbo et Petri Rubei Judicis Perpiniani. Nos enim promitimus per nos et nostros [ ] facte fuerint in omnibus et per omnia observare et facere observari sine impedimento e[ ]ius persone. Et faciemus emptores tenere et habere omnia supradicta imperpe[ ] Perpiniano · Vo Idus octobr. anno Domini. M̊ · C̊C̊ · L X̊ · Sexto.

Sig✝num Infantis Jacobi Illustris Regis Aragonum filii heredis Maioric. Montpelii Rossilionis Ceritanie et Confluentis.

Testes sunt R. de Urgio. Gaucerandus de Urgio. G. de Castro novo. G. de Canelo. R. de Guardia.

Sig✝num Petri de Capellades qui mandado dicti Domini Infantis hoc scribi fecit et clausit loco die et anno prefixis. *(Liasse 2, nº 24.)*

CHARTE DE JACQUES Ier, DIT LE CONQUÉRANT.

Noverint universi quod cum Nos Jacobus Dei gracia Rex Aragon. Maioric. et Valencie Comes Barchinone et Urgelli et Dominus Montpelii vendidissemus Infanti Jacobo filio nostro, jus patronatus quod habebamus in Hospitale pauperum Perpiniani, pro Decem Millia sol. Malg. et ipse filius noster postea vendidisset honores et possessiones ipsius hospitalis pro ipsis decem millia sol. Malg. et nunc nobis datum sit intelligi quod de jure dictam vendicionem facere non poteramus et quod occasione dicte vendicionis facte de bonis dicti hospitalis per dictum nostrum filium, ut est dictum, multùm idem hospitale dampnificatus est: Ideirco volentes dictos denarios in comodum ejusdem hospitalis restituere, Recognoscimus et confitemur debere vobis, Comendatori et fratribus hospitalis predicti, Decem Millia sol. Malg. que quidem assignamus vobis habenda et percipienda in redditibus et exitibus nostris Cauchiliberi. Mandantes Martino del Trillat bajulo nostro Perpiniani et Cauchiliberi, quod de redditibus et exitibus predictis donet et solvat dicta decem millia sol. Malg. Ita quod ea tradat Dalmacio de Villarasa et G. Carboni de Perpiniano, ut de ipsis emant honores et possessiones ad opus hospitalis predicti. Dat. in Monteplo. Idus octobr. anno domini . m̃ · c̃c · Lx̃x · Secundo. *(Liasse 2, nº 25.)*

EXTRAITS DE L'ÉDIT DE LOUIS XIV,

POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN HÔPITAL GÉNÉRAL EN LA VILLE DE PERPIGNAN, ET UNION DUDIT HÔPITAL A CELUI DE LA MISÉRICORDE.

XXII.—Faisons très-expresses inhibitions et défenses à toutes personnes et de tous sexes, lieux et âges, de quelque qualité et naissance, et en quelque état qu'ils puissent être, valides ou invalides, malades ou convalescents, curables ou incurables, de mandier dans la ville et diocèse de Perpignan et pays de Roussillon, ni dans les églises ou aux portes d'icelles, aux portes des maisons, ni dans les rues, publiquement ni en secret, de jour ou de nuit, sans aucune exception des Fêtes solennelles, Pardons

ou Jubilés, ni assemblées, foires ou marchés, pour quelqu'autre cause que ce soit, à peine du fouet, contre les contrevenants pour la première fois, et pour la seconde fois des galères contre les hommes et garçons, et du banissement contre les femmes et filles.

XXIII.—Faisons inhibitions et défenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'ils soient, de donner l'aumône manuellement aux mendiants dans les rues et lieux ci-dessus, nonobstant tout motif de compassion, nécessité pressante ou autre prétexte que ce puisse être, à peine de cent sols d'amende, applicables au profit dudit Hôpital et Maison de la Miséricorde, au payement de laquelle ils seront contraints et sans dépôts, en vertu des ordonnances des administrateurs, sur le rapport de leurs officiers.

XXIV.—Défendons pareillement aux propriétaires et locataires des maisons et à tous autres, de loger, retirer, ni retenir chez eux, après la publication des présentes, les pauvres qui sont ou seront mendiants, à peine de cent livres d'amende pour la première fois, de trois cents livres pour la seconde, et de plus grande en cas de récidive, le tout applicable au profit des pauvres dudit Hôpital Général et Maison de la Miséricorde, pour raison de quoy les propriétaires, locataires et autres, pourront être contraints par saisie de leurs biens, et emprisonnement de leurs personnes en vertu des présentes, et des ordonnances desdits administrateurs.

XXV.—Pourront lesdits intendants, administrateurs et syndics, employer telles personnes qu'ils aviseront, pour arrêter et conduire audit Hôpital les pauvres mendiants qui se trouveront dans ladite ville et diocèse, pour être ceux dudit diocèse enfermés audit Hôpital Général, et les autres remis entre les mains des juges ordinaires pour être châtiés conformément à l'article XXII des présentes.

XXVI.—Faisons très-expresses inhibitions et défenses à tous les habitants de ladite ville, de quelque qualité et condition qu'ils soient et à tous autres, de donner le moindre empêchement à ceux qui seront préposés pour chasser lesdits mendiants et vagabonds, et pour la capture d'iceux; et nous voulons que ceux qui seront assez téméraires pour molester lesdits préposés ou pour les maltraiter, soient condamnés à des peines et des châtiments sévères par ledit Conseil supérieur de Roussillon.

DES FIÈVRES DE MARAIS,

Par M. **P.-J.-F. AUBERGE**, Docteur en Médecine, Ancien Médecin principal des armées et en chef de l'Hôpital militaire de Bône (Algérie), Officier de la Lég.-d'Honn., membre résidant.

INTRODUCTION.

J'ai divisé mon travail en deux parties, et chacune de ces parties offre un intérêt tout spécial.

Dans la première partie, après quelques considérations essentielles sur l'épidémie qui a régné à Bône (Algérie) pendant l'année 1855, j'ai fait l'exposé des observations pratiques des nosologistes sur les fièvres de marais, et, en particulier, de ma méthode de traitement.

La deuxième partie démontre le parallèle différentiel de trois méthodes de traitement qui ont été employées à l'hôpital militaire durant cette épidémie.

Je terminerai ce travail par plusieurs observations de fièvres pernicieuses très-graves, recueillies dans mon service et traitées par le sulfate de quinine à haute dose.

L'analogie frappante que j'ai reconnue entre l'intoxication paludéenne de Bône et celle qui s'est montrée dans nos contrées pyrénéennes, principalement à Salses, mais à un degré moindre d'intensité, m'a engagé à publier ce travail.

Je le soumets donc aujourd'hui, dans une pensée humanitaire et comme enfant du Roussillon, à la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, heureux si l'étude que j'ai faite des fièvres de marais, peut être un jour utile à mes chers compatriotes.

PREMIÈRE PARTIE.

Lisez, comparez, jugez...

Nous étions arrivés à la fin du mois d'octobre, l'état sanitaire s'était maintenu jusqu'alors dans des conditions très-avantageuses; le nombre des malades à l'hôpital de Bône se trouvait au-dessous de la moyenne de celui des bonnes années; les diverses affections n'avaient présenté que le caractère de gravité afférent à chacune d'elles; nous étions heureux de voir disparaître la saison que paraissent affectionner les épidémies; chacun de nous formait ses petits projets; moi-même, je songeais à aller en France pour soigner ma santé, sensiblement altérée par l'épidémie de 1852, lorsque, tout-à-coup, les malades augmentèrent progressivement, et les entrées à l'hôpital se montrèrent très-fréquentes. Ainsi, les malades, qui étaient au nombre de 253 au commencement du mois de novembre, ont présenté une marche rapide et ascensionnelle pendant tout le mois, et, à la fin du mois, le chiffre des malades s'était élevé à 573, soit en plus 320.

Cette aggravation spontanée dans l'état sanitaire, qui revêtit immédiatement le caractère épidémique, se développa sous l'influence active de l'intoxication paludéenne, vivement ranimée et répandue dans l'air par les chaleurs persistantes et le siroco, qui a soufflé avec violence pendant les premiers jours du mois de novembre.

Alors, de reprendre son poste, de faire appel au dévouement et de faire face à l'épidémie, chacun de nous s'occupa.

Jamais épidémie n'a présenté un caractère plus franc, plus vif et aussi tranché. Les fièvres se sont généralisées beaucoup plus rapidement que l'année dernière, et les personnes qui n'avaient pas été atteintes en 1852 ont été comprises parmi celles qui ont été malades en 1853. Elle s'est répandue indistinctement dans toutes les classes de la société, aussi bien chez les riches que chez les pauvres; les militaires de tous les grades et de toutes les positions, de même que toutes les administrations ont pris une part active et très-prompte à sa brusque apparition. Le pauvre, épuisé par l'épidémie de l'année dernière, qui l'avait laissé débilité et sans ressources, a fourni une plus grande proportion à celle de cette année; aussi, la plupart des cas pernicieux dont nous avons eu à déplorer la mort, ont-ils été observés chez lui. Ils exprimaient, à nos yeux, des sentiments de la plus grande misère, et nous répétaient que la douleur morale était encore plus forte que les vives souffrances que nous découvrions chez eux. Ils souffraient moralement, parce qu'ils ne pouvaient plus acheter du sulfate de quinine, étant sans ressources, et, cependant, ils disaient avoir plus besoin de ce médicament que de pain. Ils étaient sincères dans leurs besoins comme dans leurs douleurs: le sulfate de quinine était devenu une denrée de première nécessité, le viatique général. Cette position, si digne d'exciter le plus vif intérêt, fut communiquée au Conseil d'hygiène et de salubrité, dont j'avais l'honneur de faire partie, et, dans la séance du 23 novembre 1853, il émit unanimement le vœu que le pharmacien de l'hôpital civil fût autorisé à délivrer des médicaments, aux prix de revient, aux familles gênées, et gratuitement aux indigents. Ce vœu fut accepté par l'autorité civile; et, par un sentiment qui l'honore, elle fit connaître publiquement les heures de distributions aux habitants de Bône. A cet effet, la pharmacie de l'hôpital civil est restée ouverte, le matin, de six heures et demie à onze heures; l'après-midi, de une

heure à cinq heures; le soir, de sept heures à dix heures. Ainsi, le sulfate de quinine était payé, 50c le gramme; les potions, indistinctement, 40c; les purgatifs et médicaments externes, 20c. Cette mesure fut accueillie partout avec satisfaction et reconnaissance, et les familles purent ainsi ménager leur entrée à l'hôpital. Elle a donc été d'un très-grand bienfait.

Les pluies torrentielles que nous avons supportées depuis le 19 novembre jusqu'à la fin du mois, ont considérablement augmenté et aggravé les pyrexies, qui n'ont pris le caractère pernicieux que par l'influence du froid humide, occasionné et entretenu par la durée de ces mêmes pluies. Si le nombre des malades a augmenté par cette même cause très-puissante, ce n'est pas par suite d'une nouvelle intoxication, qui n'était plus possible, la plaine se trouvant submergée; mais bien en privant la peau de ses moyens d'élimination naturels, et en décidant la période d'incubation. C'est mon opinion bien intime. Plusieurs personnes demeurent étonnées, en voyant les fièvres se produire après des pluies aussi abondantes, lorsque les médecins eux-mêmes leur avaient assuré que les pluies seules pouvaient arrêter les progrès de la maladie et empêcher l'influence pathogénifère des marais. Il est, en effet, certain que les nouvelles intoxications ne peuvent plus avoir lieu, lorsque le marais qui fournit le foyer de pestilence se trouve entièrememt submergé; mais les personnes qui avaient été saturées de ce principe marématique avant les pluies, doivent fournir prise à l'épidémie, et c'est précisément chez elles que le froid humide a agi assez directement pour produire la manifestation de cette pyrexie, en les privant des moyens éliminateurs accomplis par la peau. Le froid, en pareille circonstance, renferme le principe fébrifère dans l'organisme, et pour me servir de l'expression d'une de nos célébrités médicales d'Afrique : il enferme le loup dans la bergerie.

L'autorité militaire, si pleine de sollicitude pour la santé du soldat, a bien voulu soustraire presque toute la garnison à l'influence morbide des marais avant les chaleurs accablantes qui ont eu lieu cette année. Cette mesure hygiénique a empêché, évidemment, la manifestation de plusieurs affections, et, partant, conservé la santé des troupes de la garnison.

La marche de cette épidémie a été si prompte, qu'il est permis de poser en certitude, d'après la proportion des malades de la population civile, comparativement aux malades militaires, que si la garnison avait présenté le même effectif que l'année précédente; si les huit cents détenus politiques s'étaient trouvés encore à la Casbah; si, enfin, les femmes et enfants des colonies diverses avaient été reçus à l'hôpital, comme par le passé, il est certain, dis-je, que le nombre des malades à l'hôpital aurait été plus considérable que celui de 1852.

Cette nouvelle épidémie, qui a été si brusque dans son apparition, doit faire regretter que les travaux d'assainissement, qui avaient été proposés par la Commission nommée par M. le Gouverneur-Général, et dont j'avais l'honneur de faire partie, n'aient pas été exécutés entre les deux épidémies, d'autant que le Gouvernement avait daigné les accueillir favorablement. Aujourd'hui, tout le monde est convaincu que c'est dans la petite plaine, où gît le foyer des épidémies qui désolent la population. C'est donc vers ce point que les travaux d'assainissement doivent d'abord être dirigés; car ce foyer de pestilence est d'autant plus dangereux, qu'il existe aux portes de la ville de Bône. La Commission a, d'ailleurs, appelé l'attention du Gouvernement sur ce point le plus important, et lui a proposé les moyens de le faire disparaître. Ces moyens sont toujours, à mon avis, les meilleurs à employer pour l'assainissement de la petite plaine; en effet, eux seuls peuvent rendre les cultures

possibles et profitables. Je veux parler du desséchement complet.

Je constate avec plaisir qu'un commencement d'exécution a eu lieu dans les travaux d'assainissement de la petite plaine de Bône; je forme des vœux pour que ces travaux soient continués sans relâche jusqu'à parfait achèvement.

L'endémo-épidémie de 1853 a obéi aux mêmes lois et présenté les mêmes caractères que celle de l'année précédente, et il est fort remarquable de constater que son apparition correspond à l'époque de la plus grande invasion de l'épidémie de 1852.

Ces fièvres ont offert à l'étude, dès le principe, le plus grand intérêt; et c'est parce que l'histoire de ces affections est encore un des points les plus obscurs de la médecine, ainsi que M. Maillot le dit à la préface de son livre des fièvres intermittentes publié en 1836, que le médecin, et surtout le médecin militaire d'Afrique, doit lui consacrer toute son attention; d'autant mieux qu'on est bien loin d'avoir dit le dernier mot sur les fièvres de marais.

Les différents types ont été observés dans la durée de ces fièvres : elles ont été continues à leur début, rémittentes dans le cours de la pyrexie, et, enfin, elles sont devenues franchement intermittentes. Ce sont les fièvres intermittentes à type quotidien surtout, et à type tierce, qui ont succédé à la continuité, sans tenir compte de la rémittence, qui a été rarement observée; et encore, quand cette forme a eu lieu, s'est-elle toujours montrée avec des paroxysmes irréguliers. L'intoxication paludéenne, dans les manifestations morbides et diverses, a donné naissance à ces différents types, suivant l'intensité pathogénétique, et, à cet effet, je suis assez disposé à partager l'opinion de M. Boudin, qui attribue à ces manifestations pathologiques les types intermittent,

rémittent et continu, suivant le degré d'intoxication saturé par l'organisme.

Cette intoxication, parvenue à son plus haut degré d'intensité dans le cours de l'épidémie, a fortement ébranlé les organes digestifs, pectoraux et cérébraux, qui sont devenus, alors, le siége des phénomèmes locaux les plus graves. Les caractères pernicieux, qui ont pris naissance dans ce haut degré d'intoxication, et qui ont réagi, soit sur le centre nerveux, soit sur la muqueuse intestinale, ont développé les formes délirante, tétanique, épileptique, comateuse, algide, cholérique.

Dans l'histoire de ces fièvres de marais, le traitement est, sans contredit, le point le plus important; aussi, lui ai-je accordé mon observation la plus consciencieuse. J'ai suivi et comparé les divers modes de traitements employés par les médecins préposés à l'étude de ces maladies; et l'expérience comparative entre ces divers traitements et la médication que je mets en usage, peut seule fournir à des personnes compétentes un jugement propre à rechercher la meilleure méthode de traitement.

On sait que la médication à apporter aux fièvres de marais, mieux appelées fièvres à quinquina, se compose de deux ordres de moyens : les indirects, qu'on peut qualifier aussi de médication adjuvante, et les directs, qui renferment les fébrifuges proprement dits et le quinquina en tête.

Les médecins, généralement, pensent qu'il est utile de se servir de la médication adjuvante au début, pendant ou après une atteinte de fièvre. Les médications en usage sont les vomitifs, les purgatifs et les émissions sanguines.

Les émissions sanguines, autrefois très-répandues, et même, au début de l'occupation, exclusivement employées, sont maintenant presque abandonnées. Seules, elles n'arrêtent point les accès; elles les allongent, multiplient les récidives, retardent les convalescences, favorisent le

développement de la chloranémie, et n'enlèvent nullement les congestions viscérales, contre lesquelles elles ont été instituées. Elles ont été accusées d'avoir, pour une longue part, contribué à la mortalité qui a frappé l'armée au début de l'occupation. On s'en sert encore quelquefois, soit en ville, soit à l'hôpital, contre les congestions de l'encéphale ou de l'abdomen, qui se produisent avec les accès; mais comme le sulfate de quinine est administré, alors, à des doses élevées, en même temps qu'on tire du sang, il est assez difficile de faire aux saignées la part qui leur revient dans la terminaison heureuse ou funeste de la maladie. On peut seulement remarquer, ce qui d'ailleurs a déjà été signalé, que les personnes qui les ont subies deviennent plus facilement anémiques et restent plus longtemps faibles.

Je viens aux purgatifs proscrits par Restaurand, bien qu'il attribuât la fièvre à la bile, par Monginot, Morton, Sydénham et Torti. Les purgatifs se glissent maintenant dans la thérapeutique, et toujours à l'abri du sulfate de quinine. Ils espèrent, couverts qu'ils sont par ce sel, usurper de nouveau place et rang dans la thérapeutique des fièvres de marais. Quelques-uns les prescrivent, seulement, quand il y a indication. Les indications sont la constipation, l'enduit épais blanc et jaune de la langue, les coliques ou la diarrhée. D'autres les administrent d'une manière générale, intercalés entre deux doses de sulfate de quinine. Ceux-ci ne disent point quel est leur but; ils purgent, parce qu'ils ont envie de purger et de pouvoir dire : prenez ma méthode pour vous guérir, c'est la meilleure. Aucune idée ni fait sérieux et digne d'examen n'a été mis en avant pour justifier cette manière générale de les administrer. Je ne pense pas qu'on ait envie de revenir, soit à la bile, soit au suc pancréatique trop acide, soit aux saburres, ni au ferment fébrile, enveloppé dans n'importe quelle sécrétion.

Ces idées, outre qu'elles ont fait leur temps, sont dénuées de tout fait bien constant sur lequel elles puissent se baser; mais si elles ne produisent pas, ce que je crains pour ma part, des récidives plus rapprochées et une augmentation dans la dépense du sulfate de quinine, on peut, à bon droit, leur faire le reproche qui leur avait été déjà adressé par Restaurand, Torti et après eux M. Littré, c'est de reproduire avec presque autant de certitude la fièvre, que le sulfate de quinine la guérit.

Sydénham, ajoute « qu'il n'a jamais retiré d'autre « bénéfice de la purgation, que de rendre la maladie « plus opiniâtre. »

Torti, dit « que les purgatifs sont aussi pernicieux « que les champignons vénéneux. »

Restaurand, raconte « que, quand on donne un pur- « gatif à un convalescent de fièvre intermittente, il réci- « dive le jour même où il prend son purgatif. »

Monginot, déclare « que les purgatifs anéantissent les « forces, détruisent la tonicité de l'estomac et des autres « parties, et provoquent une formation permanente d'hu- « meurs dépravées; c'est pourquoi, dit-il, les fièvres sont « plus souvent entretenues que supprimées par eux; tandis « que si on se sert de quinquina ou du sulfate de quinine, « en une seule dose, il détruit souvent les accidents re- « doutables engendrés par les purgatifs. »

Morton, assure « qu'il a vu les fièvres tierces, par « l'influence des purgatifs et des saignées, se changer « en fièvre hémitritée ou quarte, avec hydropisie, com- « pliquée d'autres symptômes graves. Il appelle cette « méthode pratique *(mala et infelix praxis)*. »

Il ajoute, plus bas, « que les évacuations, en tourmen- « tant inutilement la nature, retardent la guérison et n'ont « d'autre avantage que de nécessiter, pour la suppression

« de la fièvre, une quantité plus considérable d'antidote « ou de quinquina. » Ces passages sont extraits du Chap. IV, du Ier Livre de Torti, *Therapeuticæ specialis ad Febres periodicas perniciosas.*

Dans le Chap. IX du premier Livre, également de Torti, Sydénham professe « que les purgatifs, et encore moins « les évacuations sanguines, ne doivent être employés « dans le but de rendre plus efficace l'administration du « sulfate de quinine; car, alors, l'un et l'autre, en affai- « blissant l'organisme, rendent plus restreintes et plus « promptes les récidives. »

Il ajoute, plus bas, « que si quelquefois on donne des « purgatifs pour guérir les obstructions, ou bien pour « évacuer les humeurs viciées des premières voies, ou « bien, ce qui est plus digne d'attention, si dans une « constitution épidémique on saigne, il arrive que la « maladie traîne pendant longtemps, et que, pendant « ce temps, les malades sont exposés à mille symptômes « les plus dangereux. »

Voilà, certes, de bien grands observateurs, qui condamnent et les purgatifs et les saignées, administrés d'une manière générale.

Reste à examiner les vomitifs.

Si la fièvre produit rarement la diarrhée, elle a peu d'accès sans vomissements au début; presque toujours ils se produisent dans le frisson. Un grand nombre de récidives sont annoncées dans leur retour, par des nausées et des vomissements; la bile est rejetée en abondance, surtout dans les temps froids et dans les temps humides. Il n'est pas rare d'entendre dire aux malades, qu'ils ont vomi deux, trois et même quatre litres de bile. Les vomissements bilieux sont un des phénomènes les plus fréquents de l'intoxication paludéenne, qui suit la fièvre, presque comme l'ombre suit le soleil.

Ces faits, qui ont frappé les observateurs de tous les temps, ont servi de base aux théories les plus anciennement connues, et on peut dire les plus répandues, sur les causes prochaines des fièvres et à leur traitement.

Outre la fréquence et la constance de ce phénomène, il est bien reconnu qu'en Europe, un grand nombre de fièvres d'accès sont supprimées avec autant de promptitude et de sûreté par les vomitifs que par le quinquina ou par le sulfate de quinine.

Devant l'indication que semble fournir la nature, devant les faits d'Europe et ceux qui ont été obtenus à Bône à une époque antérieure, où les vomitifs, entre les mains de MM. Worms et Boudin, ont procuré de nombreuses guérisons, je n'ai pas hésité à employer cette médication.

Renonçant aux émissions sanguines et aux purgatifs d'une manière presque absolue, j'ai prescrit l'ipéca-stibié à presque tous les malades de la première division et autres que j'ai traités durant l'épidémie, soit dans les atteintes primitives, soit dans les récidives. Presque toujours j'ai attendu l'apyrexie dans les fièvres intermittentes, sauf quelques cas à accès prolongés et dans les atteintes de début, qui sont continues pour la plupart. Le vomitif a été pris à l'entrée à l'hôpital. Je n'ai, dans aucun cas, observé les accidents qui l'ont fait rejeter par quelques médecins, à savoir : la transformation des accès bénins en accès cholériformes, les congestions cérébrales, ainsi que les hémorrhagies : pendant les vomissements, la céphalalgie est quelquefois augmentée; mais lorsqu'ils sont terminés, elle est toujours amendée, le mouvement fébrile diminue ou cesse fort souvent, et c'est, sous ce rapport, un des moyens les plus sûrs d'en raccourcir la durée dans les atteintes continues. Il est, en outre, un autre symptôme que le vomitif amende très-rapidement, c'est l'oppression qui résulte de la con-

gestion du foie et de la rate, de l'estomac et de l'afflux de la bile dans ce dernier organe.

Très-souvent, les malades se plaignent qu'ils étouffent, et qu'ils ont la poitrine serrée, comme dans un étau. Quand on leur recommande de poser la main sur l'endroit malade, ils la mettent à l'estomac. Ce resserrement et l'étouffement qui en est la conséquence, m'ont semblé le résultat de l'obstacle que les douleurs, développées par la congestion dans le foie, la rate et l'estomac, opposent à l'abaissement du diaphragme. Tous ces accidents disparaissent, comme par enchantement, sous l'influence des vomitifs. J'ai recherché, aussi, si l'évacuation de la bile, au début des atteintes, pouvait économiser la dépense du sulfate de quinine et allonger l'intervalle des récidives. Je pense qu'un tel bénéfice peut être obtenu par les vomitifs; mais les faits sont trop peu nombreux, pour qu'ils puissent forcer l'évidence. Je n'ai cependant administré pas plus de deux grammes de sulfate de quinine en moyenne; tandis que la consommation de ce sel, tant à Bône qu'ailleurs, est généralement plus élevée.

Quant à ce qui concerne l'administration du sulfate de quinine, si, dans les accès de fièvre bénigne j'en ai réduit la quantité, dans les cas pernicieux je l'ai élevée à des doses bien plus considérables que celles auxquelles on est habitué de le donner. Dans un grand nombre d'accès pernicieux comateux très-graves, un d'entre eux, si grave qu'il y avait râle trachéal et écume à la bouche et aux narines, j'ai donné jusqu'à 7 grammes $^1/_2$ de ce sel dans trente heures. Un succès complet a été la suite de ma hardiesse.

J'ai essayé de prévenir les récidives, non en continuant le sulfate de quinine, mais en le donnant à l'époque présumée de la récidive. J'ai réussi sur moi-même, d'abord, et ensuite sur plusieurs de mes malades. Je crois cette méthode préférable à celle qui laisse revenir les accès.

Celle-ci, par le fait de la faiblesse et de l'usure que produit le retour de la fièvre, dispose à de nouvelles atteintes.

Cette méthode de traitement si avantageuse, et qui a été consacrée par l'expérience de tous les temps, m'a rendu les plus grands services durant le cours de l'épidémie, et je la recommande expressément aux praticiens sérieux et impartiaux, qui, après essais consciencieux, se rappelleront ma recommandation, que j'appuie sur l'opinion de Pringle, qui s'exprime ainsi, dans le Chap. IV, sur les Fièvres des Marais et des Camps, page 88 :

« J'ai observé que les vomitifs étaient encore plus effi-
« caces dans les pays marécageux que dans les camps;
« et ils le sont à tel point que, lorsque la bile a été
« totalement évacuée par un vomitif (émétique), ce remède
« emporte la fièvre souvent en même temps. L'ipécacuana
« seul ne produit pas cet effet. Bien plus, je lui en ai vu
« produire un tout autre contraire, en rendant les paro-
« xysmes suivants plus longs et plus violents que le pré-
« cédent, soit qu'il agisse faiblement et qu'il introduise
« dans le sang plus d'humeurs putrides qu'il ne peut en
« évacuer des premières voies, soit que cela provienne
« d'une autre cause. J'y joins ordinairement, pour cette
« raison, 2 grains de tartre stibié. »

DEUXIÈME PARTIE.

Pour aider l'action du quinquina, faut-il purger, saigner ou faire vomir?

Quelle est l'influence relative de ces médications sur la mortalité et la consommation du sulfate de quinine?

Telles sont les questions que je me suis faites au début de l'épidémie.

Aussitôt que l'épidémie a été constatée, j'ai fait trois divisions, et les entrées réparties, tour-à-tour, dans chacune d'elles, pendant cinq jours, leur ont assuré une part à peu près égale dans le nombre et l'intensité des cas.

TRAITEMENT DE LA TROISIÈME DIVISION.

Le médecin qui dirigeait la troisième division a employé le sulfate de quinine et les émissions sanguines. Selon lui, elles servaient à combattre les congestions de l'encéphale et des viscères abdominaux, et devaient précéder l'emploi du quinquina : la violence de la fièvre, et elle était jugée telle par la force et la fréquence du pouls ou la prolongation de l'appareil fébrile; la céphalalgie, le délire ou le coma imminent; les douleurs à l'épigastre ou dans les hypocondres, en fournissaient les indications.

Administré, alors, après les émissions sanguines faites s'il y avait indication, le sulfate de quinine dans les cas ordinaires était prescrit et pris à la dose de 0gr,8 par jour, dans le cours des visites, jusqu'au jour où la fièvre était coupée.

Le même traitement était appliqué aux accès pernicieux, mais avec élévation dans la dose du sulfate de quinine, portée, alors, à 2 ou 3 grammes dans les vingt-quatre heures. Dans les accès comateux, souvent la saignée du bras à précédé le sulfate de quinine.

Du 1er novembre 1853 au 28 février 1854 :

Mortalité absolue..... 52;
Mortalité relative aux entrées..... 1/17;
Sulfate de quinine. Consommation totale..... 3.090gr,1;
Sulfate de quinine. Consommation moyenne par malade traité..... 3gr,39.

MÉDICATION DE LA DEUXIÈME DIVISION.

Le traitement du médecin chargé de la deuxième division se compose de 3gr,2 de sulfate de quinine, en quatre doses de 0gr,8 chaque et prescrit entre chaque visite du matin et du soir. Entre la troisième et la quatrième dose, c'est-à-dire, le matin du troisième jour du traitement, il intercalle 45 grammes de sulfate de magnésie, et, le soir, fait prendre la quatrième dose de sulfate de quinine après la purgation. Si la fièvre persiste après la purgation et le traitement, il continue le sulfate de quinine à 0gr,8, pris, chaque jour, le matin, jusqu'à ce que tout l'appareil fébrile soit éteint.

Le traitement des accès pernicieux ne diffère qu'en ce que le sulfate de quinine est associé à l'éther dans le cas de coma et est élevé à la dose de 2 ou 3 grammes. Dans les cas très-graves, la quinine est administrée sans désemparer; et quand le danger est moindre, il attend une rémission, qu'il croit très-importante au succès du fébrifuge. Jamais, quelle que fût la gravité des accès, il n'a dépassé 3 grammes en vingt-quatre heures. Il emploie, concurremment avec le sulfate de quinine, dans les accès comateux, les révulsifs, et réserve le purgatif pour l'époque où tout péril a disparu.

Du 1er novembre 1853 au 28 février 1854 :

Mortalité absolue..... 43;
Mortalité relative aux entrées ..... $^1/_{25}$;
Sulfate de quinine. Consommation totale..... 4.047gr,4;
Sulfate de quinine. Consommation moyenne par malade traité..... 3gr,70.

MÉDICATION DE LA PREMIÈRE DIVISION.

Dans la première division, dont je me suis réservé la direction, le vomitif a toujours précédé l'administration du sulfate de quinine. Ce sel, prescrit à la dose d'*un gramme,* n'était administré qu'une heure après que tout

vomissement avait cessé. Il était répété, à la même dose, une ou deux fois, le lendemain ou le surlendemain du jour ou le vomitif a été pris. Ordinairement, deux doses ont suffi, et il a été toujours supprimé, dès que la fièvre était coupée.

Aussitôt qu'un accès pernicieux était reconnu, je prescrivais 2 grammes de sulfate de quinine éthéré, dose que je faisais répéter une ou deux fois dans les vingt-quatre heures, à des distances plus ou moins rapprochées, suivant la gravité des cas, de manière à en porter la quantité jusqu'à 5, 6 et même 7 grammes dans les vingt-quatre heures. Ces doses ont réussi dans des cas qui avaient paru désespérés aux médecins qui suivaient ma visite. Dans les cas de coma, j'ai toujours eu recours aux vésicatoires et aux sinapismes, étendus sur de larges surfaces.

Du 1er novembre 1853 au 28 février 1854 :

Mortalité absolue..... 30;
Mortalité relative aux entrées ..... $^1/_{29}$;
Sulfate de quinine. Consommation totale..... 2.116gr,3;
Sulfate de quinine. Consommation moyenne par malade traité..... 2gr,41.

Rapprochons maintenant les mortalités, les consommations de sulfate de quinine et les médications.

DÉSIGNATION des DIVISIONS.	MORTALITÉ		CONSOMMATION moyenne du sulfate de quinine.	MÉDICATION AUXILIAIRE.
	ABSOLUE.	RELATIVE.		
3e	52	$^1/_{17}$	3gr, 59	Émissions sanguines.
2e	43	$^1/_{25}$	3gr, 70	Purgatifs.
1re	30	$^1/_{29}$	2gr, 41	Vomitifs.

De ce rapprochement, il est facile de conclure que les médications indirectes, employées concurremment avec la médication spécifique ou directe dans les fièvres intermittentes, influent sur leurs terminaisons, et que leurs bons ou mauvais effets ne sont ni masqués ni annulés par la médication spécifique;

Que les émissions sanguines sont évidemment nuisibles;

Que la médication purgative est d'une efficacité moindre que la médication vomitive;

Que la médication vomitive donne une mortalité moindre et réduit la dépense du sulfate de quinine;

Que les doses du sulfate de quinine doivent être élevées au début, pour supprimer promptement la fièvre;

Et, enfin, que la dose de 3 grammes en vingt-quatre heures, à laquelle on s'arrête généralement dans les accès pernicieux, peut être portée très-utilement à 6 grammes, c'est-à-dire au double dans le même espace de temps.

Ce sont les faits que je viens d'exposer et les conclusions que j'en ai tirées, qui m'ont déterminé à faire choix de cette épigraphe...

Lisez, comparez, jugez...

Ci-après, les tableaux des divers mouvements des malades traités à l'hôpital militaire de Bône, durant l'endémo-épidémie de 1855, et qui ont été établis avec la plus rigoureuse exactitude.

MOUVEMENT DES MALADES PENDANT

Du 1er Novembre 1853

MOIS.	1re DIVISION.							2e DIVISION.						
	RESTANTS le 1er de chaque mois.	ENTRANTS par		SORTANTS par		MORTS.	RESTANTS à la fin de chaque mois.	RESTANTS le 1er de chaque mois.	ENTRANTS par		SORTANTS par		MORTS.	RESTANTS à la fin de chaque mois.
		Billet.	Évacuation.	Billet.	Évacuation.				Billet.	Évacuation.	Billet.	Évacuation.		
Novembre 1853..	61	217	»	154	»	5	119	96	285	»	204	4	6	170
Décembre 1853 .	119	258	»	168	59	14	136	170	572	»	282	62	23	175
Janvier 1854....	136	208	»	204	19	6	115	175	252	»	274	45	7	11[illegible]
Février 1854....	115	152	19	179	»	5	82	115	109	»	121	»	7	9[illegible]
Totaux.....	61	795	19	705	58	30	82	96	998	»	881	76	45	9
Total général.	875			875				1.094			1.094			

IÉPIDÉMIE DE BONE.

28 Février 1854.

3e DIVISION.							TOTAL GÉNÉRAL.							OBSERVATIONS.
RESTANTS le 1er de chaque mois.	ENTRANTS par Billet.	ENTRANTS par Évacuation.	SORTANTS par Billet.	SORTANTS par Évacuation.	MORTS.	RESTANTS à la fin de chaque mois.	RESTANTS le 1er de chaque mois.	ENTRANTS par Billet.	ENTRANTS par Évacuation.	SORTANTS par Billet.	SORTANTS par Évacuation.	MORTS.	RESTANTS à la fin de chaque mois.	
100	577	»	182	»	11	284	257	879	»	540	1	22	573	
284	205	»	555	61	11	62	573	815	»	805	162	48	573	
62	165	»	75	4	18	150	573	605	»	551	56	51	558	
150	68	»	101	»	12	85	558	509	19	401	»	24	261	
100	811	»	709	65	52	85	257	2604	19	2295	199	125	261	
911			911				2.880			2.880				

Récapitulation Générale.

NUMÉROS des DIVISIONS.	RESTANTS le 1er novembre 1853.	ENTRANTS par		SORTANTS par		MORTS.	RESTANTS le 1er mars 1854.
		Billet.	Évacuation.	Billet.	Évacuation.		
1re Division.....	61	795	19	705	58	30	82
2e Division.....	96	998	»	881	76	43	94
3e Division.....	100	811	»	709	65	52	85
	257	2.604	19	2.295	199	125	261
	2.880			2.880			

COMPARAISON DES QUANTITÉS DE SULFATE DE QUININE

Employées pendant l'Épidémie de 1853.

NUMÉROS des DIVISIONS.	NOMBRE des malades traités.	NOVEMBRE 1853.	DÉCEMBRE 1853.	JANVIER 1854.	FÉVRIER 1854.	TOTAL GÉNÉRAL.	Consommation moyenne du sulfate de quinine.	MÉDICATIONS AUXILIAIRES.
1re Division.....	875	564gr,4	670gr,8	557gr,1	344gr,»	2.116gr,3	2gr,41	Vomitifs.
2e Division	1.094	1.089gr,5	1.514gr,5	882gr,4	561gr,2	4.047gr,4	3gr,70	Purgatifs.
3e Division	911	1.414gr,2	785gr,7	617gr,2	275gr,»	3.090gr,1	3gr,39	Émissions sanguines.
		3.067gr,9	2.971gr,»	2.056gr,7	1.178gr,2			
	2.880	9.253gr,8				9.253gr,8		

COMPARAISON DES MORTALITÉS.

NUMÉROS des DIVISIONS.	NOMBRE de malades traités.	MORTALITÉ	
		ABSOLUE.	RELATIVE.
1re Division.....	875	30	1 sur 29,16.
2e Division.....	1.094	43	1 sur 25,44.
3e Division.....	911	52	1 sur 17,51.
	2.880	125	

OBSERVATIONS

DE FIÈVRES PERNICIEUSES TRÈS-GRAVES,

TRAITÉES PAR LE SULFATE DE QUININE A HAUTE DOSE.

Ire Observation. — Fièvre pernicieuse comateuse très-grave, râle trachéal. Sulfate de quinine : 7 grammes 6 décigrammes en vingt-six heures. — Guérison.

Dezulier (Jean), appartenant au 7me Bon de Chasseurs à pied, né le 10 septembre 1824, à Thiers (Puy-de-Dôme), entré d'urgence à l'hôpital militaire de Bône, le 31 décembre 1855, à midi.

Ce malade, qui, au dire de ses camarades, était depuis huit jours environ atteint de récidive d'accès de fièvre, qu'il dissimulait soigneusement au médecin de son corps, se trouvait à son entrée dans l'état suivant, qui durait, assure-t-on, depuis huit heures du matin.

Coma très-animé, intelligence complétement suspendue, œil éteint et terne, trismus de la mâchoire, raideur des membres, algidité générale, respiration anxieuse, pouls très-fréquent, filiforme, presque insensible, peau très-sèche.

Prescription par le médecin de garde d'une potion anti-spasmodique, contenant deux grammes de sulfate de quinine, que l'on fait difficilement avaler au malade par cuillerées; moyens de calorification ordinaires, tels que cruchons d'eau chaude et sinapismes comme révulsifs.

A deux heures du soir, au moment de la contre-visite, cet état s'est encore aggravé; le pouls est resté presque

insensible, la peau toujours froide est devenue visqueuse, le trismus et la raideur des membres ont augmenté; bien plus, il s'y est joint un râle trachéal, qu'on entend à grande distance; la bouche et les narines sont constamment couvertes d'une écume qui se renouvelle sans cesse.

En présence d'un état si grave, et qu'on peut considérer comme désespéré, Monsieur le Médecin en Chef prescrit une seconde potion anti-spasmodique, contenant 2 grammes de sulfate de quinine, à prendre en deux fois, à une heure d'intervalle, et comme adjuvante; dans le cas où elle ne pourrait pas être absorbée, un lavement contenant 2 grammes de sulfate de quinine. Les sinapismes sont renouvelés aux cuisses, des vésicatoires camphrés sont appliqués aux jambes, et des frictions avec le vinaigre rubéfiant sont faites sur tout le corps.

A six heures du soir, l'état du malade n'a pas changé. A dix heures, le pouls semble un peu relevé, le corps tout entier est baigné de sueur.

A dix heures du matin, le 1er janvier, le malade est assis sur son lit, manifestant son étonnement de se trouver à l'hôpital, et répondant avec intelligence aux questions qui lui sont adressées. Il ne reste qu'un peu d'affaiblissement et de courbature.

A huit heures du matin, il est prescrit 16 décigrammes de sulfate de quinine, à prendre en deux fois.

A partir de ce moment, le mieux persiste; et depuis longtemps le malade aurait pu quitter l'hôpital, sans quelques douleurs arthritiques, antérieures à son entrée.

En résumé, ce malade, du 31 décembre, à midi, au 1er janvier 1854, à deux heures après-midi, c'est-à-dire en vingt-six heures, ce malade, dis-je, a pris avec bénéfice évident 7 grammes 6 décigrammes de sulfate de quinine, et ce succès inespéré, obtenu par de hautes doses de ce sel, s'est plusieurs fois renouvelé dans la même salle.

2me Observation. — Fièvre pernicieuse comateuse grave. Sulfate de quinine : 8 grammes en trente heures. Guérison.

Sainte-Barbe, appartenant au train des équipages militaires, né à Sellières (Jura), le 7 novembre 1830, atteint de récidive de fièvre depuis deux jours, apporté d'urgence à l'hôpital le 29 décembre 1855, à dix heures du matin.

Ce malade, qui offre quelque analogie avec le précédent, était dans un état de coma complet, l'intelligence était totalement suspendue, tous les sens abolis, trismus de la mâchoire, peau froide et sèche, commencement de rigidité des membres, pouls complétement insensible à la radiale des deux côtés, faible et vite, parfois intermittent au pli du bras.

Le médecin de garde prescrit 2 grammes de sulfate de quinine, avec addition de 15 gouttes de teinture d'opium, des sinapismes sont appliqués aux jambes.

A deux heures du soir, lors de la contre-visite, pas de changement dans les symptômes déjà indiqués. Le malade semble éviter instinctivement de s'appuyer sur la région cervicale; de temps en temps il y porte la main, comme si ce point était le siége de vives douleurs. (Ce symptôme s'est renouvelé chez plusieurs de nos malades.) Il est administré en deux fois, à une heure d'intervalle, une potion anti-spasmodique contenant 2 grammes de sulfate de quinine. Les sinapismes sont renouvelés aux cuisses, deux vésicatoires camphrés sont appliqués aux jambes, et des frictions rubéfiantes faites sur tout le corps. Cet état persiste dans la soirée.

Le 30, à la visite du matin, la position du malade ne fait que s'aggraver, et les signes de compression cérébrale ont augmenté; la contraction est plus générale, les dents, fortement serrées, permettent difficilement d'introduire le liquide dans la bouche, et presque immédatement il est

rejeté; la respiration est embarrassée; le pouls se sent à peine à la saignée; sueur visqueuse sur tout le corps.

On essaie de lui faire prendre une troisième potion anti-spasmodique, avec 2 grammes de sulfate de quinine, en lui en administrant une cuillerée à bouche toutes les cinq minutes.

A deux heures du soir, relâchement général des membres; de temps en temps, le malade pousse des cris, en portant ses mains sur les vésicatoires; le pouls est plus sensible, il a repris un peu de largeur à la saignée, le corps est en moiteur. Il y a évidemment un commencement d'amélioration. Lavement de sulfate de quinine, 2 grammes.

Le 31, à huit heures du matin, le malade est radicalement guéri; il sourit agréablement à tout le monde, accuse un grand bien-être et de plus un appétit très-vif; néanmoins la diète est maintenue, sauf un peu de lait sucré.

Dès le lendemain, 1er janvier 1854, le malade demande la sortie; et, sur ses instances réitérées, après constatation de son parfait rétablissement, il quitte l'hôpital le 4 janvier, au soir, sept jours après son entrée. Sa santé ne s'est pas dérangée depuis, ainsi que nous avons pu le reconnaître.

5me Observation. — Fièvre pernicieuse cholérique grave, vomissements et hoquets persistants. Sulfate de quinine : 6 grammes en vingt-quatre heures. Guérison.

M. Noirot, lieutenant au 68me de Ligne, né à Nancy (Meurthe), âgé de vingt-neuf ans, d'une bonne constitution, entré à l'hôpital militaire de Bône, le 11 décembre 1853, à huit heures du soir.

Cet officier, qui se trouvait avec son bataillon au camp de Fée-El-Semiâ, sur le bord de la Seybouse, à onze

lieues de Bône, avait déjà eu plusieurs atteintes de fièvre, qu'il avait supprimées par le sulfate de quinine. Depuis six jours, une nouvelle rechute avait eu lieu, et la violence des accès ne faisant qu'augmenter, malgré le sulfate de quinine, il se fit transporter à l'hôpital. Il était, à son entrée, dans l'état suivant : coma, intelligence suspendue depuis quelques heures, difficile à réveiller et disparaissant de suite, algidité générale, petitesse et fréquence de pouls, vomissements de bile presque continuels et souvent par régurgitation, hoquet persistant, très-sonore.

Le médecin de garde fait réchauffer le malade par les moyens ordinaires, lui fait appliquer des sinapismes aux jambes, et lui administre 2 gr. de sulfate de quinine, dans une potion opiacée.

Le 5, à la visite du matin, l'état du malade ne s'est pas modifié; il faut beaucoup d'insistance pour réveiller son intelligence, encore ses réponses sont-elles diffuses; la peau est même froide, mais le pouls ne s'est pas relevé; le hoquet et les vomissements bilieux persistent. Une partie de la quinine de la veille ayant été rendue, M. le Médecin en Chef fait préalablement administrer une potion opiacée à 20 gouttes, et, une heure après, l'estomac paraissant dans le repos, 2 grammes de sulfate de quinine, également opiacés, qui sont gardés. Le hoquet, qui n'a pas disparu, est combattu avec avantage par l'eau de seltz aromatisée et sucrée.

A huit heures du soir, le pouls s'est relevé, et le malade semble se rattacher à la vie extérieure, mais le hoquet et les vomissements reparaissent; on recourt de nouveau à l'eau de seltz aromatisée et sucrée, qui réussit plus lentement.

Le 6, à la visite du matin, le malade se trouve très-bien; l'intelligence est parfaite; il ne reste que de la courbature et la surdité produite par le médicament; la

convalescence est, toutefois, un peu plus lente que chez les malades précédents.

Cet officier, à part une légère rechute de fièvre, survenue le 24 décembre, et facilement arrêtée, a joui d'une très-bonne santé et a pu s'embarquer le 15 janvier pour se rendre en France.

4me Observation. — Fièvre pernicieuse comateuse très-grave. Sulfate de quinine : 10 grammes en vingt-quatre heures. Guérison.

M. Buquet, sous-lieutenant au 68me de Ligne, né à Dieuze (Meurthe), le 7 nov. 1820, transporté à l'hôpital de Bône, le 17 février 1854, à huit heures du soir.

Cet officier était depuis huit jours atteint de fièvre, qu'il combattait par des pilules de sulfate de quinine. Étant sorti le 17 au soir, malgré quelques légers frissons, il tombe subitement, comme foudroyé, dans la rue, et est envoyé à l'hôpital, sous la prévention d'une congestion cérébrale. Le coma était complet, et la vie ne se manifestait que par une respiration difficile et un pouls filiforme et presque insensible.

Le médecin de garde s'étant fait rendre compte avec soin, par des tiers, des circonstances qui avaient précédé cet accident, s'occupa de réchauffer le malade, lui appliqua des sinapismes promenés sur tous les membres, et lui fit prendre une potion anti-spasmodique, contenant 2 grammes de sulfate de quinine.

Le 18, à la visite, coma presque carotique, perte complète de l'intelligence, trismus de la mâchoire, agitation permanente des membres supérieurs, avec frémissement des doigts, pouls fréquent et petit.

Deuxième potion de sulfate de quinine de 2 grammes, éthérée et opiacée à 10 gouttes, qui est donnée par cuillerées, et que le malade rejette en grande partie ; lavement supplémentaire de sulfate de quinine de deux grammes;

sinapismes aux cuisses, deux vésicatoires camphrés aux jambes et frictions rubéfiantes.

A la contre-visite de trois heures, la peau s'est un peu réchauffée, le pouls a repris un peu d'ampleur; mais l'intelligence est encore engourdie, quoique l'œil soit un peu moins terne. Quand on interroge le malade, il semble affecté par le son de la voix, mais il ne paraît pas en comprendre la valeur.

Une troisième potion de sulfate de quinine de 2 gr., également éthérée et opiacée, est administrée, mais énergiquement repoussée par le malade, qui paraît avoir conscience de son amertume. Une partie, cependant, a été absorbée; et, pour suppléer à son insuffisance, il est donné un lavement de 2 grammes de sulfate de quinine.

A six heures du soir, l'intelligence se réveille; le malade ne répond pas encore aux questions que lui adresse un ami, mais il témoigne, par l'expression de son regard, qu'il le comprend.

Le 19, au matin, le malade est complétement rétabli, l'intelligence est intacte, mais il ne reste aucun souvenir de ce qui est arrivé les jours précédents; c'est, comme le dit cet Officier, une lacune dans sa vie. Il exprime déjà le désir de sortir prochainement, pour reprendre son service.

5me Observation. — Fièvre pernicieuse comateuse très-grave.

Camirelli, Gaspard, né à Malte (possessions anglaises), âgé de cinquante ans, arrivé depuis trois ans en Afrique, où il exerce la profession de jardinier, atteint depuis deux mois de nombreuses récidives de fièvre, révélant en général le type tierce, entre à l'hôpital militaire de Bône, le 6 février 1854, à deux heures de l'après-midi. Constitution très-forte et vigoureuse.

D'après les renseignements obtenus, ce malade avaient

un violent accès de fièvre la veille de son entrée à l'hôpital. Lors de la contre-visite, il présente la physionomie d'un accès de fièvre pernicieux à son début : intelligence déjà chancelante; il faut renouveler chaque question au malade pour en obtenir une réponse, qui est assez claire du reste, mais débitée d'un ton sec, tranchant et vibrant; tendance à la stupeur; œil terne, ne reprenant de l'énergie que sous l'influence d'une stimulation extérieure vive; les mains se portent constamment à la nuque, pour soutenir la tête, où résident quelques douleurs sourdes; peau froide et sèche; pouls petit et fréquent (112 pulsations environ). Il est prescrit une potion anti-spasmodique, contenant 2 grammes de sulfate de quinine, à prendre en deux doses, à une heure d'intervalle.

A huit heures du soir, le malade, visité par le médecin de garde, est dans un état de coma plus avancé; la tendance à la somnolence est plus grande; les réponses sont moins faciles, moins claires; l'expression du visage est plus hébétée; il y a déjà un peu de raideur dans la mâchoire; la peau est cependant moins froide. Potion anti-spasmodique avec sulfate de quinine; deux grammes en deux doses et à deux heures d'intervalle.

Le 7, à huit heures du matin, il y a un mieux sensible; l'œil et la physionomie ont repris de l'intelligence; la peau est fraîche, le pouls est moins fréquent et plus développé, mais il y a un peu de raideur dans les membres supérieurs. Sulfate de quinine : 8 décigrammes à neuf heures, et 8 décigrammes à midi.

A la contre-visite, loin de s'améliorer, l'état du malade est moins bien que le matin; les douleurs à la nuque ont reparu, les mains s'y portent constamment; les réponses sont sèches, un peu égarées; la peau est fraîche, mais le pouls compte encore 104 pulsations. Potion anti-spasmodique contenant 2 grammes de sulfate de quinine, à prendre en deux fois, à quatre heures d'intervalle.

Le 8, à la visite du matin, l'amélioration est franchement accusée : l'expression du visage est plus libre, plus franche; l'œil est plus ouvert; la céphalalgie a totalement cessé; les membres ont repris leur souplesse; la parole est facile; il existe 64 pulsations à la minute; le malade accuse par une mimique énergique un très-vif appétit. Riz au gras, limonade gommeuse, potion gommeuse.

A partir de ce moment, la convalescence s'établit et marche à grands pas, sans qu'aucun accident vienne l'entraver. Le mauvais temps peut seul retenir à l'hôpital le malade, qui sort parfaitement guéri, le 19 février.

6me Observation. — Fièvre pernicieuse comateuse très-grave.

Barelli, François, corailleur napolitain, constitution forte, âgé de soixante-huit ans, atteint de fièvre pernicieuse comateuse très-grave, entré à l'hôpital le 8 août 1854, décédé le 9, à trois heures du soir.

Ce malade nous est apporté à l'hôpital, vers huit heures du matin, dans un état de coma très-profond, par des personnes qui ne peuvent nous donner aucun renseignement sur les antécédents de sa maladie et de Barelli lui-même. Nous ne pouvons donc rien savoir. Nous constatons : abolition complète des facultés intellectuelles; renversement de la tête en arrière, avec raideur du cou et des membres; les yeux déprimés et enfoncés dans les cavités orbitaires; le pouls irrégulier, dur, fréquent à 120; respiration stertoreuse abdominale avec immobilité des côtes; peau cuivrée; sueurs visqueuses. Après plusieurs interpellations, nous réveillons pour un instant son intelligence, et, par le geste, nous parvenons à lui faire tirer la langue, qui est un peu sèche et un peu rouge.

Nous prescrivons immédiatement, 2 grammes de sulfate de quinine et des révulsifs énergiques, deux larges sinapismes. Une partie du sulfate de quinine est rejetée, ainsi

que la tisane de tilleul, la déglutition étant embarrassée.

Vers trois heures, même état : potion anti-spasmodique avec 2 grammes de sulfate de quinine; lavement avec 2 autres grammes; vésicatoires sur les mollets; frictions avec le vinaigre rubéfiant sur le corps. Le malade témoigne de la sensibilité pendant les frictions, et aussi par la douleur des vésicatoires.

Neuf heures du soir, le sulfate de quinine n'a plus été rendu, le malade est toujours plongé dans un coma profond; l'aspect des yeux est terne, pouls à 135, irrégulier, danger imminent.

9 août, la nuit a été tranquille, point de selles ni de vomissements. Le matin, il y a une légère amélioration : l'intelligence semble revenir, les yeux sont moins ternes, moins enfoncés, le râle trachéal a disparu; mais la respiration est toujours abdominale et les côtes immobiles, le pouls est à 120, moins sûr, plus régulier, la peau perd de sa teinte cuivrée et la chaleur est naturelle, point de raideur dans les membres, la déglutition est plus facile, langue humide et rosée. En un mot, il y a une rémission sensible, qui donne un bon espoir, pourvu qu'un nouvel accès ne vienne pas aggraver cet état encore si grave.

Nous continuons la potion anti-spasmodique, avec 2 gr de sulfate de quinine, et on entretient les vésicatoires; à midi, encore 1 gramme de sulfate de quinine.

A deux heures et demie, nouvel accès. Barelli vient d'être pris de frissons; abolition complète de l'intelligence, déviation des commissures de la bouche, avec écume, enfoncement plus profond des yeux, râle trachéal, respiration entièrement mécanique par le soulèvement du diaphragme, pouls très-irrégulier, petit, fréquent, contraction des membres, teinte fauve foncée de la peau, avec sueurs visqueuses, extrémités froides, déglutition impossible, urines involontaires, mort imminente.

A trois heures, mort dans la période du frisson.

AUTOPSIE.

Cavité crânienne : Injection considérable des vaisseaux cérébraux, sérosité trouble dans l'arachnoïde et les ventricules, très-abondante, léger épaississement et teinte opaline des enveloppes; la substance cérébrale offre plus de consistance avec un sablé rouge très-prononcé.

Cavité thoracique : Rien de particulier, si ce n'est une certaine quantité de sérosité citrine (60 grammes) dans le péricarde.

Cavité abdominale : Présence de la bile dans l'estomac, et l'intestin grêle, avec injection rouge peu prononcé dans ce dernier; le foie est un peu plus volumineux et la vésicule remplie d'une bile épaisse et noire; la rate, de volume normal, a perdu toute consistance et se réduit en bouillie; la muqueuse vésicale offre aussi la teinte ictérique de l'intestin. Rien de particulier dans les reins.

7me Observation. — Fièvre rémittente bilieuse, à double paroxysme; le septième accès est pernicieux. Sulfate de quinine : 13gr,20. — Guérison.

Mademoiselle D. F., âgée de trente-six ans, tempérament lymphatico-nerveux, sujette aux fièvres, sans altération organique, habitant Bône depuis trois ans, fut prise, dans l'après-midi du 15 août 1854, d'un malaise général, avec douleurs anthralgiques, frissons, vomissements, céphalalgie, s'irradiant jusqu'à la région occipito-cervicale. Elle combattit cet état, comme il lui était déjà arrivé plusieurs fois, par une dose de 5 décigr. de sulfate de quinine, et le soir, se croyant mieux, elle alla au bal; mais, peu après, grande faiblesse, vertiges, sueurs froides, qui la forcent à se remettre au lit; insomnie, agitation.

Le 16 août, malgré deux doses de sulfate de quinine de 5 décigrammes chaque, prises l'une le matin, l'autre le soir, il y eut deux accès : l'un à une heure de l'après-

midi, avec céphalalgie intolérable, vomissements verdâtres, frissons suivis de sueur; le deuxième, dans la nuit du 16 au 17, à une heure du matin, avec insomnie, anxiété générale, vomissements d'un jaune foncé, urines noires et brûlantes, crampes dans les mollets.

Le 17 au matin, encore 5 décigrammes de sulfate de quinine; mais, comme la veille et à la même heure, il y eut un paroxysme dans la journée avec les mêmes symptômes. Vers huit heures du soir, appelé près de la malade, je la trouvai dans l'état suivant : abattement extrême, face pâle et altérée, les sclérotiques d'un jaune citron, voix affaiblie, vomissements répétés, verdâtres, urines noires et difficiles.

Les antécédents bien établis, je prescris 1 gramme de sulfate de quinine, pour prévenir l'accès qui devait arriver après minuit; un autre gramme, à prendre le lendemain matin, à huit heures; limonade gazeuse.

18 août. Le matin, il y a eu de l'amélioration; le paroxysme de la nuit a été plus bénin, sans crampes ni douleurs anthralgiques. En ce moment, la parole est plus libre, la soif moins intense, les vomissements moins abondants, toujours verdâtres, et les urines presque noires. Je prescris : limonade gazeuse à la glace, sulfate de quinine, 8 décigrammes, à dix heures du matin, et 8, à neuf heures du soir. Le paroxysme du jour fut presque nul, et la malade, se croyant guérie, ne prit la seconde dose que pour obéir à son médecin.

19 août. A une heure du matin, je fus appelé en toute hâte près de ma malade, et la trouvai dans un état très-alarmant. Un nouveau paroxysme, c'était le *septième,* venait de débuter d'une manière inquiétante, par des frissons, perte de connaissance, yeux ternes, éteints, face décolorée, froide, avec trismus, la tête renversée en arrière, hoquet sourd et persistant, les bras fortement contracturés; une sueur froide et visqueuse couvrait le corps.

J'appliquai immédiatement des révulsifs énergiques, frictions avec le vinaigre rubéfiant, cruchons d'eau bouillante aux pieds, deux vésicatoires camphrés. En même temps, potion éthérée et opiacée, avec 2gr de sulfate de quinine, à prendre en deux fois, dans une heure; lavement avec 2 autres grammes de sulfate de quinine.

Huit heures. A la suite de cette puissante médication, il y eut une détente sensible, l'intelligence reparaît par intervalles, la contraction des membres se dissipe.

Restait à prévenir le paroxysme de la journée, qui pouvait devenir fatal. Je fis prendre immédiatement 2 gr de sulfate de quinine en lavement, et une potion de 8 décigrammes pour dix heures.

Le paroxysme ne se montre pas; nous constatons une amélioration progressive, le coma se dissipe, avec le trismus et la contraction des membres; la parole, quoique faible, redevient naturelle.

A quatre heures du soir, la malade, en me voyant, me dit, qu'elle vient de se réveiller d'un profond sommeil. Il ne lui reste qu'un léger hoquet, pour lequel je prescris de la glace arrosée du jus de citron.

A 10 heures du soir, le hoquet a disparu. J'ordonne encore 8 décigrammes de sulfate de quinine, pour prévenir l'accès de la nuit.

20 août. Le paroxysme de la nuit ne se manifeste que par une certaine agitation, avec insomnie. Du reste, la malade va très-bien.

Dès ce moment, tout accès disparaît; plus de céphalalgie, plus de douleurs dans les membres, rien qu'une certaine lassitude, et bientôt les urines, de bourbeuses redeviennent limpides.

21 août. La malade va de mieux en mieux, l'appétit se fait sentir, tout traitement est suspendu; et, après une courte convalescence, il y eut un prompt retour à la santé.

RÉFLEXIONS.

Cette dernière observation, surtout, vient de démontrer à la dernière évidence cette grande tolérance du tube digestif pour le sulfate de quinine dans les fièvres paludéennes, même dans le cas où la membrane muqueuse est violemment surexcitée. Ce fait, qui est encore en opposition avec quelques théories médicales, doit aujourd'hui être adopté, puisque la médication par le sulfate de quinine à haute dose dans les fièvres très-graves et pernicieuses vient d'être sanctionnée par l'expérience...

Cette tolérance du tube digestif pour le sulfate de quinine, se reproduit également pour la potion ipéca-stibiée; ainsi, dans les fièvres intermittentes chez lesquelles on observe les mêmes phénomènes que dans les inflammations aiguës de l'estomac : acération, rougeur des bords de la langue, enduit muqueux ou bilieux, ou bien acidulé, vomissements, douleurs à l'épigastre, etc., etc., tous ces symptômes disparaissent, comme par enchantement, sous l'influence de la médication vomitive qui précède toujours la médication spécifique dans les fièvres de marais, sous les conditions que j'ai indiquées dans la première partie.

J'ai tellement confiance dans les caractères que je viens de tracer, que je n'hésite pas à rappeler l'opinion de M. Bailly sur l'aspect de la langue dans les fièvres intermittentes : « La couleur de la langue, dit-il, est si peu importante dans « ces maladies, qu'en général les médecins italiens la con- « sultent rarement, au moins à Rome, où je les ai suivies « plus qu'ailleurs; et quand ils la faisaient tirer aux malades, « lorsque j'étais présent à leurs visites, c'était plutôt parce « qu'ils connaissaient ma curiosité à cet égard, que pour « former leur opinion. »

Cette opinion de M. Bailly a été rapportée par M. le Dr Maillot dans son traité des *Fièvres intermittentes*, p. 22.

DES RACES PERFECTIONNÉES

DANS LE DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **MALÈGUE**, membre résidant.

Invité par Monsieur le Président de la Société Agricole et Scientifique, à présenter un résumé sur les avantages que les races perfectionnées peuvent offrir aux agriculteurs de notre département, nous avons hésité un instant à nous rendre à cette invitation, comptant encore peu sur notre expérience. Cependant, le désir de nous rendre utile en soulevant une question tant de fois controversée, et qui dans le nord, l'ouest et l'intérieur de la France trouve un commencement de solution, ce désir nous a fait vaincre toute répugnance, heureux s'il nous était donné de concourir pour une petite part à l'action du progrès agricole dans notre pays.

Notre examen portera d'abord sur l'espèce bovine, et dans cette espèce surtout sur la race durham, qui est le vrai type des races perfectionnées. Nous dirons aussi, avant de finir, quelques mots sur l'amélioration dont est susceptible notre race de Cerdagne.

La race de Durham tire son origine des bords de la rivière *Tees*, qui sépare en Angleterre les comtés d'Yorck et de Durham. Les Anglais, nos maîtres en agriculture, travaillent depuis plus d'un siècle à améliorer cette race. Ils ont commencé, dit-on, par la croiser primitivement avec des sujets de la race hollandaise. Lorsqu'ils ont ainsi obtenu, après bien des essais et des tâtonnements, le type

de la bête de boucherie, qui était le but qu'ils se proposaient, ils ont abandonné le croisement de cette nouvelle race, dite de *Durham améliorée*, avec toute autre race, comptant avec raison que l'élevage *in-and-in* ou dans et dans, c'est-à-dire la reproduction par des mâles et femelles améliorés, appartenant à la même famille, serait le vrai moyen de conserver, de fixer le nouveau type et les nombreuses qualités de cette race améliorée.

Tous les agriculteurs qui suivent le progrès agricole, savent que le bœuf durham est le modèle de la bête de boucherie; et de tous les animaux des races bovines, il est celui qui par l'harmonie de ses formes et sa précocité approche le plus de la perfection, s'il n'est permis de dire qu'il est la perfection même. Sa tête est petite, ses yeux grands, doux et placés à fleur de tête, ses cornes minces, sa peau fine, son cou court et grêle, sa poitrine profonde, large et projetée en avant, ses jambes courtes, fines et écartées, son ossature légère, ses muscles parfaitement développés, la ligne du dos droite comme une flèche. Chez cet animal, le train postérieur est remarquablement développé, les hanches sont larges et longues, la cuisse descend perpendiculairement sur le jarret, la queue est mince et attachée bas, le corps est cylindrique, on pourrait même dire cubique chez les meilleurs sujets de l'espèce.

Par cette description il est facile de se rendre compte que dans cette race les améliorateurs ont cherché à augmenter, autant que possible, l'assimilation de la nourriture consommée, en donnant au sujet une poitrine large et profonde, c'est-à-dire de larges poumons. Ils ont encore cherché à augmenter les morceaux de viande de première qualité qui se trouvent dans le train postérieur, à diminuer relativement ceux de seconde et surtout de troisième qualité; enfin, à réduire tout ce qui n'est pas viande ou graisse, comme la tête, les cornes, les os, les jambes, le cuir, etc.

Quoique le durham soit la bête de boucherie par excellence, un grand nombre de femelles de cette race se font encore distinguer par leurs qualités lactifères: il n'est pas rare de trouver des vaches qui donnent depuis 12 jusqu'à 20 litres de lait par jour. Quant au travail, il n'en faut point demander à des animaux chez lesquels on a réduit autant qu'on l'a pu les parties du corps susceptibles de le fournir.

Le bœuf durham se fait remarquer encore autant par sa précocité que par la facilité avec laquelle il prend la graisse; et chose étonnante, il s'accommode de tous les climats. On a beau le dépayser, l'exporter d'Angleterre en France, en Amérique, en Australie : partout il prospère comme si on l'avait façonné exprès pour sa nouvelle patrie.

Telles sont les qualités que possèdent les sujets de cette magnifique race de durham, qui rend déjà de si grands services dans une bonne partie de la France. Ces qualités sont devenues tellement inhérentes à cette race, par l'élevage aussi intelligent que constant des améliorateurs, que le produit du premier croisement d'un taureau durham avec une vache de race quelconque perd déjà le cachet de la mère, tandis qu'il acquiert celui du père, dont il hérite surtout les belles formes et une propension très-marquée à prendre la graisse. Un autre fait digne de remarque et déjà sanctionné par l'expérience, est que les produits du premier croisement et même du second, tout en acquérant une partie des qualités du père, conservent beaucoup de propension au travail, si la vache-mère appartient à une race qui possède cette qualité.

Y a-t-il en France, dans notre espèce bovine, une race qui corresponde à celle de durham en Angleterre? Nous possédons bien les races flamande, cotentine, dont les vaches se font remarquer, les unes par la quantité, les autres par la qualité beurrière de leur lait; nous possédons aussi les races aubrac, nantaise, gasconne et autres, excellentes pour le travail; nous possédons bien encore

les races charolaise, garonnaise, comtoise, qui ont une propension à prendre la graisse plus marquée que nos autres races; mais nous n'avons pas une race qui, comme celle de durham en Angleterre, vienne mieux et beaucoup plutôt que toutes les autres en aide aux besoins impérieux et tous les jours croissants de la consommation.

Pourquoi, dans les fermes florissantes de France, qui peuvent bien nourrir et amener avec profit des bœufs gras sur les marchés, l'agriculteur attendrait-il davantage à se servir d'une race qui, quoique étrangère à son pays, lui payerait plus cher la nourriture qu'il distribue à son bétail? L'agriculteur ne doit certes jamais perdre de vue que chez un animal quelconque l'assimilation de la nourriture est toujours en raison du développement des poumons. Or nos bœufs français pèchent surtout par le resserrement de la poitrine, qui se développe au contraire d'une manière brillante chez le durham. On trouve encore certains prôneurs qui, sous le prétexte d'un patriotisme vrai en apparence, mais bien faux en réalité, conseillent d'améliorer par sélection notre race charolaise par exemple, qui finira, disent-ils, par réunir les mêmes qualités qui distinguent la race durham. Ces messieurs ignorent sans doute que les Anglais sont à l'œuvre depuis le commencement du siècle dernier pour façonner la race de durham qui déjà, avant son amélioration, était supérieure à notre race charolaise actuelle. Pourquoi voudrions-nous donc retarder l'amélioration de nos races de boucherie par la sélection, lorsque nous pouvons immédiatement les améliorer par le simple croisement? Les Anglais, qui se distinguent surtout par leur patriotisme, n'ont certes pas hésité, pour améliorer leur race durham primitive, à la croiser avec la race hollandaise étrangère à leur pays.

N'hésitons donc plus nous-mêmes à nous servir d'une race anglaise pour améliorer nos races indigènes de boucherie. Les agriculteurs de l'Amérique, de l'Australie, de

la Russie, etc., ne balancent point à aller en Angleterre chercher à des prix fabuleux des types de cette belle race, dans le but d'améliorer leurs propres troupeaux par le croisement. Ils ne craignent point de faire faire à ces animaux des voyages longs, pénibles et coûteux; et nous autres agriculteurs français, qui avons un Gouvernement qui, dans sa sollicitude pour l'agriculture, fait élever des troupeaux de cette belle race dans les vacheries impériales, dans le seul but de nous procurer des types remarquables et à des prix relativement modérés, nous négligerions tous ces avantages?

La lumière, sur ce point, commence à se montrer : espérons qu'elle deviendra à mesure plus éclatante.

Les bœufs de nos meilleures races indigènes sont exceptionnellement bons à 3 ans, 3 ans $^1/_2$, pour la boucherie. Ce n'est qu'à force de soins et par une nourriture excessivement riche, abondante, recherchée et dispendieuse qu'on fait quelques exceptions, tandis que le durham, lui, possédant une poitrine beaucoup plus large et plus profonde que les bœufs de nos meilleures races, s'assimilant beaucoup mieux la nourriture qu'il reçoit, arrive naturellement, sans soins particuliers, par le fait même de ses qualités, à un état d'embonpoint supérieur, et cela à l'âge de 30 mois et même de 24. Nous pouvons appuyer ce que nous avançons sur des faits déjà acquis dans notre département: nous pouvons nous-même montrer des animaux de cette race pure et même des croisés $^3/_4$ sang qui, grâce à une nourriture abondante et appropriée, sont à l'âge de neuf mois, un an, vingt mois, dans un état d'embonpoint fort raisonnable, que n'atteignent point les animaux gras de cinq et six ans qu'on amène sur le marché de notre chef-lieu. Il est facile aux personnes qui douteraient du fait, de sacrifier quelques heures pour venir s'en convaincre.

Nous avons été plus loin : ayant dans notre exploitation des sujets de la race indigène bazadaise, race qui n'est

certes pas à dédaigner pour la boucherie, et des sujets $^1/_2$ sang durham charolais, nous avons voulu nous donner la satisfaction de faire avec un sujet mâle de chacune de ces races un essai comparatif, qui a commencé le 1er décembre 1858, et a duré jusqu'au 1er juin 1859. Le jeune veau bazadais né chez nous le 21 avril 1858, avait été parfaitement allaité par sa mère et de plus nourri à profusion jusqu'au 1er décembre. Aussi se trouvait-il en bon état, mais il n'avait pu déjà alors acquérir l'embonpoint des veaux durham ses voisins, qui étaient à la même ration. Le jeune durham charolais né le 15 avril 1858, nous arriva avec sa mère du département de la Loire à la fin de décembre dans un état vraiment pitoyable (la sécheresse ayant fait manquer les fourrages dans ce département). Le 1er décembre, le sujet bazadais qui se trouvait en bon état, et le sujet durham charolais qui était excessivement maigre furent attachés à la même mangeoire, seuls, côte à côte, mais de manière à ce que le plus fort ne pût prendre la nourriture au plus faible. Ils reçurent pendant décembre, janvier et février la même ration, qui se composait d'un peu de luzerne, beaucoup de turneps et une petite quantité de farine d'orge. Ces trois mois écoulés, le sujet croisé durham avait grandi comme le bazadais, avec la différence que l'embonpoint de ce dernier était resté stationnaire, tandis que celui du croisé durham avait beaucoup augmenté. La différence fut bien plus sensible pendant les trois mois qui suivirent. En mars, les deux animaux reçurent encore la même ration, la betterave avait remplacé le turneps. Au commencement d'avril les deux jeunes veaux grandissaient beaucoup, mais le bazadais perdait de son embonpoint et le durham charolais gagnait encore. Nous nous décidâmes alors à faire augmenter la ration du bazadais, qui eut de la peine à se maintenir jusqu'à la fin en assez bon état, pendant que le durham charolais, avec son ancienne ration, en-

graissait toujours. Les deux sujets ont été présentés au concours de Carcassonne, où il était facile de reconnaître combien le croisé durham l'emportait sur le bazadais. L'essai a été, ce nous semble, assez concluant; il l'eût été bien davantage, si le 1er décembre les jeunes sujets avaient été tous les deux en aussi bon état l'un que l'autre.

Traitons maintenant la question sous un autre point de vue. Faut-il, pour améliorer nos races françaises, leur infuser à toutes le sang durham? Nous ne le pensons pas. La race durham a aussi ses exigences. Si elle a des qualités très-marquées, telles que sa grande précocité, son extrême propension à engraisser, etc., elle possède aussi les défauts de ces mêmes qualités. Si elle est excessivement précoce, ce n'est qu'à la condition de recevoir déjà dans son jeune âge une nourriture abondante et appropriée, qui permette un prompt développement. Nous entendons par nourriture appropriée, celle qu'appète surtout le durham, et qui se compose de fourrages verts et de fourrages racines, comme trèfles, maïs, esparcette, turneps, betteraves, et non des farineux, ce que l'on croit généralement. (On ne se sert de ces derniers que pour quelques sujets hors ligne, qui par leurs qualités extraordinaires peuvent servir à l'amélioration de la race.) Or, nous ne croyons pas qu'il soit encore permis dans la généralité des fermes du Midi de la France, de distribuer aux jeunes sujets de l'espèce bovine une nourriture abondante et même appropriée; donc le durham ne convient point dans ces fermes, et l'on aurait grand tort de l'y introduire, parce qu'au lieu du bénéfice qu'il procure, lorsqu'il est placé au milieu de l'abondance, il constituerait en perte l'agriculteur qui voudrait l'élever dans de mauvaises conditions.

Telles contrées sont susceptibles d'élever avec profit le durham et ses croisements, comme la Normandie, le Charolais, la Vendée, les bords de la Garonne, etc.;

telles autres doivent encore y renoncer, comme la Gascogne, l'Auvergne, et pour parler de notre pays même, la Cerdagne. Les ressources fourragères sont trop restreintes dans ces dernières contrées, pour qu'on pense à y introduire des races perfectionnées pour la boucherie.

Mais, pourquoi bannirions-nous le croisement durham de notre beau Roussillon? Est-ce que les ressources fourragères manquent dans la *Salanque* et dans une grande partie du *Riveral?* Non seulement ces ressources sont abondantes, mais elles sont encore appropriées aux besoins de cette race anglaise. Nous pouvons donner aux sujets de l'espèce bovine du maïs en vert depuis le commencement de juillet jusqu'à la mi-octobre, des turneps ou betteraves depuis la mi-octobre jusqu'à la fin d'avril; les fourrages verts ne manquent certes pas en mai; et s'il fallait encore du vert pour le mois de juin, ne pouvons-nous point réserver une prairie naturelle ou la deuxième coupe d'une prairie artificielle en esparcette pour la faire consommer à cette époque?

Quoique le fourrage soit abondant et varié dans notre pays, il faut avouer que la majorité des agriculteurs s'en servent mal. Les uns vendent une grande partie de leur meilleur foin, réservant pour l'élevage et l'amélioration de leurs animaux une pitance quelquefois assez abondante comme volume, mais bien pauvre en principes nutritifs; d'autres sont enchantés de nourrir six têtes de gros bétail au lieu de quatre, par exemple, ne se doutant seulement pas que les quatre têtes consommant la ration médiocre pour six et suffisante pour quatre, donneraient plus de travail, ou plus de lait, ou plus de viande, et plus de fumier. Ceci est cependant facile à comprendre. Chaque animal a besoin, rien que pour vivre, d'une certaine quantité d'aliments, qui compose la ration d'entretien; le surplus de cette nourriture essentielle à la vie forme la ration de produit, c'est-à-dire le travail, le lait, la

viande. Si une certaine quantité de nourriture étant donnée, on veut nourrir six têtes au lieu de quatre, les deux rations d'entretien qu'il faudra de plus pour les six et qui chez elles seront entièrement perdues, deviendront rations de produit chez les quatre, et rapporteront alors plus de travail, ou plus de lait, ou plus de viande. Un autre avantage qu'il ne faut pas négliger, c'est qu'avec un nombre d'animaux moindre on expose un plus faible capital et on court moins de risques pour la mortalité.

Nous dirons maintenant aux agriculteurs qui gardent leur meilleur fourrage et en quantité suffisante pour bien nourrir les animaux de leur exploitation : Pourquoi continuer à garder et à entretenir une race française pure, quelle qu'elle soit, lorsque par le simple effet du croisement avec le durham vous pouvez beaucoup augmenter vos profits? Craignez-vous d'être trompés? Envoyez une ou deux vaches au taureau pur sang de cette race; faites un essai, et nous sommes persuadé que vous ne voudrez plus ensuite pour vos vaches que le taureau durham. Certains éleveurs se contenteront de dire qu'ils ne veulent pas de cette race pure; qu'elle ne réussirait pas dans leurs fermes. Comment savent-ils qu'avec la bonne nourriture dont ils disposent, le durham ne réussira pas chez eux? L'ont-ils essayé? Les faits acquis en agriculture, doivent passer avant tout raisonnement. Quant aux agriculteurs qui n'osent pas faire des essais chez eux et acquérir de l'expérience à leurs dépens, ils peuvent parfaitement aller étudier et s'instruire chez ceux qui les ont devancés. Nous l'avons fait nous-même, et nous sommes certes bien loin de nous en repentir et de regretter le temps que nous y avons consacré.

Qu'il nous soit permis de dire quelques mots sur les races laitières. Nous n'en avons aucune dans notre pays, et le Midi ne compte guère, se distinguant par cette qualité, qu'une race des Pyrénées dite de *Lourdes*, et la

race *Bordelaise,* qui s'est formée par le mélange du sang breton au sang hollandais, et même au sang suisse chez bon nombre de sujets. Cette branche de l'industrie agricole n'est exploitée de nos côtés que par quelques vachers, qui, les uns, n'ayant que de faibles ressources, choisissent indifféremment parmi les sujets de toutes les races qui leur sont amenées sur nos marchés; d'autres, plus aisés, achettent ordinairement des sujets de races suisses. Quelques-unes de ces dernières races se font remarquer par un rendement en lait considérable; mais elles sont très-exigeantes sous le rapport de la nourriture; et, à part la race de *Schwitz,* qui a une peau fine, des os assez minces, et qui rend à proportion de la ration qu'elle consomme, elles doivent être bannies de nos étables, pour faire place à ces jolies petites bretonnes, qui, avec les femelles de la belle race anglaise d'Ayr, sont celles qui rendent le meilleur lait et en plus grande quantité, toujours proportionnellement à la ration qu'elles reçoivent.

Il ne faut point parler d'amélioration aux vachers qui, tous les ans, vident et renouvellent leur étable. Pour les autres, la race bretonne elle-même est excellente. On a essayé de l'améliorer encore en la croisant avec la race d'Ayr. Les agriculteurs qui ont tenté ce croisement disent en avoir été satisfaits; quant au croisement de nos races françaises avec le taureau schwitz, qui avait eu de la vogue pendant quelque temps, il commence à être abandonné.

Passons maintenant aux races de travail. En parlant du croisement durham, nous avons dit qu'il ne convenait point dans certaines contrées, parmi lesquelles nous avons cité la Cerdagne. Si nous devons viser à améliorer nos races élevées pour la boucherie et celles destinées à la production du lait, nous ne devons certes pas négliger l'amélioration de nos races de travail. Le bœuf de Cerdagne est incontestablement un de ceux qui se font le plus remarquer par sa légèreté et la résistance au travail; mais il est défectueux

en certaines parties de son corps susceptibles d'être corrigées, et cette amélioration, au lieu de faire perdre à cet animal la qualité qui le distingue à un si haut degré, la rendrait encore chez lui plus forte et plus apparente.

Quelques défauts sont inhérents à la race de Cerdagne, et ils se trouvent plus ou moins prononcés chez tous les sujets. Ainsi, la tête est longue et un peu busquée, le dos ensellé, la côte un peu plate, les hanches étroites, la croupe avalée, la queue attachée très-haut. Cette défectuosité du train postérieur fait que les aplombs des jambes de derrière laissent beaucoup à désirer. Pour corriger cette mauvaise conformation, faut-il améliorer cette race par sélection? Choisir quelques sujets exempts de ces défauts dominants et les accoupler entre eux? Nous serions de cet avis, si nous n'étions certain que, pour former une telle famille améliorée et amélioratrice, les sujets manquent complétement. A quelle race recourir alors pour corriger les défauts de la race de Cerdagne, sans faire perdre à cette dernière les qualités, le cachet, la robe, les habitudes qui la distinguent? Après avoir bien cherché, nous n'en trouvons qu'une, qui, à notre point de vue, réunisse les conditions nécessaires : c'est la race aubrac. Le bœuf aubrac est un très-bon bœuf de travail; il est léger et fort; il est élevé dans les mêmes conditions de sol, de nourriture, de climat, que le bœuf de Cerdagne. Il a aussi le même pelage ou bien à peu près; mais il a la tête courte, large et carrée; le dos droit, la côte assez arrondie, chez lui le train postérieur, sans être aussi large que chez le bœuf d'engrais, l'est assez cependant pour que les jambes qui le portent aient de bons aplombs; la queue n'est attachée ni trop bas ni trop haut. D'après cela le sang-aubrac est, ce nous semble, celui qui pourrait le mieux se fondre dans le sang des sujets de la race de Cerdagne, qui avec l'amélioration de leurs formes acquerraient de nouveaux mérites, seraient

encore plus recherchés par nos voisins de l'Ariége, et porteraient par conséquent plus de profit aux éleveurs.

Quant à la manière de s'y prendre pour opérer ce croisement, elle est très-facile. On n'a qu'à bannir complétement les taureaux de Cerdagne des troupeaux qu'on se propose d'améliorer, et se procurer avec la valeur de ceux-là, jointe à une somme peu considérable, des reproducteurs aubrac. Ce serait alors le cas de faire l'élevage *in-and-in*, c'est-à-dire par sélection. Au lieu de bistourner les taureaux aubrac qui auraient fait une ou deux montes, comme c'est l'habitude pour les taureaux de Cerdagne, on devrait les garder jusqu'à l'âge de six, sept et même huit ans. Nous connaissons des exploitations qui possèdent des taureaux âgés de dix ans, qui sont aussi prolifiques et donnent des produits qui ne le cèdent en rien à leurs aînés. Ces taureaux aubrac, pouvant ainsi saillir leurs propres filles, avanceraient énormément par le second croisement du même individu l'amélioration qu'on s'était proposée. Pour porter les agriculteurs de la Cerdagne à faire ce croisement, il suffirait de quelques sacrifices de la part de l'Administration départementale. Quatre ou cinq jeunes taureaux, bien choisis sur les montagnes d'Aubrac, et mis en vente aux enchères dans la Cerdagne, obtiendraient, et d'autres que nous en sont convaincus, une moyenne de prix supérieure au prix d'achat; et lorsque le premier pas vers l'amélioration serait fait, les éleveurs de ce pays, qui sont intelligents et ont un coup-d'œil fort juste, continueraient et consommeraient de leur propre mouvement l'œuvre commencée.

Il ne faudrait pas oublier de récompenser par des primes raisonnables, de 80 à 200 francs chacune, les éleveurs qui présenteraient à la commission départementale les taureaux et les génisses les mieux conformés, appartenant à la race de *Cerdagne, améliorée par le sang aubrac*. Nous sommes persuadé qu'en employant de pareils moyens, peu d'agriculteurs de la Cerdagne résisteraient à l'impulsion donnée.

RAPPORT SUR L'INDUSTRIE SÉRICICOLE

DU DÉPARTEMENT

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES EN 1859,

Par M. **A. Siau**, Trésorier de la Société.

Messieurs,

Vous avez eu à cœur de prouver, cette année encore, que l'industrie sericicole faisait l'objet de vos préoccupations.

La commission que vous avez nommée dans la séance du 25 mai dernier, composée de MM. Companyo père, Augé, Robin et Antoine Siau, désireuse de remplir sa mission, a commencé le 1er juin ses visites, ayant pour but de rechercher, dans les éducations de vers à soie, ce qui avait été nuisible ou avantageux. Nous procédions, par là, à l'enquête que sollicite M. le Préfet, en conséquence de la demande faite par Son Excellence M. le Ministre de l'Agriculture.

Nous visitâmes d'abord la magnanerie de M. Sabatier, au domaine de *Jau,* situé entre Cases-de-Pène et Estagel. Nous dirons avec regret, que cet éducateur intelligent, qui avait toujours eu des succès encourageants, même depuis l'épidémie, n'a eu cette année que le tiers de la récolte.

En 1857, — 1.250 grammes,		lui fournirent	2.110	kilogrammes.
En 1858, — 1.250	id.	—	1.850	id.
En 1859, — 1.250	id.	—	600	id.

Il se procure, chaque année, la graine chez les petits éducateurs de Sainte-Affrique (Aveyron).

Nous attribuons le faible résultat de cette année à la température, très-variable, d'abord humide, et orageuse ensuite, sous l'influence du vent marin, très-nuisible aux éducations à proximité de la mer, à la feuille du mûrier, gelée lors de la première pousse; la seconde n'était pas assez nourrie lors de la période de la 4e mue à la montée.

La *muscardine* avait atteint un certain nombre de vers, d'autres étaient *gras, fondus* et *faibles.*

Nous jugeons la feuille généralement malade; elle subit encore comme la vigne et une infinité de plantes et d'arbres, les fâcheuses conséquences d'un principe délétère, sur la nature duquel nous ne pouvons porter un jugement certain. Il paraît évident que les maladies destructives des récoltes des vers à soie, ont pour origine la muscardine. L'invasion du *botrytis basiana* se présente sous des formes souvent bien différentes; mais c'est presque toujours cette végétation qui entraîne la perte des chambrées. Quant aux vers à soie qui n'atteignent pas leur complet développement, on peut attribuer ce résultat à la mauvaise qualité de la feuille. En effet, les vers qui l'ont consommée tout-à-fait mauvaise sont très-petits, tandis que ceux qui ont été nourris de feuille meilleure acquièrent plus de développement. C'est encore à ce fait qu'on doit attribuer la dégénérescence de l'œuf du ver à soie, observée par les savants et les éducateurs.

Le nombre des mûriers, dans le domaine de *Jau,* est de 4.000.

Nous avons visité, à Estagel, l'éducation de M. Ange de Gonsalvo, qui eut, l'année dernière, une assez bonne récolte. 100 grammes de graine lui fournirent 142 kilogrammes de cocons, tandis que cette année 100 grammes de graine n'ont produit que 30 kilogrammes de cocons.

Les soins convenables ont été donnés à cette éducation. La graine était de race d'Andrinople. Elle lui a été envoyée

par une maison de France, dont il a cru devoir nous taire le nom. Les vers étaient au 4e âge. Nous en avons observé d'inégaux et qui étaient restés très-faibles. La température avait été la même que chez M. Sabatier, et la première feuille attaquée par le froid.

Une bien petite éducation avait réussi à Estagel; une jeune personne l'avait dirigée. Marguerite Forner, avec 2 grammes de graine, avait eu 5 kilogrammes de cocons. Ils sont de race d'Andrinople; la qualité est aussi belle que celle de sina.

M. Barthe, régisseur du domaine de M. le marquis de Ginestous, distribuait annuellement aux petits éducateurs de La Tour-de-France 2.500 grammes de graine. L'on ne recueillit, l'année dernière, que 850 kilogr. de cocons. M. Barthe, découragé, n'avait mis en incubation, pour sa propre éducation, que 100 grammes de graine d'Alais, et 250 grammes de la graine de ses cocons de 1858, race des Cévennes.

Le produit n'a été que de 90 kilogr. et les cocons de mauvaise qualité.

La première feuille avait souffert de la gelée.

Parmi les vers, les uns étaient atteints de la muscardine, d'autres étaient faibles et d'autres courts. Ces maladies s'étaient montrées à tous les âges, et principalement de la 4e mue à la montée.

Le nombre des mûriers cultivés à La Tour s'élève à 14.000, savoir :

Dans les propriétés de M. de Ginestous..	9.000;
Dans celles de M. Trilla.....	1.500;
Chez divers.....	3.500.

Deux autres éducations avaient été faites à La Tour, avec 25 grammes de graine : l'une par M. Élie Coronat, qui n'a pas eu de succès; l'autre par Mme Julia, qui a eu un tiers de récolte.

Nous allons vous entretenir de notre seconde course, faite dans la journée du 9 juin. Si la première a été signalée par de mauvaises réussites, celle-ci a été marquée par plusieurs résultats bien favorables.

Nous nous arrêtons à Saint-Féliu-d'Amont, pour visiter deux petites éducations : celle de M. Joseph Torrent, qui avec 18 grammes de graine, a obtenu 31 kilogr. de cocons, et celle de M. Paul Miffre, qui avec 18 grammes de graine, a recueilli 29 kilogrammes de cocons.

Des fourmis avaient dévoré une petite partie de jeunes vers.

Nous n'avons pas reconnu la moindre trace de maladie. Les soins les plus attentifs avaient été donnés à ces éducations.

Les graines avaient été fournies par M. Alberny, rue de la Cathédrale, à Carcassonne, et l'on nous a dit qu'elles provenaient de la maison Ve Nicod fils, d'Annonay. Sur l'une des boîtes était écrit : Smyrne.

Nous avons compté, dans les deux communes de Saint-Féliu, environ 300 mûriers. La feuille n'avait pas été attaquée par le froid ; elle paraissait saine.

L'éducation de M. Joseph Capdelaire, qui avait parfaitement réussi l'année dernière, à Millas, n'a fourni, cette année, avec 50 grammes de graine, que 10 kilogrammes de cocons. Il est vrai que la plus grande partie de la graine avait été brûlée, ayant été soumise, pour l'éclosion, à une température trop élevée.

Pour les petites éducations, on a l'habitude, dans nos campagnes, de placer les graines dans un petit compartiment qui est derrière le four, et que l'on nomme la *gloriette;* système vicieux, qui ne peut produire que de déplorables résultats. L'œuf du ver à soie, soumis à une chaleur trop forte, et surtout privé d'éléments humides, altère l'embryon et ne lui procure qu'un avenir rachitique.

L'autre éducation de Millas a été heureuse : elle a reçu les soins de la femme Delpech.

25 grammes de graine de M. Alberny, de Carcassonne, ont fourni 42 kilogrammes de cocons. — 25 grammes de graine de ses cocons de 1858, ont produit 17 kilogr.

La commune de Millas possède 600 mûriers.

Nous avons visité, avec intérêt, à Ille, l'éducation dirigée par M. Lopez.

M. Trilla avait fourni les feuilles, et la graine avait été envoyée par M. Alberny.

L'éducation a reçu les soins ordinaires, mais dans des circonstances particulières, que nous ferons connaître.

L'éclosion a eu lieu derrière le four ; la chaleur ordinaire y est de 18 à 22 degrés. Les vers ont été portés, après l'éclosion, dans un compartiment contigu, où la température était de 16 degrés, et, dans la soirée, on les a placés dans les trois appartements consacrés à l'éducation, où la température était de 12 à 14 degrés.

Nous observerons que, pendant les trois premiers jours seulement, de la cendre chaude y fut placée, et que les rayons du soleil ne pénétraient dans ces appartements que durant trois heures de la journée.

La température a été très-variable pendant l'éducation : chaleur aux deux premières mues ; humidité prolongée et temps orageux pendant les deux autres. Néanmoins, les vers se sont développés avec vigueur, et, chose digne de remarque, un grand nombre de sujets, posés, faute de place, sur les briques du sol de ces appartements sont montés sur les bruyères, avec la même force que ceux établis sur les clayons élevés.

Nous observerons, en outre, que nous avons vu, en-dehors des fenêtres, un certain nombre de cocons attachés aux contrevents. Les vers étaient sortis, pendant que ces croisées restaient ouvertes pour l'aération des salles.

Il n'existait pas de trace de maladie; les cocons étaient beaux, réguliers, race franche de Valence (Espagne).

MM. Lopez et Trilla avaient mis en incubation 75 gr. de graine, qui ont produit 150 kilogrammes de cocons.

Il existe 600 mûriers dans la commune d'Ille; M. Trilla en possède 200.

Nous devons vous entretenir de l'éducation de Mme Augé, à Perpignan, que les ravages de l'épidémie n'ont jamais découragée, et qui fait preuve de connaissances spéciales très-étendues. Cette année, elle avait mis en incubation 25 grammes de graine, qu'elle avait récoltée l'année dernière, et qui avait bien réussi; 18 grammes de graine, race d'Andrinople, qui a donné des résultats inférieurs. Ces 43 grammes de graine ont produit 39 kilogrammes de cocons.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que Mme Augé est très-utile aux petits éducateurs pour l'achat de leurs cocons; elle pourra rendre, en 1860, un service signalé à tous ceux qui se livreront à l'industrie sericicole dans le département, parce qu'elle a eu le soin, après l'achat des cocons, de réserver pour la graine ceux recueillis dans les magnaneries exemptes de maladies. Ils donnent déjà de très-beaux papillons, qui fournissent de la graine de belle espérance.

Mme Augé a également à sa disposition la majeure partie des cocons de M. Llopet, de Serdinya. Notre honorable vice-président, M. Companyo, nous communiqua, sur l'éducation de M. Llopet de l'année dernière, des détails intéressants. En effet, M. Llopet avait eu l'idée de placer, quelques jours après leur éclosion, une certaine quantité de vers sur les mûriers de sa pépinière. Ces vers, exposés aux intempéries, avaient grandi et fait les cocons sur l'arbre.

Cette année, M. Llopet a renouvelé cet essai; mais il a été infructueux, à cause des pluies constantes du mois

de mai. Il avait mis en incubation 65gr,50 de graines, provenant de son éducation de 1858; il en a retiré 100 kilogrammes de cocons, tous de belle qualité.

Plusieurs d'entre vous ont pu apprécier, sur un rameau du *lavandula stœchas*, les beaux résultats de cette éducation.

Le *lavandula stœchas* remplace avantageusement, dans cette contrée, la *bruyère* et les *cistes*.

La magnanerie est exposée au sud, abritée contre le vent marin. Cette exposition est très-favorable.

Aucun caractère de maladie ne s'est présenté dans le cours de l'éducation. Les vers avaient opéré la montée le vingt-huitième jour, avec une vigueur supérieure à celle de l'année dernière : l'incubation fut, à cette époque, de 100 grammes de graine (races de Brousse et de Smyrne) qu'il avait reçue par l'entremise de son frère, receveur des Contributions indirectes à Aubenas.

Le temps a été très-variable pendant la dernière éducation. La pluie a duré vingt jours consécutifs; le tonnerre a grondé avec force, le premier jour de la montée.

A Saint-Laurent-de-Cerdans, à Elne, Torreilles, Prades, Catllar et Molitg, les magnaneries ont donné de faibles résultats.

Pour abréger cette lecture, je passe sous silence les noms des autres éducateurs.

Toutes les graines mises en incubation, en 1859, dans le département, s'élèvent à 2.800 grammes; elles n'avaient pas été examinées par MM. Jouve, Chavaud et Cie, à Cavaillon. Leur produit a été de 1.500 kilogr. de cocons seulement; en en portant le prix à 7 francs, cours actuel, nous trouvons une valeur de 10.500 francs. Ce chiffre est bien réduit. Avant l'épidémie, on mettait en éclosion, dans le département, 600 onces, soit 15.000 grammes de graine. La production moyenne étant de 30 kilogrammes par 25 grammes, les magnaneries produisaient 18.000 kil.

de cocons, et le prix moyen étant de 4 fr. par kilogramme, la valeur était de 72.000 francs.

Les heureux résultats de certaines éducations de cette année, sont d'un favorable augure pour 1860. Donnons des encouragements, comme nous le fîmes l'année dernière; alors les petites éducations se multiplieront, ayant plus de chances de réussite avec les graines produites des magnaneries exemptes de maladies, et nous augmenterons le bien-être de plusieurs familles.

Le département renferme 40.000 mûriers, tous répandus dans des contrées favorables à l'éducation. Si les feuilles en étaient utilisées dans des magnaneries, qui fourniraient une valeur de 240.000 francs, elles serviraient à mettre en incubation 50.000 gram. de graine.

Voici les données sur lesquelles se fonde ce résultat :

La feuille de 20 mûriers, de venue ordinaire, est nécessaire pour 25 grammes de graine, qui produisent, en temps ordinaire, 30 kilogrammes de cocons; les 50.000 grammes produiraient 60.000 kilogrammes de cocons, et en portant le prix seulement à 4 francs, nous arrivons à la valeur de 240.000 francs.

Les points les plus favorables à l'éducation sont : ceux connus sous la dénomination d'Aspres, les environs de Perpignan, tous les villages des bords de l'Agly jusqu'à Caudiès, ceux des bords de la Tet jusqu'aux environs d'Olette, les vallées des Albères, du Tech, et celles de Coustouges et celles de La Manère.

M. Jaubert de Passa introduisit en Roussillon, il y a environ cinquante ans, la bonne culture des mûriers, leurs diverses variétés et la taille, ainsi qu'elle est pratiquée dans les Cévennes; il fit de grands sacrifices pour donner de l'extension à l'éducation des vers à soie; l'un des premiers il établit des magnaneries vastes et bien aérées.

Plusieurs races de vers à soie sont élevées dans les Pyrénées-Orientales.

La race-andrinople, à cocons blancs, introduite par Mme Augé, qui l'avait reçue de Mme Ve Nicod, d'Annonay, est remarquable par la grosseur des cocons et la finesse de la soie; mais elle ne réussit qu'exceptionnellement.

La race de Lombardie, à cocons jaune-paille, de diverses nuances, gros et de belle forme, soie fine et qui se file bien, plus robuste que la première.

La race-sina, à cocons blancs, reçue, en 1854, par M. Corbière-Vilallongue, de M. Camille Beauvais; elle s'est propagée à cause de la bonté de la soie et de sa blancheur argentine.

La race de Brousse, à cocons jaunes, élevée avec succès en Algérie; la couleur se rapporte à celle de Chine, mais la forme du cocon diffère un peu. La soie est moins fine, mais elle est très-résistante, et se dévide bien.

La race des Cévennes, introduite par M. Bresson, à cocon paille, assez uni, gros, se dévidant facilement, soie forte; ver robuste.

Une autre race a été obtenue dans le département, par des graines reçues du Piémont; le cocon est moins gros, bien fait et d'un jaune peu foncé.

La race-espagnole, appelée vulgairement *Espagnolet*, dont la graine fut apportée de Valence (Espagne), par Mme Augé, en 1847. Le cocon en est jaune-paille, uni, bien fait; les vers robustes et montant bien. Ils ont généralement bien réussi, pendant l'éducation de 1859; néanmoins cette race est sujette à la dégénérescence, comme l'indiquent ses cocons à soie verdâtre.

Il serait à supposer que les vers qui la produisent sont atteints de maladie, ayant éprouvé une altération dans le système digestif, par l'infiltration d'une matière verte, produite par la feuille mangée et qui n'a pas été digérée. Ce phénomène accidentel se trouve dans toutes les éducations de 1859.

Ce fait doit attirer l'attention; il n'a pu être éclairci d'une manière précise. L'accouplement des vers atteints de cette affection facile à reconnaître, produit une génération qui doit être élevée à part.

Les cocons qui restent purs de race sont bien faits; la soie en est bonne et d'un dévidage facile.

On a observé que la constance de la couleur verte, persiste dans les produits futurs, et que les cocons deviennent une bourre informe et sans aggrégation des fils qui la composent.

Nous terminons en vous signalant ceux des éducateurs que nous jugeons dignes d'encouragements :

MM. Llopet, à Serdinya;
Lopez et Trilla, à Ille;
Mme Augé, à Perpignan;
MM. Ange Delpech, à Millas;
Joseph Torrent, à Saint-Féliu-d'Amont;
Paul Miffre, à Saint-Féliu-d'Amont.

RAPPORT DE M. ANTOINE SIAU,

SUR LES PRODUITS ENVOYÉS

PAR LA SOCIÉTÉ AU CONCOURS DE CARCASSONNE, EN MAI 1859,

ET SUR LA CULTURE DES ARTICHAUTS.

Messieurs,

La Société d'Agriculture de l'Aude ayant témoigné le désir de voir figurer au Concours horticole de Carcassonne les produits de nos jardins, notre Société nomma une commission, composée de MM. François Astors, Sauveur Dadins, l'abbé Delhoste et Antoine Siau. Je fus chargé de faire la livraison, et de fournir, au besoin, les indications sur la culture des produits envoyés.

En voici la note :

Diverses variétés de patates, fournies et la plupart créées par notre collègue, M. Jean Eychenne, et par M. Saturnin Llanta, propriétaire à La-Tour-bas-Elne, auxquels nous devons l'introduction et la propagation de ce tubercule dans le département.

Trois variétés d'asperges. Celles dites de Hollande et d'Allemagne, introduites, en 1850, par notre collègue, M. Hippolyte Picas, étaient remarquables par leur grosseur. Les deux bottes fournies par M. Jean Roquefort, furent reconnues supérieures à celles des exposants de l'Aude, du Vaucluse et de la Haute-Garonne.

Quatre variétés de cerises, arrangées avec goût dans des boites, attiraient l'attention par leurs brillantes couleurs et leur grosseur. Parmi elles se trouvait la variété dite de Saint-George, que produisent en abondance, vers la fin de mars, les montagnes de Céret.

Plusieurs boîtes, contenant diverses variétés de fraises, disposées avec art par Mme Darche, se distinguaient par leur beauté et leur parfum, entre autres les belles fraises dites *anglaises*, propagées par notre collègue, M. Rouffia, et la variété obtenue par M. Philippe Massot par l'hybridation de la *Duchesse de Buckingam* et la fraise sauvage des Albères, dont la plante est aussi précieuse par sa fécondité que par la bonté du fruit, qui s'étend jusqu'à la saison rigoureuse de l'hiver.

A cet envoi étaient joints des petits-pois, des fèves dites d'*Espagne*, dont nous avons les primeurs en plein vent au mois de mars, et des haricots verts.

Nous mentionnerons nos quatre variétés d'artichauts, dont plusieurs pieds, avec leurs fruits nombreux, étaient dans des pots.

Une grande extension a été donnée à la culture de cette plante aux environs de Perpignan.

Les excellentes qualités de nos produits maraîchers se font apprécier et s'expliquent par la nature du terrain d'alluvion et par l'arrosage : les eaux qui viennent de la rivière de la Basse, saturées par les matières que contiennent les égouts de la ville et des faubourgs, sont entraînées dans les canaux et fécondent ainsi tous les jardins.

Nous parlerons d'abord de la variété d'artichaut blanc, dite des *quatre-saisons* : cette variété est la plus cultivée à cause de sa précocité ; le premier montant porte, en octobre, de cinq à six fruits, les autres se succèdent jusqu'à la fin de mai. La feuille est plus faible dans cette variété que dans les autres.

Pendant la période de fructification des huit derniers mois, cette variété a fourni dans la banlieue de Perpignan, environ 3.500.000 douzaines d'artichauts, au prix moyen de 25 centimes la douzaine, soit la valeur de 875.000 francs.

Le prix de la douzaine varie de 5 à 75 centimes, et même à 1 franc.

Le prix de 5 centimes est celui qu'on paie en mai, les autres variétés fournissant alors abondamment leurs fruits, et en février le prix est de 75 centimes à 1 franc.

Le fruit des *quatre-saisons* est moyen, d'un vert clair; il prend la teinte violacée aux chaleurs du printemps.

L'artichaut dit de *mai* est le plus beau, le mieux pommé et le meilleur; il paraît du 15 avril à la fin de mai. La feuille est plus large que celle des autres espèces.

Pour augmenter la grosseur du fruit, nos jardiniers mettent en croix, vers l'extrémité de la tige, deux chevilles en bois, huit à dix jours avant de cueillir le fruit, en ayant soin de le couvrir des quatre feuilles qui l'environnent, et ils l'attachent ensuite. Le fruit devient plus gros et plus tendre; il est d'un vert pâle.

La variété connue sous le nom de *mourrou de badell* (museau de veau), fructifie en février jusqu'au 15 mai. Le fruit est violet; la tête et le bas sont plus aplatis que dans la variété des *quatre-saisons*. Ce produit est hybride de la *morisque*.

La *morisque* est la moins cultivée; elle donne ses fruits du 15 avril à la fin de juin. La nuance violacée est plus foncée que celle du *museau de veau*. La feuille est plus nourrie que celle de la variété précédente.

La valeur moyenne des trois dernières variétés est d'environ 180.000 francs, soit 1.200.000 douzaines à 15 centimes.

Les pieds d'artichauts exposés avaient été fournis par les sieurs Joseph Nogués, Jean Coll et Louis Ribes.

Culture. — Nos jardiniers ont le soin de choisir, pour la reproduction de la plante des *quatre-saisons,* les pieds qui ont porté les plus beaux fruits et ceux pourvus de six feuilles, produisant des fruits précoces.

Après la fructification, la plante est divisée en autant

de tronçons munis de racines qu'il y a de branches à fruits; on les plante en lignes et à distance de 50 centimètres. Cette distance permet, lorsque le froid est rigoureux, de prendre la terre intermédiaire pour chausser les pieds, après y avoir placé du fumier et de la litière. Au milieu des deux lignes, et dans la direction du midi, on sème des fèves.

Nos jardiniers ont renoncé, depuis trois ou quatre ans, à renouveler la plante d'artichaut par œilletons; ils ont reconnu que les fruits avaient dégénéré, comme ils ont pu constater l'immense avantage obtenu en renouvelant la plante, *chaque année*, par tronçons, parce qu'alors elle conserve toutes ses propriétés.

A l'époque où la division de la plante n'était pas pratiquée, on ne détachait les œilletons qu'à la quatrième ou sixième année. C'était au mois d'octobre ou à La Toussaint, et le fruit paraissait en mars, lorsque la saison était favorable, et finissait à la fin de mai. Il n'y avait, par-conséquent que trois mois de fructification, lorsqu'elle est actuellement de huit mois dans la variété des *quatre-saisons*, et que le fruit se présente à une époque où la nature est avare de ses dons.

L'idée de diviser la plante par tronçons enracinés, la pensée de la renouveler après qu'elle a fourni les fruits, et la connaissance des avantages de culture de la variété des *quatre-saisons*, furent donc un bienfait pour le Roussillon; car, jusqu'en 1816, ces avantages étaient ignorés, puisque cette variété n'était pas cultivée alors avec plus d'étendue que les autres.

A l'occasion des récompenses que la commission crut de son devoir de proposer à la Société, en faveur de ceux qui avaient fourni leurs produits pour le Concours de Carcassonne, nous jugeâmes utile de faire une enquête auprès des plus anciens jardiniers, afin de mettre au jour

les noms de ceux qui avaient amélioré ou propagé la culture des artichauts.

Voici le résultat de nos investigations :

En 1818, Jean Piquet, décédé, avait déjà reconnu les avantages de l'artichaut des *quatre-saisons* et le cultivait de préférence.

En 1822 et 1823, Antoine Coll divisait déjà les plantes; il les cultivait sur une vaste échelle et de préférence la variété des *quatre-saisons*.

En 1826, Joseph Baratte, décédé, cultivait environ 10.000 pieds d'artichauts. La variété des *quatre-saisons* était, à cette époque, peu abondante.

En 1829, au mois de novembre, les jardins de Saint-Jacques, les seuls qui existassent dans la banlieue de Perpignan, furent ravagés par une inondation; à quelques jours de-là, ils furent détruits par un froid rigoureux. Quatre carrés d'artichauts des *quatre-saisons* furent abrités, dans le jardin de Coll, par des broussailles que les eaux avaient entraînées lors de l'inondation. M. Coll en vendit les produits, depuis 1830 jusqu'en 1833, de 1 à 4 francs la douzaine. Il était alors fermier de M. Amaurich. En quittant ce jardin, il consacra une grande étendue du terrain qu'il venait d'acquérir sur la route de Saint-Estève, à la culture de l'artichaut des *quatre-saisons*.

En 1829, Ignace Figuères était aussi fermier de monsieur Amaurich, et son jardin voisin de celui de Coll. Il se livrait aux mêmes cultures; mais il ne sut pas tirer aussi bon parti de ses artichauts préservés : il les vendit, en grande partie, à 5 francs le pied. Plus tard, il donna à cette culture une plus grande extension, et l'améliora, par des soins intelligents, dans le jardin dont il devint propriétaire, situé aussi sur la route de Saint-Estève.

Vers la même époque, Jean Tarrissou, qui se distinguait également par son intelligence horticole, avait reconnu

le mérite de la culture des artichauts, et lui donna un grand développement, d'abord dans le jardin de M. Morat, dont il était fermier, ensuite dans les deux jardins situés dans les bas-fonds de Saint-Jacques, dont il avait fait l'acquisition.

Pour consacrer le souvenir des services rendus à l'horticulture par ces trois jardiniers, la commission vous propose de leur décerner une médaille d'argent.

Nos cultures potagères et fruitières ont fait de grands progrès dans ces derniers temps : nous pourrions citer, en assez bon nombre, les noms de ceux qui les ont obtenus; mais nous nous bornerons aujourd'hui à désigner ceux qui, en fournissant quelques produits pour le Concours de Carcassonne, nous ont mis à même de rendre service au département, en faisant reconnaître leur supériorité sur les produits similaires du Midi. En effet, le Jury, nous tenant compte de notre bonne volonté dans cette modeste exhibition, décerna à la Société une médaille d'argent.

Nous vous proposons, en conséquence, des encouragements en faveur de MM. Étienne Gaillard, dit Estève, d'Olette; Jean Coll; Louis Ribes; Philippe Massot; Rouffia; Jean Roquefort; Joseph Nognès; Jean Badie.

Nous ne saurions terminer notre rapport sans fournir notre tribut de reconnaissance à la commission horticole de Carcassonne, pour l'accueil bienveillant et amical qu'elle nous fit, et sans la féliciter, ici, comme nous l'avons fait ailleurs, au sujet des ornements du terrain consacré à l'exposition : les dispositions prises, à cet égard, répondaient pleinement à toutes les exigences de l'art et aux convenances particulières des produits exposés.

GÉOGRAPHIE HISTORIQUE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. ALART, membre résidant.

PÉRIODE WISIGOTHIQUE.

412 — 711.

Les Wisigoths ayant passé le Rhône, sous la conduite d'Ataulfe, l'an 412 de J.-C., entrèrent, en automne de la même année, dans la cité de Narbonne, d'où ils s'étendirent rapidement dans la Gaule Méridionale et dans la Tarraconnaise. La domination romaine ne conserva plus désormais qu'un semblant d'empire dans toutes ces contrées. Néanmoins, on ne peut considérer l'établissement des Wisigoths comme définitif, dans la Narbonnaise et le pays de Ruscino, avant l'année 462, où la cité de Narbonne fut livrée au roi Théodoric par le comte gaulois Agrippinus, qui remplissait un office important dans cette ville, peut-être celui de *Président de la première Narbonnaise*[1].

Le Roussillon fut, sans contredit, un des pays où les Wisigoths s'établirent en plus grand nombre, comme l'explique sa situation entre Toulouse, Narbonne et Barcelone qui furent tour-à-tour la capitale du royaume jusqu'à ce que le roi Athanagilde eut transféré le siége de la monarchie à Tolède, vers le milieu du VIe siècle. Plus tard, les ravages et les persécutions des Arabes, conquérants de l'Espagne, refoulèrent vers les Pyrénées des bandes nombreuses de Goths, qui s'établirent naturellement dans les vallées du

[1] Idatius, *Chronic.* ad ann. 462. — En 474, l'Arvernie fut soumise par Euric, et Sidonius Apollinaris fut envoyé en exil dans la ville des *Liviani* (*Mœnia Livianorum*, lib. VIII, Epist. 3). On croit que c'est la ville de Livia, ce qui prouverait que la Cerdagne était déjà comprise, à cette époque, parmi les dépendances du royaume des Wisigoths.

Tech et de la Tet et dans la Cerdagne. Les avantages et la sécurité que ces pays devaient offrir aux familles réfugiées, sont assez indiqués par l'immense quantité de noms gothiques qui se trouvent dans les actes du diocèse d'Elne au IXe siècle. Nous expliquerons, par la suite, quelle fut la position de ces réfugiés espagnols, vis-à-vis des Romains ou des autres Wisigoths anciennement établis en Roussillon; car il existe encore assez de documents explicites pour retracer l'état social de ces populations après l'expulsion des Arabes au-delà des Pyrénées. Il n'en est pas tout-à-fait de même en ce qui concerne la situation des Wisigoths primitivement établis dans la Narbonnaise, au milieu des anciens Romains. Cependant, on sait vaguement que les Wisigoths s'approprièrent les deux tiers des terres cultivées dans la portion de la Gaule qui leur fut cédée en 412 *(Code wisigoth.)*, sans pouvoir bien dire comment doit être entendu ce partage. Il est probable qu'il ne s'agissait pas des deux tiers du sol cédé pris en masse, mais des deux tiers d'un nombre déterminé de propriétés particulières, sur chacune desquelles on avait assigné, à chacun des conquérants, une part, ou, comme on disait, un *sort*. Il s'ensuivrait de là que les terres des classes opulentes ou riches furent seules soumises à cette dure loi de la conquête[1].

Quoi qu'il en soit, d'ailleurs, on voit chez les Wisigoths, un grand empressement à s'approprier de leur mieux la culture et les lumières des Romains, tout en persistant à s'en distinguer par des mœurs simples et austères. Ils n'avaient d'abord été gouvernés que par des usages traditionnels. Le roi Euric leur donna, le premier, des lois écrites, qui furent comme le germe du code méthodique et complet, auquel travaillèrent, après lui, la plupart de ses successeurs, et si connu sous le nom de *Code des*

[1] Fauriel, *Histoire de la Gaule méridionale*, etc.

Wisigoths. Mais la plupart de ces lois sont une imitation expresse, quelquefois la simple transcription des lois romaines, et on ne s'explique guère, en les lisant, comment les Wisigoths ont pu exercer sur l'ancien Roussillon une influence plus puissante peut-être que celle des Romains. En effet, il est hors de doute, que si ce pays doit à Rome le fonds primitif de ses lois, de son administration, de son idiome et de sa civilisation, il doit aux Wisigoths toutes les idées et les institutions germaniques qui sont venues s'y ajouter ou qui les ont modifiées; et ces mêmes Goths, qui ont laissé leur nom à la Catalogne, ont également marqué d'une empreinte profonde et durable la plupart des institutions, la langue, les monuments, le caractère, la religion et les mœurs des anciennes populations roussillonnaises.

Nous n'avons pas à apprécier ici cette influence à un autre point de vue que celui de la géographie historique; mais nous devons rappeler que les goûts bien connus des Wisigoths pour les irrigations, l'industrie pastorale et les travaux de l'agriculture, se sont entretenus et développés à un degré remarquable parmi les habitants du Roussillon.

Pendant toute la durée de la domination wisigothique, de l'an 412 à 711, l'ancienne province, appelée par les Romains la *Première Narbonnaise*, et dans laquelle se trouvait compris le pays de Ruscino, n'est plus connue que sous les noms de *Septimania* et *Gaule des Goths*, dans les écrivains de la Gaule franke; *Province* ou *Gouvernement* (ducatus) *des Gaules*, chez les écrivains de l'Espagne.

Le nom de *Septimania* dériverait, selon quelques-uns, des *sept* cités comprises, sous les Romains, dans la Première Narbonnaise; selon d'autres, il viendrait des colons de la *Septième* Légion, établie, à la même époque, dans la province de Narbonne. Quoi qu'il en soit, ce nom,

qui se montre pour la première fois en 475[1], se trouve presque seul usité dans les quatre siècles suivants. Mais il ne paraît pas que les Wisigoths l'aient employé. Pour eux, toute la région dont Narbonne était le chef-lieu politique et religieux, s'appelait la *Province des Goths (dans la Gaule*[2]*)*, ou la *Province Gauloise au-delà de Clausuras*[3].

Tout ce pays formait un *Gouvernement (ducatus)*, confié à un général *(dux)*, et subdivisé en *cités*, administrées, chacune par un *Comte*. Les comtes wisigoths portaient aussi le titre de *Juges*, et avaient sous leur dépendance des *Vicarii* (Viguiers), qui les représentaient dans les diverses subdivisions des comtés.

Il ne s'est conservé, en Roussillon, aucun nom, aucun souvenir qui puisse se rattacher à cette administration de l'époque wisigothique, et l'on ne sait si le pays de Ruscino formait dès lors un comté particulier, ou si c'était une simple dépendance du gouvernement (*ducatus*) de Narbonne. Les documents et les auteurs contemporains n'indiquent rien à cet égard; et bien que la Cerdagne eût alors une *capitale (caput)*[4], il est fort douteux que la résidence du principal administrateur wisigoth en Roussillon ait joui du même titre. On ne saurait, dans tous les cas, en quel lieu établir cette résidence. En effet, ce pays portait sans doute alors le nom de *pagus Ruscinonensis;* la ville de *Ruscino* existait toujours, comme l'indique la géographie de l'Anonyme de Ravenne, et comme le prouve bien mieux encore le texte

1 Vel Gothis credite, qui sæpenumerò etiam Septimaniam suam fastidiunt. (Sidonius Apollinaris. *Epist.*, lib III, 1. *Avito.)*

2 L'évêque Bulgaran écrit, vers l'an 610, au sujet de deux villages situés aux environs de Béziers : « De loca unde intimastis, Jubiniano vel Corneliano, quæ *in provincia Gothorum* noscitur Domna Brunigildis possidere... » *Epist. ad Episcopum Francorum.*

3 Hebræi, qui *Galliæ provinciæ*, videlicet *ultra Clausuras*, noscuntur habitatores existere. *(Concile de Tolède*, de l'an 694.)

4 Castrum Libyæ, quod est Cirritaniæ caput. *(Julien de Tolède*, 672.)

de la division des diocèses wisigothiques[1], dans lequel notre ancien *oppidum* est évidemment désigné sous le nom de *Rosinola*, corruption de Rosilona. Mais il n'en est fait aucune mention dans le récit des événements historiques, tandis qu'il est plusieurs fois question de la ville et de l'évêché d'*Helena*, à partir de 571. Le roi Wamba s'arrêta dans cette dernière cité à son retour de l'expédition contre le rebelle Paul, et c'est de là qu'il renvoya ses divers corps de troupes, avant de rentrer en Espagne. Ces faits et l'existence même du siége épiscopal d'Elne prouvent assez qu'à cette époque, cette ville devait avoir beaucoup plus d'importance que Ruscino, et c'est là, sans doute, ce qui la fit choisir pour l'établissement de l'évêché. D'un autre côté, *Ruscino* existant toujours, et les événements des règnes de Charlemagne et de Louis-le-Débonnaire la désignant, sans contredit, comme le chef-lieu politique du pays de Roussillon, il est naturel de penser qu'il en avait été de même sous la domination des Wisigoths. Voilà les faits, et il serait difficile de s'en autoriser pour attribuer le titre de capitale du Roussillon à *Elne* plutôt qu'à *Ruscino*, pendant toute cette période.

Les documents de cette époque citent encore, en Roussillon ou dans le voisinage, les *châteaux pyrénéens* de *Caucholiberi* (Collioure), de *Vulturaria* (Oltréra), de *Clausuras* (La Clusa), celui de *Libya, capitale de la Cerdagne*, et, enfin, la *Clausura Sordonia*, dont il a été déjà longuement question dans la période gallo-romaine. Il faut y ajouter le lieu d'*Angera*, qui, sous les Wisigoths, marquait l'extrême limite du diocèse d'Elne, au couchant. Malheureusement, ces limites sont fort incertaines, et nous avons déjà

[1] Carcasona hæc teneat : de Monte Rufo usque Angeram, de Angosa usque Montana. Elna hæc teneat : de Angera usque Rosinolam, de Laterosa usque Lamusam. *Divisio Episcopatuum provinciæ Narbonensis, dum Gothis parebat.* (*Hist. rer. Franc.*, II, 719.) Les limites particulières du diocèse de Narbonne ne sont pas indiquées dans cette division.

exprimé ailleurs[1] notre opinion à ce sujet. Les quatre noms cités dans le texte semblent se rapporter aux quatre points cardinaux, mais ils sont extrêmement corrompus, et celui de l'est, Rosinola, est le seul dans lequel on puisse reconnaître avec certitude le nom de *Rosilona*. Celui du sud, *Lamusa,* semble une corruption de Lamuga, et mieux *Sambuga* ou *Sambuca,* ancien nom de la rivière de la Muga qui forme, en effet, la limite de l'ancien diocèse d'Elne, vers le haut Vallespir. Le nom de *Laterosa* correspond, au nord, à un point de la frontière du Narbonnais qu'il nous est impossible de déterminer. Quant à celui d'*Angera,* au couchant, nous avions indiqué le lieu d'Anyer, qui se montre sous les formes d'*Agnera, Angerro* et *Anger,* dans les anciens documents; mais la situation de ce village ne correspond pas exactement aux limites connues du diocèse d'Elne, dans les siècles suivants. On peut donc admettre encore ici une forte altération du texte; et il n'y a plus dans toute cette région, que le lieu des *Angles,* en Capcir, qui ait pu marquer à cette époque la limite des anciens diocèses d'Elne et de Carcassonne, et dont le nom ait quelque similitude, si faible qu'elle soit, avec l'*Angera* de la nomenclature wisigothique.

Nous venons de signaler tous les noms géographiques du Roussillon, qui nous ont été transmis par les documents de la période wisigothique; mais on en trouve encore quelques autres qui se montrent seulement dans les siècles suivants, et qui pourraient remonter à la même époque.

Villa Godorum.—Il a existé au sud-ouest et à une très-petite distance de Perpignan, une ville dont il ne reste

[1] *Géographie historique du Conflent*, dans le Xe Bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales, p. 95.

plus aujourd'hui que le nom, conservé dans le quartier de *Malloles*, centre d'une population encore importante au XIIIe siècle, et connue primitivement sous le nom de *villa Godorum*, ou *Godore*. M. Puiggari a lu *villa Gothorum vel Malleolas*, dans un acte de l'an 929 (*Public.*, III, 1). Ce nom est toujours accompagné de celui de *Malleolas*, qui en usurpe ensuite entièrement la place, vers la fin du XIe siècle, selon M. Henry (*Hist. de Rouss.*, to. 1, p. 457). C'est ce nom de *villa Gothorum*, ou plutôt *villa Godorum*, écrit aussi *Godore*, *Godoro* et *Godor*[1], qui peut seul faire attribuer à ce village une origine wisigothique; car les noms gothiques des anciens habitants de Malloles, cités par M. Puiggari, se retrouvent à tous les siècles, dans la moindre commune du Roussillon; et, d'un autre côté, les monuments archéologiques qui, selon certaines traditions, provenaient de Malloles, ne peuvent, dans aucun cas, se rapporter avec certitude à l'époque de la domination des Wisigoths. M. Henry n'en a pas moins conjecturé que « les plaids des anciens Comtes Goths, et peut-« être aussi des premiers Comtes Franks du Roussillon, « se tenaient près de ce bourg, » et il cite un contrat de vente d'un terrain, situé au territoire de la *villa Godorum*, et confrontant avec le *Campus Madii*. Nous trouvons, en effet, en 1363, une pièce de terre « al terme « de Maloles, al loc appelat *Camp de Mayg*[2].» Mais rien n'indique, chez les Wisigoths, ces assemblées nationales des peuplades germaniques, où chaque homme libre avait son avis et son vote sur les affaires de tous. Les assem-

[1] Nous retrouvons encore, en 1264 et en 1266 (Liber feud., A, fol. 117 et Cart. du Temple, fol. 268) un Chevalier du nom d'*Arnald de Godor*.

[2] Un acte de 1250 place, *dans la paroisse de Perpignan*, une partie du *Campus de Madio* (Cart. du Temple, fol. 76); or il y avait, en 1248, un certain *Mai*, ou *Mag*, habitant de Malloles (*Ibi Petro Madio de Malleolis*. —Archives de l'Hôpital de Perpignan, liasse 55, n° 152), et le *campus de Madio* devait être quelqu'une de ses propriétés.

blées dites *champ de mars* ou *de mai*, leur étaient tout-à-fait inconnues, et le passage le plus explicite que nous connaissions sur les *réunions publiques* des Wisigoths, ne peut guère s'entendre que d'une réunion des notables d'une ville et de sa banlieue, sans rapport d'aucune sorte avec les assemblées du *champ de mai*[1]. On ne saurait donc voir un souvenir des Wisigoths dans le *Champ de Mai* de Malloles; nous en trouverions plutôt dans le nom même de ce village, qui pourrait dériver de *mallum*, et l'on sait que le *mallum publicum* des documents roussillonnais du IXe siècle répond exactement au *conventus publicus* du code wisigothique. Un fait plus significatif encore, c'est que l'an 1241 et le 5 des ides de mars, il se tint à *Malloles* une assemblée solennelle, où un édit de paix et trève rendu en 1228 par Jacques-le-Conquérant, fut proclamé par son lieutenant, à ce délégué pour le Roussillon et la Cerdagne, en présence des Prélats, Châtelains et Chevaliers du pays qui le ratifièrent, au nombre de quarante-trois (D'Achery, *Spicileg.*, III, p. 598). Le choix du village de Malloles pouvait, dans cette circonstance, se rattacher à d'anciens souvenirs, dont on ne saurait méconnaître l'importance pour la question de l'origine de la *villa Godorum*.

La Sayonia.—Peut-être aussi faut-il considérer comme un souvenir de quelque centre administratif de l'époque wisigothique, une dénomination que portait autrefois le territoire du village de Serdinya. Ce lieu est appelé *Segondanianum*, *Secundianum*, *Segdanianum*[2], et *Secdenya* ou *Segdenya*, dans les anciens documents. C'était une seigneurie royale, dont le ressort s'étendait sur les li-

[1] Caballos vel animalia errantia liceat occupare, ita ut qui invenerit denuntiet aut Episcopo, aut Comiti, aut Judici, aut Senioribus loci, aut etiam in *conventu publico vicinorum*. Quod si non denuntiaverit, furis damnum habebit. (*Cod. Wisigoth.*, lib. VIII, tit. V, l. 6.)

[2] *Marca*, 87, 155, 164, 387 et 439.

de Serdinya, Flassà, Juncet, *La Gardia,* Mirles et Marínyans[1], formant ce qu'on appelait *le territoire de la Sagonia* ou *Sajonia.* Ce nom était encore en usage au XVIIe siècle. Nul doute qu'il ne dérive de la langue et de la législation des Wisigoths, chez lesquels, comme on le sait, les *Juges* avaient sous leurs ordres des agents appelés *Saiones,* qui ressemblaient beaucoup aux modernes alguasils. En outre, les seigneurs goths levaient souvent des hommes armés pour la défense de leur personne et de leurs biens, et ces satellites portaient le nom de *Sayones* (Cod. Leg. Wisig. l. V., t. III).

Il est probable que les noms portés aujourd'hui par la majeure partie des villages des Pyrénées-Orientales, remontent à l'époque romaine. Les Wisigoths, venus à la suite, n'ont pu, malgré leur séjour de trois cents ans dans ce pays, laisser des noms qu'à des hameaux de faible importance, à de petites fermes, ou à quelques fonds de terre qui ont conservé les noms de leurs anciens propriétaires. Nous ne sommes pas éloigné de croire que les noms des deux villages dits aujourd'hui Aytua et Guixà, dans le Conflent, se rattachent ainsi à des souvenirs wisigothiques. Le premier, autrefois appelé Huyteza, se montre sous les formes de *villa Vhitesano,* en 1017 (*Marca,* 175), *villare de Octesano,* en 1084 (*Ibid.,* 295), et *Hoytesanum,* en 1265 (*Liber feudorum,* A, fol. 65). Le second s'appelle aussi *Vitesano, Guissano* (*Marca,* 164 et 185), *alos Guixani,* (*Lib. feud.,* A, fol. 65); et on ne peut méconnaître le rapport qui existe entre ces diverses formes et celles que présente le nom gothique de *Witiza,* écrit aussi *VVitcda, VVeteda, Guitiza, Guitza,* etc., un des plus communs parmi les habitants de cette province aux IXe et Xe siècles.

[1] La *Sagonia de la terre de Conflent* comprend aussi le lieu de *Bardol*, en 1304 (*Liber feud.*, C., fol. 50), et celui de *Saorra*, en 1312 (*Ibid.*, fol. 80).

DOMINATION ARABE.

719—759.

Les Arabes, conduits par Tarik-ben-Zéyad, débarquèrent en Espagne au commencement de l'an 711, et s'emparèrent de toute la Péninsule jusqu'aux Pyrénées. L'historien Nowaïri raconte même que, dès l'an 712, Moussa-ben-Nossaïr *passa ces montagnes et se répandit dans le pays d'Afrandj* (la Gaule); et il semble résulter d'une conversation que l'on prête à Moussa, que les Septimaniens ou Gallo-Wisigoths lui auraient opposé une certaine résistance. Mais, selon toute apparence, ses incursions dans les Gaules durent se borner à quelques courses de reconnaissance dans les pays qui forment aujourd'hui le Roussillon. On ignore, d'ailleurs, quelles furent les destinées de l'ancienne Septimanie, dans l'intervalle qui s'écoula depuis l'arrivée des Arabes en Espagne jusqu'à l'année de la prise de Narbonne (719). Ce pays forma sans doute un petit état particulier sous le gouvernement de quelque seigneur wisigoth ou gallo-romain, et devint alors un des principaux refuges de la population wisigothe ou espagnole qui fuyait devant l'invasion des Musulmans. Mais il était hors d'état de s'appartenir à lui-même, et l'émir El-Haür-ben-Abd-er-Rahman-el-Tzakefy y porta ses armes en 719. Il franchit les monts Al-Bortât, s'empara de Narbonne, dont il fit le chef-lieu de la domination arabe en-deçà des Pyrénées, et répandit la terreur jusqu'aux pays qu'arrose le fleuve *Garuna*[1]. La conquête n'était point, d'ailleurs, définitivement organisée, et le vainqueur s'était borné à assurer l'occupation militaire du pays par une garnison placée à Narbonne.

[1] Conquistò la ciudad de Narbona, y corriò y sojuzgò *todas sus comarcas*. (Conde, to. 1, cap. 20.)

Tel est le récit des historiens arabes au sujet de la prise de cette cité, rapportée à l'an 721 et attribuée au wali El-Samah-ben-Abd-el-Mélek par la plupart des chroniqueurs chrétiens. Quoi qu'il en soit, il n'y a guère lieu de douter que, depuis l'an 725 au moins, la Septimanie n'ait été régulièrement constituée en province arabe, et gouvernée selon les lois communes de la conquête musulmane. Cet état de choses se maintint, malgré diverses vicissitudes de revers et de succès, jusqu'à l'époque de l'attaque de Narbonne par Charles-Martel (737). Le vainqueur d'Abd-er-Rahman trouva naturellement des alliés dans tous les chrétiens des environs de Narbonne; les montagnes des ports orientaux se couvrirent de soldats qui s'emparèrent des passages et interceptèrent toute communication entre la garnison de Narbonne et les Arabes d'Espagne.

Il devint, dès lors, de jour en jour plus difficile de *maintenir la conquête arabe*[1] au nord de Narbonne; mais il est hors de doute que la domination musulmane fut rétablie en Roussillon et qu'elle s'y maintint, à titre d'occupation armée, jusqu'en 759.

La ville de Narbonne, bloquée par les troupes frankes de Pépin et par les Goths révoltés de la Septimanie, fut le dernier refuge des Arabes de cette frontière. Les communications étaient interrompues entre elle et l'Espagne, et Souleyman-ben-Chehab qui marchait à son secours, en 736, fut arrêté aux passages des Pyrénées et périt avec presque toute son armée. Cette perte était difficile à réparer. Cependant, les Arabes de Narbonne, bien qu'abandonnés à eux-mêmes, ne succombèrent que par la trahison. Les chrétiens de cette cité partageaient avec les musulmans la défense de la place. Ils eurent des intelligences avec les assiégeants et s'engagèrent à leur livrer la ville, à la con-

[1] Fué cada dia mas dificil la empresa de *mantener* la conquista de aquella tierra, que en vano se cansa quien trabaja contra los eternos decretos. (Conde, I, 26.)

dition qu'on leur laisserait la libre jouissance de *leurs propres lois*[1], et probablement aussi d'autres priviléges moins ordinaires que celui-là (759). Les Sarrasins furent aussitôt chassés de *toute la Gothie*[2], c'est-à-dire de tout le pays entre Narbonne et les Pyrénées. Il y a même lieu de croire que les Franks pénétrèrent alors jusqu'à Gérone. Mais ce ne fut qu'un succès éphémère, et le Roussillon seul resta soumis aux rois franks à partir de cette époque.

« Les Arabes, dit M. de Gazanyola, ne doivent avoir laissé dans le Roussillon, d'autres traces de leurs fréquents passages et de leur court séjour, que la dévastation des campagnes, l'incendie des édifices et la destruction des villes; nous ne saurions donc leur attribuer aucune influence heureuse sur notre civilisation. » *(Hist. du Roussill.*, p. 80.) Ce jugement, que tout confirme d'ailleurs, nous dispensera d'entrer dans de longs détails sur le système administratif appliqué par les Arabes dans les pays qu'ils avaient conquis. L'Espagne, qui n'était alors qu'une dépendance de l'Afrique, conserva la division en cinq provinces établie par les Wisigoths. La Septimanie forma la sixième, et chacune d'elles eut son *wali* particulier, revêtu du pouvoir civil et du pouvoir militaire, et ayant sous ses ordres des gouverneurs locaux, établis dans les villes ou bourgades sous le nom de *caïds*. Le *Wali* de Narbonne était appelé *Régent* par les Goths habitants du pays.

Il est probable que la population musulmane, en ce qui concerne l'ancien diocèse d'Elne, se réduisit à la garnison laissée dans cette ville et dans les châteaux les plus importants. Les conquérants de la Septimanie sont toujours appelés *Sarrasins* par les documents chrétiens de cette époque. Quant aux anciens habitants, tous, Romains ou Wisi-

[1] Datoque sacramento Gothis. . ut... permitterent eos *legem suam* habere. *(Annal. Moissiac.*, an. 759.)

[2] Pippinus... Narbonam obtinuit; expulsisque de *totâ Gothiâ* hominibus illis, christianos de servicio Sarracenorum liberavit. *(Annal. Metens.)*

goths, se donnèrent le nom de *Goths* et se dirent communément *Chrétiens* pour se distinguer des Arabes. Toute ville soumise payait un tribut de guerre annuel *(kharadj)*, qui variait du dixième au cinquième du revenu des terres et des immeubles. L'exercice de la religion chrétienne était libre dans l'intérieur des églises. Les *lois anciennes* du pays étaient maintenues, et elles étaient appliquées par des officiers choisis entre les habitants. Ce point important est aussi l'un des mieux constatés[1].

Dénominations géographiques. — Les Arabes donnaient le nom de *Grande Terre* aux pays situés au nord de l'Espagne, et, au besoin, à toute la Gaule le nom de *Frandjat;* aussi appelaient-ils indistinctement *Frandj* ou *Efrandj,* tous les habitants de la Septimanie. C'est le nom *(Gens Francorum)* que leur appliquent aussi les chrétiens espagnols du VIIIe siècle, qui donnent encore alors à la Septimanie le nom de *Gaule Narbonnaise* (Isidore, Roderic, etc.). Quant aux écrivains franks, ils désignent ce pays sous le nom de *Gothie* (757-752).

Les Arabes ne connaissent la chaîne des Pyrénées que sous le nom de *monts el-Baskens* (des Vascons), à l'occident, et *monts al-Bortât (des ports* ou *passages),* dans la partie orientale. Leurs géographes[2] ne citent que les noms des villes d'*Elena* et *Caucoliberi* dans l'ancien Roussillon; la *ville de la Porte* ou *du Passage (Médinet-el-Bâb),* dans les montagnes, la même qu'Isidore de Béja appelle *Cerritanense oppidum* (en 751), ne peut s'entendre que de *Livia*.

Il existe, en outre, un document important pour la géo-

[1] Malgré ces garanties, le Roussillon ne possède aujourd'hui aucun monument dont la construction puisse être attribuée avec certitude à cette époque. C'est que, pendant plus de cinquante ans après la conquête de Pepin, ce pays eut encore à subir des invasions terribles; voilà pourquoi, dans le IXe siècle, il est dit si souvent que les *Payens* ont ravagé et détruit les églises, et que les Abbés ont tiré leurs cellules *ex eremi vastitate*.

[2] Conde, lib. I, cap. 57.

graphie de cette période, dans une enquête testimoniale faite en 879, pour rétablir des titres perdus. Les témoins y déposent que certains individus avaient vendu (vers l'an 841) aux moines d'Exalada, le *villar Paulianum* ou *Polianum*, dont ils avaient hérité de leurs pères et grands-pères, fils de Mascaran, qui le possédait[1] *sous le règne d'Aumar, lorsque Ibin-Aumar régissait Narbonne.* Dom Vaissète et M. de Gazanyola n'ont vu ici qu'un acte fait sous le règne d'Omar II, mort le 10 février 720. On sait, en effet, que les historiens arabes rapportent à l'an 719 la prise de Narbonne, fixée à l'an 721 par tous les chroniqueurs chrétiens. Mais l'administration arabe ne pouvait pas, dès l'an 719, être aussi bien établie à Narbonne que le donnerait à entendre le document en question. Nous le rapporterions plutôt à l'an 754. A cette époque, un certain *Amer-ben-Amrou,* s'étant révolté contre le wali d'Espagne, s'empara de tous les pays au nord de l'Èbre, et donna le gouvernement de Saragosse à son fils Wahib. Il avait pu de même donner celui de Narbonne à un autre de ses fils, ce qui expliquerait la formule : *Aumar (Amer) régnant, le fils d'Aumar régissant Narbonne.* Mais nous attachons peu d'importance à cette question de date; il nous suffit que ce document se rapporte à l'époque de la domination arabe en Roussillon : ce qui ne saurait être mis en doute. Or, nous croyons avoir prouvé ailleurs[2] que le *villar Polianum* ou *Paulianum* du VIIIe siècle, n'est autre que le lieu de *Folianum* ou *Faulianum,* aujourd'hui appelé Fulhà, dans le Conflent. Il en résulte que, pendant l'occupation arabe, les limites de la Narbonnaise comprenaient tout le bassin de la Tet; et, comme les Arabes et les Wisigoths, leurs prédécesseurs, n'avaient rien innové à cet égard, on doit considérer cette limite comme la seule qui ait été reconnue pour cette province sous la domination romaine.

[1] Et tenuerunt ad proprium tempore quo regnavit Aumar, Ibinaumar regente Narbona. (*Marca*, 40.)

[2] *Journal des Pyrénées-Orientales*, 16, 20, 23 et 27 octobre 1858.

LE MARIAGE DE LA VILLAGEOISE,

ÉPISODE

TRADUIT DU *PRÆDIUM RUSTICUM* DU P. VANIÈRE,

Par M. **L. FABRE**, Professeur au Collége de Perpignan,
Secrétaire de la Société.

La fille du village est à peine nubile,
Qu'on la voit s'empresser et devenir utile.
De sa robuste mère imitant les travaux,
Elle aime à manier la serpe et les râteaux.
Ni la pourpre ni l'or n'entrent dans sa parure;
Point de cheveux d'emprunt... C'est la simple nature,
Sans les dons de Saba, ni de riches atours.
Comme elle est femme enfin, à l'âge des amours,
Elle veut plaire aussi, mais sans art; une rose
Qu'elle cueille en un champ, qui sur son sein repose,
Est, aux jours fériés, son plus bel ornement.
Auprès d'un clair ruisseau, qui coule lentement,
On la voit ajuster sans fard, sans artifice,
De ses brillants cheveux le modeste édifice,
Qu'embellit de son front la naïve pudeur.
Ce n'est point en beauté, c'est en force, en valeur,
Qu'elle veut exceller et vaincre ses compagnes;
Et bientôt, ces trésors, qu'admirent les campagnes,
Des jeunes villageois attirant tous les yeux,
Lui donnent un époux riche et laborieux.

De l'hymen, en effet, quand la puissante flamme,
Soudain d'un chaste amour vient surprendre son âme,
Pour l'engager, enfin, dans des liens charmants,
Dès l'aube matinale on voit les deux amants,

D'âge à peu près égal et d'égale tendresse,
Accourir dans les champs, transportés d'allégresse,
Cherchant à se parler, ou, tandis que leurs mains
Du cep avec ardeur détachent les raisins,
Ou quand l'épi doré tombe sous la faucille.
La première au travail, la rude jeune fille
Guide les moissonneurs, qu'animent ses discours,
Et, malgré leurs efforts, les devance toujours.
C'est ainsi qu'elle veut plaire à celui qu'elle aime.
De ses tendres regards la poursuivant lui-même,
Il s'applaudit tout bas d'en être devancé.
Tantôt, d'un ton qu'il feint de rendre courroucé,
Il se plaint des épis, que sur la terre on laisse.
C'est afin qu'à sa voix, sa vaillante maîtresse,
Tourne soudain vers lui ses yeux avec son cœur.
Aux heures du repos, quand chaque moissonneur
S'abandonne au sommeil sur l'herbe douce et tendre,
Que font nos deux amants? Il faudrait les entendre,
Engagés dans le cours d'un aimable entretien,
Parler de leurs projets, des soins qu'exige un bien,
Des moyens de tenir, de régler un ménage,
De ne point dissiper même un faible héritage.

Pour nos deux jeunes gens, enfin, brille le jour,
Où leurs parents, instruits, charmés de leur amour,
Les croyant dignes, lui, de la vaillante fille,
La fille du garçon, consultent la famille,
Et bientôt un contrat, qu'on signe avec transport,
Des jeunes fiancés fixe à jamais le sort.
Pour l'hymen, cependant, tout s'agite et s'apprête :
Des villages voisins accourent à la fête,
Oncles, cousins, amis, laboureurs, pastoureaux,
Apportant aux futurs de rustiques cadeaux.

Du jour tant désiré on voit paraître l'aube :
Le prêtre impatient, revêtu de son aube,
Accuse leur lenteur, debout près de l'autel,
Tandis que tous les deux, sur le seuil paternel,

Se prosternent aux pieds des auteurs de leur vie.
De ce pieux respect, émus, l'âme ravie,
Ceux-ci, levant vers Dieu, leurs âmes et leurs mains,
Conjurent de concert le Père des humains
De faire à ces enfants une heureuse existence,
Qui soit de leurs vertus la digne récompense.
On part... Un ruban bleu, de rose nuancé,
Orne le feutre gris du jeune fiancé;
Elle, les yeux baissés, des fleurs à la ceinture,
Marche timidement, gênée en sa parure.
On arrive à l'autel, on se met à genoux:
Le prêtre bénissant les deux nouveaux époux,
Unit, enfin, leurs mains, par le soleil hâlées,
Et que n'a pu blanchir l'eau pure des vallées.
Quand ils ont bien promis de s'aimer devant Dieu,
Les flûtes, les hautbois, la jeunesse du lieu,
Les ramènent en corps : ses compagnes, l'épouse,
Les garçons, le mari. Sur la verte pelouse,
Suivant un vieil usage, en nos climats transmis,
Ils font asseoir le couple, étourdi de leurs cris,
Sous un orme touffu, dont l'immense feuillage,
Depuis plus de cent ans protége le village.
Aux regards de la foule, en cercle se pressant,
L'épouse étend la main, et verse en rougissant,
Quelques grains de blé pur sur la tête inclinée
De son heureux époux, qui, l'âme fascinée,
Lui répète tout bas les plus tendres aveux.
Puis, timide et tremblante, elle exprime des vœux
Pour la prospérité du nouveau mariage,
Et rapporte un gâteau, symbole du ménage.
Parmi la foule, alors, quelques gens mal appris,
Sont prêts à s'égayer sur le sort des maris,
Si l'époux, prudemment, avec quelque monnaie,
Ne comprime soudain leur audace effrénée,
Qui cède tout-à-fait à quelques brocs de vin.

Mais sur table servi déjà fume un festin,
Que n'ont point enrichi les marchés de la ville,

Somptueux, toutefois, succulent et facile:
Pour la première faim, un mouton, un chevreau,
Sont, en effet, venus, chacun de son troupeau.
La fermière d'ailleurs, pour cette circonstance,
Réserva des poulets gras, de belle apparence;
Des chapons bien nourris; de superbes canards,
Dont l'aspect aussitôt attire les regards;
Et pour rendre complet ce festin délectable,
Vers la fin du repas paraissent sur la table,
Des figues, des gâteaux, un fromage mollet,
Des châtaignes, des noix et quantité de lait.
Ces mets exquis, le vin qu'on verse avec largesse,
Tous seuls n'excitent pas la commune allégresse;
Ce sont des quolibets, des chansons, des bons mots,
Des rires éclatants, des verres et des pots,
Que l'on casse à dessein, des vers que l'on déclame,
En l'honneur de Monsieur et surtout de Madame.
Puis, la nappe enlevée, on joue, on court au bal:
Ce sont de nouveaux cris, un joyeux bacchanal,
Qui troublent le sommeil de tout le voisinage.
Le récit qu'on en fait de village en village,
Occupe les esprits, qui, pendant plusieurs jours,
A la veillée, aux champs, n'ont pas d'autres discours.
On souhaite aux époux une longue existence,
Et d'enfants dignes d'eux une heureuse abondance.

L'ARTISTE RECONNAISSANT,

ANECDOTE HISTORIQUE,

Par M. **Louis Fabre**, Professeur au Collége de Perpignan,
Secrétaire de la Société.

Ce que Paris nomme Champs-Élysées,
N'est pas toujours peuplé de bienheureux.
A rencontrer les preuves sont aisées.
Heureusement, quelque cœur généreux
S'y trouve encor. Voici ce que naguère
Dans un journal je lus aux faits divers :

Un beau Monsieur, son épouse et sa mère,
Se promenaient sous les ombrages verts,
Que de ses eaux alimente la Seine.
De tous côtés il portait son regard,
Quand il découvre une bien triste scène :
C'est un pauvre homme, ou plutôt un vieillard.
Propre et pourtant annonçant l'indigence.
Un violon, qu'avec peine il raclait,
Jetait au vent, implorant l'assistance,
De maigres sons que pas un n'écoutait.
A cet aspect, se creusant la mémoire,
Le beau Monsieur y cherche un souvenir;
Puis, tout-à-coup : C'est à ne pas y croire!
Exclame-t-il; et, sans plus réfléchir,
Il court au vieux : *Ecco mi*, mon cher Maître!
Dit-il d'abord, c'est moi, c'est Borsari!
Ah, Jacomo! Pourrais-tu méconnaître
Celui qui fut ton élève chéri,
Qui tient de toi savoir, gloire, richesse?

Premier *Basso* della Scale, à Milan,
J'y fais fureur, et la ville ne cesse
De m'applaudir, d'exalter mon talent,
Et me voici maintenant en vacances!
—Je me souviens, lui répond l'indigent;
Tu n'as donc pas trompé mes espérances,
Cher Borsari! Des bravos, de l'argent
Pleuvent sur toi!... Cela seul me console
De tous les maux que j'ai vus m'assaillir.
—Toi, dont jadis le talent fit École,
Cher *Maestro!* Peut-on sans tressaillir
Te voir ainsi prostituer ta gloire?
A cet état comment es-tu réduit?
—Cher Borsari! c'est une triste histoire:
Vers l'Orient, par un démon conduit,
J'ai parcouru la Grèce et les Cyclades,
Accompagné d'un essaim de chanteurs;
Mais la plupart, bientôt morts ou malades,
Me laissent là, quoique mes débiteurs.
Dès cet instant, j'entrevis la misère;
Car, je trouvai, pauvre impressario,
Ma caisse, hélas! chaque jour plus légère,
Pour solde, enfin, n'offrir rien qu'un zéro.
Je revenais; le vaisseau fit naufrage;
J'eus à courir mille et mille dangers;
Mais, Dieu m'aidant, je gagnai le rivage,
Avec, je crois, cinq ou six passagers,
N'ayant en tout conservé que ma vie.
Le même jour, par un destin fatal,
Je suis saisi d'une paralysie,
Qui me retient six mois à l'hôpital.
J'étais guéri; du moins je croyais l'être,
Lorsque je fus amené dans Paris
Par un Français qui m'avait eu pour maître.
Mais de mon sort qui ne serait surpris?
Mon protecteur, au bout d'une semaine,
Meurt et me laisse à mon malheur livré.
Que devenir? Avec bien de la peine

Et bien des pas, j'étais enfin entré
Dans un théâtre, où j'avais de quoi vivre.
Je respirais et je crus un moment
Que le malheur [illegible]
Mais vain espoir! [illegible]
Après souper, je regagnais ma chambre,
Le mal affreux que j'avais cru chasser
Me ressaisit, m'enchaîne chaque membre.
A mon théâtre il fallut renoncer;
Et depuis lors en proie à la misère,
Toutes les fois que mon infirmité
Me le permet, ce qui n'arrive guère,
Je viens ici, par la faim excité,
Comme tu vois, mendier à la ronde.—
L'Élève ému fouille dans son gousset;
N'y trouvant pas une somme assez ronde:
—Maître, dit-il, peux-tu de ton archet
Accompagner l'air de la calomnie?
—Tant bien que mal; mais je puis le tenter.
—Courage donc! Le Dieu de l'harmonie,
J'en ai l'espoir, voudra nous assister.—
Et le *Basso,* d'une voix éclatante,
Accentuée et d'un timbre enchanteur,
Attaque l'air. Chaque note vibrante
Fait accourir maint et maint auditeur.
Autour de lui la foule croît, s'amasse,
Tous les cafés sont soudain désertés;
Coupé, calèche, enfin tout ce qui passe
S'arrête là... Séduits et transportés,
De beaux Messieurs en descendent sans cesse.
A cet aspect, le vieillard tout ému
A retrouvé sa première souplesse;
A ses trente ans il se croit revenu.
Son violon, sous l'archet électrique,
Rend des accords à pénétrer les cœurs.
Charmant duo, que rendent plus magique
D'un blond soleil les mobiles lueurs,
Qui, rayonnant à travers le feuillage,

Sur ce tableau, transportent tous les sens
Aux bords du Tibre, harmonieux rivage,
Où tout est beau, soleil, verdure et chants.
Ils ont cessé... L'auditoire immobile
Écoute encor. Il éclate à la fin,
Et ses bravos vont émouvoir la ville.
Notre *Basso* se découvre et soudain
Dans son chapeau fait la quête à la ronde
C'était à voir! Dans sa bourse qu'il tient
Chacun choisit. Bref, parmi tant de monde,
Pas un, je crois, de donner ne s'abstient,
Aux mains de tous l'argent, l'or étincelle;
Beaux empereurs, républiques et rois
Dans le chapeau s'entassent pêle-mêle;
Notre chanteur les en tire à la fois.
Alors plus fier qu'un Marquis ou qu'un Comte,
Il court au Maître et les lui donne tous.
—Tiens, lui dit-il, ce n'est là qu'un à-compte;
En attendant viens dîner avec nous!

LE DERNIER AMOUR,

Par M. **Joseph Sirven**, membre résidant.

L'amour, ce séduisant mirage,
Qui nous berce aux jours du printemps,
Lorsque arrive l'hiver de l'âge,
S'envole sur l'aile du temps;
Le souvenir de la chaumière
Où nous avons reçu le jour,
Survit, jusqu'à l'heure dernière,
Aux charmes du premier amour.

Chacun, aux lieux de sa naissance,
Trouve des sites enchanteurs;
Méry célèbre la Provence,
Pétrarque, l'Italie en fleurs;
A tous les pays, je préfère
Le Roussillon, ce beau séjour;
C'est celui de ma bonne mère;
Il sera mon dernier amour.

O Roussillon, terre chérie!
Ta mer, tes monts, ton ciel d'azur,
Ta plaine richement fleurie,
Ton climat si doux et si pur;
Oui, tout en toi provoque, inspire
Les chants joyeux du troubadour:
Tu reçus mon premier sourire,
Tu seras mon dernier amour!

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Membres honoraires.

1835. M. Mathieu, C. ✲, membre de l'*Institut*.
1836. M. Guizot, C. ✲, membre de l'*Académie française*.

Membres résidants.

1854. M. Abblard, professeur à l'École-Normale.
1853. M. Alart, secrétaire de l'Inspection Académique.
1833. M. Alzine, imprimeur-libraire (*F*)*.
1857. M. Amadis, professeur au Collége.
1853. M. Argiot (Jacques), homme de lettres.
1855. M. Astor, professeur au Collége.
1857. M. Astors (François), propriétaire.
1859. M. Auberge (François), médecin principal en retraite.
1853. M. Audusson (Olivier), propriétaire.
1838. M. Augé, ✲, capitaine d'artillerie en retraite.
1854. M. Aussel, professeur au Collége.
1846. M. Azémar, propriétaire.
1836. M. Bach, ✲, colonel d'artillerie en retraite.
1857. M. Barberet, inspecteur d'Académie.
1833. M. Batlle, négociant (*F*).
1855. M. Bédos, avocat.
1833. M. Béguin, directeur de l'École-Normale (*F*).

* Les fondateurs de la Société sont désignés par la lettre *F*, qui est à la suite de leur nom

1858. M. Bensa, chanoine honoraire, professeur de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire.
1853. M. Bertrand-Balanda, propriétaire.
1857. M. Bocamy, docteur-médecin.
1853. M. Bonafos, docteur-médecin.
1847. M. Bonnefoy (de), propriétaire.
1856. M. Boix, maître en pharmacie.
1855. M. Boucabeille, aumônier de l'École-Normale.
1835. M. Bouis, ex-professeur de chimie.
1836. M. Bresson, propriétaire.
1833. M. Caffe, architecte de la ville de Perpignan (*F*).
1855. M. Calvet, agronome.
1857. M. Cayrol, employé des Contributions indirectes.
1848. M. Chapé, lithographe.
1835. M. Companyo père, docteur-médecin.
1853. M. Companyo fils, docteur-médecin.
1854. M. Conte (Félix), propriétaire.
1840. M. Costa (Léon de), chef de Division à la Préfecture.
1847. M. Cuillé, directeur de la Ferme-École.
1853. M. Dadins (Sauveur), propriétaire.
1855. M. Delhoste, vicaire de la Cathédrale.
1848. M. Desprès (Antoine), propriétaire.
1854. M. Durand (Justin), ✻, banquier, député au Corps-Législatif.
1850. M. Escallar (d'), propriétaire.
1841. M. Eychenne aîné, propriétaire.
1849. M. Fabre, professeur au Collége.
1833. M. Fauvelle, sondeur (*F*).
1857. M. Ferrer (Léon), pharmacien.
1854. M. Fines, chanoine titulaire du diocèse, supérieur du Grand-Séminaire.
1857. M. Flotte (de), directeur du Haras.
1853. M. Garrette, banquier.
1848. M. Gouell, docteur-médecin.

1859. M. Granier de Cassagnac, chanoine honoraire, principal du Collége de Perpignan.
1854. M. Jaume (Amédée), notaire.
1854. M. Jouy-d'Arnaud, ✻, maire de Perpignan.
1850. M. Labau, propriétaire.
1836. M. Lacombe Saint-Michel, propriétaire.
1854. M. Lacroix (Ferdinand), avocat.
1854. M. Lafabrègue, juge.
1856. M. Lamer (Jules de), propriétaire.
1859. M. Lassus Saint-Géniès (le Baron de), ✻, préfet du département des Pyrénées-Orientales.
1841. M. Lazerme (Charles), propriétaire.
1853. M. Llobet (Joseph), propriétaire.
1834. M. Lloubes (Auguste), ✻, banquier.
1853. M. Lloubes (Jean-Jacques), ✻, banquier.
1854. M. Lutrand, professeur au Collége.
1835. M. Massot (Paul), docteur-médecin.
1853. M. Massot (Aimé), docteur-médecin.
1841. M. Mattes, inspecteur des Ecoles primaires.
1846. M. Méric (François), homme de lettres.
1847. M. Morer, archiviste du département.
1853. M. Muxart (Auguste), avocat.
1835. M. Passama, docteur-médecin.
1858. M. Philip, chanoine titulaire du diocèse.
1836. M. Picas aîné, avocat.
1857. M. Reynès-Audusson, propriétaire.
1853. M. Ribes, directeur de l'École primaire supérieure.
1853. M. Robillard (de), C. ✻, colonel commandant la place de Perpignan.
1853. M. Robin aîné, pépiniériste.
1855. M. Roca (Rigobert), chanoine honoraire, aumônier du Collége.
1858. M. Rouffia (Joseph), instituteur.
1854. M. Saint-Victor (de), propriétaire.

1859. M. Saignes (Justin), lithographe.
1853. M. Saléta, ✻, capitaine de cavalerie en retraite.
1854. M. Savy (Joseph), négociant.
1853. M. Siau (Antoine), propriétaire.
1833. M. Sirven, économe des Hospices de Perpignan (*F*).
1854. M. Talayrach (Joseph), avocat.
1855. M. Tarrès, docteur-médecin.
1834. M. Tastu-Jaubert, avocat.
1860. M. Tastu (Antoine), ingénieur ordinaire des Ponts-et-Chaussées.
1856. M. Vallarino (Jean), négociant.
1841. M. Vilallongue (Sylvestre), négociant.

Membres résidants n'habitant pas Perpignan.

1857. M. Arago (Antoine), maire d'Estagel.
1856. M. Barrère, propriétaire, à Bages.
1858. M. Besombes (Joseph), négociant, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.
1859. M. Camps, curé, à Caudiès (canton de Mont-Louis).
1856. M. Carbonell, propriétaire, à Pézilla-de-la-Rivière.
1853. M. Casamajor, curé, à Canaveilles.
1857. M. Conte (Joseph), propriétaire, à Estagel.
1859. M. Courtais (Pierre), instituteur, à Port-Vendres.
1859. M. Déperaud (Jean-Pierre-Marie), O. ✻, capitaine de cavalerie en retraite, à Caudiès (canton de Saint-Paul).
1853. M. Durand (Laurent), propriétaire, à Saint-Nazaire.
1853. M. Durand (Jacques), propriétaire, à Saint-Nazaire.
1856. M. Duverney, propriétaire, à Espira-de-l'Agly.
1846. M. Ginestous (Marquis de), propriétaire, à Caladroy.
1847. M. Girvès (Sauveur), propriétaire, à Vinça.
1857. M. Guisonier-Passama, propriétaire, à Pia.
1857. M. Malé, vétérinaire à la Ferme-École.
1856. M. Malègue, propriétaire, à Pézilla-de-la-Rivière.

1857. M. Maria (Jean), propriétaire, à Thuir.
1858. M. Mariano (Constantin), propriétaire, à Peyrestortes.
1858. M. Marquy fils, pépiniériste, à Ille.
1858. M. Noguès, juge de paix, à Olette.
1858. M. Pla, juge de paix, à Saint-Paul.
1858. M. Saillens, notaire, à Vinça.
1858. M. Tolra de Bordas (Joseph), prêtre, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Prades.

La Société est divisée en quatre Sections.

1re Section. — Agriculture, sous-section d'Horticulture.
2me Section. — Sciences physiques et naturelles.
3me Section. — Belles-Lettres et Archéologie.
4me Section. — Industrie, Commerce et Beaux-Arts.

Membres correspondants.

1839. Mme Lafabrègue, naturaliste, à Lyon.
1839. Mme Tastu (Amable), à Paris.
1839. Mme Vien (Céleste), à Paris.
1840. Mme Faure (Anaïs), née Biu, à Limoux.
1842. Mlle Favier (Eulalie), à Marseille.

1833. M. Armonville, secrétaire du *Conservatoire des Arts et Métiers*, à Paris.
— M. Arvers, ✻, ancien pharmacien militaire, à Perpignan.
— M. Bastard, doct.-médecin, à Châlonnes (Maine-et-Loire).
— M. Bourée, géologue, à Paris.
— M. Chapsal, prêtre, à Ille (Pyrénées-Orientales).
— M. Christol (Jul. de), professeur d'histoire naturelle, à Montpellier.
— M. Des Moulins (Charles), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lanquais.

1833. M. Denis de Saint-Antoine, président des relations intérieures de la *Société de Civilisation*, à Paris.
— M. Dias de Moralès, ancien député aux Cortès, à Marseille.
— M. Ferrus, ancien principal du Collége de Perpignan (*F*).
— M. Fraisse, de Perpignan, direct. des postes, à Cette (*F*).
— M. Gouget, chirurgien-major au 47e de Ligne.
— M. Ivan (Michel), docteur-médecin, à Digne.
— M. Julia, de Perpignan, profess. de langues, à Alger (*F*).
— M. Marcel de Serres, prof. de géologie, à Montpellier.
— M. Siau, de Perpignan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, à Bordeaux.
— M. Tournal, géologue, à Narbonne.
— M. Vène, ingénieur des mines, à Toulouse.
1834. M. Boisgiraud, professeur de chimie, à Toulouse.
— M. César-Moreau, directeur fondateur de la *Société française de Statistique*, à Paris.
— M. Cros, avocat, à Carcassonne.
— M. Delestre, président de l'*Athénée Impérial*, à Paris.
— M. Dupuy, ✻, colonel d'état-major en retraite, à Toulouse.
— M. Godde de Liancourt, président de la *Société universelle de Civilisation*, à Paris.
— M. Izern, de Perpignan, membre de plusieurs sociétés savantes, à Paris.
— M. Pujade, ✻, docteur-médecin, à Amélie-les-Bains.
— M. Poulain, chirurgien en chef.
— M. Salin, contrôleur de la monnaie des médailles, à Paris.
— M. Xatart, pharmacien, à Prats-de-Mollo.
1835. M. Arago (Étienne), de Perpignan, homme de lettres.
— M. Chenu, chirurgien-major au 12e Chasseurs.
— M. Combes, docteur-médecin, à Toulouse.
— M. Ensely, docteur-médecin, à Castelnaudary.
— M. Gallay, ✻, de Perpignan, professeur de cor à l'*École Impériale de Musique*, à Paris.
— M. Gally-Cazalat, professeur de physique, à Versailles.

1835. M. Guinard aîné, pharmacien, à Bordeaux.
— M. Guiter, de Perpignan, ancien notaire.
— M. Guyot de Fère, secrétaire perpétuel de la *Société d'Encouragement*, à Paris.
— M. Itier, naturaliste, directeur des douanes, à Montpellier.
— M. Lecoq, professeur de botanique, à Clermont-Ferrand.
— M. Leucotte, capitaine d'état-major, à Paris.
— M. Maurin (Antoine), de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Maurin (Laurent), de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Michel, capitaine au 17e de Ligne.
— M. Rigaud (Esprit), de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. Ribes, de Perpignan, professeur à la Faculté de Médecine de Montpellier.
— M. Sarrus, doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg.
1836. M. Aleron, naturaliste, à Perpignan.
— M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour Impériale de Lyon, membre de l'*Académie Impériale* de la même ville.
— M. Cachelièvre, ingénieur des mines.
— M. Calmètes, ✻, de Perpignan, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. Chevrolat (Auguste), membre de la *Société Entomologique de France*, à Paris.
— M. Cornuo, chirurgien-major au 85e de Ligne.
— M. Delocre, docteur-médecin, à Lyon.
— M. Denizart-Hurtzel, propriétaire, à Lille.
— M. Duffourc, ✻, colonel du génie.
— M. Julia, de Perpignan, capitaine d'artillerie, à Alger.
— M. Lacroix, ✻, de Perpignan, conseiller à la Cour Impériale de Montpellier.
— M. Llanta, de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Merch, trésorier de la *Société Linéenne* de Lyon.
— M. Mulzant, professeur d'entomologie au Lycée et à la Faculté des Sciences de Lyon.

1836. M. Parès (Théodore), O. ✻, de Perpignan, ancien procureur-général, à Montpellier.
— M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'*Académie Impériale* de la même ville.
— M. Rouffia (Côme), maître de pension, à Millas.
— M. Thurbert, ingénieur des mines.
— M. Walter, ingénieur civil, professeur à l'*École des Arts et Manufactures*, à Paris.
1837. M. Barrau, homme de lettres, à Toulouse.
— M. Boluix, de Perpignan, capitaine de frégate, à Toulon.
— M. Jasmin, homme de lettres, à Agen.
— M. Mercadier aîné, lithographe, à Toulouse.
— M. Reboul, homme de lettres, à Nîmes.
1838. M. Bonafos, docteur-médecin, à Sigean.
— M. Durosoy, inspecteur des mines.
— M. Duvignau, homme de lettres, à Agen.
— M. Grenier, docteur-médecin, professeur d'histoire naturelle, à Besançon.
— M. Vaillant, dessinateur, attaché au *Muséum d'Histoire naturelle*, à Paris.
1839. M. Brochier, capitaine du génie, à Paris.
— M. Cadilhac (Désiré), à Puisségur, près Béziers.
— M. Coubart d'Aulnay, membre de l'*Athénée des Arts*, à Paris.
— M. Du Mége (Alexandre), secrétaire-général de la *Société Archéologique du Midi*, à Toulouse.
— M. Michaut, naturaliste, capitaine au 10e de Ligne.
— M. Terrevert, naturaliste, à Lyon.
1840. M. Arago (Alfred), sous-inspecteur des Beaux-Arts, à Paris.
— M. Joulia (Henri), maître de pension.
— M. Monzic-Lasserre, doct.-médecin, à Coux (Dordogne).
1841. M. François, ingénieur des mines.
— M. Fontan, docteur-médecin.

1841. M. Moquin-Tandon, naturaliste, à Toulouse.
— M. Vienne, bibliothécaire de la ville de Toulon.
1842. M. Benet de Peraud, docteur-médecin, à Paris.
— M. Gellé, professeur à l'École Vétérinaire de Toulouse.
— M. Godard, naturaliste, capitaine adjudant-major au 67e de Ligne.
— M. Laugier, attaché à l'Observatoire de Paris.
— M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse.
— M. Poncy, ouvrier maçon, homme de lettres, à Toulon.
— M. Selva (Prosper), ✻, de Perpignan, capitaine de vaisseau, à Paris.
1843. M. D'Ombre-Firmas, d'Alais.
— M. Pagès-Roudière, docteur-médecin, à Perpignan.
— M. Passama, ✻, de Perpignan, capitaine de frégate.
— M. Massot-Reynier, ✻, de Perpignan, procureur-général à la Cour Impériale de Rouen.
— M. Solliers (Félix), homme de lettres, à Paris.
1844. M. Bouis fils, de Perpignan, professeur de chimie, à Paris.
— M. Didier (Petit), de Lyon.
— M. Perey (Alexis), professeur de mathématiques, à Dijon.
— M. Robinet, membre de l'*Académie Impériale de Médecine.*
1847. M. Ivat, avocat à la Cour Impériale de Paris.
— M. Renard de Saint-Malo, de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
1848. M. Laurence, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.
— M. Lefranc, homme de lettres, à Paris.
— M. Perris (Édouard), naturaliste, à Mont-de-Marsan.
— M. Reboud, docteur-médecin, aide-major (Algérie).
1849. M. Autheman, économe des hospices, à Lisle-sur-Sorgue (Var).
— M. Cauchois-Ferrand, officier d'état-major.
— M. Pietta (Lucien), à Montesquieu, près Toulouse.
— M. Tastu (Émile), de Perpignan, avocat, à Montpellier.

1851. M. Gaubill, capitaine en retraite.
1853. M. Collet, professeur au Collége de Castelnaudary.
— M. Faure, docteur-médecin, en Algérie.
— M. Maniel (Jacques), de Perpignan, ingénieur en chef des chemins de fer du Nord.
1854. M. Bataille, procureur impérial, à Limoux.
— M. Bonnet (Edmond), ingénieur civil.
— M. Carvallo (Jules), ingénieur civil, membre fondateur de l'*Institut archéologique et historique du Limousin.*
— M. Denjean, professeur au Collége de Lodève.
— M. Maurice, agent-voyer en chef du département de Loir-et-Cher.
— M. Thevenin, procureur impérial, à Auch.
1855. M. Barthélemy (de), ancien conseiller de préfecture.
— M. Barthélemy (A^le de), sous-préfet, à Béfort.
— M. Calisti, inspecteur d'Académie, à Foix.
— M. Cortie, professeur au Collége de Castelnaudary.
— M. Chaurand de Malarce, homme de lettres, à Blois.
— M. Crova père, professeur émérite, à Perpignan.
— M. Crova fils, professeur de chimie et de physique, à Metz.
— M. Guigon, professeur de mathématiques, à Bastia.
— M. Jubinal, ancien inspecteur d'Académie.
— M. Paris (Louis).
— M. Soubeyran (Paul de), préfet, à Blois.
— M. Soultrait (Georges de), ancien sous-préfet, à Castel-Sarrasin.
1856. M. Mercader (Ernest), docteur-médecin, à La Magistrat (Tarn-et-Garonne).
1857. M. Soubeyran (Léon), pharmacien, à Paris.
1858. M. Caralp (Raymond), directeur des cultures du pénitencier de Marseille.
— M. Chambeu (l'abbé).
— M. Lourdoux (Paul de), à Paris.

1859. M. Dabaux, préfet, à Carcassonne.
— M. Dardé, avoué, à Carcassonne.
— M. Denille, directeur de la Ferme-École de l'Aude.
— M. Desalle, agent-voyer en chef du départemt de l'Aude.
— M. Gourrier de Fraissé, à Cabardès (Aude).
— M. Guilhaume, ingénieur en chef des chemins de fer de Toulon à Marseille.
— M. Guiter, lieutenant d'infanterie, en Afrique.
— M. Jonquet, docteur-médecin, aide-major au 2e régiment du Génie, à Montpellier.
— M. Lespiau (Henri), ✲, docteur-médecin, aide-major militaire de première classe.
— M. Maraval, vice-président de la *Société d'Agriculture* de l'Aude.
— M. Marès (Henri), membre de la *Société d'Agriculture* de l'Hérault.
— M. Pellet (Pierre), naturaliste, à Béziers.
— M. Portal de Moux, propriétaire, à Carcassonne.
— M. Rendu (Victor), inspecteur-général de l'Agriculture.
— M. Roques-Salvaza, député de l'Aude.
— M. Salaman, notaire, à Carcassonne.
— M. Talrich (Jules), artiste préparateur d'anatomie en cire, à Paris.
— M. Valayer, propriétaire, à Avignon.
1860. M. Aragon (Victor), ✲, président de chambre à la Cour Impériale de Montpellier.

Correspondants étrangers.

1833. M. Ribell, ✲, docteur-médecin, à Barcelone.
— M. Llobet, géologue, à Barcelone.
— M. Ladron de Guerrera, chanoine et curé du Retiro, à Madrid.

1835. M. Lorenzo de Redecilla, homme de lettres, à Madrid.
— M. Francisco Vera, homme de lettres, à Madrid.
— M. Acevedo, homme de lettres, à Madrid.
— M. Lorenzo Abat, homme de lettres, à Madrid.
— M. Mariano de Sans, naturaliste, à Barcelone.
— M. Roura, professeur de chimie, à Barcelone.
— M. Garnier, membre de l'Université, à Madrid.
— M. Raull, avocat, à Barcelone.
— M. Bastuc, censeur royal, à Barcelone.
1842. M. Luis Balagué, membre de la *Société Philomathique*, à Barcelone.
1847. M. le marquis de Belpuig, duc de Savella, à Palma (Iles Baléares).
— M. Joachim Maria Bover de Rossello, à Palma (Iles Baléares).
— M. Nicolas Brozedo y Zafortera, à Palma (Iles Baléares).
— M. Jules de Gabarrus, consul de France, à Palma (Iles Baléares).
— M. Basilio Sebastiano Castellano, bibliothécaire de la Bibliothèque Royale, à Madrid.
— M. Luis Maria Ramires Las Cazas Deza, président de l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres*, à Cordoue.
— M. Modesto La Fuente, homme de lettres, à Madrid.
— M. Isidore Chaussat, homme de lettres, à Barcelone.
1848. M. Martinez (Ant.), à Palma (Iles Baléares).
— M. Medel (Raymond), à Palma (Iles Baléares).
1849. M. Fages de Roma, inspecteur-général d'agriculture dans la province de Girone.
1851. M. Vidal, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Valence.
1852. M. Macdonald, président de l'*Académie britannique*, à Londres.

1852. M. le comte de Mélano, secrétaire-perpétuel de l'*Académie britannique*, à Londres.

1853. M. Reume (Auguste de), capitaine d'artillerie en Belgique, membre de l'*Académie britannique*.

— M. Fadeuille (de), membre de l'*Académie britannique*.

— M. Rubio y Ors, professeur de littérature espagnole à l'Université de Castille, à Valladolid.

— M. Florencio Janer y Graells, homme de lettres, à Madrid.

— M. Juan Trujillo del Parraso, homme de lettres, à Madrid.

— M. Gens (Eugène), professeur d'histoire à l'*Athénée royal d'Anvers*.

— M. le vicomte de Kerckove-Varent, président de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres.

— M. le vicomte Eugène de Kerckove-Varent fils, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le Gouvernement belge.

— M. Alexandre Schaepkem, peintre de paysages, professeur de peinture, à Maëstrich.

— M. Léonard de Cuyper, statuaire, à Anvers.

— M. Nicolas Van-der-Heyden, généalogiste, à Anvers.

— M. Raphael Atienza, marquis de Salvatiera, à Ronda.

— M. Thomas Aquilo, professeur universitaire, à Palma (Iles Baléares).

1859. M. Alexandre Schaepkens, direct. de l'École des Beaux-Arts, chevalier de la Couronne de Chêne, à Maëstrick.

Membres résidants décédés depuis la publication du dernier Bulletin.

Jonquet, naturaliste, à Vernet-les-Bains.

Morat-Ey, propriétaire, à Baho.

Sociétés correspondantes.

Aisne	*Académie des Sciences et Belles-Lettres.*	Saint-Quentin.
	Comice Agricole.	
Alpes (Basses-)	*Société d'Agriculture.*	Digne.
Aube	*Société Scientifique et du Commerce.*	Troyes.
	Société d'Agric., Arts et Belles-Lettres.	
Aude	*Société d'Agriculture.*	Carcassonne.
	Comice Agricole.	Limoux.
	Société des Arts et Sciences.	Carcassonne.
	Comice Agricole de l'arrondissement de Narbonne.	Narbonne.
Ariége	*Société Agricole et Littéraire.*	Foix.
Aveyron	*Société d'Agriculture.*	Rodès.
Bouches-du-Rhône	*Société d'Horticulture.*	Marseille.
	Société de Statistique	
	Académie des Sciences.	
	Société de Pharmacie.	
	Revue Horticole des Bouches-du-Rhône. (rédacteur.)	
Drôme	*Société d'Agriculture.*	Valence.
Calvados	*Société Vétérinaire des départements du Calvados et de la Manche.*	Bayeux.
	Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.	
	Société d'Agriculture et du Commerce.	Caen.
	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.	
	Société Académique, Agricole, Industrielle et d'Instruction.	Falaise.

Cantal	*Propagateur Agricole du, etc.* (rédacteur).	Aurillac.
Charente	*Société d'Agriculture, Arts et Commerce.*	Angoulême.
Charente-Inférieure.	*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Rochefort.
	Athénée de la Charente-Inférieure.	Beauvais.
Cher	*Société Agricole du Cher.*	Bourges.
Côte-d'Or	*Académie Impériale des Sciences et Arts.*	Dijon.
	Société d'Horticulture et d'Arboriculture	
Creuse	*Société des Sciences Naturelles et Archéologiques.*	Guéret.
Doubs	*Société d'Émulation.*	Besançon.
	Société d'Agriculture.	
Drôme	*Société de Statistique, des Arts et des Sciences.*	Valence.
Eure	*Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Évreux.
Gard	*Académie des Sciences, etc.*	Nîmes.
	Société d'Agriculture.	
Garonne (Haute-)	*Académie des Jeux-Floreaux.*	Toulouse.
	Académie des Sciences et Belles-Lettres.	
	Société Archéologique du Midi.	
	Société d'Agriculture.	
	Journal d'Agriculture pratique et d'Économie rurale pour le Midi de la France, publié par les Sociétés d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.	
Gers	*Société Agricole.*	Auch.
	Revue Agricole et Horticole (rédacteur).	

Gironde.....	*Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*	Bordeaux.
	Société Linnéenne.	
	Société d'Horticulture.	
	Société d'Agriculture.	
	Société de Médecine.	
Hérault.....	*Société Archéologique.*	Montpellier.
	Société d'Agriculture.	
	Le Messager agricole du Midi (rédacteur).	
	Société Archéologique.	Béziers.
Indre.....	*Société d'Agriculture.*	Châteauroux.
Indre-et-Loire.....	*Société Médicale.*	Tours.
Isère.....	*Société d'Agriculture.*	Grenoble.
	Académie Delphinale.	
	Société de Statistique des Sciences naturelles.	
	Sud-Est. Journal agricole et horticole (rédacteur).	
Jura.....	*Société d'Émulation.*	Lons-le-Saulnier.
Landes.....	*Société d'Agriculture.*	Mont-de-Marsan.
Loir-et-Cher.....	*Société d'Agriculture.*	Blois.
Loire.....	*Société d'Agriculture.*	Mont-Brison.
Loire (Haute-).....	*Société des Sciences et d'Agriculture.*	Le Puy.
Loire-Inférieure....	*Académie.*	Nantes.
Loiret.....	*Société d'Horticulture.*	Orléans.
Lot.....	*Société Agricole et Industrielle.*	Cahors.
Lot-et-Garonne....	*Société d'Agriculture et Arts.*	Agen.
Lozère.....	*Société Agricole, Scientif. et Littéraire.*	Mende.

Maine-et-Loire.....	*Société d'Agriculture, Sciences et Arts.* *Société Industrielle.* *Société Académique.*	Angers.
Manche.....	*Société Académique.*	Cherbourg.
Marne.....	*Académie Impériale.* *Société d'Agriculture.*	Châlons.
Meurthe.....	*Société des Sciences, Lettres et Arts.* *Société Centrale d'Agriculture.*	Nancy.
Moselle	*Société d'Histoire Naturelle.* *Académie Impériale.*	Metz.
Nord.....	*Société d'Agriculture.*	Valenciennes.
	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.	Douai.
	Société d'Émulation.	Cambrai.
	Académie Nationale Agricole, Manufacturière, etc. *Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.* *Comice Agricole.* *Comice Agricole de l'arrondissement de Lille.*	Lille.
Oise.....	*Société d'Agriculture.*	Compiègne.
Pas-de-Calais.....	*Académie des Sciences.* *Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.*	Arras.
	Société des Sciences et Belles-Lettres. *Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne.*	Boulogne.
Rhin (Haut-).....	*Société d'Agriculture.*	Colmar.
	Société Industrielle.	Mulhouse

Rhône....	*Académie des Sciences.* *Société des Sciences Physiques, Naturelles, d'Agriculture et d'Industrie.* *Société Impériale d'Agriculture et d'Horticulture pratique.*	Lyon.
Sarthe.....	*Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts.*	Le Mans.
Seine.....	*Académie Nationale Agricole, Manufacturière et Commerciale.* *Académie des Arts.* *Société Centrale d'Agriculture.* *Société pour l'Instruction élémentaire.* *Société de Statistique universelle.* *Société d'Encouragement p. l'Industrie.* *Cercle Agricole.* *Société de la Morale chrétienne.* *Annales administratives et scientifiques d'Agriculture française.* *Cercle Historique.* *Institut Impérial de France.* *Société Protectrice des Animaux.* *Tribune des Linguistes, Philosophie des Langues.* *L'Appiculteur, Journal des Cultivateurs d'Abeilles* (rédacteur). *Moniteur des Comices et des Cultivateurs* (rédacteur). *Cercle de la Presse scientifique* (rédacteur). *La Revue d'Économie rurale* (rédacteur).	Paris.
Seine-Inférieure....	*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.* *Société d'Horticulture.*	Rouen.

Seine-Inférieure....	*Société libre d'Émulation et de Commerce.*	Rouen.
	Société Centrale d'Agriculture.	Rouen.
	Société Hâvraise d'Études diverses.	Le Hâvre.
	Cercle pratique d'Horticulture et de Botanique.	Le Hâvre.
Seine-et-Marne	*Société d'Agricult., Sciences et Morale.*	Melun.
Seine-et-Oise.....	*Institut National Agronomique.*	Versailles.
	Société des Sciences Morales, des Lettres et des Arts.	Versailles.
Sèvres (Deux-).....	*Société d'Agriculture et du Commerce.*	Niort.
	Société de Statistique.	Niort.
Somme.....	*Société des Antiquaires de Picardie.*	Amiens.
	Société d'Agriculture.	Amiens.
	Société d'Horticulture.	Amiens.
Tarn.....	*Société Littéraire et Scientifique.*	Castres.
Var.....	*Société des Sciences.*	Toulon.
	Société d'Agriculture et du Commerce.	Toulon.
	Société Scientifique et Archéologique.	Draguignan.
	Bulletin trimestriel du Comice Agricole de l'arrondissement de Toulon.	Toulon.
Vaucluse.....	*Société d'Agriculture et d'Horticulture.*	Avignon.
Vienne.....	*Société d'Agriculture*	Poitiers.
Vienne (Haute-)....	*Société d'Agriculture, des Sciences et Arts.*	Limoges.
	L'Agriculteur du Centre.	Limoges.
Vosges.....	*Société d'Émulation.*	Épinal.
Yonne.....	*Société Archéologique.*	Sens.

Algérie.... .. *Bulletin de la Société d'Agriculture d'Alger.*

Sociétés Étrangères.

Angleterre.....	*Académie Britannique.*	Londres.
Belgique.....	*Société Archéologique de Bruxelles.*	Bruxelles.
Espagne.....	*El Propagador de la Libertad.*	Barcelone.
	La Granja (Revista).	Figueres.
Hollande.....	*Académie Royale des Sciences.*	Amsterdam.
Portugal.....	*O. Archivo Rural. Jornal de Agricultura, Artes et Sciencias* (rédacteur).	Lisbonne.
Russie.....	*Société Impériale d'Agriculture.*	Moscou.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Séance publique du 1er août 1858 IX

Séance publique du 31 juillet 1859 XVI

Épigraphie roussillonnaise *(Suite)*, par M. de Bonnefoy..... 1

Géographie historique des Pyrénées-Orientales, par M. Alart 67
- Période gallo-romaine..... 67
- Montagnes, caps et fleuves..... 80
- Noms de peuples et limites..... 92
- Période wisigothique..... 273
- Domination arabe 282

La voie romaine de l'ancien Roussillon, par M. Alart..... 151

Éphémérides de l'Hôpital Saint-Jean et de l'Hospice de la Miséricorde de Perpignan, par M. Sirven..... 195

Des fièvres de marais, par M. Auberge..... 209

Des races perfectionnées dans le département des Pyrénées-Orientales, par M. Malègue 245

Rapport sur l'industrie sériciole du département des Pyrénées-Orientales en 1859, par M. Siau..... 257

Rapport sur les produits envoyés par la Société au Concours de Carcassonne, en mai 1859, et sur la culture des artichauts, par M. Siau..... 267

Le Mariage de la Villageoise, épisode traduit du *Prædium Rusticum* du P. Vanière, par M. Fabre ..... Pages. 287

L'artiste reconnaissant, anecdote historique, par M. Fabre 291

Le Dernier amour, par M. Sirven..... 295

Liste des Membres composant la Société..... 297

Liste des Sociétés correspondantes..... 310

FIN DE LA TABLE.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

TREIZIÈME VOLUME.

PERPIGNAN.

IMPRIMERIE DE J.-B. ALZINE

Rue des Trois-Rois, 1.

1863.

SOCIÉTÉ DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

XIII.

La Société n'entend approuver ni improuver les opinions émises dans les travaux qu'elle publie : elles appartiennent à leurs auteurs qui en sont seuls garants.

Les lettres, mémoires, etc., etc., doivent être adressés *(franc de port)* à M. Louis Fabre, Secrétaire de la Société, rue Traversière-de-l'Ange, 4; et les objets d'histoire naturelle à M. Companyo, Conservateur du Cabinet, place Laborie, 5, à Perpignan.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE

ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

TREIZIÈME VOLUME.

Faisons tous nos efforts pour qu'on puisse dire un jour : Il y eut à Perpignan une société d'hommes à intentions généreuses, dont les travaux furent utiles à leur pays.

(JAUBERT DE RÉART, 1er Bulletin, p. 4)

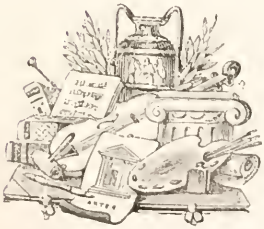

PERPIGNAN.

IMPRIMERIE DE J. B. ALZINE, RUE DES TROIS-ROIS, 1.

1863.

SOCIÉTÉ

AGRICOLE, SCIENTIFIQUE & LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

COMPOSITION DU BUREAU POUR LES ANNÉES

1861.

Président : M. LLOUBES (Auguste), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. Companyo, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. Fabre (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. Alart, archiviste du département.

Trésorier : M. Siau (Antoine), négociant.

Archiviste : M. l'abbé Delhoste, vicaire à la cathédrale.

1862.

Président : M. LLOUBES (Auguste), ✻, banquier, ancien maire de la ville, membre du Conseil-Général d'Agriculture et du Conseil-Général du département.

Vice-Président : M. Companyo, père, docteur-médecin, conservateur du Cabinet d'histoire naturelle.

Secrétaire : M. Fabre (Louis), professeur de troisième et de commerce au Collége.

Vice-Secrétaire : M. Alart, archiviste du département.

Trésorier : M. Siau (Antoine), négociant.

Archiviste : M. l'abbé Delhoste, vicaire à la cathédrale.

COMITÉ DE RÉDACTION :

1861.

M. l'abbé Fines, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire.

M. l'abbé Bensa, chanoine honoraire, prof. de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire de Perpignan.

1862.

M. l'abbé Fines, chanoine, supérieur du Grand-Séminaire.

M. l'abbé Bensa, chanoine honoraire, prof. de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire de Perpignan.

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS LE MOIS D'OCTOBRE 1859 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 1862,

Par M. **FABRE**, secrétaire.

Avant l'institution des concours régionaux, malgré les nombreux et rapides moyens de communication, les différentes provinces dont se compose aujourd'hui la France, étaient en quelque sorte étrangères les unes aux autres, surtout sous le rapport des productions agricoles. La plupart des habitants d'une contrée étaient bien loin de connaître toutes les ressources des contrées voisines. Quelques-uns même ignoraient les richesses de leur propre pays. Tout est bien changé depuis que chaque région, chaque département de l'empire français, peut exposer aux regards de toute la France, et pour ainsi dire du monde entier, tout ce qu'il recèle dans son sein.

Depuis la publication de notre douzième bulletin, une de ces utiles et importantes solennités a eu lieu à Perpignan. Toute la région dont fait partie notre beau département a été invitée à prendre part à cette exposition des produits de l'agriculture, des arts et de l'industrie. On s'est rendu de tous côtés à cet appel. On a admiré, dans le local de la Halle-au-Blé, une infinité de chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture que possède notre département, et dont la plupart étaient ignorés et en quelque sorte enfouis. On a admiré, près de la porte Notre-Dame, notre Palais de l'Industrie, et nos produits indigènes rivalisant avec les produits étrangers, l'empor-

tant même quelquefois sur eux ; mais, ce qui surtout a excité la surprise et l'enthousiasme des visiteurs étrangers, c'est notre magnifique promenade des platanes, ces arbres géants, dont la cime se perd dans les nues, c'est ce dôme de verdure, interceptant les rayons du soleil, et figurant aux regards étonnés la voûte d'une immense et majestueuse basilique ; ce sont ces longues files d'animaux utiles, amenés de nos trois arrondissements, et surpassant par leur nombre, quelquefois par leur taille et leur beauté, ceux qu'on avait vu figurer dans les expositions voisines. Enfin, ce qui a mis le comble à l'admiration des étrangers, ce sont ces nombreux, ces incomparables échantillons de nos produits maraichers, qui désormais assurent à notre département le nom de *Jardin de la France*. Et, cependant, il faut bien l'avouer, tous nos horticulteurs n'ont pas, en cette circonstance, déployé le même zèle. Un grand nombre n'ont pas répondu à l'invitation qui leur a été adressée. Espérons que cette première fête régionale aura déjà éveillé l'émulation des plus indifférents ; que pas un ne manquera au rendez-vous qui leur est assigné dans dix ans, et qu'en 1872, la France et l'Europe entière apprécieront, comme il le mérite, notre beau Roussillon.

Après avoir consacré ces quelques lignes à notre concours régional, et avant de donner un aperçu des travaux agricoles, scientifiques et littéraires que renferme ce bulletin, nous payerons, comme d'ordinaire, le juste tribut de nos regrets à la mémoire des membres dont la Société déplore la perte toute récente. Elle s'est vu enlever, depuis 1859, M. Lacombe Saint-Michel, ancien maire de Perpignan, dont le noble caractère rendit, dans des circonstances difficiles, d'éminents services à la cité ; M. Hippolyte Picas, membre de l'Assemblée Constituante en 1848, avocat d'élite, que regretteront longtemps, avec nous, le barreau de Perpignan, et tous nos concitoyens

sans exception; M. Tastu-Jaubert, avocat, qui, pendant quelques années, a rempli les fonctions d'archiviste de la Société; et, enfin, M. Émile Tastu-Collet, archéologue distingué, à qui une mort inattendue n'a pas donné le temps de mettre la dernière main aux nombreux et intéressants mémoires qu'il se proposait de publier.

Comme précédemment, nous diviserons notre compte-rendu en trois parties, suivant les différentes qualifications de la Société.

AGRICULTURE.

Dans la séance du 12 Octobre, M. Companyo, père, docteur-médecin, a pris la parole, et s'est exprimé en ces termes :

« Le département des Pyrénées-Orientales, avec sa douce température, serait propre à faire les essais d'acclimatation d'un grand nombre de plantes exotiques qu'on tente vainement de faire venir ailleurs. Les orangers et les citroniers y fructifiant en pleine terre d'une manière admirable; les palmiers et les dattiers s'élevant à plusieurs mètres, donnant tous les ans des fleurs, nouant leurs fruits; les agaves formant des bordures sur nos propriétés, on s'étonne que l'on n'ait pas demandé, pour notre contrée, l'établissement d'un jardin d'essai et d'acclimatation.

« Il y a peu d'années, M. le Ministre de l'Intérieur, envoya à Perpignan diverses graines de la Chine, pour en essayer la culture. Plusieurs légumineuses réussirent parfaitement; des plantes textiles se firent admirer par leur belle venue.

« Parmi ces graines se trouvaient des semences de deux arbres de haute futaie. Un catalpa, bien différent de celui que nous possédions déjà depuis longtemps, s'est développé d'une manière admirable. Il a aujour-

d'hui sept ans. Il s'élève à 11 mètres, et donne depuis trois ans de belles fleurs et des siliques de 40 centimètres de longueur.

« L'arbre à suif, semé en même temps, a 5 mètres de haut, et depuis trois ans aussi est couvert de fleurs au printemps, et de graines qui viennent en parfaite maturité au mois de septembre. Tout cela en pleine terre, tandis qu'à Paris, avec tous les avantages d'une serre chaude, on n'a pu obtenir qu'un arbuste de 50 centimètres de hauteur.

« M. Testory, pharmacien, mettant à profit cette année quelques graines trouvées dans de la gomme arabique, qu'il avait reçue, les sema en avril dernier dans son jardin. Un superbe pied de canne à sucre est né de ce semis, et s'est développé admirablement. De sa racine genouillée et fibreuse, s'élèvent trois tiges, qui ont atteint $5^{m},80$ de hauteur. Elles ont, à un mètre du sol, 15 centimètres de circonférence. Ces trois tiges ne sont pas entièrement rondes; elles sont un peu aplaties et garnies d'une infinité d'articulations ou nœuds très-rapprochés. Les feuilles sont engaînantes et de la longueur d'un mètre; elles sont pendantes et rudes sur les bords, avec une nervure longitudinale moyenne. Si la température de cet automne se maintient douce, cette graminée pourra fleurir, car on voit déjà paraître des fleurs au sommet de la flèche qui porte ordinairement la panicule.

« Toutes ces heureuses réussites font regretter qu'on ne porte pas plus d'intérêt à un département qui pourrait rendre de très-grands services comme jardin d'acclimatation. »

Dans la même séance, M. le Président donne lecture d'une lettre, où M. Rigail, résidant à la forge de Sorède, nous communique un nouveau remède de son invention contre la maladie de la vigne, qui n'est autre chose que de la chaux vive et de la poudre de charbon. Il a, dit-il,

décomposé la chaux avec de l'eau, et il en a aspergé le fruit, qu'il a couvert ensuite de ladite poudre, qui s'y est fort appliquée. Le résultat a été merveilleux : pas un raisin ainsi traité n'a péri. M. Rigail espère que l'année prochaine les propriétaires de vignes mettront en pratique ce nouveau procédé.

M. Conte, d'Estagel, présente quelques observations sur le soufrage, dont il a fait, avec le plus grand succès, de nombreuses expériences dans ses propriétés. Le soufre, selon lui, s'infiltre surtout dans les jeunes pousses. Quant au garou, dont quelques propriétaires ont parlé comme pouvant remplacer le soufre pour détruire l'*oïdium,* M. Conte l'a aussi reconnu, ce prétendu remède ne produit aucun effet.

Séance du 25 Janvier 1860. — M. Siau, chargé de rendre compte de deux numéros du Bulletin mensuel de la Société d'Agriculture de Caen (août et septembre 1859), y remarque une devise prise dans la traduction française des *Aphorismes* catalans de M. Fages de Roma : *Qui veut que son champ se repose, en culture sait peu de chose,* et donnée pour épigraphe à un mémoire couronné, se rattachant à une question agricole.

M. Siau ajoute que M. Barry, membre de cette Société, chargé de rendre compte de notre dernier Bulletin, l'a signalé avec bienveillance, dans la séance du 4 juin 1859.

Dans la séance du 25 Avril 1860, M. Siau lit une notice extraite du *Moniteur universel* du 18 avril 1860, commençant par ces mots : « Dans la dernière séance de la Société impériale et centrale d'Agriculture, une intéressante communication a été faite par M. André Leroy, d'Angers, sur un nouveau procédé de bouturage de la vigne, qui paraît avoir été mis en pratique, pour la première fois, par un vigneron des environs de Saumur. Ce

procédé consiste à enlever complétement l'écorce à la base des crossettes, sur une longueur de 20 à 30 centimètres, selon la distance des yeux ou la dimension des *mérythattes,* etc. »

A la lecture de cette notice, M. Siau ajoute : « Ce mode de bouturage est depuis longtemps connu dans notre département. Il a été particulièrement mis en pratique par des viticulteurs d'Estagel.

« M. Philippe Bolnix, juge au tribunal de Perpignan, a essayé ce bouturage, il y a cinq ans, et les résultats ont été entièrement conformes à ceux que signale M. Leroy.

« M. Sylvestre Vilallongue a employé ce même procédé en décembre dernier, sur une plantation de quatre hectares de vigne. Il se propose de soumettre cette expérience à l'examen d'une commission nommée par notre Société. »

Communication : 1° D'une lettre par laquelle M. Péridier, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, adresse à M. le Président de la Société quelques échantillons de vin de la plaine, avec prière de les soumettre à l'appréciation de la Société. Ces échantillons sont envoyés à une commission composée de MM. Carboneil et Reynès-Audusson.

2° D'une lettre de M. le Préfet, annonçant que l'adresse présentée par la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, à l'occasion du programme impérial du 3 janvier dernier, a été mise sous les yeux de S. M. l'Empereur, qui en a pris connaissance avec intérêt.

3° D'une lettre de M. J. Conte, d'Estagel, conçue en ces termes : « J'ai l'honneur de vous envoyer une notice sur la maladie de la vigne. Si vous y trouvez quelque chose de bon, donnez-lui de la publicité, en la soumettant à un contrôle sévère, et après l'avoir dégagée de tout ce qui vous paraîtra défectueux dans la forme. Quant au fond, je le revendique, comme le produit d'expériences souvent renouvelées. »

Séance du 30 Mai 1860.—Communication d'une lettre, par laquelle M. le Préfet du département nous annonce un diplôme destiné à la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, qui a obtenu une médaille d'argent au concours de botanique et d'horticulture de Montpellier, en 1860, pour patates conservées, et belle collection de fruits et légumes.

Autre lettre de M. le Préfet, conçue en ces termes : « M. le Président, par suite d'un envoi que S. Ex. M. le Ministre de l'Agriculture m'a fait en 1857, de semences de riz sec de la Chine, et des instructions que je vous ai adressées à la même époque, vous avez fait distribuer ces graines à des agriculteurs, pour qu'elles servent à des essais de culture et d'alimentation.

« Bien que ces premières expériences n'aient point de résultats concluants, les personnes qui ont bien voulu s'en charger ont récolté des produits, et doivent encore sans doute en avoir à leur disposition. S. Exc. me charge de leur en faire demander quelques échantillons, que je vous prie de vouloir bien me faire parvenir le plus tôt possible.»

Séance du 11 Juillet 1860.—Lettre de M. Jean Vallarino, cadet, qui nous adresse ses observations sur une notice de M. Conte, propriétaire à Estagel, traitant du soufrage de la vigne, et insérée dans le journal de notre département, n° 29.

Notice de M. Rouffia, membre correspondant et chef d'institution à Millas, sur la maladie qui attaque et détruit la récolte du blé, quand on s'y attend le moins, et sur les moyens d'y remédier.

Autre lettre du même, accompagnant l'envoi d'un ouvrage, d'ont il est l'auteur, intitulé : *Cours ou Leçons d'Agriculture à l'usage des élèves les plus avancés des écoles primaires.* M. Rouffia prie en même temps la Société de soumettre ce livre à une commission choisie dans son sein.

Séance publique du 29 Juillet 1860.—Dans un premier rapport sur l'industrie sericicole, M Siau rend compte de l'éducation des vers à soie en 1860.

La Société des Pyrénées-Orientales, voulant, dans un but d'intérêt public, mettre en relief les produits de nos jardins et de nos ruches, en avait réuni quelques-uns qu'elle avait adressés au Concours régional de l'Hérault. M. Siau rappelle qu'ils ont été jugés dignes de deux médailles d'argent, dont l'honneur revient naturellement aux personnes qui avaient fourni l'envoi.

Dans un troisième rapport, M. Siau entretient ses auditeurs des miels du Roussillon envoyés au Concours de Montpellier. En énumérant ces produits, M. le rapporteur a appelé l'attention sur divers producteurs qui se distinguent à d'autres titres.

Séance du 19 Décembre 1860.—M. Companyo, père, vice-président, ouvre la séance par la lecture d'un rapport sur une certaine quantité de plantes de la Chine qui ont été cultivées en 1860 au jardin d'essai de notre pépinière, et qui, malgré la température exceptionnelle de l'été dernier dans le Roussillon, ont donné d'assez beaux résultats pour faire espérer de les acclimater dans notre département, où elles seraient d'un grand secours pour les usages domestiques, ainsi que pour la nourriture de la volaille et des bestiaux.

M. Companyo fait aussi mention de la canne à sucre, qui a pris en hauteur et en grosseur un développement auquel on était loin de s'attendre, mais la graine n'a pas mûri; aussi, M. Companyo pense-t-il que cette plante ne donnerait jamais parmi nous de bons résultats, et qu'il faut renoncer à l'y cultiver, si ce n'est par pur agrément.

Séance du 16 Janvier 1861.—M. le Président donne avis à la Société de la remise qui lui a été faite par M. le Préfet

de 25 pieds de bambou, envoyés de la pépinière centrale du Gouvernement à Alger, par ordre de S. M. l'Empereur. Ces pieds ont été distribués à divers membres de la Société, et aux pépiniéristes de la ville, particulièrement à MM. Robin, frères, chargés d'en surveiller la culture.

Séance du 6 Mars 1861.—M. Siau lit un mémoire, où il engage nos arboriculteurs à pratiquer la taille du pêcher. Cette opération, ajoute-t-il, commence à être bien conçue; mais elle devrait être propagée dans nos jardins, où la culture de cet arbre est très-étendue.

M. Siau présente ensuite quelques observations sur nos éducations de vers à soie pendant l'année dernière.

M. le Secrétaire donne lecture d'un mémoire composé par M. Paulin Testory, pharmacien, membre résidant, sur l'acclimatation des plantes exotiques dans notre département.

Séance du 17 Avril 1861.—M. Siau communique à la Société une notice sur nos vignobles et sur leur extension, depuis l'an 1800 jusqu'à nos jours.

M. le Président engage tous les membres de la Société à propager autant que possible le soufrage dans notre département. « C'est, dit-il, le seul remède qui jusqu'aujourd'hui ait été reconnu vraiment efficace contre l'*oïdium*, et cette maladie n'est pas sur le point de disparaître. »

Séance du 8 Mai 1861.—M. Companyo, père, lit une note sur la fécondation artificielle du palmier en Égypte, où cet arbre, très-abondant et très-fertile, est une des richesses de ce pays.

Séance du 26 Juin 1861.—M. Siau lit un rapport sur les éducations des vers à soie dans notre département en 1861.

Séance du 17 Juillet 1861.—Lettre de M. Michel Grau, de Catllar, qui annonce à la Société qu'il élève cette année quatre onces de graines de vers à soie : tout lui fait espérer une brillante réussite. Il ajoute qu'il fait tous ses efforts pour propager parmi ses concitoyens cette belle industrie, en leur exposant les avantages qui pourraient en résulter.

M. le Président, après cette lecture, déclare que les graines de vers à soie, vendues par M. Trilla à des habitants du département de l'Hérault, sont les seules qui y aient réussi, et il signale la fraude qu'on a faite, en vendant, comme produit de notre département, des graines qui lui sont étrangères.

Séance du 4 Décembre 1861.— M. le Président communique à la Société une lettre de M. le Préfet du département, conçue en ces termes :

« Le sieur Rouffia, instituteur à Millas, expose, dans un mémoire que j'ai l'honneur de vous transmettre, l'utilité qu'il y aurait pour le département de renouveler sur une partie du littoral les essais de culture de coton qui furent tentés avec quelques succès à une époque déjà éloignée. J'appelle votre attention et celle de la Société Agricole sur cette question importante, et vous prie de me faire connaître quelle suite il aura paru utile de lui donner. »

A la lettre de M. le Préfet est joint le mémoire de M. Rouffia.

M. le Président, après avoir donné lecture de ces deux pièces, rappelle qu'on essaya, en effet, sous le premier empire, de cultiver le coton dans les environs de Perpignan. Il ajoute que ces tentatives furent loin de donner les résultats qu'on en attendait. Toutefois, pour répondre aux désirs de M. le Préfet, la Société nomme, afin de s'occuper de la proposition de M. Rouffia, une commission composée de MM. Companyo, père, Siau et Victor Batlle, maire de Cabestany.

Séance du 15 Janvier 1862. — Sur la proposition de M. le Président, la Société décide qu'à l'occasion du Concours régional, elle décernera des récompenses aux serviteurs ruraux les plus méritants.

Séance du 23 Avril 1862. — M. le Président communique la liste des personnes qui se sont présentées afin d'obtenir des récompenses pour services ruraux. Les plus méritants, d'après l'avis unanime de la Société, sont :

1° Boher, Isidore, depuis soixante-dix ans au service de M. Fabre, propriétaire, domicilié à Sahorre;

2° Raynal, Jean, depuis cinquante-sept ans au service de M. de Selva;

3° Bachès, François, berger, depuis quarante-neuf ans au service de M. Reste, Joseph, maire de la commune de L'Albère;

4° Largé, Pierre, berger, depuis quarante-quatre ans au service de M. Jonquères, François, propriétaire, domicilié à Vilellongue-de-la-Salanque;

5° Bosch, André, depuis vingt-sept ans au service de M. Bonafos, d'Ille;

6° Polmade, François, depuis vingt-quatre ans au service de M. Numa Lloubes, dans son domaine de Bagés;

7° Malis, Jacques, depuis vingt-quatre ans au service de M. Assiscle Jonquères, maire de Corneilla-del-Vercol;

8° Brousse, François, depuis vingt ans au service de M. Passama, docteur en médecine.

Séance du 11 Juin 1862. — M. le Président fait part à la Société d'une lettre, dans laquelle M. Bech, propriétaire, à Argelès-sur-Mer, expose les heureux résultats obtenus sur un terrain inculte par une plantation de micocouliers. Il espère que la publication de ce fait contribuera à jeter quelque clarté sur les moyens à prendre, pour augmenter dans notre département le revenu des terres.

SCIENCES, ARTS ET INDUSTRIE.

Séance du 30 Novembre 1859.—Communication d'une lettre de M. Fossaty, annonçant qu'il a introduit des améliorations importantes dans la fabrication du chocolat, et inventé une spécialité qu'il nomme chocolat *analeptique* et rafraîchissant, composé de cacao et de pistaches, par des procédés qui lui sont propres, « puisqu'il est, dit-il, le seul qui le fabrique en France. » Il prie, en même temps, la Société de nommer une commission pour examiner et apprécier ses produits. La Société, se rendant aux vœux de M. Fossaty, nomme pour faire l'essai de son chocolat, une commission composée de MM. Siau, l'abbé Delhoste, Boix et Vilallongue.

Séance du 21 Décembre 1859.—M. Courtais, instituteur communal à Port-Vendres, ouvre cette séance par la lecture de quelques passages d'un mémoire sur l'asphodèle *(hastula regia)*, dont il est parvenu à extraire une substance alimentaire, d'excellent vinaigre, et même du sucre de bonne qualité.

A M. Courtais succède M. Boix, pharmacien, rapporteur de la commission chargée de se rendre à l'établissement de M. Fossaty, pour assister à la fabrication de ses chocolats et porter sur eux un jugement.

M. Boix, après avoir rendu compte du procédé ingénieux de M. Fossaty et de la supériorité de ses produits, termine par ces mots : « En signalant à votre attention les chocolats de M. Fossaty, nous ne faisons que rappeler le succès qu'il obtint à l'exposition universelle de 1855. Une médaille de deuxième classe lui fut accordée pour ses chocolats si bien préparés et parfaitement broyés. »

Séance du 25 Janvier 1860. — M. l'abbé Fines, rendant compte d'un volume de l'Académie des Sciences de Toulouse, cinquième série, tome troisième, y signale entre autres notices étrangères à notre département, un mémoire de M. Filhol, intitulé : *Recherches sur l'alcalinité des eaux sulfureuses des Pyrénées-Orientales.*

Séance du 30 Mai 1860.—M. le Président communique à la Société : 1° Une lettre de M. le Directeur de la *Topographie des Gaules.* Cette missive est conçue en ces termes : « S. Exc. M. le Ministre de l'Instruction publique a communiqué à la commission de la Topographie des Gaules le mémoire de M. B. Alart sur la géographie historique des Pyrénées-Orientales. La commission examinera ce travail avec intérêt. Il vous prie de remercier de son utile concours la Société Agricole, Scientifique et Littéraire, dont vous êtes le président. Le travail de M. Alart a paru à la fois sérieux et original à deux des membres de la commission qui ont pu y jeter les yeux. La commission ne doute pas qu'il ne réponde à son attente et ne lui donne la solution des difficultés que soulève la géographie ancienne des Pyrénées-Orientales. »

2° Un mémoire sur le croup, présenté par M. Julien Bonafos, docteur-médecin, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, membre correspondant.

Séance du 16 Janvier 1861.—M. Companyo, père, donne lecture de deux lettres qu'il a reçues de son fils, M. le docteur Louis Companyo, attaché, en qualité de médecin, à la compagnie maritime de l'isthme de Suez, et qui renferment d'intéressants détails sur cette contrée et sur les travaux qu'on y exécute.

Séance du 8 mai 1861. —M. Jouane, boulanger, à Perpignan, ayant présenté à l'appréciation de la Société un

pétrin dont il est l'inventeur, M. le Président désigne, pour examiner cet objet, une commission composée de MM. Boix, Sian et Companyo, père.

Il désigne ensuite une autre commission, composée de MM. Carboneil, Conte et Passama, chargée d'examiner un soufflet pour le soufrage de la vigne, de l'invention de M. Amiel, d'Estagel.

Séance du 26 Juin 1861. — M. le Président, communique à la Société : 1° Une lettre, où M. le Dr Auberge, médecin principal, officier de la Légion-d'Honneur et membre résidant de la Société, lui adresse un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Hydrologie médicale de l'Établissement de La Preste*, et lui en offre la dédicace, ce que la Société accepte avec reconnaissance.

2° Un mémoire sur les moyens d'empêcher les inondations, et, en même temps, de canaliser les fleuves et rivières, par M. Fraisse, de Perpignan, membre correspondant de la Société. Une commission, composée de MM. Bach, Caffe et de Lamer, est chargée d'examiner ce mémoire.

3° Une lettre, dans laquelle M. Leymérie, professeur de géologie à la Faculté de Toulouse, nous adresse une brochure intitulée : *Notice géologique sur Amélie-les-Bains*, et nous témoigne le désir de voir insérer, dans notre prochain bulletin, ce travail, d'un intérêt local pour notre département.

M. Companyo, père, donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. Noguès, professeur d'histoire naturelle au Collége de Sorèze et membre correspondant de notre Société. Le but de cette missive est d'annoncer la composition de la carte géologique des Pyrénées-Orientales, que M. Noguès a entreprise, de concert avec M. d'Archias, professeur de paléontologie.

M. Boix, rapporteur de la commission chargée d'exa-

miner et d'apprécier le pétrin mécanique, inventé par M. Jouane, boulanger, fait part à la Société des observations qui ont été faites sur cette machine. « De tels résultats, dit-il en terminant, devraient appeler l'attention des boulangers, et les porter à adopter ce nouveau pétrin. Votre commission vous propose, Messieurs, d'encourager de pareils essais, et de témoigner à M. Jouane votre satisfaction pour l'heureuse invention qu'il vous a présentée. » Les conclusions de M. Boix sont adoptées par la Société.

Séance du 17 Juillet 1861. — Par sa lettre, datée de Cases-de-Pène, du 1er juillet 1861, M. Carboneil annonce à M. le Président qu'il a essayé le soufflet inventé pour le soufrage de la vigne par M. Amiel, d'Estagel. Il fait connaître les inconvénients de cette nouvelle machine, et engage M. le Président à prendre l'avis de MM. Justin Durand et Passama, qui en ont fait usage, afin de voir s'ils signaleront les mêmes inconvénients, quand on s'en sert une journée entière.

Séance publique du 28 Juillet 1861. — M. Chapé a lu une notice sur les travaux et les succès en sculpture de notre compatriote Oliva, et a parlé des progrès rapides du jeune Borreil, qui, marchant sur les traces de M. Oliva, fera un jour, comme lui, honneur à notre département.

Séance du 9 Octobre 1861. — M. Companyo, père, communique à la Société un mémoire, où M. Noguès, professeur d'histoire naturelle, donne d'intéressants détails sur les découvertes géologiques qu'il a faites dans les terrains des vallées du Tech et de la Tet.

Séance du 4 Décembre 1861. — M. Companyo, père, offre à la Société, et dépose sur le bureau, le premier

volume de son ouvrage, intitulé : *Histoire naturelle du département des Pyrénées-Orientales*. La Société vote des remercîments à M. Companyo, avec insertion au procès-verbal.

Séance du 11 Juin 1862. — M. André Crova, notre compatriote, actuellement professeur de physique au Lycée impérial de Metz, a fait hommage à notre Société, dont il est membre correspondant, des thèses qu'il a présentées à la Faculté de Montpellier, pour obtenir le grade de docteur-ès-sciences. M. le Président, à qui ce travail a été adressé, en fait part à la Société, et propose d'écrire à M. Crova une lettre de remercîment, ce qui est adopté.

LITTÉRATURE, HISTOIRE, ANTIQUITÉS.

Séance du 20 Novembre 1859.—M. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes avait adressé une circulaire aux Sociétés savantes de tous les départements, sur le projet de publication d'un Dictionnaire géographique de la France ancienne et moderne.

M. Alart, chargé par notre Société de rendre compte du rapport que M. le Ministre nous a depuis envoyé sur le plan de cet ouvrage, analyse verbalement ce document, et expose quelles sont les intentions de Son Excellence, qui, pour bien faire comprendre l'application des principes sur lesquels doit reposer ce Dictionnaire, joint à son envoi quelques exemples tirés du *Dictionnaire géographique du département de la Manche*. M. Alart, qui les a pris pour modèles, donne lecture de deux articles qu'il a rédigés sur la localité de Nidoléras, commune de Tresserre, canton de Thuir, et sur la commune de Cortsavi, canton d'Arles. Il ajoute que, vu le temps et les

recherches qu'a exigés la composition de ces deux articles, la vie entière d'un homme, qui n'aurait pas d'autre occupation, ne suffirait pas, selon lui, pour remplir entièrement les intentions de M. le Ministre, en ce qui concerne le seul département des Pyrénées-Orientales; et il pense que ce travail ne peut être bien fait que par plusieurs personnes dévouées, qui y consacreraient tout leur temps.

Séance du 21 Décembre 1859.—M. Alart lit un mémoire sur l'emploi des canons au XIVe siècle.

M. Amadis, une dissertation sur les causes qui ont contribué à la décadence de la langue et de la poésie catalanes.

Séance du 25 Janvier 1860.—M. l'abbé Fines, rendant compte d'un volume des Mémoires de l'Académie des Sciences de Toulouse, cinquième série, tome troisième, y signale un essai sur l'ancienne constitution municipale de la ville de Perpignan.

Séance du 14 Mars 1860.—M. Alart signale dans le rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des Antiquités de la France, par M. Léon Rénier, le compte-rendu d'un mémoire de M. Lejosne sur la géographie ancienne du Roussillon, qui a valu une mention honorable à cet ancien professeur d'histoire du Collége de Perpignan. M. Alart, qui a fait des études approfondies sur l'histoire et la géographie de notre pays, combat, en même temps, quelques erreurs émises par l'auteur du compte-rendu, et cite, à cet effet, quelques passages d'un mémoire qu'il a composé lui-même sur le même sujet.

Séance du 25 Avril 1860.—Au sujet d'une œuvre de

saint Yves de Chartres, M. Émile Tastu a adressé à la Société, dont il fait partie, une note ainsi conçue : « Tous les éditeurs, tous les biographes de ce saint, ont vivement regretté un traité pieux sur les paroles de N. S. Jésus-Christ en croix, dont on ne connaissait qu'un exemplaire en Angleterre, qu'il avait été impossible de copier. J'ai trouvé ce traité dans la Bibliothèque de Perpignan. C'est le premier du nº 40 des manuscrits. J'avais commencé à le transcrire pour l'éditer; la maladie a arrêté ce dessein sans retour. Ma copie est courte et informe. Telle qu'elle est, je l'offre à la Société. »

Nota. M. Émile Tastu est décédé peu de temps après cette communication.

Séance du 30 Mai 1860. — Lecture d'une lettre de M. Bach, colonel d'artillerie en retraite, membre résidant de la Société. Il lui adresse de la part de M. Comes, juge d'instruction, à Céret, des objets de cuivre et de bronze, trouvés dans une de ses propriétés, à une certaine profondeur au-dessous du sol, le tout accompagné d'une notice sur l'origine de ces objets. Une commission, composée de MM. Companyo, père, Alart, l'abbé Bohet et de Bonnefoy, est chargée d'examiner l'envoi, ainsi que la notice de M. Comes, et de faire un rapport à ce sujet.

Lettre de M. Guiter, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, lieutenant, en exploration scientifique en Tunisie. Il nous annonce qu'il a fait une ample moisson archéologique dans ces contrées, et surtout parmi les ruines de Carthage. Il nous destine, dit-il, quelques objets curieux, qu'il nous adressera par la première occasion, et il propose même de faire de nouvelles fouilles au nom de la Société des Pyrénées-Orientales. A cette lettre est joint un numéro de la *Gazette de Tunis*, où il est question du résultat des recherches de M. Guiter. Renvoyé à M. Alart, pour pren-

dre connaissance de ces documents et répondre à M. Guiter.

Séance publique du 29 Juillet 1860.—M. Alart a lu un travail historique intitulé : *Un Médecin public à Collioure en 1572.*

M. Fabre a clôturé la séance, par la lecture d'une pièce de vers intitulée : *Les Grues d'Ibicus.*

Séance du 7 Novembre 1860.—M. Alart a lu un rapport sur un ouvrage de M. Ratheau, capitaine du génie, ayant pour titre : *Monographie du château de Salses.*

M. Alart annonce ensuite qu'il prépare un travail historique sur la peinture et sur les peintres roussillonnais des XIVe et XVe siècles. Il ajoute que, d'après des informations qu'il considère comme certaines, on aurait découvert, dans ces derniers temps, divers débris du mausolée de la famille seigneuriale de Mosset, construit au XVIe siècle dans la chapelle de Corbiach. Il demande que la Société délègue un de ses membres ou une commission chargée de reconnaître quelle peut être la valeur historique ou artistique des objets découverts, et il désire que des mesures soient prises pour en assurer la conservation.

La Société charge M. Alart de se transporter à Corbiach, et de faire un rapport sur la découverte qu'il vient de signaler.

Séance du 19 Décembre 1860.—M. le Président communique à la Société une lettre par laquelle M. le Préfet du département nous adresse plusieurs objets que lui a envoyés, pour la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, M. Guiter, lieutenant, à Alger, et qui proviennent de son voyage dans la Régence de Tunis. Ces objets sont soumis par la Société à l'exa-

men d'une commission, composée de MM. Ratheau, Alart, l'abbé Fines, de Bonnefoy et Companyo, père.

Séance du 6 Mars 1861.—M. l'abbé Fines, chargé par la commission ci-dessus de rendre compte de l'examen auquel elle s'est livrée sur trente-trois médailles envoyées par M. Guiter, les a distribuées par ordre chronologique, et en a fait ainsi le classement : une médaille africaine, et trente-deux impériales. Celles-ci, certaines ou incertaines, se divisent en médailles du Haut et du Bas-Empire.

Les impériales certaines sont au nombre de vingt-deux : dix du Haut-Empire et douze de l'Empire d'Orient.

Les dix premières offrent une Otacélia, un Valérien, un Gallien, un Maxence, un Licinius, trois types de Constantin Ier, et deux de Constantin-le-Jeune.

Les douze médailles du Bas-Empire contiennent sept Constance, un Gratien et quatre Théodose.

Restent dix médailles mal conservées, dont les légendes sont méconnaissables, et c'est pour cette raison que M. le rapporteur les a appelées *incertaines*.

Après la lecture de ce rapport, la Société décide que ces médailles seront déposées au Musée de Perpignan, et qu'une copie du travail de M. l'abbé Fines sera envoyée à M. Guiter, à qui des remerciments sont votés.

M. Ratheau communique ensuite à la Société, un travail des plus intéressants sur les *Atalayas*, ou tours de signaux, que l'on rencontre sur divers points de notre département.

Séance du 17 Avril 1861.—M. Alart donne lecture d'une note sur la maison de la *Main-de-Fer*, et sur la famille Xanxo, de Perpignan. Ce travail a, depuis, été inséré dans le *Journal des Pyrénées-Orientales*.

Séance du 8 Mai 1861.—M. le Président lit une lettre

de M. Rouffia, chef d'institution, à Millas, qui nous adresse une médaille arabe, trouvée dans le sable du ravin appelé la *Boule,* au territoire de cette commune. Cet objet a été déposé au Musée de Perpignan.

Dans une notice intitulée : *Ancienne église de Corbiach,* et insérée dans notre dixième bulletin, page 117, M. Alart avait parlé d'un magnifique mausolée, que le seigneur de Mosset avait fait construire en 1549. Ce monument étant aujourd'hui entièrement détruit, M. Alart avait rapporté l'acte qui en fait connaître l'ordonnance. Il a reçu depuis de M. Mattes, inspecteur des écoles primaires, le résultat de certaines recherches, qui viennent à l'appui de ce qu'il avait dit d'abord, et il en fait part à son tour à la Société.

Séance publique du 28 Juillet 1861.—M. l'abbé Delhoste a initié le public aux cérémonies usitées pendant le xve siècle pour une procession en l'honneur de saint Gaudérique.

M. Alart a raconté toutes les péripéties de la construction de notre église de Saint-Jean, qui n'a pas duré moins de cent quarante-cinq ans, et qui paraît avoir eu lieu avec les deniers de la bourgeoisie, donnés volontairement.

M. Cambouliu a donné la biographie du savant bénédictin Dom Brial, notre compatriote.

M. François Méric a lu un apologue en vers, intitulé : *Le Laurier et l'Olivier ;*

M. Jacques Argiot, une traduction en vers français des *Deux Rats* du bon Horace,

Et M. Fabre, secrétaire de la Société, une pièce de vers, intitulée : *Pitié pour les Animaux.*

Séance du 18 Décembre 1861. M. le Président présente à l'approbation de la Société, les sujets littéraires, pour lesquels, à l'occasion du Concours régional, des prix

seront décernés aux personnes qui les auront le mieux traités. Ces sujets sont :

1° L'éloge, en vers alexandrins, de M. le maréchal de Mailly, ancien lieutenant-général du Roussillon et commandant en chef de cette province ;

2° Une poésie légère, traitant des monuments et des sites pittoresques du département des Pyrénées-Orientales.

Séance du 25 Avril 1862.—Après la lecture des titres et épigraphes des compositions littéraires présentées au concours, la Société choisit six de ses membres, qui, conjointement avec les membres du bureau, doivent juger du mérite de chacune d'elles, et désigner celles qui seront couronnées. Les six membres élus sont : MM. de Bonnefoy, l'abbé Fines, Barberet, Amadis, Alart et Pierre Batlle.

La commission ci-dessus, après s'être réunie plusieurs fois et s'être livrée à un consciencieux examen des pièces de vers envoyées au concours, a chargé un de ses membres de présenter l'expression de son jugement, ce qu'il a fait en ces termes :

« Les habitants des Pyrénées-Orientales se souviendront toujours avec reconnaissance de l'administration toute paternelle du maréchal de Mailly. Ils n'oublieront point tout ce qu'il fit, dans nos contrées, pour l'agriculture, le commerce, les sciences et les arts. Aussi, la ville de Perpignan n'a-t-elle laissé échapper aucune occasion de célébrer les vertus héroïques de son bienfaiteur.

« La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales a donc cru ajouter un nouvel éclat à la fête du Concours régional, en mettant aussi au concours : 1° l'éloge poétique de M. le maréchal de Mailly ; 2° une description, en vers légers, des monuments et des sites pittoresques du département des Pyrénées-Orientales.

« Cet appel a été entendu. Six pièces de vers ont été présentées au concours, sous les titres suivants :

« N° 1. — Éloge du maréchal de Mailly, lieutenant-général du Roussillon et commandant en chef de cette province, avec cette épigraphe :

On peut être héros sans ravager la terre.
(Boileau.)

« N° 2. — Éloge (d'après le programme) du maréchal de France, comte de Mailly d'Harcourt, chargé, en qualité de Lieutenant-Général, sous Louis XV, du commandement en chef de l'ancienne province du Roussillon, avec cette épigraphe :

Gouverneur bienfaisant, il n'eut point d'autre envie
Que de plaire à son roi, de servir sa patrie.
Il vécut en héros, il mourut en martyr!
Jetons un cri de gloire, exhalons un soupir!

« N° 3. — Ode au maréchal de Mailly, par un Roussillonnais du XIXe siècle, reconnaissant, avec cette épigraphe :

Le conquérant est craint, le sage est estimé;
Mais le bienfaiteur charme, et lui seul est aimé.
(Voltaire.)

« Cette ode est précédée d'un prologue intitulé : Hommage à Messieurs les Membres de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

« N° 4. — Une pièce de vers, intitulée : *Mon Roussillon,* avec cette épigraphe :

Salve, magna parens frugum, saturnia tellus
Magna virum.....
(Virgile.)

« N° 5. — Deux pièces de vers, intitulées : la première, *Le Canigou;* la seconde, *Une Fête dans les Pyrénées,* avec cette épigraphe :

Je vais jusqu'où je puis.

« N° 6. — Une pièce de vers, intitulée : *Sites et Monuments des Pyrénées-Orientales,* avec cette épigraphe :

Et dulces reminiscitur Argos....
(VIRGILE.)

« Les auteurs des pièces N° 1 et N° 2 ont perdu de vue que c'était principalement l'éloge de M. le maréchal de Mailly, comme Gouverneur du Roussillon, qui avait été mis au concours, et ils se sont surtout étendus sur les batailles auxquelles il avait pris part. Toutefois, la pièce N° 1 s'étant un peu plus approchée du programme, a été jugée digne d'une médaille d'argent, qui a été décernée à l'auteur, M. Mercadier.

« Quant à la pièce N° 3, dont le mérite réel a été reconnu, l'auteur n'a pas prétendu concourir, attendu qu'une ode ne remplissait pas les conditions proposées, et il s'est contenté de faire hommage de son œuvre à la Société, dont il fait partie.

« La pièce N° 4, intitulée : *Mon Roussillon,* annonce une plume exercée et un talent vraiment poétique, et remplit, autant que le comportait la vaste étendue du sujet, les intentions de la Société. Aussi, sa commission n'a-t-elle pas hésité à décerner à l'auteur, M. François Méric, une médaille de vermeil.

« La pièce N° 5, s'étant entièrement écartée du programme, et la pièce N° 6, n'ayant fait, pour ainsi dire, qu'effleurer le sujet, la commission n'a pas cru devoir les admettre à concourir. Nous aimons, cependant, à reconnaître que toutes les pièces envoyées au concours

renferment des vers heureux, et quelques détails pleins d'intérêt. »

Les billets cachetés, renfermant les pièces non couronnées, ont été brûlés, selon l'usage, sans avoir été ouverts.

Séance du 11 Juin 1862. — M. le Président communique à la Société :

1° Une pièce de vers catalans, avec la traduction en prose française, adressée aux poëtes de la Provence, par M. Damaso Calvet de Badaillès, membre correspondant de notre Société, et habitant la Prusse-Rhénane;

2° Une lettre de M. Rathean, capitaine du génie, et membre de notre Société. Cette missive a pour objet, une note sur cinq jetons trouvés auprès de Fort-les-Bains, vers la fin du mois d'avril 1862. M. Rathean, après en avoir donné une description détaillée, ajoute qu'il pense, sans pouvoir l'affirmer, que le métal est de l'argent.

CONCOURS RÉGIONAL

DE PERPIGNAN,

ET EXPOSITIONS ANNEXÉES, EN 1862.

RÉGION SUD.

JURY DU CONCOURS RÉGIONAL.

M. le Préfet des Pyrénées-Orientales, président d'honneur.

1re SECTION, CHARGÉE D'APPRÉCIER LES ANIMAUX.

M. Rendu, inspecteur-général de l'agriculture, premier vice-président du jury, président de la section.

1re Sous-Section, pour juger les animaux de l'espèce bovine.

MM. Jules Buisson, à la Bastide-d'Anjou (Aude).
De Labaume, à Nîmes (Gard).
Vialla, à Montpellier (Hérault).
Baudement, membre de la Société impériale et centrale d'agriculture de France.
Bertrand Balanda, à Perpignan (Pyrénées-Orientales).

2e Sous-Section, pour juger les animaux des espèces ovine et porcine, et les animaux de basse-cour.

MM. Jules Pégézy, à Montpellier (Hérault).
Rolland, à Nîmes (Gard).
Falcon, à Pampelonne (Var).
De Bovis, à la Tour-d'Aigues (Vaucluse).
Maiffredy, au Mas-de-Vère (Bouches-du-Rhône).

2e SECTION, CHARGÉE D'APPRÉCIER LES INSTRUMENTS ET LES PRODUITS AGRICOLES.

M. Lloubes, deuxième vice-président du jury, président de la section.

1re Sous-Section, pour juger les instruments d'extérieur de ferme.

MM. Portal de Moux, à Carcassonne (Aude).
De Bec, directeur de la ferme-école de la Montaurone (Bouches-du-Rhône).
Dr Gourier, à Fraisse-Cabardès (Aude).
Duffaud, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées.

2e Sous-Section, pour juger les instruments d'intérieur de ferme.

MM. De Gasparin, à Orange (Vaucluse).
Denille, directeur de la ferme-école de Besplas (Aude).
De Gasquet, directeur de la ferme-école de Salgues (Var).
Guillaume, ingénieur à Marseille (Bouches-du-Rhône).

3e Sous-Section, pour juger les produits agricoles.

MM. Pellicot, à Toulon (Var).
Valayer, au Blanc, près Avignon (Vaucluse).
Paul Cère, à Lamalou (Hérault).
Rougemont, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Comte de Pierlas, à Nice (Alpes-Maritimes).

COMMISSARIAT.

M. Rendu, inspecteur-général de l'agriculture, commissaire-général.

RAPPORT

SUR

LA PRIME D'HONNEUR

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,

Par M. **HENRI DONIOL**, secrétaire et rapporteur
de la Commission de Visite.

—

(Exposé lu en Séance publique.)

—

MESSIEURS,

La part considérable qui appartiendra aux commissions de la prime d'honneur dans les progrès de notre agriculture, fait encourir à ceux qu'elles désignent pour leurs interprètes, des responsabilités de plus d'une sorte. Combien ces responsabilités ne s'aggravent-elles pas, quand on doit parler au nom des juges les plus autorisés de cette région, devant les auteurs des grandes opérations culturales qu'elle présente, et quand on succède dans un tel rôle, non-seulement à l'un des maitres parmi les maitres, mais à quelqu'un dont les discours charmants remplissent encore vos souvenirs! Je ne viens donc pas, sans une crainte sincère, vous retracer l'examen de la

commission qui visitait l'année dernière, presque à pareil jour, les domaines concurrents, et justifier ses décisions[1]. J'ai dû ce difficile mandat à une bienveillance extrême, que je voudrais justifier; mais je sens qu'il me faudra toute la vôtre encore pour ne pas paraître au-dessous des devoirs qu'il impose.

Le département des Pyrénées-Orientales est un des joyaux de cette Région Sud, où il y a de si belles parties, et qui, jusque dans ses aridités, est marquée d'un si grand caractère. On l'embrasse presque tout entier d'un regard, et vous avez admiré l'amphithéâtre magnifique qu'il présente. La vaste plaine qu'il offre aux yeux, encadrée dans les lignes grandioses de ses montagnes, étageant les riches teintes de sa végétation, c'est ce Roussillon, où l'art cultural de la vieille Espagne a créé un de ses réseaux d'irrigation les plus parfaits. Au-delà de cette plaine célèbre, derrière les contre-forts qui l'entourent, deux vallées étroites et prolongées forment à

(1) Cette commission, formée sous la présidence de M. V. Rendu, inspect.-général d'agriculture, avait été composée par M. le Ministre, de MM. De Labaume, président de chambre à la cour impériale de Nîmes, propriétaire-agriculteur dans le Gard;
De Bovis, propriétaire-agriculteur dans Vaucluse;
De Gasquet, propriétaire-directeur de la ferme-école du Var;
Maiffredy, propriétaire, lauréat de la prime d'honneur des Bouches-du-Rhône, en 1861;
J. Pagézy, maire de Montpellier, propr.-agriculteur, dans l'Hérault;
De Pierlas, propriétaire-agriculteur à Nice;
Docteur Gourier, propriétaire, lauréat de la prime d'honneur de l'Aude, en 1859.

La commission s'est réunie, à Perpignan, le 29 mai 1861; elle a continué jusqu'au 8 juin ses opérations, dont le rapport a été confié au secrétaire, M. Henri Doniol.

Le jury régional, assemblé, le 9 mai 1862, sous la présidence de M. I. Salles, préfet des Pyrénées-Orientales, a adopté à l'unanimité les termes et les propositions de ce rapport.

leur extrémité, l'intéressante contrée de pâturages et de bétail qui s'est appelée la Cerdagne.

A part la Cerdagne, il y a peu de place pour l'agriculture dans ces vallées. Leurs pentes rapides et resserrées ne comportent guère que la culture à bras d'hommes. La vigne et l'olivier aussi haut que possible, le micocoulier, le châtaignier, ce sont leurs produits principaux. Même, là où s'offraient des plans plus larges, il n'y a guère que la production pastorale qui ait pu s'étendre avec avantage.

La plaine est un de ces lieux privilégiés où tout semble préparé par la nature pour sourire aux besoins des hommes. C'est une vaste alluvion, déposée au pied des montagnes à mesure du ravinement de leurs pentes, et qui incline doucement vers la mer. Des terres mélangées des plus fertiles éléments, une grande surface accessible au meilleur arrosage, un climat qui permet jusqu'à trois récoltes par an, les parties les moins bien partagées pouvant produire nos vins les plus généreux, telles en sont les conditions heureuses, et l'agriculture les y trouve presque en chaque lieu.

Cette plaine n'est pas sans laisser voir dans son exploitation des divisions générales en rapport avec les dispositions naturelles ou la composition de ses terrains. C'est ainsi que les trois rivières principales du département y ont tracé comme trois larges bandes juxtaposées, dans chacune desquelles une nature d'exploitation paraît prédominer particulièrement. Au nord, le long de la chaîne des Corbières, les matériaux déposés par les eaux de l'Agly, terres calcaires, pierreuses, faites pour la vigne, et qui portent en effet les crus sans rivaux de Rivesaltes. Au-dessous, les sédiments de la Tet, mieux composés pour la culture arable, et où l'arrosage répand de toute part ses bienfaits. Plus bas, sous le profil majestueux des Albères, les dépôts plus sableux du Tech, bien connus

autrefois pour stériles sous la dénomination d'*aspres*. Il y a, en outre, soit au devant de ces parties, que l'on pourrait appeler anciennes, soit au bas des vallées, soit le long de la mer ou dans les replis nombreux de la surface, des alluvions plus modernes, les *salanques*, les *terre-verts*, qui doivent, à l'excellence de leur mélange, à leur fraîcheur constante, aux proportions parfaites quelquefois de l'infiltration saline, d'être un des limons les plus riches soumis nulle part à l'industrie agricole.

Mais, quand on regarde de près, tous ces accidents se reproduisent à chaque pas, et la culture n'a pas de cantonnements absolus; les terres, sans être identiques, ne peuvent s'utiliser que de la même manière ou par des soins semblables. Les exploitations qui ont pris part au concours, se trouvent presque toutes dans cette partie centrale, qu'on pourrait appeler la région de l'arrosage; une seule est en dehors, presque sur le terrain des *aspres*. Ensemble, néanmoins, elles représentent bien l'agriculture du Roussillon; et, à tout prendre, elles auraient fait passer sous vos yeux celle du département tout entier, si les prairies et les élevages de la Cerdagne avaient pris part au concours.

Neuf personnes de ce beau pays avaient demandé à disputer la prime d'honneur ou les récompenses spéciales qu'il vous est donné de distribuer. — Au dernier moment, deux ont manqué : l'une, des Mazos, dans l'arrondissement de Prades, parce que les procédés de détail qu'elle annonçait, ne suffisaient pas pour la maintenir dans le concours; l'autre, de Millas, parce qu'en ne se trouvant pas présente au moment de la visite, et en ne laissant personne à sa place pour conduire la commission, elle a dû être regardée comme se retirant d'elle-même.

Les sept concurrents qui sont entrés en lice, sont :

MM. J. Barrère, pour ses exploitations de Bages et de Montescot;
G. Cuillé, de Perpignan, pour son exploitation de Germainville;
L. Durand, de Saint-Nazaire, pour son exploitation de Sainte-Croix;
Hénaut, du Soler, pour son exploitation du Mas-d'Eule;
V. Malègue, pour son exploitation de Pézilla-de-la-Rivière;
Prax, commissionnaire, à Perpignan, pour son exploitation de Sainte-Eugénie-du-Soler;
Sauvy, ancien négociant, pour son exploitation du Mas-Sauvy, à Villeneuve-de-la-Raho.

On fait de l'agriculture depuis longtemps, et en France presque tout le monde en fait; mais l'agriculture raisonnée, devenue une industrie qui se gouverne par des principes, est une chose moderne vers laquelle on ne va que timidement. On passe par plusieurs phases avant de prendre tout-à-fait les voies utiles. D'abord, on surveille son domaine; on le suit de plus près qu'autrefois, on conseille, on dirige ceux qui le cultivent. A la phase d'ensuite, on le fait valoir soi-même; on le répare, on essaye d'autres assolements, d'autres cultures, le plus grand pas est fait. Vient la phase dernière, où l'on pratique à fond le métier, où l'on manie le sol comme le manufacturier ses matières, où l'on sait comme lui sonder les débouchés, proportionner l'action, où l'on tire de ce sol, comme lui de sa fabrique, toute la rémunération nécessaire. Dans les exploitations qui ont pris part au concours, vous allez retrouver, sous des mesures variées, toutes ces situations différentes.

SAINTE-EUGÉNIE-DU-SOLER.

A la phase du début appartient le domaine de Sainte-Eugénie-du-Soler. On y voit une agriculture tout-à-fait commençante, mais qui a tout lieu de grandir.

SAINTE-CROIX.

On met le pied sur un terrain où les chemins du progrès sont déjà tracés, quand on entre chez M. Laurent Durand, à Sainte-Croix. Ce domaine demandait des améliorations considérables : on y en fait depuis dix années, et tout n'est pas fini. Il reste surtout à élever d'une manière uniforme le niveau de la culture. M. Laurent Durand est un propriétaire actif. Sorti des débuts, qui sont toujours les moments rudes pour le cultivateur, et que la commission se plaît à louer chez lui, on ne saurait douter qu'il n'avance désormais dans les pratiques fructueuses [1].

LE MAS-SAUVY.

C'est plus utilement que M. Sauvy a traité le domaine qu'il s'est formé autour de Villeneuve-de-la-Raho, toutes conditions naturelles égales d'ailleurs. Ce domaine a 180 hectares, qui se présentent en trois grands lots, assez distants, quoique régis d'un centre d'exploitation unique. Il n'a pas fallu moins de vingt-cinq années et plus de trente actes d'acquisition ou d'échange, pour arriver à le grouper de cette manière encore imparfaite.

Le Mas-Sauvy porte à juste titre le nom de son propriétaire; car, indépendamment de cette constitution matérielle, celui-ci y a presque tout créé : l'habitation et les bâtiments qui s'y trouvent, la verdure qu'on y voit, le revenu qu'il donne, on pourrait dire l'eau même qui y coule.

Bien employer son terrain suivant sa destination naturelle, partout où c'était immédiatement possible; là où on n'aurait pas pu l'utiliser, le rendre propre à l'être, telle

(1) Parmi les ouvrages achevés, la commission a remarqué particulièrement l'abreuvoir à moutons, établi dans une pâture, et formé par une rigole à fleur de terre, qui utilise d'une manière très-heureuse une faible source du domaine. Cette rigole, en briques cimentées, a 55^{m} de longueur, sur 20^{c} de largeur, et une profondeur de 10^{c}.

a été jusqu'ici l'œuvre de M. Sauvy. Il avait des collines argilo-sableuses très-sèches, et des fonds de terre forte ou des alluvions salines perdues par les eaux stagnantes. Les fonds, assainis, arrosés par de belles eaux artésiennes, nous ont laissé voir des céréales qui étaient de premier ordre sur beaucoup de points; qui le deviendront partout à vue d'œil, dès que de bons principes agricoles présideront avec suite à leur exploitation : personne n'est plus près que M. Sauvy et ses fils de connaître et de pratiquer ces principes [1]. Quant à l'utilisation des parties sèches, elle est complète dès maintenant. M. Sauvy les a exploitées par la vigne, et par une belle olivette, dont la taille contraste heureusement avec les mutilations que l'on voit ailleurs. Le vignoble présente un total de 76 hectares, et le choix du cépage *(tarret, carinyana* et *mataro)*, ainsi que l'état parfait de fumure et d'entretien, le feraient remarquer partout. Étant acceptés les systèmes de plantation en carré et de culture au fourcat, on doit tout y louer. Il s'y ajoute un ensemble supérieur de fabrication vinaire; une belle usine dans le système Desronne pour la distillation du vin et du marc, une suite de cuves pour l'extraction du tartre. C'était une industrie complète, faite pour embrasser une production bien supérieure à celle du domaine, et à laquelle M. Sauvy, quand le prix du vin décourageait les cultivateurs, avait demandé le bénéfice d'une grande masse de matière consommable ou propre à l'engrais.

Il a semblé à la commission que les travaux de cet agriculteur recevraient une distinction parfaitement justifiée, si vous attachiez une de vos récompenses marquantes à cet ensemble viticole, qui en est jusqu'ici le côté saillant.

(1) M. Sauvy a créé ainsi ou mis en bon état d'exploitation, 60 hectares de labours, 19 de prairie naturelle, 16 de luzerne, 4 de la plus florissante culture maraîchère et fruitière. Il entretient un cheptel de 60 têtes de 700 kilogrammes, parmi lesquelles un troupeau qui présentait de très-belles brebis mères.

Il y a auprès du Mas-Sauvy une œuvre agricole inachevée encore, quoique entreprise il y a quinze ans et continuée depuis, malgré tous les insuccès premiers et toutes les difficultés : c'est le dessèchement et le dessalement de l'étang de Villeneuve. La commission a regretté de ne pas rencontrer dans le concours ce grand travail, dû à M. Azema, ancien consul d'Espagne à Perpignan. Elle l'a vu, parce que, avec le dévouement au progrès de cette Région, qui vous est connu de longue date, et avec la bonté attentive qu'il prodigue à ceux qu'il conduit, Monsieur l'Inspecteur-Général a désiré qu'elle connût tout ce qui était de nature à fixer ses appréciations. Elle eût aimé à vous en retracer les détails, qui semblent marqués, dans leur conception et dans leur exécution, du génie agricole des anciens Maures d'Espagne. Elle n'a pu qu'aller rendre hommage à l'homme que la rare constance de sa volonté autant que l'audace de son intelligence, ont conduit à cette entreprise; elle a cru remplir encore sa mission, et obéir aux sentiments du jury lui-même.

LE MAS-D'EULE.

C'est encore d'avoir préparé sa propriété pour une exploitation vigoureuse, qui fait le mérite de M. Hénaut, au Mas-d'Eule.

Le Mas-d'Eule est entre Thuir et le Soler, dans une plaine que les eaux sillonnent en tout sens, et à beaucoup de parties de laquelle elles ont été longtemps fatales. M. Hénaut possède ce domaine depuis sept années. C'était une sorte d'ilot de gravier et de terre sèche inarrosables, entouré d'un marécage mal herbagé, où le pâturage était nuisible et où les animaux ne s'aventuraient pas toujours sans danger. Assécher à fond toutes les parties noyées, et ramener leurs eaux par des contrepentes pour l'arrosage des parties sèches, voilà le travail que ce cultivateur a accompli; et ce travail est aussi remarquable par l'énergie

que par les soins de l'exécution. Ce qu'il y a eu de fossés ouverts, de nivellements de détail, de redressements de pièces, est considérable : par exemple, une tranchée de 700 mètres de long, sur 4 mètres de large et 1 mètre $^1/_2$ de profondeur, 1.100 mètres de fossés profonds, 3.000 mètres de fossés moyens, une longueur non moins considérable de drains transversaux. Ce qu'il y a de résultats, n'a pas de proportions moins importantes : 25 hectares, qui étaient d'une production détestable, pour ne pas dire nulle, sont devenus des terres de première qualité; l'arrosage s'étend aux soixante hectares du domaine, tandis qu'il ne s'appliquait qu'à treize; on ne trouvait qu'avec peine 2.600 fr. de ferme, on en a trouvé 6.000, et ce n'est pas tout ce que vaut désormais le bien.

La culture ne répond pas encore à ces opérations parfaites, mais elle est en chemin d'atteindre à leur niveau. M. Hénaut a d'ailleurs une inclination, avec laquelle, dans une propriété comme celle-là, il deviendra forcément un agriculteur avancé : il aime le bon bétail. Le Mas-d'Eule entretient à cette heure près de deux tiers de tête par hectare, dépassant chacune 400 kilos. On y demande le travail à des bêtes qu'on prépare pour la boucherie. On a de doubles attelages, ne faisant que moitié journée; l'engraissement dure juste le temps des labours; le bétail de trait est ainsi en même temps bétail de rente. Celui qu'y a vu la commission, justifiait pleinement la valeur de ce système, transition ingénieuse entre les habitudes ordinaires et une spécialisation plus complète. Le troupeau, formé de 200 têtes, était un spécimen précieux de ce qu'on peut obtenir avec la race des Corbières associée aux métis-mérinos, au moyen d'une sélection intelligente et d'une alimentation bien entendue.

On reconnaît dans les travaux du Mas-d'Eule, l'influence d'un voisinage dont je vais avoir à vous entretenir bientôt : imitation ou conseil, ils n'ont pas moins un grand mérite.

La commission vous demandera de les mettre au même rang dans leur genre, que ceux du Mas-Sauvy dans le leur, et de les récompenser de même.

L'EXPLOITATION DE M. MALÈGUE A PÉZILLA-DE-LA-RIVIÈRE.

M. Vincent Malègue ouvre, dans le concours, la série des exploitations gouvernées par la science, ou dont les pratiques, au moins, sont du domaine de cet art relativement moderne, qui enseigne à traiter le sol avec les méthodes ou les forces capables de lui faire rendre toute la production relativement possible. Le nom de M. Malègue n'est pas nouveau pour la Région. C'est celui d'un éleveur déjà chargé de couronnes. L'éleveur est greffé chez lui sur un cultivateur très-zélé et plein de connaissances, qui trouvera certainement les derniers succès, quand il s'attachera à un domaine mieux constitué et de plus de ressources.

M. Malègue, sur 36 hectares, n'en a que 26 arables[1]; pour près des deux tiers, il n'est que fermier, et toutes les parties : terres, bâtiments, habitation, sont morcelées, très-distantes entre elles, très-impropres à une exploitation d'ensemble. On ne sent pas moins chez lui des efforts sérieux pour conjurer ces mauvaises conditions. Il a un assolement raisonné qui donne les quatre sixièmes de son cadre aux fourrages, et il vise à une solidarité étroite de toutes les cultures. On voit surtout quelque chose de très-saillant, c'est le nombreux bétail sur lequel son exploitation repose, et les vues particulières dans lesquelles ce bétail est entretenu. On y trouve l'équivalent de 40 têtes de 400 kilos[2], soit 600k (1 tête 1/2) par hectare arable, et 270k ou deux tiers de tête toutes terres comprises, et cette

(1) Il a en outre : vignes, 22 hectares; oliviers, 6 hectares.

(1) 8 chevaux, 52 bœufs, vaches ou élèves; le reste en porcs ou représenté par deux mois de nourriture d'un troupeau de 180 têtes.

grande quantité de chair vivante est produite, élevée, entretenue tout entière pour la boucherie. Non-seulement une telle proportion, mais une spécialisation si accusée du bétail, la commission ne les a pas rencontrées ailleurs.

Faire ou préparer de la viande, et le plus de viande possible par tête entretenue, pour avoir beaucoup d'engrais au plus bas prix possible, c'est le but très-raisonné, très-suivi que s'est proposé M. Malègue. Un esprit économiste aussi éclairé, qu'un sens agricole droit, lui ont fait penser que lorsqu'on avait les fécondes alluvions du Roussillon et les eaux qui les arrosent, à côté de la Provence et du Languedoc, où le bétail ne peut être qu'exceptionnel, tandis que la richesse de leurs habitants et l'extension de leurs grandes villes les rendent le lieu d'une consommation sans cesse accrue, produire de la viande serait une grande source de profits. Il a formé et peuplé ses écuries dans cette vue. C'est elle qui a fait de lui un éleveur tout d'abord. Les Durhams, les Charolais purs et croisés, les belles têtes porcines qu'il présente chaque année aux concours de la Région, en sont les produits cherchés avec patience, contrôlés par une comptabilité exacte, et dont l'élevage a fourni déjà plus d'un sujet aux cultivateurs environnants. C'est aux Jurys des animaux à dire à M. Malègue s'il est dans une voie utile quant à la nature et à la réussite de ses croisements; mais il y est certainement quant au but final.

D'ailleurs, rien n'est négligé pour faire remplir à ce bétail le rôle qu'en attend M. Malègue. Il a créé une distillerie pour en ajouter les résidus à ses moyens de nourriture; il vend le parcours de ses herbes non fauchables pour se procurer des fourrages supplémentaires; il ne craint pas d'acheter le double de la paille qu'il produit; le sol et la pente de ses écuries, tout mal disposés qu'ils étaient à l'origine, ont été combinés pour que les litières s'imbibassent bien; les purins excédant sont re-

cueillis, on en arrose le fumier, et ce fumier, bien tassé, bien préservé de l'eau des toits, est traité aussi bien qu'un fumier à découvert peut l'être.

Malgré tout cela, la culture a des progrès à faire encore chez M. Malègue. Il en est beaucoup des bons principes d'agriculture, comme des bonnes intentions : on les a, on ne s'en sert pas toujours au mieux, et d'assez habiles eux-mêmes. A côté de très-beaux blés, la commission a été surprise, par exemple, que les fourrages laissassent à désirer. Mais il n'y a que six ans que M. Malègue cultive. On peut dire que ce qu'il a fait déjà est un bon gage. On le dirait avec d'autant plus de plaisir, que cet agriculteur est venu demander ainsi à l'industrie rude et peu prisée des champs, une profession suivie, à l'âge où ordinairement on s'en éloigne pour la vie des villes ou pour les carrières en vue; qu'il n'a pris et ne prend encore que dans ses épargnes seules le moyen d'élever son industrie, et que, d'année en année, il l'élève d'une manière sensible. En attendant que de meilleures conditions agraires et plus de temps permettent à M. Malègue d'atteindre à des succès plus complets, la commission vous priera d'attacher une de vos récompenses à cette proportion si remarquable du bétail, qui est jusqu'ici le fait le mieux réussi de l'exploitation de Pézilla, et qui montre, à tout le pays d'arrosage du Roussillon, le chemin, nouveau pour lui, d'un des larges débouchés réservés à la production.

LES EXPLOITATIONS DE M. J. BARRÈRE, A BAGES ET A MONTESCOT.

En agriculture, comme en tout, on voudrait être à même de distribuer autrement qu'on ne les trouve les situations respectives ou les aptitudes. On formerait des exploitations bien remarquables, à donner ainsi aux uns ce qu'ont les autres! Si les principes d'agronomie sur lesquels M. Malègue se guide avaient été le partage de

M. Barrère, peu d'œuvres agricoles approcheraient de la sienne dans la Région tout entière. Pourquoi faut-il, messieurs, que, depuis notre visite, la mort ait frappé M. Barrère, et que nos paroles et vos distinctions viennent aujourd'hui raviver l'affliction d'une famille, quand nous avions été si heureux de penser qu'elles en feraient la joie. M. Barrère était un de la foule, né au pauvre foyer d'un laboureur, et tout ce pays, en quelque sorte, a suivi ses funérailles. Le premier magistrat de ce département les a conduites lui-même. Animé d'un rare sentiment de sa mission, et nous associant à sa démarche, avec une délicatesse dont le souvenir nous sera précieux, il a exprimé, au bord de cette tombe trop tôt ouverte, les sympathies et les regrets publics. Il ne nous reste malheureusement qu'à faire connaître à quel degré, de si universels et si hauts témoignages étaient légitimes : laissez-nous vous en entretenir avec quelque développement.

C'est sous des proportions peu habituelles dans le Roussillon, que se présentent les exploitations de M. J. Barrère. Il ne s'agit pas moins que de 677 hectares de surface, et l'agriculture y est une industrie véritable; car plus des deux tiers de cette étendue sont tenus à ferme. On est en face d'un capital d'exploitation de 135.000 fr., de 25.000 fr. de travaux fonciers, d'inventaires qui se soldent par des *Avoir* de 400, 450.000 fr., entièrement produits par l'agriculture, et ces résultats matériels ne sont rien auprès des résultats moraux : cette situation, digne d'envie, a eu les plus humbles commencements; le travail seul l'a créée; le travail, fécondé par toutes les vertus de famille, au sein de la plus intéressante famille qui lui ait jamais dû l'existence et le succès.

Les parents de M. Barrère, cultivateurs aisés pour le temps, avaient émigré à la Révolution. Son père fut ramené à Bages presque enfant, en 1792, par sa mère, devenue veuve. A eux deux, ils ne possédaient qu'un

double écu d'Espagne, et ils ne l'ont jamais dépensé. Le jeune homme fut six ans journalier ou laboureur à gages. Après ce temps il osa affermer quelques terres, puis un petit domaine, puis un autre. Il était redevenu un cultivateur aisé, lorsque l'indemnité lui rendit le petit patrimoine de sa famille.

C'est cet héritage de vaillants labeurs que M. Jacques Barrère a élevé au point que je viens de dire. Son père le lui remit il y a vingt-quatre ans, ayant perdu sa femme et ne se sentant plus le courage de continuer sans elle le patient exhaussement de sa condition. M. Barrère reçut ainsi l'afferme de 200 hectares, en deux domaines, dont le bail devait courir encore quatre années; quelques propriétés détachées, un capital d'exploitation de 55.000 fr., sous charge d'en payer l'intérêt, et 8.000 fr. de la fortune de sa mère. Il était marié; mais l'apport de sa femme n'ajoutait en quelque sorte rien à ces ressources.

Bages et Montescot se touchent. Leurs territoires se trouvent à l'extrémité inférieure des Aspres, hors de la contrée d'arrosage. Ce sont des collines siliceuses au sommet, marneuses dans leurs pentes, et entre les versants desquelles s'étendent des fonds limoneux. On y voit encore maintenant l'ancienne culture biennale, avec jachère morte; il y a vingt-quatre ans, elle y était générale et absolue. En dehors de médiocres prairies et de quelques rares sainfoins et luzernes qu'on ne défrichait jamais pour ainsi dire, on n'y eût pas compris, on n'y eût pas permis d'autre rotation. Celle-là était imposée par les baux; on les faisait biennaux à cause d'elle, pour elle, et ils la rendaient intransgressible en aucun cas.

La première et la capitale opération de M. Barrère a été de sortir de cette vieille rotation. Il en suivit les errements quatre années : mais ce temps lui suffit pour se convaincre qu'en dehors du strict salaire du travail, ils ne laissent presque rien de quitte; que le courage et les

privations y étaient tout; que la rémunération y restait bien au-dessous des efforts, parce que nulle combinaison n'y avait place. Avant que les baux de son père ne fussent expirés, il s'était refait tout un autre plan, et ce plan c'était tout uniment de substituer la culture par les fourrages à la culture par jachère morte. Le sens pratique tout seul lui avait donné comme l'intuition même de ce qu'enseignait alors la science. Les luzernes, les sainfoins, tout au plus connus autour de lui comme fourrages, la vesce elle-même, il se mit à les établir sur ses terres en fondement de rotation.

La fortune de M. Barrère date de cette conception féconde, comme la richesse agricole de notre pays en est venue; mais aussi il faut voir comme il sut la suivre. C'est presque par centaines de francs par hectare, au lieu de centaines de centimes, que les produits annuels se sont produits chez lui dès ce moment [1]; combien ne s'en

(1) M. Barrère, qui a vérifié sa carrière agricole au criterium d'une comptabilité raisonnée, a calculé que, dans les baux de huit ans, le travail le plus assidu et le plus ordonné ne tirait de la rotation biennale avec jachère morte, frais payés, que 2 francs de net annuellement par hectare. Je reproduis ici ce calcul comme un document curieux d'histoire de l'économie rurale, autant que comme un enseignement précieux.

Calcul comparé de la culture d'un hectare de terre par assolement biennal, avec jachère morte et par assolement alterne avec sainfoin, dans un bail de huit années, sur des terres de troisième classe.

ASSOLEMENT PAR JACHÈRE MORTE.

FRAIS			PRODUIT.		
5 labours	80f	»	13 hectolitres de blé	260f	»
2 hectol. de froment p. semence	40	»	12 quintaux métriques de paille	26	»
Sarclage	7	50		286	»
Moisson	20	»	Multiplié par ...	4	
Transport des gerbes	9	»		1144	»
Battage	13	»			
	169	50	Valeur du fourrage des 2 années	110	»
Multiplié par	4				
Pour quatre années	678	»	TOTAL	1254	»
2 labours p. 2 années de fourrages	32	»	FRAIS	1238	»
Semence de fourrage	18	»			
Fumure pour les 4 ans	160	»	RESTE net	16	»
4 années de fermage à 40 fr	320	»			
TOTAL	1238	»	Par année	2	»

seraient pas tenus à ce succès! Lui n'y voit qu'un stimulant et un moyen. Entreprises, bénéfices, progrès, il a tout accru depuis parallèlement : il n'avait encore été que cultivateur; désormais, il sait que l'agriculture aussi est une industrie.

Épuiser cette première idée, c'est d'abord son occupation. Une fois certain de ce qu'elle vaut, il en demande les avantages à l'étendue; en quelques années, il ajoute, par afferme, plus de 200 hectares arables aux 200 hectares qu'il exploitait déjà. Après, c'est aux travaux fonciers qu'il s'adresse. En possession de faire des avances au sol, il s'y crée les conditions physiques fructueuses. Ici, c'est l'irrigation qu'il se procure : à Bages, il fora successivement six puits artésiens, et il venait d'en forer un septième à Montescot. Ailleurs, c'est l'assainissement qu'il poursuit: les meilleurs fonds de ce territoire sont des limons salins, qui comportent l'exploitation la plus énergique quand leur sol est aéré par une culture profonde ou assaini par de bons drainages, mais qui n'offrent, autrement, que des sols perfides pour le cultivateur, comme tous les terrains mouillés ou inféconds comme les salobres. M. Barrère n'a pas creusé moins de 16.000 mètres courants de fossés d'écoulement;

ASSOLEMENT DE SAINFOIN.

FRAIS.			PRODUIT.		
3 labours préparatoires	48f	»	339 qx métriques de fourrage par an, à 3 fr. 50 c.	346f	»
5 hectol. de sainfoin par hectare.	50	»	20 hectolitres de froment	400	»
Frais de coupe, pour 3 ans, à 7 fr.	21	»	25 hectolitres d'avoine	250	»
Fenaisons et transports, à 9 fr. par an	27	»	Valeur d'un fourrage	60	»
4 labours pour le blé	64	»	16 hectolitres de froment	320	»
3 — pour avoines	46	»	Paille, en calculant comme dans l'assolement biennal	104	»
5 labours pour le blé	80	»	4 regains et sainfoins	60	»
— de l'avoine	22	»			
Du fourrage dérobé	24	»	TOTAL	1540	»
Sarclage de la dernière année de blé	3	»	FRAIS à déduire	1046	75
Moisson des trois années	60	»			
Transport des gerbes	29	»	RESTE net	493	25
Battage	54	75			
Fumure	100	»			
Fermage	320	»			
	1046	75	Par an	61	»

il a pratiqué le drainage régulier de quinze hectares, se servant de pierres, malgré leur haut prix, quand les tuyaux étaient inconnus; il allait en drainer dix autres, de concert avec un de ses bailleurs. Enfin, une autre de ses opérations radicales, comme celle du début, et qui en renouvelait déjà les succès, venait d'être ouverte par M. Barrère dans ces dernières années. Il avait cru que des terres réputées mauvaises, qui portaient des vignes vigoureuses quand on les avait défoncées, traitées de même pour les céréales et pour les autres cultures, donneraient des résultats semblables. Il avait essayé, avait réussi; s'était fait aussitôt du défoncement une base d'assolement nouvelle; s'était construit une défonceuse à douze bœufs, assuré d'un grand domaine de plus : en quatre années, il avait pu étendre à 200 hectares l'application de cette féconde vue, et là où l'on avait peine auparavant à récolter l'avoine qu'on semait, il obtenait deux froments de suite, rendant au-delà de 22 hectolitres à l'hectare en moyenne [1].

Je ne puis montrer ici que, par les sommets, le développement de cette agriculture intelligente, active et si résolue. Si j'entrais dans le détail, vous verriez ces grandes qualités mieux en jeu, et elles prendraient comme un prix particulier de ce qu'à certains égards elles suppléaient en quelque sorte aux vraies connaissances pratiques. Ni les procédés, ni les règles de la culture, en effet, n'étaient encore chez M. Barrère au niveau de ces aptitudes agricoles et de cet ensemble imposant d'industrie. Ainsi, pas un tubercule; on tenait pour une fumure complète 20.000 kilos par hectare; il n'y a pas une seule place à fumier, et ce sont des litières plus ou moins parfaitement consommées qu'on porte aux champs, plus souvent qu'un

(1) Le défoncement en lui-même n'en était pas la cause unique. En mélangeant aux sèches de la surface une couche du sous-sol, il produisait un marnage parfaitement proportionné, qui explique ce succès de céréales sans fumier sur des terres toutes crues.

fumier fait; les céréales occupent encore moitié des terres arables[1]; le froment succède au froment sur les mêmes terres, malgré les grandes différences constatées aux rendements des secondes années; le bétail de toute sorte n'est pas nourri de façon à répondre, dans toute la mesure utile, à quelle que soit des fins qu'on lui demande. A côté de ces marques d'une éducation culturale encore incomplète, les opérations les plus heureusement conçues et traitées. Un des derniers travaux exécutés, notamment, constituait un exemple nouveau autant qu'utile pour ce pays. Au-delà de Montescot, sur la droite de la route d'Elne, nous avons vu un tènement de treize hectares, chargé de magnifiques moissons dans une moitié, offrant le meilleur labour dans l'autre, auprès de grands espaces ingrats qui l'avoisinent. Une profonde ceinture de fossés entourait ce tènement; sur sa partie non couverte on achevait un drainage par tuyaux, qui s'étend au tiers de sa surface totale; tout-à-fait au sommet, jaillissait l'eau d'un puits artésien. Cette grande pièce était hier à peine sans culture, ou au moins sans production. Les eaux douces qui viennent des pentes voisines la noyaient, et, en se saturant de sel dans leur rencontre avec les infiltrations marines, elles en faisaient un grand salobre, où l'on s'épuisait sans profit à pratiquer de forts labours, les épandages de sable ou de balle de blé, tous les vains palliatifs ordinaires. M. Barrère était las de ces moyens onéreux ou insignifiants; il en voulait de définitifs; il a montré où il fallait les prendre. Ces fossés profonds sont pour arrêter les eaux salines dans la couche sableuse même qui les conduit; ce drainage pour devenir maître des eaux douces qui s'y mêlaient; le puits artésien va

(1) Voici la répartition des cultures : terres arables, 258 hect.; prairies naturelles, 74 hect.; vignes, 67 hect.; olivettes, 25 hect. — Sur les terres arables : céréales, 20/40; luzernes ou sainfoins, 8/40; fourrages à moutons, 7/40; plantes sarclées ou racines, 1/40; jachères, 4/40. Total, 40/40.

chercher ces eaux à leur source pour les faire servir à fertiliser la surface qu'elles stérilisaient. Il s'était assuré ainsi à jamais, dans cette grande pièce, les avantages de ces heureuses terres de Salanque, où l'élément salin n'existe que pour apporter une fertilité merveilleuse, parce que toute la partie nuisible en est retirée.

Vous voyez ce qu'était le cultivateur en M. J. Barrère. Ce qu'a été le chef de famille agricole frappe encore davantage. Des beaux enfants qui lui étaient nés, il avait su en faire des auxiliaires précieux. A tous il a fait donner l'éducation libérale, puis il les a ramenés tous au foyer pour y prendre successivement leur rôle. Après leurs années de collége, les fils sont revenus à leur rang dans les travaux du père, y apportant leurs idées plus jeunes et leurs connaissances, qui en agrandissaient l'horizon. Les filles aidaient leur mère dans les soins de ce lourd ménage ou dans les fatigues des champs; avec une grande supériorité, une d'elles tenait la comptabilité en partie double et très-détaillée de ces vastes entreprises, et c'est de ces sœurs modèles que l'illustre Olivier de Serres aurait écrit, comme de l'épouse qu'il souhaitait à son ménager, « que si une telle lui est donnée de Dieu, se pourra dire heureux et se vanter d'avoir rencontré un bon trésor. »

Tout respirait l'affection mutuelle, sous la solidarité la plus intime, dans cet intérieur qui montrait, à un rare degré, que ce n'est pas de sortir de sa condition qui élève, mais d'y rester en s'élevant soi-même; et cette industrie culturale si développée après des commencements si humbles, qui devait ce développement tout entier au seul mérite de l'homme, y prenait aux regards une valeur plus grande encore. La commission n'a autant souhaité nulle part que tout se rencontrât pour appeler la Prime d'honneur; c'est avec le plus unanime regret qu'elle n'a pu vous proposer de décerner là ce grand prix. Mais la

Prime d'honneur a pour but d'enseigner, et ici il s'en faudrait trop que l'enseignement fût suffisant. Il y a malheureusement si loin, dans notre pays, de l'agriculture de tout le monde à l'agriculture normale, que l'on ne voit que trop ce contraste d'œuvres agricoles bien au-dessus des habitudes ordinaires et pourtant loin du bien, et que tant de qualités de tout ordre, si frappantes dans les exploitations de M. Barrère, peuvent ainsi se rencontrer avec une imperfection sensible dans l'art d'appliquer à la culture toutes les forces voulues pour obtenir tout l'effet utile.

Mais si toute la série des progrès n'a pas été parcourue par M. Barrère, ceux qu'il avait faits le placent bien haut. C'est le rang le plus voisin de la Prime d'honneur que la commission vous prie de lui assigner dans le concours. On ne voyait chez lui, ni le bétail soigné du Mas-d'Eule, ni la belle exploitation viticole du Mas-Sauvy, ni les principes agricoles de Pézilla : quelle différence, toutefois, dans le chemin parcouru, et où des résultats relatifs pareils se sont-ils montrés? Après le mérite de présenter une exploitation parfaite, en sait-on de plus grand que d'être remonté ainsi de soi-même, sans connaissances acquises, sans comparaisons extérieures, du plus bas niveau de la pratique culturale au plus fécondes notions; de la pure jachère morte aux alternances fourragères, aux grands travaux fonciers, aux labours profonds, et de l'avoir fait avec tant de hardiesse et d'ampleur? Les opérations spéciales abondent à Bages ou à Montescot, pour y attacher une récompense. On peut choisir surtout ce vaste dessalement de salobre, si bien en rapport avec les besoins de toute une partie de la Région, si empreint aussi de ce sens des grandes opérations, qui fut le caractère agricole de M. Barrère; mais ce n'est pas un détail seulement de cette belle carrière, c'est elle-même tout entière qu'il faut marquer de distinction. La récompense que vous décernerez à M. Barrère, faites-là assez marquante et excep-

tionnelle pour qu'à côté des enseignements de la Prime d'honneur, elle signale à la Région, comme de grands modèles, ce beau patrimoine formé de rien dans la culture et par la culture seule, toutes les meilleures, toutes les plus fécondes vertus de nos classes rurales, résumées dans la vie et dans le succès de ce laboureur, et surtout le grand exemple qu'il a donné de l'élévation d'une famille au sein de sa condition même, par le travail et par l'intelligence.

GERMAINVILLE.

Je disais à propos du Mas-d'Eule, que ses travaux remarquables devaient quelque chose à un voisinage dont j'aurais à vous parler avec détail. Ce voisinage, c'est Germainville, la ferme-école des Pyrénées-Orientales. Il n'a pas été précieux pour M. Hénant seulement; la commission espère qu'il va mériter à vos yeux d'être érigé en modèle pour le département tout entier. Sa supériorité s'exprime en peu de mots : on y voit plus considérables, plus complètes, plus achevées que chez aucun concurrent, ces réparations foncières qui se sont rencontrées chez plusieurs, et qui semblent l'œuvre première de presque tous les cultivateurs de ce pays; il présente, en outre, ce que vous n'avez trouvé encore nulle part : un bel état de culture et de production, régnant de la manière la plus égale dans toutes les parties d'un grand domaine.

Germainville est une des anciennes propriétés de ce pays. Le canal espagnol, qu'on appelle le *Ruisseau de Perpignan*, passe tout auprès, et il jouit d'une de ces chartes de plein arrosage signées par les Rois d'Aragon (1). Il appartient, comme le Mas-d'Eule, à ces tènements qui s'étendent entre Thuir et le Soler, et qui sont en quelque

(1) Cette charte, de 1424, porte concession d'eau *pour l'arrosage en entier de toutes les terres qui peuvent l'être.*

sorte, la tête de la plaine de Perpignan. Il a 120 hectares. Il forme, le long de la route de Thuir, une sorte de grand rectangle, dont un des côtés, en se relevant, sert de bord à cet ancien marécage où vous avez vu les dessèchements de M. Hénaut, et dont l'autre côté est une partie de ce marécage même.

Il n'y a rien comme le bien pour paraître avoir existé toujours. Dans un domaine où tout montre l'effet de soins suivis et d'une culture exacte, où tout est bien disposé, bien tenu, bien fait, il ne semble pas que tout ait pu être autrement; on cherche le mieux qui pourrait s'y voir plutôt qu'un mauvais état disparu. Il faut un effort d'esprit pour se figurer l'état que présentait Germainville il y a dix-huit ans, quand M. Cuillé en devint acquéreur. C'était l'abandon même. Les torrents voisins débordaient sur sa surface comme dans un lit réservé à leur trop plein; les terres qu'ils ne noyaient pas, ils les couvraient de graviers et de cailloux; ils les avaient ravinées, dénivelées entièrement, et l'on eût en vain essayé d'y chercher avec quelque fruit les bénéfices du plein arrosage auquel il avait droit. Dans les meilleures pièces d'aujourd'hui, il n'y avait que joncs, eaux stagnantes, pacages mouvants et malsains comme ceux du Mas-d'Eule. Un chiffre figure bien cette situation, qu'on ne peut que mal décrire : les 100 hectares de terre qui formaient alors le domaine, s'affermaient net 35 fr. par hectare, ce qui ne faisait pas beaucoup plus du double de l'impôt et des taxes d'arrosage.

M. Cuillé prit un an pour étudier son domaine; après quoi il renvoya le fermier et se mit à l'œuvre. Voici rapidement ce qu'il a fait.

La reconstitution matérielle s'imposait d'abord, et elle présentait divers degrés de travaux. Avant tout, il fallait isoler la propriété des eaux qui l'envahissaient; il fallait, ensuite, assainir à fond chaque pièce, et assurer l'écoulement des irrigations; en dernier lieu, il fallait rétablir

partout les niveaux, la pente, et épierrer les champs. Une tranchée qui entoure sans interruption la propriété entière, tel a été le premier ouvrage. Ce sont près de deux lieues de vastes fossés[1], dont plus de moitié n'a pas moins de quatre mètres de hauteur sur trois de plafond. Après cet énorme travail, on a dû creuser dans le talweg des terres, sur 1.500 mètres de développement, un grand lit de quatre mètres de large, où vont aboutir toutes les eaux des drains et toutes celles d'arrosage. Vous reconnaissez là le modèle, et une partie de ce que vous avez loué et encouragé au Mas-d'Eule. M. Hénaut, effectivement, a fait à moitié frais 700 mètres de ce grand travail qui longe sa propriété. D'un autre côté, toutes les pièces du domaine étaient remaniées, nivelées à nouveau, sillonnées de pierrées profondes, qui les drainaient tout en déblayant leur surface.

Quinze années ont été nécessaires pour mener à fin ces opérations, dont chacune à elle seule est un travail considérable. Aujourd'hui tout cela est achevé jusqu'au dernier détail, porte ses fruits et montre une exécution supérieure. Le domaine offre dans toutes ses parties des plans parfaits, que l'irrigation atteint partout sans efforts, où pourraient manœuvrer avec tout le profit désirable les instruments les plus délicats de la mécanique agricole, si bien qu'avec ses terres admirablement unies, ses canaux soigneusement tenus, ses belles eaux, ses avenues ombragées, ses chemins bien ouverts, ses grands rideaux d'arbres et l'horizon magnifique qui l'environne, Germainville semblerait un vaste jardin, plutôt qu'une exploitation agricole, à qui ne saurait pas voir dans ces soins et ce fini l'annonce et la source même d'une production hors ligne.

C'est la culture, en effet, qui pare Germainville. Ce domaine présentait deux natures de terrains. Une partie,

(1) 8.000 mètres de développement.

la moindre[1], était argilo-sableuse, passant sur quelques points à une alluvion profonde; dans le reste, la silice seule existait, présentant parfois un gravier pur. Somme toute, c'était un tènement médiocre. Il fallait les grands travaux que vous venez de voir, pour mettre le meilleur en état de produire, et l'on n'aurait tiré une rémunération sérieuse d'aucune partie sans les défoncements, les engrais, de bonnes rotations, l'arrosage, en un mot sans les plus judicieuses règles de l'agronomie. Distribuer la production entre ces divers terrains, c'était la pierre de touche : on y a pleinement réussi. Ce qui est caillouteux, sans liaison, impropre à tenir l'engrais, se desséchant vite, on l'a donné à la vigne; M. Cuillé en a ajouté 57 hectares aux 8 hectares qu'il trouva plantés. Le surplus appartient à la culture arable, et deux assolements, deux modes d'exploitation se le partagent, associés chacun à une forte proportion de luzerne et de sainfoin hors sole. Dans les parties perméables, où la chaleur pénètre vite, où la végétation est rapide, l'assolement biennal du Roussillon : plantes sarclées et blé, avec cultures dérobées, rendu complétement intensif par 50.000 kilos de fumier par hectare appliqués aux plantes sarclées. Dans les terrains consistants, profonds, frais par eux-mêmes, un assolement quinquennal qu'ouvrent des récoltes sarclées bien fumées, et qui fait alterner rigoureusement les fourrages verts avec les céréales. C'est le seul assolement normal qu'il ait été donné à la commission de rencontrer en dehors de cette culture biennale sans repos que les conditions naturelles permettent ici, et, parmi les rotations faites pour exploiter la fertilité tout en l'accroissant sans cesse, c'est une de celles qui seraient le plus propre à développer la production dans les riches limons et dans les puissants *terre-verts* si répandus en Roussillon[2].

(1) 40 hectares environ.

(2) Première année, féverolles sur défoncement, fumées à 45.000 kilos;

Dans le détail, tout répond à la justesse de ces règles, et témoigne de leur application suivie. La commission n'a vu que des labours parfaits et des récoltes complètes. Sauf une prairie naturelle usée, qui est à détruire tout entière, elle n'a rien trouvé qui fût faible. Je n'en excepte pas les vignes, quoique les anciennes dussent être déjà renouvelées ou greffées, si les prix actuels du vin n'expliquaient pas qu'on les ait maintenues. Les céréales surtout sont remarquables, offrant la plus vigoureuse végétation, admirablement égales, présageant de très-hauts rendements. Des lupins qu'on allait faucher lors de notre visite, des farouches qui l'avaient été le matin, 10 hectares de luzerne à l'arrosage après la coupe et dans une terre très-médiocre, les pommes de terre, une grande pièce de betteraves, du maïs-fourrage, un sainfoin de l'année, des terres qu'on préparait pour le maïs en grain et le petit millet, tout cela appelait l'éloge d'une manière absolue, et la commission éprouve d'autant plus de satisfaction à le dire, que tout cela lui a été montré tel que chaque jour le présente, sans apprêt aucun, comme si ses membres n'étaient pas des juges disposant du prix le plus envié. Tout cela se résume à son tour par ce chiffre, que l'hectare, qui donnait une moyenne de 55 fr. net, en donne à présent une de plus de 150 fr.

Du reste, si l'on regarde au bétail et au fumier, c'est-à-dire à ce qui assure à l'exploitation son mouvement et ses forces, on s'explique cet état remarquable du travail et des récoltes. Germainville entretient une population animale de 60 têtes, représentant chacune 420 kilos de poids vif par hectare arable [1]. Ce nombreux bétail est

deuxième, blé avec trèfle; troisième, trèfle; quatrième, avoine; cinquième, fourrages de printemps (orge et vesces).

(1) 12 chevaux ou juments, 12 bœufs de travail, 10 vaches, 5 taureaux, 500 moutons, 15 truies, 2 verrats, de 80 à 100 porcelets. Le troupeau passe l'été à la montagne pour éviter le sang de rate.

remarquable presque à tous égards. Les douze bœufs de travail, très-vigoureux, très-beaux, quelques-uns de premier choix, appartiennent aux races de l'Ariége et du Roussillon, croisées entre elles, et la plupart sont nés et élevés sur le domaine. M. Cuillé ne veut cependant pas s'en tenir à ce croisement. Lors de la visite de la commission, il venait de renouveler toute sa vacherie en bêtes de Schwitz d'une rare perfection. Il était allé les choisir lui-même sur les lieux. Il attend des résultats supérieurs du mélange des sangs schwitz et mijanais, et la commission ne l'a pas vu sans satisfaction entrer dans cette voie, qui lui paraît appropriée au pays. La seule critique à faire, porte sur le troupeau, non qu'on ne le trouve pas, comme tout le reste, irréprochable d'entretien, de tenue et donnant une laine très-fine, mais parce que M. Cuillé ne le regarde pas encore des mêmes yeux difficiles que son bétail bovine. Avec ces yeux-là, il le voudrait plus rapproché du type de boucherie, auquel il faut venir, bon gré mal gré, pour avoir du bénéfice. Son espèce porcine est dans ces principes : on ne pouvait faire de meilleurs choix ici que les hampshire et berkshire qui le composent. Somme toute, on est autorisé à dire, qu'à côté de ses travaux hors ligne et de ses récoltes parfaites, ce domaine possède encore un magnifique bétail.

Ce bétail ne fait que très-accessoirement de la viande. A tout ce qui peut devenir bête de trait, Germainville demande surtout du travail et du fumier [1], et il excelle dans son fumier comme dans les autres choses. Il a, pour le préparer, un emplacement exprès et établi dans les principes modernes : un hangar soigneusement muré de trois côtés, et n'ayant, de l'autre, que le jour indispensable. Il présente deux cases, dont le plan incline vers un réservoir commun, et entre lesquelles un tombereau peut se placer. On stratifie successivement dans ces cases les

(1) Les vaches mêmes sont attelées pour les travaux faciles.

litières de toute provenance, augmentées des vidanges de la maison, et l'on arrose les tas avec le jus qu'ils rendent, étendu d'une dissolution de sulfate de fer[1]. On a ainsi un fumier normal, auquel il ne manquerait que de recevoir tous les purins des écuries pour être dans le rapport le plus complet, le plus fructueux, avec le bétail entretenu et la nourriture consommée.

Vous connaîtrez toute l'exploitation de M. Cuillé, quand j'aurai dit que les bâtiments qui la desservent, répondent à ses autres parties. Ils forment, avec la maison d'habitation, un ensemble bien à portée de tout le domaine, ouvert sur une large avenue, où tous les chemins s'embranchent, orné de beaux jardins fruitiers. Quoique construits ou augmentés successivement, ils ont été commodément disposés, sans place perdue et sans dépense inutile. Les écuries des bêtes de travail, déjà anciennes, n'offrent pas les détails perfectionnés qui deviennent habituels maintenant; du moins sont-elles spacieuses, bien aérées et strictement affectées chacune à une catégorie d'animaux; j'ajouterai, d'ailleurs, que la supériorité de ces animaux détournait totalement de voir qu'il y manquât quelque chose. La bergerie, en tout cas, plus récemment faite, est un établissement complet, en tout ce qui le regarde, et presque modèle. La porcherie, qu'on venait d'achever l'année dernière, remplit aussi toutes les exigences, présentant sous un même toit une suite de loges disposées des deux côtés d'un corridor, avec cour pour chacune, préau commun, bassin d'eau, sa cuisine spéciale, ses magasins et ses logements à elle. Les chais, les caves à tubercules, les greniers à blé, les logements du personnel, forment le reste de ces bâtiments, où l'on doit dire que tout ce qui est nécessaire existe dans les conditions convenables.

Voilà comment tout se soutient et se produit récipro-

(1) Dans la proportion de 1 kilo par 100 litres d'eau

quement dans l'exploitation de Germainville. Quelque chose y reste à voir : c'est la ferme-école, qui date de la fondation de ce genre d'établissements en 1849. M. Cuillé avait fait alors la plus considérable de ses grandes tranchées de préservation, commencé l'utilisation des parties marécageuses, planté vingt hectares de vignes, quadruplé les prairies artificielles, triplé les bâtiments, établi les beaux jardins fruitiers et maraîchers qui ornent aujourd'hui ce domaine : la ferme-école lui fut confiée comme au propriétaire qui déjà annonçait devoir enseigner le pays. Il fut choisi entre douze concurrents ; vous voyez qu'il a su justifier cette préférence, et combien peu il avait besoin que la ferme-école fût placée chez lui, pour se trouver à la tête des agriculteurs de ce département. Du reste, si l'on croyait encore que ces établissements fussent une grande ressource pour leurs possesseurs, on serait bien contredit à Germainville. Peu de fermes-écoles, certainement, jouissent de la robuste population d'adultes qu'il a été donné à la commission d'y trouver, et il ne faut pas moins de treize ouvriers étrangers par jour, pendant toute l'année, pour suffire aux travaux, sans compter quatre chefs d'emploi à gages, outre ceux qui sont rétribués par l'État [1]. La vérité, c'est que les fermes-écoles imposent de grandes obligations, et qu'elles apportent à l'exploitation plus de difficultés qu'on ne le pense. Elles n'y apportent pas les méthodes dans tous les cas, l'art cultural, et l'on ne peut méconnaître non plus qu'il ne soit d'un grand prix pour un département, que le lieu qu'il a choisi pour son enseignement agricole, se fasse distinguer comme le lieu de l'exploitation la meilleure. La commission place bien hautement la ferme-école de Germainville parmi celles qui ont des mérites supérieurs. En tout ce qui se rapporte à ses élèves, règnent ces mêmes soins exacts, complets, qui caractérisent tout le reste. La commission a vu les jeunes

(1) Le chef d'attelage, le chef de culture, le vacher, le berger-porcher.

gens de troisième année manier très-bien la faux; faire un excellent labour; il lui a paru qu'ils étaient formés au mieux pour porter utilement dans les diverses parties de ce pays, la bonne culture qui s'opère sous leurs yeux.

J'ai dit à quel point de production avait été élevé ce domaine. En finissant, je dois ajouter deux choses : — La première, c'est qu'on ne saurait imputer cette grande production à aucune dépense excessive. Les énormes travaux fonciers de Germainville et son beau cheptel, ne font pas monter à plus de 200.000 fr. son prix de revient actuel. Une comptabilité ininterrompue depuis une longue période et parfaitement régulière, montre que, dans le détail, l'ordre et l'intelligence des ouvrages ont joué bien plus le rôle que l'argent [1], et vous savez maintenant si le capital engagé est placé avec avantage. — L'autre chose qu'il faut mettre en relief, c'est le caractère particulier qu'a l'agriculture de ce domaine. On trouve à Germainville l'agriculture du pays pure et simple, et en quelque sorte rien qu'elle. Sauf la rotation quinquennale appliquée à ses *terres-vertes,* rien ne s'y voit ou ne s'y fait que dans le pays on ne connaisse ou l'on ne fasse. Faire mieux que tout le monde ce que tout le monde fait, on y a surtout ce but; on place avant tout l'art cultural à mettre des soins extrêmes dans les pratiques courantes. Aussi, n'y trouve-t-on pas un instrument perfectionné, ni aucune entreprise différente des entreprises ordinaires, et jamais tourteau, guano, ou le moindre engrais commercial n'y a été employé à quoi que ce soit.

Très-certainement, c'est une grande qualité, dans une exploitation, que de présenter le maximum de la production dans les pratiques vulgaires, et de montrer ainsi la grande puissance qu'ont des soins attentifs appliqués à tout pour l'augmentation des rendements. En même temps c'est,

(1) Par exemple, c'est avec des charrues qu'on a fait les grands fossés. Les attelages soulevaient la terre ; les hommes n'avaient qu'à déblayer.

sans contredit, un côté faible. Il ne serait que superflu de démontrer que ce domaine, mis aujourd'hui dans un état d'exploitation si fructueux, gagnerait cependant beaucoup à ne pas dédaigner les puissantes forces que les engrais pulvérulents procurent, et à sortir de l'outillage médiocre du pays, pour prendre les instruments mieux combinés qui simplifient le travail tout en le rendant meilleur; je suis presque confus de dire que les charrues Dombasle même sont exclues de Germainville, comme de tout le Roussillon. Toutefois, on n'élève pas sans timidité, vis-à-vis de M. Cuillé, ces réserves commandées par l'agronomie. Il a sextuplé sa rente en définitive, porté de 5.500 fr. à près de 20.000 fr. son revenu moyen; il a eu plus de 30.000 fr. de quitte ces années dernières. Avoir obtenu cela avec les pratiques de tout le monde, donne une autorité faite pour retenir la critique, et explique qu'on garde les voies battues sans se tourmenter du mieux. Mais, d'un autre côté, quel prix ne doit-on pas reconnaître à ce caractère de fini dans les conditions ordinaires, qui est celui de l'agriculture de Germainville. Que de richesses nouvelles, et que de populations élevées, si seulement, ce caractère devenait commun! Certes, on aime à attacher la Prime d'honneur à ces agricultures d'éclat, qui saisissent par leurs procédés autant que par leurs effets; mais un travail excellent et une production pleine, réalisés dans toutes les parties à la fois d'un domaine à cultures variées en se tenant dans les conditions usuelles, c'est quelque chose de non moins fécond pour ne pas paraître aussi brillant, et de non moins rare, quoique ce semble facile. C'est le plus parfait modèle aussi, le modèle qui est dans la juste proportion des choses. Les instructions mêmes qui sont ici la loi du jury, avaient en vue des exploitations comme celle de M. Cuille, quand elles donnaient cette définition si bien mesurée du lauréat de la Prime d'honneur : « Un domaine sagement dirigé, et soumis à une culture en rapport par-

fait avec les circonstances locales, bien réglée dans ses dépenses, productive dans ses résultats, dont l'exemple puisse être sûrement invoqué. »

Vous sanctionnerez donc, messieurs, le jugement de la commission. Unanimement, comme elle, vous décernerez la Prime d'honneur au domaine ferme-école de Germainville. Comme elle, aussi, vous marquerez de la plus haute de vos distinctions spéciales, les grands exemples agricoles de Bages, en attribuant la grande médaille d'or aux ingénieux et puissants dessalements de salobres qu'avait faits M. J. Barrère. Nous vous demandons d'accorder, en outre, une médaille d'or à l'ensemble viticole de M. Sauvy; une autre, à M. Hénaut, pour ses travaux de dessèchement et d'irrigation combinés; une troisième, à M. V. Malègue, pour la proportion exceptionnelle du bétail dans sa petite et jeune exploitation.

Il n'y aura pas une partie du département qui ne soit enseignée par ces récompenses, et elles ne montreront à son agriculture que les routes où elle peut utilement s'engager. D'autres avantages s'y attacheront encore. Les travaux qu'elles vont signaler appartiennent à cette agronomie désormais commandée par les choses, qui ne veut plus mesurer les efforts que sur les besoins sans cesse augmentés, et qui se fie à l'application de forces toujours plus grandes au sol pour en obtenir toute la rémunération légitime. Un temps a existé où l'on vivait chez soi et sur soi. Les bornes de son propre pays formaient pour le cultivateur presque celles du monde. C'était produire sans issue que de produire beaucoup. L'agriculture était devenue naturellement cette inerte jouissance de la terre, recherchée pour la sécurité de la fortune acquise, mais où l'on eût cru perdu ou jeté en prodigue tout capital qu'on y eût employé. On est sorti désormais de ces données stériles, comme des anciennes voies sociales d'où elles dérivaient. L'entière liberté de la vie, l'abaissement de

toute frontière, l'universalité et l'instantanéité des rapports et des échanges, impriment partout un mouvement rapide qui généralise le bien-être, qui en élève le niveau à toute heure, qui fait une obligation rigoureuse de l'élever sans cesse : produire activement, produire de plus en plus, c'est la loi nécessaire. Nous ne sommes ici qu'à cause de cette loi. A cause d'elle a été entreprise cette révision mémorable de notre législation économique, poursuivie avec une supériorité si soutenue et un si profond sentiment de sa fécondité par le Ministre de qui nos opérations ressortent; à cause d'elle, il allait lui-même, l'autre jour, remettre aux concurrents de Poissy les grands prix qui s'y décernent, et leur parler le langage élevé que dictent les vues d'État, appuyées sur la science et le bien public.

Si dans ces dispositions, qui n'ont que trop tardé, il est un service considérable entre ceux que les Concours Régionaux sont appelés à rendre, c'est de faire oublier définitivement les vieilles opinions, qui ne voyaient dans l'agriculture qu'un état sacrifié, où il y avait d'autant plus de mérite à se tenir, qu'il ne laissait pas de fortune à faire. Comme les lauréats des années précédentes, les lauréats d'aujourd'hui nous aideront dans cette tâche. Au département qui les présente, et dans lequel la nature a réuni toute la fertilité des alluvions, toute la puissance du climat méridional, à toute la fraîcheur de l'arrosage, à cette Région Sud qui recèle encore tant de richesses latentes sous ses grandes richesses visibles, à notre pays tout entier, qu'attend une ère agricole nouvelle, ils feront voir ce que de judicieuses et de généreuses avances peuvent pour la production; ils apprendront ce que procurera de richesse et d'élévation de la vie, l'agriculture devenue une profession véritable; ils diront une fois de plus que, lorsqu'on décerne de hautes distinctions à des cultivateurs d'élite, ce ne sont pas des vertus résignées et obscures qu'on récompense, mais une grande industrie que l'on relève.

DISTRIBUTION DES PRIX ET MÉDAILLES.

COMMISSION CENTRALE.

Président..... M. le Préfet.

Vice-Présidents.... M. le Maire de Perpignan.
M. le premier Adjoint.
M. Saisset, deuxième Adjoint.

Secrétaire-Général.. M. Lloubes (Auguste), président de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales.

MM. les Présidents, Vice-Présidents et Secrétaires des diverses Commissions spéciales.

PREMIÈRE DIVISION.

Prime d'Honneur pour l'exploitation du département des Pyrénées-Orientales la mieux dirigée, et qui a réalisé les améliorations les plus utiles et les plus propres à être offertes comme exemple.

Une coupe d'argent et une somme de cinq mille francs, à M. Germain Cuillé, directeur de la Ferme-École de Germainville, à Perpignan.

Récompense aux agents de l'exploitation qui a obtenu la prime d'honneur.

Une médaille d'argent	et 100 fr.,	à M. Boy.
Idem	et 100	à M. Aymar.
Idem	et 100	à M. Cantier.
Une médaille de bronze	et 50	à M. Solère.
Idem	et 50	à M. Pomeroly.
Idem	et 50	à M. Madern.
Idem	et 35	à M. Amalrich.
Idem	et 15	à M. Bignals.

Médailles proposées pour des améliorations agricoles spéciales.

Grande médaille d'or, à M. Barrère (Jacques), à Bages.

Médaille d'or, à M. Sauvy-Vilar, à Perpignan.
Id. à M. Malègue, à Pézilla-de-la-Rivière.
Id. à M. Hainaut, au Soler.

—

DEUXIÈME DIVISION. — ANIMAUX REPRODUCTEURS.

PREMIÈRE CLASSE. — ESPÈCE BOVINE.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — RACES FRANÇAISES PURES.

Mâles.

Première Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 600 fr., à M. Marion de Gaja, à Gaja-la-Selve.
2e prix. — Une médaille d'argent et 500 fr., à M. Boch, à Montpellier.
3e prix. — Une médaille de bronze et 400 fr., à M. Jumas, à Uzès (Gard).
4e prix. — Une médaille de bronze et 300 fr., à M. Bazille, à Montpellier.

Deuxième Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 600 fr., à M. Bazille, *précité*.
2e prix. — Une médaille d'argent et 500 fr., à M. Marion de Gaja, *précité*.
3e prix. — Une médaille de bronze et 400 fr., à M. Boch, *précité*.
4e prix. — Une méd. de bronze et 300 fr., à M. Latapie, à Castelnaudary.

Femelles.

Première Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Faral, à Alzonne.
2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Marion de Gaja, *précité*.
3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. de Selva, à Perpignan.

Deuxième Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 400 fr., à M. Vincent Malègue, *précité*.
2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. Faral, *précité*.
3e prix. — Une médaille de bronze et 200 fr., à M. Latapie, *précité*.

Troisième Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 400 fr., à M. Lourdon, à Montpellier.
2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. Mourgues, à Montpellier.
3e prix. — Une médaille de bronze et 200 fr., à M. Bazille, *précité*.
4e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Marion de Gaja, *précité*.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — RACE DURHAM PURE.

Mâles.

Première Section.

Point de prix.

Deuxième Section.

Point de premier prix.
2e prix. — Une médaille d'argent et 500 fr., à M. Malègue, *précité*.

Femelles.

Première Section.

Point de prix.

Deuxième Section.

Point de premier prix.
2e prix. — Une médaille d'argent et 500 fr., à M. Sabatier d'Espeyran, à Saint-Gilles.

Troisième Section.

Point de prix.

TROISIÈME CATÉGORIE. — RACES ÉTRANGÈRES PURES DIVERSES.

Mâles.

Première Section.

1er prix. — Supprimé.

Deuxième Section.

Point de prix.

Femelles.

Première Section.

Point de prix.

Deuxième Section.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. Causse, à Sommières.

Troisième Section.

1er prix. — Une médaille d'or et 400 fr., à M. Destremx de Saint-Christol, à Alais.

2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. Causse, *précité*.

3e prix. — Une médaille de bronze et 200 fr., à M. Mourgues, *précité*.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — CROISEMENTS DURHAM.

Mâles.

Première Section.

Point de prix.

Deuxième Section.

Point de Prix.

Femelles.

Première Section.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Destremx de Saint-Christol, *précité*.

Deuxième Section.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. Malègue, *précité*.

Troisième Section.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 300 fr., à M. le duc de Fitz-James, à Saint-Gilles.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — CROISEMENTS DIVERS.

Mâles.

Première Section.

Point de prix.

Deuxième Section.

Point de prix.

Femelles.

Première Section.

Point de premier prix.

2e prix. — Supprimé.

Deuxième Section.

1er prix, — Une médaille d'or et 200 fr., à M. Sabatier, *precité.*

Troisième Section.

1er prix. — Supprimé.

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Numa Rives, à Cuxac-Cabardès.

3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Latapie, *précité.*

DEUXIÈME CLASSE. — ESPÈCE OVINE.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — RACES MÉRINOS ET MÉTIS-MÉRINOS.

Mâles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Gourier, à Fraisse-Cabardès.

2e prix. — Une médaille d'argent et 250 fr., à M. de Cassaigneau de Brasse, à Limoux.

3e prix. — Une médaille de bronze et 200 fr., à M. Louis de Fournas, à Carcassonne.

4e prix. — Une médaille de bronze et 175 fr., à M. Guillé, *précité.*

5e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Marion de Gaja, *précité.*

6e prix. — Une médaille de bronze et 125 fr., à M. Siuroles, à Pézilla-de-la-Rivière.

7e prix. — Une médaille de bronze et 110 fr., à M. Auriol, à Canet.
8e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. Angles, à Sigean.
9e prix. — Une médaille de bronze et 80 fr., à M. Bruzy, à Perpignan.

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr , à M. Cuillé, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent et 250 fr., à M. de Cassaigneau de Brasse, *précité.*
3e prix. — Une médaille de bronze et 200 fr., à M. Hainaut, *précité.*
4e prix. — Une médaille de bronze et 175 fr., à M. Tapié-Mengau, à Salles (Aude).
5e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Mortage, à Pézilla-de-la-Rivière.
6e prix. — Une médaille de bronze et 125 fr., à M. Lades Gout, à Carcassonne.
7e prix. — Une médaille de bronze et 110 fr., à M. Foixonnet, à Alénya.
8e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. Pujas, à Argelès-sur-M.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — RACE BARBARINE.

Mâles.

1er prix. — Une médaille d'or et 200 fr., à M. le duc de Fitz-James, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr., à M. Castres, à Saint-Féliu-d'Avall.
3e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. André Tempier, à Aimargues (Gard).

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 200 fr., à M. André Tempier, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr., à M. le duc de Fitz-James, *précité.*

TROISIÈME CATÉGORIE. — RACE A LAINE COMMUNE.

Mâles.

Point de prix.

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. de Cassaigneau de Brasse, *précité.*

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. de Martrin-Donos, à Narbonne.

3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Siuroles, *précité*.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — RACES ÉTRANGÈRES DIVERSES.

Mâles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Louis Fabre, à Saint-Privat (Vaucluse).

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Ls de Fournas, *précité*.

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Louis Fabre, *précité*.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — CROISEMENTS DIVERS.

Mâles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Louis Fabre, *précité*.

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Sarda, à Lésignan (Aude).

3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. Barrère, *précité*.

Une mention honorable, à M. le duc de Fitz-Fames, *précité*.

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 300 fr., à M. Louis Fabre, *précité*.

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. le duc de Fitz-James, *précité*.

3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. André Tempier, *précité*.

4e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. Barrère, *précité*.

Une mention honorable, à M. Tapié-Mengau, *précité*.

TROISIÈME CLASSE. — ESPÈCE PORCINE.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — RACES INDIGÈNES PURES.

Mâles.

Point de prix.

Femelles.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr., à M. Colombiès, à Pézilla-de-la-Rivière.

Une mention honorable, à M. Malègue, *précité*.

DEUXIÈME CATÉGORIE. — RACES ÉTRANGÈRES.

Mâles.

1er prix. — Une médaille d'or et 250 fr., à M. de Martrin-Donos, *précité*.

2e prix. — Une médaille d'argent et 200 fr., à M. Malègue, *précité*.

3e prix. — Une médaille de bronze et 150 fr., à M. de Cassaigneau de Brasse, *précité*.

4e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. Marion de Gaja, *précité*.

Femelles.

1er prix. — Une médaille d'or et 200 fr., à M. Malègue, *précité*.

2e prix. — Une médaille d'argent et 150 fr., à M. Marion de Gaja, *précité*.

3e prix. — Une médaille de bronze et 100 fr., à M. Sauvy, *précité*.

4e prix. — Une médaille de bronze et 80 fr., à M. de Cassaigneau de Brasse, *précité*.

5e prix. — Une médaille de bronze et 70 fr., à M. Cuillé, *précité*.

TROISIÈME CATÉGORIE. — CROISEMENTS ENTRE RACES FRANÇAISES ET RACES ÉTRANGÈRES.

Mâles.

Point de prix.

Femelles.

Point de premier prix.

2e prix. — Une médaille d'argent et 100 fr., à M. Malègue, *précité*.

QUATRIÈME CLASSE. — ANIMAUX DE BASSE-COUR.

Une médaille d'argent et 100 fr., à M. Cazes, à Millas.

Une médaille d'argent et 100 fr., à M. Chalerie, à Marseille.

Une médaille de bronze et 20 fr., à M. Pagès, à Saint-Génis.

Une médaille de bronze et 20 fr., à M. Guillaume Sabatier, à Montpellier.

Une médaille de bronze et 20 fr., à M. Baillo, à Thuir.

RÉCOMPENSES AUX SERVITEURS RURAUX.

Une somme de 100 fr. et une médaille d'argent, au sieur Chavannac, employé chez M. Marion de Gaja.

Une somme de 80 fr. et une médaille d'argent, au sieur Romeu, employé chez M. Malègue.

Une somme de 70 fr. et une médaille d'argent, au sieur Tailleur, employé chez M. le duc de Fitz-James.

Une somme de 60 fr. et une médaille d'argent, au sieur Boniface, employé chez M. Gaston Bazille.

Une somme de 50 fr. et une médaille de bronze, au sieur Daniel Michelin, employé chez M. Destremx.

Une somme de 25 fr. et une médaille de bronze, au sieur Hilles Louis, employé chez M. Gourier.

Une somme de 25 fr. et une médaille de bronze, au sieur Escaré, employé chez M. Martrin-Donos.

Une somme de 25 fr. et une médaille de bronze, au sieur Alengry, employé chez M. Tapié-Mengau.

Une somme de 25 fr. et une médaille de bronze, au sieur Castex, employé chez M. Sarda.

Une somme de 25 fr. et une médaille de bronze, à Mlle Catherine Gilles, employée chez M. Cazes.

INSTRUMENTS ET MACHINES AGRICOLES.

PREMIÈRE SECTION.

Instruments et Machines à l'usage de l'Industrie agricole, appartenant à des exposants de la Région.

Première Sous-Section. — Travaux d'extérieur.

Charrues.

Rappel de médaille d'or, à M. Auguste Estrade, à Canohés.

Point de deuxième prix.
3e prix. — Une médaille de bronze, à M. Court, à Perpignan.
Mention honorable, à M. Séguy, à Thézan (Hérault).

Charrues sous-sol.

Rappel de médaille d'or, à M. Auguste Estrade, *précité.*
2e prix. — Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, à Montpellier.
Mention honorable, à M. Destremx de Saint-Christol, *précité.*

Herses.

Rappel de médaille d'or, à M. Auguste Estrade, *précité.*
2e prix. — Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, *précité.*
Rappel de médaille de bronze, à M. Vincent Malègue, *précité.*

Rouleaux.

Rappel de médaille d'or, à M. Auguste Estrade, *précité.*

Scarificateurs et Extirpateurs.

Point de premier prix.
2e prix. — Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, *précité.*
Mention honorable, à M. de Chefdebien, à Narbonne.

Butteurs.

Prix unique. — Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, *précité.*
Mention honorable, à M. Malègue, *précité.*

Machines à faucher les prairies naturelles ou artificielles.

Point de prix.

Râteaux à cheval.

Rappel de médaille d'or, à M. Auguste Estrade, *précité.*

Véhicules destinés aux transports ruraux.

Rappel de médaille de bronze, à M. Bernard, à Montpellier.
Mention honorable, à M. Sarda, à Baho.

Harnais propres aux usages agricoles.

Point de prix.

Collections d'instruments à main.

Point de premier prix.
2e prix.—Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, *précité.*
Mention honorable, à M. Pierre Estirach, à Rivesaltes.

Araires vigneronnes.

1er prix.—Une médaille d'or, à M. Vincent Malègue, *précité.*
2e prix.—Une médaille d'argent, à M. Paul Coste, à Saint-Gilles (Gard).
3e prix.—Une médaille de bronze, à M. Fulcrand, *précité.*
Mention honorable, à M. Peyce, à Conques (Aude).

Extirpateurs.

Une médaille de bronze, à M. Carcassonne, à Perpignan.

Instruments pour tailler la vigne.

Une médaille d'argent, à M. Sagau, à Perpignan.
Rappel de médaille d'argent, à M. Fulcrand, *précité.*
Une médaille de bronze, à M. Pierre Estirach, *précité.*
Mention honorable, à M. Barraut, à Cassagnes (Pyrénées-Orientales).

Deuxième Sous-Section.—Travaux d'intérieur.

Malaxeurs.

Point de premier prix.
2e prix.—Une médaille de bronze, à M. Pinsard, à Montredon (Aude).

Machines à vapeur, mobiles, applicables à la machine à battre, ou à tout autre usage agricole.

1er prix.—Une médaille d'or, à M. Frézouls, à Mars-Saint-Puelle (Aude).

Machines à battre, mobiles, rendant le grain tout nettoyé, propre à être conduit au marché.

Point de premier prix.
Point de deuxième prix.
3e prix.—Une médaille de bronze, à M. Soubielle, à Formiguères.

Cribles et Trieurs.

1er prix. — Une médaille d'argent, à M. Prax, à Perpignan.
2e prix. — Une médaille de bronze, à M. Fourment, à Ille.
Une médaille de bronze, à M. Soulé, à Perpignan.

Hache-Paille.

Point de premier prix.
Point de deuxième prix.
Mention honorable, à M. Puig, à Perpignan.

Pressoirs à vin, mobiles.

Une médaille d'or, à M. Macabies, à Perpignan.
Une médaille de bronze, à M. Estirach, *précité.*

Pressoirs à vin, fixes.

Une médaille d'or, à M. Tarbouriech, à Pézénas.

Tonnellerie.

Une médaille de bronze, à M. Alazet, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.
Une médaille de bronze, à M. Sauvy-Vilar, *précité.*

Pompes mobiles.

Rappel de médaille d'or, à MM. Fafeur, à Carcassonne.

Pompes fixes.

Une médaille d'argent, à MM. Fafeur, *précités.*

Appareils à soufrer la vigne.

Une médaille de bronze, à M. Faurie, à Narbonne.
Rappel de médaille de bronze, à M. Granal, à Béziers.

Pressoir à cire.

Une médaille de bronze, à M. Aureill, à Vinça.

DEUXIÈME SECTION.

Instruments et Machines à l'usage de l'Industrie agricole, appartenant à des exposants étrangers à la région.

Première Sous-Section. — Travaux d'extérieur.

Herses.

Rappel de médaille d'argent, à M. Peltier jeune, à Paris.

Batteurs.

Prix unique. — Une médaille de bronze, à M. Veillon, à Matha (Char.-Inf.).

Machines à faucher les prairies naturelles ou artificielles.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Peltier jeune, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent, à MM. Clubb et Schmith, à Paris.

Machines à faner.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Peltier jeune, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent, à MM. Clubb et Schmith, *précités.*

Râteaux à cheval.

1er prix. — Une médaille d'argent, à M. Peltier jeune, *précité.*
2e prix. — Une médaille de bronze, à MM. Clubb et Schmith, *précités.*

Machines à moissonner.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Peltier jeune, *précité.*

Pompes à purin.

1er prix. — Une médaille d'argent, à M. Peltier jeune, *précité.*

Ruches.

Rappel de médaille d'argent, à M. Hamet, à Paris.

Vigneronnes.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Peltier jeune, *précité.*
2e prix. — Une médaille d'argent, à M. Veillon, *précité.*

Extirpateurs.

Une médaille de bronze, à M. Peltier jeune, *précité*.

INSTRUMENTS NON PRÉVUS AU PROGRAMME.

Une médaille d'argent, à M. Piusard, *précité*, pour ciment.

Une médaille d'argent, à M. Feline, à Allègre (Gard), pour un sporomètre.

Une médaille de bronze, à M. Llanta, à La Tour-bas-Elne (Pyrénées-Orientales), pour une presse à foin.

Une médaille de bronze, à MM. Fafeur, *précités*, pour une boite à clapet et robinet.

Une médaille de bronze, à M. Rolland, à Corneilla-de-la-Rivière (Pyrénées-Orientales), pour fers à cheval.

Une médaille de bronze, à M. Badimon, à Marmande (Lot-et-Garonne), pour fouloir-égrappoir.

Une médaille de bronze, à M. Vigouroux, à Nîmes (Gard), pour robinets.

Rappel de médaille d'or, à M. Peltier jeune, *précité*, pour un hache-paille.

Rappel de médaille d'or, à M. Pialoux, à Agen (Lot-et-Garonne), pour machine à battre.

Rappel de médaille d'or, à M. Pialoux, *précité*, pour tarare.

Rappel de médaille d'or, à M. Pinet fils, à Abilly (Indre-et-Loire), pour manège sans courroies.

Une médaille d'or, à M. Greuier, à Toulouse, pour pompes mobiles.

Rappel de médaille d'argent, à M. Carolis, à Toulouse, pour égrainoir à maïs.

Rappel de médaille d'argent, à M. Gasquet, à Castres, pour trieur.

Rappel de médaille d'argent, à M. Vermorel, à Villefranche (Rhône), pour un tarare.

Une médaille d'argent, à M. Carolis, *précité*, pour manége.

Une médaille d'argent, à MM. Massonnet, Nassivet et Cie, à Nantes, pour charrie-paille secoueur.

Une médaille d'argent, à M. Pinet fils, *précité*, pour égraineuse à trèfle.

Rappel de médaille de bronze, à MM. Massonnet, Nassivet et Cie, *précités*, pour un tarare débourreur.

Une médaille de bronze, à M. Dubois, à Paris, pour un porte-bouteilles.

Une médaille de bronze, à M. Veillon, *précité*, pour une bonde de tonneau.

Hors de Concours. — M. Passedoit, à Saumur (Maine-et-Loire), pour une machine à vapeur, *arrivée trop tard*.

PRODUITS AGRICOLES.

MÉDAILLE D'OR,

A MM. Gélabert et Casteillo, à Rivesaltes, pour leur vin muscat vieux.
Singla, à Rivesaltes, pour son vin rouge ordinaire de 1861.

MÉDAILLE D'ARGENT,

A MM. Laurent Durand, à Saint-Nazaire (Pyrénées-Orientales), pour une toison de laine.
Guérin Challier, à Florenzac (Hérault), pour huile d'olives.
Louis Fabre, *précité*, pour l'ensemble de sa collection.
Gervais, à Montpellier, pour l'acclimatation de Truites de lac et Saumon.
Gourier, *précité*, pour l'ensemble de son exposition.
Malègue, *précité*, pour l'ensemble de sa collection.
Médecin, à Menton (Alpes-Maritimes), pour l'ensemble de ses essences.
Philippe Massot, à Perpignan, pour ses manches de fouet en micocoulier.

MÉDAILLE DE BRONZE,

A MM. Carbonell, à Ur (Pyrénées-Orientales), pour ses pommes de terre.
Carles, à Perpignan, pour souches greffées, d'un à deux ans.
Christol, à Béziers, pour engrais indigène.
Dauder, à Vernet-les-Bains (Pyrén.-Orientales), pour son miel et cire.
Durand, à Perpignan, pour ses liéges.
De Gonsalvo, à Estagel (Pyrénées-Orientales), pour huile d'olives.
Labrousse, à Nyer (Pyrénées-Orientales), pour miel et cire.
De Lourdoueix, à Montalba (Pyrénées-Orientales), pour ses rouleaux de cercles de châtaignier.
Pujol, à Fourques (Pyrénées-Orientales), pour ses planches de liége.
Thomas, à Rivesaltes, pour ses cristaux de marc.
Tapié-Mengau, *précité*, pour ses toisons mérinos.
Trilha, à La Tour-de-France (Pyrénées-Orientales), pour ses cocons et soies.

La Commission décerne une *Mention honorable* à la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, pour l'ensemble de son exposition.

VINS, etc.

MÉDAILLE D'ARGENT,

A MM. Séverin Bassal, à Rivesaltes, pour son vin rouge de 1861.

Henri Duverney, à Perpignan, pour son vin rouge de commerce de 1861.

M. Janer, à Perpignan, pour son vin rouge de commerce de 1861.

Souvras-Territ, à Perpignan, pour son vin rouge froid de 1861.

Bélieu, à Port-Vendres, pour son vin rouge doux de 1859.

Bonaventure Reig, à Port-Vendres, pour son vin rouge doux de 1859.

Ay-Dumas, à Rivesaltes, pour son vin de grenache de 1861.

Lacrouzette-Bellonet fils, à Frontignan (Hérault), pour ses vins blancs muscat.

Bonaventure Reig, *précité*, pour son vin rouge, façon Porto vieux.

Lloubes père, à Perpignan, pour son vin blanc de 1858.

Carbonnell, à Cases-de-Pène, pour son vin de malvoisie vieux et son vin de macabeu vieux.

Auguste Lloubes, à Perpignan, pour son vin de malvoisie de 1857.

François Pi, à Port-Vendres, pour ses vins de Cosperons de 1857 et 1842.

Bonet, à Banyuls-dels-Aspres, pour son vin rancio, de 40 ans.

La Société Roussillonnaise, à Rivesaltes, pour son vin de grenache mûté de 1858.

Auguste Lloubes, *précité*, pour ses vinaigres de 1850 et 1857.

Auguste Lloubes, *précité*, pour son eau-de-vie de muscat de 1850.

Guérin-Challier, *précité*, pour son eau-de-vie de vin.

Carbonell, *précité*, pour son ratafia de Cosperons.

Blanc-Noyer et Cie, à Perpignan, pour anisette de Bordeaux et menthe glaciale.

MÉDAILLE DE BRONZE,

A MM. Laurent Calmont, à Opoul (Pyrénées-Orientales), pour son vin rouge de commerce de 1861.

Pla, à Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales), pour son vin rouge de commerce de 1861.

Paul Coronat, à La Tour-de-France, pour son vin rouge de commerce de 1861.

A MM. Carles, *précité*, pour son vin rouge de 1858.

Martimort, à Rasiguères (Pyrénées-Orientales), pour son vin rouge de commerce de 1861.

Roca, à Perpignan, pour son vin rouge de 1861.

Bélieu, *précité*, pour son vin, façon Porto.

Numa Lloubes, à Perpignan, pour son vin blanc de 1852.

La Société Roussillonnaise de Rivesaltes, pour son vin de macabeu de 1861.

Gauze, à Rivesaltes, pour son vin de Tokay de 1857.

Pams-Bohé, à Port-Vendres, pour son vin rancio de 12 ans.

Adamoli, à Perpignan, pour son vin rouge d'aramon de 1861.

Aubinel, à Sallèles (Aude), pour son vinaigre de 22 ans.

Bertrand aîné, à Béziers, pour son vinaigre de madère de 1849.

Gélabert et Casteillo, *précités*, pour leur eau-de-vie de muscat.

Robelin, à Salses, pour son eau-de-vie de vin.

Calvet, à Canohès, pour son esprit 3/6 de marc.

Villacèque père et fils aîné, à Peyrestortes (Pyrénées-Orientales), pour esprit 3/6 (le goût de vin).

Lavaysse, à Gignac (Hérault), pour son curaçao.

Fort-Despax et Barot, à Toulouse, pour leurs liqueurs.

CONCOURS DES ANIMAUX DE LA RACE CHEVALINE, ET DES ANIMAUX GRAS ET DE TRAVAIL.

PREMIÈRE CLASSE. — ANIMAUX DE LA RACE CHEVALINE.

PREMIÈRE SECTION. — JUMENTS POULINIÈRES.

Une prime de 120 fr., à M. de Selva, à Perpignan, pour la jument *Biche*, âgée de 9 ans.

Une prime de 120 fr., à M. Duverney, à Perpignan, pour la jument *Belle*, âgée de 13 ans.

Une prime de 120 fr., à M. Blaise Fontaneill, à Pézilla-de-la-Rivière, pour la jument *Cocotte*, âgée de 13 ans.

Une prime de 120 fr., à M. Justin Durand, à Perpignan, pour la jument *Cocotte*, âgée de 10 ans.

Une prime de 100 fr., à M. Duverney, *précité*, pour la jument *Adolpha*, âgée de 4 ans.

Une prime de 100 fr., à M. Joué, à Villelongue-de-la-Salanque, pour la jument *Obeissante*, âgée de 6 ans.

Une prime de 100 fr., à M. Jean Duccassy, à Villelongue-de-la-Salanque, pour la jument *Belle*, âgée de 10 ans.

Une prime de 100 fr., à M. Jérôme Llobet, à Saint-Féliu-d'Avall, pour la jument *Anglaise*, âgée de 4 ans.

Une prime de 100 fr., à M. Jean Baptiste Henric, à Saint-Estève, pour la jument *Brunette*, âgée de 4 ans.

Une prime de 100 fr., à M. André Roger, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, pour la jument *Belle*, âgée de 5 ans.

Une prime de 72 fr., à M. de Selva, *précité*, pour la jument *Biche*, 12 ans.

Une prime de 72 fr., à M. François Sibieude, à Corneilla-de-la-Rivière, pour la jument *Charmante*, âgée de 6 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Jaubert, à Llupia, pour la jument *Moutarde*, âgée de 8 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Marcel Ducassy, à Villelongue-de-la-Salanque, pour la jument *Belle*, âgée de 4 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Jacques Durand, à Rivesaltes, pour la jument *Belle*, âgée de 6 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Joseph Prax, à Perpignan, pour la jument *Gestation*, âgée de 12 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Bonet-Desmazes, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, pour la jument *Biche*, âgée de 7 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Saturnin Dadies, à Perpignan, pour la jument *Belle*, âgée de 13 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Prax, *précité*, pour la jument *Pélisse*, 8 ans.

Une prime de 72 fr., à M. Jean Baillo, à Thuir, pour la jument *Stella*, âgée de 10 ans.

DEUXIÈME SECTION. — POULAINS, POULICHES ET CHEVAUX OU JUMENTS DE SERVICE.

Pouliches de 3 ans.

Une prime de 200 fr., à M. Bertrand-Balanda, à Perpignan, pour la pouliche *Belle*.

Une prime de 150 fr., à M. Joseph Cavaillé, à Saint-Jean-Pla-de-Corts, pour la pouliche *Norma*.

Une prime de 150 fr., à M. Jean Miffre, à Pézilla-de-la-Rivière, pour la pouliche *Vanquine*.

Une prime de 150 fr., à M. Jean Montal, au Soler, pour la pouliche *Kalesse*.

Une prime de 100 fr., à M. Ferrer, à Baho, pour la pouliche *Obéissante*.

Une prime de 100 fr., à M. de Chefdebien, à Perpignan, pour la pouliche *Biche*.

Pouliches de 2 ans.

Une prime de 50 fr., à M. Jean Miffre, *précité*, pour la pouliche *Belle*.

Une prime de 50 fr., à M. Fontaneill, *précité*, pour la pouliche *Biche*.

Une prime de 50 fr., à M. Justin Durand, *précité*, pour la pouliche *Palmyre*.

Une prime de 50 fr., à M. Jules Parès, à Perpignan, pour la pouliche *Belle*.

Une prime de 25 fr., à M. François Baillo, à Thuir. } *Ex æquo.*
Une prime de 25 fr., à M. Jean Baillo, à Thuir. }

Poulains et Pouliches d'un an.

Une médaille d'argent, à M. Ducassy, *précité*, pour le poulain *Diaz*.

Une médaille d'argent, à M. Joseph Denamiel, à Millas, pour la pouliche *Miss Sophia*.

Une médaille de bronze, à M. Ducassy, *précité*, pour la pouliche *Réussite*.

Une médaille de bronze, à M. Raphaël Joué, à Villelongue-de-la-Salanque, pour le poulain *Obéissant*.

Une médaille de bronze, à M. Bonaventure Camps, à La Tour-bas-Elne, pour le poulain *Kalès*.

Une médaille de bronze, à M. Brogard, à Elne, pour la pouliche *Scapine*.

Une médaille de bronze, à M. Jean Baillo, *précité*, pour la pouliche *Bijou*.

Une médaille de bronze, à M. Duverney, *précité*, pour la pouliche *Nankin*.

Poulains de 2 ans.

Une médaille d'argent, à M. Jean-Baptiste Henric, *précité*, pour le poulain *Nankin*.

Une médaille d'argent, à M. Sèbe, à Perpignan, pour le poulain *Nankin*.

Une médaille de bronze, à M. Guiter, à St-Hippolyte, pour le poulain *Blond*.

Une médaille de bronze, à M. Guiter, *précité*, pour le poulain *Bardot*.

Une médaille de bronze, à M. J.-B. Labau, à Ille, pour le poulain *Bijou*.

Une médaille de bronze, à M. Charles Lazerme, à Perpignan, pour le poulain *Zesmer*.

Une médaille de bronze, à M. Côme Modat, à Corneilla-de-la-Rivière, pour le poulain *Liouet*.

Poulains castrés, de 3 ans.

Une médaille d'argent, à M. Jules de Lamer, à Perpignan, pour le poulain *Frontin*.

Une médaille d'argent, à M. François Baillo, *précité*, pour le poulain *Léger*.

Chevaux et Juments de service, de 4 à 5 ans.

Une médaille d'argent, à M. Fontaneill, *précité*, pour la jument *Gringalette*, 4 ans.

Une médaille d'argent, à M. Ch. Lazerme, *précité*, pour la jument *Kalèse*, 4 ans.

Une médaille d'argent, à M. de Chefdebien, *précité*, pour le cheval *Coco*, 4 ans.

Une médaille d'argent, à M. de La Busta, à Alénya, pour le cheval *Nerveux*, 5 ans.

Une médaille de bronze, à M. Charles Lazerme, *précité*, pour le cheval *Gringalet*, 4 ans.

Une médaille de bronze, à M. Fontaneill, *précité*, pour la jument *Lise*, 5 ans.

Une médaille de bronze, à M. de La Busta, *précité*, pour le cheval *Pivon*, 5 ans.

Une médaille de bronze, à M. Charles Lazerme, *précité*, pour la jument *Mauresque*, 4 ans.

Une médaille de bronze, à M. Dispan, à Palau-del-Vidre, pour la jument *Marquise*, 4 ans.

Une médaille de bronze, à M. Sanyas-Siuroles, à Saint-Laurent-de-la-Salanque, pour sa jument de 4 ans.

Une médaille de bronze, à M. James Jaume, à Perpignan, pour la jument *Biche*, 4 ans.

Une médaille de bronze à M. Jacques Falguère, à Palau-del-Vidre, pour la jument *Belle*, 4 ans.

DEUXIÈME CLASSE. — ANIMAUX GRAS ET DE TRAVAIL.

PREMIÈRE SECTION. — ANIMAUX DE TRAVAIL.

Première Catégorie. — Espèce Bovine.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Charles Béringo, à Perpignan.
2e prix. — Une médaille d'argent, à M. Hainant, au Soler.
Mention honorable, avec medaille de bronze, à M. Soler, à Alénya.
Idem Idem à M. Foixonnet, à Perpignan.

Deuxième Catégorie. — Mules et Mulets.

1er prix. — Une médaille d'or, à M. Sauvy, à Perpignan.
2e prix. — Une médaille d'argent, à M. Durand, à Saint-Nazaire.
Mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Guichet, à Villelongue-dels-Monts.

Troisième Catégorie. — Ânes et Ânesses.

1er prix. — Une médaille d'argent, à M. Sèdes, à Pia.
2e prix. — Une médaille d'argent de 2e classe, à M. Modat, à Thuir.
Mention honorable, avec médaille de bronze, à M. Lacombe Saint-Michel, à Salses.

DEUXIÈME SECTION. — ANIMAUX GRAS.

Première Catégorie. — Espèce Bovine.

Première Section. — Bœufs gras.

1er prix. — Une médaille d'or et 100 fr., à M. Galté, à Thuir.
Point de deuxième prix ni de mentions honorables.

Deuxième Section. — Bandes de Bœufs.

Point de prix.

Troisième Section. — Vaches.

1er prix. — Une médaille d'or et 100 fr., à M. Joseph Anglade, à Théza.
2e prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Joseph Guitard, à Palalda
Point de mentions honorables.

Quatrième Section. — Bandes de Vaches.

Point de prix.

Cinquième Section. — Bandes de Veaux.

1er prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Hainant, au Soler.
Point de deuxième prix ni de mentions honorables.

Deuxième Catégorie. — Espèce Ovine.

Première Section. — Moutons de 24 mois au plus.

1er prix. — Une médaille d'or et 100 fr., à M. Barrère fils, à Bages.
2e prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Mir, à Formiguères.

Deuxième Section. — Moutons âgés de plus de 24 mois.

1er prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Et. Foixonnet, à Perpignan.
Point de deuxième prix ni de mentions honorables.

Troisième Section. — Brebis.

1er prix. — Une médaille d'argent et 100 fr., à M. Hainant, au Soler.
2e prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Marc Conte, à Argelès-sur-Mer.
Point de mentions honorables.

Quatrième Section. — Agneaux de lait.

1er prix. — Une médaille d'argent et 50 fr., à M. Barrère fils, à Bages
2e prix. — Une médaille d'argent de 2e classe et 50 fr., à M. Jacq. Pujas, à Argelès-sur-Mer.
Point de mentions honorables.

La Commission a vu avec regret que M. Vincent Malègue, un de ses membres, qui avait exposé une génisse croisée Durham, ainsi qu'une vache Durham garonnaise, par une délicatesse exagérée, a refusé toute participation au concours. La Commission se fait un devoir de déclarer, à l'honneur de M. Malègue, dont elle n'a pu vaincre la résistance, que les deux sujets qu'il a présentés, et qui viennent d'être désignés, ont mérité d'être classés comme *premier prix*, chacun dans sa section.

PRODUITS INDUSTRIELS ET MANUFACTURÉS.

PREMIÈRE CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A MM. Haltzer, Durian, Jacomy et Cie, à Ria *Hauts-Fourneaux.*
James Jaume, à Perpignan. *Fontes ; Hauts-Fourneaux.*

Médaille de vermeil,

A M. Pons, à Cortsavy. *Fers de forge.*

Médaille d'argent,

A MM. Teinturier et Cie, à Montgaillard. *Minerai de cuivre.*
Usine Sainte-Marie, à La Nouvelle. *Soufres.*

Médaille de bronze,

A MM. Dubois, Antoine, à Arles-sur-Tech. *Fers de forge.*
Sautès, à Saint-Félin-d'Avall. *Soufres.*
Prax, Joseph, à Perpignan. *Soufres.*
Marty-Parazols, à Narbonne. *Soufres* (avec mention).

Mention honorable,

A MM. Plas, frères, à Rivesaltes. *Soufres.*
Razouls et Cie; à La Nouvelle. *Soufres.*
Lasserre, Louis, à Narbonne. *Sel marin.*

DEUXIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Durenne, à Sommevaire. *Fontes d'ornement.* (Rappel.)
Godin-Lemaire, à Guise. *Fontes d'ornement.* (Rappel.)
Nel, Philippe, à Marseille. *Baignoires.* (Rappel.)
Édouard Mourat, à Perpignan. *Bijouterie.*
Vidal Mentor, à Mèze. *Outils de viticulture.*
Dubois, Pierre, à Arles-sur-Tech. *Fers de forge.*

Médaille de bronze,

A MM. Berdaguer, Jacques, à Prades. *Couteaux de fantaisie.*
Sagau, Alexandre, à Perpignan. *Outils.*
Rostin, à Perpignan. *Cisailles pour la vigne.*

A MM. Lizeran, Joseph, à Perpignan. *Couteaux.*
Sales, à Perpignan. *Couteaux.*
Roca, à Ille. *Couteaux.*
Guchens, à Perpignan. *Bijouterie.*
Vidal et Lemarchand, à Perpignan. *Cuvette en fonte de fer.*

Mention honorable,

A MM. Berdaguer, fils, à Prades. *Couteaux catalans.*
Courtès, fils, à Pézenas. *Lanterne.*
James, à Perpignan. *Fonderie en cuivre.*
Pélissier, à Rivesaltes. *Ciseaux pour tailler la vigne.*
Dorel, à Perpignan. *Outil pour rabattre les faux.*
Sales, Pierre, à Perpignan. *Serrurerie.*

TROISIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A Mme veuve Du Queylar, à Marseille. *Verreries.* (Rappel.)

Médaille d'argent,

A MM. Gesta, à Toulouse. *Vitraux.* (Rappel.)
Mauvernay, à Saint-Galmier. *Vitraux.* (Rappel.)
Brunet, à Montpellier. *Vitraux d'église.* (Rappel.)
Saint-Victor (d'André) à St-Victor-des-Oules. *Briques réfractaires.*
Oliva, Guillaume, à Saillagouse. *Poteries.*
Couissinier, à Marseille. *Briques et Carrelages.* (Rappel.)

Médaille de bronze,

A MM. Boisset-Faucher, à Anduze. *Vases pour jardins.*
Ribère, fils, à Thuir. *Cruches.*
Magnan, Matthieu, à Perpignan. *Briques.*
Savaglio et Molo, à Perpignan. *Objets en étain.*

Mention honorable,

A MM. Astaing, Jean, à Perpignan. *Cruches et Vases.*
Astaing, Raymond, à Perpignan. *Cruches et Vases.*
Bailland, à Perpignan. *Terre cuite ; Ciment.*
Sabarthès, à Thuir. *Poteries.*
Vicens, à Thuir. *Poteries.*

QUATRIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A M. Philipot, à Perpignan. *Marbres.*

Médaille d'argent,

A MM. Revel, Frédéric, à Trèbes. *Carreaux vitrés.*
Magnan, Valentin, à Perpignan. *Placages; Bois.*
Autet, à Thuir. *Marbres.*

Médaille de bronze,

A MM. Guiraud, fils, aîné, à Trèbes. *Carrelages.* (Rappel.)
Guiraud, Antoine, à Trèbes. *Carrelages.* (Rappel.)
Maillard, à Prats-de-Molló. *Marbres.*
Raynaud, père et fils, à Alet. *Meules à aiguiser.*
Alary et Janel, à Perpignan. *Marbres.* (Rappel.)
Delmas, à Perpignan. *Bois de construction.*

Mention honorable,

A MM. Caillens, à Lesquerde. *Plâtres.*
Guiraud-Évard, à Trèbes. *Carrelages.*
Baxès, à Montbolo. *Plâtres.*
Guiry, à Bouleternère. *Marbres.*
Lloret, à Reynès. *Plâtres.*
Maidat et Audonnet, à Caudiès. *Bois de construction.*
Vilasèque, à Reynès. *Plâtres.*
Ablard, à Perpignan. *Marbres; Terre cuite.*
Boyer, à Perpignan. *Marbres.*
Meinholt, à Marseille. *Plans en relief.*
Roquefort, Jacques, à Perpignan. *Lambris d'assemblage.*
Rouvière-Cabane, à Nîmes. *Pierres de taille.*
Sarda, à Baho. *Escalier à vis.*

CINQUIÈME CATÉGORIE.

Médaille de bronze,

A MM. Azibert, fils, à Gruissan. *Cordages.*
Niollen, Gaspard, à Marseille. *Hameçons.*
Riben, fils, à Gruissan. *Cordages.*

Mention honorable,

A MM. Carbonnell, Paul, à Céret. *Cordages.*
Cassagnères, à Céret. *Fils de pêche.*
Blanc, Honoré, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Engins de pêche.*
Blanc, Henri, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Engins de pêche.*
Calvet, Joseph, à Saint-Laurent-de-la-Sal. *Modèle de Trois-Mâts.*
Noé, Joseph, à Collioure. *Modèle de Trois-Mâts.*

SIXIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Bernard, fils, à Saint-Laurent-de-Cerdans. *Clous.* (Rappel.)
Granal, à Béziers. *Instruments de soufrage.* (Rappel.)
Gélis, à Perpignan. *Machine à tarauder et à visser les chaussures.*
Velmorel, à Villefranche. *Tarare.* (Rappel.)

Médaille de bronze,

A MM. Delor, César, à Grand-Gallargues. *Outils de tonnellerie.* (Rappel.)
Robert, père et fils, à Montpellier. *Soufflets de forges.* (Rappel.)
Delor, aîné, à Gallargues. *Outils de tonnellerie.* (Rappel.)
Biebuyck, à Quillan. *Chemin de fer aérien.*
Castany, à Perpignan. *Pompe à double effet.*
Clausel et Cie, à Sauve. *Fourches.*
Jambon, à Sauve. *Alambics.*
Jouane, à Perpignan. *Pétrin mécanique.*
Amans, à Narbonne. *Niveau volant.*

Mention honorable,

A MM. Baxas, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Outils de menuiserie.*
Caulet, à Montpellier. *Coupe-papier.*
Lamole, à Sournia. *Vans en osier.*
Malbec, à Béziers. *Soufflets pour soufrer.*
Rouquet, à Montpellier, *Machine à cintrer les brancards.*
Colomer, à Odeillo. *Outils de menuiserie.*
Deville, à Latour. *Outils de menuiserie.*
Vidal-Delos, à Coustouges. *Piége à loup.*
Court, Adolphe, à Perpignan. *Soufflet de forge,*
Pallarès, Ange, à Bouleternère. *Moulins à main.*

A MM. Clotes, Michel, à Prunet. *Modèle de pressoir.*
Dourche, à Marseille. *Scie pour le sucre.*
Laburthe, à Mont-de-Marsan. *Pompe à soutirer.*
Lassalle, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Hache en fer.*
Louison, à Toulouse. *Voria à main.*
Massines, à Canes. *Chauffe lits.*
Plas, Jean, à Rivesaltes. *Outils de menuiserie.*

SEPTIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Crova et Delhanman, à Perpignan. *Pile électrique.* (Rappel.)
Pierron, à Marseille. *Instruments de pesage.* (Rappel.)
Abadie, à Perpignan. *Horloge.*
Cantagrel, à Montpellier. *Cosmographe.*

Médaille de bronze.

A M. Vila, à Perpignan. *Cadran solaire.*

Mention honorable,

A MM. Plas, à Rivesaltes. *Compas à une pointe.*
Caulas, François, à Perpignan. *Cadran régulateur.*
Gaudron, à Perpignan. *Échappements.*

HUITIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A M. Baudassé-Cazottes, à Montpellier. *Cordes de boyaux.* (Rappel.)

Médaille de vermeil,

A MM. Maury et Dumas, à Nîmes. *Pianos ; Clavier-régulateur.* (Rappel.)

Médaille d'argent,

A MM. Paulet, Lucien, à Paris. *Pianos.* (Rappel.)

Médaille de bronze.

A MM. Brisillach, à Perpignan. *Instruments de musique.*
Toron, à Perpignan. *Instruments de musique.*

NEUVIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A M. Canquoin, à Marseille. *Chromographies.* (Rappel.)

Médaille d'argent,

A MM. Arles, à Montpellier. *Étiquettes pour jardins.* (Rappel.)
Huguet-Moline, à Montpellier. *Photographies.* (Rappel.)
Chapé, à Perpignan. *Lithographies.*

Médaille de bronze,

A Mlle Antoinette Tastu, à Perpignan. *Imprimés ; Affiches.*
MM. Bataille, à Perpignan. *Photographies ; Paysages.*
Comte-Firmin, à Carcassonne. *Portraits-cartes.*
Deplaye-Jullien et Cie, au Vigan. *Pierres lithographiques.*

Mention honorable,

A MM. Dessoris, à Perpignan. *Cartes à jouer (catalanes).*
Roucoules, à Perpignan. *Édition d'une carte du département.*
Trinquier, à Montpellier. *Panneaux armoriés.*
Morer, à Perpignan. *Casquier compteur.*
Raynaud, à Saint-Hillaire. *Tableaux graphiques.*
Trantoul, à Toulouse. *Photographies.*

DIZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A MM. Paulet, cousins, à Saint-André-de-Sangoins. *Eaux-de-Vies.* (Rappel.)
Verniere, à Aniane. *Peaux et Tiges pour chaussures.* (Rappel.)
Llombard, Jacques, à Perpignan. *Cuirs tannés.*

Médaille de vermeil,

A M. Bardou, Pierre, à Perpignan. *Papier-Job.*

Médaille d'argent,

A MM. Vidal, Joseph, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Bardou, Joseph, à Perpignan. *papier-cigarettes.*
Noell, Honoré, à Perpignan. *Teintures.*
Rouffia, frères, à Perpignan. *Papier Impérial à fumer.*
Brousse, Édouard, à Perpignan. *Papier à fumer cylindrique.*

Médaille de bronze,

A MM. Christol, à Béziers. *Engrais.* (Rappel.)
Milliaud, jeune, à Marseille. *Savon blanc.* (Rappel.)
Capdellayre, Xavier, à Saint-Féliu-d'Avall. *Savons.*
Escoffet, à Céret. *Eau de fleurs d'oranger.*
Izarn, Denis, à Perpignan. *Cuir tanné.*
Mir, Jacques, à Perpignan. *Teintures de peaux.*
Baffart, à Perpignan. *Veau tanné.*
Robert, aîné, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Thibaud, à Montpellier. *Cuirs et Peaux.*
Vila, Louis, à Perpignan. *Chandelles épurées.*
Garrigues, Jacques, à Ille. *Peaux ouvrées.*
Bouis, Édouard, à Perpignan. *Produits pharmaceutiques.*
Xatart, à Perpignan. *Produits de pharmacie vétérinaire.*
Pech, à Saint-Paul. *Pipes et Cannes artistiques.* (Rappel.)
Robert, frères, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Ribère, frères, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Gaston, à Rivesaltes. *Mastic pour tonneaux.*
Basset, Bernard, à Espéraza. *Peaux ouvrées.*
Bonhomme, à Perpignan. *Peaux de chèvres.*
Labathie, à Montpellier. *Papiers à fumer.* (Rappel.)
Pistre, Jacq., à Narbonne. *Substance pour bonifier les vins.* (Rappel.)
Suquet et Cie, à Clermont-l'Hérault. *Engrais.* (Rappel.)

Mention honorable,

A MM. Belloc, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Blavy et Sicard, à Béziers. *Produits pharmaceutiques.*
Castex, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Grosso, à Perpignan. *Cuirs tannés.*
Joullié, à Aniane. *Cuirs tannés.*
Justafré, à Céret. *Cuirs tannés.*
Marty, fils, à Ille. *Huiles pour fabriques.*
Roiraud, à Saint-Paul. *Cuir.*
Sicart, à Narbonne. *Torches en cire.*
Trinquier et Baduel, à Lodève. *Peaux préparées.*
Gravas, à Ille. *Cuirs tannés.*
Campanaud, à Perpignan. *Cierges.*

A MM. Grand, à Prades. *Laines filées.*
Poucet, à Perpignan. *Encre à écrire.*
Vilar, à Céret. *Pipes en racine de bruyère.*
Barrau, à Castelnaudary. *Engrais.*
Sagols et Cie, à Banyuls-sur-Mer. *Écorces à tan.*
Mosselman. *Engrais.*
Reissac, à Marseille. *Poudre insecticide.*
Régnier, frères, à Ria. *Engrais.*
Carbasse, Léon, à Perpignan. *Panneaux en papiers peints.*
Ferran, frères, à Argelès-sur-Mer. *Cuirs.*
Raynal, à Narbonne. *Pains de verdet.*

ONZIÈME CATÉGORIE.

Hors Concours. — Distinction particulière.

Administration de la Guerre. *Biscuit pour l'armée et la marine.*

Médaille d'or,

A MM. Brunet, à Marseille. *Semoules de blé.* (Rappel.)
Reinaud, Chappar et Cie, à Marseille. *Liqueurs.* (Rappel.)
Rouquette, père et fils, à Brasse. *Farines.* (Rappel.)

Médaille de vermeil,

A MM. Cros, Jérôme, à Perpignan. *Chocolats.*
Nomdedeu-Durand, à Collioure. *Conserves d'anchois.*
Prax, aîné, à Perpignan. *Fruits glacés et confits.*

Médaille d'argent,

A MM. Blanc-Noyer et Cie, à Perpignan. *Liqueurs.* (Rappel.)
Médecin, à Menton. *Fleurs d'oranger; Essences.* (Rappel.)
Gély, à Carcassonne. *Liqueurs; Fruits confits.* (Rappel.)
Portes Fabre, à Carcassonne. *Liqueurs et Sirops.* (Rappel.)
André et Joseph Nicolau, à Perpignan. *Chocolats.*
Testory, Eugène, à Perpignan. *Liqueurs et Sirops.*
Fossaty, à Perpignan. *Chocolats.*

Médaille de bronze,

A MM. Fort-Paulin et Cie, à Toulouse. *Liqueurs.* (Rappel.)
Lavaysse, à Gignac. *Liqueurs.* (Rappel.)

A MM. Saumade, frères, à Montpellier. *Drogées; Bonbons.* (Rappel.)
Bonzom, Clément, à Perpignan. *Bière de Bavière.*
Caloni, à Collioure. *Conserves d'anchois.*
Labrousse, à Thorent. *Miels.*
Michel et Viguier, à Cavaillon. *Saucissons.*
Pagès-Réallon, à Perpignan. *Chocolats.*
Salomon, à Avignon. *Liqueurs.*
Vivant, à Perpignan. *Confiserie.*
Banyuls, frères, à Collioure. *Anchois.*
Pourtet, aîné, à Perpignan. *Confitures; Biscuits.*
Gource, fils, à Arles-sur-Tech. *Chocolat.*

Mention honorable,

A MM. Artus, Pierre, à Perpignan. *Vins fins.*
Talavignes, à Sigean. *Sel.*
Barthelemy, à Montpellier. *Fruits imités.*
Bonzom, Clément, à Perpignan. *Vins et Eau-de-Vie.*
Pams-Bohé, à Port-Vendres. *Vin.*
Brousse, Baptiste, à Perpignan. *Liqueurs.*
Caillens, à Saint-Paul. *Miel.*
Comet, à Perpignan. *Chocolat.*
Vignoles, à Perpignan. *Pains à cacheter (couleurs).*
Galangau, à Montferrer. *Truffes conservées.*
Guinard, Jean, à Rivesaltes. *Vins imités.*
Lamole, à Perpignan. *Sirop de punch.*
Ouillaut, à Amélie-les-Bains. *Chocolat.*
Pernod, à Lunel. *Absinthes.*
Raynalt, à Opoul. *Vin.*
Rondony, fils, à Prats-de-Molló. *Chocolat; Ruches à double couvert.*
Saliéres et Carbon, à Carcassone. *Liqueurs.*
Talayrach, à Baixas. *Vins.*
Arcens, à Saint-Paul. *Blanquette.*
Banet, à Perpignan. *Vin ordinaire.*
Basso, à Thuès. *Miel.*
Boyer, à Perpignan. *Pièce montée.*
Colondre, à Thuir. *Sirops.*
Fillols, à Nyer. *Miel et Cire.*

A MM. Galau frères et Ducros, à Cette. *Vermuths.*
Llorens, à Osséja. *Chocolat.*
Puig, à Céret. *Bière allemande.*
Rière, à Collioure. *Barils pour anchois.*
Rius, à Marseille. *Extraits concentrés.*
Coutzach, à Trouillas. *Vins.*
Fourès, à La Grasse. *Blanquette mousseuse.*
Eaux minérales de Vergès (Gard).
Eaux minérales de Campagne (Aude).
Bailloc, à Neffiach. *Eau-de-Vie de mûres.*
Imbert-Poitevin, à Lunel. *Vermuth.*
Llaurens. *Eau-de-Vie.*
Pagès, Antoine, à Perpignan. *Punch.*

Hors concours,

A MM. Besombes-Parès, frères, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Vins.*
Decose, à Limoux. *Vins.*
De Llobet, à Perpignan. *Vins.*
Noé, Michel, à Collioure. *Vins.*

DOUZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A MM. Boudet, à Uzès. *Soies grèges.* (Rappel.)
Nourrigat, à Lunel. *Soie ; Cocons.* (Rappel.)

Médaille d'argent,

A MM. Pinel, à Quillan. *Laines filées.* (Rappel.)
Vézian-Lombard, à Limoux. *Draps.* (Rappel.)
Bertrand, Martin, à Mont-Louis. *Bonneterie.*
Cavailhé et Cie, à Rives. *Draps.* (Rappel.)

Médaille de bronze.

A MM. Conort, à Perpignan. *Sacs de chasse.*
Lacaze, à Saint-Paul. *Ficelles.*
Garric, Jacques, à Ille. *Peaux ouvrées.*

Mention honorable,

A MM. Alouges, à Collioure. *Cabas pour moulin à huile.*
Beix, à Toulouse. *Tissus.*

A MM. Llobet, à Ille. *Sparterie.*
Mir, à Perpignan. *Objets en sparterie.*
Vila, à Prats-de-Molló. *Bonnets catalans.*
Lacoste, à Perpignan. *Couvertures en fil.*
Llech, à Perpignan. *Cabas en sparterie.*

TREIZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Carpentras, fils, à Marseille. *Bois et Marbres peints.* (Rappel.)
Lapère, à Marseille. *Crins et Soies.* (Rappel.)
Baillac, à Mèzes. *Chaire à prêcher.* (Rappel.)
Bougnol, cadet, à Saint-Paul. *Ébauchons; Bimbeloterie.*
Mercader, à Perpignan. *Billard.*
Servole, à Perpignan. *Objets tournés.*

Médaille de bronze,

A MM. Carcassonne, fils, à Perpignan. *Fantaisies tournées.*
Guchens, Joseph, à Perpignan. *Siéges; Fauteuils.*
Lagné, à Perpignan. *Siéges; Fauteuils.*
Lencou, à Perpignan. *Dorures.*
Pompidor, à Perpignan. *Bois et Marbres peints.*
Tabès, à Perpignan. *Meubles (avec mention).*
Tiran, Noël, à Marseille. *Lettres peintes.*
Aspar, Michel, à Perpignan. *Meubles.*

Mention honorable,

A MM. Ader, à Toulouse. *Chaises (hors région).*
Guiraud-Fulcran, à Lodève. *Prie-Dieu.*
Martin, à Ginoles. *Buis tourné.*
Magnan, à Perpignan. *Buffet en chêne.*
Combes, à Millas. *Cage.*
Serre, à Perpignan. *Cartonnage.*
Michel, à Perpignan. *Tabouret invacillable.*
Nou, Julien, à Castell. *Corbeilles.*
Nou, Michel, à Vernet. *Paniers.*
Baillette, Pierre, à Perpignan. *Tableau en paille.*
Granier de Cassagnac, à Perpignan. *Objets divers.*

QUATORZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Mercier, à Toulouse. *Voitures légères.* (Rappel.)
Joseph Caseneuve, fils, à Toulouse. *Voitures.*

Médaille de bronze,

A MM. Taurinya, à Perpignan. *Voitures (avec mention).*
Babônau, à Châteaubriand. *Colliers à ressort (hors région).*
Respaut, à Olette. *Gourdes.*

Mention honorable,

A MM. Azaïs, à Perpignan. *Collier.*
Pujol, à Perpignan. *Coffres de voyage.*
Mourat, à Perpignan. *Boîte modèle.*

QUINZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'argent,

A MM. Marty, père, à Ille. *Chapeaux de feutre.*
Derroja, Rose, à Perpignan. *Broderies.*

Médaille de bronze,

A MM. De Capot, à Perpignan. *Boutons.*
Coste, fils, à Saint-Laurent-de-Cerdans. *Alpagates.*
Sidobre, aîné, à Perpignan. *Sabots.*
Sidobre, jeune, à Perpignan. *Sabots.*
Vie, à Perpignan. *Chapeaux de feutre.*
Vila, à Perpignan. *Chaussures.*
Rey, Marie, à Perpignan. *Broderies en or.*

Mention honorable,

A MM. Bailly, à Prades. *Espardilles.*
Baraillé, à Perpignan. *Formes pour chaussures.*
Veuve Bénézech, à Cette. *Fleurs en coquillages.*
Cartade, à Perpignan. *Souliers de chasse.*
Cros, à Carcassonne. *Fleurs en pastillage.*
Julien, à Béziers. *Ouvrages en cheveux.*
Laurent, Hélène, à Perpignan. *Dentelles.*
Mac, Jenny, à Perpignan. *Travail d'aiguille.*

A MM. Meifren, père, à Perpignan. *Dents artificielles.*
Julia (pour Noé), à Collioure. *Ficelles.*
Peix, à Millas. *Tissage en fil.*
Salètes, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Sabots.*
Taillole, Félicité, à Perpignan. *Robes au crochet.*
Thoubert, Zéline, à Perpignan. *Broderies ; Tapisserie.*
Wormser, Adolphe, à Perpignan. *Vêtements.*
Xiffre, aîné, à Perpignan. *Coiffures.*
Bary, à Perpignan. *Parapluies et Ombrelles.*
Coste, père, à Perpignan. *Souliers avec semelles de chanvre.*
Danoy, Thérèse, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Filets.*
Marceron, à Perpignan. *Reprises.*
Péronne, Louise, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Corbeilles.*
Salas, Rosalie, à Ille. *Dentelles.*
Vidal, Joséphine, à Perpignan. *Dentelles.*
Tallès, jeune, à Perpignan. *Casquettes.*
Coste, à Perpignan. *Bottes vernies.*
Bés, André, à Laroque. *Bois sculpté.*
Bila, Félice, à Rivesaltes. *Coussin à dentelle.*
Bordeau (veuve), à Perpignan. *Dentelles.*
Bournet, Jean, à Quillan. *Sabots.*
Bruyas, Rose, à Perpignan. *Chapeaux de paille.*
Carbou, à Amélie. *Ouvrages en cheveux.*
Cartier, à Espéraza. *Dentelles.*
Castel, Pierre, à Perpignan. *Ouvrages en cheveux.*
Desjuseur, à Lyon. *Broderies d'or.*
Dirac, à Cette. *Ouvrages en cheveux.*
Forgas, à Elne. *Ouvrages en cheveux.*
George, à Toulouse. *Dentier.*
Gravas, à Ille. *Cuirs tannés.*
Laporte, Louis, à Perpignan. *Ouvrages en cheveux.*
Martignoles, à Saint-Paul. *Toile imperméable.*
Meron, Jean, à Perpignan. *Bois façonné.*
Pons, Joachim, à Saint-Laurent. *Espardilles.*
Soubrié, à Perpignan. *Bois brodé.*
Thezon, frères, à Rivesaltes. *Chaussures.*

SEIZIÈME CATÉGORIE.

Médaille d'or,

A M. Massot, Philippe, à Perpignan. *Manches de fouets.*

Médaille de vermeil,

A M. Pujol, Joseph, à Fourques. *Liége et Bouchons.*

Médaille d'argent,

A M. Bickfort-Davey-Chanu, à Marseille. *Mèches de sûreté.* (Rappel.)

Médaille de bronze,

A MM. Bosch, à Perpignan. *Bouchons.*
Llinas-Durand, à Argelès-sur-Mer. *Manches de fouets.*
Falguères-Badie, à Sorède. *Manches de fouets.*
Lautié, à Perpignan. *Charrettes.*
Fabre, à Peyrestortes. *Charrue-vigneronne.*
De Lourdoueix, à Perpignan, *Cercles en châtaignier.* (Rappel.)
Delclos, à Vernet-les-Bains. *Cercles en châtaignier.*
Reig, Bonaventure, à Port-Vendres. *Futailles.*
Pams-Bohé, à Port-Vendres. *Futailles.*
Martrou, à Lens. *Planteur pour la vigne.*
Compristo et Galibern, à Collioure. *Liéges ouvrés.*

Mention honorable,

A MM. Alazet, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Barils.*
Ausell, à Céret. *Manches de fouets.*
Bonet, Jean, à Perpignan. *Tonneaux.*
Bonnet, Joseph, à Perpignan. *Tonneaux.*
Conte de Bonet, à Perpignan. *Cercles en châtaignier.*
Darné, à Laroque. *Cercles en châtaignier.*
Dauzon, Sauveur, à Collioure. *Barils.*
Estève, à Saint-Laurent-de-la-Salanque. *Bondes pour futailles.*
Grill, à Maureillas. *Bouchons.*
Laverny, à Vivès. *Bouchons.*
Libes, à Perpignan. *Tonneaux.*
Ribère, Joseph, à Céret. *Douelles et Cercles*
Marsal, à Vernet-les-Bains. *Cercles.*
Gaspard, Bernard, à Montpellier. *Outils agricoles.*
Ronnet, François, à Avignon. *Outils agricoles.*
Destaville, Joseph, à Perpignan. *Barils.*
Marcenac, Jean, à Perpignan. *Barils.*
Vie, à Rivesaltes. *Barils.*

BEAUX-ARTS.

Médaille d'or,

A MM. Oliva, à Paris.
Pérot, à Nîmes. (Rappel.)
Michel, à Montpellier. (Rappel.)

Médaille de vermeil,

A M. Munch, armurier du 2me régiment du Génie, à Montpellier.

Médaille d'argent,

A MM. Gardot, peintre, à Perpignan.
L'Église de Cornella-del-Vercol.
Trinquet, à Nîmes.
Frère Samuel, à Béziers.
Pugens, Eugène, à Perpignan.
Rocamir, à Toulouse.
Rigaud et Cie, à Toulouse.
Glaize, à Montpellier (Rappel.)
Gaubert à Narbonne. (Rappel.)
Vignol, à Perpignan.

Médaille de bronze,

A MM. Alary et Janel, à Perpignan.
Bernier, à Saint-Paul.
Canavy, à Cusset (Allier).
Cesson, Victor, à Prades.
Champague, à Carcassonne.
L'abbé Coste, à Perpignan.
Douzil, à Nîmes.
L'Église de Collioure.
L'Église de Font-Romeu.
L'Église de Palau-del-Vidre.
L'Église de Serdinya.
Farrail, à Perpignan.
Fraisse (Mademoiselle), à Cette.

A MM. Frère Exupère, à Perpignan.
Frère Athanase, à Passy.
Frère Pélégrini, à Bastia.
Garbet, à Toulouse.
Mercuriol, à Marseille.
Pech, Médéric, à Saint-Paul.
Ratheau (Madame), à Amélie-les-Bains.
Raynal, Simon, à Baho.

Mention honorable,

A MM. Boyer, à Perpignan.
Billot.
Bottina, à Perpignan.
Baronnié, à Toulouse.
Cases, à Millas.
Davan.
L'Église de Camélas.
L'Église de Nefliach.
L'Église de Formiguères.
L'Église de Vernet-les-Bains.
L'Église d'Ur.
L'Église d'Ille.
L'Église de Saint-Jacques (Perpignan).
Gilbert.
Hugoniot, à Perpignan.
Lasserre, à Perpignan.
Romain Lacombe Saint-Michel, à Perpignan.
Noell, Jean, à Arles.
Rojas, à Carcassonne.

Tous les exposants amateurs et M. Guiraud, conservateur du Musée, ont été mis hors Concours. La Commission leur a voté des remercîments.

HISTOIRE NATURELLE ET PALÉONTOLOGIE.

Médaille d'or,

A MM. Le docteur Companyo, qui a présenté, dans deux grandes vitrines, le tracé des vallées du Tech et de la Tet, avec les échantillons de roches, minerais, sables et eaux minérales de tous les affluents, pour servir à l'étude de la géologie et de l'hydrographie des deux plus grandes vallées du département des Pyrénées-Orientales.

Le docteur Paul Massot, pour sa riche collection de coquilles fossiles du département.

Médaille de vermeil,

A MM. Le docteur Penchinat, maire de Port-Vendres, pour sa collection de roches et minerais de l'Albère, et pour sa belle collection de coquillages exotiques, de polypiers.

Pouzau, commandant à Collioure, pour sa belle collection d'insectes et de coquillages divers.

Médaille d'argent,

A MM. Autet, Bonaventure, pour les marbres de Castelnou et de Sainte-Colombe, dont l'exploitation, en activité depuis plusieurs mois, occupe déjà une cinquantaine d'ouvriers, et paraît destinée à donner de très-bons résultats.

Nou, Michel, à Vernet-les-Bains. Collection de coléoptères et de lépidoptères du département.

Aspar, à Perpignan. Collection de mammifères et d'oiseaux du département.

Médaille de bronze,

A MM. Jacomy, Rémy, à Prades. Minerais de fer, de cuivre, de pierres aciéreuses et de talc.

Soumains, Azédérac, à Sahorre. Minerais de fer spathique, oligiste, brun carbonaté, manganésifère.

Pons, à Cortsavy. Minerais de fer de Batère.

Dubois, Antoine, à Arles-sur-Tech. Minerais de fer de Batère.

Douzats, pharmacien aide-major à l'Hôpital d'Amélie-les-Bains. Herbier des plantes fourragères du départ. des Pyrén.-Orientales

A MM. Couty, vétérinaire en premier au 10e Chasseurs. Herbier des plantes fourragères du département de l'Aude.

Jourdan. Herbier de l'Hérault.

Jaubert-de-Passa, Adolphe. Echantillons de tous les bois du département des Pyrénées Orientales.

Bardou, Pierre. Collections de fossiles de Grignon et d'oiseaux.

Deleros, Gaston, à Céret. Marbres blancs du Mas-Carol.

Mention honorable,

A MM. Lloret, André, à Reynès. Pierre à plâtre gris et blanc.

J. Vilar, à Céret. Pierre à plâtre blanc, carrière de Quinta.

Forgo, curé à Opoul. Collection de coquilles fossiles d'Opoul.

Gouchat, Joseph. Collection de coquillages fossiles de Neffiach.

Chambo, Joseph, à Millas. Collection de coquillages et ossements fossiles de Millas.

Calmet, Benjamin, à Perpignan. Collection de coquillages de la Nouvelle-Calédonie.

Moulines, Louis, à Serres (Aude). Pierres à repasser.

Poucheret, à Puivert (Aude). Gypse blanc, carrière du Col-del-Trill.

Garonne, à Lunel (Hérault). Divers oiseaux empaillés, placés sur un chêne rustique en carton pilé.

Mentions honorables, hors Concours, pour leurs Eaux Minérales,

A MM. Bouis. (Bains Bouis à Olette). Eaux sulfureuses et Eaux désulfurées naturelles, employées isolément dans des galeries distinctes.

Gaillarde, Cyprien. Eaux sulfureuses d'Olette (Graus).

De Massia, Édouard Eaux sulfureuses de Molitg.

De Lacevivier. Eaux sulfureuses et alcalines de Vernet.

Mercader, père. Eaux thermales sulfureuses de Vernet.

Escanyé, Rose. Eaux sulfureuses et alcalines de Nossa.

Baron Cabot. Eaux thermales de La Preste.

Ratheau. Eaux sulfureuses d'Amélie-les-Bains.

Hermabessière. Eaux sulfureuses d'Amélie-les-Bains.

Pujade. Eaux sulfureuses d'Amélie-les-Bains.

Massot, Joseph. Eaux alcalines, gazeuses, ferrugineuses du Boulou.

Olivier. Eaux minérales de Collioure.

Martin, fils. Eaux minérales de Ginoles-les-Bains (Aude).

LISTE DES EXPOSANTS AU CONCOURS HORTICOLE ET MARAICHER,

QUI ONT OBTENU DES RÉCOMPENSES.

Médaille d'or,

A MM. Robin, frères, pépiniéristes, à Perpignan.

Médaille de vermeil,

A MM. Bélieu, Henri, propriétaire, à Port-Vendres.
Marqui, père et fils, pépiniéristes, à Ille.

Médaille d'argent (grand module),

A MM. Deperraud, officier de la Légion-d'Honneur, propriétaire, à Caudiès.
Aleron, Joseph, jardinier-fleuriste, à Perpignan.

Médaille d'argent,

A MM. Eychenne, Laurent, propriétaire, à Perpignan.
Astors, François, id. id.
Adamoly, Alexis, id. id.
De Guardia, Étienne, id. id.
Testory, Paulin, id. id.
Taillade, François, jardinier, id.
Taillade, Joseph, id. id.

Médaille de bronze (grand module),

A MM. Coll, Antoine, propriétaire, à Perpignan.
De Gonzalvo, Ange, propriétaire, à Estagel.
Roquefort, Jean, propriétaire, à Perpignan.
Linn-Poutou, premier maître-valet de M. Deperraud, à Caudiès
Guisonnier-Passama, propriétaire, à Pia.
Gourse, Jean, propriétaire et fabricant de chocolat, à Arles.
Bélieu, Philippe, propriétaire, à Perpignan.
Bassou, Joseph, agent de change, id.
Fabre, Michel, horticulteur, id.

Médaille de bronze,

A MM. Carcassonne, Charles, propriétaire, à Perpignan.
Vidal, horticulteur, id.
Pourtet, Joseph, horticulteur, id.
Dauder, Julie, propriétaire, id.
Barthe, Abdon, jardinier, à Palalda.
Cazes, jardinier, à Perpignan (jardin Mespliés).
Milhaud, négociant, id.
Sagau, taillandier, id.
Desséje, maréchal-ferrant, à Catllar.
Monnier (veuve), propriétaire, à Perpignan.
Pierson, Joseph, propriétaire, id.
Barate, Louis, jardinier, id.
Mir, Louis, jardinier, id.
Ribes, Louis, jardinier, id.
Noguès, Joseph, jardinier, id.
Godaill, Pierre, fils, jardinier. id.

Primes en argent,

A MM. Ribes, François, jardinier.
Simon, Jean, id.
Conor, Antoine, id.
Sainte, Pierre, id.
Tastu, Joseph, id.
Tastu, Marcel, id.
Godaill, Pierre, id.
Gélis, Michel, id.
Camy, Pierre, id.
Delhoste, François, id.
Margouet, Laurent, id.
Jourda, Jacques, id.
Belmas, id.
Idre, Michel, id.
Barande, Philippe, id.
Barate, François, id.
Noguès, Joseph, id.
Péjoan, Jean, cantonnier.

INDUSTRIE HORTICOLE.

Mention honorable,

A MM. Mespliés, Joseph, propriétaire, à Perpignan.
Monnier, Pierre, vannier, id.
Martre, Pierre, vannier, id.
Rouet, Edmond, employé, id.
Périco, François, horticulteur, id.
Blanic, horticulteur, id.
Bardou, Pierre, horticulteur, id.
Laboissière, horticulteur, id.
Llopet, propriétaire, à Serdinya.
Trapé, pépiniériste, à Elne
Janer, propriétaire, à Perpignan.
Bénézet, Jacques, marchand de grains, à Perpignan.
Marty, Jacques, pépiniériste, à Ille.
Estampe, Jacques, jardinier de M. Bresson, à Perpignan.
Dadies, Saturnin, fermier au Mas-Béarn, id.
Carbonnell, propriétaire, à Ur.
Salles, coutelier, à Perpignan.
Philippe, jardinier, à Carcassonne.
Rouffia, Amédée, propriétaire, à Perpignan.
Tarissou, Raphaël, jardinier, id
Rousselet, André, propriétaire, id.

SERVICES RURAUX

RÉCOMPENSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Primes en argent,

A MM. Boher, Isidore, à Sahorre..... 70 ans de services. 100 fr.
Raynal, Jean, chez M. Ch. de Selva, à Perpignan..... 57 ... id. 70
Bachès, François, à l'Albère..... 49 ... id. 60

A MM. Largé, Pierre, à Villelongue-de-la-Salanque	44 ans de services.	60 fr.
Pointis, Michel, à Thuir	36 ... id.	50
Bosch, André, à Ille	27 ... id.	45
Polmade, Pierre, à Bages	24 ... id.	45
Malis, Jacques, à Cornella-del-Vercol	24 ... id.	40
Brousse, François, chez M. Passama, à Perpignan	20 ... id.	50

PRIX DE POÉSIE,

PROPOSÉS PAR LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Médaille de vermeil,

A M. Mérie, François, auteur de la pièce de vers intitulée *Mon Roussillon*, avec cette épigraphe : *Salve, magna parens frugum, saturnia tellus, magna virum* (Virgile).

Médaille d'argent,

A M. Mercadier, auteur de l'éloge du Maréchal de Mailly, Lieutenant-Général du Roussillon et Commandant en Chef de cette Province, avec cette épigraphe : *On peut être héros sans ravager la terre* (Boileau).

Certifié :

Le Secrétaire-Général du Concours,

A. LLOUBES.

Perpignan, le 15 mai 1862.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JUILLET 1860.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LLOUBES.

La Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, a tenu sa séance publique annuelle, le dernier dimanche de juillet, sous la présidence de M. Auguste Lloubes. Les places d'honneur étaient occupées, au bureau, par MM. Gay du Palland, secrétaire-général de la Préfecture, et Augustin Saisset, adjoint au maire de Perpignan. M. Bornet, vicaire-général du Diocèse, et diverses notabilités de l'armée, de la magistrature et des administrations civiles avaient bien voulu répondre à l'invitation de la Société, et donner un témoignage public de sympathie aux modestes ouvriers de l'agriculture et de l'industrie rurale, dont l'État, le Département et la Société devaient récompenser le mérite et les services.

Les colons romains tenaient pour principe que la civilisation commence par l'agriculture, qui peut seule maintenir le bien-être des peuples. C'est le principe proclamé dans tous les temps, par les hommes les plus dévoués au bien public, et la Société des Pyrénées-Orientales est pleinement convaincue que c'est surtout par ses ressources agricoles que notre département pourra bientôt justifier l'immense faveur du concours régional, qui lui a été accordé pour 1862, et se mettre au premier rang, dans notre région, par l'importance de ses produits, et par les progrès utiles accomplis parmi nous dans cette branche de la richesse nationale. Une occasion favorable

va donc s'offrir à nos compatriotes, qui n'ont eu jusqu'ici d'autre tort, que de se tenir à l'écart, et de laisser trop souvent usurper le mérite et le bénéfice de leurs travaux. L'heure est venue de réclamer pour chacun le mérite de ses œuvres, et depuis trop longtemps nous avons vu des industriels plus habiles ou plus osés faire leur gerbe à nos dépens, et récolter ce que les autres avaient semé. La Société ne négligera rien pour seconder de tous ses efforts une œuvre si importante pour notre département, et ses sentiments à cet égard ont trouvé un digne interprète dans l'honorable Président qui dirige ses travaux. Tous nos compatriotes entendront l'appel sympathique qu'il a fait à leur industrie, à leur travail, à l'amour qu'ils portent à leur pays. Ils tiendront compte de ses utiles indications, et auront à cœur de réaliser les sages prévisions que M. Lloubes n'hésite pas à formuler, dès aujourd'hui, sur le résultat de notre prochain concours régional.

Voici le discours de Monsieur le Président :

« Messieurs,

« L'importance des concours régionaux est tellement évidente, qu'elle n'a plus besoin d'être démontrée. L'Empereur a voulu, par cette utile institution, que la France agricole se connût elle-même, qu'elle se perfectionnât par la puissance irrésistible de l'émulation. Pour ceux qui suivent attentivement ces fêtes de l'agriculture, il est certain que le but de l'Empereur sera atteint.

« L'heure approche où notre département devra prouver à la région dont il dépend, que lui aussi a progressé; que ses procédés sont en rapport avec les perfectionnements modernes, et qu'il pratique ce grand axiome de la bonne culture : donner au sol ce qui lui convient. Ses irrigations, étendues à d'immenses surfaces, sous un soleil ardent, ses prairies, ses bois d'oliviers, de micocouliers, de chênes-liége, ses 60.000 hectares de vigne, seront-là

pour le prouver. Mais, pour que cette preuve soit faite, elle ne doit pas rester dans le domaine de la statistique; il faut que les fermes inscrites avant le 1er mars 1861 pour la prime d'honneur, soient nombreuses; il faut qu'en 1862 les produits exposés soient nombreux; il faut, enfin, que, dans les Pyrénées-Orientales, tout le monde fasse preuve de bonne volonté, pour mettre le département en relief. Il n'a point à redouter ses concurrents; il peut les surpasser par l'exhibition des produits de son sol. Les autres concours de la région, plus importants par leur position plus centrale, pèchent par l'ensemble de leurs produits, qui, jusqu'ici, ont été faiblement représentés. Réunissons le type de tous nos vins, de nos huiles, de nos graines de toute sorte, de nos laines, de nos miels, de nos essences forestières, de nos cultures arbustives et maraîchères, et nous atteindrons à un ensemble de richesse auquel on ne croira qu'après l'avoir vu; car on se dispose à venir nous visiter, à cause de la haute idée qu'on se fait de notre pays.

« Nous savons que la machinerie agricole laisse à désirer. Sans adopter tout ce qui paraît de nouveau, on peut rechercher, comme éminemment utiles, certaines machines à battre, les râteaux à cheval, les tarares débourreurs, les scarificateurs, les charrues vigneronnes, fouilleuses, défonceuses, les pressoirs à vin, toutes choses qui ont fait leurs preuves dans la culture du Midi.

« Quant aux espèces animales, nous espérons obtenir que la race chevaline et ses dérivés soient admis au concours. Ce n'est pas un pays qui a tant fait pour être doté d'un Haras, qui doit cacher ses succès éclatants dans ce genre d'élevage appelé à tant d'avenir. On peut donc se préparer pour cette éventualité.

« L'espèce bovine, comme l'ont prouvé les nombreux et légitimes succès d'un de nos collègues, est en voie d'amélioration au point de vue de la boucherie; mais le

bœuf est le plus précieux instrument de travail que la Providence ait donné à l'homme; il faut donc le perfectionner pour l'attelage, et le vouer à la boucherie lorsque l'âge rend ses services onéreux. Nous croyons qu'un bon choix des types du *Riveral* et de la Cerdagne, peut démontrer au concours, que nous avons dans notre race indigène, l'espèce à double fin que l'agriculture recherche avant tout. Nous devons travailler à la perfectionner par elle-même, car elle supporte la chaleur, et c'est une précieuse qualité.

« L'espèce ovine, cette caisse d'épargne du petit cultivateur, ne rend pas les services pour lesquels elle a été créée. Les nouvelles dispositions douanières adoptées par le Gouvernement, que l'on prend par erreur pour du libre-échange, doivent forcément amener l'agriculteur à entrer résolument dans la voie de l'amélioration de ces précieux animaux. Ils sont utiles par leur viande, leur laine et leur fumier. Si on remédie à leur tardivité d'engraissement, leur laine a moins d'importance; si ses prix doivent se réduire, la perte est moins sensible et sera compensée. Nous ne parlerons pas du mérinos pur-sang, dont le type disparait devant les difficultés du parcours, et surtout devant de mauvais procédés d'élevage; mais, nous aurons en vue les métis, et surtout le mouton à laine commune, le plus robuste de tous. Si on rachète par le mélange du sang south-down anglais, sa lenteur à s'engraisser; si l'on gagne, comme c'est possible, au moins deux ans, on entre dans la voie de la vraie culture améliorante, on double les forces productives de cette branche de l'industrie agricole, on double ses profits et l'on diminue les mauvaises chances. Nous ferons tous nos efforts pour que des croisements avec des south-down soient tentés; nous les signalons, en attendant, à l'attention des hommes qui s'occupent de ces questions et qui se préparent pour le concours.

« Il est une branche accessoire pour ce pays de l'industrie agricole, qui peut figurer avec succès, comme le démontrent des faits récents. Alors que bien des gens pensaient, à tort, que notre climat n'était pas propice à l'élève des vers-à-soie, nos éducations ont été les plus belles de la France : on est venu de tous les points faire de la graine. C'est à la fois un signe de la régénération de ce précieux insecte, et une preuve de l'aptitude des lieux où il a été élevé. Ne cessons pas de planter des mûriers, sur la montagne surtout, et ne répudions pas une industrie qui fait la fortune de contrées deshéritées par la nature; qui n'exige pas de capitaux, et donne ses produits dans quarante jours.

« La Société a promis, pour 1862, une exposition d'horticulture. Elle sait que le concours des amis des fleurs, si nombreux et si zélés, ne lui fera pas défaut; mais, pour que l'exhibition que le département doit faire dans cette occasion soit complète, il nous semble que nous devons provoquer une exposition de l'industrie, limitée aux produits de notre pays, et une exposition des beaux-arts, dans laquelle serait comprise une exposition religieuse. La piété de nos aïeux a conservé beaucoup d'objets précieux au point de vue de l'art et de l'histoire; la génération actuelle ne peut que gagner à les connaître. Les concours régionaux, tels que les centres où ils se tiennent les pratiquent, sont devenus dans leur ensemble un étalage de joyaux. Pourquoi cacherions-nous les nôtres? Si notre département est petit en surface, il est aussi grand que tout autre par tout ce qui distingue l'homme! Concertons-nous pour le prouver. C'est de longue main que ce concert patriotique doit avoir lieu. C'est pour l'établir que nous avons fatigué quelques instants votre attention. Nous serons heureux si, dans deux ans, nous pouvons dire : Nous avons conquis notre rang dans la Région du Sud-Est. »

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ.

ÉDUCATION DES VERS-A-SOIE.

Médaille de bronze.

M. Bertrand, Joseph, qui dirige l'éducation de M. Sabatier, à Jau.
Mlle Berland, Marie, idem, idem.

AGRICULTURE.

Médaille de bronze.

MM. Berland, Joseph, au domaine de Jau.
Macari, Éloi, propriétaire, à Vinça.
Mlle Motas, propriétaire, à Perpignan.
MM. Fontaneil, propriétaire, à Vingrau.
Calmon-Langoustet, propriétaire, à Opoul.
Estirac, Nicolas, propriétaire, à Opoul.
Fillol, Pierre, propriétaire, à Nyer.
Cazes, Joseph, jardinier, à Perpignan.
Ribes, Louis, jardinier, à Perpignan.
Taillade, François, jardinier, à Perpignan.

Mention honorable.

MM. Margaill, Paul, propriétaire, à Ille.
De Compte, Xavier, propriétaire, à Vinça.
Ulme, Jean, propriétaire, à Thuès.
Noguès, propriétaire, à Estagel.
Rigole, propriétaire, à Llo.
Batlle, dit Bardou, propriétaire, à Banyuls-sur-Mer.
Delhoste (ancien jardin Capot), à Perpignan.
Taillade, Joseph, jardinier, à Perpignan.
Baratte, Louis, jardinier, à Perpignan.
Noguès, Joseph, jardinier, à Perpignan.
Delmas (jardin Garrette), jardinier, à Perpignan.
Tastu, Joseph, jardinier, à Perpignan.
Conte, Joseph, jardinier, à Perpignan.

INDUSTRIE.

Médaille de bronze.

MM. Fossaty, fabricant de chocolat, à Perpignan.
Peus, Joseph, briquetier, à Perpignan.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JUILLET 1861.

PRÉSIDENCE DE M. AUGUSTE LLOUBES.

La Société a tenu sa séance annuelle; les principales autorités et un public nombreux y assistaient.

Le Cercle Sainte-Cécile, a fait entendre plusieurs morceaux qui ont été fort applaudis, et a donné le signal de l'ouverture de la séance.

Monsieur Lloubes, président, a prononcé l'allocution suivante :

« MESSIEURS,

« L'agriculture française est placée, depuis un an, dans une situation toute nouvelle : des dispositions législatives récentes, ont complété les mesures qui appellent les produits étrangers à lui faire concurrence. Comment la soutiendra-t-elle? C'est ce que nous allons examiner sommairement. Les grandes divisions de la production française, sont : pour le Nord, la betterave, donnant le sucre et l'alcool, les plantes oléagineuses ou textiles, les céréales, l'élève du bétail; pour le Midi, la vigne, l'olivier, les céréales, l'élève de l'espèce ovine.

« L'agriculture du Nord, entourée de fabriques, peuplées de nombreux ouvriers, manipulant même plusieurs de ses produits, sera peu sensible aux dispositions nouvelles; celle du Midi, placée dans des conditions inverses, devra réellement lutter. Grevée de charges, qui n'ont pas d'analogues à l'étranger, impôt direct, centimes communaux, départementaux, coalition tacite de la main d'œuvre, elle doit se présenter résolûment devant ses adversaires.

Le fera-t-elle? pourquoi en douter! Que lui faut-il pour cela? le courage, l'intelligence? elle les a; la volonté? elle doit lui venir: il faut en prendre son parti. Les mesures dont nous nous occupons émanent de la grande pensée qui a voulu réduire le prix de toutes les substances indispensables à la vie, et qui, pour atteindre ce résultat, a rompu avec les idées du passé. On le sait : les actions des sociétés, comme celles des individus, subissent la pression de la nécessité. A une époque où les produits du sol étaient relativement rémunérateurs, l'agriculteur pouvait n'employer que certains procédés simples de culture; il faut, maintenant, que le prix de vente de ses produits sera moindre, qu'il use de tous les procédés que l'expérience et la science mettent à sa disposition : c'est seulement ainsi qu'il soutiendra la concurrence étrangère avec avantage.

« Pour nous, l'élève du bétail se présente en première ligne, comme devant aider puissamment à atteindre le but proposé. Nous produisons beaucoup de fourrage; mais nous en exportons beaucoup. Sans renoncer à un débouché lucratif, augmentons la surface des prairies, et surtout cultivons les racines, car nous ne les cultivons pas. Plus de bétail donnera plus de fumier; et moins de terres emblavées, mais bien fumées, donneront plus de blé : nous arriverons à avoir moins de terre à labourer; elle sera mieux retournée et plus fertile. Le prix anormal du vin, sert de prétexte aux exigences de la main d'œuvre; elle est surtout impérieuse au moment de la moisson.

« Les concours régionaux ont fait connaître d'excellentes moissonneuses, d'excellentes batteuses à vapeur; il faut recourir à l'emploi de ces utiles instruments. Un désir que nous avions exprimé, il y a cinq ans, s'est réalisé : des associations de propriétaires ont acquis des batteuses avec locomobile, et les louent aux particuliers. Ce perfectionnement devient par là accessible à toutes les

fortunes : en économisant l'argent et le temps, qui est de l'argent, il contribue à réduire le prix de revient du blé. Que l'on seconde les importateurs de batteuses; que l'on renonce à ces procédés primitifs, qui, en éternisant une opération défectueuse, faisaient perdre beaucoup de temps à une époque où il est précieux, et l'on verra bientôt l'introduction de moissonneuses pour être louées au public. Les faucheuses suivront, et nous jouirons des meilleurs instruments pour exécuter trois des grandes opérations de l'agriculture. Cette circonstance produira de grands résultats; car elle aura, pour conséquence forcée, l'adoption de tous les outils perfectionnés que la culture du Midi peut s'approprier. Il n'y a pas de petite exploitation qui ne puisse profiter de ces améliorations, et faire mieux qu'elle ne fait. Nous comptons beaucoup sur le concours de 1862, pour vulgariser l'emploi de l'outillage nouveau. Appelé à le faire fonctionner, à Marseille, nous pouvons affirmer ce qu'il vaut. Nous serions incomplet, si nous ne disions pas que la vigne, malgré le haut prix de ses produits, doit éveiller toute la sollicitude de l'agriculteur.

« On supporte facilement dans ce moment-ci les frais nombreux qu'elle occasionne; mais, que le prix du vin vienne à baisser, et l'on en trouvera le poids lourd.

« Nous sommes malheureusement menacés de souffrer longtemps. Il faut donc viser à produire abondamment et à bas prix; les façons à donner au sol seront pour beaucoup dans ce résultat. Nous ne saurions trop recommander, pour le second et le troisième labour, la houe à cheval de M. de Moux, de Carcassonne. Cet instrument est inconnu ici; son adoption rendra de véritables services. Ne perdons pas du reste de vue, que la France se couvre de vignes! Nous dépasserions les limites de la discrétion, si nous insistions davantage sur un sujet qui comporterait de grands développements; mais, nous dirons que le seul moyen de soutenir la concurrence étrangère, se résume à

ceci : augmenter les produits d'une surface donnée, et les obtenir plus économiquement que par le passé.

« Il ne faut pas, cependant, s'exagérer les conséquences de l'introduction étrangère. Les pays d'Europe, parfaitement renseignés, par les moyens rapides de communication, du besoin que nous éprouvons de telle denrée, nous la vendront ce qu'elle vaudra chez nous, et nullement ce qu'elle devrait valoir prise chez eux; ils ne le feraient pas que les importateurs se chargeraient de ce soin : le temps de la naïveté est passé. En somme, perfectionnons nos cultures, et saisissons, pour cela, l'occasion que nous offrira le concours de 1862. Que tout le monde se dise : c'est un point d'honneur pour le département de le rendre brillant; chacun doit y contribuer dans la limite de ses forces. Ces solennités sont déjà passées dans nos mœurs, et nous n'insisterons pas; de prochaines annonces feront connaître au public les parties diverses du concours. Pour celle qui relève directement de nous, l'horticulture, nous allons en préparer les éléments dès à présent. Nous dirons à nos maraîchers, que c'est la région entière qui concourra. Ils doivent s'efforcer d'être supérieurs en tout. La Provence et même le Gard produisent certains légumes un mois avant nous; nous ne le croyons pas cependant. Il ne suffit pas d'être fiers de notre soleil, que la Providence a fait; tâchons de l'être des produits hâtifs que nous obtiendrons par son influence bienfaisante, parce que ce sera notre œuvre. Nous tirons un très-grand parti de la chaleur et de l'eau; nous pouvons inonder la France de l'abondance de nos produits; mais l'abondance ne fait pas la précocité. Le prolongement du chemin de fer sur l'Espagne, va nous obliger sous peu à forcer certaines cultures, non pas par des procédés coûteux, mais par l'application de moyens connus et peu dispendieux.

« Tout se perfectionne autour de nous; on court vers

un mieux dont la limite se recule sans cesse : soyons aussi intrépides que tous les autres pour chercher à l'atteindre ; dans une société qui marche toujours, marchons ! mais d'un pas que la prudence dirige. Notre passé répond de l'avenir, et nous sommes convaincu que ce département, s'il le veut, dominera la situation agricole que les circonstances lui ont faite. »

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES PAR LA SOCIÉTÉ.

ÉDUCATION DES VERS-A-SOIE.

Médaille d'argent.

M. S. Trilla, à Latour, pour services rendus à la sériciculture par la production de bonnes graines de vers-à-soie.

Médaille de bronze.

Mme Julia, à Latour, pour sa bonne réussite dans l'éducation des vers-à-soie.

M. Labrousse, Jacques, pour le zèle avec lequel il a propagé l'éducation des vers-à-soie.

Mention honorable.

Mlle Cussol, à Latour, pour sa bonne réussite dans l'éducation des vers-à-soie.

INDUSTRIE.

Médaille de bronze.

M. Jouane, boulanger, à Perpignan, pour son pétrin mécanique perfectionné.

SERVICES RURAUX.

Prime en argent.

M. Macabies, valet de ferme depuis 40 ans chez le même maître.

APICULTURE.

Prime en argent.

M. Millart, à Saint-Paul-de-Fenouillet, pour services rendus à l'apiculture.

M. Blanquier, à Saint-Paul-de-Fenouillet, idem, idem.

Quarante-une primes ont été, en outre, distribuées à l'espèce bovine, sur les fonds votés par le département et sur ceux qui ont été accordés par M. le Ministre de l'Agriculture.

RAPPORT

SUR L'EXPOSITION FLORALE ET MARAICHÈRE

DU CONCOURS RÉGIONAL DE PERPIGNAN

(Mai 1862),

Par M. l'abbé **DELHOSTE**, secrétaire de la Commission

—

A l'extrémité de la belle promenade des Platanes, s'étalaient, sous un dôme magnifique de verdure, les produits les plus riches et les plus variés de nos parterres et de nos jardins. Sept cent cinquante vases d'orangers ou de citronniers, presque tous très-forts et d'une belle végétation; des collections d'arbres verts, d'arbustes rares, de plantes d'agrément, aux formes et aux couleurs les plus distinguées, et de plantes maraîchères, ou même de quelques fruits hâtifs, ornaient le jardin improvisé, en quelques jours, par les soins de M. Louis Robin, au rond-point qui précède l'allée des Soupirs, et tout autour, sur un espace de plus de quatre mille mètres carrés. Sur le gazon, délicieux de fraîcheur, étaient jetés, çà et là, des groupes de rhododendrum, d'azalées, de camélias, de pelargonium à grande fleur, de géranium zonale, de verveines, de pétunies simples et doubles, de cinéraires, de mimulus, de pensées, de calcéolaires, de chrysanthèmes, de delphinium, et d'autres plantes ou arbustes couverts de fleurs.

Au milieu du rond-point, brillaient, entourés d'une sémillante ceinture de cinéraires aux riches couleurs,

soixante variétés de conifères résineux, cèdres, araucaria, etc.; tout autour de la pelouse, des corbeilles de rhododendrum, d'azaléa indica, de camélias, et d'arbustes très-variés, exposés par les frères Robin, pépiniéristes.

Sur un des côtés de la pelouse, brillait un beau massif de M. Henri Bélieu, propriétaire, à Port-Vendres, composé de rhododendrum, d'azalées, de rosiers, pivoines bégonias, chrysanthèmes, pétunies, hybiscus, œillets de Chine, palmiers, dracœnas, philodendron, yuccas, ficus elastica, sempervivum, crategus, etc.

M. François Astors étalait, dans un groupe délicieux de fraîcheur, la plus belle collection de pelargonium à grande fleur et à cinq macules, de beaux fuchsias, des delphinium de semis, des orangers, des arbustes divers, et quelques autres plantes méritantes.

M. Philippe Bélieu, de Perpignan, avait aussi exposé une collection nombreuse et variée de camélias, d'orangers et d'azalées.

A côté de la porte d'entrée, sur une platebande de plus de sept mètres de longueur, MM. Marqui, père et fils, avaient exposé une riche collection d'orangers, composée de 118 sujets et offrant 80 variétés du plus grand mérite; leurs groupes, de pelargonium variés, à grandes fleurs et à cinq macules, de géranium zonale, de pétunies simples et doubles, de fuchsias, métrosidéros, mimulus, verveines, etc., n'étaient pas moins remarquables.

M. Joseph Aleron, horticulteur, avait aussi présenté, dans trois corbeilles distinctes, une très-belle collection de verveines à grande fleur ou à coloris nouveau, des pensées anglaises, pétunies, cinéraires, et de forts pieds d'orangers, couverts de fleurs et de fruits.

M. Deperreand, propriétaire à Caudiès, officier de la Légion-d'Honneur, avait fait transporter, non sans peine, quelques arbres bien venus, dont la taille, parfaitement conduite, avait attiré l'attention des hommes compétents;

des pyramides, contre-espaliers et pommiers à cordon, de forts pieds de rosiers, des cerisiers, une belle collection de tulipes en fleur.

M. Stéphane Bédos exposait aussi un très-beau groupe de verveines nouvelles, à grandes fleurs et riches coloris, de pensées et d'héliotropes.

Une jolie corbeille de pelargonium à grandes fleurs, de verveines et de calcéolaires, de M. Adamoly, n'attirait pas moins les regards.

Quelques verveines, pétunies doubles, un deutzia gracilis d'un blanc de neige, de M. l'abbé Delhoste, figuraient assez bien au milieu des richesses de la flore roussillonnaise.

Une nombreuse collection de fruits du genre *citrus*, de rosiers, un pied d'ananas avec fruit, un bouquet de plantes légumineuses, des orangers, pétunies, etc., de M. Adrien Fabre, attiraient surtout l'attention des visiteurs.

Les cinéraires, quarantains d'Erfurt, et de belles plantes aquatiques, de M. Amédée Jaume, formaient un groupe des plus remarquables.

M. Pierre Garrette, banquier, avait exposé de nombreux et forts pieds d'orangers, des pensées très-belles, des géranium zonale et à grandes fleurs, des canna indica, calladium, fougères, bégonias à reflets pourpres et argentés.

M. Étienne de Guardia, avait exposé de très-beaux bouquets et corbeilles de fleurs naturelles coupées.

Les citronniers et les camélias de M. Gourse, propriétaire à Arles, étaient les plus beaux de l'exposition.

On remarquait encore les pensées, héliotropes, citronniers, orangers, chinois, de M. l'abbé Barjau; la corbeille de verveines, hétiotropes et pensées, de M. Antoine Coll; les géranium zonale et les nombreuses plantes grasses, de M. Pierre Bardou; les collections d'orangers, citronniers, couverts de fruits, et les plantes diverses, des demoiselles Dauder; les magnifiques chinois, les orangers et autres

plantes, de M. Joseph Pourtet; les nombreux pieds d'orangers, avec fruit, de M. Pierre Pierson; la grande collection d'orangers, citronniers, cédrats, pommiers d'Adam, Saint-Jérôme, etc., de M. Pierre Bassou; les magnifiques citronniers de M. Jean Blanic; les beaux vases d'orangers de MM. Périco, Laboissière et Mme veuve Monnier, donnaient encore un nouveau lustre aux allées sinueuses de ce jardin improvisé.

Moins poétiques et brillantes étaient les allées du jardin maraicher, trop peu étendu, vu l'importance de nos produits. Cinq grandes plates-bandes étaient plantées en artichauts d'une belle venue, en tomates et aubergines hâtives, en haricots, fraisiers, choux, carottes, navets, courges, melons, concombres, laitues variées, etc. Parmi les exposants, on distinguait, particulièrement et très-avantageusement, les frères François et Joseph Taillade, jardiniers, pour leurs tomates, aubergines, courges, melons, figues et pêches précoces: la maturité de ces deux derniers fruits était déjà assez avancée. — On distinguait, ensuite, Louis Baratte, pour ses haricots verts et ses pieds d'artichauts de Mai; Joseph Nognès, pour ses artichauts et ses beaux choux pommés, d'un développement extraordinaire; Pierre Godall, Louis Mir, Raymond Sagau, Louis Ribes, Pierre Sainte, Joseph Tastu, Marcel Tastu, Jean Simon, Michel Gélis, pour haricots hâtifs, choux blancs, choux pommés, laitues, artichauts blancs remontants et artichauts de Mai. — Pierre Camy, François Delhoste, Laurent Margouet, Jacques Jourda, Michel Idre, Philippe Barande, Jacques Belmas, François Baratte, François et Alexandre Ribes et Jean Fort, avaient aussi exposé de beaux et bons produits de leurs jardins.

Sur des étagères, s'étalaient des fruits et des légumes, tant de saison, que conservés; des haricots verts, de Louis Baratte; des pommes de terre, de Jacques Belmas, de Pierre Sainte et de François Taillade; des patates parfaite-

ment conservées, des frères Ribes (François et Alexandre); des courges, de Louis Baratte et de Pierre Godall; des asperges, de M. Jean Roquefort, propriétaire, de Pierre Sainte, jardinier, et de M. Janer, qui avait également présenté une nombreuse collection de pommes et de poires conservées, deux grosses branches de cerisier, couvertes de fruits mûrs, des graines d'asperges de Hollande, et de haricots variés. M. Laurent Eychenne avait exposé une belle branche de pistachier chargée de pistaches; ses patates et celles de Jean Carcassonne, méritent d'être signalées pour leur grosseur et leur parfaite conservation. MM. Marqui, père et fils, présentaient une magnifique et complète collection de fruits d'orangerie, tels que cédrats, citrons, bigarradiers, oranges, pommes d'Adam, merveille d'Espagne, etc., des poires conservées et autres fruits. Antoine Conor et Mme veuve Monnier, avaient exposé des poires doyenné d'hiver, et Mme Llorens, une belle corbeille de pommes variées.

Tel était l'ensemble de cette exposition florale et maraîchère de notre concours régional, un des plus beaux, sans contredit, de toute la région. La vue et l'odorat étaient également flattés dans ce jardin verdoyant et ombragé, où l'on n'avait guère à regretter que l'absence forcée des beaux œillets de M. Nicolas Pourtet et de M. l'abbé Barjau, dont la floraison n'avait pas commencé encore.

UNE PROCESSION AU XVe SIÈCLE,

Par M. l'abbé **DELHOSTE**, membre résidant.

De tout temps, nos pères se sont distingués par leur piété et leur confiance envers les saints. Les diverses corporations établies parmi eux, avaient, chacune, leur patron, qu'elles vénéraient et fêtaient solennellement dans certaines circonstances. Je signalerai une seule de ces corporations, celle des cultivateurs et des hommes attachés aux travaux de la terre, qui invoquait spécialement saint Gaudéric, et avait recours à son intercession dans les temps de sécheresse persistante ou à l'époque des inondations. Il ne sera, peut-être, pas inopportun, dans une réunion de ce genre, de décrire une procession solennelle, célébrée en 1470, en l'honneur de ce saint, pour obtenir le bienfait de la pluie; car, si nous aimons à reconnaître le concours bienveillant et empressé des autorités de cette ville et de ce département, nous ne devons pas moins tenir à cœur de payer un tribut de louanges à Celui qui, du haut des régions célestes, veille sur nos vergers et nos moissons. J'emprunte le récit, qui va suivre, aux mémoires conservés dans les archives de notre église cathédrale, mémoires qui relatent plusieurs autres processions générales de saint Gaudéric, faites avec une solennité et un concours dont il est difficile de nous faire une idée, en ces jours de progrès matériel, mais aussi d'affaiblissement du sens religieux.

Le Gouverneur et les Consuls de Perpignan, ainsi que ceux des principales villes du Conflent et du Roussillon,

ayant fait la demande officielle de la procession de saint Gaudéric à l'autorité diocésaine et au révérend Abbé de Saint-Martin-du-Canigou, celui-ci dut quitter son monastère et se mettre en marche, avec les saintes reliques, dès le troisième ou le quatrième jour du mois de mai de l'an mil quatre cent soixante-dix. Quoique l'historien ne désigne pas les paroisses qui firent partie de la procession, il est plus que probable que toutes celles dont elle traversa le territoire s'empressèrent d'y prendre part. Villefranche, Prades, Vinça, Ille, Thuir, et les villages situés à proximité de ces villes, durent grossir les rangs des pieux pèlerins. Ce fut le lundi, 7 mai, veille de la fête de l'apparition de l'archange saint Michel, que le chapitre et la communauté des prêtres de Saint-Jean, avec tout le clergé des autres paroisses de la ville, les divers ordres religieux et un concours immense de fidèles, sortirent, processionnellement, par la porte *del Toró,* qui était à l'extrémité de la rue actuelle de l'Ange, et se dirigèrent, en passant par les *Quatre-Cazals,* vers le lieu dit *Pont-Nou,* pour recevoir solennellement le corps de saint Gaudéric. Après le chant du répons *Sancte Gaudericc,* un chanoine et un bénéficier de Saint-Jean, portèrent la châsse de saint Gaudéric, et la procession se mit en marche, entrant par la porte Saint-Martin, et allant, directement, à l'église Saint-Jean. Il était, alors, quatre heures du soir, et la sainte relique ayant été placée sur le maître-autel, la cérémonie fut terminée, aussitôt, par la bénédiction, afin de donner aux pèlerins le repos qui devait leur être nécessaire, après une longue marche.

Le lendemain, mardi, jour de Saint-Michel, et le mercredi, 8 et 9 mai, il y eut encore procession générale dans les rues de la ville, où l'on porta, avec les reliques de saint Gaudéric, celles de saint Julien et de sainte Baselice de La Réal, et de saint *Honorat del Carme.* On se rendit à la Tet, où les saintes reliques furent déposées,

jusqu'à les mettre quelques instants en contact avec l'eau, afin, sans doute, d'obtenir plus facilement, par cet acte de foi naïve, le bienfait de la pluie. Cette circonstance de l'immersion des reliques a été renouvelée, depuis, toutes les fois qu'a eu lieu une procession semblable. Mais, malgré la foi vive et les prières ferventes des bons Roussillonnais, le ciel demeurait fermé, et la pluie tardait à venir.

Aussi, dès le jeudi, 10 du mois, entre quatre et cinq heures du matin, la procession, plus nombreuse que jamais, se mit en marche vers la mer, longeant la Tet, par le chemin de Vilellongue et de Sainte-Marie. Elle fit une station sur le rivage de la mer, où les saintes reliques furent encore mises en contact avec l'eau, et on repartit immédiatement pour Sainte-Marie, où une messe solennelle fut célébrée par le seigneur Abbé de Saint-Martin. Un religieux franciscain, le père Broqueta, fut chargé d'haranguer la nombreuse assemblée, et de faire le panégyrique de saint Gaudérie. Ce ne fut qu'à l'issue de la messe que l'on put se reposer et prendre quelque nourriture. Quatre Consuls de Perpignan, se trouvaient, en ce moment, à Sainte-Marie, c'étaient : Pierre Aubry, second consul; Pallors, mercader, troisième consul; Georges Sestero, mercader, quatrième consul, et Sancho, tisserand, cinquième consul de la ville. Beaucoup d'honorés bourgeois et mercaders, et une foule de paroisses, faisaient partie de la procession, qui ne comptait pas moins de vingt mille personnes.

Tant de foi et de persévérance durent toucher le cœur de Dieu; les prières ferventes et multipliées de la foule recueillie, furent couronnées d'un plein succès. Dès le soir de ce jour, et tout le lendemain, sans aucun doute, une pluie abondante dut humecter la terre aride et rendre la vie aux campagnes désolées par une sécheresse trop prolongée.

Ce ne fut que le samedi, 12 mai, à six heures du matin, que les dévots pèlerins de saint Gaudéric reprirent joyeusement et avec action de grâces le chemin du monastère de Saint-Martin, pour y réintégrer les précieuses reliques. La procession, composée comme précédemment, sortit de l'église Saint-Jean, faisant retentir les airs d'hymnes et de cantiques, et ne s'arrêta qu'au pont de Saint-Gély ou *d'en Panistrar*. — Deux chanoines et deux bénéficiers, revêtus de dalmatiques, portèrent le saint corps, et le remirent entre les mains de l'Abbé de Saint-Martin; et, après avoir pris congé de lui, la procession reprit, avec ordre, le chemin de Saint-Jean, tandis que les pèlerins prirent la voie de Thuir, et poursuivirent leur route jusqu'au monastère, où fut déposé le saint corps.

FIN DU SUPPLÉMENT AUX ÉPHÉMÉRIDES

De l'Hôpital Saint-Jean et de l'Hospice de la Miséricorde

DE PERPIGNAN,

Par M. **Joseph Sirven**, membre résidant.

« On garde le souvenir des actes d'héroïsme, et l'on doit se souvenir des exemples de charité. »
D. *(Journal général de l'Instruction publique du 7 mai 1859.)*

Mon intention avait été d'arrêter mes éphémérides à l'année 1850; mais divers documents que j'ai découverts et dont j'ai reconnu l'importance, m'ont décidé à en poursuivre la publication jusqu'en 1865. Ainsi, le supplément que je donne aujourd'hui complètera la série des notes historiques que m'ont fournies les archives de l'Hôpital Saint-Jean et de Notre-Dame-de-Miséricorde. Je désire être à même, plus tard, de publier d'autres faits se rattachant à ces maisons hospitalières.

Je vais faire connaître maintenant l'origine de l'union des Léproseries de l'ancienne province du Roussillon à l'Hôpital Saint-Jean.

Le 10 avril 1696, M. De Trobat, premier président du conseil souverain, et M. François Desprès, docteur en théologie, chanoine d'Elne, official et vicaire-général du diocèse (ce dernier au nom de l'évêque), touchés de la triste position dans laquelle se trouvaient l'Hôpital Saint-Jean et Notre-Dame-de-Miséricorde, résolurent de proposer au roi d'y réunir, par égales portions, les revenus

des Léproseries de Saint-Jean-de-Jérusalem et du Mont-Carmel, au nombre de vingt-deux, existant dans la province; mais, après avoir examiné sérieusement cette affaire et fait la part des difficultés qui se présentaient et qu'ils n'avaient point prévues, ils se convainquirent que le partage de ces revenus serait d'un faible secours pour chacune des deux maisons. Ils adressèrent le résultat de leurs investigations au Conseil d'État, qui, par son édit du 20 juillet 1696, réunit définitivement les revenus des Léproseries à l'Hôpital Saint-Jean, moins celles d'Arles, le Boulou, Vinça et les Bains d'Arles[1]. A cette époque, on voulait également réunir une partie des revenus des Hôpitaux de la province à Notre-Dame-de-Miséricorde; mais on dut y renoncer, à cause de l'opposition que firent les administrateurs de ces établissements.

En publiant le montant des revenus de chacune des Léproseries, ainsi que le tableau des Hôpitaux qui, à la fin du XVIIe siècle, existaient dans le Roussillon, j'ai cru faire un travail utile et de quelque valeur aux yeux des hommes qui s'occupent d'archéologie et d'histoire locale, attendu que les documents qui ont servi à l'établir sont complétement inédits.

Ces maisons hospitalières, fondées par la piété de nos pères, au retour des croisades, sont dignes de la protection des hommes qu'animent la charité chrétienne et le désir d'être réellement utiles à l'indigence. Lorsque des hivers rigoureux ou des épidémies viennent fondre à l'improviste sur les populations nécessiteuses, le bien qu'elles font est très-grand. Ce bien d'ailleurs se continue tous les jours, du 1er janvier au 31 décembre, et cela depuis des siècles, grâce au zèle d'une administration consciencieuse et éclairée, et aux soins vigilants, au

(1) Louis XIV corrobora cet édit par lettres patentes du mois d'octobre 1696.

dévouement évangélique des bonnes Sœurs que la providence a placées au chevet du lit du malade pour hâter sa guérison ou pour l'aider à faire une fin chrétienne. Économe des Hospices civils de Perpignan, je suis à même d'apprécier tous les bienfaits que ces maisons répandent sur la classe pauvre, dans la limite de leurs ressources.

On ne saurait trop le répéter, ces établissements ne sont jamais assez riches, car, plus la somme de leurs revenus grossit, plus ils peuvent augmenter le nombre des malades et des orphelins qu'ils secourent journellement. J'ajouterai qu'ils ne sont jamais riches; cette dernière qualification ne peut raisonnablement s'appliquer que lorsque le superflu dépasse le nécessaire; ce qui n'existe ni pour l'Hôpital Saint-Jean ni pour l'Hospice de la Miséricorde, ni pour aucun établissement de ce genre existant dans les Pyrénées-Orientales.

La charité, cette fille du ciel, est descendue sur la terre pour tendre la main à toutes les infortunes, pour cicatriser toutes les plaies[1]; mais il faut que les hommes de bien secondent ses vues et l'aident dans son labeur; et de même qu'elle ouvre sans cesse le trésor inépuisable de ses grâces, de même les heureux du siècle ne sauraient rester sourds à son généreux appel.

Toutes les garanties désirables sont données aux bienfaiteurs, par les lois et les décrets qui régissent l'assistance publique; la comptabilité financière des Hospices est soumise, selon son importance, aux investigations de la Cour des Comptes ou du Conseil de Préfecture; les

(1) « Le premier document relatif à l'établissement d'aumônes régulières, faites aux indigents, est une loi de *Constantin*, de l'année 315; et on lit au chapitre III de la vie de sainte *Fabiola*, écrite par saint Jérôme, que cette grande et illustre matrône fit élever à Rome, avant la fin du IVe siècle, le premier hôpital que les peuples anciens aient jamais vu. » (*Voyage aux Antilles*, tome II, page 112, par M. Granier de Cassagnac.)

fonds provenant des dons et legs placés en rentes sur l'État, sous la surveillance de l'autorité supérieure, grossissent annuellement le patrimoine des pauvres et servent de fondement à l'asile élevé par la charité à la douleur et à l'infortune.

NOMS DES LÉPROSERIES QUI, EN 1696, AYANT VERSÉ LE CAPITAL DE LEURS REVENUS A L'HÔPITAL SAINT-JEAN, ONT ACQUIS LE DROIT D'Y ENVOYER LEURS MALADES INDIGENTS.

	REVENUS en argent.	REVENUS en blé. (Charges de 10 doubles décal.)	REVENUS en blé. (Mesures ou doubles décalitr.)	Léproseries qui n'ont pas été réunies à l'Hôpital Saint-Jean.	
				Francs.	Blé.
Perpignan	44 fr.	»	»	»	»
Villelongue-de-la-Salanque	10 fr.	6	5 orge.	»	»
Torreilles	»	12	6 blé.	»	»
Sainte-Marie-la-Mer	11 fr.	1	»	»	»
Saint-Laurent-de-la-Salanque	3 fr.	6	»	»	»
Saint-Hyppolite	»	1	2 1/2 blé.	»	»
Claira	55 fr.	»	»	»	»
Pia	18 fr.	»	»	»	»
Baixas (1)	2 fr.	»	»	»	»
Trouillas	»	»	7 blé.	»	»
Saint-Jean-Pla-de-Cors	64 fr. 15 s. 4 d.	»	»	»	»
Banyuls-dels-Aspres	10 fr.	»	»	»	»
Palau-del-Vidre	8 fr. 6 s. 8 d.	»	»	»	»
Argelès-sur-Mer	4 fr.	2	»	»	»
Saint-Cyprien	11 fr.	»	»	»	»
Millas	79 fr.	»	»	»	»
Saint-Féliu-d'Avall	»	2	2 1/2 blé.	»	»
La Perche	33 fr.	»	»	»	»
Arles	»	»	»	97 f. 10 s.	1 charge.
Le Boulou	»	»	»	15 fr.	»
Les Bains-d'Arles	»	»	»	»	1 charge.
Vinça	»	»	»	47 fr.	»
Totaux	353 fr. 02 s.	30 ch.	23 d. d.	159 f. 10 s.	2 charges.

(Liasse E, n° 2.)

(1) La Léproserie de Baixas fut fondée en 1557, par R. Ermengau, pareur de Perpignan, pour l'entretien de huit pauvres malades. (M. de Bonnefoy, 12e bulletin de la Société des Pyrénées-Orientales.)

ÉTAT DES REVENUS ET DES CHARGES DES HÔPITAUX DE CHARITÉ DE LA PROVINCE DU ROUSSILLON, EXISTANT EN 1696.

NOMS des communes possédant DES HÔPITAUX.	REVENUS.	DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
Miséricorde..... (Perpignan.)	8.453 fr. 18 s.	13.024 fr.	Le déficit annuel de 4.570 fr. 2 s. est couvert par les charités et le retranchement des dépenses qui ne sont pas absolument nécessaires.
Hôpital Saint-Jean. (Perpignan.)	12.336 fr.	15.016 fr.	Les dépenses de cet Hôpital excèdent les revenus de 2 680 fr.; l'on y supplée par les charités et l'économie des administrateurs dans la régie des revenus.
Ille.....	3.600 fr.	3.464 fr.	Les revenus de cet Hôpital sont destinés à y traiter les malades de la ville et des lieux circonvoisins, et ce qui reste est employé à former des portions de pain, vin et viande, qui sont distribuées à des pauvres invalides de la ville.
Collioure	318 fr.	318 fr.	Les Consuls sont administrateurs de ce revenu, qu'ils distribuent aux pauvres malades de la ville, à qui on donne de la viande pour le bouillon et les médicaments nécessaires.
Millas.....	530 fr.	530 fr.	Cet Hôpital à un bureau d'administration qui en emploie les revenus au soulagement des pauvres du lieu, et le receveur, qui en est chargé, rend compte au bureau annuellement
Thuir.....	450 fr.	450 fr.	Il y a à Thuir une maison où l'on reçoit les pauvres du lieu, et où l'on donne asile aux passants; les Consuls font fournir, dans le cours de l'année, de la viande aux familles les plus nécessiteuses.
Céret	292 fr.	292 fr.	Cet Hôpital est destiné aux pauvres de la ville; il renferme un quartier pour les pauvres et un autre quartier pour les passants à qui l'on donne l'hospitalité.
Arles	300 fr	300 fr.	Les Consuls sont directeurs de cet Hôpital, dont le revenu est employé à la subsistance des pauvres de la ville.
Prats-de-Mollo ...	200 fr.	200 fr.	Ce revenu sert à traiter les malades du lieu et n'est pas suffisant pour secourir tous ceux qui se présentent.

NOMS des communes possédant DES HÔPITAUX.	REVENUS.	DÉPENSES.	OBSERVATIONS.
Elne.....	550 fr.	700 fr.	On supplée à ce qui manque à la somme de 550 fr. par les charités et l'économie des administrateurs.
Bouleternère.....	29 fr. 7 s. 8 d.	29 fr. 7 s. 8 d.	Ce petit revenu est distribué annuellement aux pauvres du lieu par un administrateur.
Le Boulou.....	37 fr. 10 s.	37 fr. 10 s.	Même observation.
Prades.....	745 fr.	745 fr.	Les revenus de cet Hôpital sont employés à l'entretien des pauvres malades, et lorsqu'ils ne suffisent pas, on fait des quêtes dans la ville pour y suppléer.
Vinça.....	300 fr.	300 fr.	La somme de 300 fr. n'étant pas suffisante pour l'entretien d'un Hôpital, on la distribue annuellement aux pauvres les plus nécessiteux qui sont en grand nombre à Vinça.
Marquixanes.....	112 fr.	112 fr.	Une maison sert d'Hôpital, et les revenus ne sont jamais suffisants pour l'entretien des pauvres.
Codalet.....	58 fr.	58 fr.	Un receveur, sous la direction du Curé et des Consuls, fournit la subsistance et la viande aux pauvres malades.

(Liasse E, n° 2.)

NOTES HISTORIQUES.

Deux nobles dames, *Marie d'Ille*, en 1224, et *Ava de Fenouillet*, veuve du vicomte de Castelnau, en 1267, entrèrent dans l'ordre des religieuses du Saint-Sépulcre, et se vouèrent au soulagement des malades, après avoir richement doté l'Hôpital d'Ille. On voit encore leurs tombeaux dans la chapelle de l'Hôpital. (*Annuaire du département*, 1834.)

Le plus ancien document où il est question de l'Hôpital d'Ille, est de l'année 1218. La date de sa fondation est inconnue. (Archives de cet Hôpital.)

Aux calendes de décembre 1292, *Guillaume de Puig Dorfila* fait entre les mains des prud'hommes de Collioure don des locaux, des fondations, au profit des pauvres de l'Hôpital de cette ville, qui est sous la direction d'un commandeur assisté d'un chapelain. (Cartulaire de Collioure; Saint-Malo, *Publicateur,* 6e année, nº 4.)

Le 6 des calendes d'avril 1293, Jacques Ier, roi de Majorque, approuve les libéralités de *Puig Dorfila* en faveur de l'Hôpital de Collioure. *(Idem ; idem.)*

L'Hôpital de Vinça est fondé en 1330, par *Jean Quinta,* prêtre, qui lui consacre sa maison et le dote de tout ce qu'il possède.

Les frères et sœurs, sous la direction d'un commandeur, qui desservaient l'Hôpital Saint-Jean, portaient cousue sur leur tunique, une croix octogone dans le genre de celle de Saint-Jean-de-Jérusalem, mais rouge et bleue et pied fiché. Jusqu'au 24 avril 1424, des religieuses furent employées au service des femmes malades. Après cette époque, les consuls, à la suite d'évènements dont il est inutile de parler, les remplacèrent par des servantes, sous la direction d'une gouvernante, et une nouvelle organisation eut lieu. Ces servantes, chargées de soigner les malades femmes et les enfants-trouvés des deux sexes, exercèrent leurs fonctions jusqu'en 1779, où six sœurs de la congrégation du Saint-Sacrement prirent leur place. (Archives de l'Hôpital Saint-Jean.)

Anciennement, notre ville avait, indépendamment de divers petits Hôpitaux entretenus aux frais des corps de métiers, l'*Aumône commune,* qui a été remplacée, de nos jours, par le *Bureau de Bienfaisance ;* l'Hôpital des tisserands, fondé en 1469, le plus important de tous, était situé à la paroisse Saint-Jacques, rue *d'en Calce* (1); l'Hôpi-

(1) « La corporation des tisserands était puissante à Perpignan. Elle recevait des legs ; s'imposait ; payait chèrement ses privilèges au fisc ; dele-

tal *Saint-Guillaume et Sainte-Madeleine,* fondé par une corporation religieuse, existait dans le local même où l'on a placé le *Dépôt de Charité.*

Les Hôpitaux civils existant dans notre département, en 1863, sont au nombre de onze, savoir : à Perpignan, Elne, Millas, Céret, Collioure, Arles, Prats-de-Molló, Saint-Laurent-de-Cerdans, Prades, Ille et Vinça.

Celui de Collioure ne reçoit point de malades; on se borne à donner des secours à domicile; il a le caractère d'un *Bureau de Bienfaisance.*

L'Hôpital de Saint-Laurent-de-Cerdans qui n'existait plus, a été créé de nouveau, en 1853, grâce à l'héritage légué par les demoiselles *Cramadells*, pour la fondation de cette bonne œuvre.

M. *Bernola,* de Sainte-Léocadie, a légué, en 1842, à l'Hôpital de Prades, une propriété estimée 40.000 fr.

Un Hôpital existait très-anciennement près du *Pont de pierre* de Perpignan, sur la Tet. Pierre II, roi d'Aragon, en 1197, accorda certains avantages aux hospitaliers chargés de l'entretien dudit pont. Il existait encore en 1300.

Villa Godorum ou Mailloles, à la banlieue de Perpignan, possédait aussi un Hôpital, puisque le 28 avril 1363, l'official de l'évêque d'Elne y faisait une visite par ordre du prélat.

1170. — Étienne de Correyo donne à l'Hôpital une maison située dans Perpignan. — Guillaume Palagri, notaire. (Liasse 31, n° 11.)

1203.— Bernard Calva donne à l'Hôpital une pièce de

guait auprès du roi ses fondés de pouvoirs ; s'assemblait en son hôtel, dit du conseil, au champ de *rames*, où elle possédait une halle aux draps, ou magasin, appelée *Casa de la Guarda.* » (M. de Saint-Malo, *Recherches sur le commerce Roussillonnais.*)

terre située au territoire de Sainte-Marie-de-*Ultrera*. (Liasse 34, nº 28.)

1210. — Pierre II, roi d'Aragon, donne à l'Hôpital deux métairies, l'une près de celle d'Albert Gasc, aujourd'hui *lo Mas dels pobres;* l'autre près des murailles de Perpignan. Il confirme de nouveau toutes les grâces et priviléges accordés par les comtes du Roussillon; met de nouveau l'Hôpital sous sa protection royale, et déclare avoir reçu des frères hospitaliers, gratuitement, 10.000 livres barcelonnaises pour le soutien de son armée contre les Sarrasins. — Charte donnée à Salses. (Liasse 2, nº 18.)

1216. — Pierre Torderas de Vilanova donne tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par André Livita, notaire. (Liasse 34, nº 25.)

1222. — Raymond et Guillaume Albert cèdent à l'Hôpital tous les droits et actions qu'ils ont sur deux métairies situées au territoire de Cornella-del-Vercol. — Acte reçu par Pierre de Bajoles, notaire. (Liasse 34, nº 24.)

1255. — Pierre Pagés se fait religieux hospitalier, et donne tous les biens qu'il posède à Cornella-del-Vercol, à l'Hôpital. — Acte reçu par Pierre del Riu, notaire. (Liasse 34, nº 27.)

1247. — Bulle du pape Innocent IV, qui met l'Hôpital sous la protection du Saint-Siége, et l'exempte de la dîme du *carnelage* relativement à ses troupeaux. — Donné à Lyon, aux calendes du mois de mars, de son pontificat le quatrième. (Liasse 1, nº 34.)

1255. — Pierre Albert donne à l'Hôpital une maison qu'il possède à Cornella-del-Vercol. — Acte reçu par Guillaume Pons, notaire. (Liasse 34, nº 34.)

1296. — Bernard Bosch fait don à l'Hôpital d'une métairie située au territoire de Cornella-del-Vercol. — Acte reçu par Arnaud Miro, notaire. (Liasse 34, nº 30.)

1298. — Bernard Arbosca, de Saint-Martin-de-Soreda,

donne tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Pierre de Vernet, notaire. (Liasse 34, nº 4.)

1312. — Matthieu Massine, de Montesquiou, donne tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Guillaume Radulf, notaire. (Liasse 34, nº 36.)

1365. — Pierre Fabre, marchand pareur, institue l'Hôpital son héritier universel. — Testament reçu par Guillaume Manci, notaire. (Liasse 35, nº 12.)

1385. — Marie Vilanova, épouse de Guillaume Vilanova, habitant à Orle, donne tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Pierre Armany, notaire. (Liasse 34, nº 33.)

1395. — Honoré Jaubert, banquier à Perpignan, substitue l'Hôpital et la *Pieuse Aumône* à ses enfants, s'ils meurent sans postérité. — Testament reçu par Pierre Descamps, notaire. (Liasse 35, nº 72.)

1435. — Jean Vola, bourgeois de Perpignan, lègue l'usufruit de ses biens à son épouse, et institue ses héritiers, par égales portions, l'Hôpital, la *Pieuse Aumône* et la Marguillerie de Saint-Jean. — Testament reçu par Antoine Paracols, notaire. (Liasse 35, nº 65. *Livre des Bienf.*, fol. 10.)

1444. — Agnès Cauzit, épouse de Guillaume Cauzit, pelletier de Perpignan, institue l'Hôpital et la Marguillerie de Notre-Dame-du-Pont, ses héritiers par indivis. — Testament reçu par Jean Vilarnau, notaire. (Liasse 35, nº 67. *Livre des Bienf.*, fol. 11.)

1462. — Guillaume Fabre, pareur de Perpignan, lègue à l'Hôpital un jardin au territoire de Saint-Jean, confrontant avec la Basse. — Testament reçu Bernard Catorra, notaire. (Liasse 35, nº 11. *Livre des Bienf.*, fol. 12.)

1472. — Jean Cahose lègue 200 fr. à l'Hôpital, qui doivent être employés à faire venir l'eau à la fontaine de l'établissement. — Testament reçu par Jean Bofil, notaire. (Liasse 35, nº 59. *Livre de Bienf.*, fol. 12.)

1500. — Guillaume Thio, lègue à l'Hôpital une rente

annuelle de 36 fr. qui devra être employée à l'achat de la collation de Noël, à servir, tous les ans, aux malades de l'Hôpital. (*Livre de la Font*, fol. 275 et *des Bienf.*, fol. 13.)

1507. — Pancrace Salvatat, bourgeois, lègue à l'Hôpital les terres qu'il possède au territoire de Mossellos, Vilaraza et Cornella-del-Vercol. — Testament reçu par François Masdemont, notaire. (Liasse 35, n° 8. *Livre des Bienf.*, fol. 13.)

1511. — Le révérend Bernard Boixa, prêtre bénéficier de Saint-Jean, fait don de tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Pierre Vilarnau, notaire. (Liasse 34 n° 3. *Livre des Bienf.*, fol. 13.)

1514. — Hugues Tardieu, mercader, lègue à l'Hôpital un *étau* au Marché-neuf de Perpignan, et 200 fr. pour être placés en rente constituée, qui serviront pour l'entretien du linge de l'établissement.—Testament reçu par Jean Mas, notaire. (*Livre de la Font*, fol. 211 et *des Bienf.*, fol. 14.)

1515. — Lettres patentes du 1er juillet portant qu'au cas de remboursement des rentes constituées appartenant à l'Hôpital et à *l'aumône commune*, placées sur particuliers, les Seigneurs Consuls en retireraient le capital au profit de la communauté, ceux-ci devraient répondre de l'intérêt, afin que, par ce moyen, les rentes de ces deux Établissements subsistassent à toujours. (Carton O. 2.)

1536. — Antoine Péris, notaire à Perpignan, institue l'Hôpital son héritier universel. — Testament reçu par Pierre Fabre, notaire. (Liasse 35 n° 32. *Livre des Bienf.*, fol. 17.)

1538. — Guillaume Izern, prêtre bénéficier de Saint-Jean, lègue à l'Hôpital une rente annuelle d'un dourg d'huile d'olives (20 litres, mesure nouvelle).—Testament reçu par Vincent Gahell, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 17.)

1540. — Gaspard Rovira, notaire, institue l'Hôpital son héritier universel. — Testament reçu par Pierre Fabre, notaire. (*Livre major*, fol. 290 et *des Bienf.*, fol. 17.)

1545. — Jean Ferrando, crieur public, natif de Castille, lègue à l'Hôpital trois maisons qu'il possède rue de la Loge, à Perpignan. — Testament reçu par Antoine Fita, notaire. (*Livre de la Font*, fol. 212 et *des Bienf.*, fol. 18.)

1546. — Honoré Marti, mercader, substitue l'Hôpital à un enfant illégitime qu'il avait institué son héritier, pour la moitié de ses biens. — Testament reçu par Michel Joli, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 18.)

1551. — Demoiselle Anne Medine donne à l'Hôpital tous ses biens, meubles et immeubles. — Acte reçu par Pierre Fabre, notaire. (*Livre major*, fol. 210 et *des Bienf.*, fol. 19.)

1551. — François Pimente de Palencia, lègue à l'Hôpital 180 ducats d'or. — Testament reçu par Estève, notaire. (*Livre major*, fol. 301 et *des Bienf.*, fol. 19.)

1591. — François Alzine, lègue 200 fr. à l'Hôpital, qui devront servir à acheter des matelas, couvertures et linge. — Testament reçu par Joli, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 25.)

1595. — Don Galcerande Vilanova, Chevalier, lègue à l'Hôpital 1.000 fr. pour être placés à rente constituée et dont l'intérêt devra servir à acheter du linge à l'usage des malades. — Testament reçu par Joli, notaire. (*Idem*, fol. 25.)

1598. — Barthélemy Marça, maître tanneur, lègue tous ses biens à l'Hôpital. Cette succession était assez importante, puisque les propriétés léguées, sises aux territoires de Torreilles, Saint-Genis et Bompas, rapportaient 800 fr. de revenu. — Testament reçu par Honufre Sabater, notaire. (*Livre de la Font*, fol. 372 et 16 et *Livre des Bienf.*, fol. 26.)

1599. — Madone Marja de Bernardin Cantayre, donne tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Honufre Sabater, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 27.)

1601. — Ange Cardone, lègue à l'Hôpital, premièrement 100 fr. en compensation de ce qu'il aurait pu oublier lorsqu'il avait l'administration de ses biens; secondement, deux rentes constituées, l'une de 23 fr. et l'autre de 13 fr., à la charge par l'Hôpital d'employer ces pensions à l'entretien d'un lit. — Acte reçu par Guillaume Doménech, notaire. (*Livre major*, fol. 460 et *des Bienf.*, fol. 27.)

1603. — Baudire Corratger, mercader, institue l'Hôpital son héritier universel. Les biens que l'établissement possède à Théza proviennent de cette succession. — Testament reçu par Jean Roig, notaire. (*Livre major*, fol. 140 et *des Bienf.*, fol. 28.)

1616. — Jean Grimau, prêtre, lègue à l'Hôpital une rente annuelle de 84 fr. destinée à l'entretien du linge qu'il a donné à cette maison. — Testament reçu par Pierre Carbonell, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 29.)

1623. — Élisabeth Malpas, de Claira, orpheline autorisée par Catherine Malpas, veuve en secondes noces, se donne, elle et tous ses biens à l'Hôpital. — Acte reçu par Honufre Sabater, notaire. (*Idem*, n° 30.)

1628. — Magnifique Jérôme Soler, lègue à l'Hôpital dix charges de blé ou vingt hectolitres mesure nouvelle. — Testament reçu par Damien Vinyes, notaire. (*Idem*, fol. 30.)

Le même défend expressément à ses héritiers de ne jamais rien aliéner volontairement, et dans le cas contraire, il autorise l'Hôpital à revendiquer à son profit les propriétés aliénées. — (Même Testament.)

1637. — Le révérend Bernard Ribes, prêtre, résidant à Céret, institue l'Hôpital son héritier universel. Cette succession était assez importante. — Testament reçu par Jérôme Vinyes, notaire. (Liasses 33 et 43, *Livre des Bienf.*, fol. 31.)

1646. — Dame Anne Fabre, substitue à ses enfants

les Pères de la compagnie de Jésus, et ordonne à son héritier de compter 400 fr. à l'Hôpital pour être placés à rente constituée et l'intérêt de cette somme devra servir à l'entretien du linge et des pauvres de cet établissement. (*Livre des Bienf.*, fol. 33.)

1652. — Dame Guimar Llot, lègue à la Miséricorde, diverses terres à Rigarda. — Testament reçu par Arles et Carrère, notaire, le 27 juin. (*Idem*, fol. 1.)

1654. — François Biossa, d'Arles, fait donation de tous ses biens à l'Hôpital, sous la condition qu'on l'entretiendra sa vie durant, en santé comme en maladie, dans la maison hospitalière. — Acte reçu par Thomas Ferriol, notaire. (*Idem*, fol. 34.)

1662. — Don Augustin Masco, lègue à la Miséricorde un héritage à Bompas et à Saint-Génis-des-Tanières. — Testament reçu par Debadie, notaire, le 16 août. (*Idem*, fol. 1.)

1671. — Don François de Caramany, lègue 200 fr. à l'Hôpital et enjoint à son héritier de fonder et d'établir un lit dans cette maison, avec paillasse, matelas, draps, couvertures, chemise et bonnet de nuit, pour un malade. Il prie le Préfet du collége de Perpignan, de veiller à l'exécution de cette fondation, et à faire changer les draps, chemise et bonnet de nuit chaque quinze jours en hiver et chaque huit jours en été. — Testament reçu par Rovira, notaire. (*Idem*, fol. 33.)

En 1717, M. de Boisambert, héritier de M. De Caramany, fit faire un lit complet conformément à la fondation. (1er *Registre des délibérations*, fol. 38.)

En 1720, le même pria le bureau de vouloir bien estimer ce que pourrait valoir l'entretien de ce lit. Les Commissaires du bureau l'ayant estimé 20 fr. tous les ans, M. de Boisambert compta premièrement la somme de 272 fr. pour les arrérages, et celle de 400 fr. pour l'acquit du capital, moyennant quoi il fut libéré de son

obligation. (1er *Registre des délibérations*, fol. 118 et 120. *Livre des Bienf.*, fol. 35.)

1674. — Ignace de Toros, Américain, malade à l'Hôpital, lui lègue tous les biens qu'il possède dans son pays. — Acte reçu par Mic' el Rovira, notaire. (Liasse 35, nº 35. *Livre des Bienf*, fol. 36.)

1686. — Dona Madeleine de Çagarriga et Esprer, lègue à l'Hôpital une pension de 15 fr. qui doit servir pour le régal des malades. — Testament reçu par Joseph Ferriol, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 37.)

1691. — Jacques Lleuriale, lègue à la Miséricorde deux champs et un pré à Pézilla-de-la-Rivière. — Testament reçu par Marti, notaire, le 23 juillet. (*Idem*, fol 2.)

1692. — Madame la Baronne de Monclar, lègue 800 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 2.)

1696. — Monseigneur Jean Hervieu Basan de Flamenville, évêque d'Elne, fait plusieurs dons à l'Hôpital et s'oblige à payer 30 fr. tous les ans pour la célébration d'une messe à la chapelle de cette Maison. (*Idem*, fol. 38.)

1701. — Madame Catherine de Trobat, épouse de M. Raymond de Trobat, premier président et intendant du Roussillon, lègue à la Miséricorde la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 3.)

1713. — Madame de Breuil, lègue 400 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 3.)

1719. — M. Jean Privat, directeur et trésorier, lègue à la Miséricorde la somme de 1.000 fr. (*Idem*, fol. 3.)

1720. — M. François Després, chanoine de la Cathédrale, vicaire-général, verse par anticipation à la caisse de l'Hôpital un legs de 2.200 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 42.)

1720. — M. de Momfort, du Vivier, lègue à l'Hôpital 1.000 fr. qui ont été versés à la caisse, par M. de Lausac. (*Idem*, fol. 42.)

1721. — Madame Louise D'ardena, lègue 1.080 fr. à l'Hôpital. (*Livre des Bienf.*, fol. 42.)

1721. — M. Michel de Vilar, président et intendant du bureau, fait à la Miséricorde l'aumône de 300 fr. (*Idem*, fol. 3.)

1725. — M. Legras, intendant de la province, accorde sa protection spéciale à l'Hôpital. Entr'autres bienfaits, il ordonne au bureau de Notre-Dame de Miséricorde de payer à l'Hôpital la somme de 5 sols au 25e pour chaque journée de malade indistinctement qu'on y envoie. Ce secours se portait à 1.200 fr. environ. (*Livre des délibérations*, fol. 177 et 178 et *des Bienf.*, fol. 43.)

1727. — M. de Boisambert, fait à la Miséricorde l'aumône de 175 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 4.)

1728. — M. Claude Duclos de Momignière, employé aux vivres de l'armée, institue l'Hôpital son héritier universel. — Testament reçu par Coll, notaire. (*Idem*, fol. 43.)

1735. — M. Pierre Calmon, prêtre bénéficier de Saint-Jean, aumônier de la Miséricorde, l'institue son héritier. — Testament reçu par Jaume, notaire, le 10 juin. (*Idem*, fol. 4.)

1739. — M. Jacques Sarlabous, prêtre, procureur syndic de l'Hôpital, institue cette maison son héritier universel. — Testament reçu par Joseph Costa, notaire.

Le même avait déjà fait donation à l'Hôpital de plusieurs capitaux de rentes constituées s'élevant à un total de 4.000 fr. — Acte reçu par Albafouille, notaire, le 27 juin 1730. (*Idem*, fol. 45.)

1740. — La compagnie des gardes de M. le Maréchal de Noailles fait souvent des aumônes considérables à l'Hôpital, par mains du notaire greffier de la capitainerie. (*Idem*, fol. 46.)

1743. — M. Jacques de Lacombe, lieutenant de roi à Perpignan, lègue 400 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 4.)

1749. — M. François Garrigue, notaire à Perpignan, institue l'Hôpital son héritier universel.—Testament reçu par Bonnet, notaire. (*Livre des Bienf.*, fol. 48.)

1750. — M. Després, procureur-général, lègue à l'Hôpital la somme de 2.750 fr. (*Idem*, fol. 50.)

1750. — M. Marron, prêtre, docteur en théologie, curé de Néfiach, fait don de la somme de 1.000 fr. Le même fait un legs en faveur aussi de l'Hôpital de 2.000 fr. (*Idem*, fol. 51.)

1752. — M. Pierre Roudel, marchand à Thuir, lègue 500 fr. à la Miséricorde.—Testament reçu par Me Graffan, notaire, le 15 janvier. (*Idem*, fol. 4.)

1754. — M. Claude Duclos de Monsignière, lègue 1.100 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 4.)

1754. — M. Antoine Marron, curé de Néfiach, fait à la Miséricorde l'aumône de 2.240 fr. (*Idem*, fol. 4.)

1759. — M. Dominique Marti, curé à Caldéguas en Cerdagne, lègue à la Miséricorde la somme de 800 fr. (*Idem*, fol. 5.)

1759. — M. le Comte de Montégut, fait don à l'Hôpital de 2.000 fr. (*Idem*, fol. 51.)

1760. — M. de Champselles, major du régiment de Noailles, lègue 1.500 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 52.)

1760. — M. Jean-Baptiste Lantourne, chanoine d'Elne, lègue à la Misécorde la somme de 500 fr. (*Idem*, fol. 5.)

1761. — M. de Redon, commandant de la citadelle de Perpignan, fait un don de 400 fr. à l'Hôpital, auquel il lègue 3.000 fr. (*Idem*, fol. 52.)

1762. — Don François de Cahors, grand prieur de Catalogne, fait l'aumône de 150 fr à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 5.)

1762. — M. Joseph Serra, chanoine, grand-archidiacre, lègue à l'Hôpital la somme de 3.000 fr. (*Idem*, fol. 52.)

1765. — Mademoiselle Rose Do et Palegri, lègue 1.000 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 5.)

1765. — Mademoiselle Brouset, fait l'aumône de 200 fr. à la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol. 5.)

1765. — M. de Redon, commandant de la citadelle de Perpignan, donne des sommes considérables, pendant sa vie, à la Miséricorde, et par Testament du 29 septembre reçu par Diégo, notaire, il lègue à cette maison la somme de 3.000 fr. (*Idem*, fol. 6.)

1765. — M. de Buonin-Segui, major du régiment royal italien, lègue à la Miséricorde la somme de 400 fr. (*Idem*, fol. 6.)

1767. — M. Bernard Sabaly, chanoine de la cathédrale, donne à l'Hôpital la somme de 4.500 fr. (*Idem*, fol. 55.)

1768. — Madame la Comtesse d'Albaret fait l'aumône de 100 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, n° 6.)

1768. — M. François Brouset, mercader, et directeur du bureau, lègue 600 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 6.)

1770. — M. Pierre Matthieu, marchand, et directeur du bureau, lègue 600 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 7.)

1772. — Dona Jeanne de Marguarit, marquise d'Aguilar, lègue 1.000 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 7.)

1772. — M. Daniac, curé à Saint-Estève, lègue 600 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 7.)

1773. — M. Matthieu Garrigua, prêtre, prieur d'Espira en Conflent, lègue à l'Hôpital la somme de 1.000 fr. (*Idem*, fol. 56.)

1774. — M. le marquis d'Aguilar, fait l'aumône de 360 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 8.)

1775. — M. le comte de Ros, donne en différentes fois 684 fr., et paye, par anticipation, un legs de 3.000 fr. Le même a fait, dans le temps, un grand nombre de dons, soit pour la décoration de la chapelle, soit pour le soulagement des pauvres de l'Hôpital. (*Idem*, fol. 55.)

1775. — Don Jean de Guanter, fait don à l'Hôpital de la somme de 500 fr. (*Idem*, fol. 56.)

1777. — Don Dominique de Marguarit, comte de

Montégut, donne durant sa vie des sommes considérables à la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol. 8.)

1780. — M. Jean Donat, mercader et directeur du bureau, cède à la Miséricorde son intérêt *sur la ferme du droit royal*. Cet intérêt a produit 2.604 fr. (*Idem*, fol. 9.)

1780. — Don Louis de Boisambert, fait des dons considérables, pendant sa vie, à la Miséricorde, et lègue 600 fr. à cette maison. (*Idem*, fol. 9.)

1780. — Emmanuel Ribes, mercader, lègue 1.000 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 9.)

1781. — M. Jean Mouran et Mademoiselle Catherine Mouran, sa fille, font à l'Hôpital, l'aumône de 600 fr. (*Idem*, fol. 59.)

1782. — M. Thomas Diégo, notaire, fait en deux fois l'aumône de 400 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 60.)

1782. — M. Jean Serra, chanoine de la cathédrale, et archidiacre du Vallespir, lègue 2.000 fr. à l'Hôpital. — Testament reçu par Serra, notaire. (*Idem*, fol. 61.)

1782. — M. Michel Serradell, directeur du bureau, lègue 1.200 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 10.)

1782. — Madame Élisabeth Llombart-Augé, institue ses héritiers l'Hôpital Saint-Jean et la Miséricorde. — Testament reçu par Mundi, notaire, le 24 novembre. (*Idem*, fol. 10.)

1785. — M. Michel Navarre, curé *des Masos*, en Conflent, lègue 600 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 10.)

1785. — M. Pierre-Jean de Melit, major de la place à Villefranche, lègue 800 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 10.)

1784. — Madame Raphaële Ferrussola-Barréra, institue la Miséricorde son héritier. — Testament reçu par Jaume, notaire, le 11 février. (*Registre des délibérations* de 1785 et 1784 et *Livre des Bienf.*, fol. 10.)

1784. — M. Hyacinthe Girbau, chanoine d'Elne, lègue 300 fr. à la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol. 10.)

1785. — M. de Çagarrigua Esprer, fait l'aumône de 300 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 10.)

1785. — M. Raymond de Saint-Sauveur, intendant de la province, fait divers dons en plusieurs occasions à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 11.)

1786. — Don François-Xavier de Tort de Calio, directeur du bureau, lègue 500 fr. à la Miséricorde. — Testament reçu par Serra, notaire. (*Idem*, fol. 14.)

1786. — Madame Balanda-Pélissier fait à l'Hôpital l'aumône de 300 fr. pour le repos de l'âme de feu M. Pélissier, son père. (*Idem*, fol. 65.)

1786. — M. Jean-Baptiste-Gaudérique-Joseph Després, ancien capitaine au régiment de Vermandois, lègue 300 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 65.)

1787. — Dona Monique-Marie-Angélique-Madeleine Forcade, marquise de Montferrer, veuve de Don François de Banyuls, marquis de Montferrer, lègue 200 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 65.)

1788. — M. Antoine Cellés, chanoine d'Elne, lègue à la Miséricorde la somme de 600 fr. — Testament reçu par Me Mundi, notaire. (*Idem*, fol. 15.)

1788. — M. de Lucia, avocat-général au conseil souverain du Roussillon, lègue à la Miséricorde la somme de 300 fr. — Codicile retenu par Me Jaume, notaire.

1788. — Madame de Lucia de Garau, sa veuve et M. de Lucia, son fils aîné, héritier, ajoutent à la somme de 300 fr., celle de 200 fr. (*Idem*, fol. 16.)

1789. — Madame Anne Mouran-Do, lègue à la Miséricorde la somme de 2.000 fr., et pareille somme à l'Hôpital. — Testament reçu par Me Conte, notaire. (*Idem*, fol. 18.)

1789. — M. Grégoire Gironne, marchand, lègue 1.000 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 66.)

1789. — M. Michel Molins, décédé à Marseille, lègue à l'Hôpital la somme de 1.200 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 67.)

1790. — M. Jean de Ribes, directeur de la monnaie de Perpignan, fait plusieurs dons à la Miséricorde, s'élevant ensemble à 3.159 fr. (*Idem*, fol. 18.)

1790. — M. le chevalier d'Ortaffa, par testament mystique du 26 juin, lègue à l'Hôpital la somme de 400 fr. Ce legs a été payé en assignats le 17 juillet 1792. (*Idem*, fol. 70.)

1790. — M. Barisin, prêtre à la cathédrale, fait l'aumône de 600 fr. à la Miséricorde, le 22 mars. (*Idem*, fol. 19.)

1790. — Madame Geneviève de Champeron-Després, lègue à la Miséricorde la somme de 500 fr. — Testament reçu par Me Jaume, notaire. (*Idem*, fol. 19.)

1790. — M. François Durand, à l'occasion du décès de Madame son épouse, fait l'aumône de 150 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 19.)

1791. — M. Coder, prêtre, lègue à la Miséricorde la somme de 500 fr. (*Idem*, fol. 19.)

1791. — Madame Claire Bochadel, lègue à la Miséricorde la somme de 600 fr. (*Idem*, fol. 19.)

Cette somme a été payée en assignats.

1791. — Madame Thérèse Renaud, lègue 1.000 fr. à la Miséricorde. (*Idem*, fol. 20.)

Cette somme a été payée en assignats.

1792. — Un bienfaiteur inconnu envoie à la Miséricorde la somme de 700 fr. en assignats. (*Idem*, fol. 20.)

1793. — M. Després, lègue la somme de 500 fr. à la Miséricorde. Ce legs est payé en assignats. — Testament reçu par Me Jaume, notaire. (*Idem*, fol. 20.)

1793. — Deux bienfaiteurs inconnus envoient à la Miséricorde, l'un 500 fr. en numéraire et l'autre 600 fr. en assignats. (*Idem*, fol. 20.)

1793. — Dame Geneviève-Hélène de Champeron, épouse

de M. Étienne-François Després, conseiller honoraire, lègue 500 fr. à l'Hôpital. (*Livre des Bienf.*, fol. 65.)

1796. — M. Jean-Jacques Puiggari, ordonnateur des hospices, fait l'aumône de 550 fr. 50 cent. en assignats, à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 71.)

1800. — M. Vigo fait don à l'Hôpital d'une somme de 1.825 fr. 75. cent., dont 525 fr. 75 cent. en assignats. (*Idem*, fol. 72.)

1800. — M. Bonaventure Frigola fait don à l'Hôpital de la somme de 500 fr. et par son testament du 26 nivôse en XII (Me Jaume, notaire), il lègue la somme de 600 fr. à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Idem*, fol. 72.)

1805. — M. le chanoine Laboissière et M. Llobet font ensemble une aumône de 1.200 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 72.)

1808. — Deux bienfaiteurs, désirant rester inconnus, font ensemble l'aumône de 1.958 fr. 20 cent. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 74.)

1810. — M. Jean Salvan, prêtre, ancien économe de l'Hôpital, par son testament olographe du 1er mai, lègue à cette maison hospitalière la somme de 1.000 fr. pour être employée en achat de draps de lit et de chemises pour le service des malades civils. (*Idem*, fol. 78.)

1816. — M. de Villiers du Terrage, préfet du département, fait l'aumône, le 4 avril, de la somme de 100 fr. aux Hospices, à l'occasion d'une dalle que la commission administrative lui avait fournie pour le tombeau de sa fille. (*Idem*, fol. 78.)

1816. — M. Gaffard, avocat, fait l'aumône de 600 fr. à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Idem*, fol. 78.)

1817. — M. Antoine Jaubert, prêtre, principal du collége de Perpignan, par son testament mystique, en date du 18 septembre, reçu par Me Ferriol Tardieu,

notaire, lègue 400 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol. 82.)

1819. — M. Raymond Izaure, prêtre, aumônier du collége de Perpignan, lègue aux pauvres des deux Hospices la somme de 300 fr. — Testament reçu par Me Doménech, notaire. (*Idem*, fol. 83.)

1822. — Madame de Lucia de Garau recommande qu'après son décès il soit fait une aumône à la Miséricorde de la somme de 600 fr. Ses intentions ont été exécutées, le 2 mars. (*Idem*, fol. 84.)

1822. — Madame veuve Bonafos, née Siau, fait à l'Hôpital l'aumône de 300 fr. (*Idem*, fol. 84.)

1822. — Mademoiselle Christine Delmas fait l'aumône de 500 fr., dont 200 fr. applicables à la Miséricorde et 300 à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 84.)

1825. — M. Thomas Saleta-Xammar lègue la somme de 1.200 fr. à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. — Testament reçu par Me Serra, notaire. (*Idem*, fol. 86.)

1825. — Madame Méric, née Delmas, fait aux Hospices l'aumône de 300 fr. (*Idem*, fol. 87.)

1826. — M. Grégoire Gironne lègue la somme de 1.000 fr. à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde, qui doit être employée en achat de linge. — Testament reçu par Me Serra, notaire. (*Idem*, fol. 88.)

1826. — M. Méric, Jean, négociant, lègue la somme de 500 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. — Testament reçu par Me Ferriol Tardieu, notaire. (*Idem*, fol. 89.)

1828. — Un bienfaiteur qui désire rester inconnu, charge M. Joseph Picas, administrateur, de verser à la caisse des Hospices l'aumône qu'il fait à l'Hôpital et à la Miséricorde de la somme de 1.000 fr. (*Idem*, fol. 90.)

1828. — Un bienfaiteur, qui désire rester inconnu, charge M. Sylvestre Vilallongue, administrateur, de verser à la caisse des Hospices, l'aumône qu'il fait à l'Hôpital

et à la Miséricorde, de la somme de 300 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 90.)

1831. — M. Lassus, propriétaire à Perpignan, fait aux Hospices l'aumône de 300 fr. (*Idem*, fol. 92.)

1831. — Madame d'Ax, née Saunhac, fait aux Hospices l'aumône de 650 fr. (*Idem*, fol. 92.)

1832. — Mademoiselle Catherine Mouran lègue aux Hospices la somme de 400 fr. (*Idem*, fol. 92.)

1833. — M. Charles Massot, juge au tribunal civil, lègue aux Hospices la somme de 400 fr. (*Idem*, fol. 93.)

1833. — M. le chanoine Després fait une aumône à la Miséricorde de la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 93.)

1833. — Madame Gispert, veuve Truillés, fait aux Hospices l'aumône de 600 fr. (*Idem*, fol. 93.)

1833. — M. François Jaume lègue, par testament, aux Hospices la somme de 800 fr. (*Idem*, fol. 93.)

1835. — M. Garau, avoué, fait l'aumône aux Hospices de la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 95.)

1835. — M. d'Anglada-d'Oms, fait l'aumône de 200 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 96.)

1836. — M. Jean-Baptiste Brial, prêtre, lègue à l'Hôpital la somme de 1.250 fr., par son testament du 7 mai 1828, somme qui a été versée à la Caisse des Hospices le 26 octobre. (*Idem*, fol. 96.)

1836. — M. Puiggari, économe, verse à la caisse des Hospices, pour une personne qui désirait rester inconnue, la somme de 700 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Idem*, fol. 96.)

1836. — M. Nogués, Joseph, propriétaire, par testament olographe du 17 mai, lègue à la Miséricorde la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 96.)

1839. — M. Garau, prêtre, par son testament du 19 mai 1829, lègue à la Miséricorde la somme de 300 fr., somme versée à la caisse des Hospices le 11 mai. (*Idem*, fol, 97.)

1842. — M. Amédée de Lamer, propriétaire, fait l'aumône aux Hospices de la somme de 300 fr. (*Livre des Bienf.*, fol. 98.)

1842. — M. Philippe Berge, par son testament mystique du 4 mars, lègue à l'Hôpital la somme de 500 fr. (*Idem*, fol. 98.)

1844. — Madame Jean-François, de Narbonne, donne aux Hospices la somme de 400 fr., qui doit être employée en achat de linge. (*Idem*, fol. 98.)

1844. — M. Lassus, propriétaire à Perpignan, fait l'aumône aux Hospices de la somme de 300 fr. qui doit être employée en achat de linge. (*Idem*, fol. 98.)

1846. — M. François Parés, administrateur, a versé à la caisse des Hospices, le 28 décembre, au nom de Marie Cassin, l'aumône de 1.000 fr.; 600 fr. pour la Miséricorde et 400 fr. pour l'Hôpital. (*Idem*, fol. 99.)

1847. — Madame Rose d'Ortaffa, veuve de Flotte, par mains de M. d'Ortaffa de Perpignan, fait l'aumône de 450 fr., pour être employée à la partie du service de la Miséricorde qui est le plus en souffrance. (*Idem*, fol. 99.)

1847. — M. Côme Ricard, propriétaire à Perpignan, fait l'aumône de 1.200 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde; somme versée à la caisse des Hospices le 25 novembre. (*Idem*, fol. 100.)

1848. — Madame Thomase Frigola, veuve Carcassonne, fait, au nom de la demoiselle Rose Frigola, l'aumône de 500 fr. à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 100.)

1850. — M. De Tovar, consul général d'Espagne à Perpignan, a fait diverses aumônes à l'Hôpital Saint-Jean, de l'année 1847 à l'année 1850, s'élevant ensemble à la somme de 600 fr (*Idem*, fol. 99, 100, 101.)

1851. — La salle de dissection de l'Hôpital est construite. (Carton T.)

1851. — M. Jean Terrats lègue la somme de 1.802 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. Cette somme

a été versée à la caisse des Hospices le 6 décembre. — Testament du 6 juillet 1847. (*Livre des Bienf.*, fol. 102.)

1852. — M. Gaffard, propriétaire, fait l'aumône aux Hospices, le 14 décembre, de 10.517 kilogr. de pommes de terre. (*Idem*, fol. 102.)

1853. — Quinze garçons de la Miséricorde sont envoyés, le 1er janvier, à l'orphelinat de Misserghin (Afrique), à la suite d'un traité conclu entre la commission administrative et le P. Abram, directeur de l'orphelinat. (Carton S.)

1853. — La commission administrative décide qu'à compter du 1er août 1853, les malades indigents qui mourront à l'Hôpital, seront inhumés avec cercueil. (Carton C. 3.)

1854. — La commission rédige, le 20 mars, un nouveau règlement applicable à l'Hôpital et à la Miséricorde, qui est approuvé par M. le Préfet, le 7 avril même année.

1854. — Pendant les mois d'août et septembre, le choléra-morbus sévit à l'Hôpital : 47 personnes y sont frappées de mort. (Carton C. 3.)

1854. — M. Dariste, sénateur, inspecteur-général des préfectures et Monseigneur Gerbet, évêque de Perpignan, visitent l'Hôpital et la Miséricorde.

1854. — M. Sébastien Padret, propriétaire, fait à l'Hôpital l'aumône de 800 fr. (*Idem*, fol. 103.)

1854. — M. Conte Miffre, par son testament du 12 décembre 1848, lègue à l'Hôpital la somme de 500 fr. qui a été versée à la caisse des Hospices, le 10 juillet. (*Idem*, fol. 103.)

1854. — M. Philip, chanoine, verse à la caisse des Hospices, le 7 juillet, au nom de M. Jaubert Campagne, avocat, la somme de 500 fr., aumône faite à l'Hôpital. (*Idem*, fol. 103.)

1854. — Mademoiselle Catherine Blanchard, par son testament du 30 août, lègue à la Miséricorde la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 103.)

1854. — M. Emmanuel Bonafos, docteur-médecin, au nom de son père, Emmanuel Bonafos, ancien médecin en chef de l'Hôpital, verse à la caisse des Hospices l'aumône de 2,500 fr., au profit de cet établissement. (*Livre des Bienf.*, fol. 103.)

1855. — Madame Lafabrègue, née Jaubert Campagne, verse à la caisse des Hospices, au nom de sa mère, dame Thérèse Cabaner, la somme de 600 fr., à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Idem*, fol. 103.)

1855. — Madame Marie Auberge, née Courret, verse à la caisse des Hospices l'aumône de 2,000 fr., qui est convertie en rentes sur l'État, avec la condition expresse que le revenu de cette somme sera annuellement, et à perpétuité, remis aux aumôniers qui se succéderont à l'Hôpital, pour être par eux distribué, et sans en rendre compte, aux malades sortants selon leurs besoins; que, sur ce revenu, il sera prélevé 2 fr. 25 cent., à partir du jour de son décès, arrivé le 16 août 1856, qui serviront à célébrer annuellement une messe basse pour le repos de l'âme de cette bienfaitrice, dans la chapelle de l'établissement. (*Idem*, fol. 104.)

1856. — La chapelle du Christ de l'Hôpital est reconstruite, grâce aux dons de divers bienfaiteurs. Le 25 décembre, Monseigneur l'Évêque de Perpignan la bénit, ainsi que les statues du maître-autel, et donne la confirmation à des malades. Un public nombreux assiste à cette cérémonie religieuse, après laquelle Mgr Gerbet visite les salles et adresse, aux nombreux malades qu'elles contiennent, des paroles de consolation et d'espérance, avec cette bonté qui le caractérise.

1856. — M. le baron Guiraud de Saint-Marsal (Raymond-Marc-Antoine), colonel du génie en retraite, ancien maire de Perpignan, administrateur des hospices, commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur,

par son testament olographe, en date du 31 décembre, déposé chez Me Boluix, notaire, lègue la somme de 600 fr., quitte de tous droits généralement quelconques, à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol 105.)

1857. — M. Parès, François, avocat, administrateur des hospices, décédé le 15 décembre, par son testament olographe, en date du 4 décembre 1852, déposé chez Me Amouroux, notaire, lègue la somme de 1.000 fr., quitte de tous droits généralement quelconques, à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde, avec la recommandation expresse qu'il devra être célébré à perpétuité un service funèbre pour le repos de son âme, le jour anniversaire de son décès, 15 décembre, alternativement dans l'un et dans l'autre de ces deux établissements hospitaliers. (*Idem*, fol. 105.)

1858. — Un bienfaiteur, qui désire rester inconnu, fait l'aumône à la Miséricorde, le 15 avril, des étoffes nécessaires pour habiller les enfants, filles et garçons, pendant la saison d'été. Ces étoffes sont estimées à 608 fr. 40 cent. (*Idem*, fol. 106.)

1859. — M. Sylvestre Vilallongue père, ancien négociant, ancien administrateur des Hospices, se trouvant à son lit de mort, et ayant manifesté verbalement l'intention qu'une somme de 1.000 fr. fût remise, après son décès, à la Miséricorde, à titre d'aumône, sans désignation d'emploi, M. Sylvestre Vilallongue fils, administrateur, s'est fait un pieux devoir de verser, au nom de sa famille, cette somme à la caisse hospitalière, le 30 novembre. (*Idem*, fol. 106.)

Monseigneur l'Évêque de Perpignan bénit, le 6 juillet, l'Oratoire de la Vierge et le Calvaire, élevés aux frais de deux bienfaiteurs dans le jardin de l'Hôpital, au milieu d'un concours nombreux de fidèles; et par ordonnance du 12 du même mois, Monseigneur accorde 40 jours

d'indulgence à gagner chaque fois que l'on priera soit au Calvaire, soit devant l'Oratoire de la Vierge.

1860. — M. Joseph Llobet et ses frères, propriétaires à Perpignan, versent, le 11 juillet, à la caisse des Hospices, au nom de M. Charles Llobet, leur oncle, la somme de 1.000 fr., à titre d'aumône, à partager entre l'Hôpital et la Miséricorde. (*Livre des Bienf.*, fol. 106.)

1861. — M. Boluix, Jean, propriétaire, a fait l'aumône à la Miséricorde de la somme de 50 fr.

1861. — M. Henri Carcassonne, notaire, a fait l'aumône à l'Hôpital de la somme de 125 fr. 75 c., pour honoraires d'un acte reçu par lui, le 26 août. (*Idem*, fol. 106.)

1862. — La *Loge de l'Union* de Perpignan fait l'aumône aux Hospices de la somme de 300 fr., provenant d'une quête. (*Idem*, fol. 106.)

1862. — M. Auguste Bardou, négociant, a donné, pendant sa vie, à la chapelle de l'Hôpital, un Christ et une statue; il a fait peindre le plafond et les murs du sanctuaire à ses frais; et, avant de mourir, il a recommandé à sa mère d'offrir, en son nom, à cette chapelle, un ostensoir en vermeil avec sa niche dorée. Madame veuve Bardou, née Pradal, s'est fait un devoir d'exécuter les pieuses volontés de son fils. Ces divers dons s'élèvent ensemble à la somme de 2.900 fr. (*Idem*, fol. 107.)

1862. — Les dames Viader, de Rovira, de Lacroix et de Çagarriga versent, le 16 août, à la caisse des Hospices, à titre d'aumône, au nom de Mademoiselle Josèphe de Lucia, la somme de 300 fr. (*Idem*, fol. 107.)

1863. — Madame Anne Antoinette d'Oms, veuve de M. Adrien d'Anglade, décédée à Pézilla-de-la-Rivière, le 8 janvier, par ses testaments mystiques des 24 juillet 1857 et 17 octobre 1861, déposés chez Me Amouroux, notaire, à Perpignan, lègue à l'Hospice des malades, *Hôpital Saint-Jean*, toutes les propriétés rurales qu'elle possède dans l'étendue du territoire de Torreilles, canton

de Rivesaltes, ainsi qu'une bâtisse servant de bergerie et de grenier à foin qu'elle possède dans la même commune; et toutes les valeurs mobilières, qui dépendront de sa succession, consistant en capitaux de rentes sur divers États, actions et obligations sur les chemins de fer ou sur d'autres compagnies de finance, de commerce ou d'industrie, actes d'obligation pour cause de prêt ou de prix de vente, billets et lettres de change, bons sur le trésor, et toutes autres de la même nature, ainsi que tous intérêts se rapportant auxdits titres, qui pourraient être dus à l'époque de son décès.

Elle lègue, en outre, à l'Hospice de la Miséricorde, une somme de 800 fr. qui devra être affectée en achat de linge.

Malgré les charges imposées par la testatrice à l'Hôpital Saint-Jean, cette succession peut être placée au rang des plus importantes que la maison hospitalière ait reçues depuis sa fondation. (*Livre des Bienf.*, fol. 107.)

1863. — Mademoiselle Françoise Gorry a recommandé à son frère, M. Eugène Gorry, de faire en son nom, après son décès, l'aumône de 100 fr. à l'Hospice de la Miséricorde.

Cette somme a été versée à la caisse hospitalière, le 14 février. (*Idem*, fol. 108.)

1863. — M. Bernard Auriol, banquier, ancien administrateur des Hospices, décédé le 17 avril, par son testament olographe en date du 4 octobre 1857, déposé chez Me Boluix, notaire, lègue la somme de 800 fr., à partager entre l'Hôpital Saint-Jean et l'Hospice de la Miséricorde.

M. Prosper Auriol, son fils, en sa qualité d'héritier préciputaire, s'est chargé de verser la somme de 800 fr. dans la caisse des Hospices et de payer les droits de mutation de ce legs. (*Idem*, fol. 108.)

LES RUINES DE CABRENÇ,

AVEC PLAN A L'APPUI,

Par M. **A. RATHEAU**, capitaine, chef du Génie, à Amélie-les-Bains, membre résidant.

Entre les deux torrents de La Manéra et de Serralonga, existe une longue arête de séparation (*sierra* en espagnol, *serra* en catalan), qui donne son nom au village de Serralonga, dont l'église remonte, dit-on, au commencement du onzième siècle (1018).

L'arête se termine vers le sud, à 6 kilomètres de Serralonga, par des masses granitiques élevées à 1500 mètres environ au-dessus du niveau de la mer. On peut y arriver de Serralonga en suivant la crête, ou bien de La Manéra, par une marche d'une heure et demie dans les deux cas. Dans le second, partant du village, on suit d'abord le sentier qui conduit au col de *las Falguères;* puis, tournant brusquement à gauche, on gagne, en montant, d'abord le *Mas-Balladou,* et ensuite le col du même nom; là on revient à droite, suivant un petit sentier à peine tracé dans le rocher, au milieu d'une végétation rabougrie, lequel conduit par une pente assez raide à l'extrémité sud de l'arête, sur des rochers dont le nom de *Cabrenç* indique assez l'inaccessibilité pour d'autres que les chèvres ou d'agiles montagnards.

Donnons d'abord un aperçu topographique des lieux. Trois pics ou sommets distincts terminent la *serra* (Voir le plan). Le plus élevé est celui qui est à l'extrémité sud : il se compose d'une arête de roches granitiques de 15 mètres de largeur au plus, sur environ 60 mètres de longueur. De toutes parts les roches descendent à pic, et l'on ne peut l'aborder que par une ascension difficile opérée du côté sud.

La seconde élévation, située à 100 mètres environ de la première, dont elle est séparée par une gorge profonde (Voir le profil général), est encore exclusivement composée d'une masse granitique affectant une forme conique, dont le sommet est 20 ou 25 mètres plus bas que le précédent : elle est, en outre, d'un accès plus facile, quoique présentant encore certaines parties infranchissables.

Enfin, la troisième offre un cône assez régulier, dont la pointe, distante de la précédente de 150 mètres environ, est beaucoup moins élevée, et accessible de toutes parts.

Notre premier soin, en arrivant sur la hauteur principale, fut de prendre une idée sommaire des vieux débris que nous voulions explorer, et nous reconnûmes : 1° que les ruines du point sur lequel nous étions avaient incontestablement appartenu à une ancienne forteresse féodale; 2° que sur la seconde hauteur était une tour avec une première enceinte; 3° enfin, qu'une seconde tour existait sur la troisième pointe.

Nous allons successivement décrire ces anciennes constructions, et les restaurer autant du moins que nous le permettra ce qui en subsiste encore.

Château de Cabrenç proprement dit. — L'enceinte principale s'élevait sur la plateforme allongée de laquelle nous avons déjà parlé, et l'occupait entièrement. Elle était formée de murailles de $1^{m},50^{c}$ d'épaisseur, de la

hauteur desquelles on ne peut juger aujourd'hui parce qu'elles sont en partie renversées; mais il est probable qu'elle n'était pas considérable, car on était suffisamment garanti contre l'escalade par des escarpements de 20 à 40 mètres de hauteur. A l'extrémité nord s'élevait le donjon, de forme rectangulaire, ayant extérieurement 18 mètres de longueur sur 11 mètres de largeur, avec des murailles de $2^{m},50^{c}$ d'épaisseur. A l'intérieur, il se composait d'une salle unique, couverte d'une voûte en plein cintre de $6^{m},40^{c}$ de portée et de 8 mètres de hauteur sous clef. Sur la voûte était probablement une plateforme.

Au milieu de l'enceinte sont les ruines d'une petite chapelle qui, d'après d'anciennes cartes, était autrefois dédiée à Saint-Michel. Sa forme est celle de presque toutes les chapelles de la montagne, à savoir une nef rectangulaire, ayant extérieurement 5 mètres sur 4 mètres, terminée par une abside demi-circulaire.

A l'extrémité sud, on voit encore la porte de l'enceinte de laquelle partaient des escaliers descendant à une plateforme naturelle, située à un niveau inférieur de 15 ou 18 mètres. Ils ne sont plus aujourd'hui indiqués que par quelques marches et par les traces des murs percés de portes qui les barraient de distance en distance.

Le constructeur a profité de cette plateforme inférieure, entourée au sud et à l'est par des précipices infranchissables, et à peine accessible par les pentes très-raides qui se trouvent à l'ouest, pour créer une première enceinte, à l'angle est de laquelle se trouvaient les communs du château. Les murailles qui l'enferment ont $1^{m},50^{c}$ d'épaisseur. C'est dans la partie ouest que s'ouvre la porte d'entrée qui, aujourd'hui encore, donne seule accès dans ces ruines. Elle a 2 mètres de largeur; une voûte en arc de cercle la recouvre. Ni fossés ni pont-levis ne la précèdent; elle est au niveau du sol;

on n'a même pas pris la précaution d'y placer une herse. Le mode de fermeture était des plus primitifs : les battants étaient maintenus fermés par deux barres de bois engagées horizontalement dans la maçonnerie.

Il est probable que la partie supérieure des murailles était garnie d'un simple chemin des rondes avec un parapet à hauteur d'appui de 40 à 50 centimètres d'épaisseur. Du reste, il n'existe aucune trace ni de créneaux ni d'archères, et l'on ne s'est nullement préoccupé du flanquement, c'est-à-dire de la nécessité de battre le pied des murailles : on comptait évidemment plus sur la force naturelle de la position que sur l'appui de l'art.

Si l'on fait attention à la simplicité de ces moyens de défense; si l'on tient compte de la forme carrée du donjon, de la part si faible attribuée au logement, c'est-à-dire au confortable de la vie; si l'on étudie en outre ces vieilles murailles aux parements réguliers formés de moellons d'assise en pierres granitiques rectangulaires; si l'on tient compte en outre du choix de la position, on ne peut douter que ce castel ne date des premiers âges de la féodalité, c'est-à-dire du XIe siècle. Le petit nombre de documents historiques que j'ai pu recueillir, et que je dois presque tous à l'obligeance de M. Alart, archiviste du département, ne contredisent pas une opinion basée d'abord exclusivement sur des données archéologiques.

La première charte connue qui fasse mention du château de Cabrenç est de 1141 (*Marca*, 599). En 1267, le sire Guillem-Ugo de Serralonga, avant de partir pour la Terre-Sainte, fait son testament : on y lit la mention d'un don fait par lui *ad ecclesiam de Cabrencio;* on y signale en outre le fief de Cabrenç comme étant sous la dépendance féodale du vicomte de Castelnou, et comme ayant lui-même sous sa mouvance les fiefs de Palalda et

de Montalba. On peut seulement en conclure que le château n'est pas postérieur au XIIe siècle.

Il se pourrait bien d'ailleurs que, dans certains cas, il y ait eu confusion entre le château de Serralonga et celui de Cabrenç; un instant même j'avais cru à une identité complète, grâces à l'inutilité de mes recherches à Serralonga et dans les environs, pour retrouver d'anciennes constructions. Dans le village lui-même, il n'y a rien absolument qui puisse faire admettre l'existence d'un château, et, chose assez curieuse, on ne voit même dans ce centre d'habitation, qui est très-ancien, aucune trace d'enceinte défensive.

Au sud et à quelques centaines de mètres de distance, sur un petit mamelon isolé, très-inférieur au village, existent bien les ruines d'un ancien château; mais, en les examinant, j'y ai reconnu les marques distinctives d'une construction du XVIe siècle, et l'on dit encore dans le pays que c'était une maison de campagne des comtes de Ros. Je n'ai pu reconnaître sous ces ruines aucune substruction antérieure.

Mais cette idée de ne faire qu'un château de ceux de Serralonga et de Cabrenç, a dû céder devant une distinction positive faite entre les deux dans une charte de 1277. Seulement, où était ce château de Serralonga?

Quant à la chapelle Saint-Michel, il est probable qu'elle est de la même époque que le château.

Tour n° 1. — Pour gagner le col de séparation entre le château et la tour n° 1, et arriver à cette dernière, le seul chemin praticable est de reprendre le sentier sur le flanc ouest de la montagne. On peut, à la rigueur, suivre les pentes de rocher qui partent du donjon; la voie est sans doute plus directe, mais elle est dangereuse et praticable seulement pour les gens habitués à la montagne.

Cette seconde construction se compose, ainsi que

nous l'avons déjà dit, d'une tour centrale élevée au point culminant du rocher, et d'une enceinte en maçonnerie qui se développe au sud, à l'est et au nord, mais que l'on a jugé inutile du côté de l'ouest à cause de la hauteur et de la raideur de l'escarpement.

Parlons d'abord de l'enceinte extérieure. Elle est formée par un mur de 1 mètre d'épaisseur; on ne peut se rendre compte aujourd'hui de sa hauteur. Il est percé de créneaux alternativement ouverts à deux hauteurs différentes, afin de laisser mieux voir le terrain. Cette disposition se retrouve dans plusieurs anciens châteaux, et notamment dans celui de Cortsavy. Ils ont la forme des créneaux actuels, mais sont très-rapprochés les uns des autres. La porte regarde le sud, c'est-à-dire l'ancien château que nous venons de quitter : le mode de fermeture est le même que celui de la forteresse. Du reste, on n'entrevoit aucune préoccupation de flanquement, pour ce point faible, autre que celui des créneaux; seulement un second mur, parallèle à celui dans lequel est percée la porte, existe à 12 mètres en arrière et forme une seconde enceinte, motivée suffisamment et par la présence de la porte, et par l'accessibilité plus facile de ce côté.

La tour présente à l'extérieur la forme d'un prisme octogonal très-irrégulier. Elle est isolée sur un massif de rochers, remplacé vers le nord et vers l'ouest par un mur de soutènement à parois très-inclinées, suivant à peu près la forme de la tour, et dont la hauteur varie entre 2 et 4 mètres. La porte qui est sur la grande face, au sud-est, est à $1^{m},60^{c}$ au-dessus de l'assise de rocher, et comme celui-ci est déjà presque à pic sur une hauteur égale, on ne pouvait pénétrer qu'au moyen d'une échelle. En l'escaladant, on pénètre dans une chambre carrée de $4^{m},20^{c}$ de côté, qui était éclairée par une petite fenêtre d'architecture romane. Du reste, la tour,

dont les parties supérieures sont effondrées, ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 5 ou 6 mètres au-dessus du rocher; les voûtes n'existent plus, leurs débris couvrent le sol intérieur, et il est impossible de rien présumer sur ce qui existait autrefois sans faire des fouilles que je ne pouvais entreprendre.

Je me contenterai de faire remarquer d'abord combien il y a peu de vide dans cette immense maçonnerie, puis ensuite la disposition de ce vide (Voir le plan ci-annexé). Au lieu d'être au milieu de la tour, il est reculé vers le sud-ouest, laissant ainsi une épaisseur qui atteint jusqu'à 5 mètres du côté du nord-est. Nous reviendrons tout à l'heure sur cette disposition.

Quel fut le but de cette seconde construction? La tour et son enceinte furent-elles une annexe du château principal? La même bannière flottait-elle sur les deux donjons? La réponse à ces questions n'est pas douteuse. L'histoire d'abord ne signale aucun autre fief rival et voisin de celui de Cabrenç; ensuite la preuve la plus concluante de leur réunion, est dans l'impossiblité pour le petit castel de vivre en ennemi à côté de son puissant voisin. Ce dernier devait être d'ailleurs bien insuffisant, bien petit pour les seigneurs de Serralonga, et il est tout simple qu'ils aient fait bâtir une annexe pour suppléer à ce qui leur manquait et à ce qu'ils ne pouvaient trouver sur la plateforme supérieure. Le système de construction l'indique bien clairement : c'est du côté du château principal que sont tournées toutes les parties faibles de l'ouvrage secondaire, c'est-à-dire les entrées. En outre, c'est vers ce point que la tour a ses épaisseurs de maçonnerie les moins considérables, tandis que l'on renforce énormément la seule partie accessible opposée au château. Il n'y a pas danger, en effet, qu'une attaque en règle se fasse contre le côté sud; mais, comme l'on peut craindre que l'on n'y tente quelque

surprise nocturne, à cause des portes, on redouble l'enceinte.

Toutefois, la communication entre les deux châteaux était bien difficile, et peut-être serait-ce le cas de croire à quelque passage souterrain allant de l'un à l'autre, passage dissimulé avec tant de soin, ou tellement ruiné vers ses débouchés, qu'on ne pourrait aujourd'hui le retrouver. Le souvenir, au reste, n'en est pas absolument éteint dans la mémoire des habitants. Une légende qui existe dans le pays, la seule qu'on ait pu me raconter, parle de souterrains allant du château à l'extérieur. Suivant elle : « Il était autrefois (style de conte et de légende) un duc de Cabrenç, que ses cruautés et ses rapines avaient fait détester de tout le pays. Suivant l'usage, un pacte existait entre lui et le démon, grâces auquel il avait pu construire un souterrain allant de son château à Barcelone. Maintes fois, à la fin d'un repas, manquant de quelque plat, il envoyait son écuyer par le souterrain, et en quelques minutes celui-ci était de retour, rapportant le plat demandé ». Supposons que le souterrain aille seulement au second castel; que celui-ci renferme les provisions de bouche, et voilà la légende parfaitement expliquée. Qui sait si, en faisant des fouilles dans la tour n° 1, on ne trouverait pas d'abord un étage inférieur, chose fort probable, parce qu'il en existe dans beaucoup d'autres tours, et puis à la suite un souterrain de communication.

D'après une autre version, cette tour, au lieu de renfermer les provisions du château, servait de prison. Rien n'empêche de croire à cette double destination, dont la seconde surtout me semble très-probable.

Cherchons à déterminer, maintenant, l'époque de la construction de ce second ouvrage. Les maçonneries de la tour ont beaucoup d'analogie avec celles du château principal, mais elles sont moins soignées; les assises

des parements sont moins régulières, les pierres moins bien taillées. Cette différence est plus sensible encore dans l'enceinte extérieure; elle indique évidemment une construction postérieure à celle du château, mais appartenant toujours à l'époque romane : la forme de la petite fenêtre, placée au-dessus de la porte de la tour, en fait foi. Qui sait s'il ne faut pas voir dans cet ouvrage l'accomplissement de l'engagement que prenait, en 1277, Bernard-Ugo de Serralonga de *redire de novo*, réédifier, une tour et une *fortitudo* dans le lieu de Serralonga, soit que l'on ait ici confondu Serralonga et Cabrenç, soit que Bernard-Ugo ait préféré faire tourner l'exécution de sa promesse au profit du château de Cabrenç. On retrouve bien dans ces constructions la tour, et les murs qui l'environnent représentent la *fortitudo*.

Cette date de la fin du XIIIe siècle s'accorde, du reste, avec les inductions archéologiques que nous tirions tout à l'heure de la forme extérieure du monument; car, on a déjà remarqué bien souvent que les formes romanes se prolongèrent plus longtemps dans le Roussillon que dans le centre de la France, surtout pour des constructions aussi reculées dans la montagne, et l'on s'en servait encore au XIIIe siècle, bien que le gothique eût alors prévalu dans les contrées plus septentrionales.

Tour nº 2. — Enfin, il nous reste à étudier une troisième construction, la tour nº 2. Nous avons déjà dit qu'elle occupait le sommet d'un monticule naturel qui domine le col Balladou à l'ouest d'une part, et, de l'autre, l'arête descendant à Serralonga vers le nord. Vue du côté du sud, c'est-à-dire de la tour nº 1, la tour nº 2 a l'air d'être rectangulaire; mais, en s'en approchant davantage, on y reconnaît six faces irrégulièrement disposées. L'intérieur est un rectangle de 4m,20c sur 3m,70c (Voyez les plan, coupe et élévation). Il y a trois étages, plus une plateforme supérieure. Le rez-de-

chaussée a moins de hauteur que les deux autres étages. Au-dessus de chacun d'eux est une voûte ogivale qui supporte l'étage supérieur; la forme de l'ogive, assez peu élancée, répond à la période moyenne de l'art ogival.

La voûte supérieure, qui est en partie détruite, avait une épaisseur que j'évalue à 1 mètre environ, n'ayant pu la mesurer directement. Les voûtes intermédiaires n'ont que 30 centimètres à la clef.

Le rez-de-chaussée n'est plus élevé au-dessus du sol comme dans la tour précédente; on y entre de plein-pied par une porte percée dans la face qui regarde le sud-est, porte large de $1^{m},20^{c}$ et haute de $2^{m},20^{c}$; un arc de cercle très-surbaissé, en forme le linteau. Les communications d'un étage à l'autre sont organisées en vue d'une défense intérieure, et rendues, par conséquent, aussi difficiles que possible. Un escalier de 70 centimètres de largeur, à marches très-élevées, est ménagé au-dessus de la porte dans l'épaisseur du mur. Son palier de départ est à $2^{m},80^{c}$ au-dessus du sol; on ne pouvait donc y arriver que par une échelle que l'on retirait à l'occasion.

Au premier étage était évidemment le logement de la garnison. On voit encore dans cette pièce les restes d'une cheminée, dont le vaste manteau est assez bien conservé. Elle est placée dans le mur opposé à la porte; le tuyau s'élevait dans l'épaisseur du mur; il est aujourd'hui obstrué par les décombres.

La communication entre le premier et le deuxième étage se fait absolument de la même manière qu'entre le rez-de-chaussée et le premier. Il en est de même pour arriver à la plateforme : seulement je n'ai pas marqué ce dernier escalier sur la coupe. J'ai déjà dit que la plateforme était en partie détruite; on ne peut donc affirmer qu'elle fût entourée d'un mur d'appui : mais cette pré-

caution me semble absolument nécessaire à 15 ou 16 mètres de hauteur au-dessus du sol, et avec les vents violents qui règnent dans le pays. Aussi l'ai-je indiqué sur mon dessin.

Le rez-de-chaussée prend jour par la porte : quand elle était fermée, il devait y régner une assez grande obscurité. Une fenêtre, située à hauteur d'appui, éclaire le premier étage, la chambre habitée. Mais le second, qui servait probablement de magasin et de passage pour monter à la plateforme, ne voit le jour que par deux créneaux inutiles d'ailleurs à la défense. On remarque encore une ouverture plus petite, située au-dessus de la porte d'entrée, sous l'arcature qui recouvre l'escalier, dans la partie peu épaisse du mur. Elle a évidemment le double but d'éclairer cet escalier, et surtout d'accabler de projectiles les ennemis qui tenteraient d'enfoncer la porte.

La défense de la tour est au reste toute passive; ni créneaux, ni archères. Une attaque en règle n'était guère à craindre en ce point; dans une attaque de vive force, on ne pouvait essayer ni de ruiner des murs aussi épais, ni d'escalader une hauteur de 16 mètres d'escarpe. Il fallait donc, de toute nécessité, s'attaquer à la porte qui avait le même genre de fermeture que celle indiquée pour la porte du vieux château, c'est-à-dire deux traverses horizontales, opération pendant laquelle les défenseurs de la plateforme et ceux du premier étage pouvaient accabler les assaillants de projectiles de toutes sortes.

Si, malgré ces différentes précautions, la porte était enfoncée, l'ennemi pénétrait dans le rez-de-chaussée; mais il ne pouvait arriver au premier, et il restait soumis aux coups du défenseur, l'accablant de projectiles par un machicoulis ménagé à la voûte ogivale contre l'escalier. Il lui était donc difficile de se maintenir dans cette position.

Ajoutons, pour en finir avec la défense de cet ouvrage, qu'au pied de la tour régnait une petite plateforme de 3m,50c de largeur environ, dominant le sol environnant de près de 1m,50c, et enceinte d'un fossé qui pouvait avoir 4 mètres de largeur en haut. Escarpe, contrescarpe, fossé, tout est tellement ruiné qu'il est difficile de se faire une idée exacte du profil. Ce que l'on peut affirmer, c'est que cette première enceinte, remplaçant des lices en bois difficiles à établir sur le roc, était peu importante. Pour l'escarpe et la contrescarpe, on s'était contenté d'une maçonnerie de pierres sèches; leurs talus étaient doux et la profondeur du fossé, que l'on ne peut guère évaluer aujourd'hui, devait être très-faible.

Cette tour est d'une époque évidemment postérieure à celle où furent construits les deux ouvrages dont nous avons parlé d'abord. La forme ogivale des voûtes suffirait seule pour l'indiquer. Ainsi que nous le disions tout à l'heure, ce ne fut guère qu'au XIVe siècle qu'elle pénétra dans ces parties reculées du Roussillon. Ce serait au plus tôt donc à cette date, qu'il faudrait faire remonter la construction de la tour qui nous occupe. Un autre indice, plaidant en faveur de cette opinion, est dans le mode de parement employé. Il est beaucoup moins soigné que dans les deux ouvrages précédents, pour lesquels l'ouvrage est uniforme et ressemble à un mur de pierres de taille, pour les parements. Dans la tour nº 2, la pierre de taille a été économisée; on n'en a mis qu'aux angles et aux entourages des portes et fenêtres. Pour le reste, on s'est contenté de moellons plus petits et taillés moins régulièrement. C'est un style de décadence, riche encore, mais toutefois inférieur aux précédents. Cette gradation est en parfait accord avec les différentes phases par lesquelles passe la féodalité. Riche d'abord et toute puissante, elle développe tout le luxe possible dans des constructions qui font en même temps son honneur et

sa force. Mais dans sa lutte contre l'autorité royale, elle perd successivement du terrain ; sa fortune, sa puissance vont en diminuant du XIIIe au XVe siècle, et cette décadence se fait sentir progressivement dans les constructions qu'elle élève.

Mais revenons à notre tour, que des considérations générales nous ont fait un instant abandonner. Pourquoi avoir élevé ce monument, alors qu'il en existait déjà deux autres si rapprochés ? La réponse à cette question ne me semble pas douteuse. Le château et la première tour sont des monuments purement militaires, destinés au Seigneur, à ses hommes d'armes, à ses richesses, à ses prisonniers : leur faible capacité suffit à peine à tous ces besoins. Il en est cependant un autre à satisfaire, et d'autant plus impérieux que la puissance du haut baron est plus menacée : c'est celui d'être prévenu des mouvements ennemis, et d'en prévenir les châteaux voisins. On aurait pu, à la rigueur, organiser ce service spécial sur le donjon du château ou sur la première tour; mais tous les deux étaient nécessaires à la défense, et la tour nº 2 fut construite dans ce but. Tout vient l'indiquer : son organisation défensive est faible, toute passive, et destinée à une très-petite garnison; sa hauteur est considérable, et elle découvre beaucoup mieux le village de Serralonga et les plateaux intermédiaires que les deux autres ouvrages, dont elle dépend d'ailleurs évidemment, car ici encore la porte et le côté faible des maçonneries, se trouvent dirigés vers la tour nº 1, tandis que l'on a renforcé la partie opposée.

—

NOTE SUR UN PHÉNOMÈNE D'OPTIQUE

OBSERVÉ AU SOMMET DU CANIGOU,

Par M. **A. Ratheau**, capitaine, chef du Génie, à Amélie-les-Bains, membre résidant.

La plupart des touristes qui tentent l'ascension du Canigou, cherchent à se trouver au sommet au moment du lever du soleil, afin de jouir d'abord de ce spectacle imposant, et puis aussi parce que souvent, à cette heure matinale, l'atmosphère n'est pas encore obscurcie par les vapeurs que développe la chaleur solaire : on distingue donc mieux dans le lointain.

Sans doute le lever du soleil est un magnifique coup-d'œil; mais est-ce la seule chose à voir quand on s'élève ainsi au-dessus des régions habitées? Sont-ce bien le ciel et sa transparence, ses couleurs vertes et roses, l'éclat des premiers rayons solaires, émergeant du sein de la Méditerranée, qui attirent l'homme sur ces cimes perdues? Ce spectacle et la vue du contraste qui existe entre les sommets déjà dorés par une lumière éblouissante et l'ombre dans laquelle sont plongées les vallées, sont faits sans contredit pour être admirés; mais ils sont tellement brillants, qu'au bout de peu d'instants l'œil fatigué cherche à se soustraire à leur clarté. Alors, se portant vers le côté opposé, il aperçoit la campagne magnifiquement éclairée; les moindres détails se dessinent avec une admirable précision, et bientôt le touriste, emporté par l'intérêt que lui présente cette terre qu'il habite, ravi de la netteté du coup-d'œil et d'une lumière qu'il supporte cependant sans fatigue, oublie toutes les splendeurs du ciel.

C'est qu'en effet, pour bien voir un paysage, il faut

avoir le soleil derrière soi; sinon sa lumière éclatante aveugle et plonge les objets dans un brouillard lumineux au milieu duquel ils vous échappent.

Or, lorsque l'on est au sommet du Canigou, la vue est bornée au nord, à l'ouest et au sud-ouest, par une série de montagnes; rien ne l'arrête au contraire vers le département de l'Hérault, vers une partie de celui de l'Aude, vers la plaine du Roussillon et celle de l'Ampourdan, c'est-à-dire dans les directions du nord-est, de l'est et du sud-est, contrées qui seront mieux éclairées pour l'observateur le soir que le matin.

C'est en suivant cet ordre d'idées, que je m'arrangeai pour atteindre le but tant désiré, entre trois et quatre heures de l'après-midi. Le temps d'abord très-clair commença à s'obscurcir pendant notre séjour au pic; les nuages se formaient peu à peu, et rampant au-dessous de nous, le long des flancs de la montagne, ils menaçaient de nous entourer complétement. Un d'eux surtout se rapprochait davantage; il s'élevait dans cette ravine profonde qui, partant de la pointe Est du pic, est l'origine du torrent descendant à Taurinya et à Saint-Michel-de-Cuxa; la neige, qui remplit toujours le fond de cette crevasse, lui communiquait sa blancheur.

Nous suivions avec intérêt sa marche menaçante, lorsqu'un phénomène inattendu se présenta à nos regards : nos corps, situés entre le soleil et le nuage, projetaient sur celui-ci des ombres d'autant plus tranchées, que l'écran sur lequel elles étaient reçues, offrait une surface plus blanche et plus éclatante. Nos silhouettes nous semblaient donc ressortir en noir sur un fond lumineux; mais ce qu'il y avait de curieux, de magique, on peut le dire, c'est qu'au-delà de cette zône lumineuse de très-peu d'étendue, se déroulait un magnifique arc-en-ciel, entourant l'image ou ombre du spectateur comme une véritable auréole. Son arc mesurait environ 270°

et n'était arrêté à droite et à gauche que par l'ombre portée de la montagne, sur laquelle l'image venait aussi reposer. Nous étions cinq personnes réunies au pic, et toutes cinq nous pûmes jouir, pendant plus d'un quart d'heure, d'un spectacle que nos deux guides n'avaient jamais aperçu, dont ils n'avaient même jamais entendu parler. Il n'est pas inutile d'ajouter que si chacun apercevait distinctement sur le nuage les ombres de ses voisins, la sienne seule était, pour lui, nimbée des couleurs du spectre.

Il est impossible de décrire l'espèce de ravissement dans lequel nous plongea ce spectacle vraiment féerique, qui finit par absorber notre attention aux dépens même du panorama que nous étions venus chercher si haut. Son explication n'offre, du reste, aucune difficulté, et elle est absolument semblable à celle de l'arc-en-ciel ordinaire : l'œil, sommet d'un cône dont la base était l'arc-en-ciel dessiné à la surface du nuage, percevait les différents rayons de la lumière décomposée par les vésicules globuleuses, lesquelles, suivant leur position, émettaient, à partir de l'intérieur, des rayons successivement rouges, orangés, jaunes, verts, bleus, indigo et violets. La seule différence avec le phénomène habituel, provenait de ce que l'observateur étant très-rapproché du nuage formant écran, son ombre s'y projetait d'une manière distincte, et, en même temps, le rayon de l'arc-en-ciel qui l'entourait, devenait très-petit.

D'après ce que nous venons de dire, il faut, pour jouir de ce spectacle, que le soleil brille, qu'il y ait des nuages en dessous du pic, et enfin que l'observateur soit juste entre le soleil et ces nuages. La réunion de ce concours de circonstances sera évidemment très-rare; mais nous la souhaitons à tous les touristes, qui rapporteront alors de leur ascension un souvenir qui ne s'effacera jamais.

MÉMOIRES

POUR SERVIR A UNE DESCRIPTION GÉOLOGIQUE

DU DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

I.

NOTICE GÉOLOGIQUE SUR LES ALBÈRES,

Par M. **A. F. Noguès**, licencié ès-sciences, professeur de sciences physiques et naturelles à l'école de Sorèze, membre de la Société géologique de France, associé correspondant de l'Académie Impériale des sciences de Toulouse, de la Société Impériale d'Agriculture, d'Histoire Naturelle et des Arts utiles de la ville de Lyon, de la Société Linnéenne de Bordeaux, etc., etc.

Albères. — Les Albères forment un chaînon allongé qui s'étend du col du Perthus à la mer. A son extrémité orientale, la petite chaîne montagneuse se termine par des escarpements profonds et des caps aigus qui baignent leurs pieds dans la Méditerranée. La mer, à ses heures de fureur et de colère, vient éteindre son ressentiment sur ces grèves schisteuses ou granitiques dont les anfractuosités recèlent des baies tranquilles et peu profondes de ce côté, comme pour faire place, entre ses plis, aux populations actives qui l'habitent, et leur donner accès à la mer; la chaîne albérienne se déjette, se découpe en anses étroites et en falaises accidentées.

Du nord au sud, elle s'étend depuis les premières rampes montagneuses que l'on gravit près d'Argelès-sur-

Mer, jusqu'au petit golfe de Roses, en Espagne. La région occidentale des Albères ne présente point, du nord au sud, un développement aussi considérable que la partie de la chaîne qui se limite à la mer. Les divers massifs pyrénéens se rattachant au Canigou, et qui accidentent si étrangement le paysage aux environs de Céret et d'Arles, se soudent aux Albères dans cette portion du chaînon. Les rampes rapides et grandement inclinées se succèdent du Boulou au Perthus; mais, à partir de la Junquère (Espagne), elles perdent rapidement de leur inclinaison : la pente générale du terrain va en diminuant jusqu'à la plaine de Figuères.

Cependant, sur le versant espagnol, se montrent les escarpements les plus abruptes et les plus sauvages, et si le voyageur ne doit ni les tourner ni les franchir, c'est que la grande route est tracée dans une dépression naturelle du sol, sur les dernières ondulations du col du Perthus.

En suivant la route de la Junquère à Figuères, l'observateur voit à sa gauche les roches albériennes prendre des formes pittoresques; tantôt elles affectent l'aspect de murs bizarrement démantelés; tantôt elles se dessinent au lointain comme une suite d'immenses châteaux-forts, ruinés par le temps. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

A l'ouest du col du Perthus se développent les massifs montagneux de Riunoguès, de Maureillas, de Céret et d'Arles, qui vont, en se ramifiant, se rattacher au Canigou, qui les a très-sensiblement influencés en prenant son relief actuel.

La région montagneuse de la haute vallée du Tech, si agreste, si verte et si fraîche, que de hautes montagnes abritent contre les vents violents qui tourmentent la plaine, prend, d'une manière grossière pourtant, une

forme courbe, dont le Tech suit un des diamètres, à partir de la Preste à Palalda.

Au sud de cette petite et pittoresque région pyrénéenne, se montrent les montagnes de Coustouges; celles de La Manère, de Campredon et de San-Juan, avec leurs granites variés, leur terrain de transition et leurs grès rougeâtres, triasiques ou houillers et crétacés.

Au nord, s'élèvent en pyramides aiguës, les massifs de Cortsavy et de Montboló qui forment, dans cette alpestre contrée, les rampes limites du Canigou. . . . .

. . . . . .

La petite chaîne des Albères se dirige ouest, un peu nord, est un peu sud, ou sensiblement O. 30° N.-E. 30° S. Elle est formée d'un axe granitique, dont le soulèvement a relevé et déjeté les couches paléozoïques qui s'appuient avec des inclinaisons diverses sur ses deux versants [1].

La forme générale des Albères est celle d'un cône surbaissé, dont les faces latérales sont fortement inclinées sur l'axe du solide, et comme écrasées; en sorte que la base, au lieu d'être un cercle, a pris la configuration d'une ellipse fort allongée dont le grand axe, ou le plus grand diamètre, se dirige de l'est un peu nord à l'ouest un peu sud. Chaque petit massif du chaînon, pris en particulier, affecte bien la forme conique; mais l'ensemble de la chaîne présente une figure plus compliquée.

La chaîne des Albères est fracturée et déchirée par des fentes transversales où se montrent de petits vallons charmants, qui sont autant de riches et frais vergers. Des ravins rapides descendent en limpides cascades, des

(1) J'ai reconnu que les principales crêtes ou arêtes des Albères, avaient les directions suivantes : 1° crête, du Perthus à Racasens, O. 30° N.-E., 30° S ; 2° du nord du bois de Racasens, *idem;* 3° crête à l'est de celle ci, direction O.-E.; 4° crete du pic de Salfare à les Pils, O. 60° N.-E. 60° S.; 5° crête de la tour de Caroch, O.-E.

hauteurs où ils naissent, pour aller se jeter, ceux du versant septentrional, dans le Tech ou la mer, tandis que ceux du versant opposé vont porter leurs eaux à la Mouga. Ces petites vallées transversales, sont fortement encaissées à leur origine; le ravin qui en parcourt l'axe y trouve juste la place pour étaler ses eaux. Puis, elles vont en s'évasant à mesure qu'elles s'éloignent des sommités montagneuses; en sorte qu'on pourrait les comparer à la section horizontale d'un immense entonnoir couché, dont la bouche ou la grande ouverture évasée regarderait le Tech, tandis que le tube ou la petite ouverture serait appuyée contre les rampes albériennes.

Les petites vallées transversales, sur le versant français comme sur le versant espagnol, sont sensiblement perpendiculaires à la direction générale du chaînon; en négligeant les mille sinuosités qui les accidentent, elles se dirigent du sud au nord.

La série secondaire manque complétement dans les Albères [1]. Je n'y ai point observé aucun membre des terrains triasiques, jurassiques ou crétacés.

Dans les vallées du Tech et de la Mouga, les terrains tertiaires les plus récents s'appuient sur les premières strates schisteuses de la chaîne; on les voit surtout bien à découvert à Nidolères, Banyuls-dels-Aspres, le Boulou, Vilellongue-dels-Monts, etc., partout où le sol a été profondément raviné. Dans la vallée de la Mouga, en Espagne, se montrent aussi les couches fossilifères de Nidolères, de Neffiach. Mais tous les étages tertiaires, situés à un niveau inférieur à ces dépôts subapennins ou postpyrénéens, manquent complétement dans les vallées du Roussillon. On n'y trouve rien que l'on puisse assi-

(1) Je ne range point dans les Albères, les dépôts secondaires d'Amélie-les-Bains, de La Manère, de Coustouges et du bassin supérieur de la Mouga; les Albères, pour nous, s'étendent du col du Perthus à la Méditerranée.

miler aux couches éocéniques et miocéniques de l'Aude, de la Provence, etc.; pour trouver, dans le pourtour méditerranéen, des sédiments tertiaires franchement contemporains de ceux des Pyrénées-Orientales, il faut aller jusqu'en Italie, aux pieds des Apennins. Cependant, on connaît dans l'Hérault, dans la Provence et dans la vallée du Rhône, des dépôts que l'on rapporte généralement à l'époque subapennine. Les mouvements du sol, lents ou brusques, qui ont fait émerger les dépôts de l'ancien pliocène, ont affecté, d'une manière sensible, le chaînon des Albères. On reconnaît à sa base des traces évidentes de ce mouvement. Cette dislocation a produit cette ride de collines sableuses ou argileuses, qui longe les deux rives du Tech, en s'élevant jusqu'à la hauteur de Vilellongue-dels-Monts. Ces collines, allongées par leurs caractères lithologiques et orographiques, se détachent parfaitement de la partie centrale de la chaîne, plus vieille qu'elles. L'effort intérieur, qui s'est propagé le long de la Méditerranée, avec des intensités variables, selon les résistances des couches qui le transmettaient, s'est en partie amorti contre les roches solides et compactes qui forment la base des Albères déjà montueuses à cette époque. . . . . .

. . . . . .

Constitution géologique. — Les terrains de transition ou paléozoïques et les roches azoïques, sont les seuls dépôts stratifiés qui se montrent sur les hauteurs des Albères. Ces divers dépôts ont été soulevés par la dislocation du sol, qui a donné une première forme au chaînon. Ce sont des gneiss, des micaschistes, des schistes ou phyllades aux couleurs vertes ou bleues, et des calcaires cristallins. On y trouve, associés à ces roches ou au granite, de la tourmaline cristallisée, des cristaux de feldspath, des grenats, des lames de mica, du quartz hyalin, du quartz compacte et des minéraux métallifères.

Pour étudier, dans un ordre régulier et rapide, la constitution géognostique du chaînon des Albères, suivons les diverses couches stratifiées qui se montrent à découvert à sa base, jusqu'au granite qui les a soulevées.

L'observateur qui pénètre pour la première fois dans les petites vallées transversales des Albères, est frappé de l'ordre qui règne dans la disposition de ces couches, dans la symétrie de leurs plans. Aux différentes vallées, les mêmes dépôts se retrouvent, presque à la même hauteur, avec des caractères identiques de composition chimique et de relations stratigraphiques. Chacune d'elles représente en raccourci, comme en miniature, la structure générale du chaînon; de sorte que l'étude complète d'une petite vallée fait connaître la constitution de l'ensemble.

A l'aspect de ces masses rocheuses aux lignes brisées, si fièrement accusées, on dirait que tout est confusion; cependant, c'est là que l'œil du géologue signale l'harmonie et l'ordre le plus constant. Ces troubles apparents dérivent des lois que la nature a inscrites dans ses œuvres en caractères immenses.

Transportons-nous d'abord dans la petite vallée de La Roque-d'Albères, au centre du chaînon; pénétrons dans ces gorges étroites et profondes comme des abîmes creusés dans la roche vive. Remontons le cours de la rivière qui passe à l'ouest, au pied de la colline qui porte la tour, l'ancien château-fort et le village de La Roque.

Ce village est bâti entre deux hautes collines diluviennes, formées d'argiles compactes, plastiques à teintes jaunâtres, couronnées par des dépôts de cailloux quartzeux ou granitiques, descendus des parties élevées des Albères. L'une de ces deux collines, la plus occidentale, porte une grande portion du village; celle qui se développe au sud et à l'orient, beaucoup plus élevée, pré-

sente, sur sa hauteur, une surface sensiblement horizontale, ou peu inclinée, où se trouvent de riches jardins fruitiers.

Les dépôts détritiques, diluviens ou glacières, se montrent partout, recouvrant les schistes anciens, dans ces vallées si intéressantes et si peu connues des géologues.

En sortant du village pour se diriger vers le sud, la première roche que l'on trouve en place, est le schiste de transition, qui se montre dans toutes les dépressions du sol et dans tous les points assez profondément ravinés pour mettre la roche à découvert.

Ce schiste ancien, bleuâtre ou verdâtre, par ses teintes obscures, tranche comme une ombre portée sur le fond de ce paysage éblouissant de lumière et de verdure. La roche se nuance parfois de couleurs rougeâtres ou ocreuses, qui dénotent la présence du fer et des pyrites en décomposition. Sur les tranches des affleurements, le schiste prend une texture compacte; il s'imprègne d'éléments quartzeux qui augmentent la dureté et la solidité de la roche.

Ces couches de schistes ne se divisent pas très-aisément en feuillets; la division de ces plaques tégulaires, si bien apparentes ailleurs, dans d'autres dépôts schisteux, est masquée ici, soit par des contournements ou des plissements qui affectent profondément les couches, en leur imprimant des caractères extérieurs particuliers, soit par des décompositions sur place de la roche schisteuse.

Au point que nous venons de signaler, le schiste de transition plonge de 60° vers le N. 40° E. On le retrouve conservant ces mêmes caractères stratigraphiques dans les parties inférieures de tous les ravins profonds qui avoisinent La Roque. Que l'observateur se rende au bois de M. Malsach, ou au-delà de la métairie de M. Bertrand, etc., partout le schiste lui apparaîtra com-

me formant la couche supérieure des terrains anciens dans cette partie des Albères. En remontant le cours de la rivière de La Roque, on voit le schiste affleurer partout jusqu'à la hauteur de la *Font de l'aram*. Au gouffre du *Tinell* (terme du pays), la gorge, déjà fortement encaissée en sortant du village, devient, par des escarpements schisteux, impraticable à tous piétons autres que les hardis habitants du pays. Il faut alors quitter le lit du ravin pour les petits sentiers escarpés qui courent en zigzag sur les deux rives; un pont, aussi simple que pittoresque, les réunit au-dessus du gouffre du *Tinell;* deux longues poutres, jetées sur un mur naturel que prétendent soutenir deux assises parallèles de pierres cimentées, réunissent les deux bords opposés de la rivière.

Mais l'art qu'aurait-il à faire ici? La nature a tout mis en œuvre pour imprimer à ces lieux une physionomie de grandeur et de solitude qui porte l'esprit à la méditation. Les âmes qui aiment à s'isoler, à vivre en elles, qu'elles aillent habiter ces retraites si vertes et si solitaires des Albères! On va souvent chercher en Suisse des sites charmants, gracieux ou coquets; les amants de la belle nature, les artistes, les poëtes, les naturalistes, trouveraient amplement à moissonner dans nos belles montagnes, moins bruyantes que les grands foyers de réunion du centre de la chaîne des Pyrénées.

J'ai revu, après une absence de seize années, ces charmants vallons des Albères; enfant de ces monts, je leur rends aujourd'hui un juste tribut d'admiration et d'amour filial! . . . . . .

. . . . . .

Au gouffre du *Tinell*, le schiste s'incline un peu moins qu'à la sortie du village de La Roque; il plonge vers le N.-E. avec une déclinaison d'environ 45°; il est recouvert par de puissants dépôts détritiques, formés de cail-

loux de granite, gneiss, quartz, schistes, mais surtout granite et gneiss.

L'arrangement de ces cailloux indique qu'ils se sont déposés en dehors d'une eau tranquille. Ils sont placés sans ordre, sans stratification les uns par rapport aux autres; les gros sont mélangés avec les petits. Ils sont légèrement arrondis, leurs angles un peu émoussés. Mais à leur forme, on voit qu'ils n'ont pas été long-temps roulés. Ce sont des dépôts plutôt glacières que diluviens.

Jusqu'à ce que de nouvelles études aient décidé de leur origine, et pour ne rien préjuger, j'appellerai *dépôts détritiques* ces masses de cailloux et de débris de roches qui recouvrent les schistes et les micaschistes dans les petites vallées transversales des Albères.

Sur la rive gauche de la rivière (de La Roque), ces dépôts atteignent une épaisseur considérable; une petite conduite d'eau, qui les coupe vers leur base, permet de les suivre sur une longueur qui laisse apercevoir les divers accidents de la roche. A leur surface, ils sont colorés en rouge ocreux par un sable ferrugineux; partout on voit suinter, à travers ces couches, des eaux minérales acidules avec des principes ferrés.

La rivière a enlevé, dénudé ces puissants dépôts détritiques; elle a usé, limé, corrodé le schiste, rompu et emporté les solides barrages qu'il formait; par son poids, elle a miné la roche solide et creusé dans sa masse une cavité arrondie comme une cuve (de là, le nom de *tinell, tina;* tonneau, cuve).

Lorsque les eaux gonflent le torrent, les blocs de granite descendent des hauteurs de la montagne, violemment poussés par les eaux; ils ne s'arrêtent, dans le lit de la rivière, que lorsque la pente devient moins rapide. Telle est l'origine de ces lourdes masses de granite, dont le volume augmente à mesure que l'on s'élève, et que l'on voit dans toutes les gorges étroites des Albères.

Le schiste paléozoïque, d'un gris bleuâtre en masse, donne, par la trituration, une poudre grise, qui, à une forte loupe, laisse apercevoir des cristaux blanchâtres, agglomérés au milieu d'une poussière grisâtre. Ces grains de quartz sont beaucoup plus apparents lorsqu'on a traité le schiste pulvérisé par l'eau régale, et qu'on a desséché le résidu solide; j'en ai isolé d'assez gros pour rayer le verre.

La liqueur filtrée précipite abondamment en bleu de Prusse par le ferro-cyanure de potassium; par la potasse ou l'oxyde d'ammonium, elle donne un précipité rougeâtre de sesquioxyde de fer.

Quand tout le fer a été précipité, la liqueur filtrée se trouble par l'acide sulfurique, et laisse, après un repos de quelques heures, un dépôt blanc; la même liqueur précipite en noir par le sulfure d'ammonium (sulphydrate d'ammoniaque).

Le schiste paléozoïque des Albères, outre la silice et l'alumine combinées qui forment la base essentielle de cette roche, renferme aussi de la silice libre, du fer et des traces de plomb probablement à l'état de sulfure. Mais dans l'échantillon que j'ai soumis à l'analyse, même à la loupe, je n'ai distingué aucun vestige de galène en liberté; à peine y ai-je aperçu quelques cristaux microscopiques de pyrite de fer. Je n'y ai trouvé, non plus, aucune trace d'êtres organisés. . . . . .

. . . . . .

A la hauteur de la source minérale acidulo-ferrugineuse, connue dans le pays sous le nom de *Font de l'aram* [1], commencent à se montrer les roches azoïques stratifiées. Les micaschistes resserrent, de plus en plus,

(1) Ce qui signifie fontaine de cuivre. Cette source, fortement chargée de principes ferrugineux, donne un dépôt rouge-ocreux, que les habitants du pays doivent avoir pris pour du cuivre *(aram)*.

le lit de la rivière, entre leurs masses solides, comme dans un étau; la gorge va se rétrécissant; les deux rives escarpées semblent vouloir se toucher comme pour se réunir encore une fois, malgré le soulèvement qui les a séparées. Le paysage devient de plus en plus sévère; en s'élevant, la solitude se fait autour de soi; les bruits de la plaine, les sons du village n'arrivent plus à l'oreille; seul le choc de l'onde contre le rocher, ou son heurtement contre elle-même, troublent le calme imposant de cette sévère, mais charmante Thébaïde. Parfois, pourtant, le martin-pêcheur (*alcedo ispida*, Lin.), le merle des rochers (*turdus saxatilis*, Lath.), la grive (*turdus musicus*, Lin.), le bécasseau cocourli (*tringua subarcuata*, Tem.), le roitelet (*regulus cristatus*, Lath.), marient, à celle de l'onde, leur voix aiguë ou harmonieuse. La source de l'*aram* sourd au pied d'un escarpement vertical, constitué par un épais dépôt détritique, qui repose sur le micaschiste. L'eau minérale arrive à l'extérieur par une galerie profonde, qui paraît être une ancienne recherche de mine; du reste, on trouve, sur plusieurs points de la vallée, au contact du schiste ou du micaschiste et des roches granitiques, des traces d'anciennes exploitations métallifères. Ces cavités souterraines, que l'imagination a peuplées et poétisées, passent, auprès de vieilles femmes du pays, pour le séjour des fées malfaisantes (*encantadas*).

La légende locale raconte des récits merveilleux, qui paraissent autant d'exagérations poétiques de l'histoire métallurgique de cette région. Dans ces fées, qui vivent sous terre, ne reconnaît-on pas un peuple de mineurs, peut-être étrangers à la contrée? . . . . . .

La première roche azoïque stratifiée qui se montre à découvert, à la fontaine de l'*aram*, recouvrant immédiatement le schiste, est une espèce de gneiss ou d'hyalomicte essentiellement composé de quartz et de mica.

A la loupe, on distingue très-bien le quartz en gros grains agglutinés ou en cristaux à angles émoussés, avec l'éclat de la silice cristallisée et demi-transparente. Cette roche, grossièrement pulvérisée, donne une poudre qui paraît, à la loupe, comme un beau sable blanc quartzeux. Un ciment ordinairement rougeâtre unit les éléments qui la constituent; à peine on y distingue des traces de felspath.

Le mica est blanc, d'un aspect argentin, en petites lamelles nacrées; mais il est peu abondant. A la simple vue, la roche, lorsqu'on l'entaille au vif, brille d'un certain éclat, que l'on serait tenté d'attribuer aux lames de mica. Mais un examen attentif, à l'aide d'un instrument grossissant, montre que ces reflets lumineux sont dus surtout aux facettes cristallines du quartz.

Sur certains points, l'élément ferrugineux domine; alors la roche prend une teinte ocreuse ou rougeâtre qui indique suffisamment une modification dans sa composition. Parfois elle passe à un gneiss; mais jamais, cependant, elle n'affecte franchement la forme et la structure de cette dernière roche granitique.

A l'aide d'une bonne loupe montée, j'y ai distingué, parfaitement, des cristaux très-petits, groupés, d'un vert très-franc, que j'ai cru devoir rapporter à l'émeraude (?). J'y ai encore vu des cristaux noirs, excessivement petits, dont je n'ai pu déterminer l'espèce minérale.

Avant d'arriver à la hauteur de la fontaine, dite de *Las Ballayras,* la roche quartzeuse que je viens de décrire passe à un micaschiste, incliné comme elle vers le N. 60° E.

Cette dernière roche est fossile, feuilletée, un peu friable à la surface; les petites tablettes qui résultent de sa division, se brisent facilement lorsqu'on les presse entre les doigts, en les faisant porter à faux sur l'un de ces organes, et en appuyant sur l'extrémité opposée.

Sa couleur générale est le blanc gris, mélangé de teintes jaunâtres ou verdâtres. Par ses fissures, postérieurement à son dépôt, a pénétré un principe ferrugineux qui colore quelques-uns de ses points d'une manière plus vive. A la loupe se montrent le quartz et le mica, presque avec tous les caractères de la roche précédente, qui, du reste, ne diffère de ce micaschiste que par le manque de fissilité.

En attaquant, par l'acide nitrique à froid, le micaschiste grossièrement pulvérisé, on constate une légère effervescence. En examinant le phénomène à la loupe, on reconnaît que l'attaque nitrique n'a lieu que sur les points colorés en rouge par la présence du fer, qui se trouve donc à l'état de carbonate dans cette roche.

La dissolution acide précipite en bleu par le ferrocyanure de potassium; à chaud, la réaction, sans dégagement de vapeurs rutilantes, est bien autrement active qu'à la température ordinaire, et le précipité produit par le prussiate jaune de potasse, très-volumineux.

Les schistes et les micaschistes, par leur décomposition et leur mélange avec les détritus des matières organiques, donnent un sol actif, à pentes inclinées, où croissent et se développent rapidement des essences très-variées, le châtaignier, le micocoulier, le chêne-liége, etc.

L'observateur qui part de la plaine pour s'élever vers les sommités des Albères, passe à travers plusieurs zônes végétales bien distinctes. Dans les parties les plus basses et les plus chaudes des vallées de La Roque, Sorède, Argelès-sur-Mer, etc., se montrent les oliviers au feuillage pâle; puis, un peu plus haut, les châtaigniers et les micocouliers aux tiges élancées; ensuite viennent les chênes-liéges, les chênes-verts; enfin, les hêtres qui vivent dans les forêts des régions élevées et froides du chaînon.

A partir de la hauteur de *Las Ballayras,* jusqu'à la

prise d'eau qui alimente les moulins de La Roque, on voit constamment affleurer le micaschiste ou le gneiss.

Ce gneiss, qui a une tendance à se diviser en gros feuillets ou en tables épaisses, par ses brisures ou par les dislocations de ses plans, forme à la prise d'eau même des escarpements rapides et pittoresques. Sur la rive gauche de la rivière s'élèvent des masses gneissiques passant à un granite stratifié, dont les pentes verticales montrent les précipices connus dans le pays sous le nom d'*Escarrancas*.

Le torrent, encaissé entre ces roches et celles identiques qui se dressent sur la rive droite, pour fermer les rampes de la *Sparraguera*, semble seul commander dans ces lieux abruptes. Au milieu de cette nature sauvage, sa voix domine toute autre voix.

Et c'est pourtant sur ces effrayants précipices, sur les flancs escarpés de ces gorges profondes et étroites, que sont indistinctement tracés les sentiers glissants où les intrépides habitants des Albères marchent avec la même assurance qu'un voyageur sur une large route horizontale!

A partir de là, la gorge se resserre brusquement; les deux rives opposées se touchent presque; à peine une distance de quelques mètres sépare leurs bases. On est en plein dans la montagne; le cours du ravin ne peut être plus longtemps remonté; on le voit tomber, de cascade en cascade, en étalant ses eaux en blanches gerbes jusqu'aux environs de *Rocabella*.

Le gneiss ou granite stratifié que je viens de signaler, est fortement disloqué; l'ensemble des couches incline vers le nord; quelques-unes sont verticales, d'autres ont été renversées et se montrent avec une inclinaison anormale vers le sud.

Sur certains points, le gneiss passe au micaschiste comme on l'observe en grimpant vers les hauteurs de la métairie de la *Sparraguera*.

On distingue parfaitement, même à l'œil nu, les divers minéraux qui constituent cette roche granitique. Le mica, disposé en rangées sensiblement parallèles, est noir ou gris-noirâtre; parfois il prend des reflets d'un vert très-pâle.

Le quartz s'y montre avec son aspect vitreux et translucide; il est relativement peu abondant. Le feldspath orthose est le minéral dominant; il prend, en général, la structure lamelleuse. Ses lames nacrées, blanches ou légèrement colorées en jaune-terne, paraissent à la loupe comme un groupement de petits cristaux.

Lorsqu'on veut atteindre la hauteur de la *Sparraguera*, il faut monter à pic le talus de la montagne, à travers les bois et les houx *(ilex aquifolium)* ou du chêne-vert. Après une courte, mais pénible ascension, on arrive à un étroit sentier, tracé sur le flanc de la montagne.

C'est au milieu de cette alpestre voie qu'affleure un gneiss qui passe, par l'altération de ses éléments, à une pegmatité grossière. Le quartz y est devenu opaque, le feldspath blanc, d'un éclat mat et sans structure lamelleuse bien distincte. En suivant le petit sentier qui court parallèlement à la rivière sur la rive droite, on atteint bientôt un granite porphyroïde qui s'est soulevé à travers le micaschiste et le gneiss. Par son épanchement, il a dérangé la direction primitive de leurs couches, qui plongent d'environ 65° vers le S.-O., tandis que leur plongement normal est vers le N. ou le N.-E. Ce granite offre une structure toute particulière; certaines parties de sa masse sont constituées par un granite à petits grains avec mica noir, feldspath lamelleux, blanc, gris et quartz vitreux semi-transparent. Mais à côté de ces éléments, assez finement divisés, se montrent de gros cristaux d'orthose, d'un blanc-jaunâtre ou d'un gris très-mat, enclavés au sein de la pâte granitoïde.

A la loupe, on y reconnaît des cristaux excessivement petits, de diverses substances métallifères.

En suivant le granite porphyroïde, on constate qu'il passe à une véritable leptynite, dont les lames de mica, d'un gris-verdâtre ou d'un gris-noir, sont nombreuses et bien apparentes à l'œil nu. Le feldspath, élément dominant, y prend la forme de petits grains jaunâtres; le quartz, peu abondant, s'y présente avec son aspect semi-transparent comme dans le granite.

La leptynite et le granite porphyroïde, se sont épanchés entre des couches de gneiss et de micaschiste qu'ils ont disloqué. La montagne de la *Sparraguera* est formée par ce micaschiste très-bien stratifié, incliné vers le S.-O., en faisant un angle d'environ 65°. Sur certains points, il devient noirâtre et fortement micacé; sur d'autres, il est décomposé à la surface et à une certaine profondeur, en un sable ferrugineux; en certains endroits, on le voit passer au gneiss.

Lorsqu'on s'élève vers le point culminant de la montagne, on ne tarde pas à trouver un granite à petits grains, qui forme la crête ou l'axe de la petite chaîne des Albères. C'est le soulèvement de cette roche qui a donné sa principale forme au chaînon.

Toutes les petites vallées de fracture de la chaîne des Albères, présentent la même composition que celle de La Roque, puisque les mêmes couches passent de l'une à l'autre en s'infléchissant vers les parties déclives et se relevant vers les sommités. On peut s'en assurer en examinant les roches qui affleurent dans les vallons de Saint-Martin, de Montesquiu, de Vilellongue-dels-Monts, de Sorède, d'Argelès, de Collioure, etc.

Lorsque des hauteurs de la *Sparraguera,* l'observateur descend, en côtoyant la montagne, dans le vallon de Sorède, son regard est bientôt arrêté sur une crête blanche, saillante, sur la colline qui la porte, comme la

nageoire dorsale d'un poisson. C'est une ride épineuse de quartz blanc-laiteux, presque verticale ou très-inclinée vers le N.-E. d'au moins 80°.

Le fond blanc de ce quartz compacte, est légèrement maculé de petites taches d'oxyde de fer.

Lorsqu'on remonte la rivière de Sorède, les mêmes accidents pittoresques du sol, que nous avons signalés dans le vallon de La Roque, se reproduisent presque aux mêmes hauteurs. Le fond du paysage est le même; cependant, les décorations étranges que la nature a mises en œuvre, changent de forme en gardant leur physionomie minérale. On retrouve ici les mêmes roches avec les mêmes inclinaisons, les mêmes inflexions, les mêmes caractères stratigraphiques.

La nature, si variée dans ses moyens, a, dans ce vallon, donné au paysage quelque chose de moins frais, de plus tourmenté qu'à la petite vallée de La Roque-d'Albères. Nous retrouvons bien ici, à la vérité, les mêmes lignes de roches qui se profilent sur les deux rives de la gorge, mais les rampes sont plus abruptes, et la montagne se dresse devant soi plus brusquement.

En outre, un nouvel élément minéral apparaît. Au four à chaux de Sorède, près du pont des forges, se montre, à mi-hauteur de l'escarpement de la rive droite, une couche peu épaisse d'un calcaire cristallin qui paraît plonger vers l'est. Ce noyau calcaire semble s'être déposé dans quelque dépression ou dans quelque poche de schiste, de micaschiste ou de gneiss. C'est probablement un fragment de la couche calcaire qui se montre à Prats-de-Molló, Céret, etc., et qui forme une bande, souvent interrompue, sur le versant septentrional des Pyrénées-Orientales.

Le calcaire cristallin de Sorède, exploité comme pierre à chaux (carrière de Jean Estève), d'un blanc ou blanc-bleuâtre, se présente sous la forme de lames rhomboï-

dales superposées. Sur certains points, surtout vers les bords de la couche, il se clive en gros cristaux.

Attaqué en roche par l'acide nitrique, il fait à peine effervescence; trituré, il donne une poudre blanche qui se laisse vivement attaquer par les acides avec un abondant dégagement d'acide carbonique.

Ce calcaire présente une particularité remarquable : à son contact avec la roche encaissante, il se recouvre de minces lames cristallines, bleuâtres, nacrées de feldspath.

Lorsque de la carrière de Jean Estève on se dirige vers le nord-est, par le petit sentier qui conduit à Sorède par la métairie de Coudulès, on voit bientôt apparaître les schistes de transition à teintes bleuâtres ou ferrugineuses. Ils plongent, comme ceux de La Roque, vers le N.-E. en faisant avec l'horizon un angle d'environ 80 à 85°.

Si, à partir de là, on suit les premières rampes de la montagne, à la hauteur de la métairie Llinas, on rencontre les roches granitiques, les gneiss, les micaschistes. De là on descend dans le vallon d'Argelès-sur-Mer, où se montrent les puissants dépôts diluviens de la plaine, qui recouvrent aussi, dans les parties élevées du bassin inférieur du Tech, les roches anciennes des Albères.

D'Argelès-sur-Mer à Port-Vendres, la route marche parallèlement à la mer. Le paysage s'est transformé; les décorations du tableau ont changé; ce ne sont plus ces massifs d'arbres verdoyants jetés sur les flancs des gorges profondes qui encadrent la scène. Ici la Méditerranée fond son azur avec l'azur du ciel du Roussillon; elle ondule, dans l'espace qu'embrasse le regard, ses draperies bleues, ornées de franges de blanche écume. D'un côté, donnant asile à des vignes vigoureuses, des coteaux de schistes ou de phyllades contournés, plissés,

comme écrasés par des pressions latérales ; de l'autre, la mer qui brise ses vagues contre la falaise qui porte le chemin. Dans les plis étroits et tranquilles de ces escarpements, où vivent les moules *(mytilus edulis)* et les oursins *(echinus lividus)*, se montrent seuls quelques rares bateaux de pêche, jetés sur le sable ou se balançant sous la protection de leur ancre.

Sur ces falaises, on coupe aussi des tranches puissantes de micaschistes à larges lames de mica, parfois à cristaux de grenat opaques et violacés. La tourmaline noire, en longues aiguilles cristallines ou en cristaux cylindriques ou polygonaux prismatiques, s'y trouve enclavée dans de gros fragments de quartz. Dans toutes ces roches anciennes, se présentent de gros cristaux d'orthose jaunâtres et à l'aspect nacré. Ainsi donc, entre les schistes, les micaschistes, le gneiss et les granites divers qui constituent essentiellement le chaînon des Albères, on trouve de nombreux minéraux accidentels soit en filons ou en veines, comme les oxydes et les sulfures de fer, le sulfure de plomb, la galène argentifère, etc., soit en cristaux isolés comme le grenat, le mica, le feldspath, la tourmaline, etc.

Age du chaînon des Albères. — « Différentes circonstances me font présumer, dit Dufrénoy, que le dernier surgissement du groupe du Canigou, est plus moderne que celui du reste de la chaîne : la principale consiste dans le relèvement des terrains tertiaires les plus récents vers les cimes du Canigou. Ainsi à Nefliach, à Banyuls-dels-Aspres, villages situés dans la vallée de la Tet et du Tech, au nord du Canigou, M. Reboul a indiqué, depuis longtemps, que les marnes argileuses, qui contiennent des fossiles analogues aux terrains subapennins, sont en couches fortement inclinées.

« Au sud du Canigou, des terrains à lignites également très-modernes, qui forment une petite bande dans

la Cerdagne, depuis Llivia jusqu'à la hauteur de la Seu-d'Urgel, y sont en couches relevées d'environ 60° vers le N. 20° O. Les terrains tertiaires, situés sur les deux versants de cette montagne, ont donc été fortement dérangés, tandis que sur toute la longueur de la chaîne des Pyrénées, les terrains tertiaires se sont déposés horizontalement au pied de la vaste falaise, formée par cette même chaîne. La direction des couches tertiaires de la Cerdagne, E. 20° N.-O. 20° S., est à peu près la même que celle que le soulèvement des ophites a imprimé à ces mêmes terrains dans la Catalogne, dans la Navarre et la Chalosse. Cette direction, qui correspond à celle indiquée par M. Élie de Beaumont pour la chaîne principale des Alpes et les chaînes les plus récentes de la Provence, me conduit à supposer que c'est à cette même époque que le massif du Canigou a pris son relief actuel; la direction générale de ses crêtes, celles des vallées de la Tet, du Tech et de la Sègre, qui en sont la conséquence, s'accordent avec cette supposition.

« Plusieurs vallées, qui sillonnent le pied du Canigou, sont très-profondes. La petite vallée qui prend naissance au-dessous de Cortsavy et se jette dans le Tech, près d'Arles, présente un escarpement à pic de plusieurs centaines de mètres; cette circonstance, jointe à la position des lambeaux de calcaire de transition qui forment, par leur ensemble, une ceinture discontinue sur les flancs du Canigou, ne peut s'expliquer qu'en admettant que ce groupe de montagnes a été soulevé d'un seul jet au milieu des terrains de transition qui avaient alors un relief peu prononcé, et qui étaient recouverts, en différents points, par des dépôts très-modernes; cependant, comme les lambeaux de terrains modernes n'ont jamais été continus, puisqu'ils sont en partie marins et en partie d'eau douce, il est certain que le

sol sur lequel a surgi le Canigou, était déjà montueux à une époque antérieure [1]. »

Les Albères, qui se rattachent au Canigou par les massifs montagneux de Maureillas, de Céret et d'Arles, ont été fortement influencées par la dislocation du sol, qui a fait surgir ce groupe de montagnes. Mais un seul mouvement du sol n'a pas donné au chaînon albérien son relief actuel; il n'a pris la configuration, la forme que nous lui voyons aujourd'hui, qu'à la suite de quelques révolutions dont il porte l'empreinte évidente et bien sensible.

Les savants auteurs de la carte géologique de la France, attribuent au soulèvement de la chaîne principale des Alpes, le surgissement du mont Canigou avec ses formes actuelles. Mais avant ce grand cataclysme de la nature, cette montagne, presque la plus élevée de la chaîne orientale des Pyrénées, présentait une certaine élévation, ainsi que le chaînon des Albères qui en dépend.

Les schistes, les micaschistes et les roches granitiques stratifiées des Albères, sont fortement relevés; parfois ils atteignent à la verticale et même sont renversés. Ils affectent les mêmes caractères que les roches identiques qui se montrent au pied du Canigou; leur orientation les fait ranger dans les terrains de transition.

A l'inspection des Albères et du massif du Canigou, le géologue retrouve partout des traces incontestables des systèmes du Morbihan, du Westmoreland et du Hundsrück, etc., qui ont relevé les divers membres de la série azoïque et paléozoïque dans les Pyrénées-Orientales.

Les couches anciennes qui composent les Albères, paraissent donc avoir pris, à cette époque primaire, leurs

(1) MM Dufrénoy et Élie de Beaumont : *Mémoires pour servir à une description géologique de la France*, tome II, pages 426-428.

inflexions primordiales, quoiqu'elles doivent leur relief actuel à des mouvements beaucoup plus récents.

Dans les dépressions les plus profondes des vallées transversales, dans les concavités ouvertes entre les plis des roches, nulle part, dans les parties élevées du chaînon des Albères, on ne trouve aujourd'hui aucunes traces des dépôts subapennins des vallées du Tech et de la Tet. Ces dépôts marins ne pénètrent pas dans les petites vallées transversales, qui étaient donc déjà fermées ou ouvertes en partie; ils ne s'élèvent jamais à des hauteurs un peu considérables; dans la vallée du Tech, ils n'arrivent pas à Maureillas, et à peine atteignent-ils les premières collines de Vilellongue-dels-Monts.

Cette observation a un grand poids dans la question qui nous occupe; elle prouve clairement que le relief des Albères était assez montueux pour s'élever au-dessus des eaux, lorsque les dépôts subapennins ou pliocènes se sont formés sur les schistes paléozoïques de la vallée du Tech, déjà relevés par des dislocations antérieures.

Dans les parties élevées des vallées transversales, on aperçoit partout de puissants dépôts diluviens, horizontaux ou très-peu inclinés, qui descendent dans la plaine où ils forment ces immenses couches caillouteuses de la période quaternaire ou diluvienne, si prononcées dans la plaine de Rivesaltes et de Perpignan. Dans les parties élevées, ces dépôts reposent sur les schistes ou les autres roches de transition, ou sur les roches granitiques, sans que l'on trouve entre les deux systèmes de couches aucune trace, aucun vestige des marnes et des grès fossilifères de la partie déclive de la vallée du Tech.

Toute la série secondaire manque complétement dans les Albères, du Perthus à la Méditerranée. Durant toute cette longue période géologique, la chaîne, constamment émergée, a formé une île au sein de la mer. D'un côté, ses pieds schisteux étaient battus par la vague de la mer,

qui occupait une portion de la plaine actuelle de Figuères ; sur le versant septentrional, par la mer du Roussillon, qui, par quelque canal étroit, a pénétré, à une certaine époque, jusqu'aux environs d'Amélie-les-Bains pour y déposer les sédiments secondaires que l'on y a signalés.

Ainsi, toutes les observations portent à croire, que le sol d'une partie du Roussillon a été émergé et immergé plusieurs fois. L'absence de couches stratifiées plus récentes que le terrain silurien ou dévonien, autres que celles de l'ancien pliocène, permet cette conclusion.

On constate, cependant, ainsi que nous l'avons déjà dit, dans le département des Pyrénées-Orientales, quelques lambeaux du terrain secondaire, mais en dehors du chaînon albérien. Les dépôts crétacés de la vallée de l'Agly commencent à se montrer vers Peyrestortes, Baixas, pour se développer vers Vingrau, Estagel, Maury et Saint-Paul-de-Fenouillet. Dans la vallée du Tech, des couches à cyclolithes elliptica, rhymkonella difformis, à hippurites, etc., se montrent à Amélie, Coustouges, La Manère, etc.

Pendant que ces dépôts marins se formaient sous les eaux, une grande partie du bassin inférieur du Tech était assez élevée pour être complétement émergée. Ce n'est qu'une dislocation postérieure qui a permis à la mer d'occuper, par un affaissement du niveau du sol, les vallées du Roussillon pour déposer les couches de l'ancien pliocène. Ces couches ne se montrent guère au-delà du Boulou; si elles se sont déposées sur d'autres points du cours supérieur du Tech, elles ont été facilement dénudées, après leur relèvement, lors des grandes débâcles qui ont porté les dépôts quaternaires ou diluviens dans les trois grandes vallées des Pyrénées-Orientales.

« La plaine du Roussillon, dit Reboul, située comme un golfe entre deux arêtes de montagnes qui jettent des

promontoires dans la mer, est bien évidemment formée de matériaux de comblement, descendus des Pyrénées, par les trois issues des vallées du Tech, de la Tet et de l'Agly. Les accroissements que ces trois torrents ont pu ajouter à ce terrain de transport, depuis la date des descriptions géographiques de Strabon et de Pomponius-Méla, ne sauraient être évalués même à la centième partie de son étendue totale [1]. »

L'examen des faits précédents nous conduit à admettre, que le chaînon des Albères avait un relief assez prononcé dès le commencement de la période secondaire ou dès la fin de la période primaire : les premiers soulèvements qui l'ont affecté remontent à la période paléozoïque ou de transition. Mais ces dislocations anciennes ne lui ont point donné sa forme et sa hauteur actuelles. Du Perthus à la Méditerranée, dans l'axe du chaînon, on ne trouve aucun dépôt secondaire; tandis qu'au pied du Canigou, aux environs d'Amélie se montre un lambeau crétacé, ce qui confirme et prouve clairement, ce que nous avons déjà dit, que le chaînon albérien, tel que nous l'avons limité, a été émergé pendant une partie de la période paléozoïque et pendant toute la longue période secondaire.

Lorsqu'on étudie attentivement, la boussole à la main, le terrain tertiaire supérieur de la vallée du Tech ou de la Tet, on s'aperçoit que l'inclinaison générale des couches a lieu vers le N. ou le N.-E., parfois vers le N.-O.; de manière que les tranches ou les têtes de couches regardent le Canigou et les Albères. C'est là une preuve que ces massifs montagneux ont contribué au relèvement de l'ancien pliocène. Par conséquent, il a fallu que les Albères se relèvent pour produire cet effet sur les couches de leur base.

(1) Reboul. *Géologie de la période quaternaire.*

La longue file de collines pliocènes qui borde les deux rives du Tech, s'élève, sur la rive droite du torrent, assez haut sur le pied du chaînon, en suivant sa direction et son inclinaison, quoique à stratification très-discordante. De tous ces faits, et d'autres qui seront exposés ailleurs [1], il faut conclure que le relief actuel du chaînon des Albères, a été produit par la dislocation qui a soulevé et dérangé les couches marines de l'ancien pliocène à la base des Pyrénées-Orientales et au pied des Apennins. Tout le monde sait que M. Élie de Beaumont attribue ce mouvement du sol au surgissement de la chaîne principale des Alpes.

Outre ces soulèvements, qui ont imprimé les grands traits du tableau, on reconnaît dans les Albères de petites lignes de dislocation qui ont incliné certaines couches vers le S.-O. Ces dislocations restreintes n'ont pas influencé l'ensemble de la chaîne.

Une étude attentive des crêtes saillantes et des lignes de dislocation du Roussillon, montre à l'observateur la complication de plusieurs soulèvements. Chacun de ces mouvements du sol, lents ou rapides, ont fourni un trait, une ombre, un accident au tableau pittoresque que la nature s'est complue à dérouler à nos yeux dans cette belle et fertile province.

Les massifs montagneux des vallées du Tech et de la Tet, ont reçu quelques-unes de leurs formes à chacun des divers soulèvements qui ont imprimé leurs caractères aux Pyrénées. Mais c'est la dislocation qui a fait émerger les dépôts séluriens et dévoniens, qui a relevé les Albères, qui depuis lors sont restées constamment émergées. Cependant, parmi tous ces mouvements qui ont exercé leur terrible influence sur le sol de la vallée du Tech,

(1) Dans le texte de la Carte géologique du département des Pyrénées-Orientales.

c'est le soulèvement désigné par M. Élie de Beaumont, sous le nom de système des Pyrénées, qui s'est, peut-être, le moins fait sentir dans le chaînon des Albères et au pied du Canigou.

En résumé, les Albères ont pris un relief montueux assez prononcé dès la période paléozoïque; mais c'est la dislocation de la chaîne principale des Alpes, qui a relevé les dépôts subapennins, qui a donné au chaînon toutes ses formes actuelles.

Sorèze, ce 10 novembre 1861.

CHRONIQUE PERPIGNANAISE,

Par **M. Joseph Emmanuel Sirven**, membre de plusieurs Sociétés académiques.

Philippe III, que le Duc d'Ossone appelait plaisamment le *grand tambour de la monarchie espagnole,* mourut, à Madrid, le 13 mars 1621, à l'âge de quarante-trois ans.

Ce prince fut victime de l'étiquette. Étant au conseil, il se plaignit de la vapeur d'un brasier, qui l'incommodait d'autant plus qu'il relevait d'une grande maladie. L'officier chargé du soin d'entretenir le feu étant absent, personne n'osa remplir cet emploi; et cette délicatesse mal entendue coûta la vie au monarque.

Le 3 mai de la même année, les Consuls de la ville de Perpignan firent publier cette nouvelle au son des tambours et des trompettes, par des crieurs habillés de noir, accompagnés des confréries à cheval et des corps de métiers. Les boutiquiers durent fermer leurs boutiques pendant neuf jours, sous peine d'amende et de prison; tous les travaux furent suspendus. Le deuil eut lieu chez le sieur Antoine Séragut, bourgeois honoré, alors premier consul. On ordonna une neuvaine; tout le temps qu'elle dura, les cloches des couvents et des églises de la ville attristèrent les habitants par leur tintement lugubre; la nuit même, la nuit ne mettait point une trêve à ce lamentable carillon; plusieurs Bourgeois en devinrent sourds, si j'en

crois la chronique..... Et les confréries, celle de Saint-Georges en tête[1], se rendirent trois fois le jour, le matin, à midi et le soir, chez le sieur Antoine Séragut, pour lui adresser des compliments de condoléance : quelles pénibles charges ces messieurs avaient-là !...

Le 12, les Consuls, dans leur costume de rigueur, se transportèrent à Saint-Jean, où ils avaient tout fait préparer pour la célébration des oraisons funèbres du Roi. Mais cette cérémonie fut renvoyée à un autre jour; voici à quelle occasion : Don Christoval y Traginé, gouverneur de Perpignan, arriva dans l'église après les Consuls, escorté des officiers de la garnison et précédé de deux *massiers*... Qu'on juge de l'effet que produisit cette innovation sur l'esprit des Consuls jaloux de leurs prérogatives, puisque de temps immémorial à eux seuls appartenait la distinction des *masses!*.... Ils restèrent pétrifiés, ni plus ni moins, que des *zoolithes*... Je vous le demande, pouvaient-ils, en conscience, laisser s'établir un pareil précédent? C'eût été en quelque sorte abdiquer, et ces messieurs en étaient incapables. En conséquence, après être revenus de leur étonnement, ils protestèrent avec énergie : chacun de part et d'autre soutint ses droits; on dit même qu'il y eut des épées, des poignards tirés et prêts à frapper; que des perruques furent arrachées, foulées aux pieds, et que des personnes très-respectables reçurent l'affront le plus sanglant... Je ne garantis pas la dernière assertion, tout en affirmant que cette scène causa un grand scandale, à la suite duquel les Consuls, violets de colère, plantèrent là le Gouverneur; quittèrent brusquement l'église; le peuple les imita, et il fit bien.

(1) La Confrérie de Saint-Georges fut instituée à Perpignan, le 5 août 1562, et ses statuts furent homologués par le Vice-Roi de Catalogne, le 4 mai 1563. Elle s'éteignit en 1652.

En dépit de la protestation des Consuls, Don Christoval y Traginé invita les prêtres de la cathédrale à commencer les prieres pour le repos de l'âme de Philippe; tous refusèrent d'obtempérer à ses ordres, et, même en sa présence, le catafalque, qui avait été élevé aux frais de la ville, fut entièrement défait par injonction de l'Evêque.

Ne pouvant vaincre la résistance qu'on lui opposait, le Gouverneur, penaud, se retira avec ceux de sa suite, non sans pester contre l'évènement malencontreux; mais il ne se tint pas pour battu, car il était tenace le vieux Castillan. Le lendemain, précédé des deux *massiers* de sa fabrique, il se rendit au couvent des Grands-Augustins, où il fit dire une messe à la chapelle de *Notre-Dame-des-Grâces*.

Le 17, les Consuls célébrèrent à Saint-Jean les honneurs funèbres du feu Roi avec une pompe extraordinaire. L'Illustrissime évêque Onuphre de Réart [1], dit l'office. Le catafalque, entouré de deux cent cinquante flambeaux de cire blanche, était décoré de riches coussins, sur lesquels reposaient un sceptre, une couronne royale et une croix; l'église, éclairée par six mille cierges, était tapissée d'une tenture noire, parsemée de larmes d'argent; cinquante lampes funéraires, à trois becs, étaient suspendues à la voûte en ogives; la vaste nef et les chapelles latérales ne purent pas contenir le nombre des Perpignanais accourus à la cérémonie, non, sans doute, pour bénir la mémoire

(1) « Onuphre de Réart, né à Perpignan, de l'honorable famille de Réart, « étant chanoine de Barcelone, succéda à François, et prit possession de « l'Evêché d'Elne, par procureur, le 4 mai 1599. Le 16 août, il fut reçu « à Perpignan. Le 16 avril 1608, il fut transféré au siége de Vic; en 1612, « à celui de Girone, qu'il occupa jusqu'au 10 janvier 1619. Il renonça « alors à cette dignité, et vint se retirer à Perpignan, où la mort le frappa, « le 26 octobre 1622. »

(*Catalogue des Évêques d'Elne*, par P. Puiggari.)

de Philippe III (voyez l'histoire de sa vie); mais pour prouver au Gouverneur récalcitrant, qu'il ne lui était pas permis de molester en vain les magistrats de son choix. Cette injure faite aux droits du peuple dans la personne des Consuls, reçut, vingt et une années plus tard, une satisfaction éclatante; car la ville ouvrit ses portes à Louis XIII, et se donna à jamais à la France avec la province du Roussillon.

SPHRAGISTIQUE ROUSSILLONNAISE.

ICONOGRAPHIE DE CERTAINS SCEAUX AUTREFOIS EN USAGE DANS LES COMTÉS DE ROUSSILLON ET DE CERDAGNE,

Par **M. E. de Fouchier**, Capitaine au 25me de Ligne, membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest.

AVANT-PROPOS.

Étranger au Roussillon, et naturellement peu instruit de son histoire, je n'ai pu donner à cette étude archéologique tous les développements qu'un pareil sujet semble devoir comporter. Est-ce à dire que, profitant d'un loisir de garnison, j'aie jamais conçu la pensée d'écrire une histoire complète de la sigillation proprement dite, en détaillant minutieusement les diverses dénominations des sceaux et leur emploi, et venant répéter ici ce que nous enseigne le moindre traité de paléographie? — Évidemment, non [1].

Ces pages, faible écho de quelques anciens souvenirs, « fragments eux-mêmes recueillis dans les débris des

(1) Un de mes collègues de l'armée m'avait précédé dans l'étude des antiquités de ce pays (M. Colson, capitaine au 67me, *Recherches sur les Monnaies*, etc., 1854). J'ai voulu marcher sur ses traces, en étudiant la sphragistique roussillonnaise, sujet entièrement neuf, dont la révélation appartenait, sans doute, à une plume plus autorisée que la mienne.

« archives roussillonnaises, » se borneront à présenter, sous la forme d'un simple catalogue :

1° Les sceaux du Clergé : comprenant ceux des évêques, des abbayes, des officialités, des simples prêtres, et, généralement, tout ceux qui se rattachent à l'état ecclésiastique ;

2° Les sceaux des Laïques : comprenant ceux des souverains, des villes, des seigneurs, des diverses cours de justice, offices civils ou militaires, tous ceux, enfin, qui émanent des administrations laïques.

L'étude des sceaux marchant de pair avec celle des chartes auxquelles ils sont attachés, c'est une véritable bonne fortune pour l'historien qui consulte ces dernières, de les retrouver encore munies de cet appendice complémentaire destiné à assurer leur authenticité. Par malheur, une bien faible partie des sceaux autrefois en usage dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, a échappé à la destruction, et l'examen des monuments les plus intéressants qui aient survécu, ne présente guère à l'étude générale de la sphragistique d'aperçus nouveaux [1].

Suivant les traités de diplomatique et de paléographie, l'usage des sceaux, d'abord restreint aux souverains et à quelques grands feudataires, ne commença à se vulgariser que dans le courant du douzième siècle parmi les membres du clergé et de la noblesse. Dans les provinces du Midi, particulièrement, il n'était nullement d'absolue nécessité que les chartes fussent scellées pour que l'on crût à leur authenticité. Si donc, l'omission volontaire de cette

(1) MM. B. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, et L. de Bonnefoy, archéologue perpignanais, m'ont fourni de nombreuses communications, avec une bienveillance sans égale. Je leur adresse de vifs remerciements.

formalité est remarquée presque constamment, jusque vers le quatorzième siècle, on ne devra pas s'étonner du petit nombre de sceaux roussillonnais remontant à des époques plus reculées.

Depuis le règne de Charlemagne, le Roussillon fut gouverné d'abord par des Comtes amovibles, dont le pouvoir, essentiellement subalterne et temporaire, n'a laissé qu'une bien faible trace dans l'histoire. Le très-petit nombre de chartes qui concernent ces seigneurs est totalement dépourvu de sceau, dont il n'est fait, d'ailleurs, aucune mention dans les copies venues jusqu'à nous [1].

A ces Comtes amovibles, succédèrent des Comtes héréditaires. L'examen des chartes données par ces derniers, constate également l'absence complète de sigillation. C'est donc par suite d'une erreur inexplicable, que l'auteur de l'*Annuaire de la Noblesse*, signalant les armoiries attribuées au comte Gérard par le peintre de la salle des croisades, à Versailles, a pu dire : « Gérard, comte de « Roussillon, se distingua au siége d'Antioche, et entra « l'un des premiers dans la ville sainte ; son sceau repro- « duit par Dom Vaissète, dans l'*Histoire du Languedoc*, « représente : Deux fermaux mis en pal [2]. »

Est-il besoin de rappeler ici que le sceau reproduit par Dom Vaissète, est celui du comte Sanche d'Aragon (L. I), vivant en 1226, cent trente ans après la première croisade, et non celui du comte Gérard, mort en 1115 [3]?

(1) *Marca Hispanica*. Appendice.

(2) Borel d'Auterive. *Annuaire de la Noblesse*, 1844.

(3) Est-on bien certain du reste de l'authenticité de ce sceau à deux faces, isolé de la charte à laquelle il a été suspendu? Si, d'un côté, se présente un guerrier à cheval, portant à son bras l'écu d'Aragon, entouré

Les chartes relatives aux intérêts religieux du diocèse d'Elne, conservées dans divers dépôts depuis le neuvième siècle, font également voir que, jusqu'au treizième, la sigillation était encore inusitée en Roussillon, même parmi les ecclésiastiques du rang le plus élevé [1].

Il paraît donc très-croyable, et l'on pourrait même affirmer, qu'avant la première réunion du Roussillon au roi Alphonse, en 1172, aucun acte émanant du pouvoir civil, de l'autorité religieuse ou de simples particuliers, n'a été scellé dans les Comtés.

Cependant, on doit croire, qu'en Roussillon, comme ailleurs, le haut clergé précéda le mouvement général, et que les Évêques adoptèrent les premiers cet usage, tellement répandu plus tard dans cette province, qu'au dix-septième siècle, par exemple, il était peu de personnes qui ne possédassent un cachet particulier, et qui ne se crussent obligées d'apposer leur *signe* ou *marque* aux moindres actes dans lesquels elles venaient figurer.

d'une légende au nom du comte Sanche; de l'autre, je vois un chevalier portant un bouclier chargé de deux fermaux mis en pal, entouré d'une légende beaucoup trop incomplète pour être expliquée. Dans ces deux empreintes si différentes, dont l'une sert à l'autre de contre-sceau, je serais assez disposé à reconnaître deux sceaux distincts, appartenant à deux seigneurs différents, qui n'auraient pas trouvé de meilleur moyen pour valider une charte, peut-être relative à leurs intérêts communs; car, rien ne peut m'expliquer dans quel but, Sanche d'Aragon, aurait, seul de sa famille, employé un tel contre-sceau.

(1) *Marca Hispanica.* Appendice, XXVI, XXXVIII, LXX, CCCLI.

PREMIÈRE PARTIE.

—

Sceaux du Clergé.

I. — Le premier sceau dont la date soit bien connue (Cl. 1), est celui de Bernard de Berga, évêque d'Elne. Il pend à une charte en parchemin, datée du 8 des cal. d'août 1244, par laquelle ledit Évêque accorde quarante jours d'indulgence aux fidèles qui contribueront, par leurs aumônes, à la construction de l'hôpital d'Ille et de son église. Ce sceau, de forme ovale, en cire blanche, avec contre-sceau au revers, est long de 0m,05, large de 0m,03; la partie antérieure, qui a reçu l'empreinte en cire brunâtre, représente l'Évêque debout, coiffé de la mitre, tenant la crosse dans la main gauche, et donnant la bénédiction de la main droite. La légende, en capitales romaines, mêlées de gothiques, porte : ✝ S. B : DEI : GRACIA : HELNENSIS : EPISCOPI [1].

« La conservation du contre-sceau a été un peu com-
« promise par l'usage auquel cette pièce a été longtemps
« destinée; car le Frère quêteur, porteur de cette mis-
« sive, était obligé de la présenter à toutes les personnes
« dont il sollicitait les secours. Tel qu'il est, on y distingue
« encore, au milieu d'un cercle de 0m,018 de diamètre,
« deux têtes nimbées, qui sont celles des patronnes d'Elne,
« comme on le voit par la légende qui se lit autour : ✝ S.
« EVLALIA... IVLIA. » L'écrivain roussillonnais [2] auquel

(1) Archives de l'Hôpital d'Ille.

(2) B. Alart. *Les Patronnes d'Elne*, 1857.

on doit la découverte de ce monument sigillographique, et dont j'emprunte ici les expressions, a cru remarquer entre le sceau et le contre-sceau des différences de date bien tranchées. « Les caractères de l'inscription du sceau, « dit-il, ont bien la forme généralement adoptée dans « notre pays pendant le treizième siècle, tandis que ceux « du contre-sceau, notamment la lettre V, semblent se « rapporter à une époque beaucoup plus ancienne.... » Suivant une conjecture de cet auteur, le contre-sceau de la charte d'Ille, serait le type du sceau primitif de l'Église d'Elne attaché à tous les documents diplomatiques émanés de la cathédrale, et ne variant jamais, tandis que le sceau particulier aurait été renouvelé à chaque élection d'évêque. Le petit nombre de sceaux de cette époque que j'ai pu comparer, ne me permet pas de trancher catégoriquement la question abordée par M. Alart, dans un but purement historique d'ailleurs. Je ferai observer, toutefois, que dans certains sceaux du treizième siècle et du quatorzième même, on rencontre souvent la lettre V écrite en capitale romaine, notamment en 1228, sur un sceau de l'Archevêque de Narbonne, reproduit par Dom Vaissète, et dont la légende est ainsi conçue : S. PETRI. NARBONENSIS. ARCHIEPISCOPI ; et au contre-sceau : ✝ S. IVST. S. PASTOR. L'analogie qui existe entre ces deux sceaux et leurs contre-sceaux, me porte à croire qu'ils sont tous quatre bien contemporains, émanant du même burin peut-être[1]. Je pense que ce sceau et son contre-sceau doivent

(1) Dom Vaissète. *Histoire du Languedoc*, tom. V. Sceau de Pierre d'Amelins, 1228, archevêque de Narbonne (Cl. 2). Voir aussi les sceaux de Raymond de Falgar, évêque de Toulouse, 1249 ; de Bernard d'Imbert, abbé de La Grasse, 1254 ; d'Arnaud, évêque de Nîmes, 1226, etc., etc.

Du reste, les évêques ont eu souvent des contre-sceaux relatifs aux patrons de leurs églises, ou tirés de l'histoire de ces églises. Suivant M. de Wailly, les bustes de saint Pastor et de saint Just se voient sur les contre-sceaux de plusieurs Archevêques de Narbonne. Le nom de

remonter à l'année 1230, époque de l'élection de l'évêque Bernard.

L'Hospice Saint-Jean de Perpignan, possède une charte du même évêque, portant la date des cal. de mars 1250; mais le sceau est perdu [1].

II. — Un sceau conservé à l'Hospice Saint-Jean [2], et suspendu à une charte du 4 des calendes de mai 1290, donnée par la Cour Ecclésiastique de Perpignan, avec licence du Chapitre d'Elne, *sede vacante,* au sujet de l'entrée en religion de Guillaume Tolza, marchand de drap, est, sans contredit, le plus précieux monument de la collection roussillonnaise (Cl. 3). La charte, curieuse en ses détails [3], se termine ainsi : *Ad habendam auctoritatem, fidem et firmitatem omnium predictorum, sigillum officialatûs nostri Perpiniani pendens presentibus duximus apponendum* Cette formule, dans laquelle paraît le mot *officialatûs* pour *officialis,* est très-rare, suivant M. Natalis de Wailly, qui n'en a cité qu'un seul exemple, celui du sceau de l'Officialité de Nantes [4]. Le sceau, en cire jaune, de forme ronde, au diamètre de $0^{m},04$, représente un personnage, la tête découverte, assis sur un fauteuil à doubles colonnes, et tenant entre ses mains un objet qui

saint Trophime se retrouve sur plusieurs contre-sceaux des Archevêques d'Arles. Le contre-sceau de Guillaume, évêque de Carcassonne, représente les bustes de saint Nazaire et de saint Celse, avec la légende : NAZARIVS · CELSVS. La croix paraît sur plusieurs contre-sceaux des Évêques d'Orléans. Les contre-sceaux des Archevêques de Paris, montrent, quelquefois, l'image de la sainte Vierge; ceux de l'Évêque de Poitiers, le buste de saint Pierre.

(1) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean. Liasse I, nº 1.

(2) *Idem.* Liasse I, nº 2.

(3) Le Juge ecclésiastique, en consentant à l'entrée en religion dudit Tolza, oblige la femme de ce dernier, à vivre honnêtement et chastement.

(4) Natalis de Wailly. *Éléments de Paléographie,* tom. II.

paraît être un livre. A droite de ce personnage, on voit une crosse, posée en pal, un peu au-dessous d'une étoile à huit rayons, armoiries du Chapitre d'Elne; à gauche, on lit l'inscription suivante, en lettres capitales romaines, mêlées de gothiques, disposées sur quatre lignes, dans le champ même du sceau : ITE | IVD | ICA | TE. La légende, aussi en capitales mixtes, porte : † Sigillum OFFICI... PerPINiani PRO DomiNO EPiscopO ELeNensi. La forme des lettres et les abréviations dont il est fait usage, jointes à la naïveté de la gravure, permettent d'assigner à ce type une date beaucoup plus ancienne que celle de la charte qui a reçu son empreinte; il faut remonter au moins jusqu'aux dernières années du douzième siècle pour trouver des types analogues.

Ce sceau, qui sert en 1290, diffère de ceux employés dans les siècles postérieurs par l'Official de Perpignan, en ce qu'il ne désigne nullement l'Évêque au nom duquel la justice était rendue. Cela tient, sans doute, à ce qu'en cette année 1290, le 4 des calendes de mai, le siége épiscopal était vacant [1]. Or, comme il n'est pas présumable que la cour ecclésiastique prît le soin de faire graver un type spécial à chaque vacance d'évêque, je n'hésite pas à admettre que celui dont on s'est servi en cette occasion, ait dû être habituellement affecté pendant un certain temps à la sigillation des chartes données par l'Official de Perpignan, *sede Pastore carente*.

Il n'est point indifférent de rechercher quel peut être le personnage gravé sur ce sceau. M. de Wailly prétend n'avoir jamais vu de sceau où la figure de l'official fût représentée. Il cite, pourtant, celui de l'Officialité de

(1) C'est par erreur que M. Puiggari, dans son *Catalogue des Évêques d'Elne*, dit le siége épiscopal occupé, dès 1289, par l'évêque Raymond de Costa, malgré l'assertion contraire exprimée, en 1833, par M. Jacq. de Saint-Malo.

Lyon, en 1284, qui représentait un prêtre debout, tenant un livre. Mais, dans l'exemple ci-contre, le personnage tenant un livre et entouré des attributs de l'évêque, alors que le siége épiscopal est vacant, ne peut être autrement considéré que comme la figure symbolique du prêtre qui rendait la justice.

III. — L'original d'une sentence arbitrale, prononcée entre la cure de Malloles et l'Hospice Saint-Jean, à la date du 8 des ides de mars 1295, indique formellement que cette charte a été revêtue du sceau de chacune des administrations intéressées. Ces deux sceaux sont perdus; il ne reste que les attaches, qui sont en fil [1-2].

IV. — Une lettre adressée, en 1313, à la Reine de Majorque, par le Prieur des Carmes, porte les traces d'un sceau suspendu par une lanière en parchemin [3].

V. — Le sceau de Bérenger Batlle, évêque d'Elne (Cl. 4), est suspendu à une charte du 8 des ides de juin 1321 [4], en vertu de laquelle les revenus des bénéfices vacants de l'église Saint-Jean de Perpignan, doivent être consacrés à la construction d'une nouvelle église du même nom, à côté de l'ancienne. Il paraît remonter à l'époque de l'élection de cet évêque, en 1317. Sa forme est ogivale ($0^m,065$ sur $0^m,035$); le moule, en cire brune, est recouvert, à la partie antérieure, d'une plaque en cire rouge, qui montre l'évêque mitré, debout sur un socle,

(1) Arch. Hosp. Saint-Jean. Liasse II, nº 27.

(2) Raymond Guillem, sacristain d'Elne, scelle de son propre sceau, suspendu à une lanière de soie jaune et rouge, un acte du 3 des ides de mai 1303. Le sceau indiqué dans l'acte est perdu. (Arch. Saint-Jean.)

(3) Arch. Pyrén.-Orient.

(4) Arch. Hosp. Saint-Jean. Liasse I, nº 5.

la crosse dans la main gauche, et la main droite levée, donnant la bénédiction. Ce sceau, fort détérioré, brisé en plusieurs endroits, laisse pourtant lire la légende en capitales gothiques : S. BerengaRii : BAYULI : PROVIDENCIA : DIVINA : ELNENSIS : EPiscopI. Il n'y a pas de contre-sceau et rien ne vient ici rappeler les patronnes du diocèse.

VI.—Ce débris de sceau, dont j'ai tenté de rétablir la forme primitive (Cl. 5), est attaché à une charte, adressée la veille des ides de décembre 1332, par Arnaud Terrena, sacristain, Arnaud Vivers, chanoine official (de Perpignan sans doute?) et Pierre Johan, official d'Elne, vicaires-généraux pour l'évêque Gui Terrena, absent, à tous les curés du diocèse, dans le but d'exciter leurs paroissiens à faire l'aumône pour l'œuvre de la construction de l'église Saint-Jean[1]. Autant qu'on en peut juger par ce fragment, le contour de ce sceau a dû affecter la forme rare de l'octogone, et avoir environ 0m,04 de diamètre. Le champ a dû être occupé par l'effigie des saintes Eulalie et Julie, patronnes d'Elne, debout sous un portique, et tenant chacune une palme dans la main. La légende, en capitales gothiques, ne montre plus que : .....VM : DNI : G..... que j'interprète par : SigillVM : DNI : Guidonis... Il n'y a pas apparence de contre-sceau.

VII.—Gui Terrena, appelé aussi Gui de Perpignan, du nom de sa ville natale. Le sceau de cet Évêque d'Elne (Cl. 6), pend à trois chartes de l'Hospice Saint-Jean. Par l'une d'elles, datée du 15 mai 1333, Gui renouvelle le décret rendu par son prédécesseur, le 8 des ides de juin 1321, pour subvenir à la construction de la nouvelle église, à Perpignan[2]. Ce sceau, d'une exécution remar-

(1) Arch. Hosp. Saint-Jean. Liasse 1, nº 6.

(2) *Idem*. Liasse 1, nº 7.

quable et d'une conservation parfaite, est ovale ($0^m,07$, sur $0^m,05$), en cire brune, reconverte de cire rouge, comme les précédents. Il représente l'évêque debout, revêtu des habits pontificaux, coiffé d'une mitre à forme basse, tenant la crosse dans la main gauche et bénissant de la droite; sur la poitrine repose une étoile à huit rayons, dans laquelle je n'hésite pas à reconnaître le symbole héraldique du Chapitre d'Elne. La figure de Gui, encadrée dans une sorte de portique byzantin, est flanquée, à hauteur de la ceinture, de deux écussons : celui de droite, portant trois pals, représente, je crois, les armoiries du Roussillon, ou plutôt celles des Rois de Majorque, comme suzerains de ce comté [1]; celui de gauche, est : parti, au premier, à deux lézards, posés en pal, l'un sur l'autre, et, au deuxième, à un lion rampant, armoiries personnelles à l'évêque. Au dernier siècle, Fossa, dans son mémoire pour l'Ordre des Avocats [2], prétendait qu'on voyait autrefois dans l'église des Carmes d'Avignon, les armoiries de Gui Terrena, et il les blazonne en ces termes : « de... à une bande de... chargée de trois « lézards, accostée de trois étoiles de... en chef, et de « deux croissants en pointe. » Dans la première moitié du quatorzième siècle, les règles héraldiques n'étaient pas tellement fixées, que l'on puisse s'étonner de cette variante de l'écusson du même personnage. Une légende en capitales gothiques entoure le sceau; on y lit : S : FRATRIS : GVIDONIS : D·VINA : PROVIDENCIA : EPISCOPI : ELNENSIS. Il n'y a pas de contre-sceau, et, chose remarquable, dans le sceau d'un évêque qui devait quelques années plus tard instituer une fête particulière en l'honneur des saintes Eulalie et Julie, il n'existe aucune

(1) Voir à la deuxième partie, à l'article : Armoiries du Comté de Roussillon, n° I.

(2) Fossa. *Mémoire pour l'Ordre des Avocats*, p. 423.

trace de l'effigie des deux patronnes. Cette particularité vient confirmer, du reste, l'opinion généralement reçue, que jusqu'au quatorzième siècle, l'image des évêques parut seule sur leurs sceaux personnels, tandis que les sceaux émanant de l'administration diocésaine portaient, le plus souvent, le signe distinctif des églises [1].

Les Archives des Notaires du Roussillon [2], vaste nécropole où moisissent d'innombrables documents historiques, pour la plupart inédits, contiennent une certaine quantité de pièces originales, revêtues des sceaux de divers membres du clergé catalan. C'est dans ce dépôt que j'ai découvert la plus grande partie de ceux qui vont être décrits. Presque tous les actes scellés qui s'y trouvent, et dont le plus ancien remonte seulement à l'année 1333, sont en papier, écrit d'un seul côté, et signés le plus souvent. Seulement, à l'encontre des documents de même sorte, venus des diverses provinces de France, et qui se trouvent dans le même dépôt, les sceaux, au lieu d'être appliqués à la fin de l'acte, du même côté que l'écriture, le sont au verso; et cette manière de sceller s'y rencontre d'une façon si constante, jusqu'au seizième siècle, que je ne puis y voir que la conséquence d'un usage particulier à la principauté de Catalogne, lequel aurait cessé depuis la première occupation française.

Au quatorzième siècle, le papier est généralement revêtu d'une couche de cire très-mince, de couleur diverse,

(1) Voir ci-dessus, la note de la page 210.

(2) Renfermées longtemps dans les combles du Tribunal de Commerce de Perpignan, ces archives, qui se composaient de plus de 10.000 registres de toutes dimensions, généralement en mauvais état, réclamaient les soins d'un conservateur intelligent, capable au moins d'en dresser le catalogue. Ce vœu, exprimé à plusieurs reprises par quelques Roussillonnais érudits vient d'être exaucé; car un arrêté récent du Ministre de l'Intérieur a prescrit leur translation aux archives départementales, où toute la sollicitude du savant archiviste leur est assurée.

mais, selon toute apparence, soumise à certaines règles, sur laquelle a été appliqué directement le sceau matrice; puis, sans doute, dans le but de donner un peu de consistance à l'empreinte ainsi obtenue, un petit morceau de papier a été apposé sur la cire encore chaude, de manière à lui éviter tout frottement extérieur. Je cherche en vain une autre explication à l'adjonction de ce papier, qui, outre l'altération forcée du type, devait avoir l'inconvénient de dérober aux regards le sceau, dont on ne pouvait plus dès lors vérifier l'authenticité. Il est résulté de cet usage que très peu de sceaux, dont il a été possible de soulever le masque de papier, se sont montrés déchiffrables, et que j'ai dû en négliger un très-grand nombre.

Cet usage cessa en Roussillon dès les premières années du quinzième siècle, et non pas au seizième, comme l'indiquent tous les traités de paléographie. Il fut remplacé par l'application du type de métal sur un petit morceau de papier placé alors entre lui et la cire chaude. On trouve un exemple de cette dernière manière de sceller dès l'année 1374, dans le sceau du Bailli de Perpignan.

VIII.—Une lettre du 16 août 1369, adressée aux exécuteurs testamentaires de Guillaume d'Aragall, damoiseau, par frère Arnald, Abbé de Saint-Génis-des-Fontaines, vicaire-général pour Pierre de La Planella, évêque d'Elne, porte un sceau ogival en cire rouge (Cl. 7), de 0m,075 sur 0m,033, d'une assez bonne conservation, et qui se distingue entre tous par la simplicité de la gravure [1]. Un portique, formé de deux pilastres, réunis par un arceau en plein cintre, surmonté d'un pignon triangulaire, encadre une figure vêtue d'une longue robe, debout sur un écusson indéchiffrable, et sans aucun attribut de

(1) Arch. des Notaires.

nature à faire connaître sa personnalité. La tête, en apparence découverte, ne semble pas celle d'un évêque; mais aussi, d'un autre côté, l'absence de l'auréole, qui d'ordinaire entoure la tête des saints, ne permet pas d'affirmer que ce soit l'image d'une des patronnes du diocèse.

Dans le doute, je préfère m'abstenir. La légende, illisible, ne peut éclairer la question.

VIII *bis*.—Cette image informe se trouve au dos d'un acte du 15 mai 1372, relatif à la location de plusieurs pièces de terre sises à Thuir, donné par Arnald d'Oms, vicaire-général de Pierre de Cima, évêque d'Elne (Cl. 8).

On y distingue, avec un peu de bonne volonté, l'effigie des deux patronnes d'Elne, occupant le milieu du sceau, et surmontant un écusson, probablement aux armoiries de l'évêque. Cette empreinte est la première (à ma connaissance du moins) qui affecte cette disposition, imitée, pendant plus d'un siècle, par les successeurs de Pierre de Cima. Elle est ovale, d'une longueur présumée de $0^m,07$ sur $0^m,045$. La légende est totalement effacée [1].

IX.—Le 2 décembre 1372, Pierre Bou, bachelier ès-lois, chanoine de l'église collégiale de Saint-Jean de Perpignan et official de la même ville, mettant en possession d'un héritage, Sclarmonde, femme de Bernard Anglès, se sert d'un sceau ogival ($0^m,06$ sur $0^m,035$) en cire verte, sur lequel on distingue une partie de l'effigie du patron de ladite église, entourée d'une légende illisible (Cl. 9). Rien n'indique le nom de l'évêque vivant à cette époque, Pierre de Cima, cité plus haut [2].

X.—Pierre, abbé de Sainte-Marie d'Arles, donnant le 15 mai 1374, procuration à Pierre Roig et Raymond

(1) Arch. des Notaires. (2) *Idem.*

Pastor, chanoines d'Elne, pour recevoir de Pons de Colomines, bénéficier de ladite église, un bénéfice que ce dernier voulait permuter avec le Curé de l'église des Bains-d'Arles, a employé un sceau ogival en cire rouge ($0^m,045$ sur $0^m,05$), représentant un moine debout, la tête nue et rasée, suivant la coutume des ordres religieux, vu de profil et tenant entre ses deux mains un livre. Derrière la tête du moine, à la partie sénestre du sceau, se trouve un écusson indéchiffrable. La partie supérieure est occupée par trois sortes de clochetons en ogive, celui du milieu surmonté d'une croix. Une légende, en capitales gothiques, mêlées d'onciales, en partie détruite, porte : S : .... AB.... VL : MON : ORD : C.... et probablement : Sigillum : ABbatis : sancte marie : arVLarum : MONasterii : ORDinis : Cluniacensis. (Cl. 10.)

Je ne puis dire si ce sceau fut particulier à l'abbé Pierre, ou bien, comme cela s'est rencontré ailleurs, s'il a été commun à divers abbés [1].

XI. — Raymond de Las Escalas, évêque d'Elne. Le 12 mars 1578, année de sa consécration, ce Prélat accorda des indulgences à ceux qui contribueraient par leurs largesses à la construction de l'église Saint-Jean [2]. A la charte de concession, est suspendu, par une tresse de soie rouge, un sceau ogival, extrêmement mutilé, long de $0^m,07$ et large de $0^m,045$, duquel on ne distingue plus qu'une faible partie de la légende : ..VM : RAYMVNDI : DE... PISCOP... en capitales gothiques, attenant à quelque fragment de portique gothique assez finement dessiné. Toute la partie centrale a disparu (Cl. 11). J'ai pu suppléer à sa description et reconstruire le sceau dans ce qu'il a de plus important, par l'adjonction d'un autre débris, émané

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. Hosp. Saint-Jean. Liasse I.

du même type, et trouvé sur un acte en papier, du 30 octobre 1378, dans les archives des notaires. A l'aide de ce fragment, j'ai pu me convaincre de la présence des deux patronnes d'Elne, au centre d'une niche à pilastres gothiques, au-dessous de laquelle figure un écusson chargé d'une échelle en pal, armoiries parlantes de Raymond de Escalis. En pointe de sceau, sous l'écusson, la légende montre le mot DIVINA en capitales gothiques. Il n'y a point de contre-sceau, et je dirai, une fois pour toutes, qu'à l'exception de celui de Bernard de Berga, il ne s'en est trouvé aucun dans toute la collection.

L'évêque Raymond a aussi scellé une ordonnance, en date du 15 octobre 1382, devant affecter quelques revenus à l'œuvre de Saint-Jean. Le sceau, appliqué sur un morceau de papier, pendait à une lanière de parchemin; il est complétement détruit [1].

XII. — Nicolas Gil, chanoine d'Elne, écrivant, le 10 septembre 1378, à deux chanoines de la même ville, scelle sa missive de son sceau particulier (Cl. 12), qui est rond et au diamètre de 0m,02, portant au centre un écusson illisible, et dans le pourtour extérieur une légende, dont on ne distingue plus que : † S : CAN... AI : GILI. († Sigillum CANonici : nicholAI : GILI). Le texte porte : *Egidii*. La cire est rouge et posée en croix au dos de l'acte [2].

XIII. — Officialité d'Elne [3]. Les sceaux appliqués par l'Official d'Elne sur un très-grand nombre de jugements rendus pendant plusieurs siècles, semblent avoir été produits par un type unique, ou du moins différant très peu

(1) Arch. Hosp. Saint-Jean, Liasse I.

(2) Arch. des Notaires.

(3) *Idem*.

du type primitif, que la vétusté des empreintes rend à peine déchiffrable (Cl. 13). Dès l'an 1380, je trouve des sceaux ronds en cire rouge, de 0m,045 de diamètre, représentant invariablement deux figures nimbées, portant chacune une palme dans la main gauche, et qui sont, à n'en pas douter, les saintes Eulalie et Julie, de temps immémorial patronnes de la cathédrale d'Elne. Sur une de ces empreintes, on distingue le mot IVLIA, terminant la légende et écrit en capitales romaines, ce qui est un indice de l'antiquité du type. Le nom et la figure de l'Évêque ne paraissent point indiqués sur ces sceaux.

XIV.—Un acte du 15 janvier 1389, en forme de lettre missive, émanant de Galcerand, abbé de Saint-Michel-de-Cuxa[1], et autorisant Ermengaud, moine de Saint-Cucufat, à recevoir la résignation de la Prévôté de Fillols, que le frère Batalla de Ventanach se propose de faire, et à la conférer à Bertho Agusti, moine de Saint-Michel, porte un sceau de forme ogivale (0m,055 sur 0m,02), produit par le contact du type sur un papier posé d'avance sur la cire chaude (Cl. 14). Il représente l'archange Michel, debout sur un dragon terrassé, qu'il menace de son épée. Au-dessous du dragon, est un écusson illisible. Un seul côté de la légende montre ces mots, en capitales gothiques : ....MICAEL : DE : COXAO. Ainsi que je l'ai fait remarquer plus haut, cet exemple est un des plus anciens de cette manière de sceller, car M. de Wailly, ne cite que celui de Jean, comte de Boulogne et d'Auvergne, en date du 4 mars 1385.

XV. — Vicariat de Barthélemi Peyro, évêque d'Elne. Sceau plaqué en cire rouge[2], du même module que celui

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*

de Raymond de Escalis (voir n° IX), au type des deux patronnes d'Elne, surmontant un écusson, où se dessine vaguement la forme d'un mont, armoiries présumées de l'Évêque (Cl. 15). Ce sceau, tout aplati, employé par Jean Jaubert, archidiacre du Conflent et chanoine d'Elne, vicaire-général pour Barthélemi, à la date du 10 décembre 1394, ne porte pas de légende lisible; mais tout me porte à croire qu'il n'était pas particulier à l'évêque. En effet, un acte du 7 août 1404, donné par frère Barthélemi Peyro[1], en personne, garde les traces d'un sceau différent (Cl. 16). On n'y voit plus, à la vérité, que les lettres de la légende : S.... TH.... IS. (Sigillum barTHolomei.... elnensIS.) Deux écussons occupaient la partie inférieure du sceau, que je ne signale ici que pour mémoire.

XVI. — Raymond Descatllar, promu à l'évêché d'Elne en 1408, scella, le 19 décembre de la même année, certains statuts des prêtres de Saint-Jean de Perpignan, avec son sceau d'Abbé, en déclarant qu'il n'en avait pas encore d'autre[2]. Je n'ai pas vu ce sceau; mais il est à croire que par suite de sa translation soudaine au siége de Girone, le 9 janvier suivant, Raymond n'en eut jamais au type du diocèse d'Elne.

XVII. —Ce sceau ogival en cire brune (0m,05 sur 0m,035), appliqué à une grande quantité de jugements de 1390 à 1408, par l'Official de Perpignan, agissant au nom de l'évêque Barthélemi Peyro, porte, au centre, l'effigie de saint Jean-Baptiste, patron de la collégiale, encadrée dans une niche à piliers gothiques, au-dessous de laquelle se dessine un écusson chargé d'un mont surmonté d'une

(1) Arch. des Notaires.
(2) Puiggari. *Cat. des Évêq. d'Elne.*

croix, accosté de deux étoiles, armoiries de l'évêque (Cl. 17). Une légende, en minuscules gothiques, séparée en deux par l'écusson, porte les mots : SIGILLUM : OFF ICIALIS : PerPINIANI. La création de ce type doit remonter à l'année 1387, époque de l'élection de Barthélemi Peyro[1].

XVIII.—Le Vicaire-Général de Jérôme d'Ochon, écrivant, le 11 avril 1413, à l'Official d'Elne, pour l'informer que le parti de Guillaume de Vilardell, de Bésalu, et celui de Pierre Carréra, de la même ville, ont fait un traité de paix, emploie un sceau ogival de cire rouge[2], de 0m,065 sur 0m,04; au centre d'une niche, surmontée de trois étages d'arceaux gothiques, vus en perspective et d'un travail assez délicat, se voit une figure nimbée, tenant à la main gauche une palme (Cl. 18). La présence d'une seule patronne sur ce sceau, aurait lieu d'étonner, si l'on n'en trouvait ailleurs d'autres exemples, desquels je ne vois à tirer qu'une conséquence, à savoir que le caprice et non la règle a le plus souvent présidé à la création de tous ces types si différents et pourtant destinés à un même usage. Du reste, un sceau particulier de Jérôme d'Ochon, trop détérioré pour être reproduit, affectait certainement la même disposition que celui de son prédécesseur, et portait au centre l'effigie des deux patronnes du diocèse.

Un large écusson en pointe du sceau au-dessous de la sainte, porte, écartelé au 1er et au 4e, un lion rampant, et aux 2e et 3e, un arbre, armoiries de l'évêque Jérôme. La légende, en capitales gothiques, dit : SIGILLVM : VICARIATVS : DomiNI IERONIMI : EPISCOPI : ELNensis.

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*

XIX. — Ce sceau, également ogival et en cire brune ($0^m,06$ sur $0^m,055$), est appliqué sur plusieurs documents des années 1418 à 1425 par l'Official de Perpignan, agissant au nom de l'évêque Jérôme, cité plus haut (Cl. 19).

Il diffère de celui reproduit au nº XVII, par le dessin du portique renfermant le saint Jean-Baptiste, par l'écusson déjà blasonné de Jérôme d'Ochon, et par la disposition des mots de la légende, en capitales gothiques : Sigillum : CVRIE : OFFICIALI : ▽ S : PERPINIANI [1].

XX. — Hugues, abbé de La Grasse, scelle entre deux papiers, une lettre particulière, le 11 octobre 1425, vraisemblablement avec un anneau manuel, du diamètre de $0^m,013$, portant un écusson indéchiffrable, entouré de ces mots, en minuscules gothiques : S· HVGOIS· ABBATIS· CRASSE·, et sommé d'une crosse [2]. (Cl. 20.)

XXI. — Jean de Casanova, cardinal prêtre de la sainte église romaine, perpétuel administrateur de l'église d'Elne, conférant à Nicolas Sunyer, clerc du diocèse de Girone, le bénéfice fondé à Sainte-Marie-du-Pont de Perpignan, par Esclarmonde, veuve de Raymond Roig, emploie, le 6 novembre 1430, un sceau [3] dont la disposition était encore inusitée parmi ses prédécesseurs. Ce sceau, de forme ogivale ($0^m,09$ sur $0^m,055$), est suspendu entre deux papiers, par une lanière de parchemin, à l'acte, aussi en parchemin. Trois portiques, surmontés de plusieurs étages de pignons fleuronnés, en occupent le champ. Sous celui du milieu, on voit l'image de la sainte Vierge Marie, portant l'Enfant Jésus, et sous les deux autres, paraît l'effigie des deux Patronnes d'Elne. Il est

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

exprimé dans l'acte, que le Prélat se sert du sceau pontifical dont il usait autrefois : *Nostri pontificalis sigilli quo alias utebamur, fecimus appensione muniri.* L'effigie de la Mère de Dieu se trouve ici, sans doute, comme un témoignage de la dévotion particulière de Jean de Casanova envers Marie; car, je ne pense pas qu'on doive attacher à sa présence sur ce sceau aucune importance historique [1]. Un écu chargé d'une maison ajourée, armoiries de la famille Casanova, et sommé d'une crosse épiscopale, sépare en deux la légende, en minuscules gothiques : Sigillum : IOHANNIS : MISerACIone ▽ DIVINA : EPISCOPI : ELNensis.

XXII.—Un acte par lequel Germain de Gaston, vicaire-général pour Jean, administrateur perpétuel du diocèse d'Elne, confère, le 5 sept. 1431, à Jean Ribes, chanoine, le bénéfice fondé dans l'église de Tresserra par En Gavell, est scellé entre deux papiers d'un sceau, dont le champ est occupé par l'effigie d'une seule patronne, et présente beaucoup d'analogie avec celui employé par le Vicaire de Jérôme d'Ochon (Cl. 18, 22). La légende et l'écusson sont illisibles [2].

XXIII. — Jean, abbé de Sainte-Marie de La Réal de Perpignan, mandataire du Pape, écrivant au Chapitre d'Elne, de surseoir à toute sorte d'actes au sujet d'un bénéfice conféré dans l'église Saint-Jean, le 13 février

(1) Toutefois, il n'est pas impossible que Jean de Casanova, appartenant à l'Ordre des Dominicains, ait été Prieur d'un Monastère placé sous l'invocation de la sainte Vierge, et ait désiré rappeler ce souvenir, dans le sceau affecté plus tard aux actes de son épiscopat. On sait, du reste, que presque toutes les églises des couvents roussillonnais étaient dédiées à la Vierge Marie. Peut-être, d'un autre côté, Jean était-il cardinal au titre d'une des églises de Rome dédiées à la Mère du Sauveur.

(2) Arch. des Notaires.

1435, employait, à défaut de son sceau abbatial, certain anneau (Cl. 23) portant en légende les mots suivants, écrits en minuscules gothiques : Sagel · DE · PERE · DE · CANDELL[1]. Cet anneau, de forme octogonale, se compose d'un écu carré, de 0m,01, posé sur pointe, dont les quatre angles touchent le cordon extérieur, et dont le champ est occupé par un loup passant accompagné à sénestre d'une fleur de lis.

Le même anneau avait déja servi, le 27 juillet 1430, à sceller un acte émanant de Bernard Peyro, prêtre d'Estagel, lequel n'en avait point sans doute[2].

A partir de cette époque, les sceaux plaqués employés en Roussillon sont entre deux papiers, à très peu d'exceptions près.

XXIV.—Le sceau de Galcerand Albert, évêque d'Elne, déjà découvert, en 1857, par M. Alart[3] sur deux chartes, des 12 août 1434 et 18 août 1452, se trouve aussi appliqué sur un acte du 12 juillet 1445, par lequel Bernard Casadevall, commissaire aux causes, agissant pour ledit évêque, autorise un exécuteur testamentaire de Marguerite, veuve de Bérenger Descatllar, damoiseau d'Elne, à ajourner, à quatre mois plus tard, l'exécution d'un legs (Cl. 24). Ce sceau ogival (0m,075 sur 0m,045) représente les deux saintes Eulalie et Julie, encadrées dans une niche formée de deux colonnettes avec pinacles fleuronnés, supportant deux dômes à pendentifs, couronnés chacun d'un petit clocheton; le tout d'un dessin correct et délicatement gravé. A la partie inférieure du sceau, suivant l'usage déjà connu, existe un écusson chargé d'un mont surmonté d'un arbre à deux branches, armoiries parlantes

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) *Patronnes d'Elne,* loc. cit.

de la famille Albert, et sommé de la mitre et de la crosse épiscopales. Plus heureux que l'auteur des *Patronnes d'Elne,* j'ai pu lire entièrement la légende, en lettres minuscules gothiques, qui entoure le sceau : Sigillum : VICARIATus : Galcerandi : DIVINA : MISerACIONE : EPiscopl : ELN ensis [1].

XXV. — Ce sceau de l'Official de Perpignan, presque semblable au n° XIX, en diffère seulement par l'écusson aux armoiries de l'évêque Galcerand Albert (Cl. 25). La légende est identique [2].

XXVI. — Jacques Prada, prieur de Sainte-Marie de Serrabona, autorise frère Bernard Fuster, prévôt de Marinyans, à permuter un bénéfice avec frère Raymond Bach, et emploie, à défaut du sceau habituel, un sceau secret portant un P majuscule couronné (Cl. 26). Cet acte est du 4 mars 1434 [3].

XXVII — Jean Moles de Margarit, évêque d'Elne, a employé, à ma connaissance, trois sceaux différents (Cl. 27, 28, 29).

Le 7 avril 1458, la concession d'un bénéfice dans l'église de Saint-Matthieu, au sage et discret Barthélemi Foquet, par suite de la résignation qu'en a faite le chanoine Jean Foquet, est scellé du sceau du vicariat (ogival, 0m,08 sur 0m,045). La disposition du dessin est analogue à celle de la plupart des sceaux déjà connus; au centre, les deux patronnes, sous des portiques gothiques, et surmontant un écusson aux armes de l'évêque : parti, au 1er, à 3 marguerites, 2 et 1; et, au 2e, à un oiseau,

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

qui paraît être un paon. L'écusson, sommé d'une mitre, sépare la légende, en minuscules gothiques : SIGILVm. IOHAnnIS : MARGARITI ▽ DEi : GRAcia : EPISCOPI : ELNENSIS [1].

Le 8 juin 1457, Jean s'était servi d'un sceau secret, de forme ronde, de 0m,04 de diamètre, dans l'acte de concession d'un bénéfice de Clayra, à Jacques Vilar. Au centre de ce sceau, on voit une aigle aux ailes éployées, couronné d'une mitre, tenant entre ses serres l'écusson du Prélat. La légende est illisible [2].

Enfin, le 6 juin 1460, Jean de Margarit, écrivant à Jean de Saint-Martin, archidiacre majeur d'Elne, pour le charger de mettre le chanoine Jean des Casesnoves en possession de l'église paroissiale de Sainte-Marie-la-Mer, scelle sa lettre de son anneau manuel, qui est ovale (0m,018 sur 0m,015) et représente son écusson sommé d'une mitre, ainsi que la légende en minuscules gothiques : Sigillum : IOhannis : EPiscopI : ELNENsis [3].

Suivant Moreri, les services rendus au Roi d'Aragon Jean II, par Jean de Margarit, alors cardinal et évêque de Girone, et son frère Bernard, dangereusement blessé au siége de ladite ville, en défendant la Reine d'Aragon, furent si noblement appréciés, que ce prince crut ne pouvoir mieux les récompenser qu'en permettant à ces deux frères et à la postérité de Bernard, de l'un et de l'autre sexe, de porter en chef des armes de leur maison, qui étaient : *de gueules à 5 marguerites d'argent, écartelé à 5 pals de gueules,* les armes royales d'Aragon, de Navarre et de Sicile.

M. Puiggari, dans son *Catalogue des Évêques d'Elne,* interprétant à sa manière le texte du *Gallia Christiana,*

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) *Idem.*

qui désigne cet évêque sous le nom de JOHANNES MOLES de Margarit, dit carrément qu'il était issu seulement par sa mère de cette famille illustre de Catalogne, tandis que l'article de Moreri, ne mentionne aucunement le nom de Moles. Je ne me charge pas de trancher la question généalogique; cependant, la disposition de l'écusson gravé sur les sceaux du Prélat, me donne la certitude que ce dernier a fait pendant une grande partie de sa vie usage d'armoiries autres que celles indiquées par Moreri; de même que les trois marguerites qui figurent au premier parti, semblent, par la place qu'elles occupent dans l'écusson, des armoiries paternelles. Quoi qu'il en soit, Jean n'a jamais fait usage, en Roussillon, des armoiries concédées à sa famille par le Roi d'Aragon, et c'est encore le même écusson qu'on retrouve sculpté et peint sur la clef de voûte de l'avant-dernière travée de l'église Saint-Jean, indice probable que cette partie de l'édifice fut terminée pendant la durée de l'épiscopat de Jean de Margarit.

XXVIII. — L'Official de Perpignan, emploie un sceau en papier, au type du saint Jean-Baptiste, avec un écusson en pointe aux armes de Margarit[1]. La légende est illisible. Le jugement porte la date du 20 juin 1459; il est relatif à une permutation de bénéfices entre deux ecclésiastiques (Cl. 30).

XXIX. — Charles de Saint-Gelais, évêque d'Elne. Le 31 mars 1475, Bernard Alphonsello, vicaire-général pour ledit évêque absent du diocèse, confère à Jean Casanova, prêtre, le canonicat et la prébende vacants par suite du décès de Bernard Patau. Cet acte, donné à Elne, *sub sigillo vicariati*, vient à l'appui de ma précédente observation sur la manière d'appliquer les sceaux toute particulière aux provinces de la monarchie aragonnaise[2].

(1) Arch. des Notaires (2) *Idem.*

Le sceau ogival ($0^m,075$ sur $0^m,045$) est appliqué entre deux papiers au bas de l'acte, du même côté que l'écriture, suivant l'usage français. De la même dimension que celui du vicariat de Galcerand Albert, il affecte, à peu de chose près, la même disposition. Les deux patronnes, couronnées d'un diadème à 3 perles apparentes, sont encadrées dans des niches d'un dessin exactement semblable au sceau précité. La seule différence consiste en ce que le sceau de Charles montre un écusson sous chaque patronne. Sur celui de droite, je distingue la croix, symbole héraldique de l'illustre famille de Saint-Gelais; celui de gauche, malheureusement indéchiffrable, devait porter l'étoile à 8 rayons du Chapitre d'Elne. La légende, très-longue, en lettres minuscules gothiques, est illisible [1]. (Cl. 31).

XXX. — Charles de Martigny, évêque d'Elne. Pierre Gallet, vicaire-général dudit évêque *in remotis agentis,* informe, le 4 novembre 1480, Jacques Martin, prêtre de Perpignan, que trois ecclésiastiques désirent permuter entre eux leurs bénéfices, et le charge de les mettre en possession, par une lettre, en parchemin, scellée du sceau épiscopal, suspendu, entre deux papiers, par une languette aussi en parchemin [2]. Ce sceau ogival ($0^m,05$ sur $0^m,03$), montre, sous un portique, l'image d'une seule patronne, tenant une palme dans la main gauche. Il est entouré d'une longue légende, en minuscules gothiques, dont je ne puis déchiffrer que la première moitié : KAROLVS. EPiscopVS · ELNENsis . ABBAS.... Il diffère de la plupart des précédents, par l'absence de tout écusson armoirié.

XXXI.—César Borgia, obtint, dit le père Anselme, en mai 1499, des lettres patentes de Louis XII, par lesquelles

(1) Arch. des Notaires. (2) *Idem.*

il fut adopté, lui et sa postérité, aux armes de France, avec permission d'en user en tous actes. Son sceau, en cire rouge, à la date du 16 mai de ladite année, représente un écu parti : au 1er un bœuf, et au 2e un fascé. Le 25 octobre suivant, l'écu est écartelé au 1er et au 4e de France, au 2e un bœuf, et au 3e un fascé. Le 15 juillet 1502, l'écu pareil au précédent, et sur le tout deux clefs mises en sautoir, surmontées d'un pavillon, au-dessus duquel est une pique. Le premier a pour légende : CESAR : BORGIA · DVX · VALENT. Le second, CESAR · BORGIA · DE FRANCIA · DVX · VALENT [1].

C'est uniquement par pure curiosité que j'ai transcrit ces notes du père Anselme, et parce qu'elles se rapportent à un personnage qui administra pendant quelques années l'Évêché d'Elne et l'Abbaye de Saint-Michel-de-Cuxa, à une époque antérieure, du reste, à l'année 1499.

Si cette étude sigillographique n'était, par sa nature, en dehors de toute critique religieuse, ne serait-ce pas ici le cas de signaler l'hypocrite bulle du 3 des nones de juin 1494, par laquelle le pape Alexandre VI « ayant « le plus ferme espoir que le Seigneur dirigera les actes « de son fils bien-aimé César, le nomme Abbé de Cuxa, « avec la confiance que, grâce à son zèle, ce monastère « sera utilement et heureusement dirigé, et en retirera « de précieux avantages spirituels et temporels. » Heureusement, dit M. Alart [2], ce scélérat ne s'occupa jamais de son Abbaye que pour en recouvrer les revenus.

Ajoutons qu'il en fut de même de son Évêché d'Elne, dans lequel il ne fit jamais acte de présence, et où ses procureurs ou vicaires-généraux seuls agirent en son nom.

(1) Père Anselme. *Hist. des Grands Officiers de la Couronne*, tom. V, page 522.

(2) Notices historiques. *Le Roussillonnais*, Cal. pour 1862.

XXXII.—François de Lloris, évêque d'Elne. Ce sceau ogival (0m,07 sur 0m,045) que je n'ai pas vu en original, a été publié en 1857 par l'auteur des *Patronnes d'Elne,* qui l'a trouvé attaché à une charte du 18 mai 1501, relative à la collation d'un bénéfice fondé dans une église d'Ille, et qui en a donné la description suivante : « L'em-« preinte du sceau est marquée presque partout avec une « remarquable netteté. Ce sont, comme dans le sceau de « l'évêque Galcerand, les saintes Patronnes d'Elne, dans « des niches à colonnettes, surmontées de dômes gothi-« ques, avec pendentifs, pinacles et clochetons gracien-« sement découpés. Mais, la différence est grande sous le « rapport de l'art et dans les détails d'une ornementation, « dont la richesse trahit l'inspiration nouvelle qui animait « déjà toutes les branches des beaux-arts. C'est le souffle « de la renaissance qui pénètre dans l'art ecclésiastique, « et nous verrions sans difficulté l'œuvre d'un artiste de « Rome ou de Florence, dans ce sceau d'un Prélat qui « passa le reste de ses jours en Italie, fut Cardinal de « Sainte-Marie-*Novelle,* Patriarche de Constantinople, « secrétaire d'Alexandre VI, et mourut, à Rome, le 22 « juillet 1506. L'écu de François de Lloris occupe la « partie inférieure du sceau ; mais nous n'avons pu recon-« naître les armes qu'il portait, et tout ce que nous avons « pu lire de la légende, se réduit au mot : LORIS [1]. »

Je me contenterai de faire remarquer que cette appréciation, fort juste au point de vue de l'art en général, a sans doute été suggérée à l'auteur par la différence qui lui semblait exister entre les deux seules empreintes parvenues jusqu'alors à sa connaissance. La comparaison des types précédemment décrits, montre incontestablement, que, sans recourir aux maîtres italiens, les amateurs de belle gravure avaient trouvé déjà de précieuses

(1) B. Alart. *Patronnes d'Elne,* loc. cit.

ressources dans le burin des artistes catalans, dès la première moitié du quinzième siècle (Cl. 35).

XXXIII.—Jacques de Serra, évêque d'Albane et administrateur de l'Église d'Elne. Le vicaire-général de ce Prélat, irrité des scandales qui se renouvelaient continuellement dans le diocèse d'Elne, ordonne des réformes importantes. Dans une lettre adressée le 21 avril 1512, à son clergé, il signale nombre de faits contraires aux bonnes mœurs, et lui défend, tout particulièrement, de fréquenter les mauvais lieux, de prendre part aux danses publiques et aux mascarades, sous les peines canoniques les plus graves. Il excepte, toutefois, de son interdiction les mascarades faites en vue de la représentation des mystères. Cette pièce est revêtue d'un sceau ogival ($0^m,07$ sur $0^m,045$) entre deux papiers, dont la disposition, encore inconnue en Roussillon, était déjà répandue en France dans le courant du siècle précédent (Cl. 34). En effet, substituant à l'image des saintes patronnes du diocèse, la figure d'armoiries personnelles à l'évêque, le graveur a représenté, au centre, un écusson parti au 1er à un arbre, et au 2e à un lévrier rampant, sommé d'un chapeau épiscopal avec ses cordons, et entouré d'une légende illisible [1].

XXXIV.—Alphonse de Meza, prêtre de l'église d'Elne, agissant au nom du chapitre diocésain, demande copie d'une lettre de feu Raymond, ancien évêque d'Elne, déposée dans les archives dudit chapitre. Cette demande, à la date du 18 août 1534, est scellée d'un sceau ogival ($0^m,04$ sur $0^m,025$) qui n'est point particulier à Alphonse de Meza, et est employé en l'absence du sien propre (Cl. 35). Ce sceau paraît remonter à une époque beaucoup plus ancienne; il représente un prêtre debout, vu

(1) Arch. des Notaires.

de profil, tenant les mains jointes devant un autel. Une étoile se voit à hauteur de la tête du prêtre. Une légende, en capitales gothiques, porte : † Sigillum : P : DE MONte acVTO : PresBITERI. On ne distingue, cependant, du nom, que les lettres MON...CVTO [1].

XXXV. — Jérôme de Réquesens, évêque d'Elne. Le vicaire-général de cet évêque, approuve, le 2 décembre 1541, un legs pieux, et scelle sa lettre du sceau de la Cour du Vicariat.

Ce sceau, rond, au diamètre de 0m,04, est indéchiffrable; on devine, toutefois, que le centre du sceau a dû être occupé par un écusson, le chapeau et les cordons épiscopaux; et de la légende, en capitales romaines, on ne lit que : SIGILLV [2].

La famille de Réquesens, illustre en Catalogne, portait : écartelé au 1er et au 4e d'Aragon; aux 2e et 3e d'azur, à trois rocs d'échiquier d'or; à la bordure engrelée d'argent.

A partir de cette époque, tous les sceaux du clergé roussillonnais se bornant à représenter des armoiries personnelles, l'intérêt qui a pu s'attacher à la reproduction des types plus anciens, se trouvera considérablement réduit, relativement à ceux qui vont suivre; aussi, me bornerai-je à les mentionner succinctement.

XXXVI. — Ferdinand de Loazes, inquisiteur pour le Saint-Siége dans les royaume d'Aragon, principauté de Catalogne, et comtés de Roussillon et de Cerdagne, écrit, le 20 octobre 1559, au Bailli d'Elne, pour le prier de faire mettre en possession d'un certain héritage la dame Antonia Viganda, de ladite ville. Le sceau ogival (0m,04 sur 0m,025) représente une figure d'ange, surmontée d'un petit portique. La légende ne laisse voir que : S....

(1) Arch. des Notaires. (2) *Idem.*

CONIA[1]. Ce Ferdinand de Loazes, natif d'Orihuela, fut promu à l'Évêché d'Elne, le 3 des nones de mai 1542. Son sceau épiscopal m'est resté inconnu (Cl. 36).

XXXVII.—Pierre d'Agustin, évêque d'Elne, élu et non encore consacré, écrivant, le 23 avril 1544, à tout son clergé, pour le convoquer à la réunion qu'il a depuis longtemps indiquée pour le règlement du don gratuit ou secours charitable qui lui est dû à l'occasion de son avènement, emploie un sceau oblong (0m,024 sur 0m,02) représentant un écusson écartelé : au 1er, une étoile à 6 rayons; au 2e, une aigle éployée; au 3e, une plante, et au 4e, trois poissons, l'un sur l'autre, rangés en fascé. Le tout sommé du chapeau épiscopal. Un simple cordon forme la bordure du sceau, qui ne contient pas de légende[2]. (Cl. 37.)

XXXVIII.—Michel Puig, inquisiteur dans la principauté de Catalogne et les comtés de Roussillon et de Cerdagne, donnant une dispense de mariage entre parents, moyennant une somme destinée à la fabrique des basiliques de Saint-Pierre et Saint-Paul à Rome, et aux frais de la guerre contre les Turcs et les Maures, scelle sa lettre d'un sceau rond de 0m,04 de diamètre, dont le centre est occupé par un grand écusson, chargé d'une croix pattée et alaisée. Il n'y a pas de légende[3]. Cet inquisiteur fut nommé, en 1545, à l'Évêché d'Elne. Je n'ai pas trouvé son sceau épiscopal. (Cl. 38).

XXXIX.—Raphaël Ubach, évêque d'Elne, ordonnant à son clergé[4] de mettre Damien Sunyer, prêtre de Vich, en possession de quatre bénéfices, emploie, le 11 juillet

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) Arch. des Notaires.
(4) *Idem.*

1556, un sceau rond, de 0m,05 de diamètre, dont le centre est rempli par un écusson, sommé du chapeau épiscopal, et écartelé : aux 1er et 4e, un échiqueté, et aux 2e et 3e, une étoile à 8 rayons, très-certainement celle du Chapitre d'Elne (Cl. 39). Une légende, en capitales romaines, porte ces mots : †R. UBAC. EPISCOPVS. ELNENSIS. C'est la deuxième fois que dans une légende roussillonnaise, je remarque l'absence du mot *sigillum*. (Voir le sceau de Charles de Martigny.)

XL.—Jean Géraud Ballaro, archid. de Vallespir, vicaire capitulaire d'Elne, *sede vacante,* informe, le 18 mars 1557, les curés du diocèse, qu'il vient de conférer à François Cazals, clerc, un bénéfice dans l'église de La Réal, vacant par le décès d'Antoine Ballau. Le sceau rond, de 0m,04, représente, sous un portique à fronton gothique, les deux Patronnes d'Elne, surmontant un petit écusson indéchiffrable. La légende, en capitales gothiques, porte : Sigillum : ONORABILIS : capi ( ) tuli : ELNENSIS [1]. On serait tenté de supposer à ce type une date de création bien antérieure au seizième siècle, quoique jusqu'à cette époque, il ne paraisse pas avoir été employé (Cl. 40).

XLI.—Ce sceau, employé, le 16 décembre 1578, par Dymas Ballaro, chanoine d'Elne, vicaire capitulaire, *sede vacante,* dans une lettre par laquelle il ordonne aux curés du diocèse de mettre Barthélemi Condor, en possession d'un bénéfice dans l'église de Sainte-Marie-la-Mer, diffère très peu du précédent. La date est également incertaine; mais l'empreinte, mieux conservée et plus nette, permet de saisir davantage les détails (Cl. 41).

C'est bien encore la figure des saintes Eulalie et Julie, sous un portique, surmonté de trois arcs en ogive, et

(1) Arch. des Notaires.

accosté de deux petites niches vides, ogivales, à pignons terminés par une étoile à 6 rayons. Un écusson, placé en pointe du sceau, est chargé d'une étoile semblable. La légende, en capitales gothiques, porte : Sigillum : ONORABILIS : CAPITULI : ELNENSIS [1].

XLII. — Loup Martinez de Lagunilla, évêque d'Elne, écrivant à son clergé, le 21 février 1565, signe sa lettre de sa propre main, et la scelle d'un sceau [2] rond, de 0m,025 de diamètre, à ses armes, qui sont une grue ou cigogne marchant dans un bassin, accostée à dextre d'une couronne à trois pointes, et à sénestre d'une fleur de lis. L'écu, sommé d'un chapeau épiscopal avec les cordons. Il n'y a pas de légende. On voit que l'usage de substituer les armoiries personnelles aux signes distinctifs des Églises, tend à se vulgariser. (Cl. 42.)

XLIII. — Jacques Pélisser, archidiacre de Conflent, vicaire-général pour Loup Martinez de Lagunilla, désigne le 3 sept. 1566 Jean Serinyan pour desservir le vicariat d'Argelès, jusqu'à ce que le Pape ait pourvu quelqu'un de ce bénéfice [3]. L'acte est revêtu d'un sceau rond, de 0m,04, appliqué au bas de l'écriture et aux armes de l'Évêque. Une légende, en capitales romaines, contient ces mots : ✝ M · D · LAGVNILLA · EPISCOPVS : ELNENSIS. (Cl. 43.)

XLIV. — Honuphre Masdamont, chanoine d'Elne, vicaire-général de l'évêque Pierre-Martyr Coma, ordonnant, le 21 juin 1572, aux curés du diocèse de mettre un certain chanoine Jérôme Noguer, en possession d'un bénéfice dans l'église du Boulou, emploie le sceau épiscopal [4] de forme ovale (0m,045 sur 0m035) aux armes

(1) Archives des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) Arch. des Notaires.
(4) *Idem.*

de l'Évêque, qui sont écartelées : au 1er et au 4e, à deux fasces, et aux 2e et 3e, à cinq coquilles, posées 2, 1 et 2. Le cartouche qui renferme l'écusson, gracieusement entouré de figures d'une certaine finesse d'exécution, et surmonté d'une mitre, est entouré d'une légende en capitales romaines : F. PETRVS. MARTIR. COMA. EPIS. ELNENSIS. (Cl. 44.)

XLV.—En vertu de la charte du 25 juillet 1587, accordée par Philippe II, roi des Espagnes, qui permet à l'Hôpital Saint-Jean de Perpignan d'avoir des quêteurs dans les diocèses de Girone et d'Elne, les administrateurs de cet établissement délivraient, à chaque quêteur, le titre sur parchemin de ses prérogatives et priviléges [1], dans les termes suivants : *Lo cartell de las gratias y prerogativas que gosan los Baciners del hospital general de pobres de Sant-Joan de Perpinya, dins loqual se fa narrassio de diversos privilegis,* etc., etc.

Cette pièce se termine ainsi : *En testimoni de les quals coses avem manat spedir les presents nostres impresses y sota scrites de ma propria del notari devall scritt, y ab lo sagell de dit espital al peu de les presents estampat.*

Dat en Perpenya, etc. [2]

Ce sceau, imprimé du côté de l'écriture, est un carré de 0m,035 de côté, posé sur une de ses pointes, suivant un usage fréquent en Catalogne. Si l'on s'en rapportait aux traits du dessin, le champ serait occupé par 5 pals, celui du milieu, couvert en partie par l'image de saint Jean-Baptiste [3]. Au-dessous de cette image, existe une

(1) *Bulletin de la Soc. Philom. des Pyr.-Orient.*, XIe vol., p. 248. Éphémérides de l'Hospice Saint-Jean, Joseph Sirven.

(2) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean. Liasse I, no 33.

(3) J'aime mieux croire à une erreur de burin, et admettre le champ chargé de 4 pals, avec le saint Jean brochant sur les deux du milieu.

croix pattée, ancienne marque distinctive des Hospitaliers chargés du soin des malades, et que ces religieux portaient sur une tunique blanche au côté gauche de la poitrine (Cl. 45). L'Hospice Saint-Jean (autrefois de la Miséricorde) étant devenu la propriété de la ville de Perpignan, en porta naturellement les armoiries, surchargées de son propre insigne héraldique, la croix pattée. C'est à tort, croyons-nous, que dans ces derniers temps, le sceau de l'Hospice représente uniquement la croix pattée, à l'exclusion du blason de la ville [1].

XLVI.—Ce sceau appartenant à Don François Lopès de Mendoça, évêque d'Elne, se trouve dans une lettre du 6 octobre 1628, mentionnée par M. Alart dans son Étude sur les Patronnes du Diocèse. Je n'ai pas vu ce sceau, que je me borne à représenter d'après la gravure qu'en a donné cet auteur (Cl. 46). On y voit l'écusson très-compliqué du Prélat, sommé du chapeau épiscopal, et entouré d'une légende en capitales romaines : DON FRANCISCVS LOPES DE MENDOCA EPISCOPVS ELNEN [2].

XLVII.—Ici devrait se borner cette Étude des sceaux du clergé roussillonnais. Toutefois, je n'ai pu résister au désir de reproduire le sceau de l'évêque d'Elne Vincent de Margarit, nommé par Louis XIV, après la réunion

(1) La branche transversale de cette croix était rouge, celle verticale bleue. (*Bulletin de la Soc. Philom. des Pyr.-Orient.*, Xe vol., p. 459. Louis de Bonnefoy. Épigraphie Roussillonnaise.)—Pour être juste, et n'omettre aucun indice, je dois constater que dans le sceau actuel de l'Hospice, ainsi que sur un écusson moderne placé dans l'église dudit hospice, et au-dessus de deux fontaines dépendantes dudit établissement, datant du quinzième siècle, la croix pattée est représentée au pied fiché. L'exemple ci-dessus diffère et montre la croix pattée simple.

(2) B. Alart. *Les Patronnes d'Elne*. (Extrait du XIe Bull. de la Soc. des Pyr.-Orient.)

définitive du Roussillon à la France par le traité de 1659 (Cl. 47). Dans ce sceau, se retrouvent les armoiries concédées aux frères Bernard et Jean de Margarit par le roi d'Aragon Jean II, au quinzième siècle [1].

XLVIII.—Ayant eu également connaissance des sceaux de certains évêques du siècle dernier, je les mentionne, pour mémoire, par ordre chronologique.

Louis Habert de Montmort, nommé évêque d'Elne, le 2 novembre 1680, portait : d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois anilles d'argent.

XLIX. — Jean Hervé Bazan de Flamenville, nommé évêque d'Elne le 8 septembre 1695, portait : d'azur, à deux jumelles d'argent, surmontées d'un lion du même passant, armé, lampassé, couronné d'or.

L.—Jean de Barthélemi de Gramont de Lanta, nommé évêque d'Elne le 17 octobre 1723, portait : d'azur à trois bandes d'or, qui est de Gramont.

LI.—Charles-François-Alexandre de Cardevac, de Gouy, d'Avrincourt, nommé évêque d'Elne en septembre 1743, portait : d'azur, semé de mouchetures d'hermine, au comble de sable.

LII. — Jean-François de Saunhac-Belcastel, nommé évêque d'Elne en 1822, portait : d'or, à un lion couronné de sable, à l'orle de douze billettes de gueules.

LIII.—Olympe-Philippe Gerbet, nommé évêque d'Elne, le 7 avril 1854, porte : d'argent, à deux palmes mises en sautoir, cantonnées de quatre étoiles de gueules.

(1) Arch. des Notaires.

Sceaux du Métropolitain.

L'Évêché d'Elne était suffragant de l'Archevêché de Narbonne. Les Pères de Sainte-Marthe, généralement mal renseignés sur les Églises du Midi de la France, ont prétendu que l'Évêque d'Elne jouissait, dès le dixième siècle, du droit de prendre la première place parmi les suffragants de la Métropole. Cette prérogative n'appartint jamais dans l'Église, qu'à l'Évêque le plus anciennement ordonné.

J'ai reproduit, en note, au nº 1, le sceau de Pierre d'Amélius, archevêque de Narbonne, vivant en 1228, tel que le donne D. Vaissète; voici le sceau de Pierre de La Jugie, vivant en 1374 (Cl. 48). Suivant M. de Wailly, cet Archevêque scella les lettres qu'il dressa pour la convocation de son concile provincial, avec son grand sceau et son signet ou cachet. Elles finissent ainsi : *Datum sub sigillo nostro impendente et signeto, in castro novo de Montillis, die primâ mensis februarii, anno nativitatis Christi 1374* (1).

Je ne sais si le sceau appliqué le (illisible) de l'an 1374 sur un acte donné en son château d'Appia (Pia) par ledit Pierre de la Jugie, est le même que celui signalé par les Bénédictins. Il représente, sous un portique gothique, l'image d'un archevêque aux pieds de la sainte Vierge, accosté de deux écussons peu déchiffrables (2). Une légende en capitales gothiques porte ces mots : CON (?).... MIS : DIV : SCE : PE..... BON : AREPI : ATQ : PAT. Que l'on doit interpréter sans doute de la manière suivante : CONtrasigillum?... MISERATIONE : DIVINA : SANCTE :

(1) *Élém. de Paléog.*, p. 216.—(2) Arch. des Notaires de Perpignan.

PRIME : SEDIS : NARBONENSIS : ARCHIEPISCOPI : ATQUE : PRIMATIS. Ce sceau est rond, au diamètre de 0m,04. Il a dû être un contre-sceau ; car, au bas de l'acte, du même côté que l'écriture, on voit les restes d'un petit cachet rond de 0m,015, portant un écusson indechiffrable, sommé d'une crosse. Une légende, en capitales gothiques, laisse voir les lettres ci-après : SECRT... P. A..... (secretum . PETRI . ARCH . NAR?) C'était le sceau particulier de Pierre de Julie.

Jacques, chanoine, vicaire-général d'Antoine Crespin du Bec, archevêque de Narbonne, employait, le dernier jour de juin 1462, un sceau (Cl. 49), dans lequel je crois remarquer les bustes des saints Just et Pastor, sous un portique placé au-dessus de la figure d'un personnage agenouillé, et accosté de deux écussons : celui à sénestre aux armes de Crespin du Bec, et celui à dextre aux armes du Chapitre de la ville de Narbonne [1].

Le 10 des calendes de juin 1511, le siége d'Elne, fut détaché de Narbonne, et soumis immédiatement au Saint-Siége par le pape Jules II. En 1517, Jules de Médicis, archevêque de Narbonne, obtint de Léon X, la restitution de l'Eglise d'Elne à son légitime métropolitain ; mais cette disposition ne dura pas longtemps, l'Évêché d'Elne ne reconnut plus de métropolitain. Le 30 août 1564, en vertu de la décision du Concile de Trente (1563), l'Evêque d'Elne, Loup de Lagunilla, choisit l'Archevêché de Tarragone. A l'époque de la révolution française, l'Évêché d'Elne fut supprimé et incorporé, en 1801, à l'Évêché de Carcassonne. En 1824, l'Evêché d'Elne ayant été rétabli, releva de l'Archevêché d'Albi.

(1) Arch. des Notaires.

DEUXIÈME PARTIE.

Sceaux des Laïques.

Si l'on a dit quelque part avec juste raison que la Sphragistique est sœur de la Numismatique, l'on ne peut sans injustice se refuser à reconnaître le lien qui réunit ces deux sciences à celle du Blason.

Dans l'étude de l'Archéologie, tout s'enchaîne, mais par des liens si faibles, que souvent l'erreur est le fruit des plus patientes recherches, des plus savantes dissertations; aussi, lorsque l'exactitude d'une solution peut dépendre du plus ou moins grand nombre d'éléments de comparaison, recueillir et signaler le moindre indice, devient le devoir naturel de tout écrivain ami de la vérité.

C'est pourquoi, traitant de la Sphragistique du Roussillon, j'ai cru utile de parler incidemment des armoiries particulières à cette contrée.

Au premier abord, ma tâche semble facile; car, pour si peu que les Roussillonnais se soient occupés de leur histoire sigillaire, quelques-uns d'entre eux, cependant, ont à diverses époques parlé du blason de Perpignan. Aucune version ne m'ayant complétement satisfait, je vais présenter, à mon tour, certaines considérations, qui, peut-être, trancheront définitivement une question jusqu'ici fort controversée.

Suivant l'opinion émise aux premières pages de cette étude, la sigillation fut inconnue des Comtes amovibles et des Comtes héréditaires du Roussillon, et le premier acte scellé dans ce pays n'est pas antérieur à la fin du douzième siècle.

Si les premiers souverains de cette contrée ne firent pas usage de sceaux, possédèrent-ils du moins des armoiries? et, par suite, le pays ou les villes soumis à leur autorité connurent-ils ces symboles usités dans la plupart des États voisins?

Il est permis de douter qu'aucun Comte de Roussillon ait possédé des armoiries avant l'époque des croisades. Les historiens espagnols modernes, justice faite des fables accréditées par les anciens auteurs, n'osent eux-mêmes faire remonter celles des Comtes de Barcelone plus haut que la conquête de Catalogne; et, suivant Don Joseph Salat : *Señalar otra epoca es esponerse á un error, y fijar esta en la de D. Berenguer III, es lo mas seguro* (1).

Plus hardi que mes devanciers, avant de décrire les sceaux des anciens Souverains de la Catalogne, je veux dire ici ce que je crois la vérité sur le blason des Comtes de Roussillon, aussi bien que sur celui des Comtes de Barcelone.

Conquis par les Francs sur les Arabes, vers l'an 760, le Roussillon fut compris dans le royaume d'Aquitaine, et dès le commencement du neuvième siècle, une partie de la Catalogne soumise à Charlemagne, était organisée selon le régime franc. A la mort de Charles-le-Chauve, par suite du démembrement de l'empire, la Septimanie fut divisée en deux provinces : la première, prit le nom de Marquisat de Septimanie, comprenant le Comté de Roussillon, avec Narbonne pour capitale; la seconde, se composa des Marches d'Espagne, dont Wifred-le-Velu, souche des Comtes héréditaires de Barcelone, fut le premier *marchis* connu.

Il serait ridicule assurément de tenter de rechercher les armoiries des Comtes de Roussillon et de Barcelone,

(1) *Tratado de las monedas labradas en el principado de Cataluña*, tom. I, p. 56.

du huitième siècle au onzième; mais ce que la numismatique nous apprend est plus sérieux.

Il est certain que les Carolingiens, maîtres de la Septimanie, frappèrent des monnaies de diverse valeur, dont le type, presque invariable, montre sur l'un des côtés de la pièce la figure d'une croix, dont les branches, d'égale grandeur, vont en s'élargissant vers le pourtour extérieur, et offrent alors le caractère d'une croix pattée ou potencée. On attribue même à Louis-le-Débonnaire des monnaies frappées dans les comtés de Barcelone et d'Ampurias, et très-probablement aussi dans le comté de Roussillon, dont le revers est marqué de cette figure héraldique [1].

Au neuvième siècle, les Comtes amovibles du Roussillon, simples agents subalternes, continuèrent, sans doute, le monnayage au nom des Carolingiens, et durent conserver intact le type usité dans le royaume d'Aquitaine [2].

Au dixième siècle, les Comtes de Roussillon, devenus héréditaires, s'approprièrent le droit de battre monnaie, laquelle, connue dans les chartes sous le nom de *moneta Rossella, Rascilionensis, moneta Perpiniani,* fut sans doute frappée à Perpignan, chef-lieu du comté.

Il n'existe pas de mention ni de spécimen connu de la monnaie des Comtes de Roussillon, avant le douzième siècle; mais on possède, depuis peu d'années, un denier de Gausfred IV, vivant de 1115 à 1165; un denier et une obole de Girard II, vivant de 1165 à 1172. Ces trois pièces, dont l'un des côtés représente une croix pattée, accompagnée d'un signe [3] commun sur les monnaies du royaume Carolingien d'Aquitaine, sont analogues aux monnaies de

(1) *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon.* Colson, 1854, pl. I, fig. 7 et 8.

(2) M. de Longpérier. *Notice des monnaies françaises*, etc., p. 102.

(3) Un Q à double queue. Colson, loc. cit

Toulouse, de Béarn, d'Albi, et surtout aux deniers de Bonafos, fabriqués au douzième siècle.

Cette série, bien peu étendue, puisqu'elle se borne à deux types seulement, ne donne certainement pas la preuve décisive que la croix pattée composait le blason des Comtes de Roussillon, bien qu'il soit possible de reconnaître dans l'emploi de ce signe, un emprunt fait aux Carolingiens, leurs anciens maîtres. Cependant, si l'on considère l'époque à laquelle les deux monnaies qui le portent furent frappées, il sera sans doute plus rationnel de croire que cet emblème, d'un usage si fréquent depuis la première croisade, avait été adopté par le comte Gérard, et transmis par lui à ses descendants. Je serai par suite fort tenté de rapprocher de ce symbole héraldique répété sur les monnaies des deux derniers comtes, le signe analogue qui figure dans le quatorzième siècle sur les murs de l'Hospice Saint-Jean, fondé à Perpignan, en 1116, par Arnaud Gausfred, régent du Roussillon, oncle de Gausfred IV; sur l'ancien sceau dudit hospice; sur la poitrine des religieux chargés du soin des malades, et, chose plus significative peut-être, sur une des faces du clocher de l'ancienne église d'Élne, rebâtie dans le onzième siècle, en partie des libéralités du comte Gausfred II et de sa femme Azalaïs.

Ce qui n'est qu'une hypothèse en ce qui concerne le blason incertain des Comtes de Roussillon, m'apparaît sous une forme plus assurée lorsque je recherche les armoiries des Comtes de Barcelone, leurs ancêtres présumés.

Les divers auteurs qui ont traité jusqu'ici des armoiries catalanes et aragonnaises, me semblent avoir accrédité de graves erreurs. Tous, ou presque tous, racontent que depuis le mariage de Raymond-Bérenger IV, comte de Barcelone, avec Pétronille, dernière héritière des Rois d'Aragon, l'écu aragonnais fut remplacé par celui des Comtes de Barcelone, qui était : d'or, à quatre pals de

gueules, et ils affirment même que Wifred-le-Velu tenait ces armoiries de l'empereur Charles-le-Chauve, sans songer qu'au neuvième siècle aucun Etat d'Europe ne connaissait encore le blason [1].

De grandes dissertations ont été aussi entreprises à l'effet de savoir si l'écu aux quatre pals de gueules, est plus ou moins ancien que l'écu chargé de la croix de Saint-Georges. On raconte alors que le comte de Barcelone Raymond-Borell II, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur les Sarrasins en 996, par la protection de saint Georges, écartela d'une croix rouge en champ d'argent, son écu d'or à quatre pals de gueules.

Aucune monnaie connue des anciens Comtes de Barcelone, ne représente de pals, ou de croix de Saint-Georges, mais seulement la figure d'une croix pattée.

En effet, une *mancuse* d'or, frappée à Barcelone en 1157, au nom de Bérenger IV, montre, des deux côtés, une croix dont les branches viennent aboutir aux bords de la pièce, en coupant la légende. Depuis cette époque, toutes les monnaies frappées à Barcelone présentent, au revers, un signe semblable, devenu, à n'en pouvoir douter, par la suite, ainsi que je vais le démontrer, le symbole héraldique héréditaire des souverains de la Catalogne issus des anciens comtes.

Suivant D. Prosper de Bofarull, archiviste de la couronne d'Aragon, les archives espagnoles ne possèdent aucun sceau émanant des comtes de Barcelone ni même du roi Alphonse, fils de Raymond Bérenger IV et de Pétronille, qui régna de 1172 à 1196. Pour mon compte, je puis affirmer qu'aucune des chartes de ce souverain conservées dans les divers dépôts roussillonnais, ne porte la moindre trace de sigillation. Ces chartes représentent invariablement le *signum* du roi Alphonse II dans la forme suivante :

(1) Mariana, Geronimo Blancas, Ainsa, Zurita, Beuter, le P. Roig, Feliu de La Peña et autres.

Que doit-on voir dans cette figure, qui porte évidemment un certain caractère héraldique? sinon le symbole héréditaire empreint sur les monnaies et les chartes des anciens Comtes de Barcelone, lequel doit se perpétuer, avec de légères variantes, de génération en génération, jusqu'à la fin du quinzième siècle dans les monarchies aragonnaise ou majorquine.

Bofarull a reproduit en *fac-simile* le *signum* de tous les Comtes souverains de Barcelone et des Rois d'Aragon, leurs successeurs. Wifred II, vivant en 898, fait précéder son nom d'une croix potencée ✠; une croix semblable suit son titre de *comes*. Sunyer Ier, en 912, encadre son nom dans deux croix pattées ✠. Borel, en 954, emploie la croix potencée ✠, cantonnée de quatre points. Miron, en la même année, fait précéder et suivre son nom d'une croix pattée ✠. Raymond-Borel, en 992, emploie une croix semblable, cantonnée de quatre points ✠; Bérenger, en 1018, ✠; Raymond-Bérenger II, en 1076 ✠; Raymond-Bérenger IV, en 1131, ✠. Raymond-Bérenger, son fils cadet, frère d'Alphonse II, qui ne régna pas sur le comté de Barcelone, faisait suivre son nom du signe 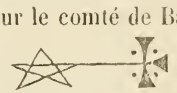

La croix pattée, ou potencée si l'on veut, que l'on rencontre pendant plusieurs siècles sur les monnaies et dans les chartes catalanes jusqu'en 1513, est, selon moi, le plus ancien et seul véritable blason des Comtes de Barcelone; tandis que les pals, n'apparaissant qu'après la réunion des deux États, constituaient celui des Rois d'Aragon; et c'est encore la numismatique qui viendra en aide à ma démonstration [1].

(1) Don Joseph Pellicer, dans son *Idea del Principado de Cataluña*, liv. I, nº 24, dit : « que les quatre pals colorés en champ d'or, ne sont pas les armes de la Principauté de Catalogne concédées au comte Wifred-le-Velu par Charles-le-Chauve, mais bien celles des Rois d'Aragon, qui en usèrent avant l'union du comte Raymond avec la reine Pétronille. »

En effet, les monnaies du roi Ramire, qui gouverna l'Aragon, en 1035, portent une petite croix au sommet d'un pal. Cette petite croix, accompagnée de deux fleurs partant du bas de ce pal, existe également sur les monnaies des Rois successeurs de Ramire. On remarque une figure à peu près semblable sur la monnaie *uneto,* créée par Alphonse II; le symbole aragonnais occupe le champ de l'avers, le revers portant la croix de Barcelone.—La monnaie *quaterne* et *doblenque* de Jacques-le-Conquérant, frappée à Valence, porte les mêmes types : d'un côté, la croix barcelonaise; de l'autre, la petite croix haussée d'Aragon, ou bien, *l'écu aux quatre pals,* dont il paraît le premier avoir fait usage [1].

Du reste, le nombre des pals ne fut pas toujours invariable. On les rencontre à diverses époques, tantôt réduits à trois, même à deux, et tantôt portés à cinq, six et même sept, sur les sceaux, monnaies ou manuscrits de la Principauté de Catalogne, depuis la réunion du Roussillon au royaume d'Aragon (1344).

En rappelant ci-dessus le *signum* des Comtes de Barcelone depuis 898, je n'ai point voulu prétendre que, dès cette époque, il fût employé en guise de blason. Mais, ainsi que je le montrerai plus loin, je pense que les Rois d'Aragon, issus des Comtes, retinrent avec intention l'emblème de la croix dans leur signature, en souvenir des armoiries de leurs ancêtres paternels, auxquelles l'écu aragonnais avait été substitué.

Quant à l'écusson porté de temps immémorial par la ville de Barcelone, et qui est : écartelé au 1er et au 4e d'argent à la croix de Saint-Georges de gueules, et aux 2e et 3e d'or, aux 4 pals de gueules, l'historien Bosch veut que la croix rouge ait été prise en mémoire d'une

(1) Colson, *Recherches sur les Monnaies*, pl. I, fig. 15, 16, 17, 18, 19, 20 et 21.

apparition miraculeuse du bienheureux saint Georges, patron de la Catalogne. Pourquoi n'y verrait-on pas plutôt la représentation, légèrement altérée, du type primitif, porté d'une manière constante sur les monnaies et les chartes anciennes, témoins authentiques, irrécusables?

Une lettre des Consuls de Mer de Barcelone, adressée le 26 mars 1360, au Bailli de Perpignan, porte un sceau de 0m,05 environ; le pourtour extérieur où se trouvait la légende est indéchiffrable; au centre, on voit un écusson carré, posé sur une de ses pointes, sans aucune espèce de cimier ni de couronne, écartelé au 1er et au 4e, à une croix pleine; et aux 2e et 3e, à trois pals.

En 1388 et pendant plusieurs siècles, car au dix-septième je retrouve encore le même type, le Viguier de Barcelone employait un sceau de 0m,06, représentant au centre une figure géométrique, composée de quatre demi-circonférences, reliées entre elles par autant d'angles aigus saillant vers le pourtour extérieur; au centre un écusson carré, posé sur une de ses pointes, chargé de cinq pals, et portant en abîme un autre carré, également sur pointe, chargé d'une croix alaisée, cantonnée de quatre points (besants?).

Lég. ✝ S : VICÆRII : BÆRCHN : PRO : DOMINO : REGE : ÆRAGONVM : COMITE : BÆRCHN.

Ces deux exemples ne font-ils pas voir clairement (L. 2) l'union des deux États, Catalogne et Aragon (L. 3), et la suprématie des armes Catalanes sur celles d'Aragon, par la disposition intentionnelle de la croix barcelonaise brochant sur les pals aragonnais?

I. — Lorsque, par son testament de 1172, le comte Girard II eut légué le Roussillon au roi Alphonse, ce comté devenu partie intégrante de la monarchie aragonnaise, fut gouverné directement par les Officiers du Roi. Le Roussillon n'eut pas alors d'autres armoiries que celles du Royaume. Seulement, l'écu du Comté de Roussillon, affecta généralement la forme d'un carré posé sur une de ses pointes, et chargé le plus ordinairement de quatre pals: mais quelquefois aussi d'un nombre différent.

La période pendant laquelle le Roussillon fit partie du Royaume de Majorque, et qui est comprise entre l'année 1276 et l'année 1344, n'est représentée dans ma collection sigillaire par aucun spécimen, si l'on veut excepter, toutefois, le sceau de l'évêque Gui Terrena, décrit au N° VII de la première partie.

Les plus anciens sceaux où figurent les armoiries du Comté de Roussillon, datent du retour de ce pays au Royaume d'Aragon, et le premier que je retrouve est appliqué sur un acte du 1er septembre 1353, donné, à Perpignan, par Guillaume de Bellaria, conseiller du Roi d'Aragon et Gouverneur pour lui dans les Comtés de Roussillon et de Cerdagne, qui nomme Bernard Vals, habitant de ladite ville, à l'office d'avocat des pauvres [1].

Le sceau (L. 4) en cire rouge, a 0m,06 de diamètre; le champ est occupé par un personnage couvert d'un manteau, la tête nue, ceinte d'une auréole (dans lequel j'incline à voir saint Georges, patron de la Catalogne), portant, entre ses deux mains, à hauteur du ventre, un écusson carré, posé sur une de ses pointes, et dont la disposition héraldique montre seulement trois pals. De légers ornements, circonscrits dans une bordure formée

(1) Arch. des Notaires.

de seize quarts de circonférence, reliés ensemble par une petite boule ronde au point d'intersection, entourent le saint. Une légende en capitales gothiques, précédée d'une petite croix pattée, se compose des mots suivants : ✠ SIGILLVM : OFfICIi : GVBErnationis : comitatVVM : ROSSILIONIS : Et : cerITANIE.

Les deux autres sceaux (L. 5 et 6), apposés sur de nombreux actes de 1370 à 1451, par les Gouverneurs des Comtés ou par leurs Lieutenants, quoique différant très peu à première vue du précédent, offrent cependant une légère variante, qu'il est utile de constater. C'est toujours (dans la fig. D) le saint Georges portant un écu carré sur pointes, couvert cette fois de deux pals seulement. L'encadrement n'est plus composé que de six circins, dont le bord intérieur est dentelé. La légende, aussi en capitales gothiques, au lieu de commencer par une croix pattée, est précédée d'un petit écu triangulaire à un pal, et certains mots diffèrent de ceux portés sur le sceau de 1353, par l'orthographe : ✠ sIGILLVM : OffiCii : gVBERNAtiONIS : COMITATVVm : ROSSILIOnis : et : CEriTANIe.

Dans la fig. E, le saint Georges porte un écusson à cinq pals. La légende est précédée d'un écu triangulaire à trois pals, plus grand que dans l'exemple précédent : ✠ SIgILLVM : OFfICII : GVBErnatIONIS : comITATVVm : ROSsILIONIS : ETCERITANie.

Voici le nom des Gouverneurs des Comtés de Roussillon et de Cerdagne dont j'ai retrouvé les sceaux, pendant cette période d'un siècle environ : Guillaume de Bellaria, 1353; Gelabert de Cruylles, 1386; Raymond de Ça Garriga, 1389; Bernard Albert; Raymond de Perellos.

Je ne connais pas d'autres exemples des armoiries proprement dites des Comtés de Roussillon et de Cerdagne. Salat, dans son traité des monnaies d'Espagne, déjà cité, dit que l'écu du Comté de Roussillon, est un carré posé

sur une de ses pointes, portant quatre pals de gueules en champ d'or; mais la fig. 41 de la planche Ire de son livre, représente un écu losangé, d'or à quatre pals de gueules, dont les quatre sommets touchent les bords d'un écusson rectangulaire aussi d'or (L. 7).

Je crois qu'il fait erreur dans le dessin de ces armoiries, et je montrerai plus tard que le type était bien primitivement un carré posé sur pointe, dont l'usage a fait une losange, sans qu'on puisse apporter à cette substitution la moindre bonne raison.

D. Joseph Garma décrit, de son côté, l'écusson du Comté de Roussillon de la manière suivante[1] : d'argent à deux fasces d'azur, chargées de trois fleurs de lis d'or (L. 8).

Je ne sais où il a découvert ces armoiries; à moins qu'elles n'aient été concédées à la province de Roussillon depuis le traité des Pyrénées, ce que j'ignore complétement. En tout cas, je n'ai jamais vu figurer cet écu sur aucuns sceaux, monuments ou monnaies.

La petite ville de Vinça, dans l'arrondissement de Prades, dont l'Hôtel-de-Ville ne remonte pas à plus de deux siècles, offre sur la porte un exemple que je suis tenté de présenter ici comme décisif. On voit deux écussons, sommés chacun d'une couronne royale, portant quatre pals; mais la forme de ces deux emblèmes héraldiques diffère essentiellement, car l'un est carré, posé sur pointe, et l'autre rectangulaire. Je crois qu'on y voit, côte à côte, les armes du Roussillon et celles de la principauté de Catalogne.

Je mentionnerai également, pour le critiquer, un écusson dont aucun monument roussillonnais ne porte la trace. C'est celui, sans doute, que M. d'Hozier, dans sa distribution générale, attribue au Roussillon, devenu depuis peu province française. Cet écusson, reproduit en

(1) *Adarga Catalana*, fig. 5, pag. 148.

divers ouvrages [1], porte *en champ d'azur, une aigle éployée d'or*. Malheureusement, ces armoiries sont, à très peu de chose près, celles d'une illustre maison dauphinoise, qui portait, selon le P. Ménestrier [2] : *de gueules, à une aigle éployée d'argent*. Girard, comte de Vienne, vivant en 850, possesseur d'une maison de plaisance située dans la seigneurie de Roussillon (en Dauphiné), dont il prit le nom, est, suivant l'opinion générale, l'auteur de cette famille, qui dura plus de cinq cents ans après lui [3]. Je pense que l'on doit rejeter cet écusson, dont il n'a été fait aucun usage dans le pays auquel il était attribué.

Différents auteurs prétendent donner le blason du Comté de Cerdagne, qui serait écartelé en sautoir, au 1er et 4e d'or, à quatre pals de gueules; et aux 2e et 3e d'argent, à la croix de Saint-Georges de gueules. Aucun exemple de cet écusson ne se voit sur les anciennes monnaies de Cerdagne. Ce ne peut être qu'un blason moderne; les premiers Comtes de ce pays, issus des Comtes de Barcelone, étant éteints avant l'apparition des premières armoiries certainement connues de la principauté de Catalogne (L. 9).

II. — Aucun auteur français ne paraît avoir connu le sceau de Pierre II, fils d'Alphonse, dont le règne dura de 1196 à 1213, et auquel la ville de Perpignan, fut redevable de l'institution du pouvoir municipal. Bofarull, lui-même, dans le tableau déjà cité plus haut, accompagne ses *fac-simile* d'un avertissement, duquel j'extrais les phrases suivantes : *Escasearon aun mas sus firmas*

(1) *Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Auterive; année 1850.—*Arm. national de France*, Traversier; 1842. — *Catalogue des Gentilshommes du Roussillon*, etc., Ed. de Barthélemy; 1864.

(2) *Méthode abrégée de Blason*, etc., Cl. Fr. Ménestrier; 1661.

(3) *Histoire du Dauphiné*, Chorier.

en los diplomas los primeros monarcas de Aragon, pues se observa que, hasta el reynado de Don Pedro el Ceremonioso inclusive, no aparece en ellos autografo alguno, y que toda su legitimidad y originalidad esta en el escribano que da fe, y en los signos reales que uniformaron aquellos Reyes, luego que añadieron los sellos pendientes en sus diplomas, cuyo conocimiento requiere un tratado y estudio particular; pero basta por ahora saber, que no usó la cancilleria de Aragon el real sello hasta el reynado de Don Pedro el Catolico, que le introdujo antes de su viage á Roma, donde le corona Innocencio III, en 1204, *concediendole el titulo de Ganfanoner ó Alferez major de la Iglesia, con la bandera colorada y amarilla, que desde entonces se hizo nacional y estensiva despues á toda España, y de estos colores fueron en adelante las cintas de seda que sostenian los sellos de los diplomas de aquellos Reyes* (1).

Une charte scellée, donnée à Perpignan, le 30 mars 1196, par ledit Roi d'Aragon, confirmant une donation faite par son père à l'Hospice Saint-Jean, prouve que l'usage établi par Pierre II est antérieur à l'année 1204. La charte n'existe plus en original; mais une copie donnant la description du sceau royal, nous reste (2). *Hoc est translatum fideliter scriptum à quadam carta seu litera pergamenea aut privilegio illustrissimi domini Petri, Dei gracia Aragonum tunc regis; ejus vero sigillo cere albe in quibusdam corrigiis cericie sive de canapi impendenti sigillata; in una cujus sigilli presentis figura erat sive sculptura militis supra equum armati tenentis scutum regale signi Aragonum in braxio, et in manu lanceam cum gonfanono, in altera vero sigilli presentis figura erat sive sculptura regis sedentis in solio tenentis in manu*

(1) *Tabla cronologica; año 1833.*

(2) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean, liasse 2, nº 11.

dextra ensem, in senestra vero manu florem, et circumcirca dictum sigillum in circulo erant litere quedam que propter antiquitatem comode legi non poterant.

Le 9 des calendes d'août 1207, le même Roi, accordant aux habitants de Collioure le privilége de la franchise du droit de leude et autres établissements de foires et de marchés, employait le même sceau, dont la description est faite en termes analogues à ceux de la charte précédente[1]. (Voir la signature de ce Roi, planche 7.)

III.—Jacques Ier, dit le Conquérant, dont le règne dura de 1213 à 1276.

Le sceau de ce monarque a été décrit par M. de Wailly[2] et le dessin en a été donné par Dom Vaissète et le baron Taylor; je ne puis mieux faire que de citer textuellement:

« Jacques Ier, roi d'Aragon, comte de Barcelone et sei-
« gneur de Montpellier, a scellé en cire et en plomb;
« une empreinte de cire de 3 pouces $^1/_4$ de diamètre,
« suspendue à un acte de 1226 (J. 428), le représente
« assis sur un trône à dossier, tenant de la main gauche
« un globe, et de la main droite, une épée posée sur ses
« genoux. Le contre-sceau est de la même dimension;
« le Roi, monté sur un cheval au galop, armé d'une lance
« à banderolle et coiffé d'un casque terminé par une cou-
« ronne, porte suspendu à son cou un bouclier qui est
« aux armes d'Aragon, ainsi que le caparaçon du cheval;
« un astre est au-dessus de la tête du cheval : † S. IACOBI
« DI : GRA. REG. ARAG. COMIT. BACHN. — † Z. DOMINI
« MONTISPESSVLANI. On retrouve à peu près les mêmes
« détails sur une bulle de dix-huit à dix-neuf lignes de
« diamètre, suspendue à un acte de 1258 (J. 587); mais,
« il ajoute à ses titres, dans la légende, ceux de Roi de

(1) Arch. des Pyr.-Orient.

(2) *Élém. de Paléogr.*, tom. II, p. 140 et suiv.

« Majorque et de Valence, et de Comte d'Urgell : † S. IA.
« REG . ARAG . Z . MAIORICARVM . Z . VALNCIE. — †
« COMITIS BARCH . Z . VRGLLI . Z . DOMI . MOTISPLI.
« Tous ces titres se retrouvent sur un sceau de cire du
« même prince, suspendu à une charte de 1262 (J. 587).
« Cette empreinte a un pouce trois quarts de diamètre.
« Les abréviations de la légende sont moins nombreuses
« que sur la bulle de plomb qui vient d'être décrite. »

Une charte royale dudit Jacques, roi d'Aragon, de Majorque et de Valence, donnée aux ides d'octobre 1272, à Montpellier, et relative à l'Hospice Saint-Jean, est scellée d'un débris de sceau en cire jaune, à deux faces, pendant à une tresse de fil (L. 10). La légende est totalement enlevée, ce qui diminue considérablement le diamètre du sceau, conforme, selon toute apparence, aux indications données par M. de Wailly [1]. Un autre débris de sceau du même type est suspendu à une charte de 1273 [2].

(Voir la signature, planche 7.)

IV. — Jacques Ier, dit de Majorque, succéda à son père et régna de 1276 à 1311. Son sceau m'est inconnu. M. de Wailly en a donné la description suivante :

« Les sceaux des Rois de Majorque, dit-il, offrent de « grands rapports avec quelques-uns de ceux qui ont été « employés par les Rois d'Aragon [3]. Une empreinte, qui « a moins de 3 pouces de diamètre (J. 588, an 1298), « représente Jacques Ier, assis et couronné, tenant de la

(1) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean. Liasse II, nº 25.

(2) Arch. des Pyr.-Orient.

(3) Dans une notice insérée au *Journal des Pyrénées-Orientales* (ann. 1852), M. P. Tastu, traitant des armoiries de Perpignan, prétend que l'écu des Rois de Majorque était tout différent de celui des Rois d'Aragon. Comme son assertion n'est appuyée d'aucune preuve, je n'hésite pas à préférer celle de M. de Wailly.

« main gauche un globe surmonté d'une croix, et de la « main droite, une épée posée sur ses genoux. La légende « est ainsi conçue : S ⁝ IA ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ REG ⁝ MAIORIC « COMIT ⁝ ROSSIL ⁝ et CERITAN ⁝ ET DOMI ⁝ MONTISp. « Les mots de cette légende sont séparés par trois points « disposés verticalement. Le contre-sceau est sans ins- « cription. Le champ, dont le diamètre est de 14 lignes, « est occupé par un écu portant trois pals. Un acte de « 1303 (J. 879) est scellé d'un sceau équestre sans « contre-sceau ; on ne retrouve plus dans la légende les « titres de Comte de Roussillon et de Cerdagne, et de « Seigneur de Montpellier : IACOBVS DEI GRACIA REX « MAIORICARVM [1].

Une charte du 15 mai 1300, donnant à bail plusieurs pièces de terre à Guillaume du Puig d'Orfila, de Collioure, est datée de Majorque, et porte l'indication d'un sceau de plomb, qui a disparu [2]. (Voir la signature du Roi, planche 7.)

V.—Sanche, roi de Majorque, qui régna de 1311 à 1324, règlementant la corporation des tisserands de Perpignan, par acte du 5 des ides d'avril 1320 [3], emploie un sceau rond à deux faces, en cire jaune, de 0m,09 environ, dont il ne reste plus qu'un fragment. D'un côté on distingue le roi à cheval, et de l'autre, le roi assis. La légende a disparu entièrement. Les armoiries du bouclier ne sont plus déchiffrables ; mais le caparaçon du cheval est, comme le précédent, chargé de pals aragonnais (L. 11).

La signature du roi Sanche est semblable à celle de son prédécesseur.

(1) *Élém. de Paléogr.*, tom. II, p, 140 et suiv.

(2) Arch. des Notaires.

(3) Arch. des Pyr.-Orient.

Il semble que la jeune dynastie majorquine, dont le royaume n'existait que par le caprice du Conquérant, ait tenu d'une manière toute particulière à rappeler sa descendance directe des Comtes de Barcelone, tout en conservant cependant aussi les couleurs de l'Aragon, dont elle demeurait vassale.

VI.—Jacques II de Majorque, régna de 1324 à 1344, époque à laquelle le roi d'Aragon Pierre IV, son parent, s'empara du Royaume de Majorque et le réunit définitivement à ses États. Son sceau, qui m'est inconnu, pendait à une charte portant concession de priviléges à l'œuvre de Saint-Jean, à la date du 13 des calendes de juillet 1330 (1). Les cordons d'attache sont en soie rouge et jaune, disposée en cinq parties égales, trois jaunes et deux rouges, dans lesquelles on peut voir les couleurs aragonnaises.

Suivant M. de Wailly (2), : « Jacques II a employé un « sceau de cire à peu près semblable à celui de son aïeul « Jacques Ier. Il a en outre scellé en plomb; une bulle d'un « pouce $^3/_4$ de diamètre, suspendue à un acte de 1341 (J. « 598), le représente, d'un côté, assis et couronné, tenant « le sceptre et le globe; de l'autre, monté sur un cheval « de bataille : IACOBVS DEI GRA. REX MAIORICARVM « COMES ROSSIL. 7. CERITANIE. 7. DNS. MONTISPLI.»

La signature est semblable à celle des deux Rois précédents.

VII.—Suivant M. de Wailly (3), le sceau de Pierre IV, dit le Cérémonieux, ressemblait, à quelque chose près, à celui de Jacques II d'Aragon, qui employait un sceau équestre sans

(1) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean. Liasse II, nº 34.

(2) *Élém. de Paléog.* Loc. cit.

(3) *Élém. de Paléog.* Loc. cit.

contre-sceau : « Une empreinte de ce type est suspendue à « un acte de 1298 (J. 164); elle a 2 pouces $^3/_4$ de diamètre : « S. IACOBI DEI GRA. REGIS ARAGON. MAIORIC. VA- « LNC. et MVRC. AC COMITIS BARCH. Un acte de 1299 « (J. 167) et scellé d'une empreinte aujourd'hui mutilée, « mais dont le diamètre devait être beaucoup plus grand « que celui du sceau précédent. Jacques II y est représenté, « d'un côté, assis sur son trône, et, de l'autre, monté sur « un cheval au galop. La légende du contre-sceau lui don- « ne les titres de Roi d'Aragon, de Valence, etc.; celle du « premier côté, consiste dans un verset de la Bible, que « l'on retrouve sur un sceau de Pierre IV : *Diligite justi- « tiam, qui judicatis terram, et oculi videant equitatem.* « Le sceau de Pierre IV se distingue par les titres de Roi « de Sardaigne, de Corse, et de Comte de Roussillon et de « Cerdagne, qu'il ajoute sur la légende du contre-sceau, « à ceux qu'avait portés Jacques II. »

Le *signum*[1] de Pierre IV est semblable à celui des Rois d'Aragon ses prédécesseurs.

Je n'ai pas trouvé de sceau de ce monarque assez bien conservé pour en faire le dessin. Ceux que j'ai vus sont appliqués sur le dos des actes avec une couche de cire rouge très-mince. Leur diamètre, de 0m,1, est occupé par la figure du roi, assis sur un trône, et entouré d'une légende en capitales gothiques, de laquelle je n'ai lu que les mots : ✝ PETRꝰ DEI : GRA : REX : ARAG : VALNC : MAIORRI..... ARDIN : ET.... ROSILION..... CHN. Les actes sont à la date de 1357, 1358, 1365, 1371 et 1383[2].

Pierre IV a aussi employé, le 13 janvier 1385, un sceau

(1) Il n'existe aucune différence entre les signatures des rois d'Aragon Pierre III, Alphonse III, Jacques II, Alphonse IV, successeurs de Jacques-le-Conquérant au trône d'Aragon.

(2) Arch. des Notaires.

de $0^m,04$, que je n'ai pu déchiffrer [1]. En général, les types appliqués sur les actes en papier, ne permettent de distinguer que la légende et la figure du roi au centre; le chancelier ménageait la cire (voir n° XI).

VIII.—A partir de cette époque, je ne trouve plus dans les archives roussillonnaises, de sceau royal, qui, par son état de conservation, mérite d'être reproduit. Je me bornerai à signaler les points les plus remarquables de ces divers monuments.

Le roi Jean Ier, dont le règne a duré de 1387 à 1396, a employé pendant les années 1387, 1390, 1391 et 1392 un sceau de $0^m,1$, sur lequel il est représenté couronné et assis sous un portique gothique finement dessiné. De la légende, en minuscules gothiques, je lis seulement : S : IOHAIS : DI : GRA [2].

Sa signature est semblable à celle de ses prédécesseurs.

IX.—Le roi Martin, qui régna de 1396 à 1410, a employé pendant les années 1404, 1406, 1407, 1409 et 1410, comme ses prédécesseurs, un sceau de $0^m,1$, affectant la même disposition. Le peu que j'ai lu de la légende, en minuscules gothiques, porte : S : MARTI : DI : GRA : REG : ARAGON..... [3].

Sa signature est comme celle des précédents.

X.—Marie, reine d'Aragon, femme de Martin, lieutenante-générale pour le roi son mari, a employé, pendant les années 1396 et 1397, un sceau rond de $0^m,09$, dont le centre est occupé par un écu en losange, chargé de quatre pals, entouré de dessins indéchiffrables. De la

(1) Arch. des Notaires.

(2) *Idem*.

(3) *Idem*.

légende, en minuscules gothiques, je lis : † S..... MAIORIC : SARDIN : et : CORSICE : COMITISSEQVE : BARCHINON : ROSSILIONIS [1].

La reine Marie, fille du comte de Luna, proche parent de l'antipape Benoît XIII, traçait son *signum* de la manière suivante : une losange, dont l'intérieur représente un dessin héraldique; le premier parti, aux armes d'Aragon, et le second, aux armes de la famille de Luna, qui sont coupées, au 1er, un croissant renversé, et au 2e, un échiqueté. Les quatre sommets de la losange sont terminés par la croix pattée des Comtes de Barcelone [2]. (Voir planche 7.)

Cette disposition que je retrouverai plus tard, en 1445, me confirme dans l'opinion que j'ai émise au sujet de ces signatures, dans lesquelles j'ai voulu voir un symbole héraldique, dont la manifestation cessera à l'extinction des descendants des anciens comtes souverains de Barcelone.

XI. — Ferdinand régna de 1412 à 1416. Son sceau, large de 0m,105, représente le roi, assis et couronné, sous un portique, comme les rois ses ancêtres. La légende, en minuscules gothiques très-lisibles, porte : S ⁝ FFERDINAN ⁝ DI ⁝ GRA : REG ⁝ ARAG ⁝ SICILIE ⁝ VALNC ⁝ MAIORIC ⁝ SAR Z CORSIC ⁝ COMIT ⁝ BARHN ⁝ DVC ⁝ ATHEN Z NEOPATR ⁝ ACET ⁝ COMIT ⁝ ROSILION Z CER [3].

Le dessin fait voir de quelle manière la cire était appliquée, la plupart du temps, sur les actes en papier. Des fragments de sceaux pendants, que j'ai vus aux archives des Pyrénées-Orientales, dénotent un certain talent chez

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. des Pyr.-Orien.

(3) Arch. des Notaires.

les graveurs du quinzième siècle. Les sceaux de grande dimension sont remplis de figures diverses, d'écussons, d'ornements, aussi délicats que variés, qu'une destruction presque totale m'empêche de reproduire (L. 12).

Le 25 octobre 1412, Ferdinand a aussi employé un sceau rond, de 0m,05, dont le champ est occupé par un écu triangulaire aux armes d'Aragon, sommé d'une couronne et entouré d'une légende illisible; et le 14 mars 1416, il se servait d'un sceau secret, de 0m,045, représentant son écusson, soutenu par deux griffons ailés, et sommé d'une tête de dragon.[1]. La légende, en minuscules gothiques, est illisible. La signature du roi Ferdinand est semblable aux précédentes.

XII.—Alphonse V, qui régna de 1416 à 1458, se servait, étant prince de Girone, d'un sceau en cire rouge, dont le diamètre m'est inconnu, et qui est suspendu à une charte du 13 septembre 1416, donnée au commencement de son règne, avec l'indication qu'il l'emploie parce qu'il n'a pas encore de sceau royal (L. 13).

Ce débris représente le prince à cheval, la tête couverte d'un heaume, ayant au bras un écu chargé de deux pals. Le champ du sceau est comme semé de petits écussons à deux pals, les uns triangulaires, les autres en losange[2].

Ce roi a aussi employé un sceau secret, de 0m,05 (L. 14), qui représente son écusson supporté par deux griffons ailés, assez semblables à ceux qui se voient dans le sceau secret du roi Ferdinand; une tête de dragon surmonte l'écusson et se trouve encadrée sous un petit portique. La légende, en minuscules gothiques, porte : S · SECRETVM · ALFONSI · DEI · GRACIA · REG · ARAGONVM · ET · SICILIE[3].

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. des Pyr.-Orient.

(3) Arch. des Notaires.

Alphonse V a encore employé un sceau rond de $0^m,1$. Il est indéchiffrable[1].

La signature du roi Alphonse est semblable aux précédentes.

XIII.—Marie de Castille, femme d'Alphouse, roi d'Aragon, lieutenante-générale pour son mari, a employé, pendant les années 1440, 1452 et 1453, un sceau rond; de $0^m,08$, qui diffère de celui employé par elle, en 1423, par la dimension. Ce dernier, qui a $0^m,105$, n'est pas assez bien conservé pour que je puisse savoir si c'est le sceau particulier de la Reine ou celui du Roi. Elle a encore employé un sceau portant un écusson couronné, à quatre pals, semblable à celui du roi Ferdinand[2].

Marie de Castille faisait apposer à une charte de 1445 son *signum,* qui représente un écu losange, parti, au 1er d'Aragon, et, au 2e, écartelé de Léon et de Castille. Les quatre sommets toujours terminés par une croix pattée[3]. (Voir planche 7.)

XIV.—Jean, qui régna sur l'Aragon de 1458 à 1479. Le sceau de Jean, comme roi d'Aragon, m'est inconnu. Mais j'en ai trouvé de deux dimensions différentes, comme Roi de Navarre, et Infant d'Aragon et Sicile. Le plus ancien, de l'année 1436, de $0^m,1$, est indéchiffrable. Le second, de 1455, de $0^m,085$, représente un écu couronné aux armes d'Aragon; deux pals sont encore visibles, ainsi que la couronne, mais la légende ne l'est plus.

La signature du roi Jean est la même que celle de ses prédécesseurs[4].

(1) Arch. des Notaires.

(2) *Idem.*

(3) Arch. des Pyr.-Orient.

(4) Arch. des Notaires.

XV.—Jean, Infant d'Aragon, premier-né du Roi précédent, Duc de Calabre et prince de Girone, employait en 1468 un sceau de 0m,045, actuellement indéchiffrable. En revanche, sa signature est apposée au bas d'un acte écrit en catalan, dans cette même année[1]. (Voir planche 7.)

XVI.—Ferdinand-le-Catholique[2] employa, le 29 février 1496, un sceau secret, de 0m,07, représentant un écu sommé d'un casque royal, ayant pour cimier une tête de dragon (L. 15). Cet écu est écartelé au 1er et au 4e, contre-écartelé de Castille et Léon; au 2e et au 3e, parti d'Aragon et de Sicile, et enté en pointe, de Grenade. Des listels en banderolles, portant le nom des provinces de la monarchie aragonnaise, voltigent autour de l'écusson[3]. Ce sceau est entre deux papiers.

Ferdinand-le-Catholique est le dernier des Rois d'Aragon dont la signature rappelle la croix pattée des Comtes de Barcelone; elle est semblable à celle de Jean, son prédécesseur.

Je n'ai pas jugé opportun de pousser plus loin mes recherches sur les sceaux des souverains. Je noterai, cependant, qu'à partir de Charles-Quint, les actes conservés dans les archives des notaires, sont scellés en papier timbré à froid, et appliqué ensuite sur un peu de cire chaude, posée en rond ou en croix, au dos de l'acte.

XVII. — En parlant des armoiries du Comté de Rous-

(1) Arch. des Notaires.

(2) Je me suis abstenu de reproduire les sceaux suffisamment connus des Rois de France, pendant la durée de l'occupation du Roussillon par leurs troupes (1462 à 1493). Les Archives de la Préfecture possèdent cependant plusieurs sceaux bien conservés de Louis XI et de Charles VIII.

(3) Arch. des Notaires.

sillon, j'ai dit que ce pays, depuis 1344, fut gouverné directement par les Rois d'Aragon. Ces souverains nommaient, quelquefois, un lieutenant-général pour gouverner la Catalogne pendant leur absence. C'était toujours un des premiers personnages de la famille régnante qui était investi de cette fonction quasi-royale, en vertu de laquelle il nommait à tous les emplois. Plus tard, cependant, ce commandement fut donné à des seigneurs, dont les pouvoirs furent moins étendus, et qu'on appela capitaines-généraux. Ceux-ci avaient sous leurs ordres deux lieutenants *(Portant - Veus)*, indépendants l'un de l'autre; l'autorité du premier embrassait la Catalogne proprement dite, et celle de l'autre s'étendait sur le Roussillon et la Cerdagne. J'ai nommé, au n° I, quelques-uns de ces derniers, et reproduit les sceaux de leur cour.

Si les Portant-Veus chargés d'administrer le Roussillon et la Cerdagne, employaient dans leurs actes un sceau officiel aux armes des Comtés, les Capitaines-Généraux paraissent, au contraire, avoir fait usage de sceaux personnels, sur lesquels figure leur écusson particulier, entouré d'une légende explicative de leur dignité. Du moins, le petit nombre d'actes que j'ai trouvés encore revêtus d'un sceau en apporte la preuve.

Un ordre, adressé aux Consuls de Tura, le 25 novembre 1396, au sujet du château-fort d'Opol, qui est tombé aux mains du Comte de Foix, par Raymond, vicomte, par la grâce de Dieu, de Perellos et de Roda, porte au dos un sceau rond, en cire rouge, de 0m,045 de diamètre, dont le champ est presque entièrement couvert par un écusson triangulaire aux armes parlantes de Perellos, trois poires, posées 2 et 1. La légende, en capitales gothiques, est écrite en catalan, ce dont je n'ai pas trouvé d'exemple plus ancien : ✠ S. DEL · CAPITA. GENERAL · DEL · COTAT · DE · ROSELLO · E · CERDAYA (L. 16).

Le même sceau est employé encore en 1425 et 1431,

par les lieutenants du Vicomte de Perellos, agissant en son nom[1].

XVIII. — Bofille de Juge, comte de Castres, capitaine-général en Roussillon, pour le Roi de France, Louis XI, confirmant les priviléges des employés de la monnaie de Perpignan, le 24 décembre 1482, emploie un sceau entre deux papiers, fixé à une queue de parchemin, qui tient à l'acte, aussi en parchemin (L. 17). L'écusson porte une croix dentelée; il est sommé d'un heaume à cimier, entouré de lambrequins. La légende, en minuscules gothiques, dit : SIGM · BOFILLI · DE · JVDICE · COMITIS · CASTRENSIS[2].

XIX. — D. Henri de Gusman, capitaine-général dans les Comtés de Roussillon et Cerdagne, écrivant aux Bailli, Consuls, etc., de la cité d'Elne, pour leur rappeler la teneur d'une lettre précédente du Roi, scellée du sceau de Majesté, emploie, le 16 mars 1496, un sceau de 0m,015, à ses armes, qui sont : un écusson tiercé, en pairle renversé, portant, au 1er et au 2e, un château fort, sommé de trois donjons, et au 3e, un lion[3] (L. 18).

XX. — Le 20 septembre 1552, le lieutenant de Charles d'Oms, capitaine-général des susdits comtés, écrivant aux administrateurs de l'Hospice de Perpignan, emploie un sceau rond, de 0m,055, dont le champ est occupé par un écusson carré, posé sur une de ses pointes, à 6 pals, chargés de l'image de saint Jean-Baptiste[4]. J'ignore à quel titre ce sceau, représentant les armoiries de Per-

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. des Pyr.-Orient.

(3) Arch. des Notaires.

(4) *Idem.*

pignan, est employé par le lieutenant capitaine-général. (L. 19.)

XXI.—Le même type; mais, cette fois, au diamètre de 0m,04, était employé, le 18 avril 1569, par Pierre d'Oms, capitaine-général des comtés[1] (L. 20).

XXII.—Le 11 septembre 1567, Diego Hurtado de Mendoça, duc de Francavilla, capitaine-général des comtés, scellait une lettre adressée à François Gallart, docteur ès-lois de Perpignan, d'un sceau rond, de 0m,05, à ses armes, qui sont : parti, au premier, de Mendoça; au second, écartelé au 1er et au 4e parti de Castille et Léon; et au 2e et 3e de France[2].

L'écu couronné a pour légende : DIDACVS . DVX : FRANCAVILLE (L. 21).

XXIII.—Charles d'Aragon, duc de Terranova, capitaine-général des comtés, écrivant, le 7 mai 1582, aux divers officiers du roi à Perpignan, se sert d'un sceau rond, de 0m,07, à ses armes, qui sont : écartelé au 1er, un palmier; au 2e, une croix pleine, chargée de cinq aiglettes, et cantonnée d'Aragon; au 3e parti, au 1er de.. à un chef de.., au 2e écartelé, au 1er et au 4e un scorpion (?), aux 2e et 3e un lion; enfin, au 4e, semé de croisettes pattées, mises en bande[3] (L. 22).

XXIV.—Laurent Suarez de Figueroa et de Cordova, duc de...., capitaine-général dans les comtés, écrivant, le 7 mars 1599, à Ferdinand de Tolède, son lieutenant à Perpignan, au sujet d'une requête présentée à son conseil

(1) Arch. des Notaires.

(2) *Idem.*

(3) *Idem.*

par D. Louis de Cruilles, damoiseau, employait un sceau ovale ($0^m,045$ sur $0^m,035$) à ses armes, qui sont : parti, au 1er, d'or, à cinq feuilles de figuier de sinople (Figueroa), et au 2e, d'or, à trois fasces de gueules (Cordova). (L. 23.)

L'écusson, sommé d'une couronne, est placé sur une aigle couronnée, aux ailes éployées, qui le tient dans ses serres[1].

XXV.—Sous les ordres des Portant-Veus, se trouvaient plusieurs officiers royaux. Au nombre de ces derniers, était le Procureur-Royal, chargé de l'administration du domaine et du revenu particulier du Souverain. En 1203, le 3 des ides de juin, les Procureurs du Roi d'Aragon, scellaient de leur propre sceau, une charte portant sentence de restitution à l'Hospice Saint-Jean[2]. Le sceau est perdu, mais l'acte le mentionne en ces termes : *Hanc paginam robore mei sigilli munio.*

En 1371, le Procureur-Royal se servait d'un sceau rond, de $0^m,02$, portant l'écu royal triangulaire et couronné, avec la légende en capitales gothiques : ✝ S. PCVRATORIS · REG · ROCILIONIS · ET · CRIT (L. 24). Ce type fut modifié en 1428, l'écu royal n'est plus entouré d'une légende.

XXVI. — En 1466, pendant l'occupation française, le Procureur-Royal se servit d'un sceau rond, de $0^m,03$, portant l'écu de France, sans couronne ni légende[3]. (L. 23.)

XXVII. — Le Portant-Veus présidait un tribunal, où aboutissaient, par appel, les causes jugées en première

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. de l'Hosp. Saint-Jean, Liasse H.

(3) Arch. des Notaires.

instance par les Viguiers et les Baillis. Ce tribunal possédait, en 1358, un sceau rond, de 0m,045, dont le champ était occupé par un écusson triangulaire à trois pals, entouré de huit demi-circonférences.

La légende, en capitales gothiques, n'est pas lisible. (L. 26.)

XXVIII. — Ce type fut changé en 1394; la dimension de l'écu triangulaire fut un peu élargie, et il ne fut plus encadré que dans trois demi-circonférences, se coupant entre elles, deux à deux. La légende en capitales gothiques, porte : ✠ SIGLLVM : CVRIE : APPELLATIONVM : COMITATVM : ROSSILIONIS : ET : CERITANIE [1].

Je n'ai plus retrouvé ce type depuis 1429 (L. 27).

XXIX. — Les Viguiers étaient aussi sous les ordres du Portant-Veus. On comptait quatre Vigueries dans les Comtés. La première comprenait le Roussillon et le Vallespir, chef-lieu, Perpignan; la seconde, le Conflent et le Capcir, chef-lieu, Villefranche; la troisième, la Cerdagne, chef-lieu, Puycerda, et la quatrième, la vallée de Ribas, chef-lieu, Ribas.

Les Viguiers jugeaient en première instance.

Pierre Blandini, sous-viguier et lieutenant du Viguier de Roussillon et de Vallespir, écrivant, le 30 mai 1369, à Pierre-Guillaume de Queralls, bailli de Baixas, employait un sceau rond, en cire rouge, de 0m,03, dont le centre est un écusson triangulaire à quatre pals; une légende, en capitales gothiques, porte : ✠ S : CVRIE : VICARII : ROSSILIONIS : ET : VALLISPIRI : COMITAT. (L. 28.)

XXX. — En 1396, le Viguier se servait d'un sceau, différant du précédent par le nombre de pals, qui n'est

(1) Arch. des Notaires.

que de trois, et par une couronne surmontant l'écusson. La légende n'est plus lisible (L. 29).

En 1454, l'écu est couvert de six pals, et la légende est en minuscules gothiques.

XXXI. — Le 16 janvier 1471, pendant l'occupation française, Ermengaud Marti, lieutenant du Viguier de Roussillon et Vallespir, emploie un sceau aux armes de France, écu couronné à trois fleurs de lis, 2 et 1, légende illisible.

XXXII.—Le 13 mai 1476, Barthélemi Jaubert, mettait sur son sceau l'écu de France, couronné et supporté par deux anges, entouré d'une légende en capitales gothiques : † S. CVRIE : VICARII : ROSSILIONIS : ET : VALLISPIRI. (L. 30.)

Enfin, le 8 janvier 1553, le sceau du Viguier de Roussillon et de Vallespir, était un écu couronné portant cinq pals; la légende n'est pas lisible.

XXXIII.—Le 12 juin 1370, le Viguier de Conflent et Capcir, Raymond Junya, chevalier, se servait d'un sceau rond de 0m.03, dont le champ est rempli par un écusson carré sur pointe portant quatre pals. Il est en cire rouge. La légende n'est plus lisible[1]. (L. 31.)

XXXIV.—Outre le Viguier, résidant à Perpignan, il y avait encore le Bailli, officier royal fort important, puisque les Consuls ne pouvaient publier leurs ordonnances sans son autorisation.

Le premier acte scellé émanant de la cour du Bailli de Perpignan, porte la date du 2 juin 1374. Vital Grimau, emploie un sceau entre deux papiers, de forme

(1) Arch. des Notaires.

octogonale, de 0m,04, dont le centre est couvert par un écu carré, posé sur une de ses pointes et portant quatre pals. Une légende en capitales gothiques, commençant par une petite croix partant de l'angle supérieur de l'écusson, porte : ✠ SIGILLUM : CVRIE : BAIVLI : PERPINIAI. (L. 32.)

Ce type, employé sans interruption jusqu'en 1440, fut remplacé par un sceau rond, portant, de même, l'ancien écu du Comté de Roussillon, mais seulement trois pals. La légende, en minuscules gothiques, porte les mêmes mots que le précédent.

XXXV.—En 1451, le type se modifie. L'écu carré sur pointe aux quatre pals, est couronné. La légende n'est pas lisible. Ce sceau est rond; son diamètre est de 0m,05. (L. 33.)

Le 4 novembre 1471, Thomas de Vivers, seigneur d'Alénya, lieutenant de Gabriel de Blandra, bailli de Perpignan, emploie un sceau aux armes de France, analogue à celui du Viguier de la même époque.

XXXVI. — Sous l'administration de Guillaume de La Barre, en 1479, ce type se modifie encore; la légende est en langue catalane : † S ⁝ DE ⁝ G ⁝ DE ⁝ LA ⁝ BARRE ⁝ BATLE : DE LA : VILA : DE : PERPEYA. (L. 34.)

XXXVII.—Enfin, en 1575, Raphaël Jorda, bailli de Perpignan, se sert d'un sceau rectangulaire à cinq pals, sans couronne ni légende[1]. (L. 35.)

XXXVIII. — Le sceau du Consulat de Perpignan, m'invite naturellement à parler des armoiries de cette ville.

(1) Arch. des Notaires.

MM. Puiggari, P. Tastu et Henri, ont exprimé, à ce sujet, leur opinion d'une façon plus ou moins conforme à la vérité de l'histoire. Les monuments, monnaies, sceaux et chartes dûment consultés et vérifiés, je vais, à mon tour, donner mon avis.

Et d'abord, Perpignan, chef-lieu du Comté de Roussillon, eut-il des armoiries avant 1172?

N'ayant admis que sous toute réserve celles de ses premiers Comtes, je doute que Perpignan ait possédé à cette époque un blason particulier.

L'établissement du pouvoir municipal par Pierre II, en 1196, donna peut-être lieu à la création d'un sceau consulaire; mais aucune preuve n'en est venue jusqu'à moi, et la fabrication des monnaies ayant été interdite à Perpignan, depuis 1172 jusqu'en 1276 et pendant toute la durée du Royaume de Majorque, rien ne vient suppléer au manque absolu de type sigillaire pendant ces deux siècles. C'est seulement à partir de 1349, que Perre IV, ayant permis de fabriquer des florins et des écus d'or à la monnaie de Perpignan, je pourrais espérer de voir apparaître le premier emblème héraldique particulier à cette ville.

En effet, en 1362, circulait la monnaie dont suit la description :

Florin et demi-florin. Avers : figure de saint Jean-Baptiste debout; légende : PETRUS REX. — Revers : fleur de lis étaminée; légende : ARAGO (L. 36).

En 1365, florin. Avers : grande fleur de lis étaminée; légende : ARAGO REX. — Revers : figure de saint Jean-Baptiste, debout, vu de face, la tête nimbée, et tenant un bâton terminé par une croix; légende : S. IOHANNES B (aptista) [1]. (L. 37.)

(1) *Recherches sur les Monnaies du Roussillon*, Colson, pl. II, fig. 36, 37 et 38.

Il est notoire que, dans la plupart des villes possédant des ateliers monétaires, l'usage constant voulait que l'un des côtés des pièces fût marqué d'un signe particulier à ces villes, lequel signe n'était généralement autre que la représentation de leurs armoiries. Or, en cette circonstance, le choix du saint Jean-Baptiste n'est point arbitraire, car ce saint est le patron de Perpignan depuis l'an 1025, époque où fut consacrée, sous son invocation, sa première église. Si donc Perpignan n'avait point encore en 1362 d'armoiries, proprement dites de commune, on peut, sans s'exposer à une grave erreur, admettre qu'il choisit alors celles de sa paroisse.

M. Puiggari, qui sans doute était de mon avis, se borne à dire[1] : « Il paraît que les armoiries de Perpi-« gnan n'offraient primitivement que l'image de saint « Jean-Baptiste, patron de la ville. » Mais il ne se donne pas la peine de prouver son assertion.

Sur la demande des Consuls et Prudhommes de Perpignan, Martin, roi d'Aragon, par une pragmatique du 8 juillet 1400, permit de changer l'ancien sceau du consulat et les armoiries de la commune, de prendre, à cet effet, son écu royal (d'or à quatre pals de gueules), et de le surcharger de l'image de saint Jean-Baptiste[2].

(1) *Le Roussillonnais*, Année 1852.

(2) *Nos Martinus, etc... Et cum ipsis consulibus et probis hominibus non modicum insit cordi mutare sigillum consulatûs dicte ville et diversum ab antiquo facere et alias in sigillo et armis de novo fabricandi, arma regia et effigiem sancti Joannis-Baptiste in medio armorum regiorum ponere, ut effigie et figurâ tanti sancti et nostris armis sigillum de novo fabricandum non modicum decoretur. Tenore presencium, eorum in hac parte benignè supplicationibus inclinati, concedimus dictis Consulibus et universitati predicte quod possint imponere quandocumque et quocienscumquè eis placuerit, sigillum consulatûs et arma ejusdem ville mutare ad libitum voluntatis. Dum tamen in eisdem sigillo et armis sint arma nostra regia et effigies dicti sancti.*

(Liv. Ier des *Provisions*, fol. 208, Mairie de Perpignan.)

Nous voici dès lors en présence d'un titre officiel, en vertu duquel les sceaux reproduits ci-dessous ont dû être gravés.

Les 10 janvier 1414 et 4 septembre 1454, les Consuls de Mer de la ville de Perpignan, employèrent un sceau, en cire rouge, rond, de 0,04, représentant la figure de saint Jean-Baptiste au milieu d'un petit rectangle, placé lui-même au centre d'un cercle chargé de quatre pals. Une légende, en capitales gothiques, sauf les V qui sont romains, porte ces mots : ✠ S · CONSVLATVS · MARIS · VILE · PNI · PRO · DOMINO · REGE (L. 38).

Le recto de ces actes, porte un autre petit sceau, de 0m, 02, représentant une tête nimbée (celle de saint Jean-Baptiste sans doute), avec une légende illisible. (L. 39.)

Ne serait-ce pas là l'ancien sceau des Consuls avant l'an 1400, qui ferait l'office de contre-sceau?

Rien ne l'indique dans les actes précités.

XXXIX.—Les 13 juin 1425 et 14 mai 1438, les Consuls de Perpignan, employaient un sceau en cire jaune, de 0m,055, affectant la même disposition que le précédent, sauf le nombre de pals, porté à six (L. 40).—La légende, en capitales gothiques, porte les mots catalans: ✠ SAGEL·⁝·Del·consolaT·⁝·De la VILA·⁝·D·⁝·PERPEYA. Il n'y a pas de contre-sceau [1].

Jusqu'ici, aucun autre monument ne vient déterminer la forme toute spéciale que doit prendre plus tard l'écu des armes de la ville de Perpignan : je veux dire le carré sur pointe.

Outre que la pragmatique du roi Martin n'en dit pas un mot, P. Tastu signale un cachet qui, selon lui, se trouverait au bas d'instructions, sans date, données par

(1) Arch. des Notaires.

les Consuls à F. Puydauluch. « Lequel cachet, dit-il [1], « est rond, ne porte pas d'écu, les pals sont égaux et le « saint Jean-Baptiste ne figure pas au milieu. »

Mais, deux monuments d'une authenticité certaine, prouvent que dans la première moitié du quinzième siècle l'écusson de Perpignan ne fut pas un carré posé sur pointe ni une losange. La deuxième travée de l'église Saint-Jean, porte à la clef de voûte un cul de lampe de forme ronde, portant sur champ de gueules, entre deux pals d'or, un rectangle d'azur, chargé de la figure de saint Jean-Baptiste. J'ignore à quelle époque fut sculptée cette pierre; mais je la sais postérieure à l'an 1400 [2].

La première page du *Livre Ier des Provisions*, commencé en 1409 [3], porte aussi l'écusson des armoiries de Perpignan. Cet écu, de forme rectangulaire, est à fond d'or, chargé de cinq pals de gueules; sur les trois du milieu, broche un rectangle d'azur, chargé de l'image de saint Jean-Baptiste [4]. Bien que je me croie le droit de critiquer quelques détails de cette peinture, je n'en tiens pas moins pour certain qu'en 1409, 1414, 1438 et 1454,

(1) *Journal des Pyrénées-Orient.*, 1852. — L'affirmation d'un témoin soi-disant oculaire, influence toujours un peu l'archéologue auquel manque tout moyen de contrôle. Cependant, je lis dans l'ouvrage déjà cité de Colson, p. 108, que la mission de ce François Puigdauluch, délégué du consulat, date de l'an 1455; or, comment admettre que cinquante-cinq ans après la concession royale du blason de Perpignan, les consuls qui avaient déjà fait usage du sceau au type de Saint Jean-Baptiste, se soient servis d'un sceau différent et sans valeur à cette époque? Le sceau en cire jaune des consuls présentant peu de relief, la figure du Saint a pu disparaître par suite de la ductilité de la cire; c'est ce qui aura induit en erreur M. Tastu.

(2) En effet, cette partie de l'église fut couverte sous l'épiscopat de Galcerand Albert, entre 1431 et 1453.

(3) Arch. de la Mairie de Perpignan.

(4) Certains détails me font penser que ce dessin a été fait, ou tout au moins corrigé à deux reprises différentes.

l'écu des armes de Perpignan n'était ni un carré sur pointe ni une losange.

M. Henry prétend, qu'à partir de l'an 1400, l'écu de cette ville fut toujours losangé, et dans une description manuscrite de la Loge des Consuls de Mer [1], il dit : « Entre les deux ogives des portes du rez-de-chaussée, « on remarque une grande pierre sculptée, représentant « saint Jean-Baptiste au milieu d'un encadrement fleur- « delisé. Ce sont-là les armes de Perpignan pendant l'en- « gagement du Roussillon à la France, sous Louis XI... « La forme carrée de l'écu dont nous parlons, semblerait « indiquer que Louis XI, après la capitulation de Perpi- « gnan, aurait voulu priver cette ville de son insigne de « virginité; l'écu losangé étant, comme on sait, celui des « villes fortes qui n'avaient jamais été envahies. Après « le retour du Roussillon à l'Aragon, la ville reprit l'écu « losangé. »

Je regrette qu'un homme aussi érudit que M. Henry se soit laissé aller au courant de son imagination sur un pareil sujet, lorsque les preuves matérielles doivent seules faire autorité.

Je ne ferai à cet égard qu'une seule observation.

En me reportant à l'époque où les armoiries de l'évêque Jean Moles de Margarit furent sculptées sur la clef de voûte de l'avant-dernière travée de l'église Saint-Jean (voir nº XXVII Sc. Eccl.), époque voisine de 1462, je vois que, précisément, la dernière travée, couverte pendant l'occupation française, porte à sa clef de voûte un grand carré, dont les diagonales suivent les axes de l'église, représentant la figure de saint Jean-Baptiste sur un fond d'azur semé de fleurs de lis d'or, encore visibles.

Ce serait donc, au contraire, sous Louis XI, qu'aurait

(1) Biblioth. publique de Perpignan. *Guide du Roussillon*, par Henry, avec notes marginales de l'auteur.

paru, pour la première fois, l'écu des armes de Perpignan, non sous la forme d'une losange, mais bien sous celle d'un carré posé sur une de ses pointes

Ce n'est qu'en 1493, après le retour du Roussillon à la couronne d'Aragon, que les monnaies frappées à Perpignan, portèrent un écu carré sur pointe, ainsi qu'on le voit dans le poids du réal de cuivre de Ferdinand-le-Catholique.

C'est encore en 1493, que le roi Ferdinand, ayant permis aux Consuls de fabriquer une monnaie municipale, ceux-ci produisirent des deniers, sur l'avers desquels fut gravé un écu carré sur pointe à trois pals, celui du milieu chargé de deux P gothiques accolés, monogramme de Perpignan, avec la légende : *Villa Perpiniani,* et portant, au revers, un écu semblable, mais chargé de l'image de saint Jean-Baptiste, avec la légende : *Ecce agnus Dei* (1).

Au lieu de chercher dans la forme de cet écusson un insigne de virginité, n'est-il pas plus naturel d'y voir l'imitation du sceau à l'usage du Bailli de Perpignan, venant rappeler lui-même la forme de celui du Comté de Roussillon?

Un sceau type en argent, récemment trouvé dans les décombres du nouveau quai de la Basse, et dont la création doit dater du seizième siècle, montre le carré sur pointe avec la figure de saint Jean-Baptiste au milieu, avec la légende, en minuscules gothiques : SIGILLUM VILLE PERPINIANI (L. 42).

J'ai décrit ailleurs le sceau de l'Hospice Saint-Jean, dans lequel la forme carrée est parfaitement marquée, à la date de 1587 (n° XLV. Sc. Eccl.)

En 1640, la ville de Perpignan, portant une requête au roi d'Aragon Philippe-le-Grand, fit imprimer, en tête

(1) *Recherches sur les monnaies,* Colson, loc. cit., pl. II, fig. 70, 74.

de sa pétition, ses armoiries, où il n'est pas le moins du monde question d'écusson losange[1] (L. 41). On les voit aussi sur le cadre d'un tableau, avec la date de 1669[2]

Perpignan conserva ces armoiries jusqu'en 1681. « A cette époque, dit M. Puiggari[3], les Consuls de Perpignan, voulant donner un gage de leur dévouement au roi Louis XIV, écrivent au marquis de Louvois, secrétaire d'État, que M. de Chazeron, commandant de la province, et M. Trobat, président de chambre du conseil souverain, « ayant fait remarquer que les anciennes armes « dont la très-fidèle ville de Perpignan avait accoutumé « de se servir n'étaient pas celles dont elle se sert actuel- « lement, ils avaient fait des recherches exactes des anti- « quités de ladite ville, et qu'ayant trouvé que lesdites « armes qu'elle avait *avant l'année 1440*, étaient *un « écusson en losange, en champ d'azur, semé de fleurs « de lis sans nombre*, et chargé d'un saint Jean au milieu, « au lieu que celles dont elle se sert maintenant sont un « écusson en losange chargé de pals d'Aragon, ayant « aussi un saint Jean au milieu, et que ce changement « d'armes fut fait par les Espagnols, lorsque, en ces « temps-là, ladite ville et le pays de Roussillon, tombè- « rent en leur pouvoir..... » ils désirent ardemment de reprendre lesdites armes, s'il plaisait à Sa Majesté d'en accorder la permission. »

Cette flatterie ne pouvait déplaire au Roi de France, qui s'empressa d'accorder aux Consuls leur demande, par lettres du 10 septembre 1681, dans lesquelles se trouvent ces mots : « Nous trouvons bon que vous repreniez « les armes anciennes dont notre dite ville de Perpignan « se servait auparavant ladite année 1440, savoir : « un

(1) Biblioth. publique de Perpignan.

(2) Église Saint-Jean, chapelle des fonts-baptismaux.

(3) *Le Roussillonnais*, 1852.

« écusson en losange, en champ d'azur, semé de fleurs « de lis d'or sans nombre, chargé d'un saint Jean au « milieu. Vous assurant que nous reconnaîtrons en toutes « occasions, les témoignages que vous nous donnez en « celle-ci de votre zèle et affection singulière à notre « service [1]. »

« Alors, continue M. Puiggari, on représenta ces nouvelles armoiries dans l'église Saint-Jean, sur le plateau fixé à la clef de voûte de la première travée. Le temps n'en a point fait encore disparaître l'azur du champ, quelques restes des fleurs de lis d'or et le saint du milieu. Alors, aussi, fit-on sculpter les quatre écussons blasonnés de même, qui figurent sur la partie inférieure du maître-autel... La maison de ville en fut pareillement illustrée. »

Quoique fondée sur l'erreur, la concession d'armoiries de Louis XIV n'en est pas moins formelle; et, jusqu'à l'obtention de nouvelles lettres patentes souveraines, Perpignan n'aurait pas dû changer son écusson [2].

(1) Arch. des Pyr.-Orient. Fonds de l'Intendance. Il a été établi que les fleurs de lis n'ont remplacé les pals que sous Louis XI, et par conséquent à une date qui ne peut être antérieure à l'an 1462.

(2) Les lignes suivantes sont extraites textuellement de l'*Armorial des Villes de France*, publié dans l'*Annuaire de la Noblesse* en 1853, par M. Borel d'Hauterive.

« Perpignan.—Armes : de gueules, à deux tours crénelées d'argent et « à une fleur de lis d'or en chef (L. 43). L'existence de Perpignan ne « date que du huitième siècle; elle suivit constamment les destinées du « Roussillon, dont elle devint la capitale. En 1162, la commune y fut « confirmée par le comte Gérard.

« On donne quelquefois pour armes à cette ville les pals des rois « d'Aragon, qui la possédèrent longtemps; mais on les charge alors d'un « Saint Jean-Baptiste brochant sur le tout.

« Mais le blason qu'on assigne en général à Perpignan, c'est celui que « nous avons adopté. Les tours rappellent sans doute les fortifications « élevées par les rois d'Aragon et augmentées par Charles-Quint. Peut-

Mais, déjà en 1722 ou 1723, le bon sens artistique perpignanais protestait contre l'ignorance ou la servilité des Consuls de 1681. Un magnifique tableau, peint par Guerra, représentant saint Elme, patron des navigateurs,

« être, aussi, est-ce un souvenir des siéges brillants qu'elle a soutenus « en 1473, 1542, 1597, 1640 et 1641. La fleur de lis est une conces- « sion postérieure à l'établissement de la domination française. Elle fut « obtenue sans doute en même temps que la confirmation des privilèges « des bourgeois et des citoyens nobles de Perpignan par le roi Louis XIII, « en 1642. Le Roussillon conquis à cette époque, fut définitivement cédé « à la France par le traité des Pyrénées. »

Sauf le deuxième alinéa, autant d'erreurs que de mots! En dehors de la question sigillographique et héraldique, je renvoie le lecteur à l'*Hist. de Roussillon* de M. Henry, et à celle de J. de Gazanyola.

Lors de la confection de l'Armorial général de France, les provinces et les villes furent invitées à produire le dessin de leurs armoiries. Celles qui se dispensèrent de cette formalité, et dont l'écusson n'était pas déjà formellement connu, furent gratifiées par le juge d'armes de l'époque, de blasons plus ou moins fantaisistes, qu'on ne se donna pas toujours la peine de leur notifier, mais dont elles durent généralement payer les frais d'enregistrement. Cette façon d'agir n'avait qu'un but, celui de battre monnaie; ce but, une fois rempli, les villes restèrent libres de porter ou de répudier leurs anciennes armoiries, et beaucoup d'entre elles ignorèrent complétement celles qui venaient de leur être concédées,

J'extrais d'un ouvrage déjà cité (1) le texte des armoiries attribuées à diverses villes du Roussillon, sans me porter aucunement garant de leur authenticité :

« PERPIGNAN. — Nous avons reçu de la municipalité de Perpignan, un dessin où se trouvent trois écus différents. Le premier, désigné sous le nom d'armes primitives, est d'Aragon; c'est-à-dire, de gueules à quatre pals d'or *(sic)*. Le deuxième, est dit avoir été concédé par le roi Martin, qui aurait chargé les pals d'Aragon d'un saint Jean-Baptiste, tenant dans ses bras l'agneau pascal. Le troisième, indiqué comme ayant été octroyé par le roi Louis XIV, est semé de France, à un saint Jean-Baptiste au naturel, tenant de la main dextre une épée, la pointe en bas, et de sa main sénestre une palme d'or, posé sur des nuages d'argent, qui s'élèvent d'une mer au naturel mouvante, de la pointe de l'écu. D'Hozier a, au contraire, enregistré ces armes : d'or, au chef composé d'argent et d'azur, et Leman de la Laisse, dans ses *Cartes générales de la Monarchie Fran-*

(1) *Arm. nat. de France*; Traversier, 1842, p. 75 et suiv.

pour le Consulat de Mer, fut entouré d'un beau cadre, en bois sculpté, aux armes de Perpignan, telles que les indique la pétition de 1640. Deux autres tableaux du même peintre, actuellement dans l'église Saint-Jean,

çaise (in-folio, 1730) les représente : de gueules, à deux tours d'argent ouvertes, ajourées, maçonnées de sable, séparées par une fleur de lis d'or, en chef (1).

« Baixas. — De gueules, au sautoir d'or, parti d'argent.

« Caudies-de-Saint-Paul. — D'or, à un chaudron de gueules, l'anse levée.

» Elne. — D'azur, à la croix haussée et alézée d'argent, accostée en pointe de deux fleurs de lis d'or (2).

« Estagel. — De gueules, à un agneau pascal contourné d'argent, sur une terrasse de sinople portant une croix d'or, la banderolle d'argent, la tête de l'agneau tournée à dextre et couronnée d'un diadème d'or.

« Millas. — D'azur, à une plante ou touffe de plusieurs épis de millet, feuillés et tigés, sur une terrasse, le tout d'or, à la bordure d'argent, chargée des mots : *La Ville de Millas*, en caractères de gueules.

« Pézilla. — D'azur, à la croix alaisée et pattée d'argent, cantonnée de quatre fleurs de lis d'or, à la bordure d'argent, chargée du mot : *Pézilla*, en caractères de gueules.

« Saint-Paul-de-Fenouillet. — De gueules, à une épée d'argent, garnie d'or, la pointe en bas.

« Salses. — Semé de France, à un saint de carnation, vêtu d'une aube d'argent et d'une dalmatique de gueules, posé sur un tertre d'or, tenant de sa main dextre une palme du même et soutenant de sa main sénestre un livre d'argent, la tête couronnée d'une gloire d'or, à la bordure d'argent, chargée des mots : *La Ville de Salses*, en caractères de gueules.

« Tour-de-France. — D'azur, à une tour d'argent.

« Thuir. — D'argent, à un tourteau de gueules, parti de sinople.

« Céret. — D'azur, à trois fleurs de lis d'or, deux en chef, une en cœur, celle-ci, accompagnée à dextre d'un C et d'un E, à sénestre, d'un R, d'un E et d'un T joints ensemble, aussi d'or, et en pointe, de deux clefs d'argent, posées en sautoir.

« Argeles. — D'argent, à un genêt arraché de sinople, fleuri d'or, accompagné de trois fleurs de lis d'azur, deux en fasce, une en pointe, celle-ci soutenue d'une terrasse de sinople.

« Boulou. — D'argent à une fleur de lis d'azur, en chef et à un vol

(1) Ces trois blasons sont inconnus à Perpignan. (*Note de l'auteur.*)

(2) Blason inconnu à Elne.

portent aussi les anciennes armoiries de la ville, au temps des Rois d'Aragon; les cadres portent la date de 1714-15. Depuis quelques années, Perpignan a repris son ancien écusson.

abaissé, de sable en pointe, à la bordure de gueules, chargées des mots: *La Vi a del Voló*, en caractères d'or.

« Collioure. — D'azur, semé de fleurs de lis d'or, à un saint de carnation, vêtu d'argent et de gueules, tenant de sa main dextre une épée d'argent garnie d'or, la pointe en bas, et de sa main sénestre une palme aussi d'or, la tête entourée d'une g oire du même, le saint posé sur une montagne d'argent, mouvante, d'une onde de sinople.

« Prats-de-Molló. — D'or, à un saint de carnation, vêtu de pourpre et de gueules, tenant de sa main dextre une palme de sinople et posé à dextre sur une terrasse de même, et à un saint André, aussi de carnation, vêtu d'azur et de pourpre, ayant sous son bras dextre, appuyé sur sa croix, de sable et posé lui-même à sénestre sur une terrasse de sinople, trois fleurs de lis d'azur entre les deux saints, deux en chef, une en cœur, et un pré de sinople en pointe.

« Bouleternère. — D'azur, à un lion d'argent, tenant de sa patte dextre une fleur de lis d'or, à la bordure du même, enfermée dans une bordure cousue d'argent, chargée des mots: *Bula Terranera*, en caractères de sable.

« Ille. — D'azur, à la croix d'or, parti d'argent.

« Marquixanes. — D'argent à une clef de sinople, parti de gueules.

« Mont-Louis. — Parti de France et de Navarre.

« Ria. — D'argent, à la fasce de gueules, parti de sinople.

« Sournia. — De France.

« Vinça. — D'azur, à trois fleurs de lis d'or, une et deux, celle en chef surmontée d'une couronne du même et accostée d'un V et d'un I d'argent; les deux en pointe, accostées d'un N et d'un C, soutenues d'un A, le tout d'argent.

« Villefranche-de-Conflent. — D'azur, à deux tours d'argent, entre lesquelles est posée une étoile à six rais du même, soutenues d'une onde, aussi d'argent, en pointe; le tout surmonté d'un écusson d'azur, chargé de trois fleurs de lis d'or, bordé d'or et sommé d'une couronne royale du même; le grand écusson entouré d'une bordure d'argent, chargée des mots: *Vilafranca de Conflent*, en caractères de gueules (1). »

(1) En général ces écussons sont inconnus dans le Roussillon.

Je ne poursuivrai pas plus loin cette digression; il serait trop long d'énumérer et de relever les irrégularités héraldiques commises par nos contemporains, qui s'obstinent à représenter en losange l'antique carré sur pointe, seule forme consacrée par les monuments de toutes les époques; tandis que la forme losangée n'exista jamais que dans les lettres patentes de Louis XIV et l'imagination de MM. de Chazeron et Trobat. Je me permettrai, pourtant, de demander ce que prétend signifier la couronne ducale que l'on place de nos jours sur ledit écu losange. Le Roussillon fut-il jamais l'apanage d'un Duc, et Perpignan fut-il jamais autre chose que le chef-lieu d'un comté? Sous les Rois d'Aragon, Perpignan était ville royale; si l'on veut raviver ce souvenir, c'est d'une couronne fermée qu'il faudrait faire usage. Mais depuis sa réunion à la France, aucun titre légal n'autorise cette ville à sommer son écusson autrement que d'une couronne murale; et je me plais à reconnaître que c'est celle qui figure sur la bannière de l'orphéon de Perpignan.

XL.—Collioure, aussi ville royale, réunissait, dès le quatorzième siècle, dans le sceau de son Bailli, sans doute, car la légende n'en dit rien, l'écu d'Aragon et ses armoiries propres; c'est ce que l'on voit dans une lettre adressée, le 26 juin 1369, au Bailli de Perpignan, par Bernard Traginer, bailli de Collioure. Le champ de ce sceau, rond, de $0^{m},05$ de diamètre, représente deux châteaux, donjonnés de trois pièces, surmontés de l'écu royal à quatre pals. Je pense que ces deux châteaux font allusion au vieux fort de Collioure, bâti sur un rocher, et à une autre tour voisine, également sur un rocher, qui remonte à une haute antiquité (L. 44). Bien que de nos jours, Collioure n'ait plus qu'un fort de création moderne, il faut croire qu'autrefois plusieurs citadelles protégeaient cette petite ville; car un titre du seizième

siècle, que je n'ai pas sous les yeux, mais dont communication m'avait été donnée par M. Alart, archiviste des Pyrénées-Orientales, mentionne un membre de la famille d'Oms, qui se disait à cette époque, *Castellanus arcium Coquoliberi* [1].

La légende, en capitales gothiques, porte : ✝ S : CVRIE : D : COQVOLIBERI ✝.

XLI. — Perpignan possédait un Hôtel de la Monnaie. Le maître de cet établissement *(Seca)*, était appelé *Alcayde*. Le 14 octobre 1416, Guillaume de Johan, alcayde de la monnaie de Perpignan, lieutenant de Jean Aybri, écrivant au Bailli et aux Juges de la Cour de ladite ville, employait un sceau rond, de 0m,04, dont le champ est occupé par un écu royal, sommé d'une couronne, et entouré d'une légende en capitales gothiques : ✝ S : CVRIE : MONETARIE : VILLE : PERPINIANI [2] (L. 45).

XLII. — Thuir, ville royale, à quelques kilomètres de Perpignan, portait sans doute les armoiries de ses souverains; car, pendant l'occupation de Louis XI, le sceau employé le 29 mars 1466 par le Lieutenant du Bailli de cette localité [3] était rond, de 0m,028, portant un écusson carré, posé sur pointe, chargé de trois fleurs de lis, 2 et 1. Sur chaque côté du carré, sont les lettres TOIR, forme catalane du nom de Thuir (L. 46).

XLIII. — Prats-de-Molló, aussi ville royale, portait, en 1522, l'écu couronné, aux armes d'Aragon [4] (L. 47).

XLIV. — Le sceau employé, le 13 novembre 1575, par Jean Bolet, député local de Perpignan, est rond, au

(1) Arch. des Notaires.
(2) *Idem.*
(3) Arch. des Notaires.
(4) *Idem.*

diamètre de 0m,025; le centre, est un carré sur pointe, chargé d'une croix de Saint-Georges, symbole héraldique des Corts de Catalogne. Une légende très-abrégée, en capitales romaines conjointes, porte : ✠ GENEAL D PPINYA[1] *(Généralité de Perpignan)*. (L. 48.)

XLV. — La ville de Puycerda, chef-lieu de la Viguerie de Cerdagne, portait : de sinople, à une cloche d'or.

Cet emblème, qui se retrouve sur les monnaies les plus anciennes de cette ville, figure sur un sceau des Consuls, suspendu, entre deux papiers, à un acte du 4 mai 1627[2], notifiant la confirmation, par le roi Philippe, des priviléges de franchise de leude, accordés aux habitants de Puycerda, le 2 des calendes du mois de.... l'an 1181, par Alphonse II. La légende est illisible (L. 49).

XLVI. — Dans le but de se concilier la bienveillance des Perpignanais, en grande partie froissés de la suppression du Royaume de Majorque, qui faisait descendre au second rang leur ville, résidence des Rois depuis soixante-dix ans environ, Pierre IV fonda, le 13 des calendes d'avril 1349, l'Université de Perpignan.

Son successeur, Jean Ier, confirma l'œuvre de son père, en la complétant, par permission donnée, aux Consuls de cette ville de construire un bâtiment *ad hoc*, sur l'emplacement qui leur conviendrait le mieux, et de la dimension qui leur plairait.

Je pense que cette Université, qui réunissait les cours publics de théologie, droit civil et canonique, sciences et arts, eut un sceau particulier, lequel m'est resté inconnu.

Cette institution fonctionna jusqu'au traité des Pyré-

(1) Arch. des Notaires.

(2) Arch. des Pyr.-Orient.

nées, après lequel elle tomba en décadence. Ce ne fut que sous l'administration du Comte de Mailly, Maréchal de France, Gouverneur du Roussillon, que l'Université de Perpignan fut relevée de ses ruines. L'année 1759 vit s'opérer cette heureuse restauration.

Un discours à la louange du Roi, fut alors établi et fondé à perpétuité pour la consécration du rétablissement de l'Académie, et le Recteur fut chargé de le prononcer. Un exemplaire de ce discours, conservé à la Bibliothèque de Perpignan, porte, gravé sur la première page, le dessin des armoiries de la ville et celles de la ville d'Elne. Les premières représentent, au milieu d'un cartouche de fantaisie, entouré des divers attributs d'une ville, l'image de saint Jean-Baptiste, sur un fond semé de fleurs de lis. Les secondes, dans un cartouche semblable, entouré des attributs épiscopaux, portent une étoile d'or à six rayons, sur un champ d'azur. On voit aussi dans cet opuscule, le dessin d'une médaille frappée à cette date de 1759, REGI REMVNERATORI.

— Un autre imprimé, également conservé à la Bibliothèque de Perpignan[1], est le catalogue des livres appartenant, en 1771, à l'Université.

Sur la première page, on voit un dessin qui offre tous les caractères d'un sceau qui a dû être particulier à cette Académie. Dans un ovale, de $0^m,05$ sur $0^m,04$, on voit la figure de saint Jean-Baptiste, tenant la main droite levée, et dans sa gauche, l'agneau, entouré d'un petit cercle. Le saint patron de la ville est accosté, à dextre, d'un petit écusson ovale, aux armes de France, et, à sénestre, d'un écusson semblable, portant le monogramme de Perpignan, PP. Une légende porte ces mots: ACADEMIA PERPINIANENSIS. (L. 50.)

Le local affecté à l'ancienne Université de Perpignan,

(1) Biblioth. publique de Perpignan.

sert actuellement à renfermer la Bibliothèque et le Musée de cette ville.

XLVII.—Le dessin représenté (fig. 51)[1], et celui du sceau de la ville trouvé dans les décombres du quai, sont les seuls de toute la collection reproduite au présent ouvrage, qui aient été faits d'après un type de métal.

J'ignore complétement à quelle administration le premier a dû appartenir. Voici cependant le résumé des conjectures auxquelles j'ai dû me livrer en l'absence de toute légende explicative. La forme carrée de l'écusson, dont on trouve tant d'exemples en Catalogne, rend indubitable la provenance Roussillonnaise. La disposition de l'écu parti, dont un coupé, au 1er à l'étoile d'Elne, au 2e à deux pals, fait supposer une administration tenant à la fois du civil et du religieux; le 1er parti, a trois pommes de pin, paraissant indiquer le blason proprement dit de l'établissement ou d'un personnage ayant fait usage de ce sceau. Une maison d'éducation fondée, dans le siècle dernier, par un certain chanoine Py, pourrait avoir possédé un sceau semblable. Des renseignements pris à cet égard n'ont amené rien de concluant. Grâce à l'obligeance de M. l'abbé Granier de Cassagnac, principal actuel du Collége de Perpignan, j'ai pu considérer, dans son cabinet, le portrait dudit chanoine Py, et l'écusson de ses armes, dans le coin du tableau. Cet écusson, est également parti, au 1er un arbre, qui peut être un pin par allusion au mot Py, accosté des deux lettres P I; et au 2e d'azur, à une étoile à 8 rayons d'or, symbole de l'Église d'Elne, le susdit écusson, enté en pointe, de gueules plein. De la ressemblance qui existe entre deux sceaux ou deux écussons, il serait téméraire sans doute de certifier l'identité des familles ou des adminis-

(1) Trouvé dans les fossés de la citadelle de Perpignan, il y a quelques années, et possédé par le Concierge de l'Évêché.

trations qui les ont possédés. Il est facile de voir, du reste, dans l'écusson du bon chanoine, un blason tout-à-fait personnel, le premier parti fournissant des armoiries parlantes; le second indiquant le chapitre dont il était dignitaire, et l'autre indiquant, selon moi, la couleur du camail dont l'abbé Py est revêtu dans son portrait. Je donne cette interprétation à défaut d'une meilleure. Quant à ce qui concerne le sceau ci-dessus, le métal employé (cuivre rouge, paraissant avoir été doré ou argenté), et la forme du dessin, se rapportent, comme antiquité, à l'époque de la fondation du collége de Py; les trois pommes de pin, peuvent avoir constitué le symbole de cet établissement, connu sous le nom précité, même après la mort de son fondateur; l'étoile peut vouloir indiquer le patronage de l'autorité diocésaine, en même temps que les pals, qui entrent dans le blason de la ville de Perpignan, signifieraient l'influence municipale, plus grande peut être que partout ailleurs, dans cette ville, jalouse et fière de ses antiques priviléges. Les deux branches portant un trou à leur extrémité, ont dû, autrefois, être repliées à angle droit, pour embrasser un manche maintenu de chaque côté par un clou. Il est inutile d'ajouter que je n'ai trouvé aucun document scellé du susdit sceau.

RÉSUMÉ.

Une centaine de sceaux, tant ecclésiastiques que laïcs, telle est la mince récolte de plus d'une année de recherches minutieuses. Aussi, n'ai-je pas la prétention d'avoir tout dit sur l'art sigillaire en Roussillon.

Le clergé était pourtant très-nombreux dans les comtés; car l'historien Gazanyola[1] me fournit les détails suivants sur son organisation, lors du traité des Pyrénées :

« La Cerdagne et la vallée de Ribes appartenaient à « l'Évêché d'Urgell; le Capcir, à l'Évêché d'Alet; le Rous- « sillon, le Conflent et le Vallespir, formaient l'Évêché « d'Elne, où l'on trouvait quatre abbayes (Arles, Saint- « Michel, Saint-Génis et Saint-Martin), treize prieurés, « six prévôtés, quatre commanderies de Malte, neuf con- « vents de mendiants, cinq chapitres, vingt-trois commu- « nautés ecclésiastiques; le chapitre d'Elne, composé de « quatre dignitaires et de vingt et un chanoines, avait été « transféré depuis peu à Perpignan avec l'Évêque, et établi « dans l'église Saint-Jean, l'une des quatre paroisses, où « résidait une communauté de cent cinquante prêtres. « Il y avait un chapitre de quinze chanoines et une com- « munauté de trente prêtres à La Réal, l'une des paroisses « de Perpignan. On voyait, en outre, dans cette ville, « dix-sept couvents de moines ou de religieuses, quatre « hôpitaux, une université, où l'on enseignait le latin, « la rhétorique, la logique, la théologie, le droit et la « médecine. »

Il y a donc lieu de s'étonner qu'un si petit nombre de sceaux du clergé ait échappé à la destruction.

(1) *Hist. du Roussillon*, p. 429.

Quant à ceux des administrations laïques, n'en ayant trouvé aucun vestige avant 1344, époque à laquelle le Roussillon rentra au pouvoir des Rois d'Aragon, j'incline à penser (et c'est, à Perpignan, l'opinion des gens érudits) que les archives du Royaume de Majorque furent transportées à Barcelone; disposition malencontreuse, qui a privé plus d'un historien de connaître la vérité sur les antiquités roussillonnaises.

Néanmoins, dans le petit nombre d'empreintes sigillaires que j'ai pu recueillir, je constate une grande analogie avec les sceaux usités en France, à toutes les époques. C'est toujours, quoique à des dates un peu différentes, la même marche dans la succession des types, que l'on peut ranger en trois catégories :

1° Avant le quatorzième siècle, effigie particulière des personnages possédant un sceau, et usage des contre-sceaux;

2° Du quatorzième au seizième siècles, complication dans les légendes et dans le dessin, qui joint alors aux symboles particuliers des établissements laïcs ou religieux l'écusson armorié des titulaires, et suppression totale des contre-sceaux, excepté dans les sceaux des souverains;

3° Enfin, du seizième siècle à nos jours, représentation exclusive des armoiries, avec ou sans légende explicative.

Aucun sceau matrice ne m'ayant été communiqué, et n'ayant pu, par conséquent, opérer que sur des empreintes en fort mauvais état, pour la plupart [1], je n'ai

(1) L'examen des sceaux de simples particuliers n'ayant présenté rien d'intéressant, j'ai négligé de les reproduire. Je n'en ai, du reste, rencontré aucun antérieur au quinzième siècle, ceux des siècles précédents étant détruits ou perdus. On voudra bien faire attention que la rareté des sceaux, pour les temps antérieurs au quatorzième siècle (indépendamment des causes indiquées au commencement de cette étude) trouve également son explication dans le petit nombre de dépôts institués à ces époques

pas cru devoir signaler aucun de ces monuments sigillaires, au point de vue de l'art proprement dit. Aussi, terminerai-je en répétant les premières lignes de cette étude, entièrement neuve en ce pays : « Ces pages, faible « écho de quelques anciens souvenirs, fragments eux-« mêmes recueillis dans les débris des archives roussil-« lonnaises, ne sont et ne peuvent être qu'un simple « catalogue sans prétention. »

Perpignan, ... juillet 1862.

Ainsi, l'art. 2 des *Usages* de Perpignan, confirmés en 1162, par le comte Gérard II, nous apprend qu'on ne trouvait en cette ville, à cette date reculée, qu'un seul tabellion pour recevoir les contrats de ses habitants. L'accroissement de la ville et de la population, engagèrent, seulement, en 1276, Jacques Ier de Majorque, à créer une seconde place de tabellion; et ce n'est que depuis 1344, que les Rois d'Aragon ordonnèrent la réunion dans un local spécial (qui changea, hélas! trop souvent, puisqu'on a trouvé des registres dans certains égoûts de la citadelle), des écritures des notaires passés et futurs. Le dépôt duquel j'ai extrait la plupart des sceaux ci-dessus reproduits, ne renferme que cinq ou six registres de la fin du treizième siècle.

L'Hospice Saint-Jean possède ses archives depuis sa fondation, et c'est avec plaisir que j'adresse ici des remerciements à l'Économe actuel, M. Joseph Sirven, qui les a mises à ma disposition.

Les Archives de la Préfecture m'ont fourni également des renseignements utiles; mais elles ne possèdent presque aucun acte antérieur au onzième siècle. Il y a à peine trente ans, ces archives, heureusement placées aujourd'hui sous la direction d'un archiviste qui possède le feu sacré, n'étaient qu'un vaste chaos, au débrouillement duquel, les Saint-Malo, Puiggari, Jaubert-Campagne et autres Perpignanais, ont donné tous leurs soins et appliqué leur immense érudition.

NOTICE SUR L'ISTHME DE SUEZ,

Par **M. A. Guiter**, Membre de plusieurs Sociétés savantes.

La France fournit, depuis six années seulement, un des événements les plus considérables de l'histoire des siècles passés, et qui puisse peut-être jamais arriver dans la suite des siècles à venir. En effet, qui eût jamais osé espérer que la France, après avoir restauré à Tunis l'œuvre gigantesque d'Adrien-César; après avoir amené au centre de la capitale de la régence, les eaux du djébel-zaghouan, porterait ses enfants au milieu d'une mer de sable, dénudée de végétation et sans eau, et qu'au milieu de ces privations, luttant contre l'intempérie, cette France renouvellerait l'œuvre des Ptolémées, en reliant le golfe Arcopolites à la mer intérieure, œuvre gigantesque, civilisatrice, qui, en faisant le bonheur de la chrétienté, fait aussi la gloire de notre siècle, donne de la vie à l'antique Arsinoé, morte depuis bien des siècles, jalonne la route de l'humanité, destinée à porter au loin les bienfaits de notre religion et à régénérer la face du monde.

Déjà, les eaux fécondes du Nil arrosent la vallée de Gessen, où l'on remarque de toute part, une superbe végétation. Déjà, les Arabes étendent leurs cultures, et trouvent un champ plus vaste pour leur commerce, et ce n'est que depuis notre présence au désert qu'ils savent tirer de chaque objet ses avantages, et qu'ils les emploient tous avec le plus grand effet, en unissant les travaux de l'agriculture et les affaires du commerce, aux occupations de la vie pastorale.

Les travaux du canal d'eau douce sont achevés depuis longtemps; ceux du canal maritime marchent avec la plus grande rapidité : un heureux succès leur est assuré.

Lorsque, pour la première fois, je dirigeai mes pas, du nord au sud, sur cette terre où d'immenses choses sont en germe, et où des merveilles sont déjà accomplies, je fus surpris de rencontrer autant de ruines échelonnées le long du canal maritime. Les unes, remontant à l'époque des Pharaons; d'autres, d'origine romaine, étouffées depuis plusieurs siècles, apparaissaient au-dessus du sol, et semblaient indiquer l'ancienne voie de Péluse.

Ce voyage me suggéra l'idée d'examiner, avec plus d'attention que je ne l'avais fait, tous ces vestiges, de les sauver de l'injure du temps et du vandalisme de nos jours. Je fis appel à plusieurs de mes amis, et, aidé du concours de M. Gustave Sautereau, je fondai à El Guirs, point équidistant de Suez et Port-Saïd, une société qui prit le nom de Société Artistique.

Le but que je me proposais ne pouvait qu'éveiller les sympathies de toute âme sensible et généreuse, des amis des arts et de la littérature. — Les savants conseils de MM. les Ingénieurs nous éclairèrent, et nous guidèrent dans la marche à suivre pour nos travaux archéologiques.

Le 9 novembre de la même année, notre honorable président, M. de Lesseps, approuvait avec empressement la création de cette société, et acceptait la proposition de MM. les Membres du Bureau : celle de la placer sous son patronage. Un local nous fut affecté; nos statuts, qui n'étaient encore qu'ébauchés, furent achevés et arrêtés; et le 19 novembre, la première séance eut lieu.

Dès lors, Messieurs, nous travaillâmes avec ardeur. D'un commun accord, nous employâmes les loisirs que nous laissaient les travaux du canal, à étudier l'Égypte, et en particulier l'Isthme, aux points de vue scientifique, historique et artistique.

Les questions qui se présentèrent à nos études, furent variées : outre l'histoire, l'archéologie, l'étude de cette antiquité toujours féconde, n'avions-nous pas encore l'histoire naturelle de l'Isthme, la météorologie, l'étude du désert qui nous entourait, enfin l'étude des peuples Arabes et des Bédouins, dont la vie nomade est si intéressante? Quelques observateurs s'occupaient uniquement de l'agriculture arabe.

Tout étant ainsi disposé, le local de la Société vit bientôt arriver de toutes parts, des produits du pays, des pièces archéologiques, numismatiques, des ossements fossiles d'animaux terrestres, mêlés quelquefois à ceux des animaux aquatiques, des estampages des monolithes que nos moyens de locomotion ne permettaient pas d'amener auprès de nous.

Tout réussit à merveille. Désormais, ce qui pouvait intéresser les sciences, les arts et l'histoire du pays nous était acquis, et dans le compte-rendu des travaux de la Société pour les années 1861 et 1862, j'avais déjà à signaler le zèle et le dévouement de plusieurs membres pour divers mémoires adressés à notre institution naissante.

Jetons maintenant un coup-d'œil, à vol d'oiseau, sur les points qui fixèrent le plus mon attention :

En septembre 1861, je quittai Suez. Après avoir visité la fontaine de Moïse, je suivis jusqu'aux lacs amers les traces encore apparentes du canal, que le temps n'a pu effacer du sol. — Arrivé au campement du djébel-Geneffé, montagne aride, abrupte et tourmentée, je me dirigeai sur un point couvert de végétation, qu'on aperçoit de loin dans la partie nord des lacs, et que les Arabes nomment El-Amback. Je traversai les lacs dans leur plus grande largeur, sans tenir compte des sentiers tracés par les caravanes, qui conduisent, les uns en Syrie, les autres à El-Amback et autres localités. J'eus quelque peu de peine à atteindre El-Amback ; le sol, quoique dépourvu d'eau, cédait sous le poids

des bêtes de somme. A mon arrivée, je trouvai, au milieu de joncs et d'arbustes, une source abondante, qu'on nomme Aïn-el-Amback; l'eau est claire et limpide, légèrement amère. Je pense qu'elle emprunte une partie de son amertume, aux plantes qui croissent autour de ses bords.

Les plantes des lacs amers sont toutes d'une couleur blanchâtre, comme toutes celles qui naissent sur le bord de la mer ou des lacs, tandis que celles qu'on rencontre dans l'intérieur des terres ont une couleur verte.

Je fis aux lacs amers plusieurs sondages, qui me prouvèrent que les eaux, quoique éloignées du golfe arabique d'environ 50 kilomètres, sont soumises à l'influence du flux et du reflux de la mer rouge; que les eaux filtrent à travers les sables et les couches argileuses, et que l'étendue de cette filtration est plus ou moins grande, selon que le terrain est plus ou moins pénétrable.

Les différentes couches obtenues par mes sondages, sont indiquées dans le croquis que j'ai l'honneur de vous soumettre.

L'étude des produits de ces sondages, me prouve que le grand bassin des lacs amers et le lac Timsah, avaient été, à une époque très-reculée, le domaine du golfe arabique, et qu'on ne pouvait en attribuer le dessèchement qu'au phénomène de l'évaporation.

En ma qualité de membre correspondant, je crus bien faire de recueillir en cet endroit quelques coquillages et autres productions marines; de les destiner à MM. les membres de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire du département des Pyrénées-Orientales, qui ont beaucoup fait pour moi, et auxquels je désirais depuis longtemps associer et mon cœur et mes vœux, et les assurer désormais de mon entier dévouement.

Mes opérations de sondage achevées, je visitai plus tard le seuil du Serapéum, où gisent les restes d'un monument persépolitain, probablement consacré à Darius, à l'achè-

vement du canal des deux mers (Hérodote). Il a dû aussi exister en cet endroit un temple, que les Égyptiens consacraient à Sérapis.

En quittant le Serapéum, j'effleurai le tombeau de Cheick Enedec et Toussoum, centre de population important, créé par la compagnie.

Le 5 octobre 1861, en cherchant à lier sur ma planchette le lac Tmisah aux lacs amers, je vis, à 4 kilomètres N.-O. de Toussoum, et sur un vaste plateau dominé par le djébel-Mariam, des débris de poteries antiques, des briques, des ossements humains, des pierres contenant des caractères hiéroglyphiques gravés en relief. Nul doute qu'il a existé en ce lieu une ville considérable, dont la superficie peut être évaluée à 90 hectares, y compris une certaine étendue de terrain, qui paraît être l'ancienne Nécropole. J'ai consulté plusieurs itinéraires anciens, afin de pouvoir me rendre compte de cette ville antique, de son importance. Aucun ouvrage n'a pu me fournir des données. Cependant, l'étude scrupuleuse des anciens campements des Israélites, lors de leur départ pour la terre promise, me porte à croire que cette position est celle de l'antique Baal-Tsephon de la Bible, qui signifie Dieu sentinelle. En cet endroit, nous dit-on, les magiciens d'Égypte avaient mis une idole, comme une barrière qui devait arrêter les Hébreux, et s'opposer à leur fuite.

Combien n'existe-t-il point dans l'Isthme, de ruines de villes et de monuments de cette grande et antique nation, dont la position est ignorée et s'est perdue avec le temps!

Les médailles grecques et romaines, l'urne en marbre et les lampes romaines qui vous ont été remises, ont été trouvées au pied du djébel-Mariam et à Bubastis, aujourd'hui Zagazig. Qu'il me soit permis, en achevant, de vous offrir un estampage fait par moi, et tiré d'un monolithe qui repose depuis plusieurs siècles sur les hauteurs de Kantara-el-Krasné.

EXPLORATION EN TUNISIE.

Par **M. A. Guiter**, Membre de plusieurs Sociétés Savantes.

Aidé du concours bienveillant de LL. EE. Messieurs les Ministres de la Guerre et de l'Algérie, et des Colonies, je quittai Alger, le 25 mars 1860, pour aller explorer la Régence de Tunis, tant au point de vue archéologique, qu'au point de vue de l'histoire physique du pays.

Après avoir visité Philippeville, Constantine, Guelma, Soukarras, Bône et autres centres importants de la province de Constantine, j'arrivai, le 12 avril, à cinq heures du matin en vue de Tunis; à six heures, le *Clyde* jetait son ancre. La mer était calme, et le ciel sans nuages me permettait de contempler un des plus riches panoramas de la Régence.

Une vaste étendue de pays, comprise entre le village de Sidi-bou-Saïd et le lac el-Béhira, fixa mon attention.

C'est là que s'élevaient autrefois Carthage-la-Punique et la cité romaine. Quelques ruines, échappées aux ravages du temps et des hommes, sont les seuls matériaux dont nous pouvons disposer aujourd'hui pour reconstruire leur passé.

La chapelle Saint-Louis s'élance majestueusement sur le point culminant de la Byrsa. C'est sur ce même emplacement que mourut le Roi de France (1270), en prodiguant des soins aux pestiférés de son armée, campée devant Tunis.

Après avoir débarqué à la Goulette, où existent encore des traces d'un château-fort bâti par Charles-Quint, je

me rendis à Tunis. La distance qui sépare ces deux localités est de 14 kilomètres.

Plus tard, ceux qui me liront, jugeront du bon accueil que je reçus de M. Léon Roches, notre représentant chargé des affaires de France à Tunis, et des bons offices que m'ont rendu tous les sujets français.

Je ne devais point prolonger mon séjour à Tunis. Le 14 avril, je me rendis à Carthage; là, une chambre de la chapelle Saint-Louis fut mise à ma disposition par M. le Consul-Général, pendant la durée de mes travaux.

Le 15, je commençai mes travaux topographiques, pendant que quelques indigènes fouillaient les points que j'avais signalés à leur attention, et qui devaient me servir pour la reconnaissance des anciens monuments de Carthage.

Le plan de cette localité; l'étude de la Byrsa, du quartier de Mégara, des ports de guerre (Cothon) et marchand, des anciens quais, des citernes publiques de la Malga, de celles situées au nord-est de Carthage; l'étude des ruines d'une basilique, des thermes Gargiliens, du forum, du cirque, du théâtre, des divers temples, ainsi que tous les anciens monuments placés à la surface du sol, me tinrent sur ce coin de terre pendant un mois et demi. Je ne pouvais plus m'en éloigner; c'est qu'il en est de certains sites comme de certaines mélodies, qui ont le privilége de captiver l'admiration.

Dévoré d'activité et d'impatience, je pris mon album et me rendis au djébel-Camart, au village de Sidi-bou-Saïd, à la Marsa, à Douas-Chot, au Chikli, petite île située dans le lac de Tunis, à la Goulette. Mes dernières heures passées dans cette partie de la Régence, furent consacrées à des travaux de sondage du lac Béhira.

Ces travaux achevés, je parcourus alors le Bardo, la Mannouba, Ariana, les sebkhas el-Rouan et el-Sedjoumi, l'Hammam-Lif et ses thermes romains, la Mohammédia,

Simindja, Zonggar, Zaghouan, ses sources, son temple, l'aqueduc qui amenait les eaux du djébel Zaghouan à Carthage. A la solidité de sa construction, à ses pierres diamantées, unies par un ciment impérissable, on reconnaît facilement la main des Romains.

Les vastes ruines d'Utina (Oudna) ni celles d'Utique n'échappèrent point à mon examen. Cette exploration me valut bon nombre d'inscriptions, médailles, bas-reliefs, objets d'art et minerais.

Le 18 juin, par une belle matinée, je me dirigeai vers l'est de la Régence, pour achever la carte que j'avais commencée sur l'ancienne Zengitane. J'étudiai, avec la plus scrupuleuse attention, la péninsule Hermæum jusqu'à Hammamet, en passant par Rades, l'oued Milian, Soliman et sa riche plaine, Guerombalia et Doucha, villages arabes, à cheval sur la route de Tunis à Soussa.

J'eus soin de prendre, là comme partout ailleurs, la nomenclature des pays que j'avais traversés, montagnes, rivières, ruisseaux, lacs, sebkhas et tribus, et des notes sur les mœurs et habitudes singulières des habitants.

Le 24 juin, je rentrai à Tunis, avec une abondante moisson de dessins, estampages et autres objets curieux.

Le 26, je quittai de nouveau la capitale de la Régence pour me rendre à Soussa, par l'Hamman-Lif, Guerombalia, le fondonk de Berloubità et Hercla. Entre ces deux derniers points, et près d'une tour romaine, je vis, pour la première fois, des traces d'une route romaine en béton, bordée de pierres plates sur champ. Cette route reliait infailliblement Putput à Horrea-Cœlia, et faisait partie de la grande voie de Carthage à Sufetula de l'itinéraire d'Antonin.

Depuis Hercla jusqu'aux environs de Soussa, le pays est légèrement ondulé et pierreux; on ne trouve aucune trace de culture nulle part : tout y est d'une monotonie inconcevable.

Pendant mon séjour à Soussa, je fus parfaitement secondé dans mes opérations. M. le général Rechid m'aida de ses lumières; M. Espina, vice-consul et membre de plusieurs sociétés savantes, et mon collègue de la Société Historique Algérienne, me prêtèrent leur concours éclairé.

Je dois aussi bien de la reconnaissance à MM. le docteur Clément, Pierre Sacomman, Édouard Carleton, Henri Siccarol, ainsi qu'au Révérend Père Agustino de Reggio, président de la mission apostolique.

A Soussa (l'antique Adrumetum), je vis une magnifique collection de médailles consulaires en or et en argent, trouvées dans cette ville et aux environs; mais malheureusement enfouies dans des sacs, et, par suite, perdues pour la science.

Je dois encore à la bienveillance accoutumée de M. le général Rechid, une magnifique collection de poteries romaines.

Soussa est riche en sites pittoresques et en beautés de toute nature.

M. Espina, vice-consul, m'apprit à connaître toutes les richesses archéologiques du pays.

Pendant cette tournée, je fis d'abondantes moissons. Je reconnus Soussa pour l'Adrumetum des anciens; je levai et dessinai le brise-lames du port ancien, que le savant docteur Shaw ne put voir; je dessinai la batterie de Ras-el-Bordj, sentinelle avancée de la cité moderne; ses anciennes citernes; un hypogeum circulaire taillé dans le roc; de vastes routes souterraines creusées dans le tuf, et de nombreuses ruines.

Le 30 juin, je quittai Soussa pour retourner à Tunis. Il serait trop long d'énumérer et de décrire les ruines considérables que l'on rencontre à droite et à gauche de la route.

Comme ce voyage m'avait beaucoup fatigué, je crus

devoir m'arrêter quelque temps à Tunis, pour mettre au net quelques-uns de mes travaux, et parcourir encore une fois ses environs.

Le 20 juillet, je partis pour le Kef (accompagné d'un bomba et de mon domestique), afin de faire un travail géographique, physique et descriptif de la Medjerda (le Bagrada des anciens) et de sa vallée; de dresser une carte donnant le tracé du fleuve, depuis sa source jusqu'à son embouchure; de faire connaître ses principaux affluents, les villes, villages et localités qui se trouvent dans le bassin de ce fleuve; d'esquisser les mœurs, les habitudes de certaines tribus tunisiennes, et, enfin, de recueillir des renseignements sur les produits du pays.

Dans cette tournée, je ne pouvais perdre de vue l'étranglement que franchit la Medjerola, au-dessus de Testour et du confluent de l'oued Siliana et de l'oued Tibourack, qui m'avait été signalé par M. Berbrugger, président de la Société Historique Algérienne, et par M. Mac-Carthy.

Si cette longue excursion à l'ouest de la Régence fut très-pénible, à cause des chaleurs accablantes qui se firent sentir pendant toute la durée de mon voyage, je dois dire aussi qu'elle me donna de bien beaux résultats.

Je possède plus de vingt cotes d'élévation de diverses montagnes de la Régence, grand nombre d'inscriptions, médailles, dessins de temples, monuments romains et d'une église chrétienne, des vues de Tebourba, Mectjez-el-Bab, Slougli, Testour, Tonga, Tibourseck, El-Mest (Musti), le Kef et autres points importants.

Pendant mes excursions, je n'ai eu qu'à me louer des indigènes de la Tunisie. Les habitants de ce pays ne sont pas si farouches qu'on nous l'a voulu persuader jusqu'ici; ils n'ont de barbare que le nom seulement.

BIOGRAPHIES ROUSSILLONNAISES,

Par M. l'abbé J. Tolra de Bordas,

Docteur en Droit canon et en Droit civil,

Professeur de Philosophie et d'Histoire,

Membre résidant *.

I.

MONSEIGNEUR FRANÇOIS XIMENEZ,

Évêque d'Elne (1400—1415).

Patrie de François Ximenez. Opinions diverses à ce sujet. — Son entrée dans l'Ordre de Saint-François et ses prédications. — Il est élu, par acclamation, Evêque d'Elne. — Faveur dont il jouit auprès de la Reine d'Aragon et du Souverain Pontife. — Concile de Perpignan (1408). — Saint Vincent Ferrier en Roussillon. — Rôle et justification de Mgr Ximenez. — Sa mort; difficulté chronologique. — Ouvrages de ce Prélat.

Appendice : Aperçu rapide sur le séjour de Benoît XIII en Roussillon, sur la suite du Schisme et les efforts de saint Vincent Ferrier pour le faire cesser; second Congrès de Perpignan (1415).

Parmi les illustres Pontifes qui ont gouverné l'Église et le Diocèse d'Elne, il faut assigner une place spéciale à un savant et saint évêque, qui voulut rester toujours attaché à l'Ordre de Saint-François.

* Les trois biographies qui suivent sont destinées à entrer dans la composition d'un volume sur *Les trois Ordres de Saint-François-d'Assise en Roussillon*, que M. l'abbé J. Tolra de Bordas se propose de publier très-prochainement. La *Vie du Vénérable Ange Del Pas*, dont on poursuit si activement à Rome le procès de béatification, sera racontée dans ce livre, avec les détails fournis par les documents contemporains les plus authentiques.

Suivant quelques auteurs [1], François Ximenez serait originaire de la province de Valence. Mais cette opinion nous paraît devoir être abandonnée, en présence des témoignages décisifs que nous apportent les chroniques de l'Ordre Franciscain et la plupart des historiens de la Catalogne, en présence de l'opinion émise même par plusieurs auteurs de la province de Valence [2], en présence, surtout, des déclarations contenues dans divers ouvrages composés par le prélat lui-même, et où il est clairement désigné comme Catalan [3].

Notre évêque ne doit pas être confondu avec Mgr Jean Ximenez, qui, né en Catalogne et Franciscain comme-lui, fut évêque de Malte vers le même temps. Nous ne chercherions pas à prémunir le lecteur contre une autre confusion, si elle n'avait fait tomber dans l'erreur quelques historiens sans critique. Bobadilla nous apprend, en effet [4], que, aux yeux de certains, Mgr Ximenez, évêque d'Elne, et l'illustre cardinal Ximenez de Cisneros, archevêque de Tolède, étaient un seul et même personnage. Tout au plus pourrait-on admettre que notre prélat catalan appartenait à la famille d'où devait sortir le célèbre ministre de Ferdinand-le-Catholique; car le cardinal ne devait naître en Castille qu'en 1436 (assez longtemps après la mort de notre évêque d'Elne), pour entrer, à cinquante ans, dans l'Ordre de Saint-François (1486); devenir successivement confesseur de la reine

(1) Le P. Maestro Justiniano, dans sa *Vie de saint Vincent Ferrier;* Zurita *(Indices latinos)*; le docteur Molá *(Emporio juridico)*, etc.

(2) Notamment Escolano, qui le fait naître à Gérone *(Historia de Valencia,* lib. I, cap. VII).

(3) Ainsi, à la fin du *Pastoral,* son plus bel ouvrage, imprimé en 1495 (80 ans après sa mort), on lisait : « ..... *Viri præstantissimi in sacra pagina* FRANCISCI XIMENIS, *ordinis Minorum* ET CATALANI..... »

(4) *Politique,* IIIme Partie, chap. VII.

Isabelle (1492), archevêque de Tolède (1495), cardinal et grand-inquisiteur de Castille (1507), régent du royaume d'Espagne (1516) et mourir en 1517.

A quel âge et vers quel temps François Ximenez entra-t-il dans l'Ordre de Saint-François? Nous ne pouvons le dire. Fit-il profession dans la province de Catalogne, ou dans la province de Valence? Sur ce point encore, les avis sont partagés. Le P. Hebrera, dans sa *Chronique franciscaine de l'Aragon* [1], tout en assignant la Catalogne pour patrie à l'illustre Prélat, le proclame enfant de la province franciscaine de Valence. Mais cet historien, auquel on a reproché d'assez graves inexactitudes, a pu être induit en erreur par une circonstance mal expliquée de la vie de Mgr Ximenez. Ce dernier, en effet, alors probablement qu'il n'était que religieux, avait été envoyé en mission par Benoît XIII dans le royaume de Valence, afin de protéger les catholiques contre les infidèles qui infestaient ce pays. Rien d'étonnant que, durant son séjour à Valence, il ait habité le couvent de son ordre, sans qu'on puisse le considérer pour cela comme agrégé à la province de Valence. Mais, ce qui doit faire abandonner le sentiment du P. Hebrera, c'est la preuve positive fournie par une chronique latine manuscrite du P. Ange Vidal, que le P. Coll [2] déclarait déposée dans les archives générales de l'Ordre de Saint-François, au couvent de Madrid. Or, dans ce document historique, le P. François Ximenez était formellement désigné comme ayant fait sa profession au couvent de Saint-François de Barcelone, après avoir pris l'habit dans celui de Gérone.

Les historiens ne nous apprennent presque rien sur la jeunesse du P. François Ximenez, si ce n'est qu'il obtint

(1) Tome I, chap. 21, nos 156 et suivants.

(2) *Cronica seráfica de la santa Provincia de Cataluña, de la Regular observancia de N. P. san Francisco, etc., escrita por el* P. FR. JAYME COLL, etc. (Lib. III, cap. 38). Barcelona, 1738; 1 vol. in-folio.

des succès marqués dans l'étude (et probablement dans l'enseignement) de la philosophie et de la théologie, et qu'il s'exerça de bien bonne heure à la pratique de toutes les vertus.

Il déploya particulièrement toutes les forces de sa science et les ressources de son zèle dans la mission qu'il reçut d'évangéliser les populations de l'Aragon, de Valence, de Catalogne et de Majorque, à l'occasion du jubilé et des indulgences accordées par Benoît XIII, à tous ceux qui prendraient les armes pour repousser les Sarrazins, dont les invasions menaçaient ces provinces. Les prédications du P. Ximenez, qui puisaient leur double inspiration dans le dévouement le plus patriotique et dans un zèle religieux des plus ardents, montrèrent déjà l'habileté de ses moyens, la puissance irrésistible de sa parole, et, par dessus tout, l'heureuse influence de sa vertu. Le mérite et le succès de cette mission firent d'autant plus d'honneur à notre saint apôtre, que, le plus souvent, ses conseils, ses exhortations et ses plaintes s'adressaient aux princes, aux grands et aux magistrats de ces contrées.

L'époque précise de sa promotion à l'épiscopat n'est pas clairement désignée par les auteurs qui se sont occupés de Mgr Ximenez.

S'il faut en croire le P. Hebrera, c'est en 1400 que Mgr Ximenez prit possession du siége d'Elne : « Mgr Don « Raymond de Las Escalas, évêque d'Elne et membre du « conseil du roi, ayant été transféré au siége épiscopal « de Barcelone, vers 1400, le P. François Ximenez fut « désigné comme par acclamation pour le siége d'Elne[1]. » Et ici, observons tout d'abord qu'une pareille élection, qui impliquait l'intervention collective du clergé et des

(1) *Por la promocion de* Don Ramon de Las Escalas *del obispado de Elna al de Barcelona*, por los años de 1400, *quedó aquella silla vacante, y, como por aclamacion, fué puesto en ella el Padre Fray* Francisco Ximenez (Chronique franciscaine d'Aragon, tom. Ier, chap. XXI, § 169).

fonctionnaires, au moins du chef-lieu du siége épiscopal, ne pouvait désigner qu'un sujet particulièrement connu dans le pays par sa vertu et sa science. Mais éclaircissons notre difficulté.

La date de la promotion de Mgr Ximenez peut-elle être précisée? D'un côté, nous lisons dans les épiscopologies de Barcelone[1], que Mgr Raymond de Las Escalas prit possession du siége de Barcelone, non point en 1400, mais quatorze ans auparavant, le 21 décembre 1386, et même en 1377, d'après la *Gallia Christiana*. D'autre part, il semble difficile de placer l'épiscopat de Mgr Ximenez à cette époque, et même en 1400, en présence des documents historiques et chronologiques renfermés dans la *Gallia Christiana* elle-même[2], d'après lesquels Mgr Raymond de Las Escalas aurait cessé d'être évêque d'Elne en 1388, et trois autres prélats auraient occupé ce siége entre cette époque et celle de l'avénement de Mgr Ximenez, qu'on ne rapporte ainsi qu'à l'année 1406. Nous avouons notre embarras à concilier ce sentiment avec l'affirmation si claire et si formelle du P. Hebrera, d'autant qu'il s'agit d'une différence assez importante d'une vingtaine d'années dans la durée de l'épiscopat du prélat[3].

Mais passons aux quelques faits principaux qui nous ont été transmis sur l'épiscopat de Mgr Ximenez.

L'entrée solennelle du prélat dans son diocèse, fit éclater la démonstration de la joie la plus pure et de l'enthousiasme le plus sincère. Ses diocésains ne cessèrent de se considérer comme ses enfants, et l'entourèrent de toutes les prévenances inspirées par l'amour le plus filial. Les

(1) *Viage literario á las Iglesias de España*, su autor D. Jayme Villanueva; tom. XVIII, p. 20. — Voyez aussi l'*España sagrada*.

(2) Tom. VI, col. 1060 et 1061.

(3) Certaines épiscopologies placent deux évêques entre Mgr de Las Escalas et Mgr Ximenez, savoir : Mgr Barthélemi Peyro, et Mgr Raymond Descallar.

plus pauvres et les plus humbles trouvaient auprès de lui secours et protection, et ses hautes qualités le recommandèrent bientôt aux personnages les plus distingués et les plus puissants. C'est ainsi qu'il mérita la confiance de la reine d'Aragon, Dona Maria Lopez de Luna, sœur de Benoît XIII (Pierre de Luna), si bien que cette princesse le désigna comme un de ses exécuteurs testamentaires[1]. Les conseils de la couronne et le Souverain Pontife lui-même, dit le P. Coll[2], ne rougissaient pas de recourir à lui dans les doutes ou les embarras, et de s'en rapporter à ses sages décisions; car ce qu'on estimait et ce qu'on admirait en lui, c'était une alliance si intime de la science et de la sainteté, qu'elles formaient comme un seul élément, et constituaient sa nature propre; de telle sorte que sa profonde humilité n'était nullement altérée par les applaudissements et les louanges, pas plus que sa science n'était amoindrie par le peu de valeur qu'il s'attribuait et la pauvre idée qu'il avait de lui-même. On peut même dire, en reproduisant la pensée des historiens de sa vie, que son esprit s'élevait et s'ornait à proportion des pénitences et des mortifications qu'il imposait à son corps.

Ce fut là le secret de la gloire qu'il conquit auprès de ses contemporains, et plus particulièrement auprès de son Ordre et dans son diocèse; c'est aussi ce que constate le *Martyrologe franciscain d'Espagne,* lorsque, à la date du 14 novembre (que certains donnent comme le jour de la mort de l'illustre prélat), il insère la mention suivante:

(1) Les deux autres étaient: le P. Jean Ximenez, qui devint, peu d'années après, évêque de Malte, et le P. Barthélemi Borrás, tous de l'Ordre de Saint-François. La Reine mourut le 29 décembre 1406; elle ne fut pas témoin de tout ce que causèrent de difficultés et de scandales, en Roussillon et dans toute l'Église, l'ambition et l'opiniâtreté de son frère Benoît XIII.

(2) *Crónica seráfica,* etc., loc. cit., § 641.

« A Perpignan, dans le comté de Roussillon, le vénérable » Père François Ximenez, évêque d'Elne et Patriarche « de Jérusalem, qui brilla de la double auréole de l'éru- « dition et de la sainteté, et rendit son ministère pastoral « non moins fécond par l'exemple et le parfum de ses « vertus, que par l'étendue de sa science et l'excellence « de sa doctrine[1]. »

Nous touchons à un des événements les plus célèbres de l'histoire de l'Église; je veux parler de cet épisode du Schisme d'Occident, qui se déroula dans la ville de Perpignan sous l'épiscopat de Mgr Ximenez, et dont nous ne rappellerons ici que ce qui se rattache à notre sujet.

Il y avait déjà quelques années que l'ambition de Grégoire XII et de Benoît XIII prolongeait le schisme et divisait l'Église. Ce dernier, après avoir été quelque temps prisonnier dans son palais d'Avignon, s'était enfui à Gênes, alors occupée par la France et gouvernée par le maréchal de Boucicaut. L'ordre avait été déjà expédié à ce dernier de se saisir de Benoît, et d'empêcher ainsi qu'il n'allât hors du royaume prolonger sa Papauté et son schisme, ce que son opiniâtreté ne faisait que trop appréhender. Mais, aussi vigilant qu'opiniâtre, il s'enfuit bientôt de Porto-Venere, port situé sur la côte de Gênes[2], s'approcha des galères qu'il entretenait toujours bien armées le long de cette plage, et, accompagné de quatre cardinaux[3], il s'embarqua le 15 juin 1408 (terme remar-

(1) « *...qui et eruditione singulari plurimùm excelluit, et Vitæ sanctitate populo sibi commisso non minùs profuit.*

(2) M. Henry nous semble avoir confondu *Porto-Venere*, port italien, avec *Port-Vendres*, où il fait débarquer Benoît, le 2 juillet (*Histoire du Roussillon*, tom. II, p. 29).

(3) Les cardinaux de Fiesque, de Chalant, de Girone et d'Urries. C'est à tort que le P. Martène y met Mgr Jean d'Armagnac, archevêque d'Auch, qui, d'ailleurs, ne fut créé cardinal, à Perpignan, que dans le mois de septembre suivant.

quable du séjour que les Papes avaient fait en France durant 105 ans), après avoir, dans une bulle datée de ce même jour, exposé ce qu'il avait fait pour procurer l'union de l'Église, et convoqué pour la Toussaint prochaine un Concile général dans la ville de Perpignan, en Espagne, en opposition avec le Concile que Grégoire XII parlait déjà de réunir avec ses adhérents, et surtout en opposition avec celui que les anciens cardinaux des deux obédiences parlaient de convoquer à Pise pour l'année suivante.

Benoît XIII débarqua à Collioure, où il se trouvait vers le 15 juillet (1408), d'après certains auteurs, tandis que les annalistes espagnols nous apprennent, au contraire, qu'il avait fait son entrée à Elne dès le 23 juin[1]. Quoi qu'il en soit, Mgr Ximenez le reçut dans sa ville épiscopale, ce qui dut faire concevoir à Benoît l'espérance de voir grandir et triompher la popularité de sa cause par l'adjonction et les hommages d'un prélat aussi considéré que l'était l'évêque d'Elne. Aussi, se promettait-il d'heureux résultats d'un Concile soutenu par la doctrine et éclairé par les lumières de Mgr Ximenez.

Après avoir attendu quelques jours à Collioure (ou à Elne), la réponse au message qu'il avait envoyé au roi d'Aragon, son beau-frère, Benoît vint à Perpignan, dont le château lui fut assigné pour résidence. Il s'y trouvait le 23 juillet, comme l'atteste l'historien espagnol Zurita. Dès le 14, les six cardinaux qui avaient autrefois reconnu son obédience et résidaient à Livourne, lui avaient écrit une lettre très-modérée, très-sage et très-respectueuse, pour l'inviter à assister au Concile de Pise. Cette lettre n'ayant été suivie d'aucune réponse, ces mêmes cardinaux, rendus à Pise, lui écrivirent une seconde lettre, datée du 24 septembre, tout aussi réservée, mais plus pressante

(1) Ce dernier sentiment nous semblerait plus vraisemblable, vu que la traversée de Porto-Venere à Collioure ne pouvait se prolonger un mois.

que la première. C'est à Perpignan que Benoît XIII prit connaissance de cette seconde missive, dont avait été chargé, on ne sait comment, Jean Guiart, archidiacre de Poitiers, au moment même où Benoît faisait des procédures contre les députés de l'Université de Paris, et les autres ambassadeurs que le roi avait envoyés aux deux Papes, lesquels députés furent cités à comparaître, dans soixante jours, à Perpignan, devant Benoît, par une bulle de ce dernier, datée du 21 octobre[1].

Pierre de Luna ne répondit que le 7 novembre à la seconde lettre des cardinaux. Dans cette réponse singulière, le Pape réfutait les considérations et les motifs contenus dans la lettre des cardinaux de Pise; et, non-seulement il refusait de se rendre au Concile de cette ville, mais il leur ordonnait de se rendre au Concile de Perpignan.

Au moment où il écrivait sa réponse, le Concile avait déjà été ouvert depuis le 1er novembre, jour de la Toussaint, par une messe solennelle; mais, comme on attendait encore plusieurs personnages qui devaient s'y trouver, on en remit la première session à quinze jours. Pendant ce temps, afin de rendre l'assemblée plus auguste et plus majestueuse, Benoît conféra le titre de Patriarche à divers prélats du second ordre. Mgr Ximenez, évêque d'Elne, fut de ce nombre; il reçut la dignité de Patriarche de Jérusalem, et fut sacré en cette qualité dans la principale église de Perpignan, par le cardinal-archevêque d'Auch, le 14 novembre, en même temps que le trésorier de Maguelonne recevait la consécration comme Patriarche d'Antioche[2].

(1) L'archidiacre Guiart, homme d'esprit, observa la situation de cette Cour pontificale reléguée dans un coin du Roussillon, ainsi que les préparatifs qu'on y faisait pour le Concile. On a une lettre fort curieuse, où l'archidiacre de Poitiers rend compte de sa mission auprès de Benoît (*Histoire de l'Église Gallicane*, par le P. Berthier)

(2) On comprend dès lors le titre de *Pseudo-Patriarcha Hierosoly-*

Le 15 novembre 1408, Benoît célébra la messe dans cette même église[1], en présence de neuf cardinaux, des quatre Patriarches créés par lui, des archevêques de Tolède, de Saragosse et de Tarragonne, d'un certain nombre d'évêques[2] et, enfin, de saint Vincent Ferrier, personnellement invité à cette assemblée par Benoît XIII, qui le choisit pour son confesseur, et lui avait offert la pourpre. Cet illustre enfant de saint Dominique, après avoir fait entendre sa puissante parole dans la Catalogne et l'Aragon, après avoir évangélisé les populations de la Provence, du Dauphiné, de la Savoie et de la Lombardie, venait de donner des missions non moins fécondes dans l'Andalousie et jusque dans la Grande-Bretagne. En traversant les provinces de Picardie, de Poitou et de Gascogne, il avait opéré d'innombrables conversions, et rentrait en Espagne, lorsque Benoît XIII sollicita sa présence au conciliabule de Perpignan. Depuis longtemps déjà, saint Vincent soupirait après le rétablissement de l'unité dans le suprême Pontificat, et suppliait Benoît XIII de tout faire pour atteindre ce but. Mais Benoît ne pensait qu'à se servir du crédit et de la réputation du grand serviteur de Dieu, pour donner à sa cause plus d'apparence de justice et assurer la tiare sur sa tête.

Saint Vincent Ferrier prononça plusieurs discours en latin dans les premières sessions du Concile de Perpignan. Il usa de toute la force de son éloquence et de toute l'influence de ses conseils, pour procurer la paix de l'Église, pour décider Benoît XIII à céder ses droits et pour l'en-

mitanus, que donnent à ce prélat, Guillaume Cave et les auteurs de la *Gallia Christiana.*

(1) D'autres disent dans l'église de La Réal. M. Henry prétend, nous ne savons sur quel fondement, que l'ouverture du Concile fut retardée jusqu'au 22 novembre (tom. II, p. 38).

(2) Cent-vingt, d'après Zurita, ou seulement quarante, d'après les mémoires produits au Concile de Pise. Ils appartenaient aux royaumes de Castille et d'Aragon, aux comtés de Foix et de Provence.

gager à envoyer au Concile de Pise un représentant chargé d'offrir son abdication. Mais l'obstination de Benoît rendit inutiles les conseils de saint Vincent, qui, désolé des mauvaises dispositions de Pierre de Luna, se hâta de quitter Perpignan et reprit le cours de ses prédications[1].

Cependant, l'assemblée dura jusqu'au mois d'avril de l'année suivante (1409), et eut quatorze sessions. Les opinions s'étant partagées sur ce qu'il y avait à faire pour le bien de l'Église, plusieurs prélats, et entr'autres Mgr de Maumont, évêque de Béziers, quittèrent Perpignan. Il n'en resta que vingt-trois, qui, peu après, se réduisirent à seize ou dix-huit, et conseillèrent à leur Pape (1er février 1409) d'envoyer à Pise, où le Concile avait été réuni par Grégoire XII, des légats autorisés à renoncer en son nom au Pontificat... On sait tout ce qui suivit, et l'assemblée des évêques dans la chapelle du château royal de Perpignan (7 mars 1409), et la persistance de ces prélats dans leur première proposition, et l'obstination de Benoît, et son consentement à envoyer des prélats à Pise pour y traiter en son nom (26 mars), et la députation solennelle des deux Papes, Grégoire XII et Benoît XIII, dans la quinzième session du Concile (5 juin), et enfin, l'élection en conclave d'Alexandre V (26 juin 1409).

Les documents nous manquent pour bien déterminer le rôle de Mgr Ximenez au milieu de situations si difficiles, et d'événements si importants pour la cause de l'Église. Mais, si les historiens et chroniqueurs ne traitent pas ce point d'une manière explicite, nous devons remarquer les détails qu'ils nous ont transmis sur les hautes vertus de cet éminent prélat, dont la vie fut exclusivement consacrée au service de Dieu, à la conversion des âmes et à l'extension du règne de la paix autour de lui. *Tout*

(1) Les Archives de Montpellier nous apprennent que l'apôtre entrait dans cette ville, dès le 29 novembre

pour Dieu et le prochain, semblait être sa devise et sa règle de conduite. Il s'oubliait complétement lui-même, et n'avait en vue que la gloire de Dieu et le salut de ses frères, soit dans ses actions de chaque jour, soit dans la composition de ses ouvrages, dont il avait commencé à pratiquer la doctrine et les maximes, avant de les transmettre par écrit : en un mot, ses ouvrages ne sont que l'explication de sa vie. C'est qu'il savait que les plus brillants et les plus solides enseignements n'obtiennent que la moitié de leur efficacité, si leur auteur ne commence lui-même par les mettre en pratique.

Une erreur de date semble avoir échappé aux savants auteurs de la *Gallia Christiana,* lorsque, après avoir consacré quelques lignes à Mgr Ximenez et à ses écrits, ils ajoutent : « Peu après la mort de François Ximenez, « Pierre de Luna (Benoît XIII) tint un conciliabule à Per- « pignan[1]... » On a vu, il est vrai, que le faux Concile de Perpignan s'était prolongé jusqu'au mois d'avril 1409, et que, par conséquent, il n'était pas terminé le 25 janvier, jour auquel certains auteurs rapportent la mort du prélat; mais on sait que ce Concile était ouvert depuis le 1er, ou du moins depuis le 15 novembre de l'année précédente, et que Mgr Ximenez avait siégé avec le titre de Patriarche de Jérusalem.

S'il fallait admettre l'authenticité d'une inscription rejetée par des critiques très-éclairés, et qu'on voyait gravée sur sa tombe, dans l'ancienne église des Cordeliers de Perpignan, notre évêque serait mort le 25 janvier 1409[2].

(1) *Paulò post obitum Francisci, Petrus è Luna conciliabulum Perpiniani habuit, in quo auctores ei fuerunt episcopi, ut si Gregorius a suis exauctoraretur, ipse papales apices deponeret* (loc. cit.).

(2) Voici cette inscription, d'après la *Gallia Christiana :* D. O. F. Franciscus Ximenez, ordinis Minorum, Episcopus Helenensis et Patriarcha Hierosolymitanus, obiit die XXIII Januarii MCCCCIX. Hic est translatus die XVII Septembris MDCXXIII.

Sa dépouille mortelle aurait été renfermée dans un sarcophage de pierre, déposé, deux siècles plus tard (1625), dans cette même église, au-dessous de la porte de la sacristie, avec ladite inscription; mais, d'un autre côté, les auteurs des chroniques espagnoles ne rapportent la date de sa mort qu'au 14 novembre 1415, d'où il résulte que la chronologie de la vie de Mgr Ximenez est assez chancelante, puisque, selon que l'on adopte une des dates de 1380, 1400 ou 1406 pour sa promotion, et celles de 1409 ou de 1415 pour sa mort, son épiscopat peut présenter une durée variable de trois ans (1406—1409), de neuf ans (1400—1409 ou 1406—1415), de quinze ans (1400—1415), de vingt-neuf ans (1380—1409), ou, enfin, de trente-cinq ans (1380—1415), selon que l'on adopte les unes ou les autres de ces diverses dates.

Il eut pour successeur sur le siége d'Elne, non point Mgr Jérôme d'Ochon, comme l'avaient dit les auteurs de la *Gallia Christiana,* mais Mgr Alphonse d'Exéa, dont l'épiscopat assez court, a échappé aux savants Bénédictins. Ce prélat, issu de la noble maison aragonaise d'Exéa, est sans doute le même qui, décoré par Benoît XIII du titre de Patriarche de Constantinople, avait prononcé le discours d'ouverture au conciliabule de Perpignan[1]. Quant à Mgr Jérôme d'Ochon, religieux aragonais, confesseur et camérier de Benoît, il ne vint qu'après Mgr d'Exéa. Dans tous les cas, il n'est pas possible d'admettre qu'il ait été nommé à l'évêché d'Elne par Benoît XIII, *deux ans après la promotion de ce dernier au Souverain Pontificat*[2]; ce qui nous ferait remonter à 1396. Au surplus, en adoptant la date la plus reculée, on ne peut jamais faire remonter

(1) Labbe. *Collection des Conciles.*

(2) C'est pourtant ce que nous lisons dans une récente *Vie de saint Vincent Ferrier*, par l'abbé A. Bayle. Paris, Bray, éditeur, 1855; 1 vol. in-8°, p. 54.

l'avénement de Mgr d'Ochon à une époque antérieure à 1409, date assignée par plusieurs auteurs à la mort de Mgr Ximenez[1].

Il nous reste à dire quelques mots de Mgr Ximenez comme écrivain. Ce savant prélat s'était fait remarquer par d'excellents ouvrages d'histoire, de politique, de théologie et d'ascétisme, composés en latin ou en espagnol, qui ne furent publiés que longtemps après sa mort à Gérone, Alcala, Burgos, Barcelone, Grenade ou Valence[2]. Nous allons passer rapidement en revue les principaux de ses écrits, ou les plus connus :

1° Une Vie de Notre-Seigneur *(Vita Christi)*, écrite en latin, traduite en espagnol par Mgr Talavera, archevêque de Grenade, et imprimée à Valence en 1495. Ce livre a été aussi traduit en français.

2° Un livre sur la Nature des Anges *(Liber insignis de naturâ angelicâ)*, composé par Mgr Ximenez en 1392, et traduit aussi en français. Cet ouvrage, dont le manuscrit original, ainsi que celui du précédent, se trouvait, lorsque le P. Coll écrivait sa *Chronique* (1758), à la Bibliothèque du Roi à Paris, fut publié à Burgos, puis à Alcala de Hénarès, en 1527[3].

3° Le Pastoral, pour l'instruction des évêques ou des supérieurs *(Pastorale, pro instructione episcoporum et*

(1) Il paraît, en effet, que Mgr d'Ochon était évêque d'Elne au mois de décembre 1409 *(Catalogue des Évêques d'Elne*, par P. Puiggari).

(2) La découverte de l'imprimerie ne date, on le sait, que de 1492. Ce retard forcé dans la publication des écrits de notre auteur, explique le caractère apocryphe de certains ouvrages attribués à Mgr Ximenez sans preuves positives, comme aussi l'incertitude qui plane sur l'authenticité d'autres écrits du prélat, dont on n'a pu quelquefois vérifier les originaux avec un soin assez minutieux.

(3) Une copie manuscrite de ce livre, faite en 1445, se trouvait, il n'y a pas longtemps, à la bibliothèque du couvent des Carmes déchaussés, à Barcelone.

superiorum), dédié à l'archevêque de Valence et publié en 1495 à Barcelone. On conserve le manuscrit de cet ouvrage dans la Bibliothèque Ambrosienne de Milan. Ce livre est peut-être celui qui a le plus contribué à établir la réputation de l'auteur, qui expose lui-même son but : *Esca præparatur et cibus omnibus prælatis Ecclesiæ præsentibus et futuris;* après quoi, il le divise en quatre parties : dans la première, il traite de la dignité du sacerdoce, et s'adresse au clergé en général; la seconde partie s'occupe des évêques, dont il trace les devoirs dans un magnifique commentaire des Épîtres de saint Paul sur ce sujet; dans la troisième, l'auteur examine et fait ressortir les obligations de la charge pastorale du prêtre vis-à-vis de son troupeau; enfin, dans la quatrième partie, il traite de la récompense et de la gloire réservées au pasteur fidèle et vigilant.

4° Un Traité sur la Vie chrétienne, en quatre livres, publié en espagnol, sous ce titre : *Informacion de la Vida cristiana*, et suivi d'un Traité sur les Sacrements, et en particulier sur la Pénitence. Ce traité sur la vie chrétienne, publié à Grenade en 1496, fut le premier livre imprimé à Perpignan, en 1502.

5° *La Doctrina cristiana,* ouvrage cité par Carbonell, dans sa *Chronique d'Espagne.*

6° De l'Échelle mystique *(De Scalâ Dei)*, publiée en 1501, à Barcelone. L'auteur l'avait dédié à la Reine Dona Maria Lopez de Luna, à qui il avait dédié un autre livre sur la dévotion : *Llibre de la devoció.*

7° Le char des dames *(El carro de las damas),* appelé communément *Le livre des femmes,* dédié à la très-haute et très-illustre Dona Sanche Ramirez de Areños, comtesse de Prades. Ce livre réunit à l'enjouement le plus spirituel, une profonde connaissance du cœur humain, et une morale des plus saines. Il fut imprimé à Barcelone en 1495, et traduit du catalan en castillan par un Frère Mineur.

8° Enfin, outre une *Exposition des sept psaumes*, une *Méthode pour la confession et pour obtenir une bonne mort*, et une *Histoire Ecclésiastique*, dont il n'est pas sûr qu'il soit l'auteur, Mgr Ximenez a laissé encore un ouvrage théologico-politique intitulé : *Le Chrétien, ou du Gouvernement des Princes et de la chose publique (El Crestiá, ó del Regimen dels Princeps y de la cosa pública)*, qu'il avait dédié à Don Alphonse d'Aragon, fils de l'Infant Pierre d'Aragon, devenu franciscain après la mort de son épouse. Cet ouvrage, que l'auteur avait adressé à tous les magistrats de Valence, dénote chez l'illustre évêque l'érudition la plus vaste, et renferme la plus solide doctrine; car il tient à la fois à la philosophie morale, au droit, à la théologie et à la politique. Il comprend treize livres, dans lesquels se trouvent successivement traitées les questions les plus élevées et les plus pratiques. Mgr Ximenez l'avait dédié au marquis de Villena.

Plusieurs des écrits qui précèdent, et quelques autres ouvrages inédits, non moins remarquables, étaient conservés manuscrits dans la bibliothèque du couvent de Sainte-Marie-de-Jésus, près de Barcelone, au témoignage de Wading[1], de Gonzaga[2] et du P. Coll[3]. Mais les événements de 1713 et 1714, c'est-à-dire le siége de Barcelone et la destruction presque complète du couvent, durent faire disparaître plusieurs de ces précieux manuscrits.

(1) *De scriptoribus Ordinis Minorum*, p. 140.

(2) *Crónica general de la Órden Franciscana*, 1a Part., pág. 84.

(3) Ouvrage déjà cité, liv. III, chap. XXXVIII. — Guillaume Cave dit la même chose : *Alia ejus opera quamplurima, linguâ patriâ conscripta, in bibliotheca cœnobii S. Mariæ de Jesu, prope Barcinonem, MSS. asservari testatur Waddingus*... loc. cit.

APPENDICE.

Puisque nous avons commencé le récit succinct des événements relatifs au grand Schisme et accomplis en Roussillon, il nous semble nécessaire, pour compléter le tableau, de rapporter les principaux faits qui suivirent.

Nous avons vu que saint Vincent Ferrier avait quitté Perpignan et s'était rendu à Montpellier, dès la fin de novembre 1408, quinze jours à peine après l'ouverture du Concile. Le saint apôtre, après avoir donné une mission des plus fructueuses à Montpellier, crut devoir retourner à Perpignan. C'était au mois de décembre de cette même année. Chemin faisant, il annonça la parole de Dieu dans plusieurs villes et villages. Arrivé à Perpignan, il se mit à prêcher au peuple tous les jours.

Cependant, le Concile de Perpignan se terminait sans aboutir à aucun résultat sérieux. Les cardinaux restés auprès du Pontife, le supplièrent, dans une dernière séance, d'abdiquer tous ses droits, lui montrant clairement que c'était le seul moyen de rétablir l'union dans l'Église. Les évêques rassemblés à Pise pour travailler à faire cesser le Schisme, priaient tous ceux de leurs amis qui approchaient Benoît XIII, de décider ce Pontife à l'abdication. Le cardinal Brancaccio écrivit à Don Boniface Ferrier, frère du saint et supérieur des Chartreux, qui se trouvait aussi à Perpignan, une lettre pressante, qui se terminait ainsi : « Excusez-moi si je n'écris pas à « notre seigneur Benoît XIII ; c'est que je sais qu'il reçoit « mal mes paroles. Je me recommande aux prières de « votre bienveillante charité. Saluez de ma part votre « frère Vincent, mon très-cher ami, avec qui plût à Dieu « que je pusse encore m'entretenir. Que le Très-Haut « vous conserve heureusement pour son service, et vous « accorde une longue vie.— Écrit à Pise, le dernier jour

« du mois de janvier 1409[1]. » Lorsque cette lettre parvint à Don Boniface, saint Vincent en avait reçu une du roi d'Aragon, ainsi conçue : « Nous désirons vivement « traiter avec vous quelques affaires, qu'il ne convient « pas de confier au papier. Nous vous prions donc affec- « tueusement, pour notre honneur, de venir vers nous, « si vous voulez nous servir et nous donner un conseil « important ; vous nous ferez un très-grand plaisir. — « Donné à Barcelone, scellé de notre sceau, le 22 jan- « vier 1409. » Dès qu'il eût reçu cette lettre, saint Vincent quitta Perpignan et se dirigea vers Barcelone.

Toutefois, malgré son désir de se rendre promptement auprès du roi d'Aragon, saint Vincent crut devoir s'arrêter quelques jours dans certaines villes qui se trouvaient sur le chemin de Perpignan à Barcelone, et qui avaient besoin de sa présence. Elne était désolée par d'anciennes inimitiés et de funestes discordes. Saint Vincent y prêcha pour pacifier les esprits ; il fut reçu dans cette ville comme un ange de paix, et les partis le choisirent pour juge de leurs différends. Benoît XIII devait recevoir d'Elne, chaque année, deux cents florins. La ville prétendait que cette somme devait être payée par les particuliers ; ceux-ci, au contraire, voulaient que ce tribut fût à la charge de la ville. On s'en remit, de part et d'autre, au jugement de saint Vincent Ferrier : il écouta et pesa les diverses raisons apportées pour et contre ; et, après un mûr examen, il déclara que les deux cents florins devaient être payés par la ville. C'est ce qui fut pratiqué l'année suivante. Cette décision fut confirmée par un arrêt du roi en faveur des particuliers[2].

(1) Pour cette lettre et la suivante, voyez la *Vie de saint Vincent Ferrier*, par le P. Vidal, liv. II, chap. IX.

(2) Cet arrêt porte : *Per averlos declarado libres en su sentencia el R. P. y señor maestro en sagrada theologia, arbitro arbitrador y amigable componedor...*

Après cela, saint Vincent évangélisa en triomphateur Gérone, Barcelone, Valence, la Castille, etc. Plus tard, nous le voyons appelé à faire partie du conseil arbitral qui déterminait à qui devait être donnée la couronne d'Aragon[1].

L'année suivante (1412), nous voyons saint Vincent Ferrier obtenir de nombreuses conversions de Juifs à Alcañiz, à la suite de conférences solennelles soutenues avec les rabbins et instituées par Benoît XIII; nous le voyons accomplir encore des prodiges à Lérida; enfin, à Tortose, où se trouvait Benoît, il redouble d'efforts, avec le roi Ferdinand, pour décider l'antipape à se désister de toutes ses prétentions, afin de rendre la paix à l'Église; mais ils ne purent vaincre l'opiniâtreté du vieillard (novembre 1412). L'apôtre se rend ensuite à Valence, sa patrie, où, parmi les personnages distingués venus à sa rencontre, se trouvait un franciscain, nommé François Ximenez, docteur en théologie et ami intime du saint. Nous ne pouvons dire si c'était notre évêque lui-même, ou un autre religieux du même nom[2].

Le roi Ferdinand désirait toujours l'union de l'Église. Aussi, au mois de juin 1414, il se rendit à Morella, où se trouvait l'antipape, et où saint Vincent ne tarda pas à les rejoindre, ainsi que les ambassadeurs de l'empereur

(1) En 1411, au Congrès d'Alcañiz, saint Vincent opta pour Ferdinand, Infant de Castille, qui, monté sur le trône et ne pouvant lui faire accepter de récompense, le nomma son confesseur et son prédicateur.

(2) Il ne serait pas impossible que ce fût Mgr Ximenez; mais, alors, il faudrait embrasser l'opinion de ceux qui ne le font mourir qu'en 1415. Encore, serait-il permis de s'étonner que l'évêque d'Elne n'eût été désigné que comme *franciscain*, ainsi que l'ont fait les historiens de la vie de saint Vincent. Voici l'anecdote qu'ils racontent : « En voyant l'enthousiasme du « peuple et l'éclat de cette pompeuse réception, le P. François Ximenez « demanda tout bas à saint Vincent : « Père Maître, que fait maintenant « la vanité ? — Mon ami, lui répondit le saint, elle va et vient; mais, « par la grâce de Dieu, elle ne s'arrête pas. »

Sigismond. Tout ce qu'on put obtenir de Pierre de Luna, fut qu'il se rendrait à Nice, pour conférer avec Sigismond lui-même, se mettre en rapport avec le Pape de Rome et les pères du Concile de Constance, enfin pour prendre un parti définitif. Après quoi, le Congrès fut fixé au mois de juin de l'année suivante. Le 18 mai 1415, saint Vincent Ferrier se trouvait de retour de l'Italie en Catalogne, lorsqu'il reçut du roi Ferdinand l'invitation de se rendre à Port-Vendres. « ...Comme un Congrès, ainsi que vous « savez, lui disait le roi, doit se tenir à Nice pendant « tout le mois de juin, entre notre Très-Saint-Père le « Souverain Pontife, le Roi des Romains et nous, pour « extirper enfin un Schisme qui dure depuis trop long- « temps, je vais me hâter d'entreprendre ce voyage. Le « Souverain Pontife vous écrira sur ce sujet. Nous-même, « nous vous prions très-affectueusement et nous vous « requérons, pour l'heureux succès d'une si importante « affaire, que tous les fidèles doivent favoriser, et que « vos conseils et vos prières doivent servir infiniment, « nous vous prions de vous rendre à Port-Vendres, et d'y « attendre le Souverain Pontife et moi. Nous passerons « dans cette ville vers le milieu de juin... »

Après avoir reçu cette lettre, saint Vincent se dirigea vers Port-Vendres. Il apprit bientôt qu'une grave maladie du roi l'empêchait de se rendre à Nice; que l'empereur Sigismond, instruit de cette maladie, avait prié Benoît XIII et Ferdinand de désigner une autre ville pour le Congrès, et enfin, qu'on avait désigné Perpignan.

Ce fut alors que Grégoire XII, Pape de Rome, renonça à tous ses droits, afin que le Concile de Constance pût élire un Pape accepté par l'Église universelle. Il fallait décider le Pape d'Avignon, l'ambitieux Benoît XIII, à imiter un si bel exemple. Dans la seizième session du Concile de Constance, tenue le 11 juillet 1415, l'empereur Sigismond se chargea d'aller en Espagne pour s'en-

tendre avec le roi d'Aragon et Pierre de Luna, et pour obtenir enfin de ce dernier une renonciation pareille à celle de Grégoire XII.

Au mois de septembre suivant, la ville de Perpignan fut le théâtre d'un Congrès des plus solennels qui soient mentionnés dans ses annales. On vit rassemblés dans cette ville, l'antipape Benoît XIII, avec plusieurs évêques et cardinaux de son obédience; le roi d'Aragon, accompagné de son fils et de trois reines, Dona Éléonore, son épouse, Dona Marguerite, veuve du roi Martin, et Dona Violante, veuve du roi Jean; les ambassadeurs du Concile de Constance; le grand-maître des Chevaliers de Rhodes; les ambassadeurs du roi de France, du roi de Hongrie et du roi de Navarre; le comte d'Armagnac, et une foule d'autres grands personnages. L'empereur Sigismond s'était arrêté à Narbonne, où se trouvaient aussi réunis dix-sept prélats, pour travailler, comme les membres de l'assemblée de Perpignan, à la grande affaire de l'extinction du Schisme. Les efforts des uns et des autres tendaient à obtenir, ou l'abdication de Benoît XIII, ou la soustraction des royaumes d'Espagne à son obédience.

Saint Vincent Ferrier eut alors l'occasion de déployer son zèle et toute son énergie; car il fut à la fois l'oracle du Congrès de Perpignan et de celui de Narbonne. Ses rapports avec Benoît XIII, l'estime dont l'honorait le roi d'Aragon, sa haute réputation de sainteté, le désignaient comme l'homme le plus capable de faire réussir ces difficiles négociations.

De Narbonne, l'empereur Sigismond avait envoyé ses ambassadeurs à Perpignan, les chargeant de visiter de sa part Ferdinand et Benoît XIII. Celui-ci était toujours logé au château, avec une garde de 300 hommes d'armes, qui, Chevaliers de Saint-Jean pour la plupart, étaient commandés par Rodrigue de Luna, neveu de Benoît[1].

(1) Mémoires manuscrits du chevalier Turrell, de Barcelone.

Cachant toujours sa pensée, l'artificieux Pierre de Luna dit aux envoyés de Sigismond qu'il était prêt à faire tout ce qui serait nécessaire pour la concorde et l'union. En apprenant cette réponse, l'empereur, plein d'espérance, se mit en route pour Perpignan. Le roi d'Aragon envoya à sa rencontre, jusqu'à Salses, son fils Alphonse, avec une suite considérable choisie dans la noblesse espagnole. Sigismond fit son entrée à Perpignan le 19 septembre, avec 4.000 cavaliers allemands ou hongrois. On fit de grandes fêtes pour la réception de l'empereur; mais le roi Ferdinand ne put y assister, à cause de son état de souffrance. Si nous en croyons le manuscrit du chevalier Turrell, l'empereur fut logé au couvent des Frères Mineurs (ou Cordeliers), et les gens de sa suite dans diverses maisons du même quartier. Le lendemain, après avoir entendu la messe, l'empereur alla visiter le roi d'Aragon, retenu chez lui, et le surlendemain, les deux reines Marguerite et Violante. Le jour suivant, il alla au château rendre visite à Benoît, qui, assis sur un trône, entouré de cardinaux et de prélats, le reçut avec bienveillance et lui donna le baiser de paix. Sigismond ne laissa pas que d'être troublé à la vue de cet appareil, si bien qu'il rendit honneur et hommage à celui qui déployait si fastueusement les insignes dont l'empereur eût voulu le voir se dépouiller volontairement. Ce ne fut qu'après cette première entrevue que les questions sérieuses furent abordées entre Benoit et Sigismond[1].

Excité par ce dernier à ne consulter que le bien de l'Église et à se démettre du Pontificat, Pierre de Luna répondit que, pour le service de Dieu, il renoncerait à tout. Il fit la même réponse aux ambassadeurs du Concile; mais, quelques jours après, il formulait des conditions entièrement inacceptables : il voulait, en retour de son abdication, qu'on regardât comme nul le Concile de Constance,

(1) Mémoires manuscrits du chevalier Turrell.

et qu'on en convoquât un autre en France, dans lequel, après avoir été confirmé Pape, il déposerait la tiare; enfin, il voulait demeurer cardinal et légat *à latere,* avec un plein pouvoir spirituel et temporel dans tous les pays qui le reconnaissaient alors comme Souverain Pontife. Cet intraitable vieillard, on le voit, était peu touché des maux de l'Église, et ne songeait qu'à traîner les négociations en longueur. Aussi, l'empereur, le roi d'Aragon et les ambassadeurs des autres princes, étaient-ils très-mécontents. Saint Vincent fit les derniers efforts pour inspirer à Benoit des sentiments moins opposés à la paix de l'Église et à son propre salut. Tout ce qu'il lui avait déjà dit et écrit, dans plus d'une occasion, il le renouvela avec une généreuse liberté. Il le pouvait d'autant mieux, qu'il s'était montré humblement soumis à Benoit XIII, tant qu'il avait pu le croire Pape légitime; mais, en ce moment, après l'exemple de Grégoire XII, il était évident qu'il dépendait de Benoît XIII de finir le Schisme, et de réunir toute l'Église sous l'autorité d'un même chef légitime. Saint Vincent parla donc avec force; mais la voix de cet apôtre, à qui Dieu avait donné la vertu de faire entendre les sourds et de ressusciter les morts, ne put ébranler le plus obstiné des hommes[1].

Tout en prenant une large part aux travaux des deux assemblées de Narbonne et de Perpignan, saint Vincent ne cessait de prêcher au peuple, pour l'exhorter à la pénitence; mais le peuple n'assistait pas seul à ses prédications : les rois et leurs ambassadeurs venaient les entendre assidûment.

« Il prêchait après la messe, qui se chantait solennellement. Toutefois, il ne crut pas devoir profiter des musiciens de la chapelle royale, que Don Ferdinand avait mis à sa disposition. Ne voulant d'autre mélodie que le chant

(1) Voyez le P. Touron, dans son ouvrage intitulé : *Les Hommes illustres de l'Ordre de Saint-Dominique (Vie de saint Vincent Ferrier)*

grégorien, il faisait chanter seulement les prêtres de sa compagnie, dont la voix n'était accompagnée que par les accords de l'orgue.— Le roi d'Aragon ordonna aux Juifs d'assister aux prédications de saint Vincent. Ils obéirent volontiers; mais quelques-uns se prêtèrent à un complot tramé par des hommes jaloux de la réputation du saint. Pour diminuer l'autorité de sa parole, on eut l'idée de lui faire donner un démenti public. Quelques rabbins se chargèrent de le contredire en présence de Benoît XIII et du roi. Pour convaincre les Juifs, saint Vincent citait un jour un texte de l'Ancien Testament; et, afin de se mettre davantage à la portée de ceux qu'il voulait surtout convertir, il cita le texte en hébreu, puis l'expliqua et le commenta. Les rabbins, jugeant le moment favorable, se levèrent en s'écriant qu'il n'avait pas fidèlement cité le texte, et qu'il fabriquait une Bible à sa façon. Ces paroles causèrent un grand tumulte, et les rabbins eussent peut-être été victimes de leur audacieuse mauvaise foi, si le saint n'eût lui-même apaisé le peuple irrité : « ....Mes « frères, dit-il ensuite à ses contradicteurs, venez au- « jourd'hui dans ma cellule; je vous ferai voir que j'ai cité « fidèlement le texte, et que c'est vous qui vous trompez. » Les rabbins ne purent pas refuser de se rendre à l'invitation de saint Vincent. Ils ne furent pas seulement convaincus de leur tort par son amicale conversation; ils furent touchés et gagnés; ils avouèrent qu'ils avaient cédé aux instigations de quelques envieux; ils se convertirent, et avec eux soixante familles, c'est-à-dire presque tous les Juifs de Perpignan. Plusieurs entrèrent dans sa compagnie et le suivirent dans ses missions, si bien qu'à Toulouse on se disait, en les montrant du doigt : » Voilà « les Juifs que le Père Maître Vincent a convertis à « Perpignan [1]. »

« Cette ville eut aussi le bonheur de voir de vieilles

(1) *Vie de saint Vincent Ferrier*, par le P. Teoli, liv. I, tr. II, ch. XXVI.

inimities faire place à une paix fraternelle, les usuriers restituer un argent mal acquis, les maisons de débauche se fermer, des étudiants dissolus se soumettre au joug de la religion, des pécheurs publics donner l'exemple d'une austère pénitence. Un de ces pécheurs, nommé Bercoll, célèbre dans Perpignan par sa grande fortune et sa honteuse conduite, fut saisi d'un si vif repentir, après un sermon de saint Vincent, que, pour expier ses fautes passées, il ne se contenta pas de longs jeûnes et de disciplines sanglantes : il vendit ses biens, distribua tout son argent aux pauvres, se dépouilla de tout, se retira dans la solitude et passa le reste de sa vie dans une grotte, pleurant ses fautes, priant et se mortifiant. Saint Vincent se réjouissait de ces belles conversions, parce qu'il pensait qu'en apaisant la justice de Dieu, elles contribueraient efficacement à obtenir du ciel la grâce la plus universellement désirée, l'extinction du Schisme et la paix de l'Église[1]. »

Cependant, d'un côté, la ténacité de Pierre de Luna causait une profonde tristesse à saint Vincent; et, d'un autre côté, cette affliction s'ajoutant à la fatigue dont l'avaient accablé ses travaux apostoliques, il tomba gravement malade. Le P. Théobald Durant, dominicain du couvent de Perpignan, lui avait cédé sa cellule, qui fut bientôt remplie de religieux désolés à la seule pensée que la mort allait peut-être leur enlever le plus saint de leurs frères. Mais Jésus-Christ apparut à saint Vincent au moment le plus désespéré de sa maladie. Un habile médecin, le docteur François Géniz, étant venu le visiter, il refusa le concours de son art, en lui disant : « Ce ne sont pas des remèdes humains qui me rendront « la santé. Jésus-Christ, qui sait guérir tous les maux, « m'est apparu cette nuit; il m'a dit que je prêcherais « jeudi prochain. » Cette prédiction se réalisa. Se levant

(1) *Vie de saint Vincent Ferrier*, par l'abbé A. Bayle, ch. XXII.

le jeudi avec sa force ordinaire, saint Vincent prêcha sur ce texte : « *Ossa arida, audite verbum Dei ;* osse-« ments arides, entendez la parole de Dieu. » Il raconta l'apparition qui avait consolé ses souffrances, et déclara que Jésus-Christ l'avait assuré qu'il ne mourrait pas à Perpignan, mais qu'il visiterait encore divers pays.

Cependant, les mois s'écoulaient, et aucune résolution n'était prise. L'empereur Sigismond, voyant l'inutilité de tous ses efforts et des exhortations de saint Vincent Ferrier sur Benoît, menaça de retourner à Constance, pour engager les Pères du Concile à déposer au plus tôt Pierre de Luna. Il somma le Pontife obstiné de renoncer purement et simplement, comme avait fait Grégoire XII, sans proposer d'inacceptables conditions. Résolu à ne rien céder, Benoît XIII persista à ne faire que des réponses évasives. L'empereur en colère fit ses préparatifs de départ. Le roi d'Aragon, fâché du nouveau tour que prenaient les négociations, somma de son côté Pierre de Luna d'abdiquer, en le menaçant de soustraire toute l'Espagne à son obédience. Benoît XIII consentait à parlementer toujours, mais il ne voulait rien conclure. Le 5 novembre 1415, l'empereur Sigismond prit le chemin de Constance, en menaçant de liguer les princes d'Europe contre ceux qui défendaient le Pape d'Avignon. Il partit sans prendre congé du roi Ferdinand, dont il soupçonnait la bonne foi, et qu'il croyait au fond partisan du Pontificat de Benoît XIII, bien que ce prince eût l'air de désirer sa renonciation. L'événement démentit cette sévère accusation ; car, Benoît ayant voulu tenter de se dérober aux obsessions dont il était l'objet, le roi d'Aragon, malgré ses souffrances qui devaient l'enlever l'année suivante, et qui, déjà alors, le mettaient dans l'impossibilité de signer ses dépêches, fit défendre aux galères de Benoît de s'éloigner, et aux capitaines des ports de laisser sortir aucun navire sans sa permission.

La reconnaissance pouvait, jusqu'à un certain point, attacher Ferdinand aux intérêts de Benoît[1]; mais il voulait avant tout le bien et la paix de l'Église. Aussi, se sentant blessé du départ précipité de Sigismond, il tint à faire connaître à celui-ci ses véritables sentiments, et se hâta d'envoyer auprès de lui deux gentilshommes qui l'atteignirent près de Narbonne, et le prièrent de s'arrêter dans cette dernière ville, l'assurant que leur maître allait prendre un parti décisif et redoubler d'efforts pour amener Benoît à abdiquer sa puissance; à défaut de quoi, il renoncerait lui-même ouvertement à son obédience. Sigismond consentit à passer quelques jours à Narbonne. Ferdinand tint parole, il réunit les théologiens du Congrès, et leur demanda leur avis : d'une voix unanime, ils lui conseillèrent de réclamer par trois fois de Benoît XIII la cession de tous ses droits, et de se retirer de son obédience, s'il refusait son désistement. Une première sommation fut faite à Pierre de Luna, le 12 novembre, à Perpignan. Le surlendemain, Benoît quitta cette ville, faisant dire au roi d'Aragon qu'il s'en allait à Collioure, et qu'il pouvait ordonner de lui tout ce qu'il lui plairait. Dès lors, Ferdinand ordonna de faire à l'obstiné vieillard une seconde sommation, le 15, à Collioure. L'antipape était déjà monté sur une galère, quand on vint le supplier de déposer la tiare; il répondit, faisant allusion à la prétendue ingratitude du roi d'Aragon : « *Me qui te feci,* « *misisti in desertum;* moi qui t'ai fait roi, tu m'as en- « voyé au désert. » L'antipape se retira aussitôt dans la petite forteresse de Peñiscola, voisine de Valence et si célèbre dans l'histoire du Cid. Ce fut là qu'il repoussa encore une troisième sommation, appuyée par les ambassadeurs de tous les princes chrétiens.

(1) Benoît avait contribué à faire pencher la balance du côté de Ferdinand, dans l'assemblée de Caspé

Il ne restait plus au roi d'Aragon qu'à se retirer de l'obédience de Pierre de Luna, ainsi que le lui conseillait saint Vincent Ferrier. Ce dernier consentit à publier lui-même le décret qui défendait à tous les sujets du roi d'Aragon de reconnaître désormais l'autorité de Pierre de Luna. Ce fut le 6 janvier 1416, qu'eut lieu à Perpignan la publication solennelle de cet édit. C'était le jour de l'Épiphanie. Saint Vincent Ferrier, étant monté en chaire, prit pour texte de son sermon ces mots de l'évangile du jour : « *Obtulerunt ei munera, aurum, thus* « *et myrrham;* ils lui offrirent en présent de l'or, de « l'encens et de la myrrhe. » Il dit au peuple qu'en ce jour, où l'Église célébrait l'offrande de dons précieux présentés par trois rois mages au Sauveur du monde, il devait leur annoncer une offrande aussi agréable, faite au même Sauveur, au même prince de la paix, l'offrande que lui présentaient les trois rois de l'Espagne : celui d'Aragon, celui de Castille et celui de Navarre. Après avoir ainsi éveillé la curiosité, il ajouta que cette offrande était le décret de soustraction à l'obédience de Pierre de Luna, décret qui ordonnait à chaque vassal des trois couronnes de ne plus reconnaître Benoit pour Pape légitime, et d'être prêt à vénérer, comme unique et vrai Pape, celui qui serait élu canoniquement par le Concile général de Constance; il raconta ce qui s'était passé dans le Congrès de Perpignan; puis il lut le décret de soustraction, qui fut accueilli avec beaucoup de joie par tout le peuple.

Il n'est pas nécessaire de dire la consolation qu'éprouvèrent, à la nouvelle de cet édit, tous les Pères du Concile de Constance. C'est ce qu'on peut voir par la lecture de la lettre qu'écrivait à saint Vincent, le 9 juin de l'année suivante, le pieux et savant chancelier Jean Gerson, désireux d'attirer le saint au Concile de Constance, où il se trouvait lui-même. Tous les Pères, en

effet, demeurèrent persuadés qu'ils étaient redevables à saint Vincent, du sage parti qu'avait pris le roi d'Aragon pour mettre fin au Schisme.

Là s'arrêtent les événements relatifs au Schisme d'Occident accomplis en Roussillon. On voit que le récit de ces faits devait compléter celui de l'épiscopat de Monseigneur Ximenez, sous lequel les premières scènes avaient commencé à se dérouler.

Saint Vincent Ferrier reprit ensuite le cours de ses travaux apostoliques. Après avoir parcouru plusieurs contrées de l'Aragon, pour faire passer les peuples de l'obédience de Benoît XIII à celle du Concile de Constance, il alla prêcher dans le Languedoc. Le saint apôtre ne s'arrêta à Béziers que trois jours, qui furent aussi fructueux qu'une longue mission. Après avoir raffermi à Montpellier la réforme des mœurs qu'il y avait déjà introduite dans sa mission de 1408, et avant de se rendre à Toulouse, pour répondre à l'appel de l'Archevêque, dominicain comme lui, il vint encore évangéliser le Roussillon dans le courant de cette même année 1416. Ce fut là qu'il eut le bonheur de voir entrer dans sa compagnie, un religieux de l'Ordre de la Merci, dont il connaissait depuis longtemps les hautes vertus, le bienheureux Jean Gilabert[1].

Disons en terminant, que le Concile de Constance essaya encore une fois d'amener Benoît à une abdi-

(1) C'est ainsi qu'il est désigné dans les vies de saint Vincent Ferrier, où l'on peut voir comment, peu de jours après, saint Vincent, ayant connu par révélation que Dieu désirait le retour du P. Gilabert à son monastère du Puy, celui-ci, après s'être confessé au saint religieux qui lui annonçait sa mort prochaine, quitta Perpignan et revint au couvent, où il mourut presque à son arrivée, en recevant la bénédiction du Prieur. Quant à saint Vincent, miraculeusement instruit de l'accomplissement de sa prédiction, il fit en chaire l'éloge de ses vertus, après avoir célébré pour lui le saint sacrifice.

cation volontaire, en lui envoyant des plénipotentiaires spéciaux; mais Benoît persista dans sa résistance, en disant : « Ce n'est pas à Constance, c'est à Peñiscola « que se trouve réunie l'Église catholique, comme un « jour l'humanité tout entière fut renfermée dans l'arche « de Noé. » En apprenant cette fière réponse, le Concile, dans sa trente-septième session du 26 juillet 1417, prononça solennellement la déposition de Pierre de Luna, et le 11 novembre suivant, il nommait Martin V, bientôt reconnu comme Souverain Pontife par toute la chrétienté.

Pierre de Luna ne mourut qu'en 1424 dans son nid fortifié de Peñiscola.

II.

MONSEIGNEUR MICHEL PONTICH,

Évêque de Gérone (1632—1699).

Sa naissance à Bouleternère et sa famille. — Ses premières études et sa piété précoce. — Il va faire à Perpignan ses humanités et sa philosophie. — Son noviciat. — Il est envoyé à Gérone, puis à Reuss et à Vich, pour y professer successivement la grammaire, la philosophie et la théologie. — Sa brillante lutte théologique au Chapitre de Tolède. — Il devient jubilé, gardien du couvent de Tarragone, custode, commissaire-visiteur des couvents de Sardaigne et de la province de Valence; puis ministre-provincial, etc., enfin évêque de Gérone (1685). — Sa grande humilité dans ces diverses positions; son esprit conciliateur. — Il fait construire l'escalier de sa cathédrale. — Les événements politiques le forcent de s'éloigner de son diocèse : il se retire à Reuss. — Il rentre à Gérone, où il meurt bientôt après. Deuil et affliction générale de ses diocésains. — Aperçu sur ses vertus et son administration. — Ses ouvrages. — Son neveu le chanoine Don Sulpice Pontich.

Ce pieux et savant prélat, que le Roussillon est fier de compter parmi ses enfants, a eu plusieurs biographes : Deux auteurs principaux nous ont fourni les documents pour la Notice qu'on va lire[1].

Michel Pontich[2], issu d'une des familles les plus honorables et les plus anciennes de la province, naquit le

(1) Ce sont : 1° le P. Coll, dans sa *Crónica seráfica*, déjà citée (liv. IV, ch. VII), précieuse surtout pour nous faire connaître la vie du religieux avant son épiscopat; — 2° les auteurs de l'*España sagrada* (tom. XLIV, nos 143—149), dont la notice fut rédigée sur les documents fournis par le neveu du Prélat, Don Sulpice Pontich.

(2) Nous écrivons ce nom sans le faire précéder de la particule, d'après Florez et le P. Coll. Ce ne fut, en effet, qu'en 1639, que des lettres d'anoblissement furent accordées au chef de cette famille. C'est à tort que quelques auteurs écrivent *Ponsich*, nom d'une autre famille noble de Barcelone.

30 novembre 1632 à Bouleternère, de François Pontich et d'Anne d'Izern[1]. Il fut baptisé le 3 décembre de la même année, et reçut la confirmation le 16 janvier de l'année suivante, suivant les coutumes du pays. Singulière coïncidence! le sacrement de confirmation lui fut administré par Mgr Grégoire Parcero, évêque d'Elne, qui, transféré peu après (1634) sur le siége de Gérone, devait avoir pour huitième successeur, sur ce dernier siége épiscopal, ce même Michel Pontich.

De bonne heure, il fit preuve d'une intelligence vive et facile; et la bonne éducation qu'il recevait au sein de sa famille, ne faisait que développer son attrait pour l'étude en même temps que son goût naturel pour les exercices de dévotion.

Aussitôt après qu'il se fut sérieusement appliqué aux études de grammaire, ses parents l'envoyèrent à Perpignan pour y faire ses humanités et sa philosophie. Or, avant que l'âge pût l'entraîner vers les plaisirs ou au milieu des écueils du monde, le ciel l'attira miséricordieusement vers le port de la religion séraphique. Il demanda, étant encore très-jeune, l'habit de l'Ordre, qui lui fut donné à Perpignan même, d'après l'*España sagrada,* à Barcelone d'après le P. Coll. L'année de son noviciat expirée, il fut admis sans retard à la profession; et, après avoir été, pendant quelque temps, chargé de l'enseignement de la langue latine dans un couvent très-rapproché du lieu de sa naissance[2], il fut envoyé au couvent de Gérone, où il trouva Mgr Parcero. Le 5 mars 1652, à dix-neuf ans, il fut agrégé à la cléricature et

(1) C'est par erreur que le P. Villanueva le fait naître en 1630 (*Viage literario à las Iglesias de España,* tom. XIV, p. 112).

(2) ...*Le enviaron á enseñarla á otro convento, immediato al pueblo de su nacimiento* (España sagrada). Ce couvent ne pouvait être que celui d'Ille, très peu éloigné, en effet, de Bouleternère.

tonsuré. Cinq jours après, le 10 du même mois, Monseigneur Hyacinthe Serroni, évêque d'Orange, lui conférait les ordres mineurs et le sous-diaconat, dans l'église du monastère de Saint-Pierre-de-Galligans, à Gérone.

Après avoir été employé pendant un certain temps comme lecteur ès-arts[1] au couvent de Reuss, il fut envoyé à Vich, pour s'y appliquer à l'étude de la philosophie scolastique, et probablement aussi de la théologie. Les succès de notre religieux dans ces deux sciences, justifièrent amplement les espérances de tous ceux qui le connaissaient, et on n'admirait pas moins l'étendue de ses connaissances et son rare talent d'exposition, que sa prodigieuse facilité et la pureté de son langage.

C'est sur ces entrefaites qu'il fut promu, dans le courant de l'année 1654, au diaconat, et, le 10 décembre, au sacerdoce, par Mgr Raymond de Semmanat, évêque de Vich.

Appelé d'abord à professer la philosophie dans cette même ville de Vich, il y débuta dans la chaire en improvisant un sermon qu'on l'avait prié de prononcer lorsque déjà la cérémonie était commencée. Nommé ensuite lecteur de théologie, il remplit successivement cette fonction à Gérone, à Tarragone et à Barcelone, toujours avec succès et distinction; et les fruits abondants qu'il obtint, attestèrent l'excellence de sa méthode, non moins que la solidité de son enseignement. Un de ses biographes nous apprend que, le plus souvent, il n'avait rien écrit de ce qui devait faire l'objet de la leçon, et que, nonobstant cela, ses arguments n'en étaient pas moins redoutables, surtout à cause de la finesse et de l'acuité de son esprit[2].

Délégué par sa province au Chapitre-général de Tolède,

(1) C'est-à-dire, professeur de grammaire.

(2) Voyez *España sagrada*, loc. cit., § 144.

il conquit tous les suffrages par sa science et la douce modestie de ses manières. Comme il s'était acquis déjà dans l'Ordre une haute réputation, le Révérendissime Père François Samaniego, alors Général, le chargea de présider un des actes publics de théologie, que les Frères Mineurs avaient l'habitude de tenir dans leurs assemblées capitulaires. Or, en pareille circonstance, le Général désignait les religieux les plus distingués et les plus savants de chaque province. On lui avait adjoint pour soutenir la thèse le R. P. Ignace Llanes, lecteur ès-arts au couvent de Tarragone et déjà connu comme prédicateur dans toute la province, qu'il fut appelé à gouverner comme Provincial. Ces deux savants religieux méritèrent dans cette brillante lutte les applaudissements de tous leurs confrères présents à cette séance solennelle, et particulièrement la haute et flatteuse approbation du R. P. Général, qui les félicita chaleureusement et les embrassa devant toute l'assemblée.

Les hautes qualités du P. Michel Pontich le désignaient aux supérieurs de son Ordre. Une flatteuse récompense lui avait déjà été accordée : nous voulons parler de la *jubilation,* qui lui fut déférée après quinze ans passés dans l'exercice du professorat comme *lecteur en théologie*[1]. Il fut successivement gardien de Tarragone et custode ; dans ces diverses positions, le P. Michel Pontich ne chercha à s'élever au-dessus de ses frères que par sa fidélité à observer la règle de son Ordre, et surtout par le soin qu'il mettait à faire briller autour de lui la sainte vertu d'une parfaite humilité. Le pain venait-il à manquer au couvent de Tarragone, le Père Michel Pontich, comme un simple frère-lai, se chargeait de la besace et allait demander l'aumône de porte en porte, se souvenant que

(1) Le titre de *lecteur jubilé* était à peu près ce que fut jadis chez nous celui de *professeur émérite.*

saint François, dans le chapitre VI de sa Règle, rappelle l'exemple de notre divin Sauveur, qui, en venant sur la terre, voulut être pauvre par amour pour nous. On comprend combien cet acte de profonde humilité, chez un religieux si éminent, édifiait tous ceux qui le voyaient ainsi passer revêtu des livrées de l'Ordre mendiant de Saint-François. Son archevêque, le Révérendissime D. Emmanuel d'Espinosa, en était particulièrement et profondément touché [1]. Aussi, toutes les fois que le bon religieux venait quêter à l'archevêché, le prélat lui remettait-il cent pains pour sa communauté; puis, prenant un des pains que le Père Gardien portait dans sa besace, il le coupait pieusement en plusieurs morceaux qu'il distribuait à tous les gens de sa maison, en leur recommandant de se nourrir de ce pain comme s'il avait été bénit par saint François lui-même.

Ce fut sur ces entrefaites, vers 1670 ou 1674, que le Général de l'Ordre, voulant utiliser la science, la prudence et la sainteté du P. Michel Pontich, le choisit en qualité de commissaire-visiteur des couvents du royaume de Sardaigne. Cette honorable mission, qu'il s'empressa de remplir à la voix de son supérieur, ne servit qu'à faire ressortir les qualités dont l'excellence avait déterminé le choix du Général; car, pendant tout le temps qu'il résida en Sardaigne, les religieux de cette contrée lui témoignèrent toujours l'obéissance comme à un pasteur vigilant, en même temps qu'ils lui avaient voué un amour et un dévouement à toute épreuve comme à un père tendre et affectueux.

Mais bientôt, le R. P. Marc Zarçosa, alors commissaire-général de l'Ordre pour les pays en-deçà des monts, eut

(1) Voyez l'ouvrage précédemment cité de Villanueva (tom. XX, *Viage à Tarragona*, p. 50—52). L'épiscopat de Mgr d'Espinosa dura de 1664 à 1679.

connaissance des précieuses qualités du saint religieux et de la manière dont il avait rempli son importante mission en Sardaigne, alors que lui-même se trouvait custode-général de la province de Catalogne. Aussi, le désigna-t-il comme commissaire-visiteur pour la province de Valence. Peu de temps après, ce même P. Zarçosa ayant convoqué le chapitre-général de la province de Catalogne, qui s'assembla et se tint sous sa présidence, le 18 mars 1684, dans la ville de Reuss, au couvent de Jésus, le R. P. Michel Pontich y fut élu Ministre-Provincial à l'unanimité. Il remplissait en même temps la charge de *Qualificateur de la sainte Inquisition.*

Il y avait un an à peine qu'il gouvernait ainsi l'Ordre Franciscain de la province de Catalogne, lorsque Monseigneur Sévère-Thomas Auter, qui occupait le siége épiscopal de Gérone depuis 1679, fut transféré au siége métropolitain de Tortose [1]. La haute réputation que s'était acquise notre Provincial le désignait pour la dignité pastorale, et tels étaient les vœux de tous ceux qui le connaissaient. Aussi, n'était-il pas besoin que le marquis de Legañez le recommandât au souverain. Quoi qu'il en soit, Charles II, roi d'Espagne, ayant résolu de récompenser le P. Pontich de ses éminents services et de faire jouir tout un diocèse de son habile direction, le désigna comme évêque de Gérone. Cette heureuse nouvelle parvint au Chapitre de cette ville, le 5 août de l'an 1685. Il est inutile de dire la joie qu'elle fit naître, et les félicitations auxquelles elle donna lieu.

Le P. Michel Pontich, lorsque fut publiée et connue sa nomination à l'évêché de Gérone, se trouvait à Barcelone, où les devoirs de sa charge de Provincial le retenaient le

(1) Voyez Villanneva. — Ce prélat, qui était natif de Puycerdá et appartenait à l'Ordre de Saint-Dominique, ne mourut qu'en 1700, deux ans environ après Mgr Pontich.

plus souvent. C'est là qu'il reçut une députation du Chapitre de Gérone, envoyée pour le complimenter.

Toutefois, nonobstant la nouvelle dignité dont il venait d'être revêtu, notre religieux continua de gouverner la province pendant près d'un an, jusqu'aux derniers jours de juin 1686. A cette époque, il laissa l'administration de la province franciscaine de Catalogne aux soins du R. P. Joseph de Copons, alors définiteur, ancien provincial, lecteur jubilé, qualificateur du tribunal de l'Inquisition, commissaire et procureur-général près la Cour de Rome.

Il avait songé à se faire sacrer à Barcelone, dans l'église du couvent de Saint-François; mais il y renonça lorsqu'il apprit que Mgr Salazar, évêque de cette ville, parlait de faire préparer un dais magnifique pour la cérémonie, et il se retira humblement dans la petite ville d'Arenys-de-Mar[1], où se rendit Mgr J.-B. Desbach, évêque d'Urgell[2], qui fit la cérémonie de la consécration du nouvel évêque le 25 juillet 1686, assisté de Mgr Antoine Pascual, évêque de Vich et de Mgr Joseph Mora, auxiliaire de l'archevêque de Tarragone[3].

Le 8 octobre suivant[4], le nouveau pontife fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et prit posses-

(1) C'est évidemment de cette ville qu'il est ici question, bien que les auteurs de l'*España sagrada* la désignent sous le nom d'*Arenys*, et Villanueva sous le nom d'*Arenys-de-Vall*. En effet, indépendamment de cette ville, aujourd'hui assez importante, située sur le bord de la mer à 40 kilomètres nord-est de Barcelone, il y a, à peu de distance, au nord-ouest, dans les terres ou plutôt dans les montagnes, un petit village appelé *Arenys-de-Mont*. La dénomination d'*Arenys-de-Vall* ne saurait donc convenir qu'à la ville aujourd'hui appelée *Arenys-de-Mar*.

(2) Mort, deux ans après, à Arenys (Villanueva, *Viage literario*, tom. XI, p. 159).

(3) L'Évêque de Vich, natif d'Arenys, fit le lendemain la consécration de la ville (*España sagrada*, loc. cit.).

(4) Et non pas le 6 juillet, comme le dit par erreur Villanueva.

sion de son siége. Il était le quatre-vingt-septième pontife qui venait s'asseoir sur le trône de Saint-Narcisse[1].

Il nous serait difficile de dire ici les pensées et les émotions du pontife, faisant son entrée dans cette cité, un des types les plus curieux et les plus complets de l'Espagne religieuse et civile du moyen-âge. Le pontificat et le martyre de saint Ponce et de saint Narcisse et les persécutions de Dioclétien sollicitaient d'un côté ses souvenirs; de l'autre, les figures historiques de Scipion repoussant Annibal, de Charlemagne chassant les Maures, se dressaient devant lui. C'est qu'au seul aspect de cette ville, on devine que l'on entre dans un passé qui se conserve et se perpétue dans le présent, même pour les genres d'architecture : les habitants sont restés fidèles au système de construction d'autrefois; ils bâtissent et ils pensent comme bâtissaient et pensaient leurs ancêtres.

L'archéologue chrétien, qui veut étudier l'histoire de l'art et de l'église en Espagne, doit visiter la cathédrale de Gérone, où vivent encore tout entiers le XVe et le XVIe siècles. Je n'oublierai jamais l'impression que je ressentis lorsque je visitai cette église pour la première fois. J'étais entré par la porte des Saints-Apôtres, qui ne présente que quelques marches à gravir pour arriver au parvis, et de là dans la nef. En mettant le pied dans l'église, je pensai aux catacombes. Le soleil était voilé, et l'on pouvait à peine distinguer les piliers et les chapelles; ce n'était qu'au moment où il introduisait ses faibles rayons par les imperceptibles lucarnes des travées, qu'on distinguait quelques détails. L'église renfermait ses autels dans une obscurité à la fois rassurante et terrible. Jamais peut-être monument religieux ne revêtit à mes

(1) Mgr Jean de França Castro y Moura, qui a succédé, en 1862, à Mgr Llorente, est le quinzième successeur de Mgr Pontich, et le cent quatrième évêque de Gérone.

yeux un aspect plus frappant; mais ce qui, sans être gravé sur aucun mur, m'apparaissait surtout comme imprimé de tous côtés sous les voûtes de cette cathédrale en caractères mystérieux, c'était la trace impérissable de la foi espagnole. J'imaginais que les architectes de la cathédrale de Gérone portaient un cilice et couchaient dans une bière, comme le peintre espagnol du XVIe siècle[1]. Cependant, une surprise extrême m'était réservée. Quand je voulus sortir, par la grande porte du fond, de ce temple qui me représentait si bien les anciennes catacombes souterraines, je me trouvai sur un perron spacieux, qui, tournant majestueusement autour de larges piliers en granit avec de belles rampes renaissance, produisit sur moi un effet saisissant. Le sol de la place se trouvait à vingt mètres au-dessous de moi. Ce parvis me semblait fait pour la bénédiction *urbi et orbi*...

Mais revenons à Mgr Pontich. Lorsque ce prélat prit possession de l'évêché de Gérone, l'escalier qui conduisait à la porte principale de la cathédrale était incommode et grossièrement construit. Dès ce jour, le désir et le projet d'une restauration prirent place dans l'esprit de l'évêque, qui, après avoir prêté le serment canonique d'usage devant l'autel dressé au sommet même de cet escalier, s'adressa à Don Joseph Camps, archidiacre, et lui dit : « Si Dieu « seconde mes désirs, mes successeurs prêteront serment « dans des conditions plus convenables, et en un lieu plus « digne d'eux et de la sainte Église de Gérone... » Puis, il entra dans l'église, au seuil de laquelle, frappé de la magnificence et des ornements qu'on y avait prodigués, il murmura ces paroles du psaume CXIII : *Non nobis, Domine, non nobis, sed nomini tuo da gloriam...* »

C'est, en effet, à Mgr Pontich que la ville de Gérone doit le magnifique escalier, tel qu'il existe aujourd'hui.

(1) Vargas de Séville.

Un de ses plus illustres prédécesseurs, Mgr Arévalo Zuazo (1598—1611), avait déjà résolu de le faire reconstruire; mais il fut réservé à Mgr Pontich de réaliser ce plan. Ce fut une des premières propositions qu'il fit à son Chapitre. Aussitôt qu'il eut obtenu l'agrément de ce dernier, le prélat se mit à l'œuvre, et fit exécuter cet escalier somptueux, composé de quatre-vingt-dix degrés [1], formant trois grands paliers, le tout d'une largeur de vingt mètres environ. Tout cela fut accompli aux frais du pontife, ainsi que s'en expliquent ses biographes.

Mgr Pontich, en prenant en main l'administration du diocèse de Gérone, trouvait les esprits dans de regrettables dispositions. Le Chapitre, en particulier, s'était cru précédemment lésé dans quelques-uns de ses droits, par une transaction dont il est inutile de rapporter ici les circonstances et les dispositions, pas plus que les discussions et les embarras que cette question avait soulevés dans les dernières années de l'épiscopat de Mgr Auter et durant la vacance du siége. Nonobstant ces fâcheuses conjonctures, le nouveau prélat, après avoir déclaré qu'il n'était nullement disposé à dépenser en procès le bien des pauvres, et, après en avoir référé au roi (ce qui avait amené le *statu quo)*, sut gagner l'estime et les bonnes grâces du Chapitre. L'évêque et les chanoines se firent bientôt des avances à l'envi, et ces derniers se montrèrent toujours heureux et très-honorés, quand leur premier pasteur en choisissait parmi eux quelques-uns pour l'accompagner dans ses visites.

Sur la demande de l'évêque, le Chapitre ne fit aucune difficulté de réunir le chœur au presbiterium, d'autant plus que le généreux prélat s'engageait à soutenir de ses

(1) Et non pas cent soixante, comme on le lit dans l'ouvrage publié par M. Génac-Moncaut, sous ce titre : *Histoire des Peuples et des États Pyrénéens* (tome V).

deniers les frais nécessaires pour les grilles et le trône épiscopal (14 avril 1690).

Cette même année, Mgr Pontich sollicitait et obtenait de Rome une décision favorable à son Chapitre, qui désirait depuis longtemps voir résoudre quelques questions de préséance au sujet des places destinées, dans les cérémonies, soit aux chanoines, soit aux magistrats civils de la ville. Cette décision eut pour effet de porter le corps municipal à rejeter certaines mesures que le prélat eût voulu voir adoptées; mais ces actes d'hostilité mesquine, heureusement fort rares, ne troublaient aucunement l'âme de l'évêque.

A la fin de cette même année, le 12 décembre 1690, Mgr Pontich présida à la fondation du couvent établi, sous le vocable de Saint-Salvien, dans la circonscription de la paroisse de Saint-Michel de Cladells.

En 1694, le Chapitre fonda dans la cathédrale deux services anniversaires, qui furent plus tard fixés au 26 janvier (jour de la mort du Prélat) et au premier jour libre après la fête de saint François. C'est ainsi que le Chapitre de Gérone témoignait des sentiments qui l'animaient à l'égard de son évêque.

Sur ces entrefaites, la Catalogne fut violemment agitée par la guerre. Le maréchal de Noailles, déjà maître de Campredon, de Roses, etc., gagnait sur les troupes espagnoles la bataille du Ter, dont la conséquence fut la reddition de Gérone après dix ou douze jours de siége. Cette place demeura trois ans au pouvoir des Français (1694-1697) jusqu'au traité de Ryswick, qui remit la Péninsule en possession de tout ce qui était précédemment tombé au pouvoir de Louis XIV. Ces événements ayant mis le saint évêque de Gérone dans la nécessité de s'éloigner de sa ville épiscopale et de son diocèse, il se retira, le 10 juillet 1694, à Arenys, dernier village de son diocèse du côté du midi, d'où, en 1697, vers l'épo-

que du siége de Barcelone par les Français, il se rendit à Reuss, dans ce même couvent franciscain de Jésus où il avait autrefois enseigné la théologie, et où, dix ans auparavant, il avait été investi de la charge de Provincial de son Ordre. Dans cette triste conjoncture, le Chapitre lui vint en aide par de généreuses offrandes dont il fut profondément touché.

Mgr Pontich rentra dans sa ville épiscopale à la fin de janvier 1698, au milieu des applaudissements et de la joie universelle, qui rappelaient sa première prise de possession; mais ce fut pour y mourir un an après.

Dans le courant du mois de septembre 1698, qui suivit sa rentrée à Gérone, il déclarait à son neveu, D. Sulpice Pontich, chanoine de sa cathédrale, qu'il ne tarderait pas plus de trois ou quatre mois à quitter cette vie, et que l'église de Sainte-Claire serait le dernier degré de son escalier, faisant allusion à l'église du couvent des Clarisses qu'il venait de restaurer, et à l'escalier de la cathédrale, qui avait été un des premiers travaux de son épiscopat. Vers cette même époque, un religieux de son Ordre lui ayant apporté un habit neuf (1), il fit observer qu'il servirait à le vêtir après sa mort. Dès ce moment, il apprit et composa même diverses prières et oraisons jaculatoires à Notre-Seigneur, afin de les avoir plus facilement sur les lèvres et dans le cœur lorsque arriverait l'heure de sa mort, qu'il pressentait comme très-prochaine. L'événement justifia ces prévisions; car le saint évêque, étant tombé malade peu avant la Noël, et ayant été ainsi privé d'assister à l'office de matines, comprit de suite la gravité de son mal, à laquelle on ne voulait pas croire autour de lui. Plusieurs fois il avait demandé le saint viatique; mais il ne le reçut que le 24 janvier suivant, sur l'avis des médecins.

(1) Par où l'on voit que le pontife n'avait pas cessé de porter l'humble habit des enfants de Saint-François.

Les auteurs de l'*España sagrada* ne manquent pas de faire ressortir la présence à cette cérémonie des magistrats et administrateurs de la cité, nonobstant les diverses mésintelligences survenues entre ceux-ci et les membres du Chapitre, dont le prélat n'avait jamais voulu trahir les droits, ni laissé méconnaître les prérogatives. Et ces fonctionnaires ne s'étaient pas contentés d'assister au saint viatique du pontife dans le palais épiscopal, ils avaient accompagné le Saint-Sacrement et porté le dais : hommage qui ne faisait pas moins d'honneur à ceux qui le rendaient qu'à celui qui en était l'objet!.... Aussi, le pontife en fut-il bien consolé, et s'estima-t-il heureux de trouver l'occasion, dans un moment si solennel, de recommander aux deux corps l'union et l'harmonie. Son accent était si ému et si pénétré, que les cœurs de tous les assistants en furent touchés jusqu'aux larmes. Au moment où les magistrats allaient se retirer, le saint évêque ne put s'empêcher de réitérer ses exhortations, en leur répétant encore les vœux les plus chers de son cœur, et les assurant qu'il ne les oublierait pas devant Dieu, en présence de qui il allait bientôt comparaître.

N'oublions pas de dire que, pendant la maladie du prélat, les membres du Chapitre, non contents de faire et d'ordonner des prières, voulurent l'assister à tour de rôle, afin de s'édifier en lui prodiguant leurs soins affectueux.

Le 26 janvier au matin, le prélat entra en agonie, mais en conservant un calme si parfait, que jamais il n'interrompit ou ne suspendit ses actes intérieurs, si bien que de loin en loin on l'entendait même murmurer une parole. A une heure de l'après-midi, on l'entendit dire : « Le moment est arrivé; *ya es hora...* » et, après avoir répondu à toutes les prières pendant qu'on lui administrait l'extrême-onction, il demeura assis sur son séant pendant les litanies, demandant qu'on les récitât

lentement afin qu'il pût suivre, et répondant même quelquefois. Mais bientôt il perdit la parole, et, selon la recommandation qu'il en avait faite, on lui lut ses oraisons jaculatoires. Les prières de la recommandation de l'âme furent récitées par les quatre chanoines qui, à tour de rôle, étaient toujours auprès du prélat, et auxquels était venue se joindre une foule de prêtres, tant séculiers que réguliers. Il était quatre heures moins un quart, lorsque le vénérable pontife rendit son âme à Dieu. Il était âgé de soixante-huit ans et deux mois moins quatre jours, et avait occupé le siége épiscopal de Gérone pendant douze ans et demi, y compris ses trois ans et demi d'absence[1].

A la nouvelle de la mort de leur premier pasteur, les habitants de la ville de Gérone firent bien voir, par la spontanéité et la vivacité de leur douleur, quelle grande place occupait dans leur cœur celui qu'ils venaient de perdre. On embauma son corps, qui fut exposé dans la grande salle du palais épiscopal. Les obsèques et le service funèbre furent célébrés le 29; mais la dépouille mortelle du prélat ne fut déposée que le lendemain dans le caveau qui lui avait été préparé; et, comme le Chapitre avait laissé aux exécuteurs testamentaires pleine liberté sur le choix de sa sépulture, on descendit le corps de l'évêque sous le presbiterium, à côté de Mgr Arévalo Zuazo. Ce fut assurément une heureuse pensée que celle de réunir ainsi les deux évêques, qui, ayant occupé le siége de Gérone au commencement et à la fin du XVIIe siècle, s'étaient rendus tous les deux célèbres à des titres divers, et spécialement par leur union avec leur Chapitre.

Durant les deux jours qui s'étaient écoulés entre la mort et les obsèques de Mgr Pontich, il fut manifestement

(1) Le P. Coll est tombé dans l'erreur, quand il indique l'année 1698, comme la date de la mort de Mgr Pontich.

constaté que les articulations restaient parfaitement flexibles. Lorsque, au bout d'une année, on fit de nouveau la visite du corps, il fut trouvé tel qu'il avait été vu lors de la cérémonie funèbre. C'est ce que nous apprennent les graves auteurs de l'*España sagrada*.

Voici l'inscription qui fut gravée sur son tombeau, et qui nous a été conservée par le P. Villanueva[1]. Nous la reproduisons ici, à cause de la singularité de sa rédaction en phrases léonines de quinze syllabes à hémistiches rimés, bien plus que pour son mérite littéraire :

D. O. M.

Prorsus omni laude *dignus*, Fr. Michaël *Pontich*,
Pauperum Pater *benignus*, ardens zelo, jacet *hic*.
Sedis hujus almæ *præsul* virtutem *demonstravit*.
A domo gallissuæ *exul*, annos quatuor *pavit*
Dilectum sibi *commissum* tot gregem manu et *ore*.
Arduè tractans *remissum*, debilem sed *amore*.
Quem religio *minorum* præsidem jam *fecerat*
Ad exemplar *doctiorum*, Bula mundo *dederat*.
Absque scalis magnæ *portæ*, plures sunt *memoriæ*
Quæ fletum movent in *morte*, preces atque *gloriæ*.
Annos terdecim *Pastoris* jam fere *compleverat*,
Cùm finem tanti *laboris* pax Dei *decreverat*,
Die XXVI januarii M DC XCIX.

Le siége épiscopal de Gérone fut vacant jusqu'au mois de mai suivant. Pendant cet espace de quatre mois, le diocèse fut gouverné par Don Isidore Bertran, grand-archidiacre, dont on vantait la sagesse et le zèle. Mgr de Taberner, chanoine de Tarragone et ancien magistrat, nommé évêque de Gérone, ne délégua son frère Don Félix, chanoine de Barcelone, que le 16 mai 1699, pour prendre en son nom possession du siége, et il ne fit

(1) *Viage literario à las Iglesias de España*, tom. XIV, p. 112-113. C'est le seul auteur qui ait recueilli cette inscription.

lui-même son entrée dans cette ville, que le 3 avril de l'année suivante. Pendant son épiscopat, la Catalogne ne devait pas être moins agitée que sous celui de Mgr Pontich, car la guerre de la succession se préparait.

Ajoutons quelques mots sur les principales vertus qui brillèrent dans Mgr Pontich.

La générosité et l'inépuisable charité du pontife étaient l'objet de l'admiration de tous; et, cependant, combien d'actes de bienfaisance, qui sont demeurés inconnus!... La guerre qui avait ensanglanté et dévasté la Catalogne pendant son épiscopat, lui fournit des occasions nombreuses et signalées d'exercer cette charité apostolique, qui était aussi pour lui la conséquence de ses vœux religieux, et particulièrement de celui de pauvreté. Dix-huit églises de l'Ampourdan ayant été, durant cette guerre, saccagées et complétement dépouillées de tous les objets servant au culte, notre évêque, dans le court espace de temps qui s'écoula entre sa rentrée et sa mort, les pourvut toutes, y employant des sommes considérables. Nous mentionnerons particulièrement l'église de Castell-Fullit, qui avait été en partie démolie lors du siége que ce point avait eu à soutenir contre la France, en 1695, et à la restauration de laquelle il consacra, de ses deniers, plus de six mille livres.

Rien n'échappait à sa sollicitude, qui n'excluait aucune église, aucune maison religieuse. Il donna un Enfant-Jésus en argent au couvent que les Chartreux avaient à Montalègre, et dans lequel un de ses neveux, D. Ignace Pontich, avait pris l'habit religieux de cet Ordre[1]. Le couvent de

(1) Don Ignace Pontich, né à Boudeternère, comme son oncle, vivait encore en 1726. Il a laissé un récit des *Révélations et faveurs célestes du vénérable* JEAN FORT, *chartreux du couvent de Scala-Dei*, et un livre manuscrit, intitulé : *L'Hameçon d'Or* (Anzuelo de oro), recueilli et publié par les soins du savant Don Pedro Serra y Postius (Voyez le P. Coll et D. Felix Torres Amat).

Saint-Michel d'Escornalbou, qui avait été érigé en maison de Missionnaires Franciscains sous le provincialat du R. P. Michel Pontich, éprouva aussi l'effet des libéralités de l'évêque, qui y fit faire diverses constructions à ses frais[1].

Quand il quitta, en 1697, le couvent de Reuss, qui devait lui être si cher, et qu'il rentra dans son diocèse, il laissa dans ce couvent divers souvenirs plus ou moins précieux, ornements d'église, garnitures d'autel, etc.[2].

Peu après sa rentrée à Gérone (1698), il résolut de refaire les vitraux qu'on appelle les vitraux de l'O[3], et que le bombardement avait brisés en 1694. Le généreux prélat donna à cet effet onze cents livres[4]; mais il ne put voir l'accomplissement de ce travail, qui ne fut achevé qu'en 1706. En souvenir du donateur, on fit peindre sur les vitraux saint Michel son patron.

Le couvent de Saint-François de sa ville épiscopale ne pouvait être oublié. Il ne dépensa pas moins de trois mille livres pour faire dorer le magnifique retable du grand autel, et celui de l'autel des Saintes-Vierges, dédié à sainte Ursule et à ses compagnes[5].

En sa qualité d'Enfant de Saint François, l'évêque de Gérone avait une dévotion toute particulière à l'Immaculée Conception de la très-sainte Vierge. Aussi voulut-il que l'église du couvent de Sainte-Claire de sa ville épiscopale, dont il posa la première pierre à la fin de sa vie, fut dédiée à Marie sous le vocable de sa Conception

(1) Le P. Coll nous apprend que, dans le dernier siècle, on appelait encore *chambre de l'Evêque*, l'appartement qu'il habitait, après l'avoir fait construire et approprier à ses frais.

(2) Le P. Coll, loc. cit., § 790.

(3) *Espana sagrada*. Ils étaient ainsi appelés, à ce qu'on croit, à cause de leur forme circulaire ou sphérique.

(4) Le P. Coll. — L'*España sagrada* parle de 200 doubles (loc. cit., § 145).

(5) *Crónica seraphica* du P. Coll, liv. IV, ch. V, § 771.

Immaculée. Nous avons vu comment il avait lui-même appelé cette pierre le dernier degré de son escalier : la mort, en effet, l'empêcha de voir cette église achevée ; mais ses largesses lui survivaient, car il laissait plus de sept mille livres pour son achèvement.

Ce pieux et zélé disciple de la sainte pauvreté, se montra toujours le père des pauvres. Il pourvoyait avec une admirable sollicitude à tous leurs besoins spirituels et corporels. Les militaires qui allaient faire leur garde à la porte Saint-Christophe étaient reçus à l'évêché, où ils trouvaient la table servie. Dans une occasion, une compagnie de cavalerie tout entière fut logée au palais épiscopal, dont les greniers étaient à la disposition des militaires. Il employa plus de quatre mille livres à la construction de salles pour les soldats malades dans l'hôpital royal de Gérone, et l'hôpital de Sainte-Catherine de la même ville, reçut de notre évêque, peu de temps avant sa mort, un secours de huit mille livres. Enfin, l'hôpital royal du fort de Roses en avait reçu plus de trois mille.

On peut juger, d'après cela, de ce que devaient être les aumônes particulières et secrètes du saint évêque, surtout à l'égard des pauvres honteux, qu'il soulageait toujours en proportion du rang et de la qualité des personnes et des familles.

La plupart des filles pauvres de son diocèse recevaient du saint évêque, à l'occasion de leur mariage, un habillement neuf et une somme d'argent. Il fournissait très-souvent la dot de celles qui, étant sans fortune, désiraient entrer en religion.

Enfin, il procurait du travail aux pauvres valides, et son palais était ouvert aux malheureux vieux ou infirmes, qui tous se retiraient amplement satisfaits de l'aumône qu'ils avaient reçue. Du reste, son majordome avait constaté que ce vertueux et charitable prélat donnait en aumônes et en bonnes œuvres bien au-delà des revenus de son évêché.

C'est ce que nous apprend le P. Coll. Il semble, en vérité, dirons-nous avec un autre de ses biographes [1], que le Seigneur se plut à multiplier visiblement les trésors dont il l'avait constitué dépositaire; car il était impossible qu'il pût, avec ses ressources ordinaires, faire face, dans des temps si calamiteux, à toutes les misères et à tous les besoins... Aussi, ne peut-on se faire une idée exacte de la désolation de tous les indigents à la nouvelle de sa mort : mieux que tous, en effet, ils devaient sentir la grandeur de la perte qu'ils faisaient. Ce charitable prélat appelait les pauvres ses créanciers, et croyait avoir à se reprocher toute dépense qui n'avait pas en vue leur soulagement. Citons un trait :

Don Sulpice Pontich, neveu de l'évêque de Gérone, touchait, sur la mense épiscopale, une pension de 300 ducats [2]. Or, à une époque, il se trouva qu'il avait à recouvrer plusieurs annuités arriérées de cette pension et de quelques autres bénéfices. L'évêque, à la fin de ses jours, demanda à son neveu de renoncer à ces diverses sommes, pour en disposer en faveur des pauvres, et, selon ses propres expressions, *pour leur rendre ce qui avait été consacré aux frais de son éducation et de ses études.* Le chanoine y consentit volontiers. Cependant, l'évêque, craignant, dans l'intérêt de ses pauvres, que son neveu n'eût la pensée de revenir sur cette disposition, recommanda de ne pas lui faire connaître le danger de mort dans lequel il se trouvait. On comprend bien que Don Sulpice ne put l'ignorer; mais il n'en respecta pas moins les volontés et les désirs de son oncle, dont il recueillit le dernier soupir [3].

Pour donner une idée de son zèle pastoral, nous dirons

(1) *España sagrada*, loc. cit., § 147.

(2) Environ 890 francs de notre monnaie.

(3) *España sagrada*, loc. cit., § 148.

seulement que, non content de s'entourer de vicaires-généraux actifs et éclairés, de conseillers pieux et prudents, Mgr Pontich voulait voir et faire par lui-même, autant qu'il le pouvait, tout ce qui touchait à l'administration de son diocèse, persuadé que, devant le tribunal suprême, il ne pourrait dégager sa responsabilité, en objectant que tels et tels actes étaient à la charge de ses vicaires-généraux, de ses officiaux ou de ses curés. Aussi visitait-il par lui-même toutes les églises de son diocèse, sans tenir compte de l'éloignement des paroisses, de leur situation sur les montagnes et des dangers qu'il devait affronter, souvent même dans un état de souffrance ou d'infirmité[1].

Le roi d'Espagne, Charles II, nous disent ses biographes, avait de lui une haute idée, et ses ministres, dans une circonstance, écrivirent à notre évêque pour le remercier, au nom du monarque lui-même, de tous les soins qu'il avait fait donner aux soldats, tant valides que malades, et de tous les secours dont il les avait assistés.

S'il observait des manquements ou des négligences dans le service du roi et chez les gens du gouvernement, il transmettait discrètement un avis à cet égard; et s'il avait constaté un abus que l'influence du vice-roi de Catalogne pût faire disparaître, il n'hésitait pas à s'adresser directement à lui. Par où l'on voit que la vigilance de l'évêque de Gérone était d'un grand poids dans les mesures prises par l'autorité. On affirme même que le passage de Saint-Pol[2] fut défendu par un fort, sur les instances de Mgr Pontich, ce qui arrêta l'armée française, qu'attendaient d'ailleurs les Espagnols à Hostalrich.

Enfin, sans parler de son inépuisable sollicitude pour le progrès de la discipline ecclésiastique dans son diocèse, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner un de

(1) *España sagrada*, loc. cit., § 147.

(2) Situé près de la côte, entre Arenys et Calelle.

ses plus beaux titres de gloire, la célèbre collection des *Assemblées synodales de Gérone*, dont les *Constitutions* sont encore en vigueur. Cette collection, publiée dans cette ville en 1691 et formant un volume in-folio, avait été mise en ordre et enrichie de commentaires par un savant jurisconsulte, D. Francisco Romaguera, natif de La Bisbal et contemporain de Mgr Pontich. Les notes et commentaires de ce légiste, dit Mgr Félix Torres Amat[1], sont une mine précieuse et une source féconde d'éclaircissements pour les canonistes, les casuistes et les curés.

Tel est le récit succinct et bien incomplet de la vie de l'illustre Michel Pontich, évêque de Gérone. Puisse cet hommage rendu à sa mémoire vénérée être un nouvel écho de l'estime et de la considération dont nos compatriotes, et particulièrement les bons habitants de Vinça et de Bouleternère, sont habitués à entourer cette noble et ancienne famille, à laquelle celui qui écrit ces pages est heureux d'être uni par des liens d'autant plus chers qu'ils se formèrent presque sous l'épiscopat du saint prélat.

Un mot en terminant sur le chanoine Don Sulpice Pontich, déjà connu du lecteur.

Né à Bouleternère comme son oncle et Don Ignace, son frère, il avait terminé à quinze ans ses études de théologie, et pris à dix-huit ans ses grades de docteur en philosophie, en théologie et en droit. Chanoine de Gérone, il consacra ses loisirs à la composition d'un important ouvrage intitulé : *Dictionnaire alphabétique de tout ce qui est relatif à l'Église et au Diocèse de Gérone,*

(1) *Memorias para ayudar à formar un diccionario critico de los escritores catalanes.* Vº Romaguera.

dont le tome IV (in-folio) forme une *Épiscopologie* de cet important diocèse, depuis la conquête de Charlemagne jusqu'en 1729. Il est impossible de se faire une juste idée des immenses recherches que l'auteur dut faire dans diverses archives pour la composition de cet ouvrage monumental, qui malheureusement n'a pas été imprimé.

Don Sulpice avait encore écrit une Vie de Mgr Michel Pontich, son oncle, laquelle, conservée manuscrite dans le couvent de Montalègre, a servi de principal document, ainsi que nous l'avons dit, à la Notice biographique de l'*España sagrada*, qui nous a été à nous-même d'un si puissant secours, avec celles du P. Coll et du P. Villanueva.

III

LE R. P. MÉLITON DE PERPIGNAN,

Capucin (1680—1755).

Naissance et famille du R. P. Méliton.—Ses études au couvent. Dignités auxquelles il est élevé : il devient neuf fois *gardien*, puis *vicaire-provincial* et *définiteur*. — Sa mort. —Livres de Piété composés par le R. P. Méliton.—Ses grands ouvrages scientifiques.—Il est nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences et de plusieurs autres sociétés savantes.—Le R. P. Méliton artiste.

Né à Perpignan vers 1680, ce religieux, issu de la famille de Llobet, entra dans l'Ordre des Capucins vers 1700 (1), à l'âge de vingt ans environ, et prit le nom du saint évêque de Sardes, du courageux apologiste qui, vers la fin du second siècle, dénonçait à l'empereur Antonin les vexations odieuses dont étaient victimes, dans les provinces d'Asie, les chrétiens fidèles à la foi de Jésus-Christ. Il s'appela désormais, non plus François-Joseph de Llobet, mais le Père Méliton, nom sous lequel il devait se rendre célèbre aux yeux de la postérité.

Il paraît bien que ses talents se développèrent et grandirent à l'ombre du cloître; car il ne tarda pas à être désigné par ses supérieurs en qualité de lecteur de philosophie, et puis de théologie, au couvent de Toulouse, chef-lieu de la province de l'Ordre. Ses occupations dans l'enseignement des sciences ecclésiastiques et la parfaite régularité qu'il apporta toujours dans l'exercice et l'accomplissement

(1) Il nous a été impossible de préciser ces deux dates. Du reste, on s'apercevra bientôt que les documents nous manquent sur la vie du P. Méliton, et que la notice que nous donnons ici est très-incomplète.

de ses devoirs de religieux, ne l'empêchèrent point de cultiver les mathématiques et l'astronomie, sciences pour lesquelles il possédait une aptitude toute particulière. Son mérite ne put rester ignoré et franchit l'enceinte du monastère. Il est même permis de supposer que quelques écrits littéraires ou scientifiques l'ayant fait connaître et apprécier, ce fut durant son séjour dans la capitale du Languedoc, dans la docte et religieuse Toulouse, que l'Académie des Sciences de cette ville se l'associa comme membre titulaire et résidant, longtemps avant la publication de son premier ouvrage scientifique, paru en 1738.

Le Père Méliton fut choisi six fois comme *gardien* ou supérieur du couvent de Perpignan, savoir : 1° le 11 septembre 1722, au Chapitre de Carcassonne; 2° le 7 septembre 1725, au Chapitre tenu dans la même ville; 3° le 30 mai 1727, au Chapitre de Castelnaudary; 4° le 12 mai 1730, à la Congrégation de Montpellier; 5° le 3 septembre 1734, au Chapitre de Carcassonne; 6° enfin, le 12 septembre 1749, à la Congrégation Capitulaire de Montpellier, ce qui représente, en tout, dix ans de gardiennat. Il dut assister, en qualité de *gardien sortant,* aux Chapitres de Montpellier (1724), de Castelnaudary (1727), de Narbonne (1728), de Béziers (1731), de Pézénas (1737) et de Castelnaudary (1750).

Le P. Méliton fut, en outre, gardien du couvent de Prades en 1728, gardien du couvent de Céret en 1729 et 1737, maître des novices, définiteur, etc., etc.

Pendant ces divers gardiennats, nous le voyons prendre une part active aux missions du diocèse, et prêcher, en 1727 et 1736 à La Réal, en 1737 à Baixas, en 1749 à La Roque-d'Albère, etc.[1]. »

(1) Sur la plupart des faits que nous rapportons ici, nous avons surtout consulté un registre de l'ancien couvent des Capucins de Perpignan, qui n'était que l'abrégé de ses archives, auxquelles il est souvent renvoyé. Ce registre, relié en parchemin, et formant un volume in-4°, de 400 à

Les talents supérieurs et la haute intelligence du Père Méliton ne lui faisaient pas négliger les détails de la maison confiée à ses soins : c'est ce que nous révèlent les mémoires manuscrits déposés à la Bibliothèque de Perpignan, les seuls documents qui nous apprennent quelque chose sur la vie du savant capucin. Ainsi, nous voyons notre religieux s'occuper, en 1724, du porche extérieur de l'église, établir deux nouveaux confessionnaux, ouvrir les deux arceaux du presbiterium, et placer quatre grands pric-dieu avec leurs siéges sous ces mêmes arceaux, etc., etc.

En 1726, à l'occasion du payement intégral de la somme de douze cents livres, qui avait été léguée au couvent en 1721 par M. François Collard, caissier du trésorier de l'armée d'Espagne (à la charge de prier Dieu pour lui), le P. Méliton avait transcrit la note suivante sur le registre du couvent : « ...Toutes les fois que j'ai « reçu des payements partiels de cette somme, je me suis « acquitté de ce que je devais de justice et de reconnais- « sance à feu M. Collard, en appliquant à son intention « les messes, communions, jeûnes, disciplines, etc., des « religieux de la communauté. Je mets cette note pour « conserver la mémoire de notre bienfaiteur. Ce 29 dé- « cembre 1726. *Fr. Méliton, cap. et gard. ind.*[1]. »

L'année suivante (1727), fut donnée à Perpignan une grande mission, qui ne dura pas moins d'un mois et demi environ, c'est-à-dire, du 16 novembre au 28 décembre. Le P. Méliton, alors gardien du convent de Perpignan, y prit une part active. Il y avait trente mis-

500 pages, est intitulé : *Mémoires du couvent des Capucins de Perpignan*, recueillis par le R. P. Gabriel de Saint-Nazaire, gardien du couvent, l'an 1693, et continués, depuis, par les gardiens suivants (Bibliothèque de Perpignan, section des *Manuscrits*, nº 9).

(1) *Frere Méliton, capucin et gardien indigne*. C'était la signature ordinaire,

sionnaires de l'Ordre des Capucins. Le R. P. Étienne de Castillon, provincial, dirigeait la mission; le R. P. Hyacinthe de Toulouse prêchait tous les soirs à Saint-Jean; le P. Léopold de Limoges et le P. Emmanuel de Chalabre prêchaient alternativement le matin; le R. P. Télesphore faisait les conférences, et le R. P. Clément de Saint-Germain donnait les retraites à la chapelle du Christ. Ce n'est pas tout : le R. P. Joseph de Carcassonne fit la retraite aux abbés et prêcha aux soldats; enfin, le P. Agathonge de Lavaur prêchait le matin à La Réal, où le R. P. Méliton se faisait entendre le soir, après les catéchismes, dirigés par le P. Aphrodise de Béziers. Cette mission, dont le R. P. Méliton nous a lui-même laissé un récit succinct, produisit de très-grands fruits dans la ville de Perpignan et procura aux ouvriers évangéliques d'innombrables consolations, ainsi qu'il le déclarait sur le registre déjà cité.

Au mois d'avril 1730, eut lieu dans les divers couvents de Capucins, une magnifique et touchante solennité, à l'occasion de la béatification du *Vénérable Fidèle de Sigmaringen* (1). Durant trois jours (2), les cérémonies furent accomplies avec pompe dans l'église du couvent de Perpignan, brillamment décorée et illuminée. Les préparatifs et l'ordonnance de la fête furent dirigés par le R. P. Méliton, qui se trouvait encore gardien, et dont le récit se trouve consigné dans le manuscrit de notre bibliothèque. La veille, 23 avril au soir, la fête fut an-

(1) Ce saint missionnaire, dont on célèbre la fête le 24 avril, était entré à 34 ans dans l'Ordre des Capucins, après avoir exercé avec succès la profession d'avocat. Il avait déjà opéré d'innombrables conversions parmi les hérétiques, lorsqu'il fut envoyé dans le pays des Grisons, où les chefs des sectaires, feignant de vouloir se convertir, le massacrèrent, le 24 avril 1622. Il a été, plus tard, solennellement canonisé par Benoît XIV.

(2) C'est ce qui a fait appeler *triduo* la fête qui a lieu à l'occasion d'une béatification ou d'une canonisation.

noncée et publiée par douze crieurs publics en robe rouge, accompagnés par quarante tambours de la garnison. Mgr de Grammont de Lanta, évêque d'Elne, vint ce même jour au couvent, accompagné de ses archidiacres et de ses aumôniers : il notifia et promulgua la bulle de béatification ; après quoi, il entonna le *Te Deum*, qui fut chanté en musique, et donna la bénédiction. Le lendemain, 24 avril, premier jour de la solennité, tous les Pères du couvent allèrent chercher processionnellement le Chapitre de la Cathédrale pour la grand'messe, qui fut célébrée par M. de Sallèles; le soir, après les vêpres, chantées en musique comme la grand'messe, il y eut sermon prêché par M. Vernet, bénéficier de Saint-Jean et professeur royal. La bénédiction couronna la cérémonie; après quoi, les religieux allèrent, comme le matin, accompagner processionnellement le Chapitre à Saint-Jean, musique en tête. Les Consuls assistèrent en robe à cette procession : ils avaient dîné au couvent, ainsi que les membres du Chapitre. Le 25 avril, second jour du *triduo*, le chanoine Quéralt officia, assisté de deux autres chanoines et de plusieurs membres du clergé diocésain. Tout fut chanté en musique comme la veille; la cérémonie se termina par un sermon du P. Hyacinthe de Toulouse et par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. Le lendemain, troisième jour du *triduo*, les religieux allèrent en procession chercher les prêtres de la communauté de La Réal, qui firent l'office au couvent. L'officiant fut M. Saunier, chanoine et vicaire-général; et le soir, le panégyrique du Bienheureux fut prononcé par le R. P. Coste, dominicain et professeur de théologie.

Le P. Méliton ne manque pas de faire observer que les frais de cette fête furent couverts par le produit des quêtes abondantes faites à cette occasion parmi les fidèles, dont le concours et la générosité furent au-delà de toute expression. Les religieux qui se distinguèrent plus

particulièrement dans l'ordonnance de la fête, furent le P. Isidore de Perpignan, le P. Jean-François de Prades, sans oublier le P. Jean-Joseph de Gaillac, qui prépara les feux d'artifice.

Durant le cours de cette même année (1750), le R. P. Méliton fut préoccupé par quelques embarras qui survinrent de la part des ingénieurs ou des préposés de l'Intendant. Voici dans quelles circonstances : Dans le mois de mai, on travaillait à la grande allée qui longeait le mur du jardin du couvent[1]; or, les ingénieurs voulant suivre le niveau fixé pour cette allée, avaient beaucoup trop abaissé le terrain le long de ce mur, dont les fondements étaient en partie découverts. Le P. Méliton, en qualité de gardien, demanda et obtint la consolidation de ce mur et l'établissement d'épanchoirs sur cette allée.

Vers le mois de décembre suivant, le P. Méliton, après avoir secondé les plans de l'Intendant par des travaux considérables[2], avait permis aux ouvriers de ce dernier de déposer dans le préau du monastère tous leurs outils, pioches, piquets, brouettes, etc.; or, une partie de ces objets vint à disparaître, et force fut, pour protester contre les soupçons que des personnes malveillantes semblaient diriger contre les gens du couvent, de signifier au préposé de l'Intendant que la permission de déposer ces objets serait retirée pour l'avenir, vu que le préau était un lieu à peu près public, et conséquemment peu sûr.

(1) On sait que l'ancien couvent des Capucins était situé en face de la Pépinière, à gauche de la route de Prades. L'allée dont il est ici question, qui était à peu près sur l'emplacement ou dans le sens de cette route, s'appelait alors *Cours de Mgr de Jallais*, du nom d'un Intendant aimé dans la province. Indépendamment de l'agrément que cette allée pouvait procurer au couvent, elle servait de digue pour en éloigner la rivière.

(2) Notamment, par un double mur, construit le long du ruisseau qui longeait le couvent, etc. Du reste, il faut dire que l'Intendant, de son côté, dédommagea les Pères Capucins des impenses faites à cette occasion.

Durant l'intervalle qui s'écoula entre son cinquième et son sixième gardiennat à Perpignan, nous voyons le P. Méliton remplir les fonctions de gardien du couvent de Montpellier (1745). L'année précédente, il avait été appelé, en qualité de Vicaire-Provincial, à prendre durant neuf mois le gouvernement général des couvents de la province de Toulouse, par suite de la mort du R. P. Télesphore, provincial.

Enfin, après son sixième gardiennat à Perpignan, le 15 août 1750, il partit pour le Chapitre de Castelnaudary, après avoir clos, la veille, un exposé de l'état du couvent. A son retour, il transcrivait sur le registre une note non-signée, ainsi conçue : « Le P. Méliton, ayant renoncé au « gardiennat et autres charges supérieures, le P. Calixte de « Narbonne, a été élu gardien de ce couvent au Chapitre « tenu à Castelnaudary, dans le mois de septembre 1750. » A partir de cette époque, le P. Méliton, âgé de 70 ans, obtint la permission de vivre retiré dans le couvent de sa ville natale, libre de toute fonction et de tout emploi. Cependant, il ne discontinuait pas, sur l'invitation du P. Gardien, de noter ou de contresigner la plupart des mentions transcrites sur le registre. C'est ainsi que nous le voyons enregistrer, à la date du 2 mars 1751, la mort du R. P. André de Solignac, vicaire du couvent de Perpignan. L'année suivante, il contresigne l'état détaillé de ce même couvent, dressé par le P. Calixte, qui allait résigner son titre de gardien au Chapitre de Narbonne. Enfin, un écrit du P. Fulgence de Béziers, daté du 5 mai 1755, est encore contresigné par le *P. Fr. Méliton de Perp., Cap., ex-Vic. proval*[1]. C'est la dernière signature du P. Méliton que nous présente le registre manuscrit conservé dans la Bibliothèque de Perpignan ; aussi est-il facile d'y reconnaître la main tremblante et mal assurée du vieillard.

(1) *Père Frère Méliton, de Perpignan, capucin, ex-Vicaire-Provincial*

Environ un mois après, il était enlevé à ses frères, à ses compatriotes, à ses admirateurs. Voici la courte mention relative à cette mort, et écrite dans le registre par le R. P. Damase de Trébons, alors gardien et définiteur : « Le 14 du mois de juin 1755, le R. P. MÉLITON « DE PERPIGNAN, ancien Vicaire-Provincial, homme célèbre « par sa piété et par sa science, estimé pour les excellents « ouvrages qu'il a composés, et associé aux Académies « des Sciences de Paris, de Toulouse et de Montpellier, « est décédé, muni des sacrements, après une maladie « de vingt jours, causée par une chute qu'il fit à l'esca- « lier, en se rendant à vêpres[1]. »

Voilà tout ce que nous avons pu recueillir sur la vie du Religieux de Saint-François. Disons quelques mots de l'écrivain, et voyons comment le P. Méliton, fuyant les honneurs et les applaudissements du monde, avait cultivé et fait fructifier ses profondes connaissances à l'ombre protectrice de l'humilité monastique.

Le passage consacré au savant capucin, dans l'ouvrage intitulé : *Bibliotheca scriptorum Ordinis Minorum S. Francisci Capuccinorum*[2], nous servira de transition. Voici comment les titres du R. P. Méliton étaient résumés par le R. P. Bernard de Bologne (n'oublions pas qu'il écrivait en 1747, du vivant du savant Capucin Roussillonnais) : « Le R. P. Méliton de Perpignan, atta- « ché à la province de Toulouse depuis son entrée en

(1) L'*Annuaire du département des Pyrénées-Orientales pour l'année 1834*, donne faussement la date du mois de mai 1753, comme celle de la mort du P. Méliton (page 123). On voit que ce savant religieux ne mourut que deux ans plus tard, d'après le document bien authentique que nous reproduisons ici.

(2) Cet ouvrage, publié à Venise en 1747, et formant un volume in-folio, avait été composé d'abord par le R. P. Denis de Gênes, et fut ensuite continué par le R. P. Bernard de Bologne. Il était dédié au Pape Benoît XIV.

« religion, montra des aptitudes diverses et une grande « supériorité en plusieurs matières. Zélé prédicateur, il a « instruit par la parole les gens du monde. Successivement « gardien, maître des novices et définiteur, il a été très- « utile et a fait beaucoup d'honneur à son Ordre. Il s'est « fait remarquer à la fois dans les sciences philosophiques, « théologiques et mathématiques, aussi bien dans l'ensei- « gnement que dans la composition. Aussi l'Académie « des Sciences de Toulouse l'a-t-elle inscrit au nombre « de ses membres, et l'Académie Royale des Sciences de « Paris sur le catalogue de ses membres correspondants. « Comme le P. Méliton est encore vivant, la liste ci-après « de ses ouvrages n'est peut-être pas complète[1]. » Suit la liste des cinq ouvrages que nous a laissés le P. Méliton.

Nous avons dit précédemment que si l'étude des sciences ecclésiastiques permit au P. Méliton de se livrer à des travaux scientifiques d'un autre genre, ceux-ci ne nuisirent jamais à ceux que demandaient de lui l'accomplissement de ses devoirs et la régularité de son état. Aussi son goût pour les sciences abstraites ne l'empêcha-t-il pas de publier, dès les premières années de son entrée en religion, un livre de piété intitulé : *Neuvaine à Notre-Dame d'Espérance*[2].

La première œuvre scientifique du P. Méliton parut en 1738, sous ce titre : *Les Épactes grégoriennes éclaircies*

(1) Meliton Perpinianensis, *in Tolosana provincia à primis usquè annis pietati æquè ac litteris addictus. Is evasit, ut ferè omni facultate et præstantiâ fuerit auctus. Concionator fervidus, sæculum erudivit. Guardianus, novitiorum magister et definitor, proprium instruxit religionem. Quòd in philosophicis, theologicis et mathematicis disciplinis vel docendo vel scribendo est assecutus, vere fait egregium; undè Tolosanæ scientiarum Academiæ socius est adscriptus, atque Regiæ Parisiensis factus respondens... Cùm adhùc vivat, fortè non totus hic est ejus operum index; etc.*

(2) Un volume in-18, Perpignan, chez Viger, 1710 et 1713.

et justifiées, ouvrage dans lequel après avoir rejeté le nouveau système des Épactes imaginé par le Fr. Hugues Perrin de Saint-Bruno, l'auteur établit les principes de la correction grégorienne, justifie ses épactes, en les étendant depuis la création du monde jusqu'à dix mille ans après la venue de Notre-Seigneur, et donne une méthode facile et claire pour trouver la Pâque et les fêtes mobiles aux années séculaires et autres intermédiaires à perpétuité[1].

Mais ce qui, aux yeux du monde, a fait surtout la gloire du R. P. Méliton, ce qui a le plus contribué à conserver la mémoire de ce modeste et savant religieux, c'est l'important ouvrage qu'il publia en 1743, sous ce titre : *La Correction grégorienne expliquée, mise en lumière et défendue contre ses détracteurs, embrassant, d'après les règles grégoriennes, la série de tous les siècles depuis la création jusqu'à la fin des temps;* ouvrage très-utile aux ecclésiastiques, aux astronomes et aux chronologistes, par le R. P. Méliton de Perpignan, ancien professeur de l'Ordre des Capucins, membre de l'Académie des Sciences de Toulouse, etc.[2]. Cet ouvrage, entièrement écrit en latin et édité à Cologne, forme un volume in-4°, renfermant la matière de deux volumes in-8° ordinaires. L'auteur le

(1) Cet ouvrage formait un volume in-12, et fut imprimé à Toulouse, chez J. Rellier, place du Palais. Voici le titre latin : *Gregorianæ Epactæ illustratæ, et à conviciis vindicatæ; ubi, impugnato novo Epactarum systemate* à F. Hugone Perrin Lyraci solitario, *commento, gregorianæ correctionis principia explanantur, ejus epactæ dilucidantur, propugnantur et extenduntur à creatione mundi ad decimum annorum milliarium post adventum Christi, pro annis centesimis et aliis intermixtis.* Le latin et le français sont en regard.

(2) *Gregoriana correctio illustrata, ampliata et à conviciis vindicata; ubi omnia sæcula, tam à creatione præterita quàm ad sæculi consummationem futura, gregorianâ normâ moderantur; opus valdè utile Ecclesiasticis, Astronomis et Chronologis;* auctore R. P. Melitone, Perpinianensi, *ordinis sancti Francisci Capuccinorum antiquo professore, Tolosanæ scientiarum academiæ socio, etc.*

dédia au cardinal Ruffo, ancien évêque de Ferrare, alors doyen du Sacré-Collége et Protecteur de l'Ordre des Capucins.

Il n'est pas possible de présenter une analyse, même succincte, d'ouvrages de ce genre. Disons seulement que le P. Méliton, dans son second ouvrage scientifique, après avoir donné les éléments du comput ecclésiastique, les règles de l'ancien calendrier et les principes de la correction grégorienne, donne un nouveau cycle solaire et un autre lunaire, dont il détermine les nombres par le calcul direct et rétrograde, pour les années futures et passées. Il donne aussi une nouvelle méthode aisée de se servir de la correction grégorienne, en substituant les épactes des pleines lunes à celles des nouvelles. La grande période grégorienne qu'il propose et qui va en rétrogradant depuis 1742 de l'ère chrétienne jusqu'à l'origine des temps, remet les solstices et équinoxes, aussi bien que les nouvelles et pleines lunes, aux jours des mêmes mois du calendrier grégorien ; ce qui est vérifié par le calcul, ainsi que par les éclipses de soleil et de lune rapportées par les historiens et les astronomes.

Cet ouvrage du savant capucin fut revêtu des plus hautes et des plus respectables approbations. En effet, outre celles du Provincial et du Ministre-Général des Capucins, qui, sur le rapport de plusieurs théologiens de l'Ordre, en permettaient l'impression, suivant les règles de l'Institut [1], il avait encore été approuvé [2] par la Société Royale des Sciences de Montpellier, sur le rapport de deux de ses membres qui avaient été chargés d'examiner le livre. Le 18 décembre suivant, une approbation plus

(1) Les 14 février et 21 mai 1740. Dans la seconde approbation, le Général des Capucins donne au P. Méliton le titre de *Pro comitiis nostris generalibus custos.*

(2) Le 11 février 1740.

haute et plus flatteuse, au point de vue de la science, était attachée à cet ouvrage : l'approbation de l'Académie Royale des Sciences de Paris, signée par l'illustre Fontenelle, alors secrétaire-perpétuel. N'oublions pas que le savant Cassini fut un des deux académiciens chargés de rendre compte de l'ouvrage du P. Méliton, nommé quelque temps après membre correspondant de l'Académie des Sciences[1], et honoré des félicitations des plus célèbres astronomes de l'époque. Enfin, le 25 juin 1742, l'Académie des Sciences de Toulouse, approuvait hautement la publication de l'ouvrage, encore manuscrit, de son associé, et ajoutait, après avoir proclamé la grande utilité de la *Gregoriana correctio,* que ce livre faisait le plus grand honneur au R. P. Méliton.

Inutile de dire que les nombreuses sociétés savantes auxquelles cet ouvrage avait été soumis, constatèrent la justesse et l'exactitude des calculs de l'auteur, la clarté et la solidité de ses raisonnements, la portée judicieuse de ses réflexions. L'Académie Royale des Sciences, en particulier, en rendant hommage aux recherches curieuses que présentait ce livre, déclarait « que la substitution faite « par l'auteur des épactes des pleines lunes à celles des « nouvelles, au moyen de laquelle le calcul était singu- « lièrement abrégé et notablement simplifié. était très- « ingénieuse, et qu'en général tout l'ouvrage dénotait « beaucoup de sagacité et de connaissance de cette ma- « tière dans l'auteur, qui l'avait traitée d'une manière « nette et précise... »

Toutefois, nonobstant ces flatteuses approbations données à l'ouvrage du P. Méliton, nonobstant la vaste et solide science dont il était la preuve, son livre fut attaqué en Italie par D. Bettazzi, de Prato, curé[2] du diocèse de

(1) Le diplôme lui fut expédié le 29 novembre 1746.

(2) *Piovano*, comme en latin *plebanus*, dans le sens de *rector* ou

Pistoie, en Toscane, et auteur d'un livre intitulé : *Epitome Operis Paschalis*, publié à Florence en 1755. La nouvelle dissertation du critique italien fut composée en langue vulgaire et imprimée à Lucques, sous ce titre : *Sentimento del Piovano* Jacopo Bettazzi, *di Prato, in torno el libro del molto* Rev. P. Melitone, *da Perpignano*[1]. L'auteur, en envoyant au P. Méliton un exemplaire de son mémoire, protestait que, s'il avait employé l'idiome vulgaire, pour combattre un ouvrage scientifique écrit en latin, ç'avait été, non point pour pouvoir rabaisser impunément le livre du capucin auprès des ignorants, mais seulement afin d'être compris de ceux de ses amis qui ne connaissaient pas la langue ecclésiastique.

La *défense* que prépara immédiatement le P. Méliton, ne parut qu'en 1745, lorsqu'il était à Montpellier[2]. La publication en avait été retardée, d'abord, parce que le P. Méliton dut recourir à un interprète pour se faire traduire le mémoire italien de Bettazzi; en second lieu, parce qu'il dut se procurer l'*Epitome Operis Paschalis*, auquel l'auteur renvoyait souvent dans son mémoire, et sur lequel il fondait ses griefs contre les théories du savant capucin; enfin, parce que la mort du R. P. Provincial étant survenue sur ces entrefaites, le P. Méliton s'était trouvé occupé par les fonctions de sa charge de Vicaire-Provincial, comme nous l'avons dit plus haut.

Dans sa défense ou *Apologia*, écrite aussi en latin, le P. Méliton, suivant pas à pas chacune des objections de son adversaire, établit contre Bettazzi : 1° l'exactitude et

parochus, quasi *plebis dominus* aut *magister*, id est, *qui plebi præest* (Glossaire de Du Cange).

(1) *Opinion du curé* J. Bettazzi, *de Prato, sur l'ouvrage du très-Révérend Pere Méliton, de Perpignan*. Cette critique parut en 1744.

(2) Cette *défense* ou *apologia* formait une brochure in-4° de 70 pages, jointe quelquefois à la suite du grand ouvrage.

la supériorité de la réforme grégorienne, attaquée elle-même par le critique italien ; 2° l'avantage de ses calculs, dont il justifie la précision, en repoussant ceux qu'avait proposés Bettazzi dans son *Epitome*.

Après cette polémique, dans laquelle nous pouvons bien dire, sans craindre d'être accusé de prévention ou de partialité, que l'avantage resta tout entier au capucin-astronome, celui-ci envoya au savant Benoît XIV, qui occupait alors la chaire de Saint-Pierre, un exemplaire de son grand ouvrage et de sa *défense*. Il reçut, à l'occasion de cet envoi, le 8 janvier 1746, une lettre approbative des plus flatteuses du Souverain Pontife.

A l'activité dans l'administration des couvents qu'il eut à diriger, au ministère actif de la prédication qu'il exerça si souvent et avec tant de fruit, aux talents de l'écrivain ascétique et du théologien, le P. Méliton ne joignit pas seulement la connaissance et l'étude solide des sciences exactes : il fut encore artiste, et artiste inventeur... Je veux parler des soins qu'il sut donner à la simplification d'un système de mosaïques, exposé et développé par son auteur dans un ouvrage curieux à plusieurs titres, et dont on peut consulter, dans la Bibliothèque publique de Perpignan, le manuscrit demeuré inédit jusqu'à ce jour.

Cet ouvrage a pour titre : *Traité des carreaux de deux couleurs, mi-partis par une diagonale*[1]. L'auteur entend par *carreau* l'assemblage de deux triangles isocèles de deux couleurs, susceptibles de recevoir deux positions différentes, suivant qu'ils sont placés sur les côtés ou sur les angles. Or, le P. Méliton expose une méthode qui permet de produire une variété presque infinie de

(1) Le texte latin et la traduction française sont en regard. Voici le titre latin de l'ouvrage : *Tractatus de latereculis bicoloribus lineâ diagonali bipartitis, methodum adstruens, quâ inter varias ac penè infinitas ichnographias possibiles seliguntur elegantiores.*

dessins, par les nombreuses combinaisons de ces deux positions et avec l'unique secours de deux couleurs. On peut distinguer dans l'ouvrage manuscrit du P. Méliton deux parties bien distinctes. Dans la première partie, toute scientifique, et qui comprend les deux tiers de l'ouvrage, l'auteur, à l'aide de nombreux calculs et de savantes théories, développe son système avec une rare clarté. Ces pages dénotent chez le savant capucin une profonde connaissance des mathématiques, une forte application au travail, enfin la simplicité dans la méthode exposée. La seconde partie, embrassant l'autre tiers du volume et comprenant 89 planches, est à la fois artistique et mécanique; car elle présente l'heureuse application de cette méthode. D'après l'opinion de juges éclairés et compétents, cette seconde partie pourrait, à la rigueur, être considérée comme la seule vraiment utile au fabricant et à l'ouvrier, si ce bel et curieux ouvrage du P. Méliton était jamais livré au public. Ce qui est certain, c'est que les nombreuses figures contenues dans chaque planche, étonnent par la variété et la régularité des dessins obtenus au moyen de deux seules couleurs; si bien qu'on ne sait ce qu'il faut admirer le plus, ou de la grâce ingénieuse de ces dessins, ou de la savante complication des figures, dont certaines sont composées de 64 et même de 100 carreaux.

Il existe deux exemplaires manuscrits de cet ouvrage: l'un à la Bibliothèque Impériale, à Paris; l'autre à la Bibliothèque de Perpignan [1]. Ce dernier, qui provient de l'ancien couvent des Capucins de cette ville, forme un volume in-4°, écrit de la main même du P. Méliton et portant la date de 1724.

(2) *Opus quod servatur, unum Parisiis, in Bibliotheca Regia, et aliud in conventu nostro Perpiniani* (Bibliotheca scriptorum Ordinis Minorum S. Francisci Capucciuorum).

Cette œuvre de notre religieux avait été soumise à l'Académie des Sciences de Paris, dans le sein de laquelle elle fit l'objet d'un rapport favorable et très-élogieux de Fontenelle, qui devait, quelques années plus tard, apprécier si avantageusement la *Gregoriana correctio illustrata,* composée par le même auteur[1]. « Il y « a dans cet ouvrage, disait l'illustre académicien, beau- « coup de méthode et de travail ; il ajoute à ce que le « R. P. Donat, religieux Carme, avait ingénieusement « trouvé sur cette matière. Cette méthode, plus juste et « plus courte que celle du R. P. Sébastien Fruchet, mem- « bre honoraire de l'Académie des Sciences, produit un « nombre infini d'arrangements différents qui n'avaient « pas été trouvés, et en règle le choix... » L'Académie de Montpellier, qui avait aussi approuvé et très-honorablement mentionné le livre du P. Méliton, ajoutait qu'il serait « d'une grande utilité au public, surtout pour le pavé des « églises et des grandes salles, où ces combinaisons et chan- « gements pourraient paraître dans toute leur étendue. »

On doit donc regretter qu'une œuvre de cette nature, d'ailleurs honorée des approbations nécessaires pour qu'il pût être procédé à sa publication, soit demeurée inédite, et à peu près ignorée, même en Roussillon. Le P. Bernard de Bologne nous apprend que le P. Méliton, voyant que l'impression de son ouvrage et surtout la reproduction des planches, entraîneraient des frais considérables et peu compatibles avec la pauvreté des Frères Mineurs, avait insisté lui-même pour empêcher sa publication[2].

Espérons qu'elle sera enfin entreprise, ne fût-ce que dans l'intérêt de l'industrie.

(1) Ce rapport est inscrit dans les registres de l'Académie des Sciences, à la date du 20 février 1723.

(2) *Opus.... ob multas ichnographias sumptu non mediocri nostræ paupertati non congruo exculpendas impeditum ab auctore ne in lucem prodiret.*

VIGAROSY,

Par **M. Joseph Sirven**, membre résidant

Les lettres et le département de l'Ariége, ont fait une perte sensible dans la personne de M. Vigarosy (Antoine-Benoît), chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de Mirepoix, ancien membre et président du Conseil-Général de l'Ariége, membre de plusieurs Sociétés Académiques, décédé le 16 mars 1857, à l'âge de soixante-huit ans.

Jeune encore, il embrassa par inclination la carrière des armes, où il obtint de beaux succès; les événements politiques de 1814, le trouvèrent capitaine d'état-major. Le licenciement de l'armée, qui eut lieu à cette époque, en brisant son épée, le ramena à Mirepoix, au sein de sa famille.

Dans ses loisirs, il aimait à se livrer au doux commerce des lettres. Diverses compositions, en prose et en vers, qu'il mit successivement au jour, contribuèrent à fixer sur lui l'attention publique; les écrivains distingués de l'époque l'encouragèrent et applaudirent ses heureux essais; des académies en renom de la province s'empressèrent de l'associer à leurs travaux, et le Midi s'enorgueillit bientôt de compter parmi ses enfants un poète de plus, riche d'avenir.

En 1830, nommé maire de Mirepoix, il a rempli ces fonctions honorables et souvent difficiles jusqu'à sa mort, au gré de tous, se faisant aimer et respecter de ses administrés, dont il était le père et le protecteur le plus dévoué. Aussi, voulurent-ils lui donner une preuve de haute confiance en l'envoyant siéger au Conseil-Général de leur département, où il occupa la première place.

En 1852, cédant aux sollicitations pressantes de ses amis, il se décida à publier un volume de fables, quelque temps après un volume de poésies, intitulé : *L'Amaryllis*. M. Edouard de Puycousin, directeur des *Revues de Nîmes et de Montpellier,* à propos de la publication de ce dernier ouvrage, formula alors en ces termes son opinion sur le mérite littéraire des œuvres du poète ariégeois :

« Au nombre des hommes, dont les écrits font depuis « longtemps le plus d'honneur à la littérature dans le « Midi, on peut incontestablement ranger M. Vigarosy.

« Poète brillant et facile, autant que prosateur d'un « goût sévère et pur, les journaux, les annales littéraires, « les annuaires, les keepsakes, répétèrent longtemps les « accents qu'il modulait du fond des Pyrénées.

« Si par ses fables si bien contées, si pleines de grâce « et de naturel, et dont la publicité lui valut, il y a quel- « ques années, le surnom de *Fabuliste du Midi*, M. Viga- « rosy a pris rang parmi les Florian, les Arnault, les Sé- « gur, les Jauffret, les Gosse, les Le Bailly, on peut dire « que par ses *méditations,* ses *tableaux,* ses *souvenirs,* il a « mérité aussi une des premières places parmi les poètes « de nos jours qui se sont distingués par la grâce de « l'expression et la force de la pensée.

Correspondant de la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, M. Vigarosy comptait dans cette Société des admirateurs de son talent qu'il honorait d'une estime particulière. Or, en payant un tribut à la mémoire du littérateur, nous n'oublions pas l'ami dévoué dont la bienveillance toute cordiale, toute sympathique, nous a fait plus vivement sentir combien sa perte doit nous laisser de profonds et d'éternels regrets.

ANALYSE CHIMIQUE DE LA STÉATITE DE MOSSET,

Par **M. Léon Ferrer**, Pharmacien de 1re classe, Secrétaire du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité, membre résidant.

On lit dans Anglada : « Ce qui mérite surtout d'être signalé à l'intérêt des naturalistes, pour les excursions dont Molitg peut devenir le pivot, c'est non-seulement la richesse de la flore de la montagne de Mosset, mais encore une belle formation de *stéatite* que l'on y découvre dans cette portion de territoire que l'on connaît sous le nom de *Jasse del Callau.* »

M. le docteur Companyo décrit aussi cette espèce minéralogique dans son intéressant *Traité d'Histoire naturelle des Pyrénées-Orientales,* et la désigne sous le nom de *stéatite* ou *craie de Briançon.*

Je viens d'avoir l'occasion d'étudier ce minéral, qu'on trouve associé au quartz hyalin et à la chaux carbonatée, sur plusieurs échantillons qui m'ont été apportés de Mosset. Il est compacte, tendre, onctueux et même savonneux, comme la stéatite; mais la proportion d'alumine qui entre dans sa composition chimique le fait appartenir à une espèce distincte de la stéatite, quoique très-voisine.

La stéatite ou talc compacte, fait partie, avec le talc foliacé ou laminaire et le talc écailleux[1], de l'espèce *talc.* Ces diverses sortes de talc ont pour caractère commun d'être composées de silice et de magnésie dans des proportions presque identiques, avec une quantité d'eau variable. L'alumine n'entre pas dans leur composition, et, si exceptionnellement quelques échantillons en ont fourni à l'analyse, c'est en très-petite quantité. Un échantillon de talc écailleux, analysé par Vauquelin, a donné 1,50 d'alu-

(1) C'est une variété de talc écailleux, d'un assez beau blanc, qui existe aux environs de Briançon, qu'on appelle improprement *Craie de Briançon.*

mine pour cent; un échantillon de stéatite a donné à un chimiste allemand, Tengstroem, 0,78 p. °/₀ seulement. Les autres analyses que je connais de différentes variétés de talc, ne mentionnent pas la présence de l'alumine.

Sous le nom de *saponite,* M. Leymerie rassemble, pour en faire une espèce distincte, des minéraux compactes, très-voisins de la stéatite, qu'on a appelés *pierre à savon, saponite, cérolite,* et chez lesquels l'analyse indique un *hydro silicate de magnésie,* avec 8 à 10 p. °/₀ d'alumine. Le minéral qui nous occupe contient, d'après l'analyse que j'en ai faite et que je rapporte plus bas, 8,82 p. °/₀ d'alumine. Le nom de saponite lui conviendrait donc, et j'aurais proposé de le lui donner, si M. Nicklès n'avait jeté récemment un peu de confusion sur ce nom, en l'appliquant à un minéral trouvé à Plombières, qui selon l'analyse qu'il en a présentée à l'Académie des Sciences, est un *hydro silicate d'alumine,* ne contenant que des traces de magnésie.

Je conserverai à notre espèce minéralogique *del Callau* de Mosset, le nom de *stéatite,* mais en lui ajoutant le mot *alumineuse,* pour la distinguer de la *stéatite* proprement dite. Elle m'a donné à l'analyse :

Silice	59,70
Magnésie	28,08
Alumine	8,82
Eau	3,40
	100,00

Au lieu de la considérer comme un silicate de magnésie simple contenant de l'alumine, j'admettrais plus volontiers que l'alumine y existe à l'état de silicate d'alumine, et que cette espèce minéralogique est un silicate double de magnésie et d'alumine. En discutant les résultats de mon analyse dans cette hypothèse, on trouve un équivalent d'alumine silicatée $Al^2 O^3 SiO^3$, uni à un équivalent de magnésie silicatée de la formule $7MgO, 6SiO^3$ (cette formule exprime la composition la plus habituelle des silicates magnésiens naturels) et enfin, 2 équivalents d'eau.

La formule de la stéatite alumineuse de Mosset, serait donc :

$$Mg^7 \dddot{Si}^6 + \dddot{Al}^2 \dddot{Si} + H^2.$$

VERS ADRESSÉS A MONSEIGNEUR GERBET,

LORS DE SA VISITE AU COLLÉGE DE PERPIGNAN, POUR Y ADMINISTRER LE SACREMENT DE LA CONFIRMATION.

MONSEIGNEUR,

Quand près de remonter vers son père et le nôtre,
Pour la dernière fois exhortant chaque apôtre,
Allez, leur dit Jésus, parcourez l'Univers,
Et semez ma parole en mille endroits divers;
Surtout ajouta-t-il, observant mes exemples,
Répandez-la d'abord dans les plus humbles temples;
Qu'elle soit prodiguée à ces infortunés,
Qui, dès l'aube du jour vers la terre inclinés,
Subissent sans répit le jugement sévère
Contre l'homme porté par mon céleste père.
Les apôtres, suivant le vœu de Jésus-Christ,
Et bientôt enflammés de son divin esprit,
En firent rayonner les sublimes lumières
Chez les humbles de cœur, dans les simples chaumières,
D'où la foi s'éleva jusqu'au cœur d'Augustin
Et monta sur le trône au front de Constantin.
Éloquent héritier de ces élus célèbres,
Qui du monde romain dissipant les ténèbres,
Même aux plus aveuglés dessillèrent les yeux,
A peine de la Somme arrivé dans ces lieux,
Vous avez, Monseigneur, parcouru nos campagnes,
Visité nos vallons, et franchi nos montagnes,
Partout du Saint-Esprit distribuant les dons,
Et partout de respect faisant d'amples moissons.

Et nous disions alors : quand donc en cette enceinte
Viendra-t-il sur nos fronts répandre l'huile sainte?
Quand voudra-t-il aussi nous voir et nous bénir?
Nos cœurs étaient tournés vers ce doux avenir,
Lorsque vous rappelant que le Sauveur lui-même
Avait dit : Approchez, mes enfants, vous que j'aime!
Ah! qu'on permette à tous d'arriver jusqu'à moi!
Vous venez, agitant nos cœurs d'un saint émoi,
Vous venez, Monseigneur, de votre main auguste,
En notre âme imprimer le divin sceau du juste :
Nous serons désormais vos enfants devant Dieu;
Fiers de ce nom sans prix en tout temps, en tout lieu,
Illuminés d'ailleurs de la vive étincelle
Qui nous va pénétrer, quel courage et quel zèle
Ne déploirons-nous pas, pour orner chaque jour
Nos esprits de talents, nos cœurs d'un saint amour,
Pour rendre notre vie utile et fortunée,
Et mériter la gloire aux élus destinée;
Mais si jamais leur foi venait à chanceler,
Vos enfants, Monseigneur, prompts à se rappeler
Vos exemples touchants, votre vertu sublime,
Retrouveraient soudain l'ardeur qui les anime.
Sur le trône, dit-on, le plus grand des guerriers,
Estimant à leur prix son titre et ses lauriers,
S'écria : Mes amis, ma plus belle journée
Fut celle où dans mon cœur, en ma douzième année,
Pour la première fois je reçus Jésus-Christ!
Touchés de son exemple et pleins de son esprit,
Nous aurons, Monseigneur, présent dans la mémoire,
Jusqu'au dernier soupir, cet heureux jour de gloire,
Où Jésus, en vos mains, fait briller à nos yeux
Le signe qui peut seul nous guider vers les cieux!

L. FABRE, Secrétaire de la Société.
Professeur en retraite.

LA CHARITÉ.

(1862.)

Fille du ciel, la Charité,
D'un ange a le doux caractère ;
Elle calme, par sa bonté,
Les maux cruels de cette terre.
Qui ne chérit ses douces lois?
Et, précédant les saints apôtres,
Elle apprit aux peuples, aux rois,
A s'assister les uns les autres.

L'homme, sous le poids du chagrin,
A sa voix prie et se console;
Elle est mère de l'orphelin
Que repousse un monde frivole;
Sa main, à flots, verse sur nous
Les biens que la Vierge lui donne;
Et l'incrédule, à deux genoux,
L'appelle quand tout l'abandonne.

Voyez cette famille en pleurs,
Mourant de faim dans sa chaumière;
Elle s'abreuve des douleurs
Que connaît seule la misère;
Mais pour elle brille soudain
L'étoile au malheur si propice:
Elle renaît, elle a du pain,
Grâce à la sainte protectrice.

Elle créa la bonne Sœur,
Et la plaça dans cet asile
Où l'infortune et la douleur
Trouvent enfin un port tranquille,
Où reçoit les mêmes secours
Le chrétien comme l'infidèle :
La Charité sera toujours,
Ici-bas, un divin modèle.

A Madame.....

Elle bénit votre berceau,
Et vous anima de la flamme
D'où naît ce sentiment si beau
Que l'on admire en vous, Madame;
Et chaque jour, faisant le bien,
Vous êtes, par votre assistance,
Aux yeux du pauvre sans soutien,
Une seconde Providence!

Joseph SIRVEN,
Membre de plusieurs Sociétés Académiques.

LES GRUES D'IBICUS.

ANECDOTE HISTORIQUE.

L'avide malfaiteur, qui médite un grand crime,
D'ombres enveloppé va chercher sa victime,
Dans l'espoir de soustraire aux regards des humains
Son forfait et le sang dont il rougit ses mains.
Vaines précautions! Mille fois un indice
Le livre sur le champ au fer de la justice.
La trompe-t-il d'abord? Il ne trompe pas Dieu;
Dieu, dont l'œil vigilant, en tout temps, en tout lieu,
Le poursuit jusqu'au jour où la vérité pure
Perce de ses rayons la nuit la plus obscure,
Lorsqu'enfin, à défaut d'un dénonciateur,
Le coupable devient son propre accusateur.
Quels crimes, en effet, dès le berceau du monde,
Commis par notre race en méfaits si féconde,
Restèrent impunis? Je pourrais longuement
Citer ceux que suivit un juste châtiment;
Mais au lieu d'entreprendre une tâche inutile,
Prenons aux temps anciens un exemple entre mille :

Déjà célèbre et fier de vingt rivaux vaincus,
D'un pas précipité, le poète Ibicus,
Seul, traversait un bois au sinistre feuillage.
Quel était donc le but d'un si pressant voyage?

Olympie... Il allait sous ces ombrages verts,
Y disputer le prix et des chants et des vers.
Demain, se disait-il, transporté d'espérance,
Demain, devant les rois, devant un peuple immense,
J'entrerai dans la lice, où, laissant de côté
Le prix qu'attend la force ou la légèreté,
Et cédant au transport qui m'échauffe et m'inspire,
Je pourrai sous mes doigts faire rendre à ma lyre
De sublimes accords, et par eux obtenir
Les lauriers immortels que rien ne peut flétrir.
Je dirai les héros, les demi-dieux... Arrête!
Crie une voix terrible, et soudain sur sa tête
Ibicus voit briller de sinistres poignards,
Qu'agitaient deux brigands aux farouches regards.
Il veut les repousser; mais vainement... Habile
Dans les arts de la paix, sa main est trop débile
Pour détourner le fer qui menace son sein.
Sous les coups redoublés de ce couple assassin,
Il tombe... Il se débat... Sentant qu'avec la vie,
A son brillant espoir la couronne est ravie,
Il lève vers le ciel un regard presque éteint;
Tandis que de son sort aux Muses il se plaint,
Il aperçoit soudain une troupe de grues,
Du nord vers le midi planant au sein des nues:
Oiseaux qui voyagez, dit sa mourante voix,
Abaissez vos regards dans ce funeste bois;
Voyez ces deux brigands, leurs poignards, leur victime;
Plaignez mon triste sort et dénoncez le crime!
Je vous lègue ce soin! Un cri tumultueux,
Au poète mourant répond du haut des cieux...
Vous m'entendez? Adieu! Qu'une flèche inhumaine
Ne vienne point briser l'essor qui vous entraine!
Il expire à ces mots... Un sourire moqueur
Rend encor plus hideux ces deux hommes sans cœur;

Sur ces restes sanglants l'un et l'autre se jette,
S'empare du peu d'or que le divin poète
Plaça dans sa ceinture en quittant ses foyers;
Mais auprès du cadavre ils laissent volontiers
La lyre d'Ibicus... Et qu'importe une lyre
Aux cœurs qu'agite seul un criminel délire!

Cependant Olympie a, dès l'aurore, ouvert
La lice, où de cent lieux accourent de concert
Rois, peuples et héros, et chacun d'eux s'apprête
En simple spectateur à jouir de la fête,
Ou bien à disputer la palme du vainqueur.
On attend Ibicus... Chaque âme, chaque cœur,
Que transporta vingt fois sa puissante harmonie,
Brûlent de voir encore éclater son génie.
Sans doute, disait-on, il va nous captiver
Par ces brillants accords que lui seul peut trouver.
Quand soudain un héraut, tout couvert de poussière,
Et répandant des pleurs, entre dans la carrière;
Sa main porte une lyre avec un voile noir :
Grecs, s'est-il écrié, pleurez tous! plus d'espoir!
Plus de ces chants divins qui ravissaient nos âmes!
De cruels ennemis, des brigands, des infâmes
Ont percé notre ami! Poète infortuné!
Ibicus, Ibicus est mort assassiné!
O singulier pouvoir qu'exerce le génie!
Cette foule de gens de cent lieux réunie,
N'avait point, la plupart, vu les traits d'Ibicus;
Ils avaient lu ses vers, que fallait-il de plus?
Sa voix avait partout, sublime et populaire,
Retenti dans les cœurs, comme la voix d'un frère.
Et ce frère était mort! Un long gémissement
Fait du peuple éclater le premier sentiment;

Puis, l'indignation se frayant un passage,
On n'entend que clameurs, menaces, cris de rage...
Où sont les scélérats, les monstres inhumains,
Qui d'un poignard armant leurs sacriléges mains,
De son digne poète ont privé la patrie;
Ou sont ceux qui, poussés par l'enfer en furie,
Ont osé profaner un luth religieux,
Et dans leur favori frapper même les dieux?
Et chacun, la douleur sur le visage empreinte,
D'un regard courroucé parcourt toute l'enceinte,
Cherchant à démêler sur quelque pâle front
Les ravages affreux que les remords y font.
Mais rien ne trahissait une âme bourrelée.

Lorsqu'afin de calmer la foule désolée,
Un généreux poète, émule d'Ibicus,
Eut, en improvisant, célébré ses vertus;
Qu'il eut rendu justice à sa Muse sublime,
Et qu'au nom de la Grèce, en ces lieux unanime,
Il eut avec respect couronné de lauriers
Ce luth qu'avait souillé la main des meurtriers,
On commence les jeux... Le premier fut la course :
Dans l'émulation, des succès noble source,
Puisant une autre force, une nouvelle ardeur,
Des hommes, comme un trait qui part avec raideur,
S'élancent dans la lice... Une épaisse poussière
S'élève et les poursuit le long de la carrière;
Chacun d'eux le premier au but veut parvenir,
Dût-il, en l'atteignant, le toucher et mourir.
Quant à la multitude, inconstante et légère,
Elle sèche ses pleurs... Sa douleur éphémère
S'apaise... Pour la course elle oublie Ibicus,
Et, captivée ailleurs, n'y songe déjà plus.

Mais le but est atteint, la palme décernée,
Et de l'heureux vainqueur la tête est couronnée.
Tandis que l'on prépare un deuxième combat,
Que toute l'assemblée attend le pugilat,
Soudain, du haut des airs une clameur bruyante
Attire les regards de la foule ondoyante.
Au même instant, assis sur le plus haut gradin,
Un homme au sombre aspect, coudoyant son voisin,
Lui dit en ricanant : Regarde dans les nues;
Regarde! D'Ibicus, ce sont, ma foi, les grues!
Ibicus! Est-ce bien Ibicus qu'il a dit?
Quels rapports ce poète eut avec ce bandit?
Pourquoi prononce-t-il un nom si vénérable?
Serait-ce l'assassin? Voyons-nous le coupable?
Le mot qu'a dit cet homme, à l'entour répété,
Éveille les soupçons... Sur le champ arrêté,
Avec celui que tout fait croire son complice,
L'un et l'autre pâlit, et, devant la justice
Amenés tous les deux, ils sont interrogés
Séparément, ensemble, et sans être obligés
De subir la torture, atroce extravagance
Sauvant cent fois le crime et perdant l'innocence;
Ils confessent enfin leur horrible forfait,
Et leur prompt châtiment à la loi satisfait.

Vous, que la soif du sang à le répandre porte,
Sachez que tôt ou tard, mortels, à votre porte
Frappera la justice, implacable Érinnys,
Qui ne laisse jamais de forfaits impunis.

L. FABRE, Secrétaire de la Société,
Professeur en retraite.

ÉLOGE DU MARÉCHAL DE MAILLY,

LIEUTENANT-GÉNÉRAL DU ROUSSILLON

ET COMMANDANT EN CHEF DE CETTE PROVINCE.

(Ouvrage couronné par la Société Agricole, Scientifique et Littéraire des Pyrénées-Orientales, au Concours régional de 1862.)

On peut être héros sans ravager la terre
(BOILEAU.)

I.

Heureux le souverain qui, pour auxiliaire,
Choisit un magistrat que le peuple révère;
Un homme vertueux, un esprit éclairé,
Qui, semant des bienfaits, peut cueillir à son gré,
Pour son prince et pour lui, d'amples moissons de gloire,
Et dont l'ambition est d'enrichir l'histoire,
D'illustrer son pays, de se faire bénir,
De laisser un grand nom aux siècles à venir;
Qui, ferme sans rigueur, indulgent sans faiblesse,
Fait respecter la loi, qu'il respecte sans cesse.
— Un tel auxiliaire est un présent du ciel;
Il rend le peuple heureux, le monarque éternel.
Ce n'est que par l'amour que s'affermit un trône.
L'éclatant diadème où la gloire rayonne,
Aux gloires de l'État emprunte sa splendeur,
Et souvent les grands rois leur doivent leur grandeur,

Comme un astre pompeux poursuivant sa carrière,
Et que son satellite inonde de lumière.
L'auréole qui brille au front d'un souverain
D'un peuple glorieux n'est que le riche écrin :
C'est là que tout rayon converge et se condense,
C'est là que resplendit la gloire de la France !...
— Mais si le fleuve altier, comme l'humble ruisseau,
Se perd dans l'océan ainsi qu'en un tombeau,
Le génie émergent qui rend un homme illustre,
Au radieux foyer conserve encor son lustre,
Dont l'éclat reflété sur la vague des ans
Brille comme un soleil à l'horizon des temps.
Or, l'astre le plus grand n'est pas le plus utile :
Pour nous de Sirius la lumière est stérile,
Tandis que nos regards, pour retrouver le port,
Cherchent avec amour l'humble étoile du nord.
— Les hommes dont les noms remplissent tant de pages,
Dans l'esprit du penseur ne sont pas les plus sages :
Le plus sage est celui qui, sur l'humanité,
Épand les doux trésors d'un cœur plein de bonté.
— Tel est le Maréchal! homme à la trempe antique,
Éminent citoyen et soldat héroïque,
Magistrat éclairé, grand administrateur,
Et semblable à Bayard, sans reproche et sans peur.
Il connaît ses aïeux, et, si noblesse oblige,
Ici, le rejeton rehausse encor la tige ;
Car, fidèle à son roi jusqu'au dernier soupir,
Il vécut en héros et mourut en martyr !...
— Il était de ce temps où le nom, la naissance,
Conduisaient aux honneurs, assuraient la puissance.
Mais Mailly, dédaignant ces faciles accès,
A son mérite seul veut devoir ses succès;
Et fuyant les plaisirs que recherche l'enfance,
Dans l'étude il puisa la vertu, la science.

Aux sources du savoir sa curieuse ardeur
De bonne heure trempa son esprit et son cœur.
Sa grande âme embrasée aux récits de l'histoire,
Des héros immortels rêve déjà la gloire ·
Il en a la valeur qu'il tient de ses aïeux ;
Il est adolescent et déjà digne d'eux...
.....
— Sois fière de tes fils, ô France, noble France !
Ils rêvent ta grandeur en sortant de l'enfance...
Ton passé glorieux, garant de l'avenir,
T'assure qu'ils sauront toujours vaincre... ou mourir !...
Tes enfants d'aujourd'hui valent ceux d'un autre âge :
Dans l'histoire, comme eux, ils auront une page
Qui sera digne aussi de la postérité :
Ils mouraient pour leurs rois !... nous, pour la liberté !
Qu'importe que l'idole ait changé ? La patrie,
C'est notre idole à nous !.....
.....
.....
..... La Pologne meurtrie,
Terrassée, expirante, attend un prompt secours.
Le colosse du nord a mesuré ses jours,
Et l'aigle famélique, en tressaillant de joie,
Dans sa serre sanglante étreint déjà sa proie...
— La France courroucée organise soudain
Une imposante armée. Elle franchit le Rhin.
Sous les yeux de Berwick, vétéran magnanime
Encore plein d'ardeur, Mailly, soldat sublime,
Devant Kehl assiégé cueille un premier laurier.
Stolophen, Philisbourg, révèlent un guerrier.
Au combat de Clauzen il brave la mitraille,
Et devient un héros sur le champ de bataille.
— Mais la paix est conclue, et le jeune soldat,
Fier de ses grands exploits, regrette le combat.

Il revoit sa patrie, escorté par la gloire.
Le ciel lui réservait encor mainte victoire.

. . . . . .

. . . . . .

— La guerre se rallume, et l'Autriche aux abois,
A l'aspect des Français tremble encore une fois.
Tout présage au soldat une guerre effroyable :
On voit de toutes parts un apprêt formidable.
L'Europe est embrasée, et le cœur de Mailly
Au signal du départ de joie a tressailli.
Sa belliqueuse ardeur enflammant son courage,
Lui montre dans l'histoire une nouvelle page.
L'Allemagne, témoin de ses premiers exploits,
Le verra s'élever aux plus nobles emplois.

. . . . . .

— Que le Dieu des combats protége sa bravoure ;
Pour détourner la mort qu'un bon ange l'entoure ;
Qu'il sème sur ses pas de glorieux lauriers ;
Qu'il éloigne la bombe et l'obus meurtriers ;
Le Roussillon attend un Messie : il l'appelle !...
Les trésors de vertus que son âme recèle,
Sur un peuple anxieux se répandront un jour,
Et tous les cœurs pour lui déborderont d'amour...

. . . . . .

— La campagne est ouverte, et, prompts comme la foudre,
Les bataillons français mettent Braunaw en poudre.
Mailly, bravant la mort, debout sur les remparts,
A l'ennemi qui fuit montre nos étendards.
Là, comme à Danurens, où la gloire l'entraîne,
Il promet à la France un brillant capitaine.
Le vétéran l'estime, et ses rivaux surpris
N'osent de la valeur lui disputer le prix.
Des guerriers consommés il a l'expérience,
Et sa bouillante ardeur n'exclut pas la prudence.

— Ses rares qualités, signalent l'officier
A l'armée, et ses chefs savent l'apprécier.
Il devient leur égal et chacun l'en sait digne.
Bientôt pour commander sa valeur le désigne.
Il vole à Weissembourg, où l'ennemi l'attend.
Ses soldats près de lui tombent en combattant.
L'Autrichien, blotti derrière sa muraille,
N'osera dans la plaine accepter la bataille;
Mais si nos escadrons se montrent isolés,
Par le nombre aussitôt ils se voient accablés.
Déjà deux régiments expiant leur audace,
Sous un choc formidable ont péri!... Mailly passe,
Voit ce massacre affreux, qu'il jure de venger.
Le cœur plein de courroux, dédaignant le danger,
Il fond comme un torrent, avec quelques gendarmes,
Sur l'ennemi qui tombe écrasé sous nos armes.
Les débris avec peine atteignent les remparts,
Où les suit la terreur avec ses yeux hagards....
— Ce coup audacieux, qu'a buriné l'histoire,
Le rend cher à l'armée et le couvre de gloire.
Louis, pour honorer cette belle action,
Au héros exprima son admiration.
Cet éloge flatteur fait tressaillir son âme:
La parole du roi l'électrise et l'enflamme.
Il marche sur Fribourg, qu'il assiége et qu'il prend,
Et l'ennemi vaincu se disperse ou se rend...
— Mais, que de compagnons gisant dans la tranchée!...
De leurs débris sanglants la terre était jonchée!...
A ce navrant aspect, le valeureux guerrier,
Déplora dans son cœur le prix d'un vain laurier...

. . . . . .

. . . . . .

— Oh! la guerre!... la guerre!... est un fléau terrible!...
Mais ce fléau cruel est-il donc invincible?

Est-ce une loi d'en haut qu'on ne puisse jamais
Voir régner ici-bas une durable paix?
Que poursuivais-tu donc, dans ta philanthropie,
Rêveur humanitaire?... [2] une vaine utopie,
En appelant sur nous ce merveilleux accord
Qui doit, selon tes vœux, embellir notre sort?...
Non, de paisibles jours luiront sur cette terre.
L'homme alors, dédaignant les lauriers de la guerre,
Parce que ces lauriers sont ruisselants de sang,
Demandera la gloire et l'honneur au talent.
Il cueillera pourtant des palmes immortelles,
Quand son puissant génie, ouvrant ses vastes ailes,
Révélant aux humains le secret d'être heureux,
Les rendra justes, bons, éclairés, vertueux...
Le Sphinx de la misère, à l'œil louche, au teint blême,
Aux Œdipes nouveaux propose ce problème.
Ils sauront le résoudre, et la solution
Est digne de tenter leur noble ambition.
Mailly, dont la bonté surpassait le courage,
Enviait cette gloire : elle fut son partage.

....

....

— Mais l'honneur de la France a réclamé son bras,
Et, grand, il va grandir encor dans les combats.
Sur les alpestres monts où l'aigle pend son aire,
Aux blocs immaculés d'un cristal séculaire,
Le roi des airs, planant autour de ses aiglons,
Verra passer bientôt nos vaillants bataillons,
Et du haut du rocher qui forme son domaine,
Fier, il contemplera l'illustre capitaine.
— L'Apennin sous ses pas a déjà tressailli.
Maillebois confiant est suivi de Mailly :

(1) L'abbé de Saint-Pierre.

Il connaît sa valeur, et tranquille il s'avance.
On voit briller au loin l'étendard de la France,
Tandis que Don Philippe, aux donjons de Milan,
Sous les yeux de l'Autriche arbore un drapeau blanc.
Quelques efforts encore et l'armée alliée
Verra par ses revers l'Autriche humiliée...
Mais Lichtenstein paraît : la fortune le suit,
Et pour voler à lui, la victoire nous fuit :
L'armée est en déroute! .....
.....
.. .. Italie! Italie!
O terre du soleil et de la poésie,
Triomphants ou vaincus, tu nous vis bien des fois!...
Tes fortunés vallons, blanchis par nos exploits,
Aux siècles attestant nos brillantes prouesses,
Rappelleront aussi nos malheurs, nos détresses!...
Qu'on interroge, hélas! tes fertiles sillons,
Où ruissela le sang de tant de bataillons :
Le penseur apprendra ce que coûte la gloire!...
Le revers suit de près le succès dans l'histoire :
Marignan!... et Pavie!!... Austerlitz!... Waterloo!!
C'est toujours le laurier à côté du tombeau!...
....
.....
— Console-toi, Mailly : la France est satisfaite :
Un héros de vingt ans a vengé ta défaite.
Ton armée est battue à l'affaire d'Asti :
Lui, pareil au dieu Mars, court d'Arcole à Lodi,
Et plus tard, dans les plis du drapeau de la France,
Aux peuples asservis il porta l'espérance,
Et, divin laboureur, semant la liberté,
Il transforma l'Europe, où ce germe est resté!!...
— Mais, dans l'art stratégique, une habile retraite,
Pour la gloire et l'honneur égale une conquête.

Aux bords du Tanaro tes efforts inouis
Permirent aux Français de revoir leur pays.
Orsolengo, Tydon, la Trébie et Plaisance,
Montrent notre valeur par notre résistance,
Et font briller ton nom au temple glorieux.
Résigne-toi, Mailly, tu dois quitter ces lieux,
Témoins de tes exploits, et franchir la frontière :
L'étranger va souiller cette France si chère !...

. . . . . .

. . . . . .

— Oh ! lorsque du pays le sol est profané,
Par la vengeance alors tout cœur est entraîné.
Pour laver cet affront, vers la croisade sainte,
Soldats et citoyens s'élancent sans contrainte.
Dans le moment suprême où chancelle l'espoir,
S'éloigner est un crime et mourir, un devoir.
— Mais toi, pour qui ton Prince, ainsi que la patrie,
Est le constant objet de ton idolâtrie,
Par quel magique effort, en ce néfaste jour,
Mailly, prouveras-tu ton zèle et ton amour ?
Tu sais verser ton sang pour l'honneur de la France ;
Il faut plus maintenant : il faut sa délivrance.
Ton génie inspiré par le commun danger,
Saura guider l'armée et chasser l'étranger...
— Déjà de l'ennemi les puissantes cohortes
Ont franchi la frontière et menacent nos portes.
Comme un torrent fougueux par l'orage amené,
Elles ont envahi le riche Dauphiné
Et s'étendent au loin jusque dans la Provence.
Mais, le front menaçant, Mailly paraît, s'avance :
A l'aspect du guerrier et de ses légions,
S'élançant au combat ainsi que des lions,
On voit rétrogader l'ennemi téméraire,
Qui, cherchant un abri, prend le Var pour barrière.

Mailly se multiplie : il est présent partout,
Frappe, ordonne, et pour vaincre à mourir se résout.
Distribuant l'armée, il couvre plusieurs villes.
Un moment arrêté dans le combat d'Exiles,
Oubliant sa blessure, on vit le général
S'élancer au combat en dépit de son mal.
— Alors, tel qu'un reflux abandonnant la grève,
L'ennemi se replie. Il demande une trève...

. . . . . .

. . . . . .

— Comme un gladiateur par la lutte épuisé,
Et qui voit de son sang tout le cirque arrosé,
L'Europe fatiguée, en proie à tant d'alarmes,
A besoin de repos. — Au tumulte des armes
Succède enfin la paix. L'orage évanoui
Découvre un ciel serein dont l'œil est ébloui.
Des plus tendres rayons l'horizon se colore :
On dirait d'un beau jour la magnifique aurore.

. . . . . .

. . . . . .

Qu'une muse savante exalte les hauts-faits
D'un conquérant : la mienne aime à chanter la paix.
Le tumulte l'effraie et le calme l'inspire.
Les zéphirs de la paix font seuls vibrer ma lyre.
Fille de l'harmonie, oh ! viens, descends du ciel,
Répands tes flots d'amour dans le cœur du mortel.
Viens, règne parmi nous, et que tes douces flammes
Embrasent à jamais et nos cœurs et nos âmes !...
Charité ! charité ! que tes effets sont beaux !
Tu comptes des martyrs, mais aussi des héros.
Ils ont leur auréole et leur modeste palme,
Qui dissipe l'orage et ramène le calme...
— Peuples, soyez heureux !... Reposez-vous, guerriers :
Le repos est si doux à l'ombre des lauriers !...

Là, vous pourrez encor briguer une autre gloire :
Celle de faire un jour bénir votre mémoire
Par ceux dont vous aurez adouci le destin...

. . . . . .

. . . . . .

— Mailly, le Roussillon t'appelle dans son sein :
Hâte-toi d'accourir, car tu sais que la guerre
N'a servi jusqu'ici qu'à conquérir la terre :
C'est à toi maintenant de conquérir les cœurs...
Vois ces plaines, ces monts étincelants de fleurs,
Et ces riches vallons et cette mer splendide,
Et ce ciel, dont l'azur est toujours si limpide!...
En ces lieux fortunés, l'homme, pour être heureux,
N'attend qu'un gouverneur éclairé, vertueux :
Le roi t'a désigné dans sa haute sagesse,
Et les fiers Catalans tressaillent d'allégresse.
Ils te seconderont dans tes féconds essais,
Et c'est par toi, Mailly, qu'ils deviendront français...

. . . . . .

. . . . . .

— Le soldat citoyen a parcouru nos villes;
Ses guerrières vertus et ses vertus civiles,
Font rayonner son front d'un prestige enchanteur;
On le vénère, on l'aime, il fait croire au bonheur.
Le cœur des Catalans s'ouvrait à l'espérance ;
On nommait sa venue — Ère de renaissance...

. . . . . .

. . . . . .

— Mais la France insultée appelle le héros,
Et son brusque départ interrompt ses travaux.
La perfide Albion, imitant les pirates,
Sans cause et sans motifs nous ravit deux frégates.
La guerre recommence, et l'Allemagne encor,
A travers ses brouillards voit l'ange de la mort...

— Le Wéser est franchi. Cumberland en déroute
Du Hanovre aux Français ne défend plus la route.
Les duchés de Brunswick, de Zell, de Lunébourg,
Au combat d'Hastenbeck, où notre armée accourt,
Sont enfin délivrés. Mailly, par son audace,
Ajoute à ses lauriers les lauriers qu'il amasse,
Et montre, rappelant le preux de Marignan,
Qu'il n'avait pas trouvé Capoue à Perpignan.
— A travers les vapeurs d'une épaisse fumée
Tonne une batterie écrasant notre armée.
Elle vomit au loin la terreur et la mort;
Mais Mailly, qui les brave, a déjà pris l'essor :
Il vole et dans le feu soudain se précipite.
En tumulte aussitôt l'ennemi prend la fuite,
Et tournant contre lui ses canons fulgurants,
Il fait passer la mort et l'effroi dans ses rangs :
Cumberland refoulé, demande un armistice.

. . . . . .

. . . . . .

— Mailly trouva bientôt Frédéric dans la lice.
Le grand roi philosophe à Rosbach est vainqueur.
Parmi nos alliés se glisse la terreur.
Soubise est entraîné; Mailly voit la défaite.
Ne pouvant triompher, à mourir il s'apprête :
Aussi prompt que l'éclair, l'impétueux héros
Charge soudainement les gendarmes royaux,
Les frappe, les disperse et les suit dans la plaine.
Son audace a rendu la victoire incertaine.
Mais blessé, consumé, par ce suprême effort,
Il tombe... et devant lui l'ennemi tremble encor!...

. . . . . .

. . . . . .

— Ton cœur, Mailly, saigna bien plus que ta blessure,
Quand tu vis s'élever ce monument d'injure

Qu'érigea sur les lieux un orgueilleux vainqueur,
Qui ne put s'empêcher d'admirer ta valeur.
Il voulait de la France éterniser la honte!
Mais que peut contre nous le granit ou la fonte?
Le soldat d'Austerlitz, d'Arcole et d'Aboukir,
Effacera bientôt ce triste souvenir... (1)

....

....

— Mailly, grand au combat, au conseil toujours sage,
Captif, supportera l'exil avec courage.
Le stoïque héros, dans son adversité,
Console ses amis. — Sa générosité
Double l'affection de ses compagnons d'armes.
En parlant de la France, il peut verser des larmes;
Mais, comme Régulus, il reprendrait ses fers
S'il devait au pays épargner un revers...
Il soupirait pourtant après cette patrie
Qu'il avait tant aimée et noblement servie!...
L'amour de la patrie embrase un noble cœur.
Il faut être captif pour en sentir l'ardeur!
Il faut avoir été séparé de sa mère,
Avoir le cœur rempli d'une tristesse amère
Et gémir loin des siens, pour comprendre l'amour
Qu'inspire la patrie!... Oh! quand vient le retour,
Quelle ineffable joie inonde alors notre âme!
Quel divin sentiment et quelle sainte flamme
Font palpiter le cœur!... Oh! tu l'éprouvas, toi,
En retrouvant ton fils, ta patrie et ton roi!...
— Ses vœux sont exaucés : Frédéric, qui l'estime,
Lui rend la liberté; car le roi magnanime
A de son prisonnier apprécié l'honneur,
Comme il avait naguère admiré sa valeur.

(1) En 1806, Napoléon fit tomber cette colonne, qui rappelait la défaite des Français.

— Attrait de la vertu, que ta puissance est belle!
Dans l'âme on voit briller ta divine étincelle.
Elle attire, éblouit, enchante, et son aspect
Séduit même les rois, et conquiert leur respect.
— L'armée, en retrouvant un chef qu'elle vénère,
Laisse éclater sa joie et croit revoir un père.
L'espérance et l'amour dilatent tous les cœurs;
Comme l'adversité, l'allégresse a ses pleurs :
Ses anciens compagnons, frémissants sous les armes,
En embrassant Mailly couvrent ses mains de larmes.

. . . . . .

. . . . . .

— Il va combattre encore : A Corback, à Cassel,
Le héros va cueillir un laurier immortel,
Et puis il quittera cette vaillante armée
Fière de ses exploits et de sa renommée,
Non pour se reposer, mais toujours valeureux,
Pour conquérir des cœurs et faire des heureux.
Il veut jusqu'à la mort être utile à la France;
Mais son fils bien-aimé, sa plus chère espérance,
Saura le remplacer sur le champ de l'honneur :
Digne fils d'un guerrier, il en aura le cœur.
A côté de son père il vole à la victoire,
Et trouve à Grebestein le chemin de la gloire.

II.

— Étale ton azur, beau ciel du Roussillon;
Montagnes, tressaillez sous ce bleu pavillon;
Fleurs, embaumez les airs de vos parfums suaves;
Mer, sur tes riches bords retiens tes flots esclaves,

Et toi, fier Catalan, célèbre ce beau jour,
Qui de ton bienfaiteur t'annonce le retour...
— Le voici! le voici!!... Courez sur son passage;
Que l'amour de vos cœurs brille à votre visage;
Qu'il lise sur vos fronts la joie et le bonheur,
Et que votre allégresse inonde aussi son cœur...
— Il n'enchaînera pas vos libertés antiques,
Filles de l'harmonie et des vertus civiques:
Non, non, rassurez-vous. Parmi-vous il se rend
Pour vous faire oublier qu'un roi fut conquérant.
Ce n'est pas par l'épée ou la plume qu'un prince
A ses puissants États annexe une province.
Par les armes il peut envahir un pays;
Mais les sujets vaincus restent ses ennemis.
La force ne peut rien, l'amour seul assimile:
C'est par lui que Mailly rendra tout cœur docile,
Et les Roussillonnais, dont il veut le bonheur,
L'aimeront désormais comme un libérateur.

. . . . . .

. . . . . .

— Il faut un stimulant énergique au génie:
C'est la nécessité qui pousse à l'industrie.
Le repos séduit l'homme, et dans le Roussillon,
Le soleil généreux comble seul le sillon.
Aussi, le Catalan, dans son insouciance,
Sans peine et sans travail nageait dans l'abondance.
Le pampre et l'olivier, ombrageant ses coteaux,
Au retour de l'automne emplissent ses tonneaux,
Et ses arbres enflés d'une sève féconde,
Arrosés par le ciel et que nul fer n'émonde,
S'affaissent sous leurs fruits aux exquises saveurs,
Tombant sur un gazon tout émaillé de fleurs...
Mais Mailly, d'un coup-d'œil dont on sait la justesse,
A découvert partout des sources de richesse.

Il montre la fortune, et ses puissants attraits
Vont de l'agriculture activer le progrès.
De ce nectar divin que la vigne élabore,
Et qu'on laissait vieillir dans le fond d'une amphore,
Le monde émerveillé verra le flot vermeil,
Où semble se jouer un rayon de soleil.
—Le sage Gouverneur fait tomber les barrières
Qui s'élevaient encore aux anciennes frontières.
Pour donner au commerce un efficace essor,
Il devra sur la côte ouvrir un vaste port,
Sillonner le pays de canaux et de routes,
Jeter sur les torrents des ponts aux larges voûtes,
Et par une constante et vive impulsion,
Arracher l'habitant à son inaction...

. . . . . .

. . . . . .

—A côté des sentiers qu'envahissaient les herbes,
Serpentèrent bientôt mille chemins superbes,
Où les lourds chariots, ployant sous leurs essieux,
Roulaient, chargés de fruits et de vins précieux;
Et l'on vit affluer, par ces mêmes artères,
Les produits merveilleux, enfants des arts prospères,
Et qui devaient bientôt, salutaire aiguillon,
Réveiller l'industrie au sein du Roussillon.
—Les arts, fils de la paix, embellissent la vie;
La science vers Dieu porte l'âme ravie:
Elle agrandit notre être, elle adoucit les mœurs:
La science et les arts font les hommes meilleurs.
—Sous les aspérités de son âpre rudesse,
De l'esprit catalan on voyait la finesse:
Il est, comme le sol, généreux et fécond,
Exubérant, subtil, vif, délié, profond.
Quand une habile main le flatte ou le caresse,
Comme un métal ductile, il se plie, il se dresse;

Mais il faut le traiter avec aménité,
Et ne jamais froisser sa rigide fierté.
Mailly, pour qui toujours le triomphe est facile,
A ses sages conseils le trouvera docile.
—Dans l'Université, serre-chaude où l'esprit,
Comme un lis au soleil se dilate et fleurit,
Le jeune Catalan va puiser la science,
Et c'est-là qu'il apprend à connaître la France,
Ses penseurs, ses héros, ses poètes, ses rois,
Sa générosité, son esprit et ses lois.
Il sent battre son cœur aux accents de Corneille;
Molière le conduit de merveille en merveille;
De Racine il entend le verbe harmonieux,
Doux, sonore et touchant comme un accord des cieux.
Il cite nos grands noms, dont la gloire l'enflamme.
De savants professeurs infiltrent dans son âme,
Avec l'esprit français, l'amour de ce pays,
Et c'est par cet amour que son cœur fut conquis.
—Mailly, voilà ton œuvre : elle est grande, elle est belle!
Par elle ton génie éclate et se révèle.
Mais ton cœur poursuivait une autre ambition :
Du pauvre tu voulais la sainte affection.
Par de nombreux bienfaits tu la conquis encore.
Cet asile de paix que la vieillesse implore,
S'éleva par tes soins, et tous les malheureux
Ne virent plus en toi qu'un envoyé des cieux.
L'infortuné, témoin de ta sollicitude,
Lègue à l'infortuné sa tendre gratitude,
Et par ce souvenir, les générations
Te combleront toujours de bénédictions.
Le nom d'un bienfaiteur demeure populaire :
Le pauvre chaque jour le mêle à sa prière,
Et l'aïeule, le soir, au coin du noir foyer,
A de blonds chérubins l'apprend à bégayer.

Les siècles en passant fustigent de leur aile
Le porphyre et l'airain ; mais la gloire éternelle
Se grave dans les cœurs, et l'injure des ans
Ne saurait éclipser ses rayons éclatants.
Mailly, tes monuments passeront : ton image,
Du temps, sur leurs débris, affrontera l'outrage.
Oui, les inscriptions pourront s'oblitérer ;
Mais l'amour dans les cœurs ne saurait s'altérer
. . . . . .
. . . . . .
Louis quinze était mort. La nation française,
Confiante et fidèle, acclama Louis seize.
La France savourait les douceurs de la paix.
L'éternel ennemi du royaume, —l'Anglais,—
Dont la prospérité dépend de nos détresses,
Fait entendre le bruit de ses armes traîtresses :
Il quitte son repaire, où s'étend le brouillard,
Et la France indignée attend le léopard.
—On signale déjà ses formidables flottes.
Mailly fut désigné pour défendre nos côtes.
Par un magique élan, à l'appel du guerrier,
Se leva tout armé le Roussillon entier.
Chacun veut témoigner son dévoûment sincère
Par son empressement, à celui qu'il vénère...
—Voilà, voilà le prix de tes bienfaits, Mailly :
C'est par eux que l'amour de tout cœur a jailli.
On court de toutes parts, on inonde la grève.
Le vieux soldat se croit sous l'empire d'un rêve.
Heureux d'avoir conquis à son roi tant de cœurs,
Son cœur est plein de joie et ses yeux pleins de pleurs...
. . . . . .
. . . . . .
—Avant que resplendit la beauté de l'aurore,
Anxieux et pensif sur la plage sonore,

Il contemplait la mer, où le ciel reflété
Constellait de ses feux le liquide argenté.
—Mais les paillettes d'or que l'étoile brillante
Semait avec amour dans l'onde scintillante,
Pâlissent en tremblant devant l'éclat du jour,
Dont l'aube souriante annonce le retour.
La lumière jaillit de sa source féconde
Et l'orient vermeil la répand sur le monde...
—Le lever du soleil!... Quel spectacle imposant!...
Qui pourrait exprimer ce que l'âme ressent
Quand le géant des cieux s'élance dans l'espace,
Versant la pourpre et l'or sur l'ombre qui s'efface;
Transformant la prairie en somptueux écrin,
Où brillent sur les fleurs, les perles du matin.
A son aspect, l'oiseau sous la feuillée humide,
Charme par ses chansons sa compagne timide,
Et la neige des monts, aux feux naissants du jour,
Rougit comme une vierge au premier mot d'amour;
De son disque éclatant la lumière ruisselle;
La terre est palpitante et la mer étincelle...

. . . . . .

. . . . . .

—L'écrasante grandeur de tant de majesté
Faisait jaillir des cœurs des flots de piété.
Mais bientôt le soleil, dardant ses vives flammes,
Des soldats laboureurs vint embraser les âmes.
D'impatience alors ils se sentent frémir:
Sous les yeux de Mailly chacun voudrait mourir
En défendant la France; et, pareille à la houle,
Sur la plage on voyait bondir l'ardente foule.
Le courage et l'audace illuminant les fronts,
On défiait l'Anglais, sa flotte et ses canons;
Et le bras menaçant, tous agitaient leurs armes.
A cet aspect Mailly fut ému jusqu'aux larmes:

—Enfants du Roussillon, dit-il, votre valeur
Est digne des Français, dont vous avez le cœur.
L'ennemi vous connaît : il fuira cette plage;
Car la mort, s'il venait, laverait son outrage.
—Enfants, sachez-le bien, le plus cher de mes vœux
Serait, en vous quittant, de vous laisser heureux;
De voir luire pour vous un avenir prospère.
Ce climat fortuné, ce soleil, cette terre,
Tout convie au bonheur et l'assure à jamais,
Si vous savez aimer la justice et la paix.
Par de constants labeurs vous aurez l'abondance.
Le Roussillon sera le jardin de la France;
Et ses nombreux produits, ses vins, ses fruits exquis,
Par le monde enviés enrichiront vos fils.
Les peuples deviendront alors vos tributaires.
Vos thermes, renommés par leurs eaux salutaires,
D'étrangers tous les ans peupleront vos hameaux.
Ils viendront admirer ces émouvants tableaux
Qu'offrent aux yeux surpris vos riantes montagnes.
Les touristes au loin vanteront vos campagnes,
Et l'azur de ce ciel, que rien ne peut ternir,
Et dont le cœur toujours garde le souvenir.
Une forêt de mâts, ombrageant vos parages,
Dans vos tranquilles ports bravera les orages.
La nature elle-même a creusé ces abris,
Que l'ouragan jamais ne trouble de ses cris.
Il nous faut élargir ces refuges paisibles,
Où se balanceront nos flottes invincibles,
Où le navigateur, par la vague emporté,
Retrouvera le calme et l'hospitalité...
—Qui sait? peut-être un jour au rivage d'Afrique,
La France arborera son drapeau magnifique.
Son domaine étendu par de brillants combats
Pour limite et pour borne aura le mont Atlas.

La Méditerranée, où le pirate règne,
Verra sur les flots bleus où Port-Vendres se baigne
Voguer en sûreté, comme en un lac français,
Nos agiles vaisseaux par la brise pressés.
Alors dans vos cités affluera la richesse,
Et ce beau Roussillon sera dans l'allégresse.
Travaillons pour la gloire et pour l'humanité :
A l'œuvre, enfants, à l'œuvre!... et la postérité
Bénira votre nom, qui, flottant sur les âges,
Des siècles à venir conquerra les hommages.

. . . . . .

. . . . . .

— Cette voix vénérée a fait vibrer les cœurs :
Un peuple entier s'excite aux plus rudes labeurs.
Un vaste port surgit dans ce golfe tranquille,
Dont les bords fortunés verront naître une ville.
— Chaque pierre, Mailly, devrait porter ton nom ;
Mais vivre dans les cœurs est ton ambition.
Et pourtant tes travaux, autant qu'une victoire,
Sur toi reflèteront une éternelle gloire ;
Et pour en consacrer le pieux souvenir,
Le Roussillon entier se hâta de t'offrir
De sa reconnaissance un flatteur témoignage,
Un monument d'amour érigé sur la plage
Où le pauvre porta son obole pour toi.
Mais, désintéressé, tu l'offris à ton roi.
Ton cœur avait déjà reçu sa récompense :
Faire chérir son roi c'est bien servir la France ;
Enseigner la vertu, c'est faire des heureux ;
Gouverner sagement, c'est mériter les cieux.
Tu remplis noblement cette mission sainte!
Quand on vit dans le bien, on peut mourir sans crainte :
L'amour dompte la mort et brave le trépas!
Quand on vit dans les cœurs, Mailly, l'on ne meurt pas!...

. . . . . .

. . . . . .

—La médiocrité pour s'élever s'agite.
Elle peut un instant éclipser le mérite;
Mais, comme le génie, il sait se faire jour.
On peut le dénigrer à la ville, à la cour:
Il saura dissiper par sa vive lumière
Les brouillards ténébreux obstruant sa carrière...
—Le jeune souverain, au fond du Roussillon,
Vit briller de Mailly le glorieux rayon.
Auprès du Prince aimé le serviteur s'avance,
Et reçoit le bâton de Maréchal de France.
—Les services rendus, sa vertu, sa valeur,
Rendaient le vieux soldat digne de cet honneur.
Accablé par les ans, il est toujours fidèle,
Toujours prêt à marcher où le devoir l'appelle.
Son bras est au pays, son cœur est à son roi;
Son ami c'est le pauvre, et l'honneur est sa loi...

. . . . . .

. . . . . .

—L'édifice chancelle et le vieux monde croule.
Une sourde rumeur agite au loin la foule.
Par son souffle embrasé, la révolution
A déjà mis la France en ébullition.
L'ouragan se déchaîne, et l'on voit pêle-mêle,
Peuple, nobles et rois, tomber comme la grêle
Dans le creuset sanglant, d'où le monde nouveau
Va surgir tout armé, comme on vit d'un cerveau
Minerve s'élancer. L'effroyable tempête
Dans l'asile des rois s'engouffre, et chaque tête
Se courbait à sa voix!... Mailly reste debout:
Près de son Souverain il était le dix août,
Lorsque la populace, avec sa main de Parque,
Arbora son bonnet sur le front du Monarque.

Le vieillard indigné sent au fond de son cœur
Se réveiller soudain sa juvénile ardeur.
Il s'apprête à punir une main sacrilége.
On l'entoure aussitôt, on l'insulte, on l'assiége.
Un sabre sur sa tête était déjà levé;
Mais par un bras nerveux ce sabre est soulevé.
C'était un vieux soldat. Il arrête la foule,
Sauve son général,... et le torrent s'écoule...

. . . . . .

—Quand le flot populaire, inconstant, irrité,
Comme un tigre blessé bondit dans la cité,
Roulant avec fracas sa digue frémissante,
Qui pourrait retenir sa vague menaçante?
Son écume rougie inspire la terreur
Et Dieu seul peut alors arrêter sa fureur!...
—Ce flux est-il fatal? ou bien la politique
A-t-elle dans sa main quelque prophylactique
Pour prévenir sa vague? ou peut-elle au besoin
Lui dire comme Dieu : —Tu n'iras pas plus loin?
—Le flot montait toujours!... sous sa puissante houle
La France est ébranlée, et le trône s'écroule!
Le fils de saint Louis, brisé contre un écueil,
En s'envolant au ciel, laissa la terre en deuil!!...

. . . . . .

—Qui n'a frémi d'horreur au récit de ce crime?
Quels yeux n'ont pas pleuré cette grande victime?
Mais qui pourrait narrer ton angoisse, Mailly?
Ton cœur fut atterré, mais il n'a pas failli!
La mort même ne peut abattre ton courage,
Son aspect ne saurait altérer ton visage.
Regarde l'échafaud : on le dresse pour toi!
Marches-y d'un pied ferme, et va joindre ton roi!...

J. MERCADIER, premier commis de Direction
des Contributions Indirectes.

LES MÉTAMORPHOSES D'UNE GRAINE.

POÈME.

Un homme prit un grain de sénevé et le sema dans son jardin, et il crût, et il devint un grand arbre, et les oiseaux du ciel se reposèrent dans ses rameaux.
(ÉVANGILE SELON S. LUC, chap. VIII, v. 19.)

Un jour je méditais à l'ombre d'un vieux chêne,
Dont les rameaux touffus ondulaient sous l'haleine
D'une brise embaumée au souffle harmonieux.
Au zénith, le soleil ardent et radieux
Dardait ses rayons d'or sur l'arbre centenaire,
Qui les décomposait en brillante poussière,
Impalpable, argentée, et sur le frais gazon
Tamisait les trésors que recèle un rayon.
L'ombre, doux crépuscule, inspire le poète.
L'oiseau silencieux voltigeait sur ma tête;
La cigale chantait; l'inconstant papillon
Volait de fleur en fleur, de sillon en sillon.
L'onde d'un clair ruisseau, tendre échanson du chêne,
Lui jetait ses adieux et fuyait dans la plaine
En caressant les fleurs. Assis sur le gazon,
Je rêvais. Mon regard embrassait l'horizon.

Ému, j'en contemplais les beautés dispersées,
Et mon front s'inclinait sous le poids des pensées;
Le ciel, ce vaste ciel, resplendissant d'azur,
Était si transparent, si limpide, si pur,
Que l'œil se promettait d'en percer le mystère.
Mon esprit agité fuyait loin de la terre,
Et, nouveau Prométhée, allait ravir aux cieux
Cet idéal rêvé que n'ont pas vu mes yeux,
Que souhaite mon cœur et qu'entrevoit mon âme,
A travers les vapeurs où rayonne sa flamme.
Dans les champs de l'Éther j'avais pris mon essor:
Ma pensée explorait ses riches sphères d'or
Qui planent dans l'azur au-delà des orages,
Sur les molles vapeurs des célestes rivages.
Mais l'espace fuyait: de ces globes vermeils
Je voyais luire au loin de splendides soleils:
J'y volais. Étonné, j'en voyais luire encore,
Et toujours et toujours!... La main qui les colore
Derrière un voile épais se cache à tout mortel,
Et mes yeux éblouis cherchaient en vain le ciel.
Ces astres éclatants, roulant sur notre tête,
Ne sont que les degrés qui conduisent au faîte,
Où Dieu, de son regard embrassant l'univers,
Des mondes palpitants écoute les concerts;
Et, tandis qu'ici-bas l'ombre aux rayons se mêle,
Ils épandent là-haut leur splendeur éternelle.
Ici toute clarté se voile de vapeur,
Et la science même a maint aspect trompeur:
L'erreur se mêle à tout, comme au froment l'ivraie;
L'âme, comme les yeux, n'en est jamais sevrée.
En cherchant la lumière au-delà du soleil,
Je poursuivais un rêve et j'étais au réveil.
A l'algèbre des cieux, écrite sur ses voûtes,
Je demandais en vain de dissiper mes doutes.

. . . . . .

. . . . . .

—O Colomb! ton génie, enflammant ton cerveau,
Par delà l'Océan vit un monde nouveau,
Et, sillonnant les flots, tu découvris ce monde,
Tandis que ma pensée errante et vagabonde
Dans l'espace perdue, au sein de la clarté,
N'a su voir dans le ciel... rien... que l'immensité!
Fuyant ce labyrinthe, où la raison s'égare,
Éperdu, je tombai comme autrefois Icare,
Et je vis un oiseau qui prenait son élan
Vers le chêne; il portait un brin d'herbe en volant;
Le bruit doux et léger de son aile empressée
Changea soudainement le cours de ma pensée.
Distrait, je le suivais dans ses ébats joyeux:
Il attira bientôt mes regards curieux;
Sautillant, voletant, hérissant son plumage,
Il s'éclipsait parfois à travers le feuillage;
Attentif, je suivis son évolution:
Il captivait mes sens et mon attention.
Gentil petit oiseau, fils de l'air, me disais-je,
Sans prévoir l'avenir et sans craindre le piége,
Tu vis heureux, content.—Une graine de lin,
Échappée à son bec vint tomber sur ma main.
L'oiseau fut oublié; je contemplai la graine;
Et tandis que mes yeux la distingaient à peine,
Mon esprit découvrait des trésors dans son sein:
L'émeraude, l'azur, voilés sous le satin
Où Dieu les enveloppe. A travers l'épiderme,
J'apercevais d'abord un embryon qui germe,
Une tige qui monte, un bouton qui fleurit,
Un calice azuré, que l'aurore remplit
De ses pleurs éclatants, diamants éphémères,
Reflétant les splendeurs des beautés printanières,

Comme au front d'une vierge un saphir enchanteur
Reflète sa beauté, sa grâce et sa candeur.
Et puis, je distinguais des merveilles sans nombre,
Un monde tout entier recélé dans son ombre :
Pour l'en faire jaillir, il suffit d'un rayon,
Et déjà mon esprit voit son éclosion.

. . . . . .

. . . . . .

—Tout se tient ici-bas, tout se lie et s'enchaîne :
Tous les événements ne forment qu'une chaîne.
De la cause sans-cesse on voit surgir l'effet;
L'effet, devenant cause, engendre un autre fait,
Et ces divers anneaux qu'enlace la nature,
Partant du Créateur, vont à la créature.
Toujours gros du passé, le présent qui s'enfuit,
Enfante l'avenir et tombe dans la nuit...

. . . . . .

. . . . . .

—Mais la fleur s'étiole et la sève se fige.
Les vents ont enlevé les feuilles à la tige.
Le calice se ferme et le feu du soleil
A changé l'émeraude et l'azur en vermeil...
C'en est fait, les zéphyrs, la rosée et la pluie
Ne prodigueront plus à la plante la vie :
La racine est séchée, et d'une avide main,
Le diligent fermier l'arrachera demain...
—Oh! ne la plaignons pas : elle est digne d'envie.
Mourir quand le printemps laisse l'âme ravie,
Avant que les frimas sur la nature en deuil
N'étendent leur manteau, comme sur un cercueil,
N'est-ce pas, en effet, une mort salutaire?
La vie a pour escorte une douleur amère :
La saison des amours peut seule l'adoucir,
Mais l'âpre et rude hiver ne fait que l'endurcir!...

Rien ne meurt tout entier : la forme seule change ;
L'eau pure qui jaillit du rocher, devient fange ;
Mais bientôt le soleil, par sa vive clarté,
Lui rend sa transparence et sa limpidité.
La plante n'est donc pas à mourir condamnée ;
Mon esprit peut encore suivre sa destinée.
Le tissu filandreux au bois agglutiné,
Comme l'esprit au corps par la vie enchaîné,
Tient à l'état concret mille et mille merveilles ;
Je les vois resplendir. Durant les longues veilles
Des sombres nuits d'hiver, de son doigt exercé,
Une vierge filant près de son fiancé,
Mêlant à ses soupirs les rêves de son âme,
De son lit nuptial préparera la trame :
Fée, elle changera la tige en doux satin.
—Un pauvre un jour viendra : son malheureux destin
Portera la pitié dans le cœur d'une mère,
Qui de son dénûment voilera la misère
Avec le doux tissu par sa main préparé.
Puis, tombant en lambeaux, par le temps déchiré,
Les vents le laisseront gisant dans la poussière.
De la graine de lin est-ce la fin dernière?
Non, non ; une autre main de son abjection
La tirera bientôt. Voyez-vous ce chiffon
Que foule le passant dans sa marche distraite?
C'est une chrysalide, une larve muette :
Ainsi qu'un papillon la vie en va jaillir,
Demain, le chiffonnier viendra le recueillir ;
Les loques tomberont alors dans la chaudière,
Où, sous l'ardeur du feu s'épure la matière.
Observez : voyez-vous ruisseler ce vélin?
N'est-ce pas le produit de la graine de lin?...
—La graine a disparu ; mais cette feuille blanche,
Plus blanche que la neige attachée à la branche,

Lui survivra toujours, comme l'esprit au corps,
Quand l'implacable faux a brisé ses ressorts.
Oui, cette blanche feuille est l'âme de la graine.
Elle s'envolera vers l'immortel domaine,
Quand l'esprit du penseur animant ce vélin,
Lui prêtera son aile et son souffle divin.
—A ce satin glacé quelque nouveau Messie
Ne confiera-t-il pas sa sainte prophétie?
Relique vénérée, immortel monument,
La feuille deviendrait un divin talisman
Que les pieux croyants garderaient dans leur arche.
Le temps impétueux, dans sa rapide marche,
N'oserait outrager l'impérissable autel
Où serait déposé ce message du ciel...
—Mais qui peut garantir que quelque faux prophète,
En y versant l'erreur, n'y sème la tempête?
De ce vélin fatal l'orage peut surgir.
Dieu! je l'entends gronder, et je me sens frémir!
Le contrat social qu'un sophiste élabore,
Sur cette feuille un jour viendra peut-être éclore.
Supposez que le vent au milieu du forum
Au peuple frémissant jette ce labarum;
Que sa puissante main sape aussitôt les trônes,
En donnant aux enfants pour cerceaux des couronnes;
Qu'il se proclame alors législateur et roi,
Et que d'un nouveau code il promulgue la loi;
Que foulant à ses pieds des préjugés antiques,
Sur des trônes croulants fondant des républiques,
Il déchaîne le flot des révolutions,
Comme un cratère ardent en ses éruptions...
Le voyez-vous bondir sur un torrent de laves?
Il soulève les serfs, il brise leurs entraves!...
L'idée est comme l'onde : elle prend son niveau,
Et, remuant le cœur, embrase le cerveau.

Elle s'étend partout, elle couvre la terre,
Et, comme la vapeur, recèle le tonnerre.
— La foudre et les éclairs, l'un sur l'autre entassés,
Dans la graine de lin étaient donc condensés,
Confondus avec l'or, l'azur et l'émeraude :
L'élément qui féconde et celui qui corrode,
A côté de l'amour, le fléau qui détruit...
Écoutez, écoutez ce formidable bruit :
C'est un monde qui croule, un autre qui se fonde!:..
Une graine a suffi pour transformer le monde!!!...

. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

— Ah! des desseins de Dieu qui peut sonder le fond?
Si je veux les scruter mon esprit se confond!
Qui donc m'expliquera ces merveilleuses choses,
Ces transformations et ces métamorphoses?
Où trouver un flambeau dont la vive lueur
Épande ses rayons dans la nuit de mon cœur?
Où, le critérium pour ma raison fragile?
Une voix me répond : — Médite l'Évangile.

J. MERCADIER, premier commis de Direction des Contributions Indirectes.

LE GASCON ET LE BANQUIER.

CONTE.

Que le cœur ou l'esprit soit vide,
On n'en meurt pas, car les plus creux
Bien souvent sont les plus heureux.
Mais l'outre de la Danaïde
Que l'on appelle le gaster,
Ne remplit pas son gouffre avide
D'amour, de rêves ou d'éther.
Un gascon l'éprouva. Seul, en pleine campagne,
Ce gascon voyageait,
Bâtissant, en marchant, des châteaux en Espagne.
Tandis que son espoir à l'aise s'y logeait,
Ses entrailles criaient sous son gousset aride
Qui n'avait pas horreur du vide :
L'or ni l'argent, hélas!
N'y germaient pas...
Le pauvre voyageur n'avait d'autre ressource
Que celle d'un esprit prompt en expédients.
Il avait oublié dans son château sa bourse.
—Tout gascon a castel sur les bords si riants
De la Garonne. — Enfin, une pénible course
Avait débilité son robuste estomac :
Il cherchait un dîner plus encore qu'un hamac.

Harassé, soucieux, aux abords d'une ville
Il accoste un quidam
De la façon la plus civile :
—« Qu'avez-vous de nouveau par ici, dit-il. »—« Dam !
Répond le citadin, un riche mariage,
Qui se règle aujourd'hui. La fille est belle et sage :
C'est celle du banquier. Cent mille francs comptants ;
Voilà sa dot. On va dîner en peu d'instants. »
—Le gascon, pour calmer sa faim inexorable,
Se présente au moment où l'on se met à table,
Et prenant un sourire, un parler des plus francs,
Il propose au banquier cinquante mille francs
A gagner. A ces mots, quittant son air sévère,
Le Crésus répliqua : —« Nous avons le notaire ;
Nous pourrons aisément nous entendre au dessert ;
Entrez et permettez que j'ajoute un couvert. »
—Le gascon famélique obéit sans débattre ;
Il prit place au festin et mangea comme quatre,
But de même, causa sans le moindre embarras
Et fit des calembours. Vers la fin du repas,
L'heureux amphitryon, d'un air fort débonnaire,
S'approcha du gascon pour parler de l'affaire :
—« Hé bien ! mon cher, dit-il, voyons, quels sont vos plans ?
—C'est simple : vous gagnez cinquante mille francs.
—Mais comment ?—Le voici : Votre fille est charmante ;
Vous la dotez de *cent*, je la prends pour *cinquante*. »

J. MERCADIER, premier commis de Direction des Contributions Indirectes.

LISTE DES MEMBRES

COMPOSANT

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE, SCIENTIFIQUE ET LITTÉRAIRE

DES PYRÉNÉES-ORIENTALES.

Membres honoraires.

1835. M. Mathieu, O. ✻, membre de l'*Institut*.
1836. M. Guizot, C. ✻, membre de l'*Académie Française*.

Membres résidants.

1854. M. Abblard, professeur à l'École-Normale.
1853. M. Alart, archiviste de la Préfecture.
1833. M. Alzine, imprimeur-libraire (*F*)*.
1853. M. Argiot (Jacques), homme de lettres.
1857. M. Astors (François), propriétaire.
1853. M. Audusson (Olivier), propriétaire.
1838. M. Augé, ✻, capitaine d'artillerie en retraite.
1846. M. Azémar, propriétaire.
1836. M. Bach, O. ✻, colonel d'artillerie en retraite.
1857. M. Barberet, ✻, inspecteur d'Académie.
1860. M. Batlle (Victor), maire de Cabestany.
1855. M. Bédos, avocat.
1833. M. Béguin, directeur de l'École-Normale (*F*).
1858. M. Bensa, chanoine honoraire, professeur de philosophie et de théologie au Grand-Séminaire.
1853. M. Bertrand-Balanda, propriétaire.
1857. M. Bocamy, docteur-médecin.
1856. M. Boix, pharmacien.
1861. M. Boissonnet, C. ✻, colonel d'artillerie.

* Les fondateurs de la Société sont désignés par la lettre *F*, qui est à la suite de leur nom

1853. M. Bonafos, docteur-médecin.
1847. M. Bonnefoy (de), propriétaire.
1855. M. Boucabeille, chan. honoraire, aumônier de l'École-Normale.
1836. M. Bresson, propriétaire.
1833. M. Caffe, architecte de la Ville de Perpignan (*F*).
1855. M. Calvet, agronome.
1861. M. Carcassonne (Jean), propriétaire.
1835. M. Companyo père, docteur-médecin.
1840. M. Costa (Léon de), chef de division à la Préfecture.
1847. M. Cuillé, ✻, directeur de la Ferme-École.
1853. M. Dadins (Sauveur), propriétaire.
1855. M. Delhoste, chan. honoraire, vicaire de la Cathédrale.
1848. M. Desprès (Antoine), propriétaire.
1861. M. Desprès (Jules), propriétaire.
1854. M. Durand (Justin), ✻, banquier.
1850. M. Escatllar (d'), propriétaire.
1841. M. Eychenne aîné, propriétaire.
1865. M. Estrade (Auguste), propriétaire.
1849. M. Fabre (Louis), professeur en retraite.
1861. M. Ferrer (Léon), pharmacien.
1854. M. Fines, chanoine titulaire du diocèse, supérieur du Grand-Séminaire.
1853. M. Garrette, banquier.
1848. M. Gouell, docteur-médecin.
1859. M. Granier de Cassagnac, ✻, chanoine honoraire, principal du Collége de Perpignan.
1854. M. Jaume (Amédée), notaire.
1854. M. Jouy-d'Arnaud, ✻, propriétaire.
1850. M. Labau, propriétaire.
1860. M. Lacombe Saint-Michel (Romain), propriétaire.
1854. M. Lacroix (Ferdinand), avocat.
1854. M. Lafabrègue, juge.
1853. M. Lamer (Jules de), propriétaire.

1841. M. Lazerme (Charles), propriétaire.
1853. M. Llobet (Joseph de), propriétaire.
1834. M. Lloubes (Auguste), banquier.
1835. M. Massot (Paul), docteur-médecin.
1853. M. Massot (Aimé), docteur-médecin.
1862. M. Mercadier, commis des Contributions Indirectes.
1861. M. Morer, professeur au Collége.
1853. M. Muxart (Auguste), avocat.
1835. M. Passama, docteur-médecin, maire de Perpignan.
1858. M. Philip, chanoine titulaire du diocèse.
1834. M. Pujade, docteur-médecin.
1857. M. Reynès-Audusson, propriétaire.
1853. M. Ribes, directeur de l'École primaire supérieure.
1853. M. Robin (Louis), propriétaire.
1858. M. Rouffia (Joseph), instituteur.
1859. M. Saignes (Justin), lithographe.
1854. M. Sauvy (Joseph), négociant.
1853. M. Siau (Antoine), propriétaire.
1833. M. Sirven, agent principal des Hospices de Perpignan (*F*).
1854. M. Talayrach (Joseph), avocat.
1855. M. Tarrès, docteur-médecin.
1860. M. Tastu (Antoine), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées.
1860. M. Testory (Paulin), pharmacien.
1841. M. Vilallongue (Sylvestre), négociant.

Membres résidants n'habitant pas Perpignan.

1858. M. Besombes (Joseph), négociant, à Saint-Laurent-de-la-Salanque.
1861. M. Bosch (Joseph), propriétaire, à Ille.
1859. M. Camp, curé, à Via (canton de Saillagouse).
1856. M. Cassonnell, propriétaire, à Cases-de-Pène.
1869. M. Cazes, notaire, à Millas.

1857. M. Conte (Joseph), propriétaire, à Estagel.
1856. M. Duverney, propriétaire, à Espira-de-l'Agly.
1847. M. Girvès (Sauveur), propriétaire, à Vinça.
1861. M. Hénaut (Jean), propriétaire, au Soler.
1856. M. Malègue, propriétaire, à Pézilla-de-la-Rivière.
1858. M. Marquy fils, pépiniériste, à Ille.
1858. M. Nogués, juge de paix, à Olette.
1858. M. Pla, juge de paix, à Saint-Paul.
1860. M. Rathéau, ✻, capit., chef du génie, à Amélie-les-Bains.
1858. M. Tolra de Bordas (Joseph), prêtre, professeur de philosophie et d'histoire au Petit-Séminaire de Prades.
1861. M. Truillès (Joseph), notaire, à Ille.
1861. M. Vilar-Soubirane, propriétaire, au Boulou.

Membres correspondants.

1839. Mme Lafabrègue, naturaliste, à Lyon.
1839. Mme Tastu (Amable), à Paris.
1839. Mme Vien (Céleste), à Paris.
1840. Mme Faure (Anaïs), née Biu, à Limoux.
1842. Mlle Favier (Eulalie), à Marseille.

1833. M. Armonville, secrétaire du *Conservatoire des Arts et Métiers*, à Paris.
— M. Bastard, doct.-médecin, à Châlonnes (Maine-et-Loire).
— M. Boubée, géologue, à Paris.
— M. Christol (Jul. de), professeur d'histoire naturelle, à Montpellier.
— M. Des Moulins (Charles), membre de plusieurs sociétés savantes, à Lanquais.
— M. Denis de Saint-Antoine, président des relations intérieures de la *Société de Civilisation*, à Paris.
— M. Dias de Moralès, ancien député aux Cortès, à Marseille.
— M. Ferrus, ancien principal du Collége de Perpignan (*F*).

1833. M. Fraisse, de Perpignan, négociant, à Cette (*F*).
— M. Julia, de Perpignan, secrétaire d'Académie, à Alger (*F*).
— M. Siau, de Perpignan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées en retraite, à Bordeaux.
— M. Tournal, géologue, à Narbonne.
— M. Vène, ingénieur des Mines, à Toulouse.
1834. M. Boisgiraud, professeur de chimie, à Toulouse.
— M. César-Moreau, directeur-fondateur de la *Société française de Statistique*, à Paris.
— M. Cros, avocat, à Narbonne.
— M. Delestre, président de l'*Athénée Impérial*, à Paris.
— M. Dupuy, ✲, colonel d'état-major en retraite, à Toulouse.
— M. Godde de Liancourt, président de la *Société universelle de Civilisation*, à Paris.
— M. Pujade, ✲, docteur-médecin, à Amélie-les-Bains.
— M. Poulain, chirurgien en chef.
— M. Salin, contrôleur de la Monnaie des Médailles, à Paris.
— M. Xatart, pharmacien, à Prats-de-Molló.
1835. M. Arago (Étienne), de Perpignan, homme de lettres, à Paris.
— M. Breghot du Lut, conseiller à la Cour Impériale de Lyon, membre de l'*Académie Impériale* de la même ville.
— M. Cachelièvre, ingénieur des Mines.
— M. Calmètes, ✲, de Perpignan, conseiller à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. Chevrolat (Auguste), membre de la *Société Entomologique de France*, à Paris.
— M. Combes, docteur-médecin, à Toulouse.
— M. Delocre, docteur-médecin, à Lyon.
— M. Denizart-Hurtzel, propriétaire, à Lille.
— M. Duffourc, ✲, colonel du génie.
— M. Ensely, docteur-médecin, à Castelnaudary.
— M. Gally-Cazalat, professeur de physique, à Versailles.
— M. Guinard aîné, pharmacien, à Bordeaux.

1835. M. Guiter, de Perpignan, à Chambéry.
— M. Guyot de Fère, secrétaire perpétuel de la *Société d'Encouragement*, à Paris.
— M. Itier, naturaliste, à Montpellier.
— M. Julia, de Perpignan, chef d'escadron d'artillerie.
— M. Lecoq, professeur de botanique, à Clermont-Ferrand.
— M. Maurin (Laurent), de Perpignan, lithographe, à Paris.
— M. Merch, trésorier de la *Société Linnéenne* de Lyon.
— M. Mulzant, professeur d'entomologie au Lycée et à la Faculté des Sciences de Lyon.
— M. Péricaud, bibliothécaire de la ville de Lyon, membre de l'*Académie Impériale* de la même ville.
— M. Rigaud (Esprit), de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
— M. Rouffia (Côme), de Perpignan, maître de pension, à Millas.
— M. Thurbert, ingénieur des Mines.
— M. Walter, ingénieur civil, professeur à l'École des Arts et Manufactures, à Paris.
1837. M. Barrau, homme de lettres, à Toulouse.
— M. Boluix, de Perpignan, capitaine de frégate.
— M. Mercadier aîné, lithographe, à Toulouse.
1838. M. Durosoy, inspecteur des Mines.
— M. Grenier, docteur-médecin, professeur d'histoire naturelle, à Besançon.
1838. M. Vaillant, dessinateur, attaché au Muséum d'Histoire naturelle, à Paris.
1839. M. Brochier, capitaine du génie, à Paris.
— M. Cadilhac (Désiré), à Puisségur, près Béziers.
— M. Coubart d'Aulnay, membre de l'Athénée des Arts, à Paris.
— M. Terrevert, naturaliste, à Lyon
1840. M. Arago (Alfred), de Perpignan, sous-inspecteur des Beaux-Arts, à Paris

1840. M. Monzie-Lasserre, doct.-médecin, à Coux (Dordogne).
1841. M. François, ingénieur des Mines.
— M. Fontan, docteur-médecin.
— M. Moquin-Tandon, naturaliste, à Toulouse.
— M. Vienne, bibliothécaire de la ville de Toulouse.
1842. M. Bénet de Peraud, docteur-médecin, à Paris.
— M. Gellé, professeur à l'École Vétérinaire de Toulouse.
— M. Laugier, attaché à l'Observatoire de Paris.
— M. Petit, directeur de l'Observatoire de Toulouse.
— M. Pongy, ouvrier maçon, homme de lettres, à Toulon.
— M. Selva (Prosper), ✻, de Perpignan, capit. de vaisseau.
1843. M. D'Ombre-Firmas, d'Alais.
— M. Passama, ✻, de Perpignan, capitaine de frégate.
— M. Massot-Reynier, ✻, de Perpignan, premier président à la Cour impériale de Rouen.
— M. Solliers (Félix), homme de lettres, à Paris.
1844. M. Bouis fils, de Perpignan, prof. de chimie, à Paris.
— M. Didier (Petit), de Lyon.
— M. Perey (Alexis), professeur de mathématiques, à Dijon.
— M. Robinet, membre de l'*Académie Impériale de Médecine*.
1847. M. Ivat, avocat à la Cour Impériale de Paris.
— M. Renard de Saint-Malo, de Perpignan, avocat à la Cour de Cassation, à Paris.
1848. M. Laurence, principal du Collége, à Mont-de-Marsan.
— M. Lefranc (Pierre), homme de lettres, à Paris.
— M. Perris (Édouard), naturaliste, à Mont-de-Marsan
— M. Reboud, docteur-médecin, aide-major (Algérie).
1849. M. Autheman, économe des hospices, à Lisle-sur-Sorgue (Var).
— M. Pietta (Lucien), à Montesquieu, près Toulouse.
1853. M. Collet, principal du Collége de Castelnaudary.
— M. Companyo fils, de Perpignan, docteur-médecin, en Égypte.
— M. Faure, docteur-médecin, en Algérie.

1853. M. Maniel (Jacques), de Perpignan, ingénieur en chef des chemins de fer du Nord.
— M. Bonnet (Edmond), ingénieur civil.
— M. Carvallo (Jules), ingénieur civil, membre-fondateur de l'*Institut archéologique et historique du Limousin.*
1854. M. Denjean, de Perpignan, professeur au Collége de Lodève.
— M. Maurice, de Perpignan, agent-voyer en chef du département de Loir-et-Cher.
— M. Thévenin, procureur impérial, à Auch.
1855. M. Barthélemy (de), ✻, ancien conseiller de Préfecture.
— M. Barthélemy (de), ✻, sous-préfet, à Béfort.
— M. Calisti, inspecteur d'Académie, à Nevers.
— M. Cortie, de Perpignan, professeur, à Orange.
— M. Chaurand de Malarce, homme de lettres, à Blois.
— M. Crova, de Perpignan, professeur de physique, à Montpellier.
— M. Guigon, professeur de mathématiques, à Bastia.
— M. Paris (Louis).
— M. Soubeyran (Paul de), ✻, préfet, à Blois.
1856. M. Mercader (Ernest), docteur-médecin, à La Magistrad (Tarn-et-Garonne).
1857. M. Soubeyran (Léon), pharmacien, à Paris.
1858. M. Caralp (Raymond), directeur des cultures du Pénitencier de Marseille.
— M. Chambeu (l'abbé), de Perpignan, dominicain
— M. Lourdoueix (Paul de).
— M. Dardé, avoué, à Carcassonne.
— M. Denille, directeur de la Ferme-École de l'Aude.
— M. Desalle, agent-voyer en chef du département de l'Aude.
1859. M. Gourrier de Fraissé, à Cabardès (Aude).
— M. Guilhaume, inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées.
— M. Guiter, de Saint-Laurent-de-la-Salanque, directeur de la *Société artistique de l'Isthme de Suez.*

1859. M. Lespiau (Henri), de Perpignan, docteur-médecin des armées.
— M. Bonnel (Stanislas), propriétaire, à Béziers.
— M. Lassus de Saint-Geniès (le baron de), ✻, préfet.
— M. Maraval, vice-président de la *Société d'Agriculture de l'Aude*.
— M. Marès (Henri), membre de la *Société d'Agriculture de l'Hérault*.
— M. Pellet (Pierre), naturaliste, à Béziers.
— M. Portal de Moux, propriétaire, à Carcassonne.
— M. Rendu (Victor), inspecteur-général de l'agriculture.
— M. Salaman, propriétaire, à Carcassonne.
— M. Talrich (Jules), de Perpignan, artiste préparateur d'anatomie en cire, à Paris.
— M. Valayer, propriétaire, à Avignon.
1860. M. Aragon (Victor), ✻, de Perpignan, prés. de chambre à la Cour Impériale de Montpellier.
— M. Cazalis-Allut, propriétaire, à Montpellier.
— M. Doumet, maire de Cette.
— M. Fouchier (de), capitaine d'infanterie, à Melun.
— M. Martin (Joseph de), docteur-médecin, à Narbonne.
— M. Noguès (A.-F.), professeur d'histoire naturelle.
— M. Pagezy, maire de Montpellier.
— M. Ricard (Alphonse), avocat.
1861. M. Amas, employé à la Direction des Douanes, à Marseille.
— M. Bataillard, naturaliste, à Audeux (Doubs).
— M. Bonnel (Gabriel), avocat, à Narbonne.
— M. Bonnet, juge de paix, à Aubagne (Bouches-du-Rhône).
— M. Bounin, vice-prés. de la *Société d'Agriculture de Nice*.
— M. Bovis (de), propriétaire, à Avignon.
— M. Fernand-Lagarrigue, membre de l'*Institut historique de France*.
— M. Fissiaux (l'abbé), direct. du pénitencier des Bouches-du-Rhône.

1861. M. Hardy, directeur de la pépinière centrale du Gouvernement, près d'Alger.
— M. Heuzé (Gustave), professeur d'agriculture à l'École impériale de Grignon.
— M. Labeaume (de), président de la *Société d'Agriculture du Gard.*
— M. Leymériс, prof. de géologie à la Faculté de Toulouse.
— M. Rougemont, président de la *Société d'Horticulture des Bouches-du-Rhône.*
— M. Salles (Isidore), ✻, préfet.
— M. Sicard, secrétaire de la *Société d'Horticulture des Bouches-du-Rhône.*
1862. M. Chardon, président de la *Société d'Horticulture et de Botanique du département du Gard.*
— M. Éloffe (Arthur), naturaliste, à Paris.
— M. Ville (Ludovic), ✻, de Rivesaltes, ingénieur en chef des Mines (Algérie).
1865. M. Fuix, de Perpignan, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Amiens.
— M. Oliver (Paul), membre de la *Société de Botanique de France.*

Correspondants étrangers.

1833. M. Llobet, géologue, à Barcelone.
— M. Ladron de Guerrera, chanoine et curé du Retiro, à Madrid.
1835. M. Lorenzo de Redecilla, homme de lettres, à Madrid.
— M. Francisco Vera, homme de lettres, à Madrid.
— M. Acevedo, homme de lettres, à Madrid.
— M. Lorenzo Abat, homme de lettres, à Madrid.
— M. Mariano de Sans, naturaliste, à Barcelone.
— M. Roura, professeur de chimie, à Barcelone.
— M. Bastuc, censeur royal, à Barcelone.

1835. M. Garnier, membre de l'Université, à Madrid.
— M. Raull, avocat, à Barcelone.
1842. M. Luis Balagué, membre de la *Société Philomathique*, à Barcelone.
1847. M. le marquis de Belpuig, duc de Savella, à Palma (Iles Baléares).
— M. Joachim Maria Boyer de Rossello, à Palma (Iles Baléares).
— M. Nicolas Brozedo y Zafortera, à Palma (Iles Baléares).
— M. Jules de Gabarrus, consul de France à Palma (Iles Baléares).
— M. Basilio Sebastiano Castellano, bibliothécaire de la Bibliothèque Royale, à Madrid.
— M. Luis Maria Ramirès Las Cazas Deza, prés. de l'*Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Cordoue.*
— M. Modesto La Fuente, homme de lettres, à Madrid.
— M. Isidore Chaussat, homme de lettres, à Barcelone.
1848. M. Martinez (Ant.), à Palma (Iles Baléares).
— M. Medel (Raymond), à Palma (Iles Baléares).
1849. M. Fages de Roma, inspecteur-général d'agriculture dans la province de Girone.
1851. M. Vidal, professeur d'histoire naturelle à l'Université de Valence.
1852. M. Macdonald, président de l'*Académie Britannique*, à Londres.
— M. le comte de Mélano, secrétaire perpétuel de l'*Académie Britannique*, à Londres.
1853. M. Reume (Auguste de), capitaine d'artillerie en Belgique, membre de l'*Académie Britannique*.
— M. Rubio y Ors, professeur de littérature espagnole à l'Université de Castille, à Valladolid.
— M. Fadeuille (de), membre de l'*Académie Britannique*.
— M. Florencio Janer y Graells, homme de lettres, à Madrid.

1853. M. J. Trujillo del Parraso, homme de lettres, à Madrid.
— M. Gens (Eugène), professeur d'histoire à l'Athénée Royal d'Anvers.
— M. le vicomte de Kerckov-Varent, président de l'*Académie d'Archéologie de Belgique*, grand'croix et commandeur de plusieurs ordres.
— M. le vicomte Eugène de Kerckov-Varent fils, chargé d'affaires de l'Empereur de Turquie près le Gouvernement Belge.
— M. Alexandre Schaepkem, peintre de paysages, professeur de peinture, à Maëstrich.
— M. Léonard de Cuyper, statuaire, à Anvers.
— M. Nicolas Van-der-Heyden, généalogiste, à Anvers.
— M. Raphael Atienza, marqués de Salvatierra, à Ronda.
— M. Thomas Aquilo, professeur universitaire, à Palma (Iles Baléares).
1859. M. Alexandre Schaepkens, direct. de l'École des Beaux-Arts, chevalier de la Couronne de Chêne, à Maëstrich.
1861. M. le docteur Don Juan de Dios Montesimos y Neira, à Cordoue (Espagne).
— M. Damaso Calvet, ingénieur, à Figuères.

Membres résidants décédés depuis la publication du dernier Bulletin.

M. Amadis, professeur au Collége de Perpignan.
M. Batlle (Pierre), homme de lettres, à Perpignan. (*F.*)
M. Lloubes (Jean-Jacques), banquier, à Perpignan.
M. Méric (François), homme de lettres, à Perpignan.
M. Pagès-Roudière, docteur-médecin, à Perpignan.
M. Picas (Hippolyte), avocat, à Perpignan.
M. Saléta, capitaine d'artillerie en retraite, à Perpignan.
M. Tastu-Jaubert, avocat, à Perpignan.

Sociétés correspondantes.

Aisne	*Académie des Sciences et Belles-Lettres.*	Saint-Quentin.
	Comice Agricole.	
Alpes (Basses)	*Société centrale d'Agriculture et d'acclimatation.*	Digne
Aube	*Société Scientifique et du Commerce.*	Troyes.
	Société d'Agriculture, Arts et Belles-Lettres.	
Aude	*Société d'Agriculture*	Carcassonne.
	Comice Agricole.	Limoux
	Société des Arts et Sciences.	Carcassonne.
	Comice Agricole de l'arrondissement de Narbonne.	Narbonne.
Ariége	*Société Agricole et Littéraire*	Foix
Aveyron	*Société d'Agriculture.*	Rodez.
	Société d'Horticulture.	
Bouches-du-Rhône	*Société de Statistique.*	Marseille.
	Académie des Sciences	
	Société de Pharmacie.	
	Revue Horticole des Bouches-du-Rhône.	
Calvados	*Société Vétérinaire du département du Calvados et de la Manche.*	Bayeux
	Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres.	
	Société d'Agriculture et du Commerce.	
	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.	Caen.
	Société Linnéenne de Normandie.	
	Société Académique, Agricole, Industrielle et d'Instruction.	Falaise
Cantal	*Propagateur Agricole du Cantal*	Aurillac

Charente.....	*Société d'Agriculture, Arts et Commerce*	Angoulême.
Charente-Inférieure	*Société d'Agriculture, des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Rochefort
	Athénée de la Charente-Inférieure.	La Rochelle
Cher.....	*Société Agricole du Cher.*	Bourges.
Côte-d'Or.....	*Académie impériale des Sciences et Arts.*	Dijon
	Société d'Horticulture et d'Arboriculture.	
Creuse.....	*Société des Sciences Naturelles et Archéologiques.*	Guéret.
Doubs.....	*Société d'Émulation.*	Besançon
	Société d'Agriculture.	
Drôme.....	*Société de Statistique, des Arts et des Sciences.*	Valence.
	Société d'Agriculture.	
Eure.....	*Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Évreux.
Gard.....	*Académie des Sciences, etc.*	Nîmes.
	Société d'Agriculture.	
	Comice Agricole de l'arrondissement de Nîmes.	
Garonne (Haute)..	*Académie des Jeux-Floraux.*	Toulouse.
	Académie des Sciences et Belles-Lettres.	
	Société Archéologique du Midi.	
	Société d'Agriculture.	
	Journal d'Agriculture pratique et d'Économie rurale pour le Midi de la France, publié par les Sociétés d'Agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.	
Gers.....	*Société Agricole.*	Auch
	Revue Agricole et Horticole.	

Gironde	*Académie Impériale des Sciences, Belles-Lettres et Arts*	Bordeaux
	Société Linnéenne.	
	Société d'Horticulture.	
	Société d'Agriculture.	
	Société de Médecine.	
	Société Archéologique.	
Hérault	*Société d'Agriculture.*	Montpellier.
	Le Messager Agricole du Midi (rédacteur).	
	Annales de la Société d'Horticulture et de Botanique de l'Hérault.	
	Société Archéologique.	Béziers.
Indre	*Société d'Agriculture.*	Châteauroux
Indre-et-Loire	*Société Médicale.*	Tours.
	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.	
	Société Archéologique de Touraine.	
Isère	*Société d'Agriculture.*	Grenoble.
	Académie Delphinale.	
	Société de Statistique des Sciences naturelles.	
	Sud-Est. Journal agricole et horticole (rédacteur).	
Jura	*Société d'Émulation.*	Lons-le-Saulnier.
Landes	*Société d'Agriculture.*	Mont-de-Marsan.
Loir-et-Cher	*Société d'Agriculture.*	Blois.
Loire	*Société d'Agriculture.*	Montbrison.
	Société Impériale d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de la Loire.	Saint-Etienne.
Loire (Haute)	*Société des Sciences et d'Agriculture*	Le Puy.
Loire (Inférieure)	*Académie de la Loire-Inférieure*	Nantes.
Loiret	*Société d'Agriculture*	Orléans
	Société d'Horticulture	

Lot	*Société Agricole et Industrielle*	Cahors.
Lot-et-Garonne	*Société d'Agriculture et Arts.*	Agen.
Lozère	*Société Agricole, Scientifique et Littéraire.*	Mende.
Maine-et-Loire	*Société d'Agriculture, Sciences et Arts.*	Angers.
	Société Industrielle.	
	Société Académique.	
Manche	*Société Académique*	Cherbourg.
Marne	*Académie Impériale.*	Châlons.
	Société d'Agriculture.	
	Académie de Reims.	Reims.
Meurthe	*Société des Sciences, Lettres et Arts.*	Nancy.
	Société centrale d'Agriculture.	
Moselle	*Société d'Histoire Naturelle.*	Metz.
	Académie Impériale.	
Nord	*Société d'Agriculture.*	Valenciennes.
	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.	Douai.
	Comice Agricole de l'Arrondissement de Douai.	
	Société d'Émulation.	Cambrai.
	Académie Nationale Agricole, Manufacturière, etc.	Lille.
	Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.	
	Comice Agricole.	
	Comice Agricole de l'arrondissement de Lille.	
Oise	*Société d'Agriculture.*	Compiègne.
	Société Académique, Sciences et Arts du département de l'Oise.	Beauvais.
Pas-de-Calais	*Académie des Sciences.*	Arras.
	Société Centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais.	

Pas-de-Calais....	*Société des Sciences et Belles-Lettres.*	Boulogne.
	Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne.	
Puy-de-Dôme...	*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.*	Clermont Ferrand.
Rhin (Haut)...	*Société d'Agriculture.*	Colmar.
	Société d'Histoire Naturelle.	
	Société Industrielle de Mulhouse.	Mulhouse
Rhône.....	*Académie des Sciences.*	Lyon.
	Société des Sciences Physiques, Naturelles, d'Agriculture et d'Industrie.	
	Société Impériale d'Agriculture et d'Horticulture pratique.	
	Société Littéraire.	
Sarthe.....	*Société d'Agriculture, Sciences, Commerce et Arts.*	Le Mans.
Seine.....	*Académie Nationale, Agricole, Manufacturière et Commerciale.*	Paris.
	Académie des Arts.	
	Société Centrale d'Agriculture.	
	Société pour l'Instruction élémentaire.	
	Société de Statistique universelle.	
	Société d'Encouragement pour l'Industrie.	
	Cercle Agricole.	
	Société de la Morale chrétienne.	
	Annales administratives et scientifiques d'Agriculture française.	
	Cercle Historique.	
	Institut Impérial de France.	
	Société Protectrice des Animaux	
	Tribune des Linguistes, Philosophie des Langues.	

Seine	*L'Apiculteur, Journal des Cultivateurs d'Abeilles* (rédacteur).	Paris.
	Moniteur des Comices et des Cultivateurs (rédacteur).	
	Cercle de la Presse scientifique (rédacteur).	
	La Revue d'Économie rurale (rédacteur).	
	Journal d'Agriculture pratique (rédacteur)	
	Annales du Bibliophile, du Bibliothécaire et de l'Archiviste, publiées par Louis Lacour.	
	Revue des Sociétés Savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministre de l'instruction publique.	
	La Ferme, Journal Agricole et Horticole, des Comices Agricoles, des Sociétés Savantes, des Rédacteurs de Journaux, des Pasteurs et des Instituteurs (rédacteur M. Defranoux).	
Seine-Inférieure	*Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*	Rouen.
	Société d'Horticulture.	
	Société libre d'Émulation et de Commerce.	
	Société Centrale d'Agriculture.	
	Société Hâvraise d'Études diverses.	Le Hâvre.
	Cercle pratique d'Horticulture et de Botanique.	
Seine-et-Marne	*Société d'Agriculture et Sciences Morales.*	Melun.
Seine-et-Oise	*Institut National Agronomique.*	Versailles.
	Société des Sciences Morales, des Lettres et Arts.	

Sèvres (Deux)	*Société d'Agriculture et du Commerce.*	Niort.
	Société de Statistique.	
	Maître Jacques, Journal populaire d'Agriculture, publié à Niort.	
Somme	*Société des Antiquaires de Picardie*	Amiens.
	Société d'Agriculture.	
	Société d'Horticulture.	
	Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce du département de la Somme.	
Tarn	*Société Littéraire et Scientifique*	Castres.
Var	*Société des Sciences.*	Toulon.
	Société d'Agriculture et du Commerce.	
	Comice Agricole de l'arrondissement de Toulon.	
	Société Scientifique et Archéologique.	Dragnignan.
Vaucluse	*Société d'Agriculture et d'Horticulture.*	Avignon.
Vienne	*Société d'Agriculture.*	Poitiers.
	Société Académique de Poitiers.	
Vienne (Haute)	*Société d'Agriculture, des Sciences et Arts.*	Limoges
	L'Agriculteur du Centre	
Vosges	*Société d'Émulation.*	Epinal.
Yonne	*Société Archéologique.*	Sens.
	Société des Sciences Historiques et Naturelles du département de l'Yonne.	Auxerre
Algérie	*Bulletin de la Société d'Agriculture d'Alger.*	Alger.

Sociétés Étrangères.

Angleterre	*Académie Britannique.*	Londres
Belgique.....	*Société Archéologique de Bruxelles.*	Bruxelles
	Société de l'Union des artistes Liégeois.	Liége
Espagne.....	*El Propagador de la Libertad*	Barcelone.
	La Granja (Revista).	Figuères.
Hollande.....	*Académie Royale des Sciences*	Amsterdam
Portugal.....	*O Archivo Rural. Jornal de Agricultura, Artes e Sciencias.*	Lisbonne
Suisse.....	*Société Vaudoise des Sciences naturelles.*	Lausanne
Russie.....	*Société Impériale d'Agriculture*	Moscou

FIN

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Resumé des travaux de la Société, depuis le mois d'octobre 1859 jusqu'au 31 décembre 1862, par M. Fabre, secrétaire 6

Concours régional de Perpignan et expositions annexées, en 1862 31

La prime d'honneur des Pyrénées-Orientales, par M. Henri Dorlol, secrétaire et rapporteur de la commission de visite 33

Distribution des prix et médailles..... 65

Séance publique du 29 juillet 1860..... 109

Séance publique du 28 juillet 1861..... 115

Rapport sur l'exposition florale et maraîchère du Concours régional de Perpignan, par M. l'abbé Delhoste, secrétaire de la commission 120

Une procession au quinzième siècle, par M. l'abbé Delhoste.. 12

Fin du supplément aux Éphémérides de l'Hôpital Saint-Jean et de l'Hospice de la Miséricorde de Perpignan, par M. Joseph Sirven. 129

Les ruines de Cabrenç, par M. Ratheau, capitaine chef du Génie à Amélie-les-Bains..... 159

Note sur un phénomème d'optique observé au sommet du Canigou, par le même..... 172

Notice géologique sur les Albères, par M. A. F. Noguès, professeur de sciences physiques et naturelles à Lyon..... 173

Chronique perpignanaise, par M. Joseph Sirven..... 201

Monographie de certains sceaux autrefois en usage dans les comtés de Roussillon et de Cerdagne, par M. E. de Fouchier.. 205

Notice sur l'Isthme de Suez, par M. A. Guiter..... 293

Exploration en Tunisie, par M. A. Guiter..... 298

Biographies roussillonnaises, par M. l'abbé J. Tolra de Bordas ... 303
I. Mgr François Ximenez, Évêque d'Elne (1400—1415)..... 303
II. Mgr Michel Pontich, Évêque de Gérone (1632—1699).... 333
III. Le R. P. Méliton de Perpignan, Capucin (1680—1755)... 355

Vigarosy, par M. Joseph Sirven..... 371

Analyse chimique de la stéatite de Mosset, par M. Léon Ferrer... 373

Vers adressés à Mgr Gerbet, lors de sa visite au Collége de Perpignan pour y administrer le sacrement de la confirmation, par M. L. Fabre. 375

La Charité, par M. Joseph Sirven..... 377

Les Grues d'Ibicus, par M. L. Fabre..... 379

Éloge du Maréchal de Mailly, par M. J. Mercadier... 384

Les métamorphoses d'une graine, par M. J. Mercadier..... 406

Le Gascon et le Banquier, par M. J. Mercadier..... 413

Liste des Membres composant la Société..... 415

Liste des Sociétés correspondantes..... 427

FIN DE LA TABLE.

NATURA. HISTOR.

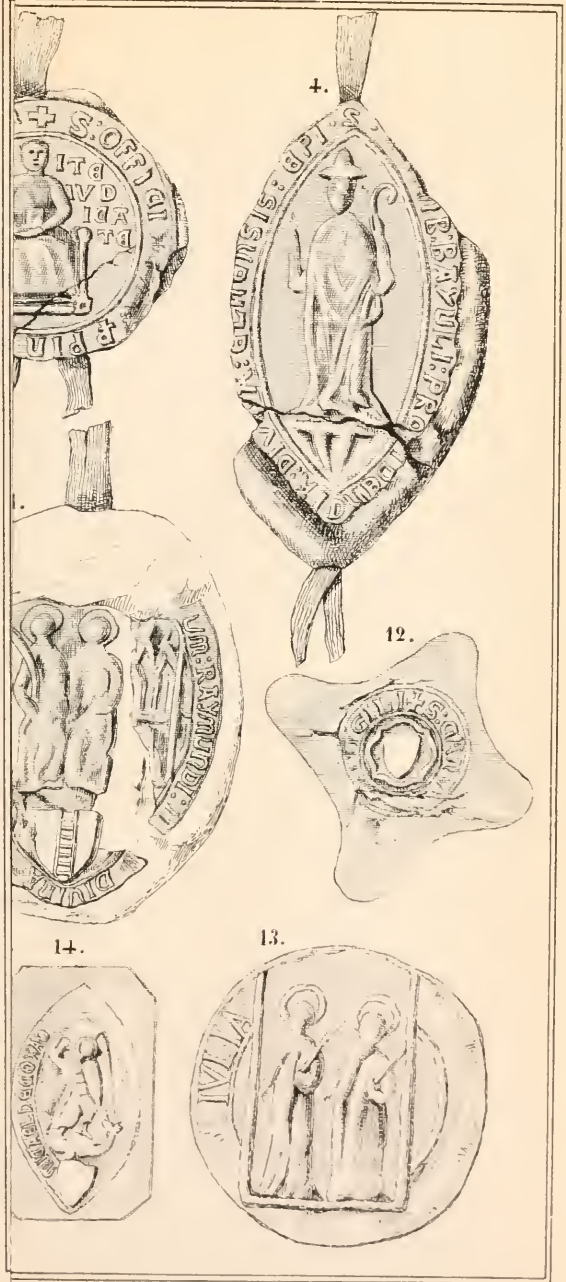
4.
12.
14.
13.

PREMIÈRE PARTIE. —— SCEAUX DU CLERGÉ.

Ed.d de Fouchier del.

Lith. Jean Saignes, Marché Neuf, Perpignan.

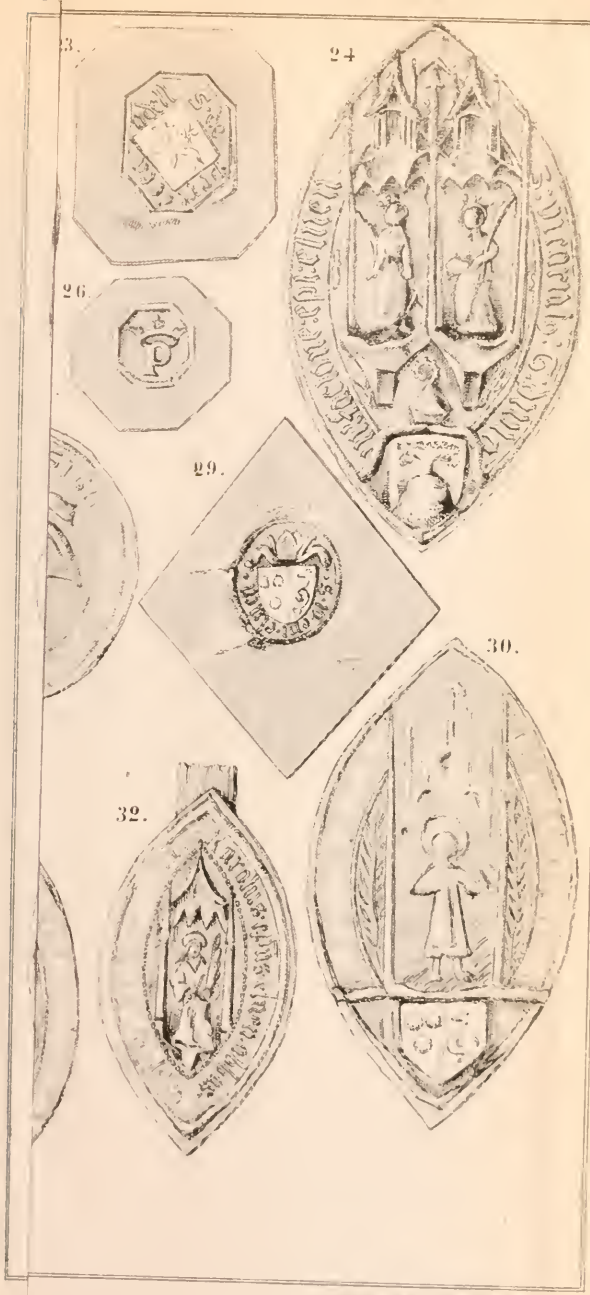
23.
24
26.
29.
30.
32.

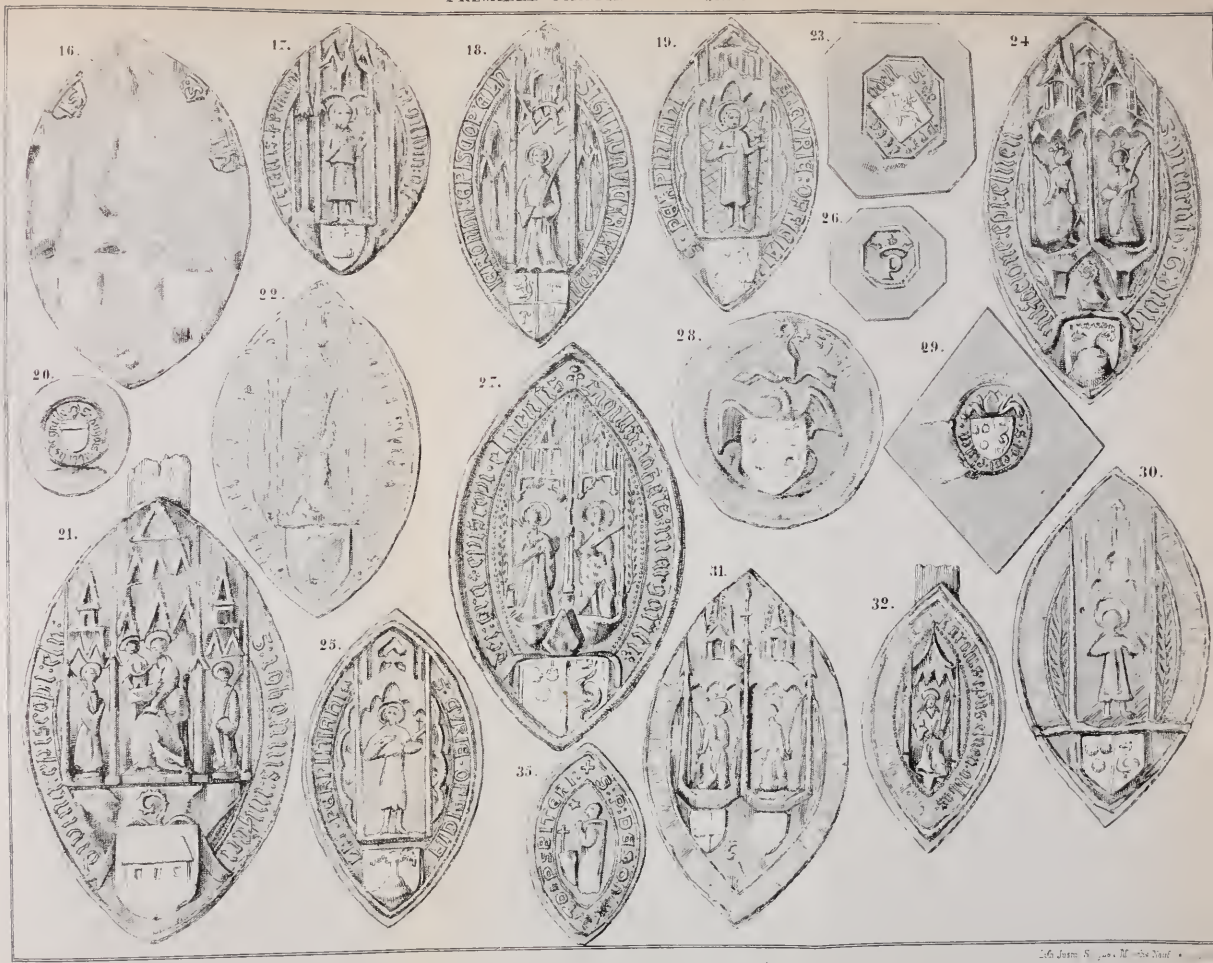
16.
17.
18.
19.
23.
24.
26.
22.
20.
27.
28.
29.
21.
25.
31.
32.
30.
33.

45.

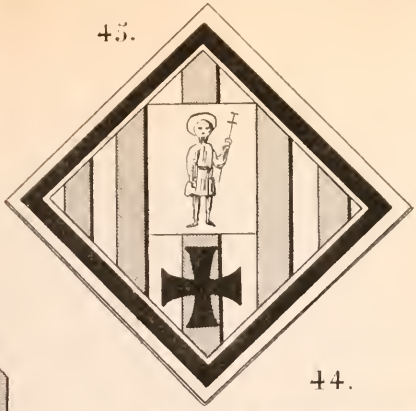

44.

F. PETRVS. MARTIR. COMA. EPIS. ELNENSIS.

46.

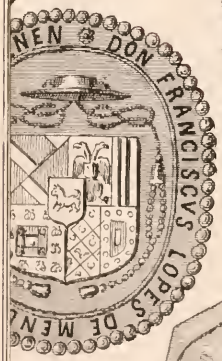
NEN DON FRANCISCVS LOPES DE MEN

49.

PREMIÈRE PARTIE. — SCEAUX DU CLERGÉ.

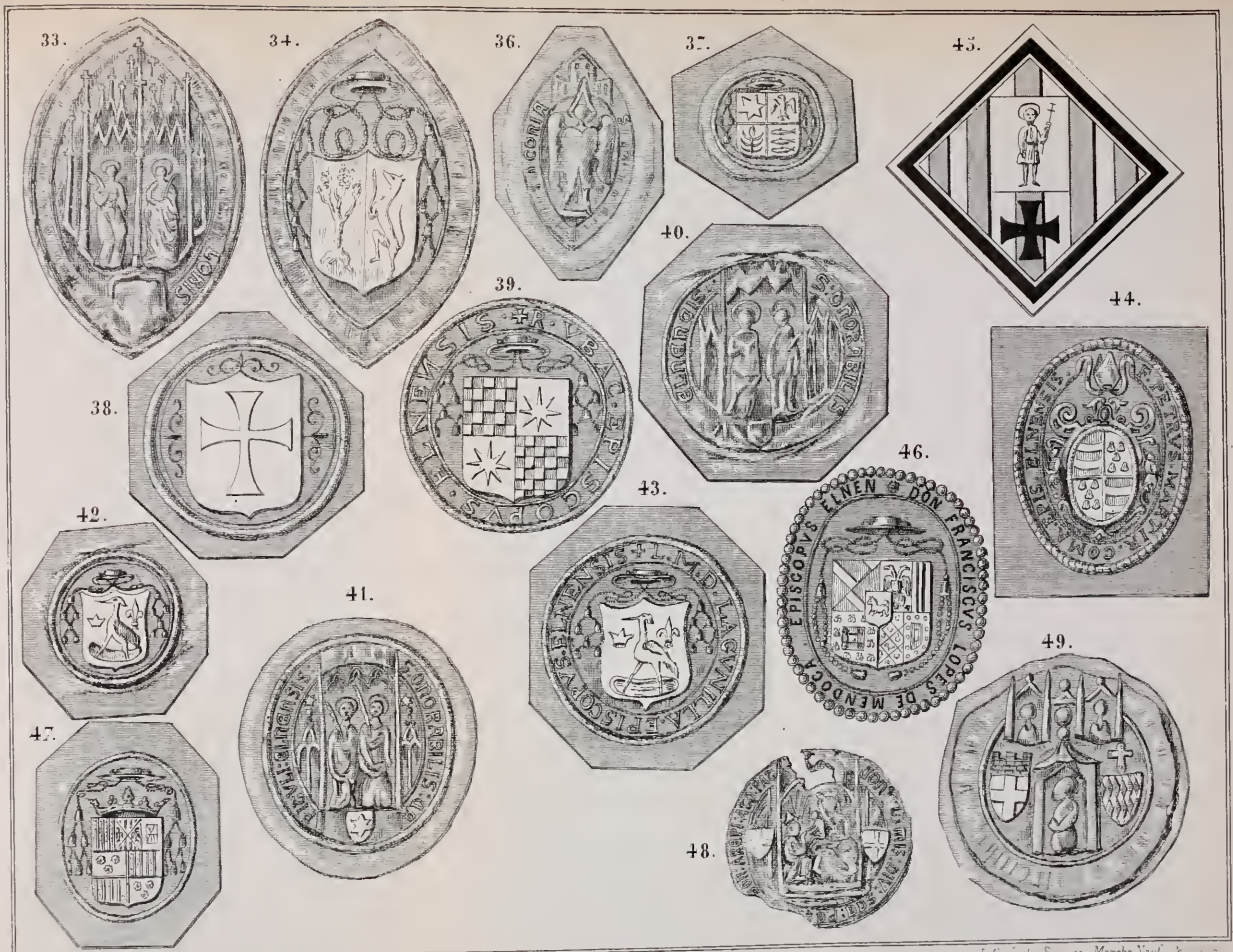

Lith. de Jos. Sagnes. Marche Neuf.

9.

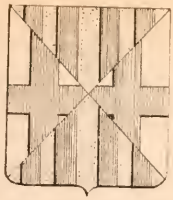

10.

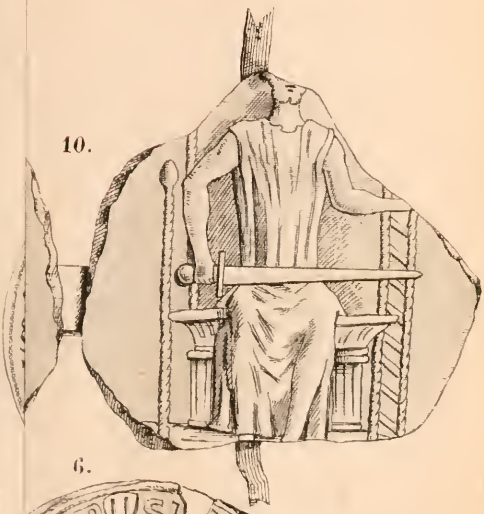

6.

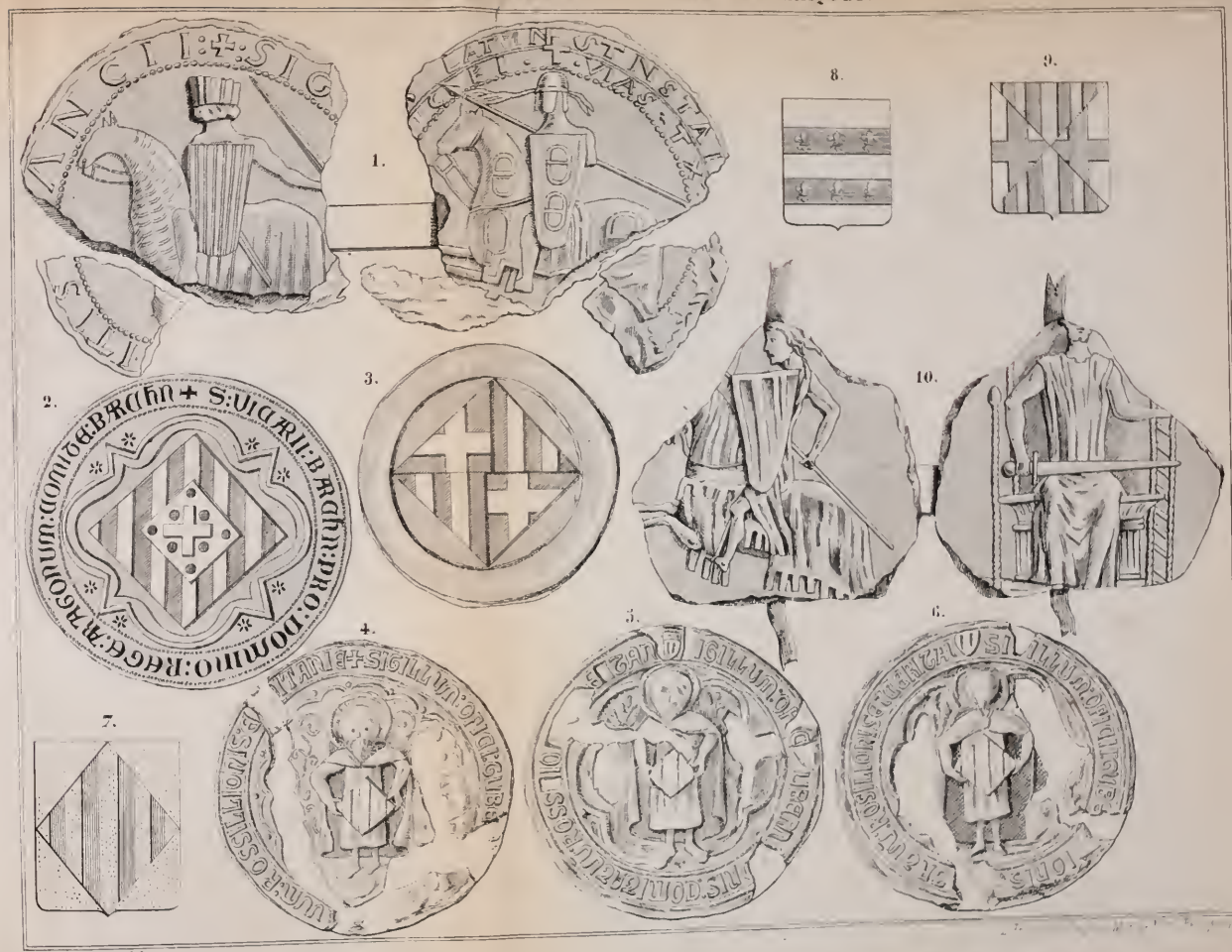
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.
9.
10.

14.

17.

20.

DEUXIÈME PARTIE. — SCEAUX DES LAÏQUES.

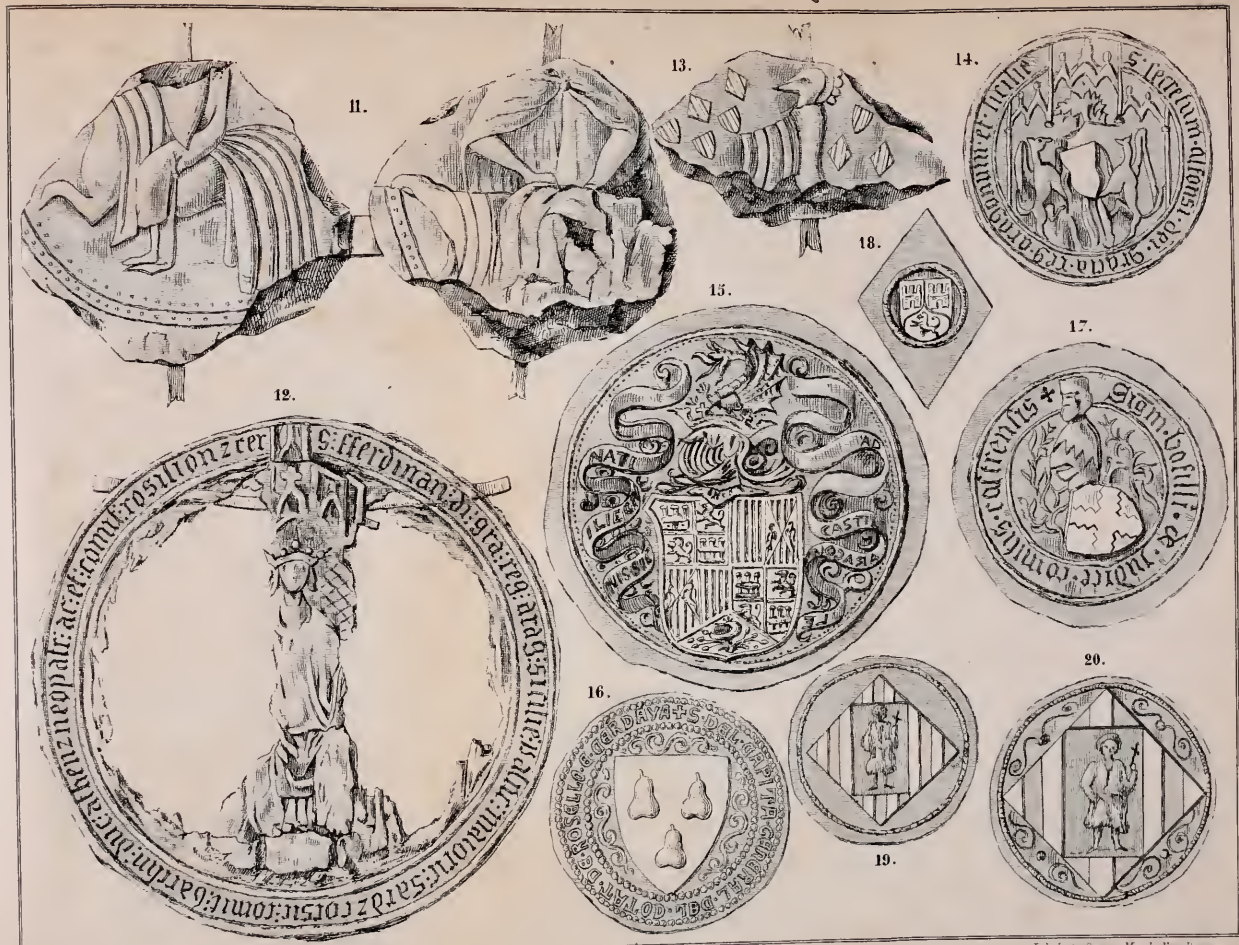

Ed.d de Fourlier del.

Lith. Justin Soignes, Marche Neuve, Perpignan

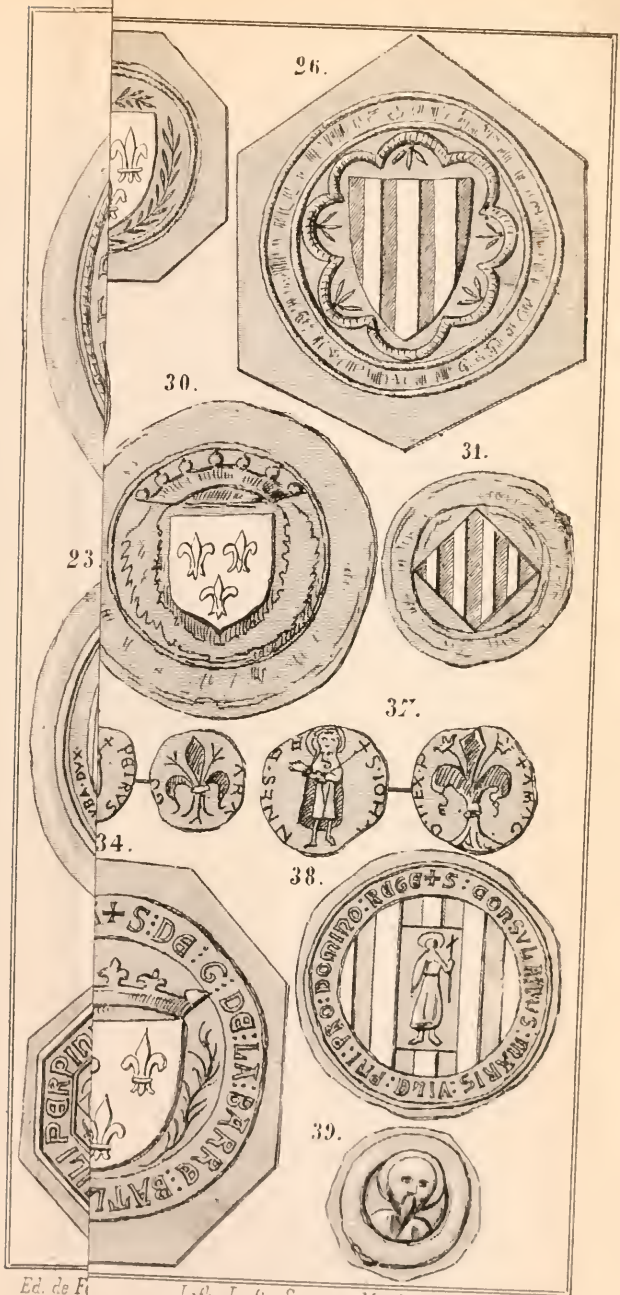

Ed. de F
Lith. Justin Saignes, Marché Neuf, Perpignan.

Ed. de Fouchier del.

Lith. Justin Saignes. Marché Neuf, Perpignan

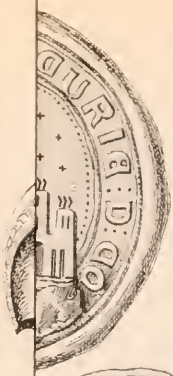

45.

49.

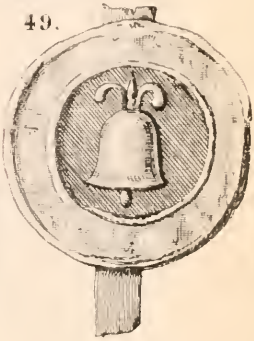

ue. Sanche de Majorque. Jacques II de Majorque.

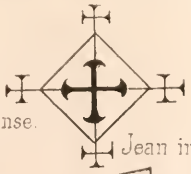

lphonse.

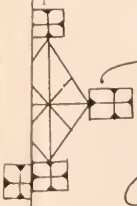

Jean infant d'Aragon.

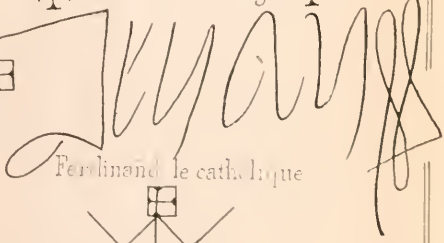

Ferdinand le catholique

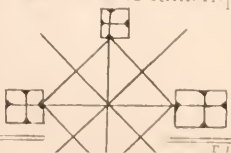

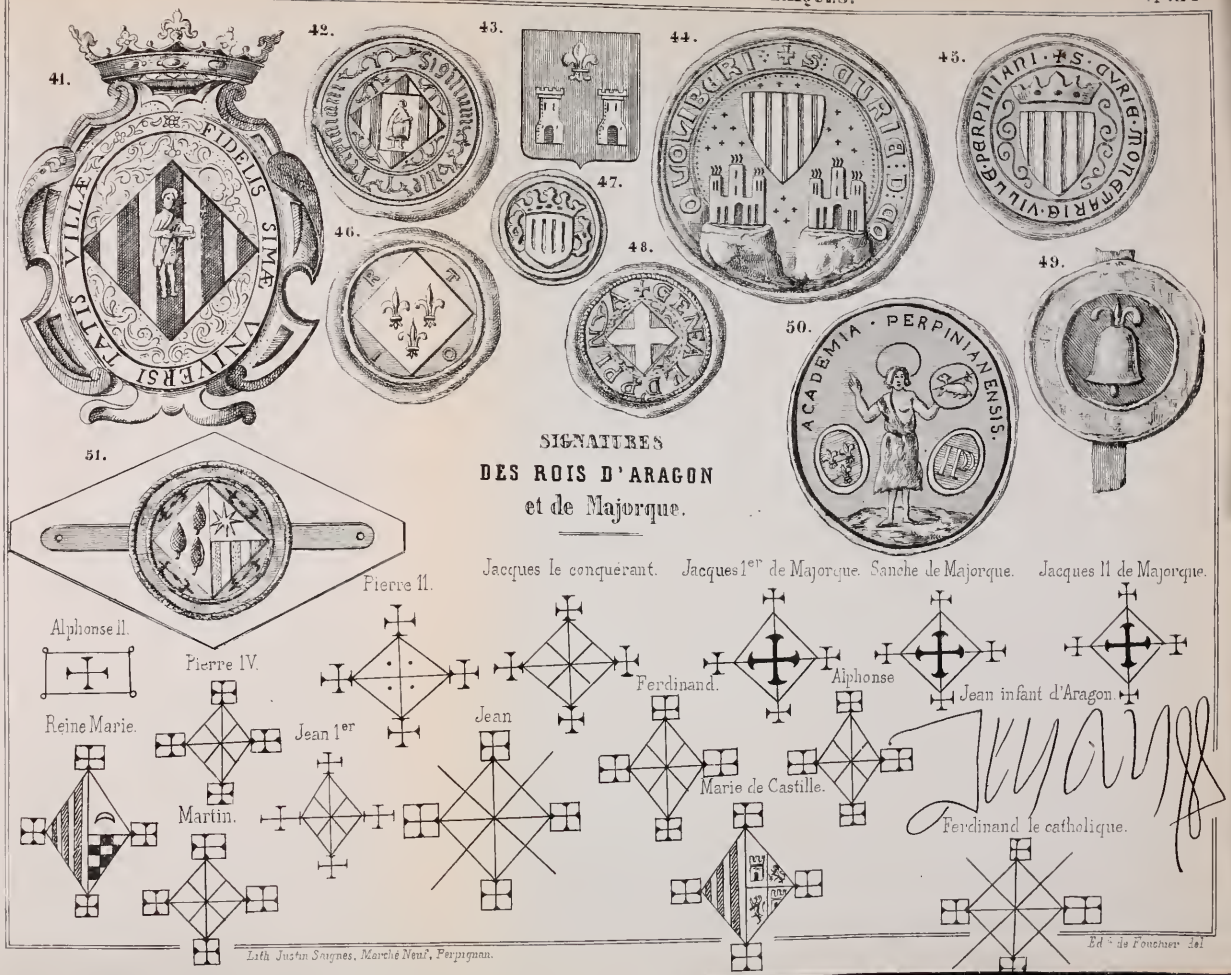

Lith. Justin Saignes, Marché Neuf, Perpignan.

Ed. de Fouchier del.

pres LA MANERA (Pyrenees Ori-

NERAL .

N. 1.

Anciens Ouvrages Militaires de CABRENÇ près LA MANERA (Pyrénées Orientales)

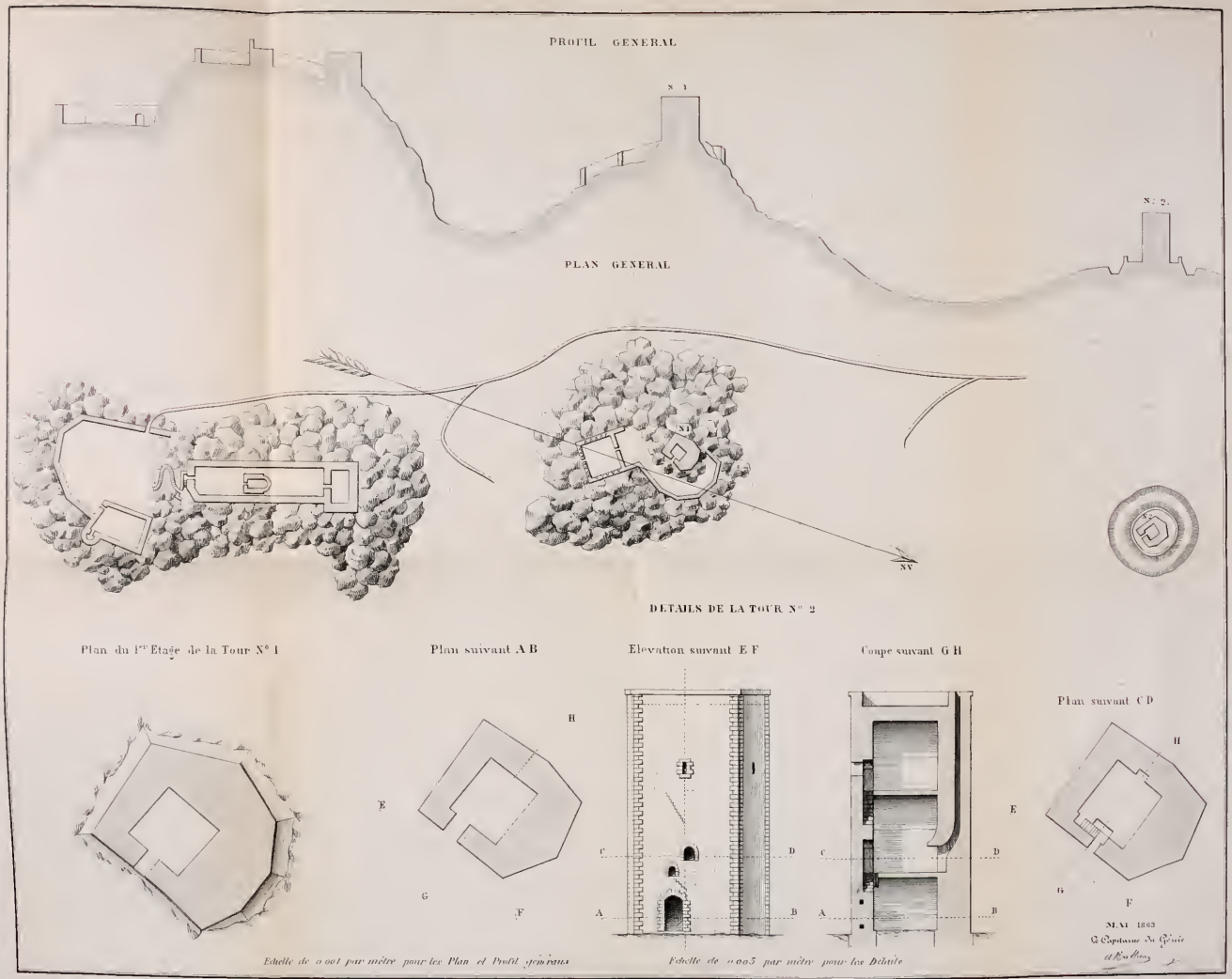

HISTORIA